UNIVERSITÉ DE PARIS
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

LE RECRUTEMENT SACERDOTAL

dans le Diocèse de Besançon de 1801 à 1960

Thèse pour le Doctorat ès Lettres présentée
à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris

par

Paul HUOT-PLEUROUX

1966

Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41544320_0002

LE
RECRUTEMENT SACERDOTAL
dans le Diocèse de Besançon
de 1801 à 1960

UNIVERSITÉ DE PARIS
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

LE RECRUTEMENT SACERDOTAL

dans le Diocèse de Besançon de 1801 à 1960

Thèse pour le Doctorat ès Lettres présentée
à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris

par

Paul HUOT-PLEUROUX

Directeur d'études : **J. STOETZEL**

Copyright *by M. l'abbé Paul Huot-Pleuroux*
Tous droits de reproduction interdits pour tous pays, y compris l'U. R. S. S.

AVANT-PROPOS

L'étude que nous présentons ici voudrait apporter une modeste contribution à la fois à l'Histoire du diocèse de Besançon et aux diverses recherches faites actuellement sur la sociologie des vocations.

On ne saurait, en effet, retracer l'Histoire de l'Eglise de Besançon sans y inclure une monographie sur le recrutement sacerdotal. Or, aucune étude d'ensemble n'a jamais été publiée sur ce sujet. Il nous a donc semblé qu'il y avait là une lacune à combler. D'autant plus que les circonstances nous y invitent : beaucoup de laïcs et de prêtres s'interrogent aujourd'hui sur la crise des vocations sacerdotales. Certains sont en quête de solutions d'ordre pastoral. Tout en recherchant des moyens adaptés à notre temps, on ne saurait ignorer les leçons du passé.

Nous espérons aussi fournir quelques éléments de réflexion à tous ceux qui s'intéressent à la question générale du recrutement du clergé. La recherche que nous avons effectuée porte sur un diocèse assez vaste, qui compte trois départements, et sur une période longue de cent soixante ans. Nous y avons observé des situations très variées qui se retrouvent certainement en d'autres diocèses, avec lesquelles il pourra être utile de les comparer.

Nous ne présenterons cependant que certains aspects du problème du recrutement sacerdotal, en nous situant sur le seul terrain de la sociologie. La vocation sacerdotale est, certes, un « mystère » entre Dieu et l'homme. Mais elle s'inscrit dans un contexte humain dont tous les éléments seraient à examiner. Nous n'avons retenu que ceux qui paraissaient les plus essentiels. Tels quels, ils peuvent déjà abondamment susciter la réflexion.

Ce travail n'aurait pu être entrepris et mené à son terme si nous n'avions bénéficié de nombreux concours. Aussi voudrions-nous assurer spécialement de notre reconnaissance tous ceux qui nous ont aidé dans cette recherche, M. Etienne Ledeur, supérieur du grand séminaire de Besançon ; le R. P. de Dainville, S. J. ; MM. Boulard et Jarry ; les missionnaires diocésains ; ceux qui nous ont communiqué des renseignements et notamment M. le Directeur régional de l'I. N. S. E. E. Nous redisons enfin notre profonde gratitude à M. Jean Stoetzel, professeur de psychologie sociale à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris, pour l'intérêt qu'il a porté à ce travail, après avoir bien voulu accepter de le diriger.

INTRODUCTION

LES VOCATIONS ET LA SOCIOLOGIE RELIGIEUSE

Voici quelques années seulement que la sociologie religieuse s'attache à étudier le problème des vocations, mais elle le fait chaque jour plus abondamment.

Après avoir consacré une série de monographies et de réflexions aux différentes questions qui touchent à la pratique religieuse, et établi les cartes correspondantes, de nombreux chercheurs se penchent sur la carte et la courbe des ordinations. Comme l'a écrit M. Boulard, « l'essor ou le déclin de l'Eglise ne dépendent-ils pas, en définitive, de l'essor ou du déclin du clergé ? » (1).

Le rôle du prêtre apparaît, en effet, déterminant, en bien des cas, pour la pratique ou l'indifférence religieuse : c'est lui qui non seulement administre les sacrements, mais prêche, conseille, oriente, fait l'éducation de la foi. Ainsi la pratique religieuse est-elle souvent liée à la répartition et à la qualité apostolique du clergé. Dès 1945, alors que la sociologie religieuse en était à ses premiers balbutiements. M. Boulard évoquait les *Problèmes missionnaires de la France rurale.* Analysant les causes internes de la déchristianisation des campagnes, il n'hésitait pas à parler de la « déficience du clergé » (2). Allant plus loin, il estimait que la cause la plus profonde du mal résidait dans le « manque d'évangélisation »... ce qui tient encore au prêtre pour une très grande part. Ainsi la responsabilité du clergé s'ajoute-t-elle aux autres causes externes à la vie de l'Eglise, dans la détermination de la pratique religieuse et de la vie de foi. C'est dire combien il devient important, chaque jour davantage, si l'on veut aller au fond des choses, d'étudier le recrutement sacerdotal. Nous sommes ici — on le découvre de plus en plus, semble-t-il — en face d'une position clé pour l'intelligence des problèmes religieux. On doit ajouter que l'étude de ce phénomène doit remonter assez loin dans l'histoire. Tous les sociologues ressentent la nécessité de recourir largement au passé : c'est lui qui, très souvent, explique les situations d'aujourd'hui.

---

(1) Avant-propos de *Essor ou déclin du clergé français,* p. 11.
(2) P. 71 et sq.

Il y a longtemps, par ailleurs, que le problème du recrutement sacerdotal se pose avec une certaine acuité en France, du moins en quelques régions. Mais l'on n'en a pris conscience qu'assez lentement depuis le début de ce siècle :

— Le 15 mars 1901 est jeté, en effet, le premier cri d'alarme. Ce jour-là paraissait le premier numéro d'une revue appelée à un long avenir (elle dure toujours) intitulée : *Le Recrutement sacerdotal*. Son but était nettement défini : « grouper, stimuler, aider, et au besoin guider, tous ceux qui s'occupent ou devraient s'occuper du recrutement du sacerdoce : pasteurs de paroisses, directeurs de consciences, prédicateurs, ecclésiastiques et religieux enseignants, hommes d'œuvres, dames patronnesses des Œuvres de Vocations ; faire circuler parmi les meilleurs catholiques, et surtout dans le clergé, un courant de préoccupations et d'idées favorables à la multiplication des vocations sacerdotales, et aussi au bon choix des recrues » (3). La revue était dirigée par trois prêtres : l'abbé Ardant, du diocèse de Limoges, l'abbé Coste, du diocèse de Montpellier et le R. P. Delbrel, S. J., qui avait déjà consacré plusieurs ouvrages au problème des vocations sacerdotales et allait attacher son nom à cette œuvre qu'il estimait primordiale (4).

— En 1932, c'était la voix du R. P. Doncœur qui s'élevait pour attirer l'attention du monde catholique sur *La crise du sacerdoce*.

— En 1950, enfin, le chanoine Boulard posait à nouveau le problème dans un ouvrage qui reste fondamental en la matière : *Essor ou déclin du clergé français* ? Il y donnait les résultats d'une vaste enquête entreprise dans les 87 diocèses de France métropolitaine et s'attachait à rechercher « les lois humaines de la fréquence des vocations » ainsi qu'à définir « une politique des vocations ». C'était la première fois que la sociologie religieuse abordait aussi largement la question.

Depuis quinze ans, l'idée a fait son chemin. Les congrès internationaux eux-mêmes se sont saisis du problème. A Bréda, en 1951, la Conférence Internationale de Sociologie Religieuse, qui réunissait ses membres pour la troisième fois, leur soumit plusieurs rapports traitant des vocations sacerdotales en Hollande, en Allemagne, en Espagne. La cinquième Conférence Internationale, tenue à Louvain en 1956, étudiait le problème avec plus d'ampleur encore. Aux études statistiques fournies par le professeur J. Dellepoort pour les Pays-Bas, l'abbé Antonio-Augusto Martins pour le Portugal, le P. Dingemans pour les religieux belges, s'ajoutaient des réflexions du chanoine Boulard (« Les vocations sacerdotales comme signes de la foi, les vrais critères de l'étude du mouvement des vocations sacerdotales, les vocations tardives »), de Mme Perrot sur le diocèse de Grenoble, du

---

(3) Extrait de la « déclaration » publiée en tête du premier numéro, p. 3.

(4) Cf. bibliographie.

R. P. Kaufmann, de Jean Labbens sur la crise des vocations, etc. C'est dire l'étendue du champ de recherches. En octobre 1958, 160 délégués représentant une dizaine de pays, échangeaient à nouveau leurs propos sur ce même sujet à Vienne. En décembre 1961 enfin, se tenait à Rome un premier congrès international sur le thème : « Vocations aux états de perfection dans le monde d'aujourd'hui ».

A l'échelon des différents pays, les études surgissent aussi de partout. Les Italiens ont eu, en novembre 1958, leur congrès à Bologne. L'Espagne, par la voix du professeur S. Aznar a étudié les relations entre « La revolucion espanola y las vocaciones ecclesiasticas » (5). On a posé la question des prêtres en Amérique latine (6) et au Congo belge (7). Pour la France, les travaux de M. Boulard et les publications du Centre de Documentation Sacerdotale — devenu en 1960 le Centre National des Vocations — restent, pour l'instant, les principales sources d'information et d'étude. Mais on sent de plus en plus le besoin d'approfondir le problème par des études locales. Le diocèse est un cadre tout indiqué pour ce genre de recherches. Aussi les monographies commencent-elles à se multiplier. On a étudié ainsi, par exemple, les diocèses de Liège (8) et de Namur (9) en Belgique. Pour la France — force est de nous limiter à quelques exemples — Mgr Perrin avait publié, dès 1947, un travail sur les vocations sacerdotales en Ille-et-Vilaine (10). A Autun, Mgr Guimet donnait le fruit de ses réflexions sur l'âge et le nombre de ses prêtres (11). La plupart des bulletins diocésains de l'Œuvre des Vocations ont également fourni quelque renseignements (12). Depuis quelques années enfin, on a vu des Diplômes d'Etudes Supérieures sur le même sujet. Un des derniers en date doit être celui de G. Cholvy sur le diocèse de Montpellier (13). Nous-même avons présenté en 1955, en Sorbonne, un Diplôme sur ce sujet, en n'envisageant alors que l'origine territoriale des vocations sacerdotales dans le diocèse de Besançon... travail qui a été, en fait, l'ébauche de celui que nous présentons ici.

---

(5) In *Revista internacional de sociologia*, 6, 1948, p. 39-76. Léo Delaa en fit un compte rendu à Breda (*Lumen vitae*, VI, 1951, n° 1-2, p. 120-123).

(6) « L'Amérique latine a besoin de prêtres », article de Jacinto Luzzi, S. J. dans *N. R. Th.*, sept.-oct. 1955, p. 822-846.

(7) Cf. l'enquête menée dans les six grands séminaires du Congo belge, du Ruanda et de l'Urundi par J. Masson, S. J. : « Vocations sacerdotales en Afrique ». *N. R. Th.*, janv. 1958, p. 67-76, et *Lumen vitae*, XIII, n° 1, 1958, p. 131-156.

(8) J. Malmendier et J. Heuschen. « La crise des vocations dans le diocèse de Liège », dans *Revue ecclésiastique de Liège*, t. 34 (1947), p. 353-377.

(9) Mgr A.-M. Charue, « Problèmes du clergé diocésain. I. Sa relève dans le diocèse de Namur » (extrait des *Mandements*, t. II, n° 22), 15 janvier 1953.

(10) *Economie et humanisme*, septembre-octobre 1947.

(11) *Vocations et sacerdoce, Bulletin de l'Œuvre des Vocations du diocèse d'Autun*, nos 78-79.

(12) Ainsi le bulletin de Dijon : *La moisson prochaine...*, mars 1955.

(13) Gérard Cholvy, Diplôme d'Etudes supérieures, Montpellier, 1956.

Le diocèse auquel nous appartenons a, en effet, été fort peu étudié sous cet angle. La meilleure étude a été rédigée, en 1936 déjà, par le R. P. Demoment, S. J. et avait été publiée par *Le Recrutement sacerdotal* (14) avant d'être tirée à part.

Elle indiquait les préoccupations de l'auteur : après un bref rappel de l'évolution historique du diocèse, il étudiait rapidement le phénomène de la relève sacerdotale sur quarante années (1896-1935) dans les petits et les grands séminaires. La plus grande partie de l'article traitait des « causes de la relève », groupées sous trois titres : la foi des fidèles, le zèle des prêtres, l'action persévérante des archevêques.

D'autres articles, parus principalement dans les Bulletins des diverses Associations d'anciens professeurs et élèves des petits séminaires et dans les *Annales de l'Œuvre des Séminaires,* se sont bornés à dresser un bilan pour de courtes périodes. Leur but était essentiellement de montrer à tous la nécessité de pourvoir davantage au recrutement du clergé. Tel est, par exemple, l'article de J. Salomon, dans les *Annales de l'Œuvre des Séminaires* de novembre 1911 : « Le passé et le présent de nos séminaires ».

Sans être des études sociologiques à proprement parler, ces différentes notices constituent encore à l'heure actuelle une très utile introduction au sujet.

Nous avons essayé, pour notre part, d'envisager le problème avec plus d'ampleur et d'expliquer, si possible, les phénomènes du recrutement selon les coordonnées temps-espace. Certes, nous n'ignorions pas en entreprenant ce travail et nous avons souvent mesuré en le poursuivant, les difficultés d'une telle recherche : le danger des généralisations hâtives, des conclusions simples, — voire simplistes — les risques aussi d'une étude qui se veut scientifique, mais qui aboutit tout de même à certaines indications d'ordre pastoral, le fait que la « vocation », comme on l'a déjà dit, est d'abord l'affaire de Dieu, la nécessité de dépasser le plan purement quantitatif pour arriver à des appréciations qualitatives, etc. Nous ne répondrons pas aux différentes objections que ces points peuvent soulever. D'autres l'ont fait sur un plan plus général : leurs conclusions pourraient être avancées ici (15).

---

(14) Nos 40 et 41. Tiré à part chez Crépin-Leblond, Moulins, 1936 (48 p.).

(15) Cf. notamment R. Mols, « Croissance et limites de la sociologie religieuse », *N. R. Th.*, 1955, p. 144-162 et 265-281 ; L.-J.Lebret, *La France en transition*, p. 161 ; F. Houtart, « Sociologie des vocations » (Congrès international de Rome, *op. cit.*, p. 30-32) ; cf. aussi le numéro hors série de la revue *Vocations sacerdotales et religieuses*, mars 1960, intitulé : « Vocation sacerdotale, recherche sociologique », etc.

LE TERRAIN DE L'ENQUETE

Le terrain de la présente enquête est l'actuel diocèse de Besançon. Considérons-en la carte administrative (16).

Le diocèse englobe trois départements : le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort.

Il se trouve ainsi limité : à l'Est, par la frontière suisse qui le borde sur une longueur d'environ 180 km ; au Nord, par l'Alsace et les Vosges ; à l'Ouest, par le plateau de Langres et la plaine de Bourgogne ; au Sud, par de département du Jura. Les distances sont importantes à parcourir pour aller d'un bout à l'autre : l'axe Nord-Sud qui passe par Jussey, Vesoul, Besançon et Mouthe, n'a pas loin de 200 km, tandis que de Champlitte à Delle, par Vesoul et Belfort, il faut en compter près de 150.

Au total, le diocèse recouvre une surface de 11 200 km2, ce qui le classe au troisième rang des diocèses français pour son étendue (17). Le Doubs et la Haute-Saône ont à peu près la même superficie (5 370 et 5 230 km2), tandis que le Territoire de Belfort atteint à peine 600 km2.

La capitale ecclésiastique est Besançon, dont on remarque la position quelque peu excentrique par rapport à l'ensemble (Belfort et Luxeuil sont éloignés de plus de 80 km, Gray est aussi proche de Dijon que de Besançon, Mouthe est plus près de Genève que de la capitale comtoise...). Un simple coup d'œil fait déjà ressortir la variété de ce territoire.

La carte géographique (18).

Le voyageur qui parcourt ces trois départements est immédiatement frappé par la diversité du sol.

---

(16) Cf. Annexe, carte n° 1.

(17) Après Bourges (14.088 km2) et Poitiers (12.970).

(18) Cf. Annexe, carte n° 2.

Au Nord, c'est la Trouée de Belfort, qui n'est pas « qu'une simple ouverture entre deux massifs » (19) — les Vosges et le Jura — mais une assez large bande de terrain fertile, très peuplée, qui amorce la plaine de Haute-Alsace.

Au Nord-Ouest, ce sont les Basses-Vosges (cantons de Luxeuil, Faucogney, Melisey et Champagney). L'altitude y varie entre 1 250 m au Ballon d'Alsace (Ballon de Servance, 1 192 m) et 450 m environ. C'est une région très boisée, aux nombreux étangs (surtout près de Faucogney), où la vie s'est concentrée principalement dans les vallées orientées nord-sud (le Breuchin, l'Ognon, le Rahin).

Le reste de la Haute-Saône et la partie limitrophe du Doubs constituent une vaste plaine qui fait suite aux plaines de Haute-Bourgogne. L'altitude y oscille autour de 250 mètres. C'est une région d'assez grande culture, notamment de céréales. La vigne y occupait autrefois une place relativement importante.

En allant vers l'Est, on aborde rapidement, après avoir traversé la profonde échancrure constituée par la vallée du Doubs de L'Isle-sur-le-Doubs à Besançon, une série de gradins successifs, qui forment des plateaux (20) dont l'altitude varie entre 500 et 750 m. L'élevage se joint à la culture. La forêt est encore presque tout entière de « bois blanc ». Ce sont les cantons d'Amancey, Ornans, Vercel, Pierrefontaine-les-Varans, ainsi que la partie haute du canton de Clerval.

Enfin, longeant la frontière suisse, apparaît la zone plissée, que l'on nomme ici « la montagne ». Elle continue les chaînes du Jura, avec leurs plis parallèles, et atteint assez souvent 1 200 m. C'est essentiellement le pays de l'élevage, des « fruitières », des forêts de résineux (sapins, épicéas), une région qui voit des hivers rigoureux et d'abondantes chutes de neige. Elle comprend l'arrondissement de Pontarlier dans sa totalité, ainsi que la partie haute de celui de Montbéliard (cantons de Saint-Hippolyte, Maîche, Le Russey).

Quelques vallées ont entamé profondément ce relief et se sont frayées un chemin à travers les plis du Jura, la plupart étant orientées Nord-Est-Sud-Est (21) : d'abord c'est la haute vallée du Doubs, qui forme la frontière entre la France et la Suisse, sur une bonne partie de son parcours (de Morteau à Saint-Ursanne), et qui partage ensuite en deux les cantons de Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, L'Isle-sur-le-Doubs, Clerval, Baume-les-Dames, Roulans et Boussières.

— C'est la vallée large et fertile de la Saône et de ses affluents (Lanterne, Salon).

— La vallée de l'Ognon, qui fait limite entre les deux départements.

— La vallée de la Loue, illustrée par le peintre Courbet (Ornans).

---

(19) A. Gibert, *La Porte de Bourgogne et l'Alsace*, p. 9.

(20) Cf. L. Martin, *Géographie de la Franche-Comté*.

(21) Cf. Annexe, carte n° 3.

— Enfin le réseau de rivières de la région montbéliardaise, notamment l'Allan, grossi de petits ruisseaux (Allaine, Gland, Lizine, Savoureuse), sur le parcours desquels s'est installée l'industrie.

L'ensemble de ces terrains est de formation récente, secondaire ou tertiaire. Seul le rebord sud des Vosges appartient au primaire.

On ne peut donc pas parler d'unité géographique. Comme le montre la carte des régions géographiques dressée par l'I. N. S. E. E., chacune des régions qui constituent le diocèse actuel appartient à un ensemble plus vaste qui s'étend sur les départements voisins. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il soit impossible de constituer des « zones homogènes » : nous aurons l'occasion de le constater tout au cours de ce travail .

L'histoire générale.

Une carte... c'est une histoire. Comment ces départements se sont-ils constitués ? Ont-ils toujours vécu ensemble dans le passé ? Quel y a été le poids des événements ?... autant de questions qui nous aideront à mieux comprendre leur situation présente et la mentalité des populations qui s'y sont établies. Force nous est de rappeler brièvement la constitution de cet ensemble politique et religieux sur lequel nous allons nous pencher. Nous aurons à y revenir : cette histoire, même lorsqu'elle paraît lointaine, a eu des répercussions jusqu'à l'époque moderne et elle n'est pas sans lien avec le recrutement sacerdotal.

a) Le Doubs et la Haute-Saône formaient jadis, avec le Jura, la province de Franche-Comté, successivement bourguignonne, germanique et espagnole. Conquise une première fois par le maréchal de Luxembourg en 1668, elle le fut définitivement par Condé en 1674, avant d'être annexée à la couronne royale quatre ans plus tard au traité de Nimègue. La frontière française qui, depuis des siècles, s'était établie le long du cours de la Saône, reculait brusquement jusque sur le Doubs supérieur.

b) La France pourtant laissait au duc de Wurtemberg la principauté de Montbéliard, que son aïeul avait acquise à la fin du XVI[e] siècle en épousant l'héritière du « Pays ». Ce n'est pas que le roi de France n'ait songé déjà à s'en rendre possesseur. Saccagé par les impériaux en 1632-1636, comprimé entre la Comté et l'Alsace après leur occupation française, cet « Etat-tampon » paraissait voué à une disparition prochaine (22). Amputé par Louis XIV de ses quatre seigneuries d'Héricourt, du Chatelot, de Blamont et de Clémont en 1678, reconstitué et redevenu indépendant à Ryswick, à nouveau occupé pendant la guerre de succession de Pologne, le « Pays » subsista tant bien que mal jusqu'à la Révolution. Il devait être annexé définitivement à la France en 1793.

---

(22) A. Gibert, *op. cit.*, p. 224.

c) Au Nord-Est, la Trouée de Belfort fut, dans un lointain passé, liée à la Franche-Comté par l'Empereur Maximilien. Mais lorsque celle-ci tomba sous la puissance de l'Espagne, elle retourna aux Habsbourg, jusqu'à ce que la Révolution française la rattache au département du Haut-Rhin dont elle formait un arrondissement.

Ce n'est que depuis 1871, après l'énergique défense de Denfert-Rochereau et l'acharnement de Thiers et d'Etienne Keller, que cet arrondissement — quelque peu amputé des communes vraiment alsaciennes — forme un « Territoire » ayant son administration propre. S'il est très petit par son étendue (600 km2) — ce qui le classe au dernier rang des départements français, la Seine mise à part — il est loin d'être négligeable quant à sa situation géographique, à sa population et à ses activités.

Telle a été l'histoire de ces frontières, sans cesse remises en question au gré des circonstances, des alliances, des guerres et des ambitions, parce que, finalement, aucun accident naturel ne les précisait, excepté la vallée du Doubs à l'Est.

Est-ce à dire qu'il n'y eut, au reste, aucune modification à l'intérieur de chacun de ces départements, depuis leur constitution ? Non pas. Pour peu importantes qu'elles soient au regard de l'histoire extérieure, elles présentent un certain intérêt quant au sujet qui nous occupe. Aussi devons-nous les décrire brièvement :

En 1800, le département du Doubs fut divisé en quatre arrondissements : Besançon, Baume-les-Dames, Saint-Hippolyte et Pontarlier. Seul, ce dernier n'a jamais subi de modifications importantes (23). Saint-Hippolyte, en effet, fut supprimé lorsque le traité de Paris de 1814 réunit les cantons de Montbéliard et d'Audincourt au département du Doubs, en échange de Porrentruy rendu à la Suisse. Le transfert du chef-lieu d'arrondissement de Saint-Hippolyte à Montbéliard fut décidé par l'ordonnance royale du 9 janvier 1816. La sous-préfecture de Baume-les-Dames fut, de son côté, supprimée en 1926, et les cantons de cet arrondissement répartis entre ceux de Besançon et de Montbéliard. Depuis, le département compte trois arrondissements comprenant vingt-sept cantons, entre lesquels la population est inégalement répartie. Leur découpage géographique est lui-même très variable : certains sont « à cheval » sur la vallée et le plateau (Roulans, Baume-les-Dames, Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs). Il faudra en tenir compte dans cette étude.

---

(23) Une rectification de frontière — à vrai dire peu importante, puisqu'elle ne concernait que quelques hameaux et 321 habitants seulement — eut lieu entre la France et la Suisse, aux environs de Morteau, sur la commune de Montlebon, en vertu du traité de Paris du 30 mai 1814. Un petit territoire fut cédé à la Suisse (le traité fut ratifié à Berne le 9 juillet 1818). Cf. H. Hugon, « Le département du Doubs et le premier traité de Paris » (Le Cerneux-Péquignot), *M. S. E. du Doubs*, 1922, p. 49 et sq.

La Haute-Saône, par contre, n'a pas varié dans ses divisions administratives depuis la Révolution. Ses trois arrondissements de Vesoul, Gray et Lure groupent vingt-huit cantons, assez mal répartis d'ailleurs, et si l'on n'a pas procédé à une autre distribution, ce n'est pas faute de l'avoir réclamée. Déjà en 1832, le docteur Pratbernon, présentant son département sous l'aspect topographique et statistique dans l'*Annuaire agronomique,* le réclamait : « L'étude que j'ai faite des différentes parties du département, en le parcourant si souvent, m'a montré combien était absurde la circonscription de ses cantons. C'eût été une tâche déjà difficile pour des habitants qui, à la connaissance parfaite des lieux, auraient réuni les lumières de la géographie, de la géologie et de la statistique. Mais notre département a d'abord été dépecé en 49 cantons beaucoup trop petits ; et la réunion de ceux-ci a été faite à Paris, sans aucun égard pour les analogies géographiques et les convenances locales » (24). Et il appuyait sa thèse sur des exemples précis, avant d'élaborer « un plan de cette nouvelle circonscription des cantons », qui ne fut évidemment jamais appliquée.

Le Territoire de Belfort forme actuellement un seul arrondissement divisé en cinq cantons. Ici aussi l'histoire explique le contraste entre ces circonscriptions. Tandis que le canton de Rougemont-le-Château ne réunit que quatre communes (qui appartenaient jadis au canton de Massevaux), ceux de Belfort et de Delle en regroupent chacun près de trente.

Ainsi, du seul point de vue administratif, les départements qui forment le diocèse à l'heure actuelle, sont-ils passés par des voies assez différentes. Elles ont abouti à des contrastes dans le peuplement, les activités, les coutumes, les mentalités et même les croyances religieuses.

L'histoire religieuse.

Quelle que soit l'importance de l'histoire générale dans le domaine qui nous retient, c'est évidemment à l'histoire religieuse qu'il faut davantage s'attacher encore. Deux points retiendront notre attention : la constitution du diocèse et l'histoire de la Réforme protestante dans le pays de Montbéliard.

1. LA CONSTITUTION DU DIOCESE.

Il a fallu attendre jusqu'à l'époque toute moderne pour que le diocèse prenne sa forme actuelle.

---

(24) *Annuaire agronomique publié pour 1832 et 1833 par la Société centrale d'Agriculture du département de la Haute-Saône,* p. 38.

a) Au début du XVIII[e] siècle, il était extrêmement étendu. La majeure partie de la province de Franche-Comté (Doubs, Jura, Haute-Saône) ainsi que la partie Sud-Ouest du Territoire de Belfort en faisaient partie (25). Cependant, échappaient à sa juridiction :

— dans la Haute-Saône : tout le canton de Champlitte, la presque totalité de celui d'Autrey-les-Gray (26), huit paroisses du canton de Dampierre-sur-Salon (27) et sept de celui de Vitrey (28) qui étaient rattachés à Langres.

— dans le Jura : une assez large bande de territoires, au Sud-Est du département actuel, qui relevaient de l'abbé de Saint-Claude.

— dans le Doubs enfin, une petite enclave autour de Jougne (canton de Pontarlier) qui appartenait à l'évêque de Lausanne (résidant à Fribourg depuis la Réforme), suffragant de Besançon.

Ces quelques amputations étaient compensées par des gains importants, notamment par le vicomté d'Auxonne (actuellement dans la Côte-d'Or) rattaché au doyenné de Dole, par la région de Louhans (Saône-et-Loire, diocèse d'Autun) rattachée au doyenné de Lons-le-Saunier, par vingt-deux paroisses prises sur l'actuel département des Vosges (29) et, sur la frontière suisse, par l'ancienne abbaye de Romainmotier.

b) En 1732, lors de l'érection de l'évêché de Dijon, la région d'Autrey-les-Gray fut détachée du diocèse de Langres et intégrée au nouveau diocèse.

c) Dix ans plus tard, en 1742, l'évêché de Saint-Claude était constitué à son tour. Par bulles de Benoit XIV, en date du 22 janvier, l'abbaye de Saint-Claude était sécularisée et la nouvelle église cathédrale tombait sous la juridiction de l'archevêque de Lyon. La circonscription du nouvel évêché comprit, outre les vingt-six paroisses renfermées dans l'ancienne terre de l'Abbaye, quelques autres territoires enlevés

---

(25) Cf. Annexe, carte n° 4.

(26) Seule de ce canton, la paroisse de Chargey-les-Gray relevait de l'archevêque de Besançon.

(27) Il s'agit de Dampierre-sur-Salon, Autet, Delain, Montot, Roche-sur-Vanon, Savoyeux, Theuley et Vereux.

(28) Paroisses de Vitrey, Betoncourt-sur-Mance, Charmes-Saint-Valbert, Bourguignon-les-Morey, Montigny-les-Cherlieu, Ouge et Preigney (cf. *Etat du diocèse, 1855*).

(29) Voici la liste de ces paroisses :
Dans le canton de Darney : Belrupt, Bonvillet, Darney et Hennezel ;
Dans le canton de Lamarche : Ainvelle, Châtillon-sur-Saône, Fouchécourt, Grignoncourt, Mont-lez-Lamarche, Senaïde et Les Thons ;
Dans le canton de Monthureux ; Ameuvelle, Godoncourt, Fignévelle, Martinvelle et Régnevelle ;
Dans le canton de Bains : Fontenoy-le-Château, Gruey, Harsaut (dont dépendaient alors Grandrupt, Hautmougey et La Haie, paroisses fondées respectivement en 1865, 1859 et 1873) et Trémonzey ;
Dans le canton de Plombières : Ruaux et Le Val-d'Ajol (cf. *S. R.*, 1890. p. 505).

aux diocèses de Lyon et de Besançon. Ce dernier cédait au nouvel évêque de Saint-Claude les paroisses de Saint-Lupicin, La Rixouse, Morbier, Grandvaux, Moirans, Lect et Charchilla (30).

d) Une autre modification — plus importante, celle-là — allait intervenir dans les limites du diocèse de Besançon, peu avant la Révolution. Il s'agissait d'échanger quelques paroisses de la Haute-Alsace, appartenant à l'évêché de Bâle, suffragant de Besançon, contre la principauté de Porrentruy. Celle-ci était devenue, depuis la Réforme protestante, la résidence de l'évêque de Bâle et lui appartenait du point de vue temporel. Mais elle relevait, pour le spirituel et depuis des temps très reculés, de l'archevêque de Besançon. La situation était pour le moins curieuse, et l'on s'étonne qu'il ait fallu près de cent cinquante ans pour la résoudre. A vrai dire, c'est depuis 1757 surtout que l'évêque de Bâle réitérait avec insistance ses demandes au métropolitain pour qu'il acceptât l'échange proposé. Il lui céderait, disait-il, vingt-neuf paroisses démembrées des chapitres de Massevaux et d'Elsgau en Haute-Alsace, et recevrait en compensation vingt paroisses de la principauté de Porrentruy. Les négociations furent longues et difficiles : l'archevêque rétorquait à toutes les demandes de son suffragant, que les territoires proposés par lui étaient trop éloignés de Besançon pour être administrés effectivement... Finalement, la négociation eut lieu. « Le 5 octobre 1779, le Grand Vicaire du prince-évêque, Gobel, évêque *in partibus* de Lydda, assisté de l'Ambassadeur de la Principauté, en négocia les conditions à Versailles, avec Messire Pierre de Fraigue, représentant de l'archevêque de Besançon, Raymond de Durfort » (31). La convention fut ratifiée par Louis XVI le 17 août 1780 et par Joseph II le 24 octobre.

Elle ne devint officielle que le 12 janvier 1782, quand l'archevêque de Besançon notifia à son suffragant les transformations opérées (32).

Ainsi, à la veille de la Révolution, le diocèse de Besançon était-il limitrophe de ceux de Saint-Claude, Lyon, Chalon, Dijon, Langres, Toul, Saint-Dié, Strasbourg, Bâle et Lausanne. Il comprenait, outre l'ensemble de la vieille province de Franche-Comté, des paroisses du Bugey, de la Bourgogne, de la Champagne, de la Lorraine, et celles — tout récemment acquises — de l'Alsace bâloise (33) ; au total, seize

---

(30) Richard, *Histoire des Diocèses de Besançon et Saint-Claude*, t. II, p. 407.

(31) A. Linotte (Jean Degaudran). « Négociations pour l'échange des paroisses alsaciennes contre des paroisses franc-comtoises » (1757 à 1782), *Revue d'Alsace*, mars-avril 1904, p. 198-211.

(32) Les 29 paroisses annexées à Besançon étaient Chavannes-sur-l'Etang, Etueffont, Lutran, Rougemont, Pérouse, Anjoutey, Brette, Saint-Come, Angeot, La Chapelle, Felon, Vauthiermont, La Rivière, Saint-Germain, Reppe, Phaffans, Fontaine, Montreux-Vieux, Estaimbes, Chèvremont, Montreux-Jeune, Petit-Croix, Novillars, Montreux-Château, Brebotte, Grosne, Froidefontaine, Suarce et Rechésy.

(33) Cf. la très belle carte dressée par le P. Chrysologue de Gy. (Réf. Service Central Hydrographique, 3961 B 76.)

doyennés, environ huit cent quarante paroisses « toutes pourvues de prêtres » (34). « Les églises collégiales étaient desservies par deux cents chanoines. On voyait, dans les villes et dans les bourgs, plus de six cents aumôniers, chapelains, vicaires, familiers, à quoi il faut ajouter quatre cents prêtres sans fonctions. Le diocèse présentait ainsi un effectif de deux mille prêtres séculiers » (35).

e) La Révolution allait apporter d'importants changements. En 1790, les anciennes provinces étaient divisées en départements (9 janvier). Six mois plus tard (12 juillet), la Constitution Civile du Clergé établissait un évêque par nouvelle division administrative Besançon restait le siège d'une métropole, mais le diocèse était réduit au seul département du Doubs, tandis qu'un évêque s'installait à Vesoul et que la région de Belfort était rattachée à Strasbourg.

Cette situation, que viendrait singulièrement compliquer une très forte résistance au serment exigé par la Constitution Civile du Clergé, puis par les gouvernements révolutionnaires, dura jusqu'au Concordat. Celui-ci (15 juillet 1801) réduisait le nombre des évêchés. Besançon s'en trouva agrandi : aux deux départements du Doubs et de la Haute-Saône, fut adjoint celui du Jura, le siège de Saint-Claude ayant été supprimé, tandis que la région de Belfort restait unie à l'Alsace et continuait à dépendre de Strasbourg.

f) Le Concordat manqué de 1817 prévoyait que le diocèse de Saint-Claude serait reconstitué et redeviendrait suffragant de Lyon. En fait, la décision ne fut prise qu'avec l'ordonnance royale du 31 octobre 1822, reconnue par Rome, le 10 octobre 1827.

g) Après la guerre de 1870-1871, enfin lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand, le Territoire de Belfort (appelé encore Haut-Rhin) fit retour au diocèse de Besançon, en exceptant toutefois cinq paroisses qui furent annexées par l'Allemagne et restèrent, après le retour de l'Alsace à la France, rattachées à Strasbourg ; Lutran, Brette, Saint-Côme, Estaimbes et Montreux-Jeune. Le diocèse de Besançon prit alors les limites qu'il a conservées jusqu'à nos jours.

h) Les changements intervenus depuis ne concernent que l'organisation intérieure et sont récents. On a voulu, en les faisant, pallier le manque d'homogénéité de certains cantons et l'éloignement des paroisses du chef-lieu de canton :

— en 1949, on fit une nouvelle répartition des doyennés : dès lors, les limites ecclésiastiques ne correspondent plus exactement partout aux limites civiles. Le Doubs conserve ses quatre archiprêtrés (chacun correspond aux anciens arrondissements, et le nombre de ses doyennés est porté à trente-trois (pour vingt-sept cantons). La Haute-

---

(34) Voir, pour le détail de chaque doyenné, l'*Almanach historique de Besançon pour l'année 1786*, p. 48-71.

(35) M. Richard, t. II, p. 434.

Saône a toujours trois archiprêtrés, mais compte désormais vingt-neuf doyennés (pour vingt-huit cantons). Le Territoire de Belfort a six doyennés (pour cinq cantons).

— en 1957, la mission donnée dans le secteur de Montbéliard, fut l'occasion d'une autre modification. Le diocèse reste divisé en trois archidiaconés, mais ceux-ci ne correspondent plus exactement à chaque département :

• l'archidiaconé de Besançon regroupe les archiprêtrés de Besançon, Baume-les-Dames, Pontarlier, et la partie haute de celui de Montbéliard (cantons de Maîche, Le Russey et Saint-Hippolyte) ;

• l'archidiaconé de Vesoul, les trois archiprêtrés de Vesoul, Gray et Lure (ce dernier étant amputé des cantons de Champagney et Héricourt) ;

• l'archiprêtré de Belfort-Montbéliard regroupe les cinq cantons du Territoire de Belfort auxquels s'ajoutent les quatre cantons d'Audincourt, Hérimoncourt, Montbéliard et Pont-de-Roide dans le Doubs, ainsi que ceux de Champagney et Héricourt en Haute-Saône.

— en 1965 enfin, il vient d'être procédé à un « aménagement pastoral du diocèse », à la suite d'une enquête approfondie dirigée par M. le chanoine Boulard et M. l'abbé P. Rémond. Le diocèse reste divisé en trois archidiaconés (Besançon, Vesoul, Belfort-Montbéliard), comprenant douze zones pastorales qui regroupent quarante-six doyennés seulement (36).

2. LA REFORME DANS LE PAYS DE MONTBELIARD.

Autre élément important de l'histoire religieuse : la foi n'est pas exclusivement catholique. Depuis le XVI[e] siècle en effet, la Réforme a pénétré dans l'ancien territoire de la Principauté de Montbéliard et en a fait un des centres principaux du protestantisme d'obédience luthérienne. Comment s'y installa-t-elle ? (37).

On l'a vu, la Principauté relevait au XVI[e] siècle du duc de Wurtemberg, qui était alors Ulrich VI. Ce prince, qui fit parler de lui dans les premières années de la Réforme en Allemagne, résolut bien vite d'introduire la religion nouvelle dans ses Etats de chaque côté du Rhin. Aussi fit-il venir à Montbéliard de nombreux prédicants d'Allemagne ou de Suisse qui travaillèrent avec Guillaume Farel, puis avec Toussaint. La Réforme allait pénétrer en Franche-Comté en deux étapes (38) :

---

(36) *S. R.*, 4-3-1965.

(37) Cf. les différentes *Histoires de Franche-Comté*, ainsi que les ouvrages (souvent en contradiction) de C. Tournier et J. Viénot, cités en bibliographie.

(38) Cf. Annexe, carte n° 5.

a) — la première fut réalisée dès 1535 et dans les années qui suivirent. Le culte réformé supplanta le catholicisme dans le comté de Montbéliard (l'actuel canton du même nom), dans la seigneurie de Blamont (canton d'Hérimoncourt actuel) et dans celle d'Etobon (chevauchant sur les cantons haut-saônois d'Héricourt, Champagney et Lure).

b) — La seconde suivit à trente ans de distance. A partir de 1562, le protestantisme gagna les trois autres seigneuries de Clémont (quatre villages de l'actuel canton de Saint-Hippolyte), du Châtelot (entre Montbéliard et L'Isle-sur-le-Doubs) et d'Héricourt (partie Nord-Est du canton actuel). La religion réformée fit même son apparition dans quelques villages voisins du comté où le prince possédait des sujets, notamment à Tavey, dans le canton d'Héricourt et à Mandeure dans celui d'Audincourt (39).

La situation se maintint ainsi durant près de deux cents ans. Les catholiques avaient dû s'enfuir des terres dépendant du comte, leurs églises ayant été transformées en temples luthériens.

Au début du XIX[e] siècle, les catholiques étaient encore très peu nombreux dans toute la région : en 1826, on n'en dénombrait que 1 700 environ contre une population protestante d'environ 21 000 fidèles (40), pour les trois cantons de Montbéliard, Audincourt et Blamont. On ne comptait d'ailleurs que trois églises curiales (une dans chaque chef-lieu) et trois succursales (Mandeure dans le canton d'Audincourt, Glay et Villars-les-Blamont dans celui de Blamont).

La situation changea singulièrement au cours du XIX[e] siècle du fait que cette région devint le principal centre industriel du diocèse. Il fallut faire appel à une main-d'œuvre extérieure, et celle qui arriva de toutes parts, mais principalement des parties montagneuses du

---

(39) La population de Mandeure se partageait curieusement entre le prince de Montbéliard et l'archevêque de Besançon. Voici quelle a été la répartition sous l'Ancien Régime : en 1850 : 130 habitants dépendant de l'archevêque, 30 habitants du prince ; 1631 : 88 habitants dépendant de l'archevêque, 40 habitants du prince ; 1679 : 49 familles dépendant de l'archevêque, 15 habitants du prince ; 1709 : 85 familles dépendant de l'archevêque, 144 habitants du prince ; 1750 : 95 familles dépendant de l'archevêque, 26 familles du prince ; 1790 : 85 familles dépendant de l'archevêque, 45 familles du prince ; 1791 : 340 habitants dépendant de l'archevêque, 304 habitants du prince.

L'entente entre les deux fractions de la population semble n'avoir pas été tellement troublée. D'ailleurs, toutes les précautions administratives étaient prises pour ne mécontenter personne : « Depuis l'année 1550, il y eut à Mandeure deux maires, un pour les sujets de l'archevêque de Besançon, l'autre pour ceux du Prince de Montbéliard, le premier catholique, le second protestant. Après la réunion de notre commune à la France, en 1793, il n'y eut plus qu'un seul maire. Depuis, il est d'usage constant que le maire est catholique et l'adjoint protestant, que parmi les douze conseillers municipaux, la moitié appartient à chaque culte ». Cette remarque de F. Pourchot, *Ecole d'hier et d'aujourd'hui, op. cit.*, p. 74 et note page 68, vaut encore aujourd'hui dans ses grandes lignes : il existe toujours une coopération entre catholiques et protestants au sein de la municipalité, pour la « défense des intérêts communaux » (note du curé actuel à l'auteur).

(40) *Annuaire du Doubs, 1826,* p. 284.

Doubs et du Haut-Rhin, était essentiellement catholique. Ainsi les catholiques devinrent-ils dans tous les cantons industriels de plus en plus nombreux, et d'autant plus que la dénatalité semble avoir particulièrement joué en certains foyers protestants. A mesure que se développaient considérablement ces nouvelles villes (41), le catholicisme s'installait à nouveau dans un pays depuis longtemps réformé, à tel point qu'en plusieurs bourgs il était, dès la fin du siècle, à égalité avec le protestantisme. Cinquante ans plus tard, en 1954, nombre de villes lui accordent une large majorité. Le luthéranisme se maintient dans les petits villages paysans du canton de Blamont ou ceux qui gravitent autour de Montbéliard et d'Héricourt. Une enquête sociologique, menée en mars 1954, révèle que le catholicisme dans le pays de Montbéliard (un pays élargi à quelques communes des cantons voisins) groupe de 60 000 à 65 000 fidèles, contre 25 000 à 30 000 protestants : le Pays de Montbéliard est devenu un pays catholique à forte minorité protestante.

La population.

Ces dernières constatations posent le problème, plus vaste, de la population en général. Une carte... c'est aussi une zone de peuplement. Quel a été celui de nos trois départements ? A-t-il varié depuis cent cinquante ans ? Nous mesurons toute l'importance de cette question pour une recherche du nombre des ordinations et nous aurons à l'étudier en détail dans la seconde partie. Une vue d'ensemble nous suffira ici.

1. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU DOUBS.

a) La population d'*ensemble du département du Doubs* est passée par trois phases successives depuis 1801 (42) :

— de 1801 à 1886, la population du Doubs s'accroît fortement : d'une manière régulière jusqu'en 1851, par à-coups à partir de cette date ;

— de 1886 à 1946, une tendance générale à la baisse se manifeste ;

— c'est en 1946 que s'amorce une remontée rapide : le Doubs accuse fortement la reprise générale de la natalité et l'essor industriel.

---

(41) Sochaux ne comptait encore que 161 habitants en 1866, Audincourt 2 864, Valentigney 1 272. Ils en avaient respectivement 440, 7 633 et 4 367 en 1906, et 7 700, 10 202 et 5 723 en 1954. La progression continue à l'heure actuelle.

(42) Cf. Fr. Faure-Soulet, *Analyse économique du département du Doubs*. Cf. aussi Annexe, graphique n° 1.

b) *L'étude par arrondissement* est déjà beaucoup plus significative, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Arrondissements	1801	1851	1886	1906	1954
Besançon	88.101	110.826	115.702	106.549	123.763
Baume	56.467	68.354	59.974	51.626	37.623
Montbéliard ...	27.924 (43)	65.304	82.104	89.553	113.816
Pontarlier	43.034	52.195	51.472	50.710	51.985

Tableau n° 1

On notera que seul l'arrondissement de Montbéliard maintient sa progression tout au long de ces cent cinquante ans. Elle a été particulièrement forte entre 1851 et 1906 (+ 40 %), au moment où s'établissait l'industrie.

L'arrondissement de Baume-les-Dames, au contraire, après avoir subi une forte augmentation de 1801 à 1851 (+ 20 %) est en constante régression depuis 1886. Il a perdu près de 15 000 habitants depuis 1906 (— 25 %).

Enfin, les arrondissements de Besançon et Pontarlier se sont accrus, dans la première moitié du XIX[e] siècle, d'environ 20 %. Après un léger fléchissement de 1851 à 1906, Besançon a repris sa marche en avant (+ 15 %) tandis que Pontarlier marquait le pas.

c) En descendant *au niveau des cantons,* d'autres constatations nous attendent :

— Quatre cantons (si l'on excepte celui de Besançon-Nord, étudié à part) montent sans cesse de 1801 à 1954 (44) :

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Audincourt	8.297	12.856	21.800	27.870	44.697
Montbéliard ...	9.000	12.055	15.575	15.614	25.294
Morteau	6.591	7.922	10.092	11.893	13.126
Pontarlier	13.132	15.694	17.600	19.069	20.767

Tableau n° 2

---

(43) Ce chiffre ne comprend que l'ancien arrondissement de Saint-Hippolyte, à l'exception des cantons de Montbéliard et Audincourt qui comptaient ensemble environ 25 000 habitants.

(44) Le recensement de 1801 ne donne pas la population par cantons. Nous l'avons recueillie dans l'*Annuaire statistique du Doubs de l'an XII*, p. 476.

On remarquera l'étonnante augmentation du canton d'Audincourt (plus de 500 %). Tous ces cantons doivent leur accroissement à l'industrialisation qui les a profondément marqués surtout depuis le milieu du siècle. Le canton de Morteau, spécialisé dans l'industrie horlogère, s'est accru principalement dans les dernières décades du XIX[e] siècle.

— A l'inverse, deux cantons n'ont cessé de perdre leurs habitants ; tous deux sont essentiellement agricoles et formés de très nombreux villages :

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Audeux	12.303	11.984	9.588	8.226	7.686(45)
Roulans	8.561	7.816	6.793	6.178	4.921

Tableau n° 3

— La plupart des autres cantons (dix-neuf) ont augmenté le chiffre de leur population jusque vers 1851, parfois jusqu'à 1886 et même 1906 pour Blamont, pour redescendre ensuite à un chiffre parfois inférieur à celui de 1801 (46).

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Amancey	6.701	7.498	5.965	5.071	3.890
Boussières	7.083	7.637	7.626	6.199	6.253
Marchaux	8.438	9.335	8.700	7.732	7.412
Ornans	12.773	14.511	12.819	10.995	8.897
Quingey	11.501	12.259	9.554	8.067	6.634
Baume-les-Dames	9.233	9.935	8.333	7.760	6.279
Clerval	7.373	9.422	7.978	6.663	5.437
L'Isle-sur-le-Doubs	6.750	10.312	9.279	7.942	7.259
Pierrefontaine-les-Varans	7.539	9.520	8.325	7.436	6.713
Rougemont	8.410	10.624	8.061	6.829	4.291
Vercel	8.611	10.725	9.738	8.819	7.646
Blamont	3.814	6.404	10.362	12.551	11.788
Maîche	7.338	10.394	11.498	12.010	11.871
Pont-de-Roide	5.234	8.292	9.465	8.143	9.307
Le Russey	5.735	7.063	6.955	6.315	5.608
Saint-Hippolyte	5.803	8.240	7.883	7.050	5.251
Levier	7.519	10.262	8.933	8.022	7.429
Montbenoît	7.243	8.236	7.502	6.574	5.054
Mouthe	8.549	10.081	9.089	7.152	5.609

Tableau n° 4

(45) Le canton d'Audeux présente actuellement deux caractéristiques curieuses. Il est à la fois le canton de France qui compte le plus de communes (44) et celui qui a le plus petit chef-lieu de canton (105 habitants).

(46) Cf. Annexe, graphique n° 2. Chaque canton a été ramené à l'indice 100 en 1851.

Les cantons qui ne sont pas exclusivement agricoles — tels Pont-de-Roide et Saint-Hippolyte — se sont moins appauvris que les autres vers la fin du siècle. Ce sont surtout les cantons appartenant aux deux arrondissements de Besançon et de Baume-les-Dames qui ont été le plus touchés par la dépopulation (notamment Rougemont).

— Le cas des deux cantons de Besançon est à étudier à part : le canton Nord (qui comprend trois communes en dehors de la ville) a été stable jusqu'en 1851 et s'est développé ensuite ; le canton Sud (qui groupe le centre de la ville ainsi que onze communes) a suivi un cheminement inverse : il a surtout augmenté de population dans la première moitié du XIX[e] siècle et diminué depuis 1886 :

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Besançon-Nord .	17.993	17.826	30.352	31.930	51.699
Besançon-Sud ..	12.745	29.476	31.098	28.329	26.371

Tableau n° 5

Ces quelques statistiques montrent bien que seules les régions industrielles ont maintenu leur chiffre de population : il faudrait ajouter, pour être encore plus proche de la vérité, que l'accroissement de population n'a pas été partout uniforme, même à l'intérieur d'un canton. Il est des communes qui n'ont pas augmenté, alors que d'autres ont fait des bonds en avant prodigieux. Le mouvement de population amorcé, par ailleurs, à la fin du siècle sous l'influence de l'industrie horlogère, s'est aussi largement poursuivi dans les premières décades du XX[e] siècle (47). L'immigration aurait enfin son mot à dire dans cette question : nous n'en tiendrons pas spécialement compte au siècle qui nous occupe, car elle n'a acquis une sérieuse importance que depuis la Première Guerre mondiale (48).

2. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LA HAUTE-SAONE.

a) Elle est l'inverse de celle du Doubs, du moins depuis le milieu du siècle dernier. En effet, ce *département* qui comptait 291 579 habitants en 1801, est passé à 347 469 en 1851 (soit en un gain de près de 56 000 habitants), mais est tombé ensuite à 281 054 en 1886, à 263 890 en 1906 et finalement à 208 383 en 1954. La Haute-Saône a donc perdu près de 140 000 habitants dans les cent dernières années (49).

(47) Pour les cantons du Haut-Doubs, voir G. Pourchet, *Les Franches-Montagnes, op. cit.*, p. 317.

(48) Cf. A. Prost, « L'immigration en Franche-Comté ».

(49) Cf. Annexe, graphique n° 1.

b) *Tous les arrondissements* ont été touchés par la dépopulation, mais singulièrement ceux de Vesoul et Gray qui perdent entre 1851 et 1954, le premier 41 % et le second plus de 50 % de ses habitants.

Arrondissements	1801	1851	1886	1906	1954
Vesoul	104.758	113.862	83.277	80.629	66.654
Gray	82.666	89.235	68.300	59.015	44.215
Lure	104.155	144.372	129.477	124.246	97.514

Tableau n° 6

Seul, l'arrondissement de Lure, beaucoup plus industrialisé que ses voisins, a, en 1886 et 1906, une population supérieure à celle de 1801. Mais il connaît lui aussi la crise dans les cinquante dernières années (perte : plus de 20 %).

c) *Sur le plan des cantons,* de nombreuses remarques doivent être faites :

— Tous les cantons, sans exception, s'accroissent jusqu'à 1851. Beaucoup atteignent leur maximum à ce moment.

— Un seul canton, Vesoul, a progressé sur l'ensemble de la période, mis à part un temps d'arrêt dans les dernières années du siècle dernier :

Canton	1801	1851	1886	1906	1954
Vesoul	15.127	17.277	18.236	17.829	20.587

Tableau n° 7

— Deux autres cantons, centres industriels importants, poursuivent leur progression au-delà de 1851 (50).

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Champagney ...	7.662	12.345	15.134	14.833	10.640
Saint-Loup-sur-Semouse	12.696	17.727	18.252	18.712	13.974

Tableau n° 8

(50) *L'Annuaire statistique de la Haute-Saône de l'an XI,* qui donne, en appendice, la population des communes par arrondissement, nous a permis de calculer la population des cantons, celle-ci n'étant pas donnée dans le Volume de Territoire et Population.

— Trois cantons perdent peu de leur population après 1851. L'installation de différentes usines (notamment des tissages) explique sans doute leur maintien.

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Héricourt	8.671	14.981	12.906	14.168	12.650
Lure	14.068	19.195	17.010	18.052	15.285
Luxeuil	11.692	16.767	16.689	16.172	16.337

Tableau n° 9

Si le canton de Luxeuil n'a pas diminué comme les autres, dans la toute dernière période, il le tient, semble-t-il, pour une grosse part, au développement de son terrain d'aviation.

— Tous les autres cantons (vingt-deux) décroissent nettement après 1851. Il en est d'ailleurs quelques-uns qui avaient fort peu augmenté leur nombre d'habitants dans la première partie du XIX[e] siècle.

Cantons	1801	1851	1886	1906	1954
Autrey-les-Gray	8.212	10.129	7.302	6.196	4.631
Champlitte	9.408	9.991	7.355	5.874	4.055
Dampierre-sur-Salon	12.212	13.353	9.545	8.061	5.881
Fresne-Saint-Mamès	8.608	9.966	7.228	6.423	4.386
Gray	14.408	16.868	15.094	14.560	12.859
Gy	11.475	11.428	8.728	6.794	4.705
Marnay	8.013	8.301	6.099	4.995	3.733
Pesmes	8.345	9.209	6.849	6.112	3.965
Amance	7.886	8.848	7.753	6.419	5.422
Combeaufontaine	8.661	8.822	6.904	5.831	3.941
Jussey	14.263	16.470	14.221	11.358	8.544
Montbozon	9.791	10.560	7.680	6.704	4.750
Noroy-le-Bourg	7.564	8.812	6.221	5.251	3.483
Port-sur-Saône	9.025	9.963	7.596	6.906	5.522
Rioz	9.490	10.566	7.674	6.383	4.702
Scey-sur-Saône	10.664	12.264	8.882	7.259	5.623
Vitrey	9.921	10.330	8.110	6.689	4.180
Faucogney	10.472	13.773	10.920	9.556	7.039
Melisey	10.634	14.103	12.132	10.571	7.540
Saulx	8.226	8.828	6.364	5.196	2.986
Vauvillers	8.227	11.852	9.230	7.789	4.352
Villersexel	10.366	14.813	10.840	9.197	6.711

Tableau n° 10

On aura remarqué les proportions très fortes dans lesquelles certains cantons ont perdu leur population (Champlitte, Dampierre, Gy, Scey-sur-Saône et Villersexel ont perdu 5.000 habitants entre 1851 et 1906, Saulx s'est littéralement effondré). Des treize cantons qui avaient plus de 10.000 habitants en 1851, il n'en reste plus que trois en 1906. Comme dans le Doubs, seules les régions où s'est installée l'industrie ont pu se maintenir ou progresser, au détriment des cantons exclusivement ruraux.

Un graphique (51) nous donne, de façon saisissante, l'image de cette dépopulation de la Haute-Saône : on a choisi l'indice 100 en 1851 et l'on a calculé l'indice de 1954. On est véritablement en face d'un écroulement : nous verrons par la suite toutes les répercussions qu'on peut lui attribuer.

3. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU T. DE BELFORT.

Il est assez difficile d'établir avec précision le chiffre exact de la population du Territoire de Belfort avant son rattachement au diocèse de Besançon, du fait des modifications territoriales qu'il a subies. On constate seulement qu'elle a continuellement progressé : 36 763 en 1801 (52), 53 590 en 1852 (53), 56 781 en 1872, 79 758 en 1886, 95 421 en 1901, 101 386 en 1911, 99 427 en 1954, et que le plus fort accroissement a lieu dans les cantons industrialisés :

Cantons	1801	1852	1886	1906	1954
Belfort	9.087	14.981	35.670	51.190	63.297
Delle	10.966	16.105	18.763	19.241	19.028
Giromagny	8647	13.626	14.496	15.132	10.383

Tableau n° 11

On notera l'énorme montée du canton de Beflort, due surtout à l'accroissement de la ville elle-même : Belfort ne comptait que 4 400 habitants en 1801, et seulement 8 030 en 1872. Elle en dénombre 34 649 en 1906 (+ 400 %) et 43 434 en 1954. Le canton de Delle, qui a vu de nombreuses usines s'installer sur son territoire, a maintenu son augmentation jusqu'à aujourd'hui, tandis que celui de Giromagny a perdu le tiers de sa population dans les cinquante dernières années.

---

(51) Cf. Annexe, graphique n° 3.

(52) D'après l'*Annuaire du Haut-Rhin édité à Colmar en l'an XII.*

(53) D'après le *Recueil des Actes de la Préfecture de Belfort* (renseignements communiqués par M. l'Archiviste en chef).

Les deux autres cantons, beaucoup plus agricoles n'ont guère changé, jusqu'en 1906. Depuis cette date, ils accusent l'un et l'autre une baisse sensible (Fontaine 22 % ; Rougemont-le-Château, plus montagneux, 33 %).

Cantons	1801	1852	1886	1906	1954
Fontaine	2.931	6.617	6.766	6.001	4.774
Rougemont-le-Château	5.327	2.261	1.585	2.924	1.945 (54)

Tableau n° 12

Un graphique permet de comparer l'évolution démographique des différents cantons du Territoire de Belfort (55).

Pour en finir avec l'évolution démographique, nous constatons :

1) Que les trois départements ont suivi une courbe analogue jusqu'en 1851 : on remarque partout une augmentation de la population ;

2) A partir de 1851, les courbes sont profondément différentes :

— le Doubs et le Territoire de Belfort continuent de croître, le premier jusqu'à 1886, le second jusqu'à 1911, tandis que la Haute-Saône amorce une longue descente qui se poursuivra jusqu'à nos jours ;

— après 1886 et 1911, le Doubs et le Territoire de Belfort manifestent plutôt une tendance à la baisse ;

3) Depuis 1946, enfin, la population a de nouveau augmenté dans ces deux départements. Le Territoire de Belfort arrive tout juste à rattraper son chiffre de 1911, alors que le Doubs gagne 30 000 habitants entre les deux derniers recensements.

Une fois de plus, c'est donc la diversité qui semble caractériser nos trois départements.

L'économie comtoise.

Quelles ont été les activités de ces populations depuis le début du siècle dernier ? Quelles sont-elles actuellement ?... Cette dernière question reste à traiter rapidement, pour que nous ayons une idée globale sur l'évolution du diocèse.

---

(54) Rougemont-le-Château ne compte que quatre communes qui appartenaient autrefois au canton de Massevaux (Haut-Rhin).

(55) Cf. Annexe, graphique n° 4.

Quel que soit le visage donné à une région par son passé politique et religieux, il apparaît qu'elle doit encore beaucoup plus, de notre temps, à son économie. Nous décrirons rapidement l'évolution qui s'est produite en ce domaine depuis cent cinquante ans dans nos trois départements.

Au début du siècle dernier, l'économie était encore essentiellement agricole. Les terres de culture et d'élevage faisaient vivre une population travailleuse et rude qui se contentait de peu. Le vignoble avait une place relativement importante dans les arrondissements de Gray et de Besançon. En 1830 encore, il ne couvrait pas moins de 6 500 ha dans l'arrondissement de Besançon (dont 1 200 pour le seul vignoble bisontin). On en rencontrait dans l'arrondissement de Baume-les-Dames (1 775 ha) et jusque dans celui de Montbéliard (255 ha). La vigne était encore davantage cultivée en Haute-Saône, dans les cantons de Marnay, Pesmes, Gy, Champlitte, où nombre d'habitants fabriquaient un vin parfois réputé (56).

L'industrie se limitait à quelques hauts fourneaux ou fabriques n'employant jamais qu'un nombre très restreint d'ouvriers. Dans le Doubs, celle-ci utilisait le fer extrait de nombreuses mines situées dans l'arrondissement de Pontarlier (Oye-et-Pallet, La Cluse, Courvières, Montperreux, Métabief, Les Longevilles) ou dans celui de Baume-les-Dames (Cuse, Cubrial, Uzelle, Onans, Rougemont, Gondelans, Gouhelans, Bournois). L'Annuaire de 1803 signale « six fourneaux en activité, 23 feux d'affinerie, 31 martinets, 3 tireries de fil de fer, 2 fonderies » établis en général sur le Doubs ou la Loue (57). La Haute-Saône était, « après le département de la Haute-Marne, le département de toute la France où il y avait le plus de hauts fourneaux. On en comptait 33, savoir 9 dans l'arrondissement de Vesoul, 7 dans celui de Lure, et 17 dans l'arrondissement de Gray » (58). Au Nord-Est du département étaient exploitées des houillères à Champagney et Ronchamp depuis le milieu du XVIII[e] siècle. Elles s'étendirent considérablement vers 1806, et embauchaient, en 1866, environ 1 800 ouvriers (59).

C'est à partir de cette époque que la situation se modifia pour l'ensemble du diocèse. On connaît l'extraordinaire développement pris par les usines Japy et Peugeot dans les régions de Montbéliard - Audincourt - Delle - Beaucourt ainsi que par la société Alsthom à Belfort ; on connaît aussi l'essor qui anime depuis une cinquantaine d'années l'industrie horlogère établie dans les montagnes du Doubs, qui a bénéficié très tôt de l'énergie électrique (depuis 1896).

---

(56) *Annuaire du Doubs*, 1830, p. 258.

(57) *Almanach ou Annuaire statistique de l'an XII (Doubs)*, p. 123.

(58) *Annuaire historique et statistique de la Haute-Saône pour l'année 1825*, p. 89.

(59) L. Suchaux, *Dictionnaire...*, t. II, p. 215.

Ce fut un excellent débouché pour la main-d'œuvre de cette région particulièrement riche en familles très nombreuses (60).

Ailleurs aussi, l'économie se modifiait assez profondément. L'extension des exploitations agricoles et la mécanisation ont fait disparaître nombre de familles dans les villages. La culture elle-même s'en est trouvée changée. La vigne est en recul notable. Concurrencée par les vins du Midi, lourdement éprouvée par la crise du phylloxéra, elle ne se cultive plus que pour une petite consommation familiale, dans les cantons d'Audeux, Boussières, Quingey, qui prolongent la zone viticole du Jura, et, en Haute-Saône, dans les cantons de Marnay, Gy et quelque peu Champlitte. En 1910, la superficie occupée par la vigne ne représentait plus dans le Doubs que 2 900 ha (contre 7 797 en 1840), et en Haute-Saône que 4 280 ha (contre 13 594 en 1840) (61). Les vignerons commerçants commençaient à disparaître vers le début du XX[e] siècle... Cette évolution s'est poursuivie jusqu'à nos jours : en 1931, la production a été en moyenne de 6 000 hl pour le Doubs, et de 15 000 hl pour la Haute-Saône (62).

⁂

Le diocèse de Besançon, tel qu'il est actuellement constitué, est donc loin de former un ensemble homogène. La plaine y côtoie la moyenne montagne, l'industrie métallurgique et horlogère la culture et l'élevage, le protestantisme la religion catholique.

Au fond, ce diocèse a toujours été caractérisé par une étonnante diversité. L. Febvre le remarquait déjà : le trait le plus frappant du pays comtois « le plus saillant, c'est l'extrême variété du sol de la province — la diversité profonde de ses parties » (63). Si l'époque moderne n'a fait qu'accentuer certains contrastes d'ordre économique, politique ou religieux, cela ne signifie pourtant pas que ce pays n'ait aucune unité. Cette variété même a fait en grande partie, dans le passé, la force de la Comté, pour la simple raison que « ses parties étaient complémentaires. C'est un des caractères propres de la France que cette juxtaposition sur un étroit espace de contrées dissemblables, unies et reliées par ces dissemblances mêmes. En Comté, le fait est frappant. Une étroite solidarité économique — raison profonde de leur accord politique — n'unit-elle pas les deux régions du Jura et du

---

(60) On trouvera quelques exemples de cette natalité record pour les années présentes (plus de 40 pour 1 000) dans G. Pourchet, *Les Franches-Montagnes, op. cit.*, p. 321.

(61) A. Prost, *L'immigration...*, p. 27-28.

(62) J. Girard, *La vigne et le vin en Franche-Comté*, p. 23.

(63) *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 37.

pays plat ? Entre elles, les rapports sont constants parce que nécessaires ; il faut à la montagne les grains de la plaine et les vins des coteaux ; il faut à la plaine les bestiaux, les bois — à l'occasion même, les hommes de la montagne : échange de denrées, contact d'habitants » (64). Si les conditions ont changé avec l'industrialisation récente, bien des échanges nouveaux ont pu aussi s'établir grâce à la facilité apportée par les voies de communication. Le schéma reste vrai dans son ensemble. « Tout nous amène ainsi à constater l'accord des forces naturelles et des forces humaines », encore que « la part de l'homme soit prépondérante ».

C'est lui, sans aucun doute, qui peu à peu a travaillé à unir indéniablement ces populations. Notons ici l'importance de cette histoire commune, de cette union de fait qui, dans le passé, a malgré tout lié les plaines de la Saône aux plateaux et à la montagne du Doubs, qui a façonné ce caractère quelque peu rude et tenace qui justifie la devise : « Comtois, rends-toi — Nenni, ma foi ! ». Cette union de fait a souvent été soulignée : « Diverse par la constitution de son sol, écrit A. Prost, par son relief, par ses industries et son agriculture, la Franche-Comté forme pourtant une région économique bien à part ; de longs siècles de souffrance et de lutte contre la nature et contre les hommes, lui ont donné cette unité, en même temps qu'ils façonnaient le caractère comtois » (65).

On objectera sans doute le cas du pays de Montbéliard et du Territoire de Bellort. Il est vrai que l'un et l'autre ont connu dans le passé un destin différent de celui de la Franche-Comté. On peut même dire que le premier a souvent été en lutte avec ses voisins, du fait de la Réforme luthérienne qu'il avait acceptée. Mais qui ne voit que, depuis le siècle dernier, l'un et l'autre ont lié leur avenir à celui des départements comtois ? Bien des circonstances ont favorisé cette évolution. Nous les ramènerons aux deux essentielles. D'une part, Montbéliard, depuis le développement de l'industrie, est devenu le centre d'attraction de tout un ensemble de populations qui habitent encore dans les cantons voisins du Doubs et de la Haute-Saône. Et, d'autre part, le Territoire de Belfort, s'il reste ouvert sur l'Alsace et la vallée du Rhin — pour ne pas parler de la Suisse — est néanmoins séparé d'eux par bien d'autres choses, au premier rang desquelles figure la différence de dialecte. Il suffit de suivre la route nationale qui conduit de Belfort à Altkirch ou à Mulhouse pour s'en rendre compte : la frontière entre les deux départements est profondément marquée. Que leur restait-il à faire, dans ces conditions, sinon de partager le destin du Doubs et de la Haute-Saône ?

---

(64) Id., p. 39.

(65) *L'immigration en Franche-Comté*, p. 29.

C'est peut-être là, en effet, l'élément le plus décisif. L'unité du diocèse ne vient-elle pas d'abord de ce même « vouloir vivre ensemble », de cette union de volonté qui, selon Jean Lacroix, s'ajoute à l'union de fait pour former une nation ? Il n'y a assurément pas de « nation franc-comtoise ». Mais, si l'on nous permet d'utiliser la définition du philosophe : nous pouvons nous demander si nous ne sommes pas ici effectivement en présence d'hommes qui, « conscients d'une certaine communauté d'origine, d'une certaine communauté de tradition culturelle et d'une communauté d'intérêts, acceptent et veulent cette communauté comme condition de la vocation personnelle de chacun de ses membres, cherchent à parfaire sans cesse son unité en se tendant vers l'avenir, pour réaliser ses destinées en fonction même de son histoire et de son idéal, en s'efforçant sans cesse de concilier son projet fondamental avec celui de ses voisins, en vue d'un développement de tout l'homme et de tous les hommes » (66). La foi religieuse profonde qui se traduit encore extérieurement de notre temps par une pratique suivie, des pèlerinages nombreux et fréquentés, un respect des institutions familiales, qui a été constamment soutenue par un clergé de valeur, surtout dans les moments difficiles (la Révolution et la Séparation) a sans doute joué un rôle considérable pour donner une âme commune à cet ensemble politique et économique au premier abord si disparate. Il est de la plus haute importance de le noter au début de ce travail.

---

(66) *Personne et amour*, p. 72.

SOURCES ET METHODE

Une telle enquête sur le recrutement sacerdotal suppose le dépouillement de nombreuses archives, ainsi que le report à des ouvrages ou des articles ayant trait, directement ou indirectement, au recrutement sacerdotal.

I. — Sources manuscrites

1. *Les Archives du Grand Séminaire de Besançon* constituent le fonds le plus important et le plus directement accessible : (Réf. A. S.).

a) *Les listes d'admissi.* Ce sont les listes, établies chaque année, des séminaristes entrant au séminaire de théologie. Elle donnent, pour chacun d'eux, les nom, prénoms et paroisse de résidence (éventuellement le lieu d'origine).

Le Registre A. 1 fournit la liste des entrées entre 1733 et 1790, et entre 1801 et 1832 : il s'agit des élèves entrant en seconde année de théologie comme internes, la première année étant passée en dehors du séminaire. A partir de 1832, ces listes d'admissi donnent l'état des élèves entrant en première année (l'externat de première année a alors été supprimé). Très souvent la liste des élèves de première année est doublée par une autre liste des élèves sortant de philosophie : « *Admissi ex philosophia* ». A partir de 1890, la liste d'admissi est complétée par un « état » de tous les séminaristes inscrits en théologie, classés par année. On a ainsi la physionomie générale de la maison.

Ces listes d'admissi sont la plupart du temps accompagnées d'autres listes donnant les noms des prêtres ayant participé aux retraites pastorales chaque année. Elles nous ont parfois servi.

b) *Une série de registres* donnant divers renseignements sur les élèves présents au grand séminaire.

Le registre E. 1 qui porte le titre « Elèves ecclésiastiques, 1810-1816 » est des plus complets puisqu'il indique les nom, prénoms, date et lieu de naissance, le nom de l'établissement où chaque élève poursuit ses études, la classe à laquelle il appartient, « l'époque à laquelle la vocation a été connue », la profession et le domicile des parents.

Les registres E. 2 à E. 6 concernent la Restauration. Ils mentionnent l'adresse des familles qui reçoivent les élèves externes du grand séminaire. Voici leur répartition :

— E. 2 de 1811 à 1815.
— E. 3 de 1816 à 1820.
— E. 4 de 1821 à 1823.
— E. 5 de 1824 à 1827.
— E. 6 de 1828 à 1832.

Les registres E. 7 et E. 8 indiquent les nom, prénoms, adresse, lieu et date de naissance des « Aspirants du Séminaire de Besançon » à leur arrivée en théologie. Le premier registre commencé le 11 novembre 1805 se poursuit jusqu'à l'année scolaire 1929-1930. Le second lui fait suite à partir d'octobre 1930, date à laquelle le grand séminaire se rétablit dans ses anciens locaux de la rue Mégevand.

Les registres O. 1 à O. 5 concernent les *ordinations* et sont, de ce fait, les plus précieux. Chaque fois sont indiqués le nom de l'évêque qui procède à la cérémonie, le lieu et la date de celle-ci, les nom, prénoms et lieu de résidence de chaque ordinand, classé par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque ordre sacré reçu. Les sous-diacres y ont une mention spéciale suivant qu'ils se destinent ou non au service du diocèse. Les dispenses d'âge pour la prêtrise sont également notées. Les cinq registres couvrent les périodes suivantes :

— O. 1 du 10 août 1744 à 1758, et de 1765 à 1772 (copie d'un registre conservé aux Archives du Doubs, sous la cote G. 909).
— O. 2 du 20 mars 1791 au 9 mars 1828.
— O. 3 du 16 mars 1828 au 22 décembre 1866.
— O. 4 du 6 avril 1867 au 12 juillet 1937.
— O. 5 du 18 décembre 1937 à aujourd'hui.

Les registres des *Boursiers* ont été également consultés. Ils ne donnent malheureusement pas autant de renseignements qu'on aurait pu l'espérer.

Enfin, les registres des *Délibérations du Conseil des Directeurs du Séminaire* nous renseignent sur la vie intérieure du séminaire, la bonne marche de la maison, la piété, les cours, l'admission aux ordres sacrés, etc. Deux registres sont consacrés à cette période :

— C. 1 du 25 juin 1882 au 7 juin 1925.
— C. 2 depuis cette date à aujourd'hui.

2. *Aux archives des petits séminaires et du Séminaire de Philosophie-Vocations Tardives,* deux séries de documents surtout ont rendu service :

a) Les registres d'entrées, qui mentionnent l'adresse (et parfois la profession des parents) du jeune séminariste. Ainsi le séminaire de Consolation a pu nous fournir deux tableaux des élèves de la maison depuis sa fondation. Malheureusement, nous n'avons pu obtenir ces renseignements dans tous les séminaires, plusieurs dossiers d'archives ayant disparu (notamment à la Séparation).

A défaut de liste des entrées, nous avons consulté les cahiers de classe ou les comptes de pensions (ainsi pour Marnay et Luxeuil).

b) Une seconde série de documents nous a permis d'établir l'orientation prise par les petits séminaristes, vers le sacerdoce ou la vie civile. Le travail était fait pour le séminaire de Consolation. Ailleurs, nous avons confronté les listes des rhétoriciens avec les listes d'admissi en philosophie et d'ordinations.

3. *Les Archives de l'Archevêché* (Réf. A.A.) renferment un certain nombre de dossiers concernant la vie générale du diocèse, les petits séminaires, les petites écoles sous la Restauration, enfin une volumineuse correspondance des archevêques (notamment de Mgr Le Coz et du Cardinal Mathieu).

Les registres de catholicité nous ont permis de dresser la carte des délais de baptême.

4. *Les Archives de la Mission d'Ecole* (Réf. A. M.) nous ont permis d'apprécier d'une façon souvent très précise le niveau de la pratique dans la plupart des paroisses du diocèse, notamment depuis le milieu du siècle dernier. Il y a peu de paroisses où les missionnaires diocésains n'aient jamais pénétré. Après chaque mission donnée, ils ont consigné sur un registre leurs impressions sur la paroisse, indiquant souvent la qualité de la vie religieuse des fidèles, ainsi que le nombre d'abstentions aux sacrements. Ces notations constituent une des sources les plus précieuses pour connaître le niveau de la vie religieuse.

5. *Les Archives Départementales* (Réf. A. D.) n'ont guère été utilisées que pour les questions politiques et pour l'enseignement. Pour les premières, elles permettent de connaître en particulier les résultats des différentes élections. Pour l'enseignement, nous avons trouvé là quelques statistiques précises ainsi que différents rapports de l'Académie sur la situation des maîtres et des écoles. Plusieurs sondages nous ont révélé que pour toutes les affaires religieuses importantes, il valait mieux s'adresser aux Archives Nationales, où tout a été transmis.

6. *Les Archives Nationales* (Réf. A. N.) constituent, en effet, un fonds inépuisable. Nous y avons ouvert près de deux cents dossiers.

Les plus importants concernent la vie des séminaires : règlement, administration (F^{19} 3994), les nominations aux bourses (F^{19} 842 A, F^{19*} 1424 à F^{19*} 1434), les rapports des Préfets aux Ministres des cultes sur les séminaires (F^{19} 4065, 4071, 4086), les exemptions du service militaire (application de la loi de 1889, F^{19*} 1397 à 1407), etc. On a consulté également les dossiers ayant trait à l'organisation du culte protestant dans la région de Montbéliard et en Haute-Saône vers 1833-1834 (F^{19} 1820 A et B), les nominations de curés sous la Troisième République (ex. F^{19} 2903), l'attitude du clergé au point de vue politique (ex. F^{19} 6143), les plaintes contre le clergé (F^{19*} 1522), les suppressions de traitements (F^{19*} 1524), les renseignements concernant les archevêques (F^{19} 2504), etc. Enfin, les liasses F^{19} 639 B et 648 sur l'état des paroisses manquant d'églises et de presbytères, et 728 B, 769 B, sur l'érection de cures ou de vicariats dans le diocèse entre 1816 et 1837, fournissent d'utiles informations. En ce qui concerne les congrégations : les liasses F^{19*} 1534-1537 fournissent une statistique des congrégations d'hommes et de femmes sous le premier et le second Empires, tandis qu'en F^{19} 6072, on a recueilli des notes sur leur expulsion au début de ce siècle.

Les Archives Nationales nous ont aidé aussi à préciser la situation de l'enseignement : les dossiers sur les Lycées et Collèges (F^{17} 8263, 8524, 8252, 8654, 8399) sur les Ecoles Normales (F^{17} 9720, 8743, 9748, 9759), sur la situation de l'enseignement primaire dans le Doubs (F^{17*} 2831 à 2835), dans la Haute-Saône (F^{17*} 3049 à 3053), dans le Haut-Rhin (F17* 3042), sont particulièrement intéressants. Les rapports des recteurs d'Académie sont conservés sous la cote F^{17} 9279.

7. *Différentes enquêtes de sociologie religieuse locale,* d'inégale valeur, réalisées en vue de missions récentes, sont venues nous apporter d'utiles renseignements sur la vie religieuse du pays de Montbéliard (enquête de 1954, préparant la mission d'octobre 1957), des agglomérations de Vesoul et Gray (enquêtes de 1957), du canton de Montbozon en 1959 (67).

8. *Plusieurs enquêtes, enfin, concernant directement le recrutement sacerdotal,* nous ont largement aidé.

a) La première fut lancée en 1953, par l'inspection diocésaine des séminaires. Elle s'adressait aux curés. Elle permit de dénombrer, par paroisses, le nombre des séminaristes, leur orientation vers le clergé séculier ou régulier, etc. Surtout, elle rapportait l'avis des curés sur la baisse du recrutement et les moyens propres à le redresser.

---

(67) Faute d'être terminée l'importante enquête pastorale menée sur l'ensemble du diocèse par MM. Boulard et Rémond n'a pu être utilisée au cours de ce travail. Elle est actuellement sous presse. Elle sera très utile à consulter pour connaître la situation religieuse du diocèse à l'heure présente.

b) La même année, nous avons lancé un questionnaire dans les différents séminaires diocésains. Il était essentiellement d'ordre statistique. Il nous a fourni des renseignements très précis sur l'origine familiale, sociale et scolaire des différents séminaristes. Un questionnaire plus simple avait été envoyé à une vingtaine d'ordres religieux possédant des sujets originaires du diocèse.

c) En 1956, l'épiscopat français envoya plusieurs questionnaires à chaque diocèse. On voulait alors une consultation très large. C'est pourquoi on interrogea aussi bien les responsables diocésains (supérieurs de séminaires par exemple) que les familles et les jeunes gens eux-mêmes. Les réponses ont été assez abondantes à Besançon. L'anonymat garantissait la loyauté. Aussi l'enquête a-t-elle été faite, dans l'ensemble, avec beaucoup de sérieux. Elle nous a été d'un précieux concours pour l'étude de la psychologie et de la mentalité du clergé et des familles chrétiennes.

II. — Sources imprimées

Nous les classerons sous trois rubriques différentes :

1. *Histoire générale du diocèse.* Il est évidemment indispensable d'en connaître les grandes lignes pour utiliser avec fruit les sources manuscrites mentionnées ci-dessus. Elle n'a été faite que jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Les deux ouvrages essentiels sont ceux de M. Richard, *Histoires des diocèses de Besançon et Saint-Claude* (Besançon 1847-1851, deux volumes), et de l'abbé L. Loye, *Histoire de l'Eglise de Besançon* (Besançon 1901-1903, six volumes) qui doit être utilisée avec prudence, car il est tout à fait de seconde, et même parfois de troisième main.

2. *Les monographies* s'attachant à un sujet plus particulier ou à une période déterminée. Elles sont fort nombreuses. On en consultera la liste, en bibliographie, à la fin du volume.

3. Enfin, de très nombreux articles ont été puisés dans différents bulletins :

— *Annales de l'Œuvre des Séminaires* (depuis 1895).

— *Bulletins des anciens élèves et professeurs des Séminaires.*

— *Bulletins de l'Enseignement Libre.*

— *Semaine Religieuse* (de 1876 à 1941) et *Voix Diocésaine* (depuis 1942).

— *Annales franc-comtoises* (deux séries : 1863-1870 et 1889-1905).

— *Mémoires des différentes Sociétés d'Emulation du Doubs, de la Haute-Saône, de Montbéliard,* etc.

III. — Sources statistiques

Trois séries de publications ont été sans cesse consultées :

— Les travaux se trouvant actuellement à la bibliothèque de l'I. N.S. E. E.

Ils sont absolument indispensables pour connaître la population par canton à chaque recensement, ainsi que sa répartition selon les différentes catégories : active ou non active, ville et campagne, etc. Il faut y ajouter les publications de l'Institut d'Economie Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (Université de Dijon, Faculté de Droit).

— Les *Annuaires départementaux.*

— Enfin les différents « *Etats du Diocèse* » publiés en 1815, 1823, 1832, 1855, 1873, et chaque année depuis 1882. Ils se trouvent depuis cette dernière date annexés à l'ordo diocésain (calendrier liturgique du bréviaire et de la messe).

Comment ces différentes sources ont-elles été utilisées ?

Répondre à cette question revient à indiquer la méthode suivie dans cette enquête.

Deux préoccupations nous ont constamment guidé : partir des faits et chercher leur explication d'une part, tenir compte des deux coordonnées temps-espace, d'autre part. Elles nous ont conduit à adopter le plan suivant :

Dans la première partie, nous traiterons des *Ordinations dans le temps.* Après avoir établi la courbe des ordinations par périodes quinquennales, nous chercherons de quelle manière se divise cette courbe, afin de déterminer les grandes « périodes » du recrutement sacerdotal : quatre périodes se sont ainsi détachées nettement, que nous étudierons chacune dans un chapitre spécial.

Dans une seconde partie, nous considérerons les *Ordinations dans l'espace :* nous commencerons par tracer un certain nombre de cartes, correspondant aux périodes déterminées dans la première partie, et donnant le nombre d'ordinations par canton en fonction de la population. Ceci étant fait, nous essaierons une série de « réactifs » nous permettant de connaître à quelles influences locales le recrutement sacerdotal a été particulièrement sensible. Ainsi apparaîtront successivement des chapitres sur la démographie, l'économie, la politique, l'enseignement, les séminaires, la vitalité chrétienne. Un chapitre de synthèse tentera d'expliquer les différentes cartes.

Enfin, une brève conclusion s'efforcera de rechercher, parmi toutes les conclusions auxquelles nous sommes parvenus, s'il en est qui s'imposent avec plus de rigueur et qui pourraient constituer l'axe essentiel d'une pastorale des vocations.

LIMITES DE L'ENQUETE

Nous nous sommes efforcé de suivre une méthode rigoureuse, les généralisations et les approximations en ce genre de travail étant désastreuses et pouvant aboutir à des conclusions erronées. C'est dans cet esprit que nous rappelons quelques points essentiels délimitant le sujet :

1. *Le diocèse de Besançon est toujours considéré dans ses limites actuelles :* c'est-à-dire formé par les trois départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Les ordinations originaires de ce dernier nous ont été communiquées par le diocèse de Strasbourg auquel il appartenait avant 1871.

2. L'enquête porte sur tous les prêtres *originaires* du diocèse ordonnés entre 1801 et 1960 — mais ceux-là seulement, qu'ils appartiennent au clergé séculier ou au clergé régulier.

3. Malgré toute la minutie apportée à la réunion de différents documents, il est certain que *tous* les prêtres originaires du diocèse n'ont pu être recensés. Cela tient à ce que :

— Quelques-uns ont été ordonnés dans un autre diocèse (tout en étant séculiers) et sont revenus ensuite à Besançon. Ils ne figurent pas, par conséquent, sur les listes d'ordinations. Ils ont été très rarement, jusqu'à un passé récent, inscrits dans l'Ordo.

— Les statistiques fournies par les Ordos du XIX[e] siècle sont loin de donner la liste exhaustive des prêtres de Besançon employés dans d'autres diocèses ou dans les missions.

— Tous les jésuites ont été supprimés de l'Ordo en 1900.

— Tous les ordres religieux n'ont pu être contactés. Il en est, d'autre part, dont les archives ont disparu au cours de déménagements successifs.

4. Il a parfois été très difficile de localiser les vocations :

— On a toujours choisi le *canton* au lieu du doyenné.

— On a dû s'en tenir, par contre, la plupart du temps, à une localisation par *paroisse* et non par commune : les registres d'ordinations indiquent d'ordinaire la paroisse. Or beaucoup de paroisses — surtout depuis 1890 — groupent plusieurs communes.

— Chaque fois que cela a été possible, on a choisi, comme l'indique le chanoine Boulard, *le lieu qu'habitaient les prêtres « à l'âge normal de la vocation,* leur lieu de naissance pouvant être purement accidentel » (68). Nous avons constaté que, dans la grande majorité des cas, ces deux lieux coïncidaient (sauf pour quelques fils de fonctionnaires ou de commerçants), ce qui révèle une assez grande stabilité des familles.

La localisation a été rendue parfois très difficile pour certains prêtres ordonnés au siècle dernier. Il existe, en effet, deux, trois ou même quatre paroisses de même dénomination dans le diocèse. Nos devanciers n'avaient pas les mêmes exigences que nous et n'indiquaient pas toujours le département, a fortiori le canton. Nous avons été amené à faire quelques approximations (confrontation des noms de famille à l'époque donnée avec ceux de la nôtre, etc.).

— Les prêtres ont été pointés suivant leur *date d'ordination.* Ici encore, des renseignements précis faisaient parfois défaut (pour les religieux et les missionnaires notamment).

Vérification a été faite que l'ordination se situait bien, en général, comme le signale M. Boulard, entre 25 et 29 ans, ce qui nous a permis de procéder à des évaluations pour les cas où aucune date n'était donnée (69).

Les jésuites ont été inscrits, en vertu de ce principe, à l'âge normal qu'ils auraient eu à leur ordination s'ils étaient restés dans le clergé séculier.

Pour les prêtres séculiers ordonnés en dehors du diocèse et pour les religieux, nous avons dû prendre la paroisse de naissance, n'ayant le plus souvent aucune indication sur la date où ils l'avaient quittée.

5. Nous signalerons les *nombres absolus,* mais nous porterons davantage d'attention aux *pourcentages,* c'est-à-dire au nombre d'habitants ayant fourni un prêtre pour des périodes équivalentes, le même laps de temps permettant de fructueuses comparaisons.

Un simple calcul permettra à ceux qui le désirent de comparer nos résultats à ceux de M. Boulard, notamment aux cartes d'ordination qu'il a établies (70) : en renversant les pourcentages il sera facile d'établir les indices de chaque département pour des périodes de 10 ans et pour 100 000 habitants.

---

(68) *Premiers itinéraires...,* p. 53.

(69) Sur 1 018 prêtres ordonnés à Besançon entre 1921 et 1960, 197 l'ont été avant 25 ans, 695 entre 25 et 29 ans, 126 à 30 ans et plus.

(70) Cf. *Premiers itinéraires...,* p. 38.

6. Dans *l'étude des cantons,* Besançon-Sud sera toujours joint à Besançon-Nord, la distinction étant impossible d'après les seuls registres d'ordinations. Dans le détail, nous essaierons de voir si la campagne environnant la ville donne plus ou moins que la ville elle-même. Au siècle dernier, c'est l'exception quand on indique la paroisse d'origine à Besançon, sauf lorsqu'il s'agit de villages en dehors de l'agglomération comme Saint-Ferjeux, les Chaprais ou Bregille, villages devenus actuellement banlieue immédiate et incorporée à la ville.

Nous avons été amené également à distinguer parfois plusieurs zones dans un même canton. Cela tient — nous l'avons déjà noté — à ce que certains cantons comportent des régions géographiques très différentes (vallée et plateau).

Les quatre cantons protestants d'Audincourt, Blamont, Héricourt et Montbéliard constituant réellement un ensemble particulier, seront souvent étudiés à part. Les pourcentages y seront établis, dans la mesure du possible, d'après le chiffre de la population catholique et non d'après la totalité de la population.

7. Pour la *représentation graphique* proprement dite, nous avons adopté une clé semblable à celle de M. Boulard, en la mettant à une échelle plus petite. Mais nous avons dû étaler singulièrement la gamme des hâchures afin de faire apparaître mieux les différences entre les cantons. (Cf. plaquette en annexe à ce volume.)

CHAPITRE PRELIMINAIRE

LE RECRUTEMENT SOUS L'ANCIEN REGIME ET SOUS LA REVOLUTION

Nous avons pensé qu'il serait intéressant et utile à la fois de donner, en liminaire de cette étude, un bref aperçu sur le recrutement sacerdotal dans le diocèse sous l'Ancien Régime : nous aurons ainsi un point de comparaison. Le rapprochement avec ce qui s'est passé depuis ne manquera pas plus tard de piquer notre attention.

La tâche a été facilitée par le fait que nous sommes en possession de renseignements précis sur les ordinations et le comportement du clergé à certaines périodes : ordinations faites à Besançon de 1744 à 1757 et de 1765 à 1772 ; puis ordinations faites à Fribourg (Suisse) pendant la Révolution ; enfin une étude détaillée sur le comportement du clergé pendant les années troublées de 1789 à 1800.

I. — Le recrutement vers 1750

Nous distinguerons les prêtres séculiers des religieux.

a) LES PRETRES SECULIERS.

Nous avons dénombré, pour les vingt-deux années étudiées (1744-1757 et 1765-1772), 826 ordinations, ce qui correspond donc à une moyenne de 40 nouveaux prêtres par an.

La courbe (1) n'est pas uniforme. Elle oscille beaucoup entre 1754 et 1756. Les ordinations, qui étaient tombées à 20 pour l'année 1754, remontent l'année suivante pour atteindre, en 1756, le chiffre le plus élevé de la période : 60. La montée est trop rapide pour rester sans explication.

Peut-être est-elle la suivante : le 7 septembre 1754, mourait l'archevêque Antoine-Pierre II de Grammont, suivi, à dix jours d'intervalle, par son suffragant, Pierre-François Hugon, évêque de Philadelphie. Le diocèse se trouvait donc brusquement, à une époque où les ordinations avaient lieu en grande partie au mois de septembre, privé de ceux qui devaient normalement conférer le sacerdoce. Or, le nouvel archevêque nommé, Antoine-Clériadus de Choiseul-Beaupré, ne fut sacré que le 25 mai 1755, et ne prit possession de son siège

(1) Cf. Annexe, graphique n° 5.

que le 17 septembre suivant (2). On a retardé l'ordination d'un certain nombre de séminaristes... que l'on retrouve parmi les ordinands de 1755 et 1756. Cette explication rendrait compte du fait que le registre d'ordinations porte la mention « En 1754, il n'y a pas eu d'ordination générale » et « En 1755, il n'y a eu que l'ordination de septembre et de décembre » (3).

Quelle est la part de chaque département ?

Il est particulièrement intéressant de savoir comment se répartissent ces 826 ordinations : elles appartiennent toutes aux deux futurs départements du Doubs et de la Haute-Saône. Nous n'avions que des chiffres trop partiels pour le Territoire de Belfort (on sait qu'une bonne partie de ses paroisses ne fut rattachée au diocèse de Besançon qu'en 1782), pour le faire figurer ici.

Le tableau suivant donne la répartition des ordinations par année et par département, en chiffres absolus :

Années	Doubs	Haute-Saône	Total
1745	24	19	43
1746	17	15	32
1747	25	8	33
1748	35	3	38
1749	27	22	49
1750	17	10	27
1751	32	16	48
1752	26	18	44
1753	30	18	48
1754	11	9	20
1755	20	14	34
1756	47	13	60
1757	14	16	30
...	...	...	...
1765	28	22	50
1766	28	14	42
1767	34	10	44
1768	26	12	38
1769	20	15	35
1770	19	20	39
1771	27	15	42
1772	20	10	30
Total	527	299	826

Tableau n° 13

(2) Surugue, *Les archevêques de Besançon*, p. 339.

(3) AS. Registre O. I.

Une conclusion s'impose :

LA HAUTE-SAONE DONNE A CETTE EPOQUE DEUX FOIS MOINS DE PRETRES QUE LE DOUBS

Elle ne fournit, en effet, que 299 ordinations quand le Doubs en donne 527. Pour apprécier ces chiffres à leur juste valeur, il faudrait que nous connaissions la population exacte de chaque département. Malheureusement, bien des renseignements font défaut. Mais une approximation reste cependant possible.

La généralité de Besançon, qui englobait toute la province de Franche-Comté, comptait alors (recensement de 1762) 664.581 habitants (4), soit une moyenne de 837 personnes par lieue carrée. Cela pouvait correspondre à une population voisine, pour le Doubs, de 190 000 habitants, et pour la Haute-Saône de 250 000 (5).

Au plan diocésain, les 826 ordinations (pour 22 ans) s'ordonnent à une population d'environ 440 000 habitants, soit une proportion de 1 prêtre pour 10 ans et 1 170 habitants.

Sur le plan départemental, les proportions seraient de 1 prêtre en 10 ans, pour 770 habitants dans le Doubs, contre 1 pour 1 850 dans la Haute-Saône. Celle-ci ne donne donc même pas la moitié des prêtres du Doubs.

Au plan des cantons :

a) Une première remarque, valable partout : les cantons urbains ou semi-urbains donnent plus que les cantons exclusivement ruraux. Quelques pourcentages suffiront à le prouver :

— Le canton de Besançon donne 116 prêtres en 22 ans, soit 1 prêtre pour 580 habitants (en 10 ans) ;

— Celui de Pontarlier, 1 pour 454 ;

— Celui de Baume-les-Dames, 1 pour 714 ;

— Celui de Vesoul, 1 pour 660 ;

— Celui de Gray, 1 pour 980 ;

— Celui de Lure, 1 pour 980.

b) Dans le Doubs, immédiatement après les cantons de Besançon et Pontarlier, s'inscrivent les cantons de montagne ou du plateau :

— Vercel, 1 prêtre pour 623 habitants ;

— Ornans, 1 pour 623 également ;

---

(4) I. N. S. E. E. *Territoire de population*, vol. 1801-1836, p. 155.

(5) Le territoire que nous considérons alors pour la Haute-Saône était plus petit que celui du département actuel (cf. p. 18, les régions appartenant à cette époque aux diocèses voisins : deux cantons entiers et deux demi-cantons). Il ne nous semble pas que leur apport ait beaucoup modifié la situation du recrutement.

— Le Russey, 1 pour 714 ;

— Maîche, 1 pour 750 ;

— Mouthe, 1 pour 780 ;

— Pierrefontaine-les-Varans, 1 pour 1 050 (noter déjà la chute importante).

Des exceptions pourtant, qui laissent perplexe : le canton de Morteau n'a qu'un prêtre pour 1 562 habitants, tandis que ceux de Montbenoît et d'Amancey n'en ont qu'un pour 1 925 habitants. En découvrirons-nous la raison ?

La plaine, elle, fournit beaucoup moins de vocations, et certains cantons sont déjà très dépourvus :

— Pont-de-Roide, 1 prêtre pour 2 630 habitants ;

— Audeux, Boussières et Saint-Hippolyte, 1 pour 2 380 ;

— Quingey, 1 pour 2 127 ;

— L'Isle-sur-le-Doubs, 1 pour 1 925 ;

— Rougemont et Marchaux, 1 pour 1 754.

Enfin, Roulans, qui n'a qu'un prêtre pour 5 200 habitants.

Un seul canton de plaine tranche sur les autres de même formation géographique : Clerval, avec 1 prêtre pour 840 habitants.

Des zones tendent ainsi à se constituer, dès cette époque, qui seront de plus en plus marquées à mesure que les années passeront. Le Doubs a déjà à peu près la physionomie que nous retrouverons plus tard.

c) Dans la Haute-Saône aussi se dessinent, dès 1750, les futures cartes du recrutement sacerdotal.

Outre les cantons urbains déjà signalés, une région semble assez féconde : Jussey (1 prêtre pour 960 habitants), sans doute un des cantons ruraux les plus peuplés de l'époque.

Mais d'autres — dont le chiffre de population ne doit pas être très inférieur à celui de Jussey — et qui sont même ses voisins, donnent déjà peu de prêtres :

— Saint-Loup-sur-Semouse, 1 pour 3 571 habitants ;

— Luxeuil, 1 pour 4 347 ;

— Vauvillers, 1 pour 5 200.

Viennent ensuite la plupart des cantons saônois :

— Rioz, 1 pour 2 177 habitants ;

— Pesmes, 1 pour 2 083 ;

— Combeaufontaine, 1 pour 2 083 ;

— Port-sur-Saône, 1 pour 4 347 ;

— Scey-sur-Saône, 1 pour 3 571 ;

— Saulx, 1 pour 3 030.

Sont légèrement supérieurs, quatre cantons :

— Gy, 1 pour 1 515 habitants ;
— Marnay, 1 pour 1 316 ;
— Montbozon, 1 pour 1 613 ;
— Amance, 1 pour 1 234.

Enfin, deux cantons sont particulièrement dépourvus : Champagney, avec seulement un prêtre pour 11 000 habitants, et Melisey, légèrement meilleur, avec un prêtre pour 7 143 habitants

d) Des quatre cantons protestants, seuls ceux d'Héricourt et d'Audincourt fournissent quelques prêtres, en petit nombre : Héricourt en a un pour 10 000 habitants (combien y a-t-il de catholiques exactement ?) et Audincourt un pour 5 200.

2. LES RELIGIEUX.

On aimerait pouvoir donner des renseignements aussi précis que ceux qui précèdent, en ce qui concerne les religieux... Hélas, les documents sont peu nombreux. Que peut-on retenir cependant ?

Tout d'abord que le *nombre des religieux paraît plus élevé en Haute-Saône que dans le Doubs.* Si l'on retient, en effet, le chiffre de 1.050 religieux en Franche-Comté à la veille de la Révolution, chiffre proposé par Préclin (6), et que l'on en déduise les 266 signalés pour le Doubs par Sauzay (7), il semble qu'on puisse attribuer au moins la moitié des autres à la Haute-Saône (l'autre moitié appartenant au Jura) : ce serait donc un minimum de 400 religieux qui se trouvaient en Haute-Saône vers 1789.

Ceci n'est pas étonnant, car les abbayes et les couvents étaient beaucoup plus nombreux en Haute-Saône que dans le Doubs, comme le montre le tableau suivant qui groupe seulement les établissements d'hommes les plus importants :

Abbayes et Couvents	Haute-Saône	Doubs
Bénédictins de l'ordre de Cluny	0	3
Bénédictins de l'ordre de St.-Vanne	4	2
Cisterciens	6	4
Prémontrés	1	0
Couvent de Capucins	9	4
Couvent de Cordeliers	2	1
Total	22	14

Tableau n° 14

(6) *Op. cit.*, p. 9.
(7) *Op. cit.*, t. I, p. 246.

On doit ajouter que certaines villes saônoises, pourtant peu peuplées, abritaient des couvents en nombre considérable. Ainsi Champlitte, où l'on pouvait dénombrer un couvent d'Augustins (1 prieur, 5 religieux, en 1789), un couvent de Capucins (10 pères et 3 frères), un chapitre, un couvent d'Annonciades (20 religieuses de chœur, 6 converses et 2 servantes), un couvent de la Visitation (tombé au XVII[e] siècle), et un prieuré bénédictin au village voisin de Champlitte-la-Ville. Ainsi encore Gray où étaient établis un couvent de Cordeliers, un couvent de Capucins, un couvent de Carmes Déchaussés, un couvent d'Ursulines, un couvent de Tiercelines, un couvent d'Annonciades, un couvent de la Visitation, un couvent de Carmélites, des religieuses hospitalières, enfin des hospices pour les religieux des abbayes voisines de Corneux et de Theuley.

Quelle était l'origine territoriale de ces religieux ? Nous l'ignorons, sauf pour les Capucins. Nous avons pu l'établir pour 264 de ces derniers, grâce à l'ouvrage de J. Morey qui donne la biographie d'un grand nombre de religieux de cet Ordre vivant au moment du Chapitre de 1788 (8). Cette étude met en évidence deux faits :

1. Le recrutement des couvents de Capucins est essentiellement diocésain ;

2. Les cantons qui abritent un établissement fournissent plus que les cantons voisins (d'une manière générale).

Ce dernier point apparaît nettement dans le tableau suivant qui indique le recrutement des capucins en 1788 :

DOUBS		HAUTE-SAONE	
Cantons	Nombre de religieux	Cantons	Nombre de religieux
* Baume-les-Dames	19	* Vesoul	22
* Besançon (N.-S.)	13	* Gy	17
* Pontarlier	12	* Faucogney	14
Boussières	10	* Jussey	13
* Ornans	9	* Luxeuil	11
Audeux	7	* Lure	9
Clerval	7	Noroy	8
Montbenoît	5	Saint-Loup	7
Pont-de-Roide	5	* Gray	6
L'Isle-sur-le-Doubs	4	* Pesmes	5
Levier	4	Combeaufontaine	4
Pierrefontaine	4	Montbozon	4
Rougemont	4	Villersexel	4
Vercel	4	Vitrey	4

(8) J. Morey, *Les Capucins en Franche-Comté*, 1882, p. 215-405.

DOUBS		HAUTE-SAONE	
Cantons	Nombre de religieux	Cantons	Nombre de religieux
Quingey	3	* Champlitte	3
Le Russey	2	Rioz	3
Maîche	1	Dampierre	2
Marchaux	1	Marnay	2
Morteau	1	Saulx	2
Roulans	1	Scey-sur-Saône	2
Saint-Hippolyte ...	1	Amance	1
Amancey	0	Fresne	1
Mouthe	0	Melisey	1
Audincourt	0	Port-sur-Saône	1
Blamont	0	Vauvillers	1
Montbéliard	0	Autrey	0
		Champagney	0
		Héricourt	0
Total =	117		147

Tableau n° 15

(*) cantons où se trouvait un couvent de Capucins.

Il ressort de ce tableau que les capucins étaient effectivement plus nombreux en Haute-Saône où ils possédaient neuf couvents, que dans le Doubs où ils n'en avaient que quatre. Cependant, *par rapport à la population, les deux départements fournissaient à peu près une part égale.*

Ainsi donc, même favorisée par un plus grand nombre de maisons religieuses, la Haute-Saône ne dépassait pas le Doubs. Et ce qui est dit des capucins, semble pouvoir s'appliquer aux autres Ordres religieux.

3. INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

a) *Les cantons protestants.*

Il n'est pas étonnant que seuls Héricourt et Audincourt four nissent quelques vocations : l'un et l'autre ont toujours compté quelques paroisses restées catholiques (surtout le premier). Ce sont elles qui pourvoient au recrutement.

A Montbéliard pourtant, un changement s'opérait dans l'attitude religieuse des comtes ; plusieurs princes appartenant à la religion catholique cherchèrent à établir la paix entre les deux confessions (9).

(9) Surugue, *Les archevêques de Besançon*, p. 349.

Mais le trouble régnait dans les Quatre-Terres. Louis XV avait en effet ordonné, à la suite de l'attitude hostile du duc de Wurtemberg à l'égard de la France, de remplacer progressivement les pasteurs par des curés, ce qui fut fait entre 1739 et 1748. Après cette date, les réformés reprirent possession de plusieurs lieux de culte. Le Roi les approuva, mais le Parlement de Besançon résista aux ordonnances, ce qui permit aux catholiques de conserver six églises (Chagey, dans le canton d'Héricourt ; Bondeval, Glay, Seloncourt et Villars, dans le canton de Blamont ; Montécheroux, dans le canton de Saint-Hippolyte). Ils obtinrent cependant peu de résultats : ils n'étaient guère qu'un millier pour l'ensemble des Quatre-Terres (10). Cette atmosphère de lutte religieuse pouvait-elle inciter certains à s'orienter vers le sacerdoce ?...

b) *Le cas de Champagney et Melisey.*

Champagney est alors le canton le plus démuni du diocèse, mises à part les régions protestantes. La cause n'en est-elle pas dans la pauvreté des habitants de cette région, constituée essentiellement par une vallée (le Rahin) bordée de montagnes difficiles d'accès et couvertes de forêts, vallée qui se rétrécit peu à peu jusqu'à Plancher-les-Mines ? Ou est-ce la conséquence de l'indifférence religieuse des mineurs et ouvriers particulièrement nombreux en cette contrée, soit dans la puissante mine de houille découverte à Ronchamp en 1756 (11), soit à Plancher-les-Mines, où l'on exploitait depuis longtemps des filons d'argent, de plomb et de cuivre, abandonnés en 1760 « à cause de l'insuffisance des fonds des entrepreneurs, et de la mauvaise direction des travaux » (12) ?... Sans doute l'une et l'autre raison ont-elles leur influence. Elles ne sont d'ailleurs pas sans rapport entre elles.

Les mêmes motifs expliqueraient-ils le pourcentage de 1 prêtre pour plus de 7 000 habitants, constaté dans le canton voisin de Melisey ? Peut-être, car il est constitué lui aussi par une vallée (l'Ognon) qu'entourent de nombreux hameaux perdus dans la montagne, lieu de passage fréquenté entre la région de Lure et les Vosges. Cependant, il n'y a pas ici d'ouvriers en nombre aussi important. On reste dans l'incertitude pour déterminer la cause exacte du peu de vocations.

c) Resterait à rendre compte *du petit nombre des ordinations originaires de la Haute-Saône, par rapport au Doubs.*

Est-ce le témoignage que la vie chrétienne est assez faible entre la Saône et l'Ognon ?... on n'oserait l'affirmer sans preuves. De toutes façon, la population montre du respect et de l'attachement à son

---

(10) Surugue, *op. cit.*, p. 336. La carte du P. Chrysologue de Gy, mentionne, en 1791, 32 temples ouverts aux protestants, dont 8 dans les cantons d'Héricourt et d'Audincourt, 7 dans ceux de Montbéliard et de Blamont.

(11) L. Suchaux, *Dictionnaire...*, t. I, p. 114.

(12) *Ibid.*, t. II, p. 159.

clergé. C'est l'impression que l'on a lorsqu'on ouvre les cahiers de doléances de 1789 du baillage d'Amont (future Haute-Saône). Le cahier général des trois Ordres convoqué à Vesoul, supplie le Roi, en son article premier « de maintenir dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine dans sa pureté et son culte, tant dans sa morale que dans ses dogmes, comme étant la base la plus propice à affermir la saine politique » (13). Il semble bien que c'est le sentiment général : « J'ai parcouru les cahiers qui contenaient les vœux de la population, écrit L. Monnier, professeur au Lycée de Vesoul, et j'ai constaté que, si l'on se plaint beaucoup des anciens seigneurs, on se plaint fort peu des ministres de la religion » (14). Et il poursuit : « Plusieurs villages déplorent d'être trop éloignés de l'église et demandent un desservant (15), d'autres signalent à Louis XVI le délabrement de leur église et lui demandent naïvement un secours ; presque tous réclament une augmentation de traitement pour les curés de campagne »... C'est peut-être ce dernier trait qui nous renseigne le mieux : au fond, le clergé des campagnes (il est de loin le plus nombreux) est assez miséreux, et il ne donne aucunement l'envie de lui ressembler. Si l'on ajoute les inévitables cas où des curés comtois peuvent par leur grossièreté, leur esprit de domination sur leurs ouailles, leur attachement excessif au temporel, ne pas répondre à l'idéal évangélique qu'elles étaient en droit d'attendre d'eux (16), on comprendra mieux que les familles (c'étaient elles la plupart du temps qui décidaient de cela) aient peu orienté leurs fils vers le sacerdoce...

Peu attirés par les séculiers, les jeunes gens l'étaient-ils par les religieux ? Il est difficile de répondre à la question. On a cependant l'impression, en parcourant les dossiers de la Commission des Réguliers, que tous les Ordres avaient des difficultés de recrutement. Les bénédictins de St-Vanne arrivaient tout juste à remplacer les disparus, ainsi que le montrent les chiffres suivants des Chapitres de 1771, 1774 et 1786, pour leurs différentes maisons de Franche-Comté (17).

---

(13) Ph. Maréchal, *La Révolution dans la Haute-Saône*, p. 21.

(14) *Le clergé de la Haute-Saône pendant la Révolution française*, p. 4.

(15) La demande revient assez souvent dans les dossiers de cette époque : en 1783, le seigneur de Vauchoux écrivait à l'archevêque afin d'obtenir un prêtre pour son village « de plus de cent feux, hors de toute communication avec sa paroisse... et qui est par conséquent dans l'impossibilité de remplir aucun des devoirs que la religion prescrit »... L'année suivante, la paroisse de Corbenay réclamait instamment un curé résidant (A. A. Affaires du diocèse 11).

(16) E. Préclin, « La situation ecclésiastique et religieuse de la Franche-Comté à la veille de la Révolution », p. 19. L'auteur réagit assez fortement contre les affirmations sévères de J. Faivre sur « le bas clergé franc-comtois au milieu du XVIII[e] siècle » (*Annales Révolutionnaires 1914*) : « Avec quelque complaisance écrit-il, il évoque des cas de violence, d'intempérance, d'avarice et d'inconduite. Fondées ou non, ces accusations... paraissent des exceptions dont il ne convient d'exagérer ni la fréquence ni la portée » (p. 20).

(17) A. N. G[9] 34, « Etats de la congrégation de Saint-Vanne ».

Monastères	1771	1774	1786
Luxeuil	22 moines	25	25
Saint-Vincent (Besançon)	12 + 6 « juniores professi »	17	17
Faverney	17 + 3	24	24
Morey (Hte-Saône)	9 + 6	10	10
	9	9	9
Saint-Ferjeux (Besançon)	5	5	5
	89	90	90

Tableau n° 16

Au reste, le nombre des « vieux » était assez élevé dans presque tous les monastères. Seul Luxeuil faisait alors exception, puisqu'on y comptait, en 1771, 11 jeunes profès de moins de 35 ans. Mais Faverney n'en avait que deux de moins de 39 ans, et beaucoup de ses religieux dépassaient la soixantaine. De même, Saint-Vincent de Besançon... Le recrutement semblait donc s'effectuer avec pas mal de difficultés chez eux, comme chez le clergé séculier.

Pouvaient-ils d'ailleurs attirer des recrues ?... On se le demande. La plupart de leurs établissements ne comptaient qu'un nombre fort restreint de sujets. Mises à part quelques abbayes comme Luxeuil, Faverney et Saint-Vincent de Besançon, qui abritaient chacune encore une vingtaine de religieux, la plupart des autres monastères n'en avaient pas dix : les abbayes de l'Ordre de Citeaux pour le Doubs et la Haute-Saône ne réunissaient pas ensemble 70 moines. Aussi, quelques supérieurs de l'Ordre de Saint-Benoît, réunis à Flavigny, en Lorraine, avait-ils décidé de compléter l'effectif des couvents les plus démunis, en prélevant quelques religieux sur les monastères mieux pourvus, ce qui provoqua une vive réaction d'un bénédictin de Luxeuil, D. Colomban Mouton, qui écrivit au Roi le 23 février 1788, au nom de ses confrères : « C'est aux Chapitres généraux qu'il appartient d'assigner et de changer de domicile des religieux. Une diète extraordinaire n'était pas en droit de le faire. Il appartenait encore moins à cette Assemblée de disposer du temporel des maisons... Il était également injuste de se dissimuler que si cette Loi (de 1768) ordonne que les monastères soient composés de 9 religieux au moins, l'intention de l'auguste législateur n'était pas qu'on réduisit à ce nombre précis les grands monastères, en détachant de ceux-ci des revenus et des religieux, pour aller compléter les petits couvents. Affaiblir la conventualité des grandes maisons, c'était évidemment s'exposer à y abolir presque toutes les observances régulières ; aussi l'heure exacte des offices de nuit n'a-t-elle été conservée que dans

un seul des monastères de la province de Bourgogne ». Et il citait, à l'appui de sa lettre, l'exemple du monastère de Morey « qui avait entretenu jusqu'ici 16 à 18 religieux, et qui a été réduit au nombre de 9, comme les plus petites communautés » (18).

Quelle pouvait-être la vie de ces religieux ? Privés d'abbé la plupart du temps (les abbayes étaient toutes en commende), ils ne semblent pas avoir été du meilleur exemple. J. Sauzay le dit nettement : « Le relâchement le plus complet s'était glissé dans la vie des enfants de St-Benoît, dont plusieurs n'avaient plus rien de monastique que l'habit. On les soupçonnait même la plupart de n'être guère plus attachés aux lois de l'Eglise, qu'aux règles de leur pieux fondateur » (19). Et de montrer, à l'appui de cette affirmation, comment les religieux de Saint Vincent avaient fini par tourner la Règle pour manger de la viande à leur gré... « pour rendre leur existence parfaitement confortable ». Cette vie trop aisée leur valait d'ailleurs de temps en temps des dénonciations par des confrères plus stricts Ainsi furent-ils dénoncés au visiteur pour avoir installés des « chambres à feu », par les moines de Faverney, et le prieur dut-il s'expliquer en disant que ceux qui voulaient étudier ne pouvaient le faire commodément au chauffoir où « tout le monde ne fait que parler et dire des médisances » (20). Ces moines de Saint-Vincent semblent au reste particulièrement excités, témoin cette réclamation que trois d'entre eux envoyèrent à Mgr le Garde des Sceaux, le 1er mai 1786 : « Si l'administration du temporel dans les communautés ne dépendaient (sic) du libre arbitre d'un supérieur, les troubles et les divisions cesseraient, les voûtes des cloîtres ne retentiraient plus de plaintes et de murmures, les religieux ne gémiraient plus de la distribution injuste de leurs revenus, des usages profanes auxquels on les employe, enfin ils ne se verraient pas contraints de réclamer l'autorité suprême contre des abus aussi révoltants » (21). Ils proposaient « que le temporel désormais soit administré par un procureur élu de la communauté à pluralité de voix, qui lui rende compte de sa gestion et ne se conduise que par ses conseils : *quod omnes tangit, ab omnibus debet approbari* ».

Ce qui était vrai des religieux de Saint-Vincent l'était aussi des moines des autres abbayes bénédictines (à Faverney, le bibliothécaire avait détourné à son profit une importante partie de la bibliothèque), cisterciennes ou prémontrées. Les capucins, les cordeliers, les augustins et les dominicains n'échappaient pas à ces reproches : le même relâchement pouvait être constaté partout. Un prêtre d'Ornans écrit à l'archevêque pour que l'on mette fin aux scandales des religieux de la ville en 1780 (22).

---

(18) A. N., G⁹ 34.
(19) *Op. cit.*, p. 32-33.
(20) A. N., G⁹ 34.
(21) A. N., G⁹ 34.
(22) A. A., Affaires du diocèse, 10 (9-10-1780).

On voit même le curé de Morteau demander au Roi la suppression des dix religieux de l'Ordre de Cluny qui habitent sur sa paroisse en 1772 : « Leur église est commune avec la paroisse ; ils ont déjà été incendiés trois fois par leur faute, et suscitent des procès à tout le monde » (23).

Ce tableau peut-être un peu sombre de la vie des religieux — car seuls les scandales ont été notés par les chroniqueurs — paraît expliquer néanmoins, au moins en partie, le mécontentement général des populations entourant les abbayes, populations qui travaillaient sur des terres ne leur appartenant pas, chargées de dîmes, de redevances et d'impôts de toute sorte... Le supplément aux demandes et remontrances du baillage secondaire de Gray se prononçait, avec beaucoup d'autres cahiers contre la main-morte « appartenante (sic) à des seigneurs ecclésiastiques, chapitres, corps et communautés religieuses », et demandait « qu'elle soit abolie moyennant un cens annuel par arpent de terre » (24). Aussi, dès les premiers jours qui suivirent la prise de la Bastille, ces paysans firent-ils irruption dans les abbayes, réclamant les titres et papiers relatifs à leurs redevances. Sauzay note que « huit ou neuf cents d'entre eux envahirent ainsi l'Abbaye de Lieu-Croissant (non loin de L'Isle-sur-le-Doubs) le 22 juillet 1789 (25) et une centaine, celle de la Grâce-Dieu quelques jours plus tard. Les châteaux et abbayes furent menacés, pillés, brûlés, et ce soulèvement de Franche-Comté devint le signe d'un soulèvement semblable dans presque toutes les provinces de France » (26).

Ces différentes notes nous paraissent jeter quelque lueur sur le problème du recrutement sacerdotal au XVIII[e] siècle. Peu attirés par les séculiers qui vivaient misérablement, souvent scandalisés par la vie mondaine des religieux, les jeunes gens préféraient rester « dans le monde ». Quant au peuple, il est possible que sa vie religieuse ait subi quelque dommage à voir des moines mener une vie confortable quand lui-même peinait pour assurer médiocrement sa subsistance : ainsi, ni les enfants ni les parents n'étaient-ils portés à assurer le recrutement sacerdotal. Si l'on ajoute enfin que cette situation semblait particulièrement affecter la Haute-Saône, on comprend mieux le retard de celle-ci dans les ordinations par rapport au département du Doubs. D'ailleurs, ce dernier n'est pas étranger au phénomène : les cantons qui comprenaient des abbayes ou des couvents sont loin d'être les meilleurs pourvoyeurs de vocations : retenons seulement le

---

(23) A. N., G[9] 26.

(24) Ph. Maréchal, p. 39. Noter que c'était aussi « le vœu particulier de l'Abbaye de Luxeuil, des précurés de Fontaine et de Vaucluse... que toute espèce de main-morte et de banalité soit abolie partout et spécialement dans les terres dépendantes de ces monastères sans autre condition que celle qu'il plaira à Sa Majesté » (Maréchal, p. 573).

(25) *Op. cit.*, t. I, p. 130.

(26) Ph. Maréchal, *op. cit.*, p. 51.

cas de Morteau, Montbenoît, Roulans (tout proche de la Grâce-Dieu) et de L'Isle-sur-le-Doubs : ni l'un ni l'autre n'avaient de bons pourcentages de prêtres par rapport à leur population.

d) Pouvons-nous enfin expliquer l'avantage pris par *les cantons urbains ?*

On songe immédiatement à l'origine sociale des séminaristes de l'époque. Appartiennent-ils davantage à la noblesse et à la bourgeoisie qui vit principalement en ville ? Jacquenet, dans son *Histoire du Séminaire de Besançon,* le dit nettement : « Dans la seule année 1736, nous voyons au Séminaire huit élèves appartenant à la noblesse de la Province » (27). Mais il note plus loin cependant que cette pépinière ecclésiastique qu'est le séminaire est « alimentée par toutes les classes de la société » (28).

Il ne faut donc pas exagérer l'importance de ce recrutement noble ou bourgeois. Il semble même être allé en diminuant à mesure que s'avance le siècle, puisque nous n'avons relevé, sur plus de 800 noms pour les 22 années étudiées, qu'une vingtaine de nobles. La plupart des élèves appartiennent aux classes paysannes ou bourgeoises : leurs noms sont ceux qu'aujourd'hui encore nous retrouvons dans la majorité de nos villes et de nos villages.

On doit cependant se souvenir que les chapitres et les grandes collégiales « étaient généralement réservés, par les statuts ou coutumes, aux fils de la haute bourgeoisie ou de la petite noblesse, qui y arrivaient, de plein droit, au sortir de leurs études » (29). Et aussi que l'institution des « familiers », particulière à notre pays (il y en avait encore une soixantaine pour le Doubs en 1789), était, elle aussi. pratiquement réservée « aux meilleures familles ». C'étaient là deux « débouchés » assez intéressants pour les jeunes citadins. Mais ils ne sont sans doute pas suffisants pour expliquer l'avance des cantons urbains sur les cantons ruraux (30).

***

(27) P. 466.

(28) *Id.* p. 469.

(29) Sauzay, *op. cit.*, t. I, p. 12.

(30) On peut même se demander si les familiarités n'ont pas nui, d'une certaine manière, au recrutement du clergé. Une carte montre qu'elles sont assez nombreuses en Haute-Saône et dans la vallée du Doubs, mais beaucoup plus rares à mesure que l'on s'approche de la frontière suisse. Sur le plateau du Doubs, on n'en relève qu'à Vercel, les Usiers ; dans la montagne, seulement à Pontarlier et La Rivière. Il n'y en a aucune dans les cantons futurs de Montbenoît, Morteau, Pierrefontaine-les-Varans, Le Russey, Maîche et Saint-Hippolyte. La coïncidence est pour le moins curieuse.

Sur les familiarités, voir l'étude parue dans les *M. S. E. du Doubs,* 1888, ainsi que l'étude (encore inédite à ce jour) faite par J. Brelot au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté (Besançon, 18-20 octobre 1963).

Même affectée d'un assez fort coefficient d'incertitude, dû essentiellement à la pénurie de renseignements (surtout d'ordre démographique), ces indications sur le recrutement sous l'Ancien Régime ne manquent pas d'intérêt. Elles nous montrent que, même à cette époque, la question de la relève sacerdotale a dû se poser ; elles nous font découvrir de vastes territoires, notamment en Haute-Saône, et dans certaines parties de la vallée du Doubs, qui ne fournissent des prêtres qu'en nombre très restreint. Elles peuvent aussi, d'une certaine manière, confirmer la thèse soutenue par nombre de sociologues, affirmant que les zones déchristianisées de la France contemporaine étaient déjà « touchées » avant la Révolution.

On ne s'étonne plus, après cela, qu'à l'Assemblée du Clergé en 1775, un des prélats-députés les plus en vue, Loménie de Brienne, ait évoqué la « crise du recrutement sacerdotal ». Lui-même signalait déjà que la cause pouvait en être un « amoindrissement très sensible de la foi et de toute la vie chrétienne dans un grand nombre de familles françaises ». Il notait que « trop de prêtres ne possédaient que des bénéfices très insuffisamment dotés ». A cette situation douloureuse, il entendait remédier, avec ses confrères, en créant des bourses, en ouvrant des petits séminaires pour les enfants pauvres, en assurant des retraites aux prêtres âgés, en demandant au Roi de porter le traitement des vicaires de 200 à 250 livres (31).

On ne sait si son appel fut entendu de tous les prélats de l'Assemblée ni ce qui fut fait dans le diocèse de Besançon. Le dernier point de sa requête, en tout cas, fut satisfait par le Roi dans une Ordonnance du 12 mai 1778.

De toute manière, le redressement, s'il eut lieu, fut de courte durée. La Révolution allait bouleverser tous les problèmes, disperser le clergé et interdire pratiquement à toute vocation de se développer.

II. — Le recrutement pendant la Révolution

Une longue étude serait nécessaire pour établir quel fut exactement le comportement du clergé diocésain pendant cette période troublée. J. Sauzay l'a faite pour l'ensemble de la question religieuse, mais en limitant son travail au département du Doubs.

Deux questions ont retenu notre attention : d'une part les ordinations faites entre la mise en application de la Constitution Civile du Clergé et le Concordat, d'autre part l'attitude du clergé en face des serments successifs qu'on exigea de lui.

---

(31) *R. S.*, septembre 1911, p. 305.

1. LES ORDINATIONS.

Une chose est, au premier abord, étonnante : le chiffre considérable — le mot n'est pas trop fort, étant donné les circonstances — des prêtres du diocèse ordonnés durant cette décade.

Richard en signalait trente-deux (32). En fait, ils sont beaucoup plus nombreux. Nous avons procédé à un pointage méticuleux sur les registres d'ordinations du Grand Séminaire. Ils révèlent que 59 séminaristes, du ressort de l'actuel diocèse de Besançon, ont été ordonnés à Fribourg (Suisse) entre mars 1791 et mars 1800. Ce chiffre extraordinaire (33) tient principalement à la bienveillance avec laquelle nos voisins accueillirent une bonne partie du clergé comtois qui avait refusé le serment. L'archevêque, Mgr de Durfort, avait lui-même demandé asile à son suffragant, lorsque toute résistance était devenue impossible et même dangereuse. Il devait d'ailleurs mourir en exil, à Soleure, le 19 mars 1792. Nombre de prêtres et de séminaristes du diocèse l'avaient suivi en terre helvétique, et c'est ainsi que 59 ordinations eurent lieu à Fribourg. Il sera intéressant d'en dresser la liste par département :

Années	Doubs	Hte-Saône	Ter. de Belfort	Total
1791	13	8	2	23
1792	4	2		6
1793	4	3		7
1794	6	2		8
1795	5	2		7
1796	3	2		5
1797	2			2
1798	.....	.....	.....	.....
1799	.....	.....	.....	.....
1800		1		1
Total	37	20	2	59

Tableau n° 17

(32) *Op. cit.*, t. II, p. 489.

(33) Les Francs-Comtois se trouvaient dans une situation privilégiée du fait de la proximité de la frontière helvétique. Rappelons cependant, à la suite de M. Boulard (*Essor ou déclin du clergé français*, p. 99) qu'il y eut, à Paris même, « des ordinations secrètes en pleine période révolutionnaire » et que le diocèse d'Angers, dont le cas est « sans doute exceptionnel » fit ordonner vingt-neuf de ses clercs à Paris entre 1789 et 1801 (*Id.* cf. F. Uzureau, « Les ecclésiastiques angevins ordonnés pendant la Révolution », dans *L'Anjou historique*, t. XIII, p. 36-42).

On notera :

— Que l'année 1791 comporte le plus d'ordinations, ce qui n'a sans doute rien d'étonnant : il s'agit vraisemblablement d'étudiants ecclésiastiques ayant déjà commencé leurs études à Besançon et qui n'avaient pu être ordonnés avant la mise en application de la Constitution Civile du Clergé.

— Qu'il n'y en a aucune en 1798 et 1799 : la raison en est peut-être la reprise de la persécution en ces années-là, avec les nombreuses déportations auxquelles elle a donné lieu, ce qui a peut-être « refroidi » ceux qui auraient été tentés par l'état sacerdotal (34).

— Que le registre d'ordinations cité ne donne que les noms des prêtres originaires de l'ancien diocèse — on n'a pas tenu compte des nouvelles circonscriptions imposées par la Constitution Civile du Clergé. Sont donc exclus ceux qui auraient alors appartenu aux quatre cantons relevant alors des diocèses de Langres et de Dijon. Le chiffre de 59 est donc un minimum.

— Il faut ajouter que quelques prêtres indiqués sur le même registre n'ont pu être recensés ici, parce qu'ils étaient seulement indiqués comme religieux (sans indication de leur paroisse d'origine), ou simplement « *dioecesis bisuntinae* ».

Dans le détail, on remarque le chiffre important du Doubs, qui représente au moins deux fois plus que la Haute-Saône, étant donné sa population moins nombreuse. L'éloignement, qui n'est quand même pas considérable, entre la Haute-Saône et la frontière, expliquerait-il cette différence ? Ou n'est-ce pas plutôt une confirmation de ce que nous avancions plus haut : à certaines époques du XVIII[e] siècle déjà, la Haute-Saône était en perte de vitesse assez nette par rapport au Doubs sur le plan religieux ?

Enfin, il est à remarquer la part importante de prêtres originaires des cantons limitrophes de la Suisse, ce qui ne surprend pas, vu les facilités avec lesquelles ils pouvaient passer d'un pays à l'autre, rentrer dans leur famille, si besoin était, etc.

Deux ou trois fois, on signale qu'un prêtre a fait ses études à Paris, sans autre précision.

Malgré tout, le recrutement sacerdotal subit une baisse énorme pendant ces dix années de Révolution. On en a un sentiment très vif, en parcourant la liste des « admissi » au Grand Séminaire à cette époque. Une moyenne de 66 s'était maintenue jusqu'à la veille de la Révolution (70 en 1786, 64 en 1787, 65 en 1788, 67 en 1789). L'année 1790 en voit encore 58 se présenter en théologie, mais la liste

---

(34) On signale dans les A. S. 90 prêtres déportés en 1798-1799 en neuf convois différents, 105 autres détenus à Besançon, 15 mis sous surveillance des municipalités, sans compter ceux qui furent mis à mort.

s'interrompt brusquement à cette année. Une brève note en donne l'explication : « Après cette année 1790, il se passe dix ans de révolution, où il ne fut plus permis de faire des prêtres catholiques. *Lacrymabilis dies ! ! !* ». En fait, il n'y eut guère plus de prêtres ordonnés en dix ans, qu'en une année d'Ancien Régime.

Aussi le nombre des paroisses vacantes ne cessa-t-il de grandir chaque année, d'autant plus qu'à ce « manque à gagner » s'ajoutaient d'autres pertes extraordinaires dues à l'exil, la déportation ou même l'échafaud, qui aggravaient sérieusement la situation du clergé.

2. L'ATTITUDE DU CLERGE.

« Le 27 novembre 1790, un décret de la Constituante enjoignit « à tous les évêques, ci-devant archevêques, curés et autres fonctionnaires publics » de prêter serment « ...d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi » (35).

On sait combien fut varié le comportement du clergé français, la majorité des prêtres rejetant ce serment, quelques-uns le prêtant avec restrictions, d'autres enfin y adhérant pleinement.

Le pointage des prêtres qui, chez nous, souscrivirent au serment ou le rejetèrent purement et simplement est difficile à faire. J. Sauzay a donné, à la fin de son premier volume, une liste de tous ceux qui y furent astreints en notant leur attitude : c'est d'après ce document — contrôlé par les Archives du Séminaire — que nous avons fait un pointage.

Sur 2 000 prêtres environ que comportait le diocèse à la veille de la Révolution, on peut estimer que 550 ont accepté de prêter le serment : 350 curés et 200 vicaires en chef, vicaires commensaux et autres prêtres, ce qui donnerait une proportion voisine des trois quarts pour ceux qui le refusèrent. Beaucoup de ces derniers se trouvaient d'ailleurs dans les rangs des vicaires (36).

Le report sur la carte s'est montré révélateur (37). Il précise, tout en la confirmant, la remarque de A. Latreille soutenant que « dans l'Est (de la basse vallée du Rhône à la Haute-Saône), la proportion de ceux qui prêtèrent le serment est très élevée ». En tête, vient le département du Jura, où de larges zones sont aux mains des jureurs. La Haute-Saône accorde, elle aussi, une bonne place aux constitutionnels : la carte indique que seuls quelques cantons leur offrent une certaine résistance : l'axe Saulx-Noroy-le-Bourg-Villersexel et la région de Faucogney. On aimerait connaître le comportement des

---

(35) A. Latreille, *L'Eglise catholique et la Révolution française*, t. I, p. 93.

(36) A. Latreille, *op. cit.*, p. 95-96.

(37) Cf. Annexe, carte n° 6.

prêtres des régions appartenant alors aux diocèses de Langres et de Dijon, ainsi que celui des pasteurs de la région d'Héricourt. Le Doubs a un comportement plus varié : la vallée du Doubs a accueilli assez favorablement le serment, ainsi que le note J. Sauzay : « Dans la plupart des communes du district de Besançon, un culte aveugle mais honnête pour la légalité, et, dans quelques-unes, la haine du prêtre portèrent les officiers municipaux à dénoncer eux-mêmes leurs curés et à demander leur éloignement » (38). On rencontre aussi des jureurs dans le canton de Mouthe, en bordure du Jura. Il y a également quelques assermentés sur le plateau et dans la montagne, mais aussi de sérieuses résistances. Plusieurs paroisses voient le curé prêter le serment et le vicaire le refuser (Le Russey, Pierrefontaine-les-Varans, Chapelle-des-Bois, Orchamps-Vennes). A Morteau, c'est un vicaire qui le prête, tandis que le curé et un autre vicaire s'y opposent énergiquement. Enfin, plusieurs cantons n'ont aucun jureur ou un seul : Vercel, Amancey, Levier, Pontarlier. Le Doubs, dans son ensemble, et particulièrement les régions qui donnent des vocations n'est donc pas très favorable à la Constitution Civile du Clergé. Les prêtres réfractaires y seront toujours accueillis avec empressement par les fidèles, au risque même, pour ceux-ci, de se faire arrêter.

On observera enfin que souvent les prêtres constitutionnels sont souvent répartis par groupes ou par « taches ». C'est que certains curés ont suivi l'exemple de tel ou tel de leurs confrères qui n'hésitait pas à prêter le serment, ou ont subi l'influence de quelque personnalité. Il ne fait pas de doute que l'acceptation du serment par des curés occupant des postes aussi importants que Port-sur-Saône, Lure ou Vesoul (39) a fait tomber certaines craintes contre la Constitution Civile du Clergé, et que « l'exemple de ces trois dignitaires a déterminé d'autres adhésions » (40). Le conformisme a pu jouer dans le sens de l'acceptation ou du refus.

On doit cependant à la vérité de dire « que la plupart de ces ecclésiastiques avaient accompagné leur serment de commentaires et de restrictions qui les maintenaient apparemment dans l'orthodoxie » (41).

Quant aux motifs qui ont poussé les assermentés, ils sont sans doute très divers. A. Latreille refuse d'admettre la formule très sommaire de l'abbé Mouret :

---

(38) *Op. cit.*, t. I, p. 551. L'auteur cite, comme ayant dénoncé leur curé, les municipalités de Lantenne, Torpes, Osselle, Geneuille, Pelousey, Bonnay et Deluz (cantons d'Audeux, Boussières, Marchaux, Roulans).

(39) J.-B. Flavigny, curé de Vesoul, prêta le serment ainsi que ses deux vicaires et fut plus tard évêque de la Haute-Saône.

(40) Monnier, *Le Clergé...*, p. 8. *Id.*, Maréchal, p. 477.

(41) *Id.*, p. 8.

« Ceux dont l'esprit inclinait vers le philosophisme ou était gagné au jansénisme se montraient prêts à obéir aux décrets de l'Assemblée et à prêter le serment »...

Avec raison, il recherche l'influence d'autres facteurs très humains et très concrets : « ...les habitudes acquises, l'affection des paroissiens, voire de la vieille servante, qui adjure son maître de ne pas quitter le presbytère, les scrupules qui font craindre de céder la place trop vite... Rompre, à un âge avancé souvent, tant de liens ? courir tant de risques ? et pour quel résultat ? Pour laisser la paroisse où l'on vivait depuis trente ou quarante ans, la portion du champ du Seigneur que l'on avait tournée et retournée, à quel successeur ? Pour donner l'impression que l'on est sourd au devoir civique, que le corps ecclésiastique renie ces aspirations qu'il avait encouragées, vers la justice sociale, vers la liberté, et leur préférer la cause des abus que oppriment les pauvres et déshonorent la religion ? Enfin, l'on n'est pas sûr que la Constitution Civile soit condamnable ».

C'est bien ainsi qu'il faut expliquer, semble-t-il, l'assez forte proportion de prêtres jureurs en Haute-Saône et dans le voisinage du Jura. Faut-il ajouter que quelques-uns avaient pu s'inspirer de la conduite de l'abbé Rousselot (originaire d'Authoison, canton de Montbozon), curé de Thiénans (non loin de Montbozon), qu'ils avaient député aux Etats généraux pour représenter le clergé du incline à penser que son attitude détermina certains de ses confrères il avait prêté le serment au sein même de l'Assemblée, le 27 décembre 1790. « Il tenait sa conduite pour bonne », la croyant, selon qu'il l'expliquait lui-même dans une lettre du 9 juillet 1791 « conforme aux vrais principes de la religion et la plus utile à l'Etat » (42). On incline à penser que son attitude détermina certains de ses confrères à prêter le serment, car la région de Rioz-Montbozon eut d'assez nombreux jureurs.

On doit enfin signaler que les religieux fournirent un assez grand nombre de curés assermentés. Nous en rencontrons un peu partout : un ancien bénédictin s'installe ainsi à Luxeuil et des exprémontrés à Angirey, Battrans, Bay-et-Sornay, Saint-Broing, Velesmes (tous des villages voisins de l'abbaye de Corneux).

Il est difficile de tirer des conclusions précises de l'attitude du clergé durant les dix années de tourmente révolutionnaire. Nous retiendrons pourtant le fait que la grande majorité des prêtres a refusé le serment, que nombre d'entre eux n'ont pas hésité, au risque de leur vie, à revenir donner les secours de la religion aux catholi-

(42) J. Girardot, *Un curé franc-comtois aux Etats généraux*, p. 13.

ques restés fidèles (43), que dix-sept enfin (après éliminations sévères) sont considérés comme ayant payé de leur sang leur attachement à la foi. Le culte dont ils ont été l'objet, les relations qu'on a fait partout de leur courage et de leur abnégation, ont certainement contribué à fortifier la vie religieuse de certaines paroisses, notamment dans la montagne du Doubs. On peut donc penser qu'il y eut là une influence, lointaine certes, mais qui semble importante, sur le recrutement sacerdotal des années suivantes.

---

(43) Tel, par exemple, *J. Véraut, prêtre catholique, curé insermenté,* dont le carnet de voyages pendant la Révolution, de 1893 à 1901, a été publié par M. Moillot. Ce carnet a permis de reconstituer, presque jour par jour, les différents itinéraires qu'il suivit dans les cantons haut-saônois de Saint-Loup-sur-Semouse, Amance, Port-sur-Saône et Saulx. Véraut avait noté le nombre de sacrements distribués, de malades visités... Ancien curé de Chaux-les-Port, il s'était exilé en Suisse, puis était rentré, car il se trouvait inutile là-bas. Il réussit à donner les secours de son ministère sans trop de difficultés, se faisant passer pour un marchand italien.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORDINATIONS DANS LE TEMPS

Tous ceux qui se sont penchés sur la question du recrutement sacerdotal ont remarqué qu'il était lié à l'histoire générale comme à l'histoire religieuse. M. Boulard l'a noté : « Tout au long de ces cent cinquante années, les mouvements des ordinations apparaissent ainsi tellement synchronisés avec les grandes dates de l'histoire nationale, qu'on ne peut éluder une première constatation : les grands événements nationaux : guerres ou politique religieuse, et surtout le climat qui y est lié dans le pays, exercent une influence indéniable sur la levée des vocations sacerdotales » (1). C'est déjà ce que prétendait Joseph de Maistre, maintes fois cité : « Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations, je pourrais prédire de grands événements »...

En cette première partie, nous voudrions nous attacher à décrire le mouvement des ordinations dans le diocèse de Besançon, de 1801 à 1960. Une fois les chiffres et les pourcentages établis, nous rechercherons s'il y a coïncidence ou non, et, éventuellement, relation de cause à effet, entre l'allure générale de la courbe obtenue et le retentissement qu'ont pu avoir, localement, les grands événements politiques et religieux de l'histoire générale.

Partons des faits. Combien de prêtres ont reçu l'ordination sacerdotale entre 1801 et 1960 ? Comment sont-ils répartis tout au long de cette longue période ?

La courbe des ordinations (2).

Nous avons dénombré, au total, quatre mille sept cent soixante-quatre ordinations entre 1801 et 1960. Le chiffre est certainement minimum et comprend aussi bien les réguliers que les séculiers. C'est donc une moyenne générale d'environ trente ordinations par an, soit cent cinquante par période quinquennale.

Le tableau suivant montre que la répartition est fort inégale d'année en année :

---

(1) F. Boulard, *Essor...*, p. 115.

(2) Cf. Annexe, graphique n° 6.

1801	5	1841	22	1881	40	1921	10
1802	5	1842	28	1882	37	1922	12
1803	1	1843	24	1883	40	1923	19
1804	5	1844	23	1884	33	1924	33
1805	8	1845	14	1885	27	1925	27
1806	4	1846	32	1886	39	1926	38
1807	16	1847	36	1887	27	1927	20
1808	7	1848	45	1888	30	1928	24
1809	11	1849	36	1889	35	1929	27
1810	10	1850	26	1890	29	1930	17
1811	11	1851	31	1891	35	1931	22
1812	11	1852	32	1892	23	1932	27
1813	16	1853	28	1893	19	1933	28
1814	12	1854	27	1894	25	1934	47
1815	22	1855	30	1895	25	1935	44
1816	20	1856	38	1896	30	1936	57
1817	19	1857	33	1897	24	1937	55
1818	26	1858	37	1898	35	1938	47
1819	28	1859	22	1899	23	1939	40
1820	15	1860	33	1900	43	1940	11
1821	25	1861	19	1901	40	1941	22
1822	33	1862	29	1902	28	1942	34
1823	26	1863	25	1903	41	1943	48
1824	30	1864	31	1904	29	1944	50
1825	45	1865	37	1905	34	1945	35
1826	66	1866	29	1906	32	1946	48
1827	58	1867	33	1907	19	1947	65
1828	51	1868	43	1908	18	1948	60
1829	74	1869	41	1909	14	1949	48
1830	59	1870	41	1910	15	1950	28
1831	19	1871	46	1911	23	1951	31
1832	55	1872	44	1912	18	1952	26
1833	36	1873	45	1913	18	1953	42
1834	35	1874	49	1914	9	1954	42
1835	44	1875	51	1915	2	1955	35
1836	44	1876	48	1916	2	1956	25
1837	46	1877	50	1917	2	1957	38
1838	31	1878	36	1918	1	1958	23
1839	40	1879	41	1919	4	1959	16
1840	25	1880	25	1920	11	1960	10

Tableau n° 18

La courbe se divise assez nettement en quatre grandes périodes d'inégale longueur :

1. Une montée ininterrompue de 1801 à 1830. Il n'y avait que quelques rares ordinations à la fin du Consulat. Elles augmentent régulièrement par la suite, pour atteindre une moyenne de 60-65 entre 1826 et 1830. Aucune période n'atteindra plus cette cote.

2. De 1831 à 1875, quarante-cinq ans de relative stabilité. Pourtant par deux fois, la courbe subit une fluctuation importante, en sens opposé, d'ailleurs :

— une crise entre 1841 et 1845.

— une remontée entre 1866 et 1875.

3. A partir de 1876, s'amorce une descente inexorable qui dure jusqu'en 1920. Elle n'est interrompue que pendant une dizaine d'années, de 1896 à 1905.

4. Une reprise a lieu après la Première Guerre mondiale. Durant trente-cinq ans, la courbe ne cesse de s'élever (les années de guerre 1941-1945 n'entrent pas en ligne de compte véritablement, car le vide qu'elles occasionnent est compensé plus tard). Les ordinations culminent à 249 pour la période 1946-1950. La courbe atteint là son plafond : à nouveau les ordinations diminuent fortement aux deux dernières périodes quinquennales qui suivent (3).

Ces quatre grandes périodes marqueront les grandes divisions de notre recherche.

On remarquera que la courbe du diocèse de Besançon coïncide exactement avec celle que M. Boulard a établie pour la France : mêmes périodes d'apogée (1826-1830, 1871-1875, 1901-1905, 1946-1950), et mêmes périodes de crise (1841-1845, 1916-1920). On peut donc penser dès maintenant que les causes générales diagnostiquées par l'auteur d'*Essor ou déclin du clergé français* sont valables pour notre région.

Autre remarque : notre courbe présente quelque originalité par rapport à celles d'autres diocèses français, avec lesquels nous avons pu établir une comparaison. Il est utile d'en prendre note aussi. Comme à Rennes et à Arras (4), c'est entre 1826 et 1830 que la courbe atteint son plus haut point. Mais, à la différence de ces deux diocèses, et de la France elle-même, le diocèse de Besançon a dépassé, entre 1946 et 1950, toute période quinquennale postérieure à 1830. Cette période, comme celle de la fin de la Restauration (1826-1830) a vu un chiffre d'ordinations plus fort à Besançon qu'à Rennes et à Arras, qui sont pourtant habituellement à un niveau voisin de celui de Besançon. Il y a donc là des explications à rechercher.

---

(3) La période qui s'achève (1961-1965) aura compté 125 ordinations, soit davantage que les années 1956-1960. On ne saurait pourtant prétendre que la baisse du recrutement sacerdotal est définitivement arrêtée.

(4) F. Boulard, *Essor...*, p. 110.

Si l'on compare au diocèse de Montpellier, d'autres variantes sont à noter : ainsi, tandis que ce dernier diocèse connaît une baisse ininterrompue de 1839 à 1859 (5), celui de Besançon s'améliore dès 1846. De même, tandis que Montpellier remonte de 1890 à 1899, Besançon se redresse avec cinq ans de retard... Remarques de détail assurément, mais qui aident à percevoir sur quels principaux points de la courbe le chercheur doit porter son attention s'il veut déceler l'originalité du diocèse de Besançon.

Comparaison des grandes périodes entre elles.

Avant d'entrer dans l'étude détaillée des quatre grandes périodes déterminées par la courbe, il nous a paru nécessaire de les comparer entre elles. Pour cela, nous avons tout d'abord rapporté le chiffre des ordinations à des périodes égales, ramenées à trente ans. Nous l'avons ensuite comparé à la population « moyenne » à l'intérieur de chaque période. Cela nous a donné le nombre « moyen » d'habitants ayant fourni un prêtre dans chaque période :

Périodes	Total des ordinations	Ramenées à une période de 30 ans	Population moyenne	Soit 1 prêtre pour ... habitants
1801-1830	729	729	590 000	810
1831-1875	1 535	1 023	652 000	637
1876-1920	1 169	779	668 000	858
1921-1960	1 331	998	621 000	621

Tableau n° 19

La comparaison des périodes ramenées à trente ans montre que, si l'on s'en tient aux seuls nombres absolus d'ordinations, les quatre grandes périodes s'équilibrent assez bien en alternant : le premier Empire et la Restauration ont donné presque autant de prêtres que les quarante-cinq premières années de la III[e] République ; la dernière période (1921-1960) est presque à équivalence avec la Monarchie de Juillet et le second Empire. La comparaison fait également ressortir qu'il faut bien des années prospères pour combler les années pauvres : la richesse des dix-huit années de 1937 à 1955 (cf. courbe générale) a permis de rattraper le déficit causé par la guerre de 1914-1918, mais elle n'a pas réussi à donner à l'ensemble de la période 1921-1960, une moyenne très supérieure aux années 1831-1875 : cela prouve qu'on doit toujours juger d'après des périodes assez longues et des chiffres relativement importants.

(5) G. Cholvy, *op. cit.*, p. 13.

Le rapport à la population totale est beaucoup plus significatif. C'est la dernière période 1921-1960 qui atteint le meilleur pourcentage (1 prêtre pour 621 habitants). Viennent ensuite la Monarchie de Juillet, la IIe République et le second Empire (1 prêtre pour 637 habitants). Puis le début du XIXe siècle (1 prêtre pour 810 habitants). Enfin, les années comprises entre 1870 et 1920 (1 prêtre pour 858 habitants.

Le taux d'ordinations.

Une dernière précision est possible grâce au « taux d'ordinations » cher à M. Boulard. On sait de quoi il s'agit : « le taux d'ordinations est un indice qui mesure le rapport entre le total des ordinations de cinq années consécutives et le total correspondant de jeunes hommes de 25 à 29 ans. Cet indice est établi pour 10 000 jeunes gens » (6) pour chaque département.

Les recensements donnent les tranches d'âge (et donc le nombre de jeunes hommes de 25 à 29 ans) depuis 1851 ; le taux d'ordinations peut donc être calculé à partir de cette date, pour le Doubs et la Haute-Saône. Malheureusement, il nous est impossible de le déterminer pour le Territoire de Belfort avant 1872, date du premier recensement dans ce nouveau département.

Les résultats ont été portés sur un graphique (7). On verra qu'il corrige assez nettement la courbe des ordinations, en particulier, les deux montées importantes enregistrées d'une part entre 1921-25 et 1926-30 (les ordinations passaient de 101 à 126) et, d'autre part, entre 1931-35 et 1936-40 (elles passaient de 168 à 210) sont ramenées à leur valeur exacte : le taux est sensiblement le même à l'intérieur de chaque période. Par contre, il révèle une montée beaucoup plus importante pour la période 1946-50 : le diocèse a atteint à ce moment un de ses sommets. Le manque de renseignements ne nous permet pas de dire s'il a dépassé le niveau atteint à la fin de la Restauration. Il viendrait, en tout cas, immédiatement après.

---

(6) *Essor...*, p. 30.

(7) Cf. Annexe, graphique n° 7.

Le tableau suivant donnera le taux diocésain d'ordinations :

Périodes quinquennales	Nombre d'ordinations	Total jeunes gens 25-29 ans pour le diocèse	Taux	Soit 1 prêtre pour .... jeunes gens
1871-75	235	24.042	97	102
1876-80	190	22.633	84	119
1881-85	177	21.696	81	122
1886-90	160	22.558	71	141
1891-95	127	25.666	49	202
1896-1900	155	23.058	67	148
1901-05	172	23.438	73	136
1906-10	98	25.636	38	261
1911-15	70	24.541	28	350
1916-20 (8)	20			
1921-25	101	17.370	58	172
1926-30	126	23.321	54	185
1931-35	168	19.482	86	115
1936-40	210	24.842	84	118
1941-45 (9)	249 [189]		[127]	[78]
1946-50	189 [249]	14.407	173 [138]	58 [72]
1951-55	176	23.760	74	134
1956-60	112	23.931 (10)	47	213

Tableau n° 20

On pourra comparer les résultats du diocèse avec ceux que donne M. Boulard pour les autres diocèses français (11). Les variations nombreuses que l'on peut découvrir indiquent que les causes générales ne suffisent pas à expliquer le comportement local. A travers chacune des périodes déterminées, nous essaierons donc de rechercher les influences qui ont joué sur le recrutement du clergé bisontin.

(8) Le taux n'a pu être calculé pour cette période, faute de recensement et en raison du petit nombre d'ordinations

(9) Il n'y a pas eu de recensement en 1941 : nous avons fait une évaluation. En tenant compte des retards apportés aux ordinations par la guerre et la captivité, on peut estimer que le diocèse aurait eu 249 ordinations entre 1941 et 1945, et 189 entre 1946 et 1950. Cela donnerait un taux d'ordinations de 127 (un prêtre pour 78 jeunes gens) à la première période et un taux de 138 à la seconde (un prêtre pour 72 jeunes gens). Cf. infra, p. 207 et sq.

(10) D'après l'évaluation faite pour chaque département pour l'année 1960 (I. N. S. E. E., Dijon).

(11) Cf. *Essor...*, tableau hors texte, p. 30-31.

CHAPITRE PREMIER

LE RECRUTEMENT SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION (1801-1830)

Sept cent vingt-neuf prêtres ont reçu l'ordination sacerdotale de 1801 à 1830, soit une moyenne supérieure à vingt-quatre chaque année. En réalité, comme l'indique la courbe générale (1) la part fournie par le premier Empire est très inférieure à celle de la Restauration. Le total par période quinquennale le montre bien :

— 1801-1805 : 24 ordinations ;
— 1806-1810 : 48 ordinations ;
— 1811-1815 : 72 ordinations ;
— 1816-1820 : 112 ordinations ;
— 1821-1825 : 160 ordinations ;
— 1826-1830 : 313 ordinations.

L'étude attentive de la période nous a montré que l'on pouvait la diviser en trois parties d'inégale importance :

— Un départ difficile de 1801 à 1806 ;

— Une montée plus rapide à partir de 1807 ;

— Un essor extraordinaire enfin, sous la Restauration, qui culmine dans les cinq dernières années 1826-1830.

Nous examinerons successivement ces trois étapes.

---

(1) Cf. Annexe, graphique n° 6.

I. — Un départ difficile (1801-1806)

Ces sept années ne voient que vingt-huit prêtres monter à l'autel : quatre en 1801, six en 1802, un seul en 1803, cinq en 1804, huit en 1805 et quatre en 1806. Le départ est donc extrêmement lent.

C'est que l'on repartait pratiquement de « zéro » et que tout était à faire pour réorganiser l'Eglise du diocèse, quand fut signé le Concordat entre les représentants de Napoléon et de Pie VII le 15 juillet 1801 (on sait que le texte ne fut publié que beaucoup plus tard, le 18 avril 1802, accompagné des Articles Organiques).

1. UN ARCHEVEQUE MAL ACCEPTE PAR LE CLERGE.

Un des premiers effets du Concordat était de donner un pasteur au diocèse, en la personne de Claude Le Coz (2).

Le nouvel archevêque avait été très mêlé aux affaires de la Révolution. Originaire de Quimper, il avait prêté le serment constitutionnel en février 1791 et avait été élu évêque de Rennes peu après. Plus tard, on l'avait vu siéger comme député à l'Assemblée législative. Un instant, il avait été inquiété par la Terreur. Mais bien vite il avait pu reprendre ses fonctions et avait présidé, en 1797, le Concile National tenu à Paris par les constitutionnels.

Le 20 germinal an X, Portalis lui avait signifié sa nomination au siège épiscopal de Besançon : Mgr Le Coz était l'un des deux archevêques constitutionnels du nouvel épiscopat français.

Il arriva à Besançon le samedi 22 mai 1802. Trois semaines plus tard, le 14 juin (25 prairial), il lançait sa première *Lettre pastorale* « A tous les ecclésiastiques et tous les citoyens catholiques de ce diocèse ». Il voulait avant tout : « abattre tous les murs de division qui pourroient encore y subsister entre les citoyens ; porter ceux-ci à immoler à la charité évangélique tous les sentiments de haine et de vengeance que des événements douloureux ont pu exciter au milieux d'eux ; y effacer jusqu'à la dernière trace de ces jours d'orages, de délires et de crimes, enfin par une révolution unique dans les annales du monde, par la main d'une religion douce et bienfaisante, ramener tous mes diocèsains à ces précieux sentiments de concorde, de fraternité parfaite qui ont fait dire à l'Esprit-Saint, en parlant

---

(2) Rappelons seulement que le siège métropolitain avait été occupé, après l'exil volontaire de Mgr de Durfort, par l'abbé Seguin, curé de Saint-Pierre de Besançon, puis, en 1798, par le curé de la Madeleine, l'abbé Demandre. A Vesoul, c'était le curé de la paroisse Saint-Georges, Jean-Baptiste Flavigny, qui avait accepté la charge d'évêque de la Haute-Saône. Ni Demandre ni Flavigny n'opposèrent de résistance au Concordat. Ayant donné tous deux leur démission, le premier devint vicaire général et curé de Sainte-Madeleine de Besançon, le second reprit purement sa charge de curé de Saint-Georges de Vesoul. Seguin était depuis longtemps rentré dans la vie civile.

des premiers adorateurs de Jésus-Christ : *ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme* » (3). Deux jours après, le 27 prairial, le préfet de Bry écrivait aussi aux maires de son ressort, leur recommandant de suivre toutes les directives du prélat et de lui signaler, au besoin, ceux qui refuseraient de s'en tenir au Concordat et aux Lois organiques qui « sont la règle invariable en matière de culte ». Il ajoutait avec autorité : « Aucune discussion ne doit avoir lieu contre le Concordat et l'ordre des choses qu'il établit... la circonscription et l'organisation des paroisses et des succursales vont avoir lieu : les besoins, les habitudes, les localités, les intérêts des citoyens seront consultés, l'Administration ne peut avoir d'autre but que d'y satisfaire » (4).

Tout était-il réglé ? Non pas. Une certaine méfiance entourait l'archevêque. Elle explique peut-être le peu d'empressement avec lequel curés et séminaristes travaillèrent à la relève sacerdotale.

On connaissait tous les antécédents du nouvel élu. Les trois quarts du clergé comtois avaient refusé le serment et souffert des lois de persécution. Ils ne pouvaient donc témoigner beaucoup de sympathie à cet ancien chef des constitutionnels. « Le clergé, écrit l'abbé Richard, ayant à sa tête le vénérable évêque de Rhosy, chargé de ses cinquante années d'épiscopat, ne l'accueillit qu'avec une résignation douloureuse et inquiète. On se réjouissait de voir la paix rendue à l'Eglise, mais on doutait si le nouveau prélat avait sincèrement abjuré ses opinions constitutionnelles. Le doute cessa quand on le vit lier amitié avec les prêtres qui les avaient adoptées et suivies, choisir parmi eux ses conseillers, n'en exiger aucune rétractation et leur réserver les meilleures places » (5). Nous avons retrouvé de nombreuses réclamations à ce sujet. En voici une particulièrement dure : « Citoyen conseiller d'Etat... Vous savez sans doute que dans la dite province de Franche-Comté les habitants sont singulièrement attachés à la religion de leurs pères. Pendant la Révolution, les ministres ont été persécutés plus que dans tous les autres départements : plusieurs fois on a vu des attroupements se former pour délivrer ceux qui étaient arrêtés. Ils faisaient aussi une distinction singulière de ceux assermentés avec ceux insermentés ; dans toutes les occasions, ils suivaient ceux-ci et méprisaient les premiers, croyant qu'ils ne suivaient pas les mêmes principes. Cette diversité d'opinion a occasionné de grands maux qu'ils croyaient vouloir s'oublier après le Concordat, mais ils ont été trompés. Le gouvernement trompé a nommé à Besançon pour archevêque un homme qui, au lieu de ramener la paix

---

(3) P. 2-3.

(4) A. N. F^{19}, 419-421. (*Circulaire du préfet du Doubs.*)

(5) Richard, *op. cit.*, t. II, p. 488. Portalis lui-même s'en inquiétait (pour d'autres motifs ?) dans une lettre adressée au préfet du Doubs le 27 septembre 1802. Cf. J. Sauzay, *op. cit.*, t. X, p. 568. Le préfet le rassura.

dans les consciences des habitants de ces contrées, ne fait que les inquiéter en leur donnant des prêtres sans mœurs, et qui *ont donné dans tous les travers de la Révolution. Il ne s'entoure que d'êtres de cette espèce qui lui font faire de mauvaix choix.* Vous savez que les anciens ministres ne s'accordent pas ou peu avec les constitutionnels. Hé bien, dans cette contrée qui ne réclame que les anciens ministres, il affecte de leur donner des prêtres de ce cru et qui ne conviennent pas à ces habitants.

» Vous avez reçu sans doute différentes réclamations à cet égard, et en ami du gouvernement, j'ai cru de mon devoir de réunir la mienne à celles-là. Le seul moyen de faire aimer le gouvernement, c'est de donner au peuple, pour administrateurs civils et spirituels, des hommes auxquels il donne sa confiance, sans quoi il haïra le gouvernement.

» Veuillez donc, citoyen conseiller d'Etat, rappeler à cet archevêque les principes desquels il s'éloigne et l'inviter à faire de meilleurs choix que ceux qu'il a faits jusqu'à ce jour, afin de ne pas rouvrir les plaies déjà cicatrisées... » (6).

La réserve du clergé bisontin pouvait, en effet, se justifier. Le Coz avait-il vraiment abjuré ? Bernier l'avait bien déclaré au légat pontifical, mais on sait qu'avec cinq de ses confrères, l'archevêque avait vigoureusement protesté qu'il n'en était rien, contrairement à ce qu'avançait le Pape, le 24 mars 1802 (7). Il l'avait d'ailleurs écrit à son cousin Daniélou, de Quimper : « Des scélérats nous prêtent des rétractations, des soumissions et des pénitences, etc. Des imbéciles le croient. Vous et mes bons amis quimpérois, vous saurez mieux me juger. Dites-leur hardiment que je n'ai donné ni rétractation, ni déclaration, ni signature quelconque qui soit contraire aux principes que j'ai jusqu'ici hautement professés » (8).

Ce n'est qu'en décembre 1804, après le sacre, qu'il consentit à souscrire entre les mains du Pape lui-même, la formule d'abjuration, comportant « soumission aux jugements du Saint-Siège et de l'Eglise catholique et romaine sur les affaires de France » (9).

Il restait d'ailleurs en liaison étroite avec Flavigny, l'ancien évêque de Vesoul redevenu l'un de ses curés. On les voit correspondre surtout quand il s'agit de nommer les nouveaux curés et succursalistes. La question était particulièrement délicate, et l'on sait que le ministre de l'Intérieur avait demandé, confidentiellement,

---

(6) Cette lettre est du 17 fructidor an X. La signature est illisible. Le même dossier (A. N., F.[19] 338) en contient plusieurs autres, dont une de la même année, paraphée : « Le citoyen le plus dévoué au bien générale (sic) de la République ».

(7) Ch. Pouthas, *L'Eglise catholique de Pie VII...*, p. 108.

(8) Roussel, *Correspondance*, t. I, p. 416.

(9) Ch. Pouthas, *op. cit.*, p. 108.

à chaque préfet, de lui fournir des renseignements à ce sujet, dès le 2 thermidor an IX. Flavigny avait envoyé au même moment un rapport détaillé (10). Le préfet du Doubs avait répondu (11). Mais Le Coz, qui ne connaissait personne à son arrivée, cherchait des conseils. Et Flavigny lui envoya une liste de paroisses dans lesquelles il lui paraissait particulièrement opportun de placer des prêtres constitutionnels (12), insistant pour les nommer seulement aux succursales afin de les déplacer plus facilement, etc. On peut prévoir l'effet singulièrement néfaste, que pouvait avoir, dans ces circonstances, la moindre indiscrétion ...A d'autres reprises, du reste, Le Coz prit parti pour l'ancien évêque, particulièrement quand il fut accusé d'avoir refusé le baptême à un enfant « parce que les personnes qui se présentaient pour être parrain et marraine étaient des comédiens ». L'archevêque approuva son refus et fit l'éloge de son zèle et de sa modération (13).

Ainsi l'ensemble du clergé restait-il très méfiant vis-à-vis du chef du diocèse. Celui-ci s'en rendait-il compte ?... Jusqu'à la fin de sa vie, il n'en marqua pas moins sa préférence pour les anciens constitutionnels. Le préfet de la Haute-Saône lui-même en était conscient. Il écrivait au ministre à propos du scandale causé par un ecclésiastique : « ...Je sais que ce scandale existe depuis longtemps... J'étais étonné de la tolérance de Monseigneur l'Archevêque, et je ne pouvais en trouver la cause que dans la prédilection qu'il donne d'une manière trop évidente aux prêtres constitutionnels. Je suis bien sûr, en effet, qu'il n'eut pas été si endurant si le sieur Clerc eut été insermenté » (14).

C'est après la chute de Napoléon, en 1814, que les opposants commencèrent par relever hautement la tête, sans aucun ménagement pour l'archevêque. Le 7 mai 1814, le marquis de Champagney écrivait au marquis de Monciel : « Il nous vient des propos de sa part et même des actes qui prouvent trop évidemment combien il est encore opposé à tout ce qui fait aujourd'hui le bonheur de la France. Il place dans la plupart des cures vacantes des sujets dont

---

(10) A. N. F^{19} 866 (19 thermidor an IX).

(11) Le dossier (A. N. F^{19} 865) comprend quatre tableaux (un par arrondissement) qui indiquent le nom de chaque prêtre, son domicile, sa fonction, les observations recueillies sur lui par le sous-préfet, enfin une appréciation du préfet qui conseille la place à donner au prêtre en question. C'est une des sources les plus intéressantes pour connaître la mentalité du clergé vue par le représentant du gouvernement.

(12) Il voulait qu'en fussent installés notamment à Jussey, Faverney, La Demie, Mailleroncourt-Charette, Baudoncourt, Lure, Chariez, Pierrecourt et Sainte-Marie-en-Chanois (A. S., Affaires du diocèse, 19).

(13) Lettres de Le Coz du 3 septembre 1808, A. N. F^{19} 246.

(14) Lettre du 3 août 1813. A. N. F^{19} 2902. Il faut tout de même noter que certains prêtres réfractaires ont eu les faveurs de Le Coz, tel Claude-Antoine François (1744-1824) qui avait été directeur au Grand Séminaire d'Agde en 1775 et était rentré à Besançon pour raison de santé en 1782. Cf. Meynier, *Un prêtre réfractaire*.

l'immoralité est reconnue et les opinions publiques tout à fait mauvaises. Je n'entre pas dans les détails et tout ce qu'il fait contre toutes les règles ecclésiastiques. Ces objets seront portés à la connaissance de sa Sainteté. Toutefois, on doute si Monsieur Le Coz se décidera facilement à donner sa démission. Alors l'exil nous en débarrasserait pour toujours ; et le Roi doit craindre d'autant moins les suites de cet acte d'autorité qu'il sera certainement applaudi de tout le diocèse et de cette ville en particulier où vous savez que Monsieur Le Coz n'est considéré ni aimé d'aucune sorte » (15). Trois jours plus tard, le marquis de Monciel envoyait une lettre au comte Beugnot : « ...vous jugerez, Monsieur le Comte, dans le cas où M. Le Coz refuserait de donner sa démission, s'il ne serait pas utile de l'éloigner de son diocèse » (16).

2. DIFFICULTES DE RETABLIR LE SEMINAIRE.

On comprend, du même coup, la difficulté qu'eut Le Coz de rétablir un séminaire. La question était primordiale pour le recrutement. Aussi y porta-t-il toute son attention de bonne heure.

L'ancien séminaire s'était dispersé en 1791, lorsque l'ensemble des directeurs avait refusé le serment constitutionnel. La maison avait été peu après confisquée, et était bien délabrée. Comment arriver à sortir de là ?

Un premier essai, semble-t-il, avait été tenté dès le Consulat. En 1799, quelques prêtres étaient rentrés à Besançon sous un déguisement « et l'un d'eux, M. Delamarche, qui avait été préfet des études au Collège, ouvrit dans sa chambre un cours de philosophie » (17).

L'année suivante on aurait essayé d'ouvrir une ou deux classes plus ou moins secrètes. C'est du moins ce qu'affirme Richard (18) suivi par Mgr Besson (19). Nous n'en avons trouvé aucune trace. Pas plus, d'ailleurs, que de la tentative de Le Coz pour constituer un séminaire avec des prêtres constitutionnels, ce qui est encore affirmé par Richard (20), repris à nouveau par Besson qui précise : « ...Claude Le Coz, en prenant possession du siège de Besançon,

---

(15) Il s'agit de la ville de Besançon. A. N., F^{19} 419-421.

(16) Id. A. N., F^{19} 419-421.

(17) Richard, *op. cit.*, t. II, p. 489.

(18) Richard, *op. cit.*, t. II, p. 490 : « Essai moitié public, moitié secret, d'un nouveau séminaire. D'anciens directeurs, MM. Tombal, Babey, Baud et Colard se crurent assez payés de leurs soins, quand ils eurent réunis quatorze jeunes gens pleins de bonne volonté, de dévouement et de courage ».

(19) *Vie de l'abbé Busson*, p. 19.

(20) T. II, p. 491.

trouvait, par une exception unique dans l'Eglise de France, un séminaire établi et déjà aussi nombreux qu'édifiant... Son dessein était de composer son séminaire partie avec des prêtres constitutionnels, partie avec des prêtres insermentés. Mais les fidèles directeurs qui avaient restauré depuis deux ans nos études ecclésiastiques refusèrent avec une sainte obstination, de prêter les mains à cette entreprise... Claude Le Coz, indigné de rencontrer tant d'obstacles, décida qu'il n'y aurait point de séminaire. Les élèves congédiés reprirent le chemin de leurs montagnes... ».

« L'école d'Ouvans, tenue par M. Vernier, devint alors, comme au temps de la persécution, l'asile de la petite colonie ecclésiastique... Ce second essai de séminaire, qui dura du mois de novembre 1803 au mois de septembre 1805 ne fut ni moins utile ni moins fécond que l'école improvisée à Besançon... » (21).

Est-ce pour cette raison que l'archevêque, écrivant au Conseiller d'Etat chargé des affaires du culte, le 5 vendémiaire an XI, demandait de remplacer « quatre directeurs du séminaire par six autres » dont il envoyait la liste (22). C'est possible... encore qu'il soit difficile de le croire, puisque l'année suivante, il écrivait de nouveau au même correspondant : « Conformément à l'article XXIV des lois organiques du Concordat, j'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration ci-jointe, faite par les trois prêtres à qui, dès le commencement, j'ai confié d'administration de mon pauvre séminaire. Ce sont *trois ci-devant insermentés*. Certes, Monseigneur, je ne vous en ferais pas l'observation, si la méchanceté, par une abominable imposture, ne s'était efforcée de vous persuader que je distingue encore les prêtres par leurs anciennes opinions et que de même je n'attache telle importance à cette distinction qu'elle m'a porté à refuser 200 000 francs que l'on me proposait pour mon séminaire. Je vous l'avoue, Monseigneur, je ne puis jamais, sans éprouver une douloureuse indignation, penser à cette infâme manœuvre. Elle tend à anéantir, en quelque sorte, mon diocèse » (23).

De toute façon, il eut à compter avec d'autres obstacles, et ceux-là venaient à présent du gouvernement, auquel il était pourtant passionnément attaché. La loi du 23 ventôse an XII, en effet, acceptée par le Corps législatif, avait décidé qu'il y aurait, « par chaque arrondissement métropolitain, et sous le nom de séminaire, une maison d'instruction pour ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique »...,

---

(21) Besson, *Vie de l'abbé Busson*, p. 51-53.

(22) Ces six prêtres étaient : « Colard et Tombal, anciens directeurs du séminaire, insermentés ; Malfroy, prêtre instruit dans les langues savantes ; Vernerey, ancien professeur de théologie au séminaire ; Baud, insermenté, actuellement chargé de l'instruction des jeunes ordinands ; Receveur, insermenté, qui, dans les jours orageux, a aussi été employé à former des jeunes ecclésiastiques » (A. N., F[19] 3973).

(23) Lettre du 13 frimaire an XIV (4 décembre 1803). A. N., F[19] 3973.

qu'il serait « accordé une maison nationale et une bibliothèque pour chacun des établissements dont il s'agit », et qu'il serait « assigné une somme convenable pour l'entretien et les frais desdits établissements » (articles 1 et 7). On ne pouvait que se réjouir d'une telle disposition. Besançon étant siège métropolitain pouvait donc légitimement espérer voir le séminaire renaître dans ses murs.

Etait-ce présomption ? Il le semble, quand on connaît toutes les discussions qui eurent lieu pour savoir si le séminaire serait établi à Besançon ou à Autun qui faisait alors partie de l'archidiocèse. Mgr Le Coz parle même d'intrigues faites à ce sujet « par des hommes ennemis de leur propre pays » (24).

Ayant eu vent du projet, il écrivit une longue lettre à l'Empereur le 15 mai 1805. Il y faisait valoir que tous ses diocésains espéraient que Besançon aurait un séminaire, que « ce serait une sorte de compensation pour l'Ecole de Droit que (la ville) possédait de temps immémorial et dont elle se trouvait privée », qu'elle « était la plus centrale de l'arrondissement » et donc qu'elle paraissait aussi « la plus propre à cet établissement » ; qu'elle possédait « une vaste et belle maison, servant jadis de séminaire et à laquelle il ne manque que les réparations nécessitées par les temps malheureux pour être en état de recevoir un très grand nombre d'élèves »... Il ajoutait : « Besançon, dans tous les temps, a fourni pour les études théologiques beaucoup plus d'élèves qu'aucun des diocèses voisins. Cette tendance vers l'état ecclésiastique y subsiste encore et plus de cent de nos jeunes gens n'attendent pour se présenter au séminaire que le moment où il sera organisé ». Enfin, il demandait que l'on tienne compte du fait que « plusieurs familles suisses et allemandes envoyaient à Besançon leurs enfants pour les études ecclésiastiques. Cet usage serait bientôt renouvelé et augmenté par la réputation d'un séminaire métropolitain sagement organisé, et votre Majesté voit quels en seraient les avantages » (25).

Le lendemain, il envoyait une lettre au maréchal Moncey, lui demandant d'appuyer sa requête auprès de l'Empereur. Il ne voyait, disait-il, aucune objection à ce qu'un autre séminaire fut installé à Autun : « Ce sera un motif d'émulation pour les deux... Le diocèse privé de séminaire serait bientôt privé de prêtres, car vous le savez, Monsieur le Maréchal, nos Francs-Comtois n'ont ni les facultés, ni la volonté d'envoyer leurs enfants au loin pour les études. Cette idée de voir mon diocèse sans prêtre m'effraie : le soupçon de disgrâce que jettera sur moi le placement du séminaire à Autun affaiblira encore mes moyens de faire le bien » (26).

---

(24) P. Roussel, *Correspondance...*, t. II, p. 211.

(25) *Ibid.*, p. 209.

(26) *Ibid.*, p. 211 (16 mai 1805).

Heureusement, Le Coz ignorait d'autres démarches, faites par l'évêque de Metz, son suffragant, pour obtenir de son côté que le séminaire fut placé non pas à Besançon, Dijon ou Autun, mais dans le diocèse de Nancy « à Pont-à-Mousson, où il y a une maison de Prémontrés qui a juste cinquante ans ». Il pensait surtout aux séminaristes allemands de Trèves et de Mayence qui relevaient normalement de Malines, qui en étaient trop éloignés et qui pourraient venir aisément en Lorraine (27). Mais il ne fut pas écouté par Portalis.

Ainsi Le Coz obtint-il finalement gain de cause. Le diocèse de Besançon conservait son séminaire. Un autre s'ouvrirait à Autun. L'archevêque pouvait être satisfait du résultat de ses démarches. Quant au gouvernement, il attendait beaucoup de la nouvelle institution. Le ministre des Cultes s'en ouvrit à Le Coz dans une lettre du 5 nivôse an XIV, signée de Portalis, alors secrétaire général attaché au ministère : « ...Je vous engage de plus en plus à organiser votre séminaire, afin de maintenir la perpétuité du saint ministère et l'enseignement des bons principes. Le gouvernement attend du bon esprit et du soin des évêques la formation d'un clergé aussi attaché à la Religion qu'à la Patrie, et nourri des maximes qui ont toujours fait la gloire et la prospérité de l'Eglise de France. Je suis loin de croire que votre diocèse soit jamais en retard sur ce point, et je m'en repose entièrement sur votre sagesse, votre zèle et votre administration douce et conciliante » (28).

Le 11 novembre 1805, la vieille maison de la rue Saint-Vincent rouvrait ses portes. Une nouvelle équipe de professeurs (cinq au début) reprit les cours. On pouvait espérer que bientôt la maison se repeuplerait : trente-quatre nouveaux figuraient sur la liste des « admissi » dont vingt-huit pour le Doubs et la Haute-Saône. Ce n'est que beaucoup plus tard que les ordinations refléteraient ce renouveau.

Ainsi ne doit-on pas s'étonner que la période 1801-1806 ne compte que 27 ordinations. Elles ne sont, en somme, que la prolongation de celles qui furent faites sous la Révolution.

II. — Les progrès du recrutement de 1807 à 1814

A partir de 1807, chaque année nous voyons grossir le nombre des ordinations. L'accroissement est, par période de cinq ans, d'environ 25 entre 1807 et 1815. Peut-on rendre compte des nouveaux progrès réalisés dans la deuxième partie de l'Empire ? Ils nous semblent tenir à plusieurs facteurs.

---

(27) A. N., F[19] 3954.

(28) A. S., Dossier 59. Titres cléricaux.

1. RECONCILIATION AVEC LE REGIME ET AVEC L'ARCHEVEQUE.

Tout d'abord, s'opère une certaine réconciliation d'une part avec le régime, d'autre part avec l'archevêque.

M. Boulard a noté la première : « Faut-il penser qu'à la fin de chaque régime, une détente se produit généralement par accommodation réciproque entre le régime et l'Eglise, détente que la courbe des ordinations, index très sensible, enregistre immédiatement ? » (29). C'est ce qui paraît s'être fait à partir de 1806-1807. Il a bien fallu finir par accepter le régime, puisqu'il durait, et essayer d'en tirer tout le parti possible.

Petit à petit s'opéra aussi une réconciliation avec l'archevêque : Mgr Le Coz avait certes de grandes qualités, et l'ont fut forcé de reconnaître qu'il ne ménageait pas ses peines quand il s'agissait de son séminaire.

Il en parle à chaque instant dans ses lettres à la fin de 1807 et au début de 1808. Il écrit à Portalis le 12 décembre 1807 : « Il est nécessaire de fortifier nos études et de former à notre Eglise des ministres qui, par la sainteté de leurs mœurs et par la solidité de leurs connaissances, brillent ainsi que nous l'ordonne l'apôtre, comme des astres lumineux au milieu d'un monde pervers et corrompu » (30). Il lui envoie un projet de règlement qui prévoit huit prêtres (un supérieur, un procureur, six professeurs de belles-lettres ; logique ; mathématique-physique ; Ecriture sainte-histoire-théologie positive ; théologie dogmatique morale et directive ; et enfin un professeur de grec et d'hébreu). Il réorganise la maison qui a servi d'hôpital militaire et se trouve en grand désordre, mais dans laquelle on a déjà installé « cinquante petites chambres avec des lits, ainsi que des dortoirs » ; il songe à la bibliothèque « où il ne restait ni livres ni tablettes, ni même compartiments, mais qui commence à recevoir quelques centaines de volumes »... (31). Quelques jours plus tard, il lui écrit de nouveau : « ...Avant d'appeler dans ce séminaire les autres professeurs dont le besoin se fait de plus en plus sentir, il m'importe, Monsieur, de connaître votre décision sur le Projet de Règlement que j'ai eu l'honneur de vous transmettre il y a quelques jours, pour le nombre des maîtres qui me sont nécessaires et pour la nature des objets qui doivent y être enseignés.

---

(29) F. Boulard, *Essor...*, p. 101.

(30) A. N., F^{19} 3973.

(31) Rapport du 30 décembre 1807. A. N., F^{19} 3973.

» Plus j'y réfléchis et plus la nécessité de renforcer notre éducation ecclésiastique me paraît urgente. Des 87 jeunes gens qui suivent mon séminaire, plusieurs annoncent de très heureuses dispositions, mais il n'en est pas deux qui possèdent les éléments de ces connaissances que l'état actuel de notre religion exige et qui soient capables de résoudre de manière satisfaisante les objections même banales de nos petits incrédules du jour. Mes jeunes gens le sentent eux-mêmes. Aussi soupirent-ils après l'organisation de cet ordre d'études que je vous ai proposé et dont quelqu'un leur a parlé. Venez donc, Monsieur, venez à notre secours. Votre illustre père a beaucoup fait : la reconnaissance du clergé français suivra son nom dans la suite des siècles... C'est à vous, digne fils de ce grand homme, c'est à vous, Monsieur, qu'est assurée la gloire de consolider, de stabiliser, si j'ose dire, notre édifice ecclésiastique... » (32).

2. LES SEMINARISTES DISPENSES DU SERVICE MILITAIRE.

En même temps, l'archevêque multiplie les démarches pour que ses séminaristes soient dispensés du service militaire. Il demande cet avantage à Portalis dans une lettre du 12 décembre 1807 : « Si, comme je l'ose espérer, vous secondez nos efforts, avant deux ans d'ici nous pourrons avoir plus de 150 élèves à notre séminaire. Pour cela, il faut deux choses : célébrité des études et espérance, pour ceux qui s'y livrent avec ardeur, de n'en être point détournés par le service militaire. Je ne crains pas de l'assurer : les résultats de la conscription n'en seront que plus heureux. Avant la Révolution, presque tous les jeunes gens de ces contrées se faisaient ou militaires ou prêtres. Par l'organisation des études ecclésiastiques que je propose, ce partage se rétablira, mais d'une manière bien plus favorable encore en faveur du dieu des combats » (33). Plus tard, il aimait à rappeler que cette dispense était due au crédit dont il jouissait auprès de Napoléon. Cela lui valait, du reste, quelques rappels de la préfecture lorsque, par hasard, il avait oublié d'envoyer la liste des étudiants au gouvernement. On trouve même une réclamation du préfet de Bry, datée du 15 juillet 1809, qui lui rappelle les intentions du gouvernement : « ...la dispense du service militaire étant accordée aux étudiants en théologie sous la condition absolue de suivre les études ecclésiastiques, le bénéfice de la dispense cesse dès l'instant que les jeunes gens ne se livrent plus auxdites études *exclusivement :* les instructions du ministre sont formelles à cet égard, et les chefs religieux ne doivent pas attendre d'être provoqués pour signaler à l'autorité civile les individus qui, comme le Sr Jacquin,

(32) A. N., F^{19} 827 A (6 janvier 1808).

(33) A. N., F^{19} 3973.

paraissent n'avoir d'autre but que de se soustraire aux lois de la conscription » (34). Avait-on essayé de tourner la loi ? On peut le supposer. En un temps où le service des armes était particulièrement lourd, cette exemption n'a pas manqué de servir le recrutement du clergé.

3. L'ETABLISSEMENT DES BOURSES.

Une autre mesure venait à point d'être réalisée qui donnait grande satisfaction à l'archevêque : l'établissement des bourses et demi-bourses, en vertu du décret du 30 septembre 1807. Il annonçait avec joie cette nouvelle facilité offerte aux étudiants ecclésiastiques, à tous ses diocésains, dans son mandement de Carême de 1808, en les remerciant, par la même occasion, de la générosité avec laquelle ils l'avaient aidé à réparer son établissement : « plusieurs d'entre vous concourent avec nous au rétablissement de notre séminaire... Vous voyez maintenant les fruits de vos bienfaits... La voilà qui se relève cette précieuse maison de notre Dieu » (35).

Elles commencèrent à fonctionner au Grand Séminaire dès le début de l'année suivante : quarante-deux furent obtenues dont quatorze bourses entières et vingt-huit demi-bourses, réparties comme suit :

— 28 dans le Doubs ;

— 4 en Haute-Saône ;

— 10 dans le Jura.

Les Archives du Séminaire et les Archives Nationales (36) nous conservent les noms des bénéficiaires. Régulièrement l'archevêque en envoie la liste au ministre des Cultes, l'avertissant au besoin des changements survenus, proposant un nouveau candidat lorsqu'une bourse est vacante (à la suite d'une ordination par exemple). De nombreuses professions y sont représentées, parmi lesquels les fils de cultivateurs sont les plus nombreux. Il y a également de nombreux orphelins. Nul doute que beaucoup d'entre eux n'aient pu accéder au sacerdoce sans cette aide matérielle du gouvernement.

On doit d'ailleurs ajouter que l'archevêque — et certains curés — avaient le souci d'aider au maximum les candidats au sacerdoce peu fortunés. Plusieurs lettres en témoignent. Celle que nous avons déjà citée du directeur de l'école de Saint-Julien-les-Morey, par exemple. Le curé dit à l'archevêque son désir d'envoyer un de ses élèves « à l'école de Marast pour y continuer ses études encore pendant un an,

---

(34) A. S., Dossier n° 9, 1808-1814.

(35) P. 3 et 38.

(36) A. N., série F^{19}, différents dossiers, notamment F^{19*} 268, F^{19} 842 A, F^{19*} 1424, etc.

après quoi il serait en état de faire sa Logique. Serait-ce, Monseigneur, un effet de votre bonté de comprendre ce jeune homme dans le nombre des charités que votre Grandeur prend plaisir à prodiguer envers les jeunes élèves à l'état ecclésiastique, ensuite lui ménager une bourse du gouvernement pour faire sa Logique à Besançon, d'autant plus (pour ce dernier article), m'a-t-on dit, qu'il y a peu de jeunes gens du département de la Haute-Saône qui jouissent des bienfaits du gouvernement. Combien d'actions de grâce le jeune homme et moi nous aurions à rendre à votre Grandeur ! » (37).

Cette question matérielle était importante, et l'on dut compter encore davantage avec elle lorsque fut établi l'impôt du vingtième payable à l'Université. L'archevêque fit tout son possible pour qu'en fussent dispensés les élèves les plus pauvres. Un quart environ de l'effectif paraît avoir bénéficié de cette exemption. Le Coz écrit, en marge d'un état des sommes payées à l'Université pour les années 1811-1813 : « Au séminaire diocésain de Besançon, il n'y a ni demi-pension, ni pension gratuite de droit. Cependant, par le fait, chaque année, il s'y trouve des élèves gratuits, d'autres à demi-pension, ou à quart de pension. On reçoit des séminaristes ce que la modicité de leur fortune permet de donner. Avec beaucoup de frugalité et d'économie, les bourses et les demi-bourses et la charité des fidèles fournissent le surplus. On peut assurer sans exagération que les deux tiers des élèves sont indigents, les uns plus, les autres moins » (38). Cela montre avec quel contentement l'aide de l'Etat dut être accueillie.

L'archevêque paraît d'ailleurs avoir toujours eu le souci d'aider certains étudiants. En septembre 1813 encore, on le voit écrire au maire de Vesoul, Antoine de Mailly, qui lui a recommandé un jeune séminariste « ...J'aurai, Monsieur, pour votre recommandation, tous les égards possibles. Plus de soixante étudiants, reconnus pauvres, me demandent des secours ; votre protégé, le jeune Faivre, sera préféré à plusieurs, autant que les impérieuses circonstances nous le permettront » (39). L'année suivante, il a davantage l'occasion d'exercer sa libéralité. Une lettre du 25 mars au général Marulaz en témoigne : « ...Près de cinquante étudiants en théologie ne se soutiennent depuis le blocus que par les secours que je leur donne » (40).

---

(37) A. S. Lettres à Le Coz sur les séminaires et les séminaristes 1802-1815, n° 34.

(38) A. N., F^{19} 3973.

(39) Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 362.

(40) *Ibid.*, p. 396.

Un autre apport, qui n'est peut-être pas très important, mais que l'on ne saurait pourtant négliger, fut fourni au Grand Séminaire par les collèges. Mgr Le Coz et les membres influents de son clergé avaient tout mis en œuvre pour que la direction de ces établissements revint à des prêtres. Aussi de Pontarlier, de Baume-les-Dames, d'Ornans, arrivèrent bientôt en théologie des étudiants qui devaient leur vocation à l'exemple et au rayonnement des prêtres qui leur avaient donné, dans ces établissements, l'instruction et l'éducation chrétienne.

4. LES PETITES ECOLES ECCLESIASTIQUES.

La remontée des ordinations nous semble être due aussi à une autre institution : les « petites écoles ecclésiastiques ».

Elles n'ont pas attendu que la tranquillité soit complètement revenue pour ouvrir leurs portes. Deux, au moins, ont commencé à fonctionner pendant la Révolution : celles de Chamesey et de Vernierfontaine.

La première (canton du Russey, Doubs) a débuté dès la fin de 1794, ou dans les premiers mois de 1795. Son directeur était originaire du chef-lieu de canton, Le Russey. En 1797, pour éviter la réaction de fructidor, l'école se transporta dans un village voisin, appartenant à la partie haute du canton de Clerval : Surmont. Elle paraît très vivante ; près d'une trentaine d'élèves y sont inscrits, la plupart venant des cantons voisins de Pierrefontaine (séminaristes de Domprel, Germéfontaine, Laviron, Ouvans, Pierrefontaine-les-Varans) et de Clerval (des trois nouveaux prêtres signalés dans ce canton à cette époque, deux sont originaires de Sancey-le Grand et Rahon, villages tout proches de Surmont). Un certain nombre d'entre eux sont odonnés prêtres dès la fin de l'Empire.

Le seconde école s'est ouverte en 1797 à Vernierfontaine (canton de Vercel). En 1801, elle se transporte à Etray (même canton). Elle compte alors une vingtaine d'élèves, venant des villages environnants.

D'autres écoles se sont ouvertes après le Concordat : Laviron (1802), Hautepierre (qui groupe les séminaristes de Mouthier, Vuillafans, Trepot) et Montperreux (1803) où vont étudier les séminaristes de la région de Levier.

En Haute-Saône, plusieurs petites écoles sont aussi à signaler. Si toutes ne sont pas, à proprement parler, orientées vers l'état ecclésiastique, elles fournissent néanmoins quelques vocations. Celle du Mont-de-Vanne, près de Servance (canton de Melisey) s'ouvre en 1802 ; celle de Saint-Loup-sur-Semouse en 1805 ; enfin, la plus importante, celle de Marast (canton de Villersexel) le 1er novembre 1809, après

achat d'une propriété par M. Breuillot, économe du Grand Séminaire. Elle prend tout de suite une grande extension. Son supérieur, M. Brésard, ancien professeur de l'Ecole secondaire de Dole, écrit à Mgr Le Coz, le 27 novembre 1809, que soixante élèves sont entrés dans son établissement, ce qui est une assez lourde charge pour les trois professeurs — lui compris — qui s'en occupent (41). Cette école se transportera plus tard à Luxeuil.

Une autre école s'était ouverte l'année précédente à Amance (42). En 1809, quarante élèves y suivent des cours, et sur ce nombre, écrit le supérieur à l'archevêque, « nous n'avons que deux ou trois paresseux qu'il nous faudra renvoyer, avec deux autres sujets de bonne volonté, mais qui paraissent trop bornés pour arriver à l'état ecclésiastique. Ils seront remplacés par des aspirants qui demandent chaque jour à entrer dans notre école » (43). Cette école sera très prospère ; elle continue, sous la Restauration, à attirer de nombreux élèves. Faut-il attribuer son succès à l'influence de son supérieur, Claude-Ignace Busson, fils d'un instituteur du canton de Pierrefontaine-les-Varans, mort glorieusement martyr de sa foi sous la Révolution ? Peut-être... car on voit plusieurs élèves de ce professeur d'Amance le suivre à Ornans lorsqu'il vient y fonder le Petit Séminaire en 1813. Il y restera d'ailleurs peu de temps, devant remplacer, au Grand Séminaire, M. Receveur comme professeur de Dogme en 1814. Parmi les élèves de l'école d'Amance, notons la présence du futur cardinal-archevêque de Reims, Thomas Gousset (originaire de Montigny-les-Cherlieu, canton de Vitrey).

Il semble bien que ce système des « petites écoles » (dont a surtout bénéficié, dans les ordinations, la Restauration) a considérablement favorisé le recrutement. Les élèves n'étaient pas éloignés de leurs familles ; ils pouvaient payer leur modique pension en nature, ou même apporter eux-mêmes des provisions pour la semaine. La plupart étaient externes : à Laviron, en 1809, on en comptait trente pour six pensionnaires seulement... C'était là un ensemble de facilités offertes aux familles, qu'elles ne devaient pas dédaigner (44).

---

(41) A. S., Lettres à Le Coz (n° 223).

(42) Un état des séminaires et écoles ecclésiastiques, signale pour les trois départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, deux petits séminaires (en réalité des collèges, Dole et Besançon) et huit autres maisons « improprement dites des petits séminaires. De tous les diocèses recensés, Besançon est le seul, avec Rodez-Cahors, à en compter un tel nombre, les autres en ont seulement 2, 3 ou 4 » (A. N., F^{19} 3594).

(43) A. S., Lettres du 28 septembre 1809 (n° 40).

(44) Témoin cette lettre du curé d'Etray à l'archevêque, en date du 12 avril 1810 : « ...Sans Surmont, sans Bezin, sans Etray, vous n'auriez pas le tiers des jeunes prêtres que vous avez. Consultez là-dessus si vous voulez, vos vicaires généraux, vos directeurs du séminaire, je ne crains pas d'être démenti ni par les uns ni par les autres... ». A. S., Lettres à Mgr Le Coz, 1802-1815, sur les séminaires et les séminaristes (n° 36).

Mgr Le Coz et ses collaborateurs avaient compris tout le bien que l'on pouvait retirer d'une telle institution. Ils facilitèrent la tâche aux curés qui voulurent ouvrir une école dans leur presbytère, à tel point que vers 1810-1812, on pouvait compter une vingtaine de ces établissements fonctionnant régulièrement dans le diocèse. L'état des séminaristes établi le 10 mars 1811 pour le ministre des Cultes en signalait — outre celles que nous avons nommées — à Sombacour, Vesoul, Villersexel, Besançon, Pugey et Damprichard (45).

Certaines bénéficiaient d'ailleurs de l'appui, avoué ou non, des autorités. Telle celle de Saint-Julien-les-Morey (Haute-Saône, canton de Vitrey) ouverte à la fin de 1806, qui jouissait de la protection spéciale du préfet de la Haute-Saône (46). Telle aussi celle dont parlait en 1810, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Hippolyte à Mgr Le Coz : après lui avoir recommandé un de ses sujets pour une bourse, il ajoutait : « Autrefois, mes administrés fournissaient un grand nombre de bons ecclésiastiques à votre diocèse ; ce goût pour un état infiniment respectable lorsqu'il est exercé par de bons sujets semble se réveiller. M. Nachin de Damprichard a beaucoup d'élèves, et M. Devillers, succursaliste à Vaufrey est sur le point de rétablir une classe qu'il avait précédemment à la Chenalotte » (47).

5. L'ACTION DU CLERGE.

On doit enfin noter l'action de certains prêtres en faveur de la relève sacerdotale. Les éléments nous manquent pour dire s'ils furent nombreux à se préoccuper du problème. Plusieurs témoignages nous engagent à le croire.

Nous en connaissons au moins un qui a laissé le souvenir d'un homme d'action remarquable et qui semble avoir véritablement porté ce souci des vocations, l'abbé Breuillot. Richard dit même que « raconter sa vie c'est faire l'histoire du diocèse pendant près de trente ans » (48).

---

(45) A. S., Elèves ecclésiastiques, 1810-1818 (E. 1).

(46) *Ibid.*, Lettres du curé-directeur de l'école à Mgr Le Coz, en date du 21 mars 1810, où il dit notamment : « ...Depuis trois ans et demi, comme vous le savez, j'ai avisé dans ma paroisse une école gratuite pour les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. M. le Préfet de la Haute-Saône a la bonté de la protéger spécialement et m'a promis qu'il ferait tout son possible pour procurer dans le temps, des bourses et des demi-bourses ».

(47) A. S., Dossier n° 84, 1808-1814.

(48) *Op. cit.*, t. II, p. 492.

Né dans le canton de Maîche (à Droitfontaine) en 1758, il avait lui-même suivi ses premières leçons de latin dans un presbytère. Devenu prêtre, il fut nommé vicaire en plusieurs paroisses successivement. Ayant refusé le serment constitutionnel, il dut s'exiler en Suisse, mais n'hésita pas à revenir plusieurs fois apporter les secours de la religion aux fidèles qui les réclamaient. Nommé curé de Laviron en 1802 (il y ouvrit la petite école mentionnée plus haut), il entra au séminaire comme économe dès la réouverture de 1805. C'est là qu'il commença d'exercer vraiment une grande influence.

On le retrouve partout : homme de confiance de l'archevêque et du clergé, c'est lui qui est chargé d'organiser les études ecclésiastiques dans tout le diocèse. Il multiplie les petites écoles, insiste auprès de l'autorité pour que les collèges soient confiés à des prêtres, pour que les curés les plus instruits donnent des leçons de latin et de français aux aspirants à l'état sacerdotal...

C'est lui qui achète — on l'a vu — la propriété de Marast pour y fonder le premier séminaire du diocèse.

Une action aussi persévérante et bienfaisante, qu'animait le souci des âmes et de la relève sacerdotale, contribua certainement beaucoup à la restauration du clergé dans les dernières années de l'Empire. Nous le retrouverons dans les années suivantes.

Ces différentes raisons nous semblent devoir expliquer, pour une large part, la relève — sans doute encore timide, mais cependant bien amorcée — du recrutement en ces premières années du XIX^{e} siècle. Elle se poursuit régulièrement d'une année à l'autre, et l'accroissement des vocations est déjà sensible entre 1807 et 1814.

A sa mort, en 1815, Mgr Le Coz pouvait se rendre le témoignage d'avoir travaillé efficacement à combler les nombreux vides creusés dans les rangs du clergé pendant les années révolutionnaires.

Il restait pourtant encore beaucoup à faire. Les ordinations étaient loin de couvrir le chiffre élevé des décès. Il en aurait fallu, au minimum, cinquante ou soixante chaque année pour remonter la pente.

Mieux que personne, l'archevêque s'en rendait compte. Circulant beaucoup à travers son immense diocèse, il pouvait voir le nombre des paroisses vacantes s'accroître sans cesse. Les archives nous ont conservé une lettre signée de sa main et destinée au Pape, en date du 16 novembre 1812. On y peut lire ce qui suit, combien révélateur sur la situation :

« Très saint Père,

» Grâce au Seigneur, la foi et la piété se soutiennent dans mon diocèse ; malgré les ravages exercés sur mes prêtres par la mort qui, depuis le commencement de la présente année, m'en a enlevé soixante-quinze, peu de mes paroisses se trouvent encore vacantes. Mais la vieillesse et les infirmités nous gagnent ; plus de douze de mes curés passent quatre-vingts ans ; trois ou quatre en ayant quatre-vingt-neuf se trouvent presque seuls à la tête de grandes paroisses ; nos espérances consistent dans environ quatre cents jeunes gens qui étudient dans l'intention de se consacrer au saint ministère, et ces jeunes gens, par une grâce très spéciale de sa Majesté l'Empereur, sont, à raison de leur vocation ecclésiastique, dispensés de tout service militaire » (49).

Situation peu brillante, en effet, que de voir chaque année son clergé vieillir à la tâche, sans possibilité présente de le seconder ou de le remplacer. Deux ans plus tard, il écrivait que 63 ou 64 paroisses seulement étaient vacantes... mais le chiffre allait en augmentant.

III. — L'essor extraordinaire de la Restauration : 1815-1830

Aucune période dans l'histoire du recrutement sacerdotal en ces cent cinquante années qui vont du Concordat à 1960, n'a connu un essor aussi spectaculaire que celui de la Restauration. La courbe monte très rapidement et s'élève à un sommet qu'elle n'atteindra jamais plus. Comment expliquer cette ascension ?

1. ON BENEFICIE DES EFFORTS DE LA FIN DE L'EMPIRE.

Et ceci sur plusieurs plans :

a) *Les petites écoles* continuent leur œuvre, tout en voyant accéder au sacerdoce leurs premiers élèves.

On en trouve un peu partout dans le diocèse, assez inégalement réparties d'ailleurs, comme nous le verrons. Leur importance est aussi fort différente. Certaines n'ont que quelques élèves, et pas tous les ans. D'autres réunissent des effectifs considérables au regard de leur installation matérielle des plus sommaires : il y a 42 élèves à Sombacour, 45 en moyenne à Besançon chez les demoiselles Lombard (50), 30 à Cerneux-Monnot. Leur durée est aussi très variable : cer-

(49) A. S., Dossier n° 19, Affaires du diocèse.

(50) « Cette école avait pris le nom des pieuses filles qui lui avaient offert l'hospitalité dans leur maison. Elle était située dans la Grand'Rue. On n'y faisait que deux classes : la seconde et la rhétorique » quand y entra J.-C. Boilloz, en novembre 1821. Cf. la vie de ce dernier par Mgr de Beauséjour, p. 10.

taines se maintiennent pendant dix ou quinze ans, d'autres cessent lorsque leur fondateur est nommé à un autre poste, après seulement un an ou deux de fonctionnement. Beaucoup enfin ne nous sont même pas connues : les listes de séminaristes que nous retrouvons aux Archives donnent le nom des principales écoles, et on ajoute simplement à la fin de la liste, sans autre précision : « Il faut ajouter 106 séminaristes travaillant chez les curés ». En 1822, ils seront 200, chiffre-record. Plus tard, avec la création de nouveaux petits séminaires, les curés préfèreront envoyer leurs séminaristes dans les établissements prévus à cet effet, quitte à payer eux-mêmes les pensions de leurs protégés si leurs familles sont trop pauvres. Il n'y a plus ainsi que 35 séminaristes chez les curés en 1828 (ils n'étaient que 27 en 1827). L'institution des petites écoles s'éteint lentement.

b) *Les petits séminaires* aussi continuent leur œuvre. Deux ont été créés à la fin de l'Empire, à Luxeuil et à Ornans.

Le Petit Séminaire de Luxeuil a succédé à l'école de Marast en 1812. Les rentrées y sont chaque année plus nombreuses et dépassent la centaine. A la fin de la Restauration, l'effectif oscille autour de 150. Nous verrons plus loin que la maison doit être dédoublée en 1822. Jusqu'à cette date, elle paraît avoir la confiance générale et conduit les séminaristes de la sixième à la fin de la philosophie (jusqu'à la fin de 1823). Les premiers anciens élèves de Luxeuil sont ordonnés au début de la Restauration.

L'établissement ecclésiastique d'Ornans commence à fournir des prêtres un peu plus tard, vers 1820. Fondé en 1813, son effectif s'établit habituellement entre 160 et 180. Il dépasse parfois 200, ce qui oblige à dédoubler certaines classes (par exemple la rhétorique en 1824, qui comporte deux sections). Beaucoup d'élèves sont externes (51). Si tous n'arrivent pas au sacerdoce, la plupart vont cependant jusqu'à l'ordination : le séminaire d'Ornans aurait donné près de 400 prêtres entre 1812 et 1833, soit près de vingt chaque année, ce qui représente une moyenne très forte.

2. DE NOUVELLES MESURES FAVORISENT LA RELEVE.

a) *On ouvre trois nouveaux petits séminaires.* La loi a, en effet, autorisé la création d'une autre école ecclésiastique par département, si besoin était. On profite de cette facilité.

---

(51) En 1829, sur 176 élèves répartis en 8 classes, on compte 60 externes, 3 demi-pensionnaires et 113 internes. (A. S., Dossier n° 25, Titres cléricaux).

La première s'ouvre dans le Doubs, dans un ancien château et ses dépendances, à Belvoir, partie haute du canton de Clerval. En 1821, la princesse de Marsan venait précisément de donner cette propriété au Grand Séminaire. Avec quelques aménagements exécutés rapidement, l'école s'ouvre la même année. Elle reçoit jusqu'à soixante-dix élèves. La plupart viennent des environs ; on les voit payer leur pension en nature ou à raison de 200 francs pour 10 mois. La majorité est interne, ce qui distingue l'établissement d'une petite école pour en faire un véritable petit séminaire. Nombre d'enfants du voisinage en suivent les cours, venant y passer quelques mois pendant l'hiver avant de reprendre le travail des champs. L'établissement dure une dizaine d'années (1821-1833). La fermeture provoque quelques difficultés. Le Supérieur, M. Martin, juge à propos de justifier son administration et le travail qui s'est opéré dans cette école. Il écrit au supérieur du Grand Séminaire le 20 septembre 1833 : « ...Vous avez eu la bonté de me témoigner souvent que vous étiez content de ce que nos élèves contentaient plus leurs maîtres que ceux des petits séminaires » (52). Un certain nombre de séminaristes sont donc redevables à ce petit séminaire de leur formation.

Le second petit séminaire s'ouvre dans le Territoire de Belfort, à La Chapelle-sous-Rougemont, non loin de l'actuelle limite du Haut-Rhin. « Plus que partout ailleurs » la pénurie de prêtres se faisait sentir dans l'arrondissement de Belfort, écrit F. Landmann (53). Aussi l'évêché de Strasbourg qui avait juridiction sur ce territoire, décida-t-il de créer un petit séminaire pour les enfants de Belfort et de la Haute-Alsace. L'établissement s'ouvre le 11 novembre 1818, avec une soixantaine d'élèves. Dès l'année suivante le chiffre des présences s'élève à 140, y compris un certain nombre d'externes. En 1824-1825, il atteint le record de 300 dont la moitié d'internes. La maison connaît des débuts difficiles, par suite du manque d'argent et d'une gestion malhabile. Elle entrera dans sa plus belle période à partir de 1829.

Une troisième école ecclésiastique s'établit en Haute-Saône, à Marnay, en 1825. Elle ne porte pas le titre de petit séminaire, mais personne ne s'y trompe ! Elle s'est installée dans un ancien couvent de Carmes que M. Breuillot a acheté. Elle a été rapidement organisée. M. Breuillot lui-même envoie une circulaire au clergé en annonçant la rentrée pour le 7 novembre 1825. Les débuts sont pourtant difficiles. Il faut un temps assez long pour organiser les cours. Les professeurs sont en nombre insuffisant. Aussi doit-on souvent faire appel à des diacres, des sous-diacres, voire des minorés du Grand Séminaire pour tenir telle ou telle classe. En 1829, 65 élèves sont inscrits sur les registres de l'établissement. La maison sera florissante après la

---

(52) A. S., Ecoles ecclésiastiques.

(53) *Le collège épiscopal de Zillisheim*, p. 12.

révolution de 1830, elle verra alors ses premiers élèves arriver au sacerdoce. On doit pourtant signaler que sa création est l'œuvre de la Restauration.

b) *On crée de nouvelles bourses.* Louis XVIII ne pouvait, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, être en retard sur Napoléon. C'est pourquoi une ordonnance du 5 juin 1816 crée un certain nombre de nouvelles bourses, dont vingt entières sont attribuées au Séminaire de Besançon. Cela porte à 62 le nombre des séminaristes qui bénéficient en même temps de cette institution (34 bourses entières de 400 francs, 28 demi-bourses de 200 francs). Ce système devait durer sept ans et certainement aider bien des séminaristes à payer leur pension.

Le 28 août 1823, une nouvelle répartition de ces bourses eut lieu, car il fallait tenir compte de la création du nouveau diocèse de Saint-Claude et céder quelques bourses au séminaire de Lons-le-Saunier. Il en resta 33 à Besançon, soit 17 bourses entières et 32 demi-bourses : le nombre des bénéficiaires se trouvait donc réduit à 49.

Mais, trois ans plus tard, ce chiffre était à nouveau augmenté par la création de huit nouvelles bourses entières ; dès lors, jusqu'après la Révolution de Juillet, 57 séminaristes continuèrent à faire leurs études aux frais du gouvernement. Chaque année, les partants étaient remplacés. Un grand nombre de ceux qui ont ainsi été aidés par l'Etat devaient aller jusqu'au sacerdoce.

c) Un dernier point serait à signaler : *le traitement des curés et des desservants est augmenté* à la même époque, ce qui peut encore attirer davantage certains jeunes gens, car le sacerdoce est alors non seulement une promotion sociale, mais il assure une vie très honnête à ceux qui s'y consacrent.

Il y aurait tout un historique à faire pour établir exactement les ressources des curés sous l'Empire et la Restauration, et ensuite pouvoir comparer leur situation à celle des instituteurs de l'époque.

Rappelons l'essentiel : en vertu du Concordat, les curés (il n'y en avait qu'un par canton à porter ce titre : il s'agit en fait, des « doyens » actuels) recevaient de l'Etat entre 1 000 et 1 500 francs par an. Les desservants perçurent, à partir de 1804, 500 francs. Sous la Restauration, ces traitements sont augmentés, atteignant respectivement 1 200 francs pour les curés et 800 francs pour les desservants.

Or, cela représentait une situation infiniment supérieure à celle des instituteurs. En 1801, la plupart de ceux-ci ne touchaient en effet que la rétribution scolaire. Celui de Chalezeule, dans la banlieue de Besançon recevait 160 francs de la commune et 30 à 60 centimes par mois de chacun de ses élèves, ce qui constituait un traitement dérisoire. « Les maîtres d'école, précise un rapport officiel de la

même année, n'ayant pour traitement que la rétribution mensuelle des enfants, ne peuvent subsister en été où, les écoles n'étant plus fréquentées, cette rétribution cesse. Rien de plus rare qu'un bon maître d'école parce que personne ne veut se vouer à un état qui ne présente aucun bénéfice solide ». En 1809, le traitement des instituteurs du canton de Boussières (Doubs) oscillait entre 150 et 200 francs par an (54). Et l'on ajoute que « tous sont particulièrement employés pour aider MM. les Curés ou desservants dans la célébration des offices ». Ce n'était là d'ailleurs, lorsque ce service était rétribué, qu'un très modeste appoint au budjet de l'instituteur.

3. LES ARCHEVEQUES S'OCCUPENT BEAUCOUP DU RECRUTEMENT.

« Episcopat de grands seigneurs », a dit Dansette, l'opposant à « l'épiscopat de fonctionnaires » voulu par Napoléon. C'est un peu vrai : les trois titulaires du siège métropolitain de Besançon qui succèdent à Mgr Le Coz, ont des noms à particule. Est-ce à dire, pour autant, que le souci du recrutement sacerdotal ne les anime point ? Nullement, nous allons le voir.

Quatre archevêques se succèdent sur le siège de Besançon en l'espace de quelques années seulement :

a) Mgr Le Coz meurt en tournée de confirmation à Villevieux (Jura) le 3 mai 1815. Pendant deux ans, le siège est vacant, administré par un ancien vicaire général du disparu (55). On est obligé de recourir à M. de Latil, aumônier de Monsieur, futur archevêque de Reims, pour procéder aux ordinations de 1816 et 1817.

b) En 1817 — enfin — un archevêque est nommé en la personne de Mgr Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo. Il vient procéder lui-même à l'ordination de 1818, mais ne prend officiellement possession de son siège que l'année suivante, et ne fait son entrée à Besançon qu'en 1821. Pourquoi tant de retard ?... les archives restent muettes. De toute façon, le diocèse est resté vacant durant cinq ans... et le prélat meurt deux ans après son arrivée (2 mai 1823).

---

(54) Ces renseignements nous ont été fournis par Louis Borne.

(55) Il y eut pas mal d'intrigues à la mort de Le Coz au sujet de son successeur, de la part de Demandre (l'ancien évêque du Doubs), de Grappin (ancien bénédictin, chanoine titulaire et secrétaire de l'archevêque), et surtout de l'ancien évêque de Mayence. Celui-ci, d'Orlodoz, qui avait été appelé à Besançon par Le Coz vers 1810-1811, était alors vicaire général honoraire et doyen du chapitre. Il fut recommandé au ministre des Cultes par le préfet de la Haute-Saône dans une lettre du 23 mai 1815. (A. N., F^{19} 2504.)

c) C'est Mgr Paul-Ambroise Frère de Villefrancon (1754-1828), son ancien coadjuteur (il avait été sacré en 1821), qui lui succède, presque immédiatement cette fois. Lui non plus ne reste pas longtemps à la tête de son diocèse : il meurt trois ans après avoir fait donner dans sa ville épiscopale, en 1825, une mission restée célèbre par le bien qui lui fut attribué par les uns autant que par le scepticisme qu'elle fit naître dans l'esprit de Proudhon, du moins d'après ce qu'il en dit (56).

d) Le dernier archevêque de la Restauration est Mgr de Rohan-Chabot. Destinée singulière que la sienne. Ayant parcouru une brillante carrière sous l'Empire, il était entré au séminaire Saint-Sulpice, après la mort tragique de sa femme. Ordonné prêtre en 1822, il avait été aussitôt nommé vicaire général de Paris. Six ans plus tard, il était nommé archevêque d'Auch, siège qu'il échangea contre Besançon, avant même d'en avoir pris possession. Intronisé le 1er février 1829, il était nommé cardinal l'année suivante (il avait seulement 42 ans). Il savait être grand seigneur — ce qui lui valait d'âpres critiques pour son goût du faste, des grandioses cérémonies et des brillantes réceptions (57) mais il administra aussi très activement son diocèse, même en n'y passant que quelques mois.

Ces archevêques se succédant si rapidement et séjournant si peu de temps en Franche-Comté eurent-ils le temps de s'occuper du recrutement sacerdotal ? On en douterait à première vue dans un diocèse aussi vaste. En fait, deux d'entre eux s'y intéressèrent tout particulièrement.

Le premier est Cortois de Pressigny. A peine arrivé à Besançon en 1821, il remarque tous les postes laissés vides depuis la Révolution. Il faut absolument multiplier les vocations et faciliter à tous ceux qui le désireraient la route du sacerdoce. L'archevêque prend alors trois mesures :

— Il demande d'abord à tous les curés de prélever une part (environ 50 francs) sur leur traitement, pendant plusieurs années pour aider les familles pauvres qui destinent un ou plusieurs de leurs fils au sacerdoce.

— Il encourage vivement le maintien ou la création des petites écoles ecclésiastiques. « Elles se multiplient sur tous les points du diocèse » affirme Richard (58).

---

(56) Dansette, *op. cit.*, t. I, p. 272.

(57) *Ibid*, p. 239.

(58) *Op. cit.*, t. II, p. 508.

— Enfin, et c'est là l'originalité de son œuvre, il fait « rechercher dans toutes les paroisses du diocèse, des instituteurs et autres jeunes gens ayant assez de vertu et de capacité pour acquérir en peu de temps les connaissances indispensables à l'état ecclésiastique » (58). Songerait-on à se scandaliser de cette mesure ? ...les curés, en tout cas, obéissent et se mettent en quête de vocations. C'est une promotion sociale que d'accéder au sacerdoce... Aussi le succès va-t-il dépasser les espérances.

La circulaire de l'archevêque aux curés et aux desservants est du 16 août 1820. Les jeunes gens se présentent en si grand nombre aux curés que le 16 janvier suivant, les vicaires généraux « jugent opportun d'adresser une nouvelle circulaire aux curés pour les prévenir de ne pas recevoir par faveur et sans discernement, de leur donner sur chaque sujet des renseignements très exacts afin qu'on puisse choisir parmi tant de candidats ceux qui conviendraient, et qu'on n'ait pas à faire de frais inutiles, vu la modicité des ressources dont on dispose pour cette œuvre » (59).

Trois mois plus tard, les jeunes gens dont le nom avait été retenu, étaient convoqués au Grand Séminaire pour y subir un examen et faire une retraite (Pâques 1821). « Un grand nombre, il faut dire la moitié, reconnaissant qu'ils n'avaient pas ce qu'il fallait pour une telle entreprise, se retirèrent pour toujours ». Il en resta 166 qui entrèrent, le 1er juin 1821, au séminaire de Luxeuil, choisi pour les recevoir, car il était le plus vaste des établissements secondaires diocésains. La maison, qui comptait environ 200 séminaristes vers 1818-1820, atteignit un effectif de 350 élèves. Il était prévu que les « celeres » feraient leurs classes latines et leur philosophie en deux ou trois ans, pour arriver rapidement au sacerdoce. On en avait besoin... En mai 1822, après une retraite et un examen, 137 étudiants se présentaient au Grand Séminaire, dont 45 celeres (60). Les autres devaient rester à Luxeuil pour une année supplémentaire.

Mais la maison, si grande fut-elle, s'avérait trop étroite pour les recevoir tous : force était de la dédoubler. C'est ainsi qu'une deuxième section du séminaire de Luxeuil s'ouvrit à Vesoul, dans l'ancien couvent des Capucins, où 190 élèves rentrèrent en 1822, tandis que 225 restaient à Luxeuil. Le nouveau Petit Séminaire de Vesoul fut installé grâce aux générosités qui vinrent de toutes parts. Mais l'aménagement définitif demanda du temps : Mgr de Villefrancon recommandait encore la maison à la charité de ses diocésains dans ses mandements de Carême de 1825 et 1826.

---

(59) Colombot, *Histoire du grand séminaire de philosophie...*, p. 31-34.

(60) Chiffre donné par Loye, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, p. 256.

Tous ceux qui entrèrent alors à Luxeuil ou à Vesoul n'arrivèrent pas au sacerdoce, il est vrai. Cela n'empêche que les années suivantes virent des ordinations comme on n'en avait pas vu depuis quarante ans : en 1826, ils étaient 64 du Doubs et de la Haute-Saône à se présenter au sacerdoce, 58 en 1827, 48 en 1828, 71 en 1829, 56 en 1830. Les résultats sont donc éloquents. Une fois passé cet apport important de « celeres », on retrouve après 1830, des ordinations de 30 et 35.

On ne sache pas, d'ailleurs, que ces vocations que l'on serait tenté de taxer de « forcées », aient fourni des prêtres de moindre valeur ; il en est qui ont tenu une place fort honorable dans le diocèse et, en tout cas, ils ont contribué à maintenir la vie chrétienne dans des paroisses qui eussent été inévitablement transformées en « binages ». Cela vaut la peine de le noter.

Le second archevêque à s'occuper de la relève sacerdotale fut Mgr de Rohan-Chabot. Son séjour dans le diocèse ne dura que deux ans (61). Besançon était alors séparé du Jura depuis la fondation de l'évêché de Saint-Claude, décidée par le Concordat de 1817, et réalisée effectivement en 1824. Cette année-là, les séminaristes originaires du Jura étaient rentrés à Lons-le-Saunier et l'on avait procédé à une nouvelle répartition des cures et des succursales. Mgr de Rohan-Chabot trouvait donc un diocèse plus réduit — et aussi plus commode à administrer — et un séminaire à peine moins rempli. Il allait surtout s'occuper de ce dernier.

Il commença par demander qu'on y ramène l'externat à deux ans au lieu de trois, comme c'était l'usage. Jusque-là, seule la seconde année était passée au séminaire : les étudiants prenaient alors le titre de séminaristes, s'initiaient aux vertus et devoirs ecclésiastiques, recevaient la tonsure et les ordres mineurs. L'archevêque fait valoir, pour appuyer sa décision, qu'il « devient de plus en plus difficile de trouver des logements en ville à prix modique » et que, d'autre part, un régime d'externat prolongé peut susciter des dangers pour la vocation des séminaristes (62).

---

(61) Il n'y passa guère que deux ans. Il se trouvait à Paris lors de la Révolution de 1830 qui l'obligea à s'exiler en Belgique, puis à Fribourg (Suisse). Il resta encore plus d'un an à Rome (élection de Grégoire XVI). Cf. Ch. Baille, *Le cardinal de Rohan-Chabot*, 1904.

(62) L'abbé Gousset, professeur au Grand Séminaire, avait écrit à ce sujet au cardinal lorsque ce dernier était à Rome. En juin 1831, Mgr de Rohan lui répondait : « Ce que vous me dites des externes ne m'étonne pas ; c'est une conséquence naturelle du mode établi et de l'obstination qu'on a mise à le conserver. Depuis longtemps, je prévoyais ce qui arrive. Il faudrait faire des changements au règlement, fondre ensemble séminaristes et théologiens et ménager en trois ou quatre années ce qui se fait en huit jours. Mais pour opérer ce changement, il faudrait que je fusse sur les lieux » (Chan. Gousset, *Le Cardinal Gousset*, p. 61). En 1832, Mgr de Rohan supprimait la première année d'externat.

Il visite fréquemment ses petits séminaires, stimule le « zèle de ses maîtres par des paroles encourageantes, gagne par l'affabilité de ses manières, le cœur des élèves » (63). Il fait créer une Maîtrise à côté de sa cathédrale : les enfants qui y sont accueillis doivent assumer le chant aux offices, mais reçoivent aussi des leçons de latin et se préparent à devenir prêtres.

Il crée en fin au Grand Séminaire, une section dite des « Hautes-Etudes ». « On y admit six ecclésiastiques engagés dans les ordres, qui faisaient fonction de chapelains à la métropole, en s'appliquant à la théologie, à l'Ecriture sainte, à la littérature et à l'histoire » (64). Fait intéressant, quand on songe aux paroles ironiques de Le Coz parlant des professeurs de son Séminaire : « Des trois..., le premier n'avait jamais appris grand-chose, le deuxième aurait pu apprendre s'il avait eu du temps et des livres, le troisième n'était qu'un esprit médiocre » (65). C'était assurément dans les tout débuts de la réouverture de la maison. Plus tard, les étudiants s'étaient vus obligés d'acquérir le diplôme de bachelier pour entrer en théologie. Il est vrai que la loi fut loin d'être toujours observée (66). Dans ce contexte, l'initiative de l'archevêque revêt une certaine signification. Ne vient-elle pas quelque peu tempérer les affirmations de M. Dansette que « les éducateurs d'alors forment des prêtres vertueux, non pas instruits » et que « Julien Sorel est mal vu au Séminaire de Besançon car il est à la tête de sa classe » (67). Elle montre, en tout cas, que Mgr de Rohan-Chabot se souciait personnellement de la formation de son clergé.

Il est assurément difficile de savoir si ces différentes mesures ont réellement favorisé le recrutement sacerdotal. On doit cependant noter que l'archevêque les avait prises dans cette intention et rien n'interdit de penser qu'elles n'aient eu quelque effet.

---

(63) Richard, *op. cit.*, t. II, p. 520.

(64) Richard, *op. cit.*, t. II, p. 520. L'Ecole des Hautes Etudes fut ouverte par deux fois. Erigée en 1829, elle reçut six ecclésiastiques, mais fut fermée par la Révolution de 1830. Reconstituée en 1832, avec dix étudiants, elle ne dura à nouveau qu'un an. Parmi ces étudiants figurait l'abbé Henri de Bonnechose, ancien avocat général de Besançon, converti depuis peu, ami de Bautain et de Goschler. Nommé à cette école en septembre 1832, alors qu'il n'était encore que diacre, il y était à la fois élève et maître d'éloquence sacrée. Il quitta l'école à Pâques 1833, après la mort du cardinal de Rohan. « L'école était fermée pour la seconde fois » (Mgr Besson, *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. I, p. 143-154).

(65) Cité par P. Dudon, *Les séminaires sous le premier Empire*, in R. S., mars 1908, p. 54.

(66) A plusieurs reprises, le recteur d'Académie écrivait à Le Coz à ce sujet. Ainsi, le 29 septembre 1814 : « J'ai l'honneur de vous prier... de rappeler à MM. les Directeurs du séminaire que les élèves admis dans cet établissement doivent être munis du diplôme de bachelier, puisque l'article de la loi qui prescrit cette obligation n'a point été rapporté ». (A. S., Lettres à Le Coz, n° 147).

(67) *Histoire religieuse...*, t. I, p. 242.

4. L'ACTION DE QUELQUES PRETRES.

Un certain nombre de prêtres se soucient de la relève sacerdotale. Nous avons déjà cité M. Breuillot sous l'Empire. Il a continué son travail sous la Restauration, aidé de quelques confrères.

L'un des plus actifs parmi ceux-ci est sans doute l'abbé Nachin. Il avait été remarqué par le sous-préfet de Saint-Hippolyte, ainsi que nous l'avons dit. Curé de Damprichard (canton de Maîche), il y établit une petite école, qu'il transporte vers 1813 à Cernay-sous-Maîche. On le retrouve quelques années plus tard à Hyèvre-Paroisse (canton de Baume-les-Dames). Antibonapartiste convaincu, il est inquiété sous les Cent Jours et mis en surveillance au Grand Séminaire... Mais Louis XVIII rétabli sur le trône, il reprend son œuvre au nouveau poste qui lui est confié, comme principal du Collège de Baume-les-Dames où il demeure de 1816 à 1819. Quand il quitte le Collège, c'est pour devenir desservant de la paroisse d'Orsans (canton de Vercel) où il érige aussitôt une petite école. Il a certainement fait germer par dizaines les vocations.

D'autres mériteraient, comme lui, une mention. Hélas, peu de renseignements précis nous ont été conservés sur leur activité. On se contente de dire, au jour de leurs obsèques, qu'ils ont bien travaillé dans le champ du Seigneur et qu'ils ont sérieusement pensé au recrutement... Notons au moins l'abbé Bardenet, un autre ami de M. Breuillot, qui fit élever à Ecole, dans la proche banlieue de Besançon, la maison des missionnaires diocésains que l'on y voit encore ; il fut aussi un ardent recruteur de vocations sacerdotales.

Il est hors de doute que l'action de tels prêtres, surtout après l'appel de Mgr Cortois de Pressigny, a considérablement favorisé la relève sacerdotale.

⁂

On peut à présent, conclure. Il nous semble que les différentes raisons que nous avons invoquées peuvent rendre compte de cette extraordinaire remontée des ordinations sous l'Empire et la Restauration. Par delà l'ambiance favorable créée par les deux régimes, les secours donnés par le gouvernement, nous apercevons d'autres motifs qui, sur le plan local, ont beaucoup contribué à la remise en état du diocèse et du clergé. Nous sommes moins étonné maintenant de l'allure de la courbe des ordinations et du chiffre considérable de séminaristes mentionné chaque année sur les listes fournies au ministère des Cultes : il n'est pas rare d'en recenser plus de mille : en 1822, tous les records sont battus avec un effectif total de 1 564.

Ce qui est d'ailleurs tout à fait remarquable, c'est qu'en définitive, les différents facteurs qui ont favorisé le recrutement ont permis de franchir les obstacles qui, en d'autres temps, auraient énormément gêné l'accès au sacerdoce.

Nous n'en donnerons que quelques exemples.

Le plus sérieux de tous ces obstacles était certainement la question du monopole universitaire.

Dès 1809, le ministre des Cultes, Bigot de Préameneu, avait envoyé à l'archevêque un questionnaire sur les établissements ecclésiastiques. Le chef du diocèse devait lui indiquer le nombre d'établissements de son diocèse, l'endroit où ils avaient été installés, le nombre d'élèves se destinant réellement à l'état ecclésiastique ; il devait en outre signaler ceux où « il y a des élèves, ne fut-ce qu'un seul », qui ne songent pas au sacerdoce, les personnes qui dirigent ces maisons (prêtres ou laïcs), le régime des études, la distribution des classes, etc. (68). Cette enquête si détaillée ne semblait rien présager de bon à Mgr Le Coz.

De fait, deux mois plus tard, le 9 avril 1809, un décret fixait les conditions dans lesquelles les écoles ecclésiastiques étaient rattachées à l'Université Impériale : des diplômes seraient exigés des professeurs, une liste devrait parvenir chaque année au ministre des Cultes indiquant les noms des élèves, leur origine, leur classe, etc., enfin une taxe de un vingtième serait perçue chaque année pour chacun d'eux. Mgr Le Coz s'inquiétait à juste titre de ces mesures qui risquaient de compromettre gravement le recrutement de son clergé. Ainsi le voit-on écrire une longue lettre à l'évêque d'Autun, le 18 août 1813, où l'on peut lire :

« ...

» 1. Les élèves de mon Grand Séminaire sont tous assujettis à la contribution : environ un quart, à raison de leur pauvreté, en obtiennent l'exemption.

» 2. Tous sont astreints à prendre le grade de bachelier, ou du moins à subir un examen ad hoc. Les examinateurs sont des membres de l'académie universitaire. On fait des remises aux plus indigents, lors surtout qu'ils montrent d'heureuses dispositions. La somme exigée pour le grade est de soixante-trois francs ; elle a été réduite à trente-six pour bon nombre de nos jeunes gens.

» 3. La loi donne au grand maître le choix et la nomination des directeurs et répétiteurs de nos écoles ecclésiastiques. Beaucoup d'évêques ont élevé la voix contre cette étrange disposition ; elle n'a point été révoquée. Cependant, jusqu'ici c'est moi qui ai choisi ces directeurs et répétiteurs, et c'est d'après mes ordres qu'ils agissent.

---

(68) A. S., Titres cléricaux, f° 68.

» 4. La loi est formelle : les élèves de nos écoles ecclésiastiques doivent fréquenter les lycées ou collèges à côté desquels on les place En cela, je ne vois point de graves inconvénients.

» 5. Les élèves des écoles ecclésiastiques paient la contribution à l'Université, et au collège deux francs chaque mois pour chaque élève, sauf encore les exemptions accordées à des élèves dont la pauvreté est constatée, et dont le nombre est plus ou moins grand selon les circonstances.

» 6. Ni moi ni aucun évêque que je sache, n'avons jusqu'ici réussi à soustraire à ces fâcheuses servitudes, ni nos séminaires, ni nos écoles, sauf encore les exemptions causées par l'extrême indigence.

» Je crois, Monseigneur, que vous le savez : lors de notre malheureux concile, nous eussions réussi à obtenir de l'Empereur la révocation de ces sommes onéreuses et presque destructrices des études ecclésiastiques, sans la fatale étourderie des trois qui brouillèrent tout... » (69).

Cette lettre montre qu'au fond la loi du 15 novembre 1811 (qui voulait supprimer les petites écoles et les remplacer par des séminaires, à raison d'un par département) était assez mal appliquée et souffrait de nombreuses exceptions. Elle nous montre surtout un Le Coz, fidèle à l'Empire dans sa politique générale, mais n'hésitant pourtant pas à lui résister quand il estimait qu'il en allait de l'avenir de son clergé et de son diocèse. L'évêque prenait ainsi le pas sur le citoyen. Il essayait d'ailleurs toujours d'obtenir légalement ce qu'il croyait nécessaire : c'est ainsi qu'il avait fini par recevoir l'autorisation d'établir son Petit Séminaire de Haute-Saône à Luxeuil en 1812 et non pas à Vesoul (où les élèves auraient normalement dû suivre les cours du Lycée). De même, il avait réussi à installer son Petit Séminaire du Doubs à Ornans où ses élèves suivaient également les cours du collège. Les servitudes étaient ainsi moins grandes et la liberté de chaque maison plus affirmée. On ne le voit jamais parler de suppression des petites écoles, au contraire... ce qui provoque à nouveau des réclamations du recteur d'Académie : « ...Comme il peut arriver que les pensions et institutions dans les trois départements soient dans un nombre tel qu'elles nuisent, à l'avenir, aux collèges dont elles sont voisines, et que la suppression de quelques-unes d'entre elles soit jugée nécessaire, suppression qui peut s'opérer très facilement, puisqu'elles n'ont pour la plupart qu'une existence provisoire et qu'elles n'ont point rempli les formalités prescrites, ne voulant pas proposer aucun changement à cet égard sans connaître auparavant vos déterminations, je vous prie, Monseigneur, de bien

---

(69) Roussel, *Correspondance* (t. II, p. 358-359) qui précise en note qu'il s'agit des « évêques de Tournay, Troyes et Gand... qui furent conduits à Vincennes dans la nuit du 10 juillet 1811, pour s'être opposés, comme c'était leur devoir, aux décisions que l'Empereur demandait au conciliabule de prendre, à l'encontre des intentions de Pie VII ».

vouloir m'en faire part » (70). Nous n'avons pas la réponse de l'archevêque : toujours est-il que les écoles continuèrent leur travail comme si rien n'était arrivé...

On doit donc affirmer que l'établissement des Petits Séminaires à Luxeuil et à Ornans, comme le maintien des écoles presbytérales fut pour Mgr Le Coz un souci de tous les instants et qu'il ne put jamais se résoudre à appliquer une loi qui lui paraissait devoir sérieusement compromettre le recrutement de son clergé. Ses successeurs eurent, à cet égard, beaucoup moins de luttes à souffrir et bénéficièrent de son action.

Les difficultés relatives au Grand Séminaire auraient pu constituer un second obstacle au recrutement. Elles furent en effet nombreuses et parfois graves. Chaque fois pourtant, l'archevêque réussit à rétablir la situation, et il ne semble pas que la confiance des curés et des fidèles ait été entamée.

En 1808, par exemple, voyant le nombre des élèves sans cesse augmenter, Le Coz adjoignit aux trois professeurs (insermentés) qui tenaient la maison jusque-là, un quatrième prêtre, du nom de Vernerey, savant, mais assermenté. Pendant une absence de l'archevêque, une cabale des séminaristes fut montée contre le nouveau directeur. Le Coz rentré appela les jeunes insurgés qui refusèrent de céder en invoquant un motif de conscience. Alors il fit lire en théologie, une letre « forte pathétique, et j'ose dire lumineuse » qui finit par ramener la paix (71).

Deux ans plus tard, il avait à nouveau à batailler au sujet de l'établissement de la faculté de théologie, que le gouvernement voulait installer à Autun... peut-être par compensation pour n'avoir pas eu le Séminaire en 1805. Le Coz prit à nouveau la plume et envoya un long rapport au ministre des Cultes, faisant valoir la qualité de métropole de Besançon, sa « centralité », le fait qu'à lui seul son diocèse comptait autant d'élèves ecclésiastiques que tous ses suffragants (Autun, Metz, Nancy, Strasbourg et Dijon), qu'il serait « étrange de transporter l'école destinée à tous ces élèves du centre de la sphère d'arrondissement sur un point isolé de la circonférence » ; que les jeunes Suisses et les jeunes Allemands qui, « de tout temps ont accouru aux écoles de Besançon... n'attendent que la réorganisation de ces écoles pour en reprendre la route » ; que c'est d'ailleurs « le vrai moyen de répandre de proche en proche l'esprit de notre doctrine et de nos *maximes* ou *libertés gallicanes* » ; qu'enfin « les autres écoles de l'Académie impériale se trouvent placées à Besançon (72). La théologie est un membre de ce corps ; pourquoi l'en séparer ? » Il concluait : « placer l'école impériale de théologie à Autun au

(70) A. S., Titres cléricaux, f° 69.

(71) Lettre au ministre des Cultes, 2 août 1808. A. N., F[19] 338.

(72) « L'Académie universitaire de Besançon fut constituée en juillet 1809 (faculté des Lettres) et octobre 1810 (faculté des Sciences). Note de Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 36.

détriment de Besançon, ce serait donc aller contre l'esprit du Décret, contre les intérêts des familles, de la société et de la religion. Ce serait à pure perte et sans motif, humilier la métropole. Ce serait, j'ose le dire, blesser la raison et la justice » (73). Les choses en restèrent là et aucune décision ne fut prise. Du moins Le Coz avait-il évité le pire.

Ce n'était pas tout. Après avoir lutté contre le gouvernement, il eut à faire face, quelque temps plus tard, à une opposition qui venait du Séminaire lui-même. Le 2 juin 1812, il s'adressait à nouveau au ministre :

« ... De soi-disant pères de la foi (74) ont été envoyés dans le diocèse, et avec eux semble y être rentré le démon des divisions ; c'est surtout mon séminaire qui semble livré à ces sourdes menées ; les jeunes gens qu'on y élève y puisent un esprit d'ultramontanisme et de discorde qu'ils s'efforcent de disséminer. Aussi, pendant mes dernières visites pastorales, dans des réunions de douze ou treize prêtres, où je recommandais la nécessité de vivre dans une franche et religieuse réunion, les curés, élevant la voix, m'ont fait entendre ces douloureuses paroles : « Vous voulez la concorde dans votre diocèse, étouffez donc le foyer de discorde qui existe dans votre séminaire ». Et ce cri se fait entendre de presque tous les coins du diocèse.

» Le principal boute-feu dans ce séminaire, c'est un sieur Gloriot, ancien père de la foi. Sur la recommandation de l'archevêque de Bordeaux et de quelques autres, je l'admis dans mon séminaire ; voici un point de sa doctrine : Un jeune homme n'est point appelé à l'état ecclésiastique, s'il ne se sent décidé à admettre tous les brefs, toutes les décisions du Pape (75).

---

(73) Lettre du 22 janvier 1810. Le Coz se préoccupait depuis longtemps de cette question. Il écrivait à Fontanes, le 14 mars 1809 : « Aurons-nous, n'aurons-nous pas, à Besançon une académie d'enseignement avec une faculté de théologie ? Depuis un an, nous sommes à cet égard dans une cruelle incertitude... » (Roussel, *op. cit.*, t. II. p. 306). Ce dernier commente : « La faculté de théologie resta en projet, à cause des difficultés que suscita entre l'archevêque et le préfet le choix des professeurs ».

(74) Note de Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 346 : « La société des Pères du Sacré-Cœur, fondée par l'abbé Tournély, en 1794, pour faire revivre l'esprit et les constitutions de la Compagnie de Jésus, avait pris le nom de Société de la foi de Jésus après sa réunion avec une société de ce nom fondée par l'abbé Paccanari. Introduite en France par son second supérieur, le P. Varin de Besançon, elle avait été dissoute en novembre 1807. Varin demeura en surveillance dans sa ville natale jusqu'en 1814 » (cf. *La vie du P. Varin*, par le P. Guidée).

(75) Le Coz qui est profondément gallican, souligne ce point de doctrine. Il le fait d'autant plus que cela est contraire à la disposition de l'article 24 des lois organiques : « Ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires souscriront la déclaration faite par le clergé de France en 1682 et publiée par un édit de la même année : ils se soumettront à enseigner la doctrine qui y est contenue et les évêques adresseront une expédition, en forme, de cette soumission, au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes ». Gloriot avait signé cette déclaration qui fut légalisée par l'archevêque le 4 septembre 1809. (A. N., F^{19} 3956).

» Un jeune prêtre, élève de ce docteur, envoyé à Vesoul depuis Pâques, a pensé y rallumer toutes les anciennes querelles. Un autre disait, il y a quelque temps, même devant les gendarmes, qu'il ne disait et ne dirait point l'oraison pour l'Empereur, après le verset *Domine, salvum fac imperatorem...*

» Une brochure incendiaire a été, depuis Pâques, lancée dans nos campagnes et y fait beaucoup de mal ; des maires même en paraissent échauffés ; je suis sûr de l'existence de cette brochure ; je crois même en connaître quelques-uns des distributeurs ; mais je n'ai pu encore me la procurer.

» Pour imposer silence aux agitateurs, je désire, Monseigneur, que vous m'écriviez une lettre forte pour m'ordonner de remplacer dans mon séminaire le père de la foi Gloriot et pour que je reprenne sévèrement tous les prêtres qui cherchent à rallumer dans mon diocèse les anciennes querelles et que je fasse observer partout le Concordat.

» Je n'userai de votre lettre qu'avec la plus grande discrétion ; néanmoins, je suis sûr qu'elle produira un bon effet... Ce matin même, un de mes directeurs de mon séminaire me disait qu'il s'attendait à tout, et qu'il savait bien qu'on en voulait à la religion. C'est dans cet esprit de défiance contre le gouvernement qu'ils élèvent nos jeunes gens. Jugez de ce qu'on peut attendre de ceux-ci » (76).

Tout n'allait pas pour le mieux, on le voit, dans le clergé et au Séminaire. Mgr Le Coz était passionnément attaché à l'Empereur et aux idées gallicanes. Le clergé et le peuple maintenaient de leur côté leur attachement à Rome et beaucoup acceptaient d'assez mauvais gré le régime napoléonien (77). On comprend dans ces circonstances, que des heurts aient été inévitables... On n'a cependant pas l'impression que ces difficultés aient eu un retentissement grave sur le recrutement sacerdotal. C'est que les facteurs positifs étaient les plus forts.

---

(76) Roussel, *op. cit.*, t. II, p. 345-348.

(77) On en a surtout le sentiment très vif lors du blocus de la ville de Besançon dans les premiers mois de 1814. Un témoin oculaire nous en a laissé le récit jour par jour : « *Blocus de la ville de Besançon arrivé en l'an 1814, présenté dans tous ses détails, appuyé des avis, arrêtés, proclamations des diverses autorités, des bulletins de circonstances, ou nouvelles de siège ; des on-dit ; des réflexions morales et politiques aux articles qui en sont susceptibles ; et couronné par le détail des réjouissances qui ont été faites en cette ville, au sujet de l'entrée des puissances alliées et du rétablissement de la Royauté en France. Dédié à sa majesté très chrétienne Louis 18, roi de France et de Navarre* » (A. S.).

Une seule comparaison permet d'apprécier à quel résultat les efforts entrepris permirent d'arriver. En 1827, le diocèse comptait 285 postes vacants pour 747 prêtres en activité (78). Vingt ans plus tard, Mgr Mathieu pouvait installer des curés dans presque toutes ses paroisses et faire construire de nombreuses églises. Lui aussi bénéficiait du travail de ses prédécesseurs.

M. Dansette a donc raison d'écrire « que la Restauration laisse plus de bergers » (79). Laisse-t-elle « moins de brebis » ? Il est difficile de le dire. Nous avons trop peu d'éléments pour apprécier la pratique religieuse — et encore moins la foi — à cette époque. L'étude de la période qui suit (Monarchie de Juillet) nous aidera peut-être à répondre à cette question.

---

(78) La remontée était déjà sensible en 1827, car deux ans auparavant, il y avait 315 paroisses vacantes, pour 717 prêtres en activité, dont 320 de plus de soixante ans (*Annuaire du Doubs, 1826,* p. 282).

(79) *Op. cit.*, t. I, p. 283.

CHAPITRE II

LE RECRUTEMENT DE 1830 A 1875

Nous avons groupé ensemble ces quarante-cinq années, durant lesquelles le recrutement n'est assurément pas uniforme — il y a des hauts et des bas — mais qui constituent cependant une période de relative stabilité. On n'assiste ni à une montée continuelle comme durant les années du premier Empire et de la Restauration ni à une baisse inexorable, comme on en rencontera une de 1876 à 1920.

I. — Stabilité de la courbe générale des ordinations

La courbe part des environs de 180 ordinations (par période quinquennale) entre 1830 et 1840 ; elle aboutit au même chiffre entre 1860 et 1870. Deux grandes oscillations, en sens opposé, la marquent entre temps : une crise dans les années 1841-1845 (on tombe à 130 ordinations) et une nette progression qui s'amorce dès 1866 et culmine à 235 ordinations pour la période 1871-1875 (1).

En dehors de ces « pointes », la courbe est assez stable. A quoi cela tient-il ?

1. *Plusieurs régimes politiques très différents* les uns des autres se succèdent durant cette période, dont les deux plus longs sont la Monarchie de Juillet et le second Empire. Ils adoptent vis-à-vis de l'Eglise une politique sensiblement différente, mais qui respecte le Concordat. Il n'y a pas, durant tout ce temps, de luttes entre l'Etat et l'Eglise. La Monarchie de Juillet respecte celle-ci tout en étant assez indifférente à son égard ; Napoléon III la favorise ouvertement. Ainsi l'on vit dans une atmosphère assez détendue et calme, qui ne prête pas aux critiques sévères et aux oppositions violentes. Les catholiques peuvent vivre leur foi sans être inquiétés par quiconque. La Révolution de 1848 pactise même, en ses débuts, avec la religion, et si plus tard elle risque de la combattre, ce n'est que pour un temps fort court, Louis-Napoléon promettant de respecter toutes les consciences, dès son élection à la Présidence de la République.

(1) Cf. tableau n° 18, p. 68 (ordinations année par année) et graphique n° 6.

Plus tard, le coup d'Etat et la proclamation du second Empire sont accueillis favorablement par l'ensemble des catholiques comtois bien que quelques-uns aient conservé leurs sympathies à la royauté déchue. Dans son immense majorité le clergé se réjouit du nouvel ordre de choses. Un des rares à être inquiété est le desservant de Ruffey-les-Marnay, qu'on accuse, en janvier 1852, d'être hostile au gouvernement. Il s'en défend énergiquement en disant qu'il a voté pour Louis-Napoléon après 1848 et qu'il a dit « oui » le 21 décembre 1851. « Dimanche dernier, 11 janvier, écrit-il, j'ai chanté le [Te Deum et le Domine salvum fac Ludovicum Napoléonem]. Toute ma paroisse vous l'attestera, et cela malgré que son Eminence le Cardinal ne nous l'avait pas commandé » (2).

Ainsi se réalise un certain accord entre l'Etat, l'Eglise (considérée alors essentiellement dans sa hiérarchie et ses institutions) et la population. Tant que cet accord subsiste, il crée un climat favorable au recrutement sacerdotal. Cela rejoint la remarque de Ch. Pouthas : « Il apparaît que (le) recrutement n'est prospère que lorsqu'il est favorisé par le gouvernement et la législation, soit matériellement par la création de bourses, soit indirectement et moralement par l'appui que la politique générale du gouvernement peut donner à l'Eglise » (3).

2. *Du côté ecclésiastique,* le diocèse, qui voit tout d'abord passer deux archevêques en trois ans — Mgr de Rohan (mort en 1833) et Mgr Dubourg (qui ne siège que huit mois) — est gouverné pendant quarante ans par un prélat intelligent, excellent administrateur, libéral et gallican, *Mgr Mathieu* (1834-1875). C'est un homme qui songe au recrutement de son clergé, et fait tout son possible pour connaître ses curés et les encourager. Ce long épiscopat assure une continuité de vues (nous verrons les différentes mesures prises par lui en faveur du clergé) et explique sans doute la relative stabilité que nous constatons dans la courbe des ordinations.

3. *Le diocèse est assez bien équipé en séminaires :*

Le Grand Séminaire de théologie est installé à Besançon, rue Saint-Vincent (rue Mégevand). Son organisation change quelque peu avec la suppression de la première année d'externat par Mgr de Rohan en 1831-1832. La seconde année se passe au séminaire. Durant les deux dernières années, les étudiants sont à nouveau externes.

Le séminaire de philosophie, qui était installé depuis quelques années à Ecole, dans la banlieue de Besançon, va s'établir à Vesoul en 1835 dans les locaux du Séminaire qui avait « doublé » celui de Luxeuil depuis 1822. Il y restera jusqu'à la Séparation. Tous les élèves sortants des Petits Séminaires passent dans cet établissement avant d'entrer en théologie.

---

(2) A. N., F^{19} 5788.

(3) *L'Eglise et les questions religieuses, 1814-1848,* p. 168.

Enfin, les Petits Séminaires sont nombreux et assez bien répartis : en général deux en Haute-Saône et deux dans le Doubs, mises à part quelques années entre 1833 et 1855. Les enfants qui désirent se préparer au sacerdoce semblent donc avoir des facilités pour le faire.

4. Il faut ajouter que les grands séminaristes jouissent d'un certain nombre de *bourses* qui leur sont attribuées par le gouvernement. Ils sont, en outre, dispensés du service militaire. Ces avantages sont appréciables.

5. Enfin, *le prêtre a nettement l'avantage sur l'instituteur* durant toute la période. Il continue à posséder une situation matérielle nettement supérieure à la sienne et beaucoup plus de considération. Ce point mérite attention.

La loi Guizot prévoyait que le traitement du maître d'école ne pourrait être inférieur à 200 francs (quand le desservant en touchait 800). Mais très souvent la loi n'est pas appliquée : le rapport d'inspection des écoles de 1833 signale plusieurs cas (notamment dans l'arrondissement de Besançon) où la commune a introduit une clause secrète dans le contrat qui la lie à l'instituteur : celui-ci signera qu'il a reçu 200 francs quand on ne lui en donne effectivement que 100 ou 150 (4). Aussi n'est-on pas étonné de voir le préfet intervenir auprès des maires : « En général l'état des instituteurs n'est point ce qu'il devrait être, écrit-il ; la plupart ne peuvent trouver de moyens d'existence dans les communes qui les appellent ». Et il encourage vivement les conseils municipaux à leur accorder des subventions pour leur assurer une existence convenable.

En 1850, les traitements des instituteurs sont portés à 600 francs par la loi Falloux : mais à cette époque les desservants (qui recevront 900 francs à partir de 1859), disposent, compte tenu du casuel, d'environ 1.000 à 1.200 francs (5). D'ailleurs, la loi de 1850 reste souvent inappliquée : A. Latreille affirme que « la moyenne du traitement des instituteur du Doubs, vers 1856-1957, était de 570 francs, et que 268 d'entre eux se voyaient refuser tout salaire pour le service de l'église » (6). Le décalage avec les desservants ne s'en trouvait que plus accusé.

Au reste, l'instituteur n'est pas très bien considéré. R. Sevrin l'a noté avec justesse : « A moins d'y être forcé par le besoin, qui pouvait se condamner de gaîté de cœur à cet emploi qui lui offrait si peu d'avantages et de considération ?» (7).

---

(4) A. N., F^{17*} 100.

(5) A. Dansette, *op. cit.*, t. II, p. 25.

(6) « Autour d'une aumônerie d'Ecole normale », dans *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, janvier-juin 1953, p. 48. L'inspecteur d'Académie avait rédigé une circulaire dans laquelle il disait que les instituteurs n'étaient pas tenus à ce service gratuit.

(7) *Histoire de l'enseignement primaire*, t. II, p. 115.

On le vérifie facilement en Franche-Comté. Le proviseur qui visite toutes les écoles primaires en 1833, insiste sur le fait que l'instituteur ne jouit d'aucune considération : « Une des coutumes les plus urgentes à déraciner c'est celle où l'on est dans quelques communes, de faire nourrir le maître (car le mot instituteur n'est pas encore connu dans nos villages) alternativement par chacune des familles qui a un enfant à l'école. C'est un usage tout à fait inconvenant et qui compromet réellement la dignité et l'indépendance de l'instituteur. On dit de lui : il est aujourd'hui *en nourriture* chez un tel : mot ignoble qui exprime le degré d'abaissement où les instituteurs ont été tenus jusqu'alors ». Et il poursuit, faisant allusion à la loi de 1833 : « Sous le régime de la nouvelle loi, il faut nécessairement faire disparaître ces marchés ridicules ou byzarres (sic) que l'instituteur était dans la nécessité de contracter avec les communes pour un, deux ou trois ans : on fait *marché* avec lui comme avec le pâtre du village dont l'utilité est quelquefois regardée, dans certains villages, comme supérieure à celle du maître (8). Par ces marchés, on fixe le gage (comme on voit, rien n'y manque pour les ramener à l'idée de domesticité) de l'instituteur ; dans ces marchés, toutes les fonctions du maître se trouvent stipulées : il est chantre, sacristain, sonneur de cloches, secrétaire gratuit de M. le Maire et domestique de M. le Curé. J'ai vu dans un marché tout récemment conclu, entre autres conditions posées et consenties, celle de porter de l'eau bénite tous les dimanches dans chaque maison de la paroisse, *moyennant un morceau de pain ou une petite pièce de monnaie :* cette charge qui tient à des usages religieux très respectables peut être, ce me semble, remplie par un enfant de chœur et doit être interdite à l'instituteur communal. Le salaire qu'il en retire l'assimile au dernier des mendiants » (9).

Ces faits n'étaient certainement pas isolés, et l'on comprend que de nombreux jeunes gens aient préféré le sacerdoce à la fonction d'instituteur. Au moins, ils avaient l'assurance d'une vie plus décente du point de vue matériel.

C'est d'ailleurs l'époque où quelques instituteurs commencent à se rendre compte qu'il leur est nécessaire de s'unir pour triompher de leurs difficultés : c'est toute la signification de l'œuvre d'Arsène Meunier, un des « pionniers du syndicalisme universitaire » qui fonde, en 1845 le journal « L'Echo des instituteurs », où l'on peut lire dans le premier numéro : « Ce nouveau journal sera une pétition permanente où seront révélées les misères de toutes sortes qui acca-

---

(8) Ceci est absolument exact. En 1803, à Mandeure, les mineurs Menegoz donnaient au curé 36 coupes de blé (environ 40 litres), au pâtre 24 coupes (27 litres), au maître d'école 15 coupes (17 litres). Celui-ci recevait en outre, une petite rétribution en argent pour les leçons particulières données à un enfant (F. Pourchot, *Ecole d'hier et d'autrefois au pays de Montbéliard*, p. 29).

(9) A. N., F. 17* 100.

blent les instituteurs — où seront défendus leurs intérêts et leurs droits, maintenant méconnus et sacrifiés — où seront, enfin, sollicitées et poursuivies avec ardeur et persévérance toutes les améliorations morales et matérielles propres à leur procurer plus de bien-être et d'indépendance et à leur faire remplir avec plus de fruit et de succès leur pénible et importante mission » (10).

Il est bien certain que la vocation sacerdotale est avant tout la réponse à un certain idéal : il n'en est pas moins vrai que ses conditions d'exercice sont d'un grand poids quand il s'agit, pour un jeune homme ou pour une famille, de s'orienter vers le séminaire. Ces conditions étaient alors telles durant toute la période que nous étudions, que l'on était, de ce point de vue, davantage attiré par le sacerdoce que par la vie de maître d'école.

6. Il faut enfin faire appel à un dernier facteur important : *la foi de la population.* La pratique religieuse l'exprime d'une certaine manière ; or, c'est l'immense majorité de la population, dans de nombreux cantons (notamment du plateau et de la montagne, comme on le verra plus loin) qui remplit ses devoirs religieux : il n'est pas étonnant que nombre de familles envisagent comme un honneur l'ascension d'un ou de plusieurs de leurs fils au sacerdoce (11).

En résumé, la période 1831-1875 jouit d'un ensemble de conditions particulièrement favorables au recrutement sacerdotal. Sans doute celui-ci n'augmente-t-il pas par rapport à ce qu'il était sous la Restauration : mais il ne faut pas oublier qu'il avait atteint, à ce moment, un maximum. L'idéal de la Monarchie de Juillet — en religion comme en politique — consiste à conserver ce qui existe.

II. — Les anomalies de la courbe des ordinations

Trois anomalies peuvent être relevées dans la courbe des ordinations entre 1830 et 1875. Nous les examinerons en détail :

1) La crise de 1841-1845 ;

2) Un équilibre difficile de 1859 à 1865 ;

3) La remontée de 1866 à 1875.

---

(10) N° du 1er janvier 1845, cité par Max Ferré, *Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs,* Thèse Lettres, Paris, 1954, p. 13.

(11) Cf. infra, seconde partie, chapitre VI.

1. LA CRISE DES ANNEES 1841-1845.

La courbe fait une chute brusque : elle passe de 190 ordinations environ entre 1830 et 1840, à 110 pour la période quinquennale qui suit. Il y a là quelque chose d'anormal qu'il nous faut tenter d'expliquer. A quoi cela tient-il ?

a) *Les Ordonnances du 16 juin 1828.*

On invoque volontiers cet argument. Plusieurs articles de ces Ordonnances semblent, en effet, avoir entraîné de fâcheuses conséquences, notamment l'article premier qui fixait un maximum de population des écoles ecclésiastiques à 20 000 élèves, et l'article 3 qui interdisait à ces maisons de recevoir des externes (12).

Quelle fut la conséquence de ces mesures sur le plan diocésain ?

1) L'effectif des trois Petits Séminaires autorisés par Ordonnance Royale du 20 octobre 1828, était de 455 élèves. La loi leur fixait un maximum de 465 (13). Elle ne semblait donc pas porter préjudice au recrutement. Le chiffre fut d'ailleurs légèrement dépassé par les trois établissements l'année suivante, avec un total de 475. Mais la Révolution de 1830 devait le faire baisser à nouveau. On pourrait donc croire que la loi était respectée.

En fait, elle était loin d'être appliquée. Le diocèse comptait en effet d'autres écoles ecclésiastiques : Belvoir avait alors 87 élèves, Marnay 62. Et plusieurs « petites écoles » continuaient à fonctionner plus ou moins clandestinement : Cerneux-Monnot ne cessa qu'en 1831, Villersexel et Saint-Loup-sur-Semouse, qui ne passaient pas pour des écoles ecclésiastiques, mais qui fournissaient cependant quelques vocations, continuèrent jusqu'en 1840.

2) L'article 3 eut lui aussi des répercussions. M. Dartois, qui fut longtemps supérieur du Petit Séminaire d'Ornans, l'affirmait dans un discours prononcé le 21 septembre 1869 : « La suppression de l'externat a réduit le nombre des élèves de moitié » (14). De fait, les externes étaient assez nombreux : en 1829, sur un total de 176 élèves, répartis en 8 classes, on en comptait 60, ainsi que trois demi-pensionnaires (15). L'affirmation de M. Dartois est donc peut-être un peu exagérée, mais on ne saurait prétendre, en revanche, que la disposition de l'article 3 n'ait pas nui au recrutement.

---

(12) A. N., F^{19} 4065 (Législation française concernant les petits séminaires et les collèges secondaires ecclésiastiques) et Pouthas, *Les Rapports...*, 1815-1848, p. 163.

(13) A. N., F^{17} 8828.

(14) *A. F. C.*, octobre 1869, p. 26.

(15) A. S., dossier n° 25, Titres cléricaux.

On doit donc rester prudent quand on affirme que les ordonnances de 1828 ont défavorisé le recrutement sacerdotal. Le fait ne paraît pas discutable, encore faut-il le ramener à ses justes proportions.

b) *Le régime des bourses.*

Les bourses et demi-bourses qui ont été attribuées sous l'Empire et la Restauration, étaient, on s'en souvient, réservées aux grands séminaristes. La Monarchie de Juillet vit sous le même régime : seul le nombre des bourses a été modifié.

Cependant, on doit noter qu'en 1828, on avait étendu le bénéfice de cette institution aux Petits Séminaires. Mais la mesure n'eut pas grand effet, puisqu'elle fut rapportée en 1830.

En ce qui concerne les bourses des Grands Séminaires, on doit distinguer deux périodes :

a) De 1826 à 1833, on compte au total, pour le diocèse, 25 bourses entières et 32 demi-bourses. Cinquante-sept séminaristes en bénéficient, qui représentent à peu près le quart de l'effectif de la maison.

Cela influe-t-il sur le recrutement sacerdotal ? Les séminaristes dont la famille est pauvre — et nous savons que c'est alors la majorité — hésitent-ils devant les frais assez considérables de leur préparation au sacerdoce ? On pourrait le penser.

En fait, il ne le semble pas, car la loi est ici aussi, loin d'être appliquée intégralement. Nous en avons la preuve formelle en parcourant les registres des boursiers, conservés aux archives du Grand Séminaire. On retrouve effectivement les noms des séminaristes agréés par le gouvernement, mais beaucoup d'autres, en réalité, reçoivent des secours. Les boursiers reçoivent parfois moins que les demi-boursiers. On en voit qui touchent moins de 50 francs par trimestre (alors que la bourse complète est de 400 francs), et peu dépassent cette somme. Le reste de l'argent perçu est réparti entre les autres séminaristes, ceux qui sont appelés « copartageans » (16). Voici pour quelques années le nombre de ces copartageans (le chiffre des boursiers et demi-boursiers est toujours le même, respectivement 25 et 32 entre 1826 et 1833). Nous les donnerons par trimestre :

---

(16) A. S., Registre des Bourses, 1823-1833 (C. 37).

	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833
1er trimestre ...	134	112	66	69	41	38	41
2e trimestre ...	110	67	67	67	32	33	41
3e trimestre ...	97	83	59	61	29	33	
4e trimestre ...	110	62	70	44	35	43	

Tableau n° 21

On remarquera que le nombre va chaque année en diminuant et, dans ce sens, il est possible que cette baisse ait influencé le recrutement sacerdotal. L'année 1829 marque la première diminution, qui sera beaucoup plus forte après la révolution de 1830. Mais les bénéficiaires d'alors, qui font leurs études de théologie, sont ordonnés prêtres entre 1834 et 1839. Cela n'explique donc pas la baisse enregistrée pour 1841-1845.

b) Cependant, à partir du 2 février 1833, il n'y a plus officiellement que 45 séminaristes à recevoir des secours du gouvernement (21 bourses entières et 24 demi-bourses). Le nombre des « copartageans » s'en trouve donc diminué lui aussi... Ceci pourrait correspondre, au moins au début, à la baisse d'ordinations de 1841 à 1845, sans toutefois tout expliquer, puisque le régime des bourses, établi en 1833 dure jusqu'en 1874 sans modification : or, nous avons vu le recrutement remonter nettement après 1845...

On devrait donc conclure que le régime des bourses qui, dès le début de son application, a sans doute beaucoup aidé les séminaires, n'a pas eu de conséquences considérables sur le recrutement. Les séminaristes qui ont pu accéder au Grand Séminaire continuèrent... même sans aide gouvernementale.

c) *Les difficultés financières des petits séminaires.*

Les questions matérielles se posent surtout dans les petits séminaires. Celui d'Ornans, par exemple, a pas mal de difficultés pour subsister. En 1827, le Conseil général du Doubs lui alloue certains crédits (17). Mais le ministre de l'Intérieur refuse de les approuver, en faisant valoir que s'il a accepté en 1826 les sommes votées par le Conseil général, « ce n'a été que par exception, et pour la dernière fois » (18). L'archevêque, averti de ce refus par le préfet, écrit aussitôt au ministre et lui expose la situation de son établissement : « Je ne puis vous dissimuler, Mgr, que votre lettre m'a beaucoup affligé. Jusqu'ici le Petit Séminaire d'Ornans a été d'une grande dépense

(17) Le Conseil général avait voté deux crédits de 1 050 et 800 francs.

(18) Lettre au préfet, du 30 juillet 1827 (A. S., Affaires du diocèse, 1819-1850, n° 20).

pour le diocèse de Besançon en formant des élèves ecclésiastiques, et il m'était permis d'espérer que bientôt les vides de ce diocèse seraient remplis. Les ressources, toutes faibles qu'elles soient, que le Conseil général du Doubs a votées annuellement, l'ont soutenu ; et il est pénible pour moi de voir que si l'on vient à supprimer ces secours, je ne saurai plus quel moyen employer pour le soutenir »... Et l'archevêque de rappeler les anciennes dispositions gouvernementales, particulièrement la circulaire du 22 août 1822 où le ministre écrivait : « J'ai l'espoir fondé que les Conseils généraux de département qui ont accordé l'année dernière sur leurs centimes facultatifs... des secours aux écoles ecclésiastiques continueront des allocations aussi bien placées et que ceux qui n'ont rien accordé jusqu'ici s'efforceront de faire cette année en ce genre et autant que les autres dépenses en laisseront les moyens, tout ce que l'intérêt bien entendu de la religion est en droit d'attendre de leur zèle » (19)... Mais le ministre refusa de revenir sur sa décision et les crédits ne furent pas accordés.

Le cas d'Ornans n'a rien d'exceptionnel. Partout la situation financière est difficile. A Vesoul, en 1828, un quart des élèves ne peuvent payer leur pension complètement. On leur fait des remises importantes, de 70, 115, 125, 150 et même 225 francs. Après 1830, le prix de pension est porté à 275 francs. « On paie un trimestre d'avance. On ne décompte pas moins de huit jours d'absence, le calcul est fait sur la base de 91 centimes et demi, pour l'hiver et 106 centimes trois quarts pour l'été » (20). Les remises sont très peu nombreuses après 1830.

Tout ceci gêne sans doute quelque peu le recrutement. Les archives fourmillent de lettres adressées par les élèves, les parents, les curés, aux supérieurs des séminaires ou à l'archevêque, demandant des réductions de pension. A-t-on toujours pu les satisfaire ? Il ne le paraît pas. Nous avons sans doute là une part d'explication de la baisse d'ordinations de 1841-1845.

d) *Les conséquences de la Révolution de 1830*

Celle-ci a porté un coup très grave aux séminaires. Les bourses des petits séminaires ont été supprimées. En octobre, le ministre « rappelle à l'observance la plus stricte des réglements » (21). Les journées révolutionnaires ont d'ailleurs obligé plusieurs maisons à fermer leurs portes. La rentrée de novembre 1830 est beaucoup moins nombreuse : à Ornans, l'effectif baisse des deux tiers (il ne reste plus que 127 élèves). On en compte 135 à Luxeuil, 62 à Marnay, 79 à Belvoir

---

(19) Lettre du 8 août 1827. A. S., Affaires du diocèse, 1819-1850 (20).

(20) Archives du séminaire de philosophie. Dossier des Bourses.

(21) Pouthas, *Les Rapports...*, 1815-1848, p. 164.

(qui a baissé aussi, mais ce chiffre reste fort pour ce petit établissement). Cette sensible diminution des élèves se fera sentir précisément vers 1840, au moment où nous constatons la baisse des ordinations.

Ce qui est peut-être plus grave, c'est l'opposition que suscite le nouveau régime. On la remarque un peu partout : la population ne semble pas avoir accueilli avec beaucoup de sympathie la Révolution de 1830, et tout particulièrement le clergé. Le préfet de la Haute-Saône l'écrit nettement au ministre en réponse aux questions que celui-ci lui a posées : « Mes rapports avec l'autorité diocésaine sont nuls jusqu'à ce moment... Dans nombre d'églises de nos communes, les fidèles ont entonné spontanément la prière pour le Roi. Ailleurs, l'organiste ou le chantre se sont mis à la tête d'un complot de ce genre et ont donné, à l'insu du curé ou malgré lui, le signal auquel les assistants devaient répondre : mais nulle part il n'en est résulté du désordre. Force a été ensuite aux desservants de sanctionner ce qu'ils ne pouvaient empêcher et la plupart ont fait contre fortune bon cœur... Depuis que notre clergé a reconnu que cette révolution est sérieuse et stable, il est entré dans une réserve prudente » (22).

Quelques curés cependant ne se tiennent pas pour battus. Ils sont inquiétés par l'Administration pour avoir tenu, en chaire, des discours hostiles au gouvernement. Il n'est pas jusqu'au Petit Séminaire de Luxeuil qui ne participe à cette opposition. Un élève lance un jour, par la fenêtre qui donne sur la ville, un billet dans la rue, sur lequel il a écrit « Vive Charles X ». Enquête est faite. L'enfant est renvoyé chez ses parents aussitôt.

Dans le Doubs, on relève la même hostilité au gouvernement Beaucoup de curés suppriment « dans la prière pour le Roi, les deux derniers mots *Ludovicum Philippum* » (23). Le commandant du Fort de Joux, près de Pontarlier, signale au ministre de la Guerre au début de janvier 1831 « que MM. les Curés de La Cluse, des Verrières-de-France, des Fourgs et de bien d'autres communes environnantes, ne cessent de se réunir, tantôt chez les uns, tantôt chez les autres, et que dans ces réunions, il est certain qu'ils travaillent contre notre gouvernement bien-aimé... Il y a deux jours que les curés de La Cluse, des Fourgs se sont réunis chez celui des Verrières. De là, ils sont allés en Suisse. A leur rentrée, ils ont été arrêtés par les préposés aux douanes qui ont voulu les visiter, comme venant de l'étranger. Ils se sont en partie révoltés contre l'ordre desdits préposés, et même ils ont dit qu'ils étaient des serviteurs de Charles X et l'un d'eux a menacé les préposés de son couteau. On a même rapporté qu'il l'avait tiré » (24).

---

(22) A. N., F^{19} 2504 A. (Lettre du 24 septembre 1830.)

(23) A. N., F^{19} 5721. Lettre du préfet du Doubs au ministre (15 octobre 1830).

(24) Le fort de Joux se trouve, à la sortie de Pontarlier, sur la route de la Suisse (Lausanne). Il domine « la cluse » et permet une observation particulièrement attentive de ce passage important. Les faits rapportés ici se situent au début de janvier 1831. A. N., F^{19} 5721.

Le préfet du Doubs en est informé et ouvre une enquête. Dans sa réponse au ministre, il signale les curés d'une dizaine de paroisses des cantons de Pontarlier et Mouthe qui sont très hostiles au gouvernement.

Ce ne sont pas là des faits isolés. Dans une autre lettre, au ministre des Cultes cette fois, le préfet Choppin d'Arnouville dit son intention « de ne pas payer le dernier trimestre de 1830 aux ecclésiastiques dont la conduite a été trop manifestement en opposition avec le gouvernement actuel ». Et il joint une liste de plus de trente curés ou vicaires suspects.

Les esprits sont donc un peu partout surexcités. Or, c'est au même moment que surgissent deux affaires retentissantes pour le clergé, qui ne peuvent qu'envenimer les choses : l'une à Besançon amène un chanoine devant les Assises, l'autre en Haute-Saône aboutit à la condamnation d'un curé par le Tribunal de Justice de Paix et jette la perturbation dans toute une région.

La première est la plus importante sans doute. Elle met aux prises un chanoine de la cathédrale, le « théologal » Doney avec le préfet du Doubs. Le chanoine, qu'on a surnommé « le Lamennais de Besançon » (25), publie, en décembre 1830, sous le pseudonyme de Dubuisson, une « Lettre au Préfet du Doubs », car il est question d'enlever la croix de Mission dressée en 1825. En réalité, c'est une sorte de pamphlet, considéré comme diffamatoire à l'égard du gouvernement. Enquête est faite : l'auteur est vite reconnu et poursuivi par la justice. Il passe aux Assises en janvier 1831. Le chanoine refuse de comparaître et est condamné à un mois de prison et 2 000 francs d'amende. Mais il fait appel et il est finalement acquitté quatre mois plus tard (26). Les esprits sont excités. Le préfet écrit au ministre le 29 avril, lendemain du second jugement : « ...J'ai lu, en manuscrit, le discours prononcé à l'audience par M. Doney disciple fervent de M. de Lamennais. Il consacre plus de la moitié de cette espèce de plaidoyer à la défense et à l'apologie des doctrines de son maître, sur la liberté des religions, sur l'indépendance absolue

---

(25) Doney (1794-1871) s'était « passionné pour la thèse mennaisienne » étant professeur au séminaire d'Ornans (vers 1821). Deux ans plus tard, professeur de philosophie au Collège royal de Besançon, son admiration pour le maître de La Chesnaie n'avait fait que grandir. L'abbé Boiteux écrit, citant Cournot : « On lisait l'Essai le soir aux élèves du collège réunis dans la chapelle, comme on aurait pu lire un livre canonique ou un Père de l'Eglise », *Les mennaisiens franc-comtois..., op. cit.*, p. 75. Doney devint, en 1843, évêque de Montauban. Mais Mgr Mathieu avait dû se porter « garant de la rupture définitive de son diocèse avec Lamennais » (id., p. 77). Cf. P. Poupard, *op. cit.*, Lettre de Mgr Garibaldi à Mgr Mathieu (29 avril 1840), p. 278-279.

(26) La croix de mission fut enlevée par ordre du maire, M. de Magnoncourt, le 23 février, et conduite au cimetière par la garde nationale. « Le Conseil municipal, qui s'y était opposé, était irrité, les honnêtes gens étaient dans la stupeur, les bons chrétiens dans la désolation » (notice sur Doney, dans un manuscrit sur les chanoines de Besançon attribué à Denisot, A. S.).

dont les prêtres doivent jouir et sur la nécessité où ils se trouvent pour la rendre complète, de refuser toute sorte de traitement du gouvernement » (27).

En Haute-Saône, une autre scandale fait beaucoup de bruit. Pendant la Révolution de 1830, le curé de Beaujeu est assailli dans la rue par un individu aidé de quelques habitants. Il est « terrassé devant cinquante spectateurs qui applaudissent ; le vicaire, qui accompagne le curé, est également maltraité et ces deux ecclésiastiques échappés à grand-peine se réfugient à Besançon ». La situation est très troublée dans la paroisse. Par représailles, celle-ci est presque totalement abandonnée par l'autorité ecclésiastique. Le maire de la commune s'en plaint dans une lettre au préfet du département : « ...Il (le curé) n'a même pas laissé de pouvoirs aux curés voisins pour baptiser et rendre les derniers devoirs aux morts et aux mourants. Les enfants sont sans baptême et les personnes qui se marient sont obligés d'aller à Besançon près de MM. les Vicaires généraux demander une permission pour publier leurs bans et faire célébrer leur mariage par M. le Curé de Mercey, le plus voisin. Beaucoup ne le font pas, et se mettent ensemble. Voilà, M. le Préfet, la position actuelle de notre commune. Pour avoir voulu faire un mariage, dix restent à faire... Veuillez donc, M. le Préfet, nous faire venir un pasteur s'il est possible et empêcher M. Meynier de recevoir son traitement de curé, étant tranquillement chez lui » (28).

Il ne semble pas qu'un tel climat ait beaucoup favorisé les vocations. Au contraire, l'atmosphère troublée des années 1830-1831 en particulier, peut certainement expliquer la baisse des ordinations une dizaine d'années plus tard.

e) *La crise mennaisienne à Besançon.*

C'est un fait attesté par les contemporains : Lamennais eut une influence assez étendue — encore qu'il soit difficile de la mesurer — sur le clergé comtois. Celui-ci adopta avec enthousiasme les idées mennaisiennes et ne ménageait pas son admiration à leur auteur (29).

---

(27) A. N., F^{19} 5721.

(28) A. N., F^{19} 3140 (Lettre du 20 septembre 1830, transmise au ministre des Cultes). Le curé Meynier avait refusé de bénir le mariage d'une fille dont les parents étaient mariés civilement. Ceux-ci avaient alors demandé à régulariser leur situation. Comme ils étaient cousins germains, le curé avait demandé pour eux, une dispense de mariage. Lorsqu'elle arriva les époux déclarèrent qu'ils iraient se marier ailleurs. Le curé manifesta son mécontentement. Les époux refusèrent alors de payer le prix de la dispense (40 francs). Le curé ne voulut pas la leur remettre, et fut condamné par le juge de paix.

(29) Sur ce sujet voir L. Boiteux, *Les Mennaisiens franc-comtois, op. cit.*

Dès avant la condamnation, le cardinal de Rohan avait été alerté sur les théories de Lamennais, durant son séjour à Rome (30) Aussi, pour les combattre, nomma-t-il, sur le conseil de Bautain. l'abbé Isidore Goschler comme professeur de philosophie à Ecole. Celui-ci entra en fonctions en novembre 1832, mais ne fut pas mieux accepté à Ecole qu'il ne l'avait été au Grand Séminaire de Strasbourg. On respecta son savoir et son éloquence, mais l'on fut choqué de la violence de ses attaques contre Lamennais. « Chaque fois que le professeur se prononçait contre Lamennais ou ses écrits, écrit l'abbé Boillot, il en résultait un vacarme épouvantable. Les élèves les plus ardents grimpaient sur les bancs, ouvraient des livres, citaient des passages, contredisaient le maître... et le professeur était obligé de renoncer à sa critique du chapitre XIII de l'Essai sur la certitude » (31). Et Colombot : « Sa colère ne connut plus de bornes quand il apprit que certains indisciplinés, après l'avoir entendu prononcer une proposition malsonnante à leur point de vue, étaient allés à la chapelle chanter le *Parce Domine* » (32).

Cela se termina très mal. Goschler « se voyant débordé » dénonça au cardinal « la mutinerie des élèves » et lui demanda le départ de l'un d'entre eux, M. Ménestrier, qui « se croisait les bras pendant son cours ». Le cardinal fit intervenir son vicaire général, M. Gousset, qui arriva impromptu à Ecole pour annoncer au supérieur, aux professeurs et aux élèves que M. Ménestrier était renvoyé. Le supérieur et deux professeurs prirent parti pour l'élève, offrirent leur démission à l'archevêque. Elle fut refusée et l'élève prié d'aller terminer sa philosophie au Petit Séminaire de Vesoul... Mais Goschler dut faire face à une situation extrêmement tendue et, dès le lendemain de la mort du cardinal de Rohan (8 février 1833), reprit le chemin de Strasbourg.

L'épisode jeta, on s'en doute, la perturbation non seulement au séminaire de philosophie, mais dans le clergé comtois tout entier. Nous ne saurions pourtant dire s'il eut quelque répercussion sur le recrutement sacerdotal. Il est à présumer que non, étant donné sa brièveté.

---

(30) En juin 1831, le cardinal de Rohan écrivait de Rome à l'abbé Gousset, professeur de morale au séminaire : « Il est essentiel que l'on sache que Rome désapprouve et voit avec désapprobation formelle, avec horreur même, le libéralisme s'introduire dans le clergé. Nous attendons ici incessamment les rédacteurs de l'*Avenir*. Je désire qu'ils s'y éclairent et ne fassent désormais servir leur talent qu'au bien de la religion ». Chanoine Gousset, *Le Cardinal Gousset*, op. cit., p. 62 (Gousset avait été un admirateur de Lamennais qu'il était même allé voir en 1829).

(31) *Mélanges... op. cit.*, p. 8-9. Du même, voir l'*Autobiographie*, t. I, p. 84 et sq.

(32) *Histoire du grand séminaire de philosophie*, p. 101-105.

f) *Suppression des petites écoles et de plusieurs petits séminaires*

Nous touchons sans doute là, le fait le plus important. Les petites écoles cessent pratiquement après 1830, ainsi qu'il a déjà été dit.

Surtout, on ferme trois petits séminaires. Le diocèse était, en 1830, un des mieux équipés de France avec six petits séminaires : Luxeuil, Vesoul et Marnay en Haute-Saône ; Ornans et Belvoir dans le Doubs ; La Chapelle-sous-Rougemont, dans le Territoire de Belfort, qui relevait alors du diocèse de Strasbourg. Trois d'entre eux sont supprimés la même année 1833. Un projet avait pris corps dès la fin de la Restauration. Les propriétés de Consolation (ancien couvent de Minimes, situé dans le canton de Pierrefontaine-les-Varans, à la limite du plateau et de la montagne), acquises par l'Etat sous la Révolution, sont vendues par lui au diocèse de Besançon en 1827, pour la somme de 40 000 francs. Mgr de Rohan est enchanté de ce site sauvage et pittoresque, éloigné du monde, et le croit favorable au recueillement et à l'étude. Les réparations nécessaires sont entreprises dans la maison abandonnée depuis plus de trente ans. Elles sont à la veille d'être terminées quand meurt le cardinal (8 février 1833). La rentrée aura lieu sous son successeur, le 22 novembre de la même année. Les petits séminaires de Belvoir et d'Ornans sont alors fermés et envoient leurs séminaristes dans le nouvel établissement qui ouvre avec cent quarante-deux élèves. L'année suivante, le nouvel archevêque, Mgr Mathieu, ne semble pas enchanté du transfert. Il est cependant obligé de l'accepter.

Il ne reste donc plus, à partir d'octobre 1833, que quatre petits séminaires ; un dans le Doubs, deux en Haute-Saône (33), un dans le Territoire de Belfort. Le recrutement en a certainement souffert durant quelques années ; les parents hésitent à cette époque à envoyer leurs enfants dans des maisons trop éloignées. Huit ou dix ans plus tard, les ordinations sont en baisse. Il y a certainement des relations entre ces deux phénomènes. L'étude par région géographique nous permettra sans doute de mieux mesurer l'influence de cette décision.

g) *Suppression de la première année d'internat au Grand Séminaire.*

Mgr Mathieu déplore que le Grand Séminaire ne compte que deux années d'internat. Mgr de Rohan en avait déjà supprimé une

---

(33) Le petit séminaire de Vesoul fut fermé le 2 septembre 1833, après la distribution des prix. Mgr de Rohan pensait qu'un seul petit séminaire, établi au centre du département de la Haute-Saône, était suffisant. Mais l'établissement de Vesoul avait besoin de grandes réparations, c'est pourquoi les élèves et les professeurs furent licenciés à cette date... Le séminaire ne devait rouvrir que deux années plus tard, à Pâques 1835, mais pour accueillir les philosophes.

(la première année de théologie) en 1832 (34). La mesure avait certainement fait bien des mécontents. L'un d'eux composa même un petit opuscule : « Observations pour servir de renseignements à Mgr Mathieu, nouvellement promu au Siège de Besançon, sur le nouvel ordre de choses établi au Séminaire par S. E. Mgr le Cardinal de Rohan en 1832 », dans lequel il se disait très opposé aux deux années d'internat pour les raisons suivantes :

1. — Les dangers de la ville étaient minimes pour des laïcs de première année.

2. — Cette vie d'externat fortifiait leur vocation.

3. — Elle permettait à ceux qui hésitaient à continuer de partir plus aisément.

4. — On ne voit pas comment on pourra connaître les séminaristes s'ils sont internes.

Et l'auteur anonyme concluait : « Le nouvel ordre de chose n'offre aucun avantage et comporte beaucoup d'inconvénients » (35). Il demandait donc au nouvel archevêque de rapporter cette décision. Celui-ci s'y refusa. Il abondait au contraire dans le sens de son prédécesseur et songea bientôt à agrandir le Grand Séminaire, pour lui permettre de recevoir tous les étudiants ecclésiastiques. Un volumineux dossier nous le montre acquérant les maisons voisines du séminaire, ce qui provoque le mécontentement des habitants expulsés et même de la municipalité qui a de la peine à les reloger (36). Les efforts de Mgr Mathieu n'allaient pas aboutir sur ce point de son vivant et l'externat ne fut supprimé que beaucoup plus tard. Mais on peut se demander quand même si cette mesure n'impressionna pas défavorablement, à ce moment, un certain nombre de familles effrayées des frais supplémentaires d'études qu'elle engendrait pour leurs fils séminaristes. Beaucoup logeaient sans doute chez des parents ou dans des familles amies qui demandaient certainement moins cher que le séminaire lui-même. L'argument employé par Mgr de Rohan n'était-il pas un alibi ?...Ceci se passait à une époque où il était très facile et moins onéreux d'envoyer ses enfants au Collège ou à l'Université. Si l'on ajoute que la classe qui aurait pu payer plus facilement un internat, la classe bourgeoise, se déchristianisait progressivement, on comprend que le recrutement sacerdotal ait pu en subir les conséquences, au moins pendant un temps, avant que l'on ne sonne l'alarme.

---

(34) Cf. supra, p. 97. Le régime du séminaire de Besançon était alors unique en France. Le ministre des Cultes le rappelle à plusieurs reprises en demandant que soit appliquée la législation commune.

(35) A. S. Affaires diverses. Dossier 235.

(36) A. S., Dossier 144. Cf. p. 134.

h) *Pas de rentrée au Grand Séminaire en 1837.*

La chute de 1841-1845 s'explique aussi par le fait qu'il n'y a pas de rentrée au Grand Séminaire à l'automne de 1837. Mgr Mathieu impose en effet, dès cette année-là, deux années de philosophie au lieu d'une. Il rêve d'établir son séminaire de philosophie de Vesoul sur le modèle de celui de Saint-Sulpice (37). Les philosophes entrés en 1836 ne sortent donc de la maison qu'en 1838. Les ordinations de 1840 et 1841 s'en ressentent : on en comptait, pour le Doubs et la Haute-Saône, 40 en 1839 ; elles tombent à 21 en 1840, et en 1841 pour remonter à 27 l'année suivante. Elles descendent à nouveau à 19 à partir de 1843, 17 en 1844 et 14 en 1845 : d'autres causes interviennent alors.

i) *Rapports difficiles entre l'enseignement public et l'enseignement privé.*

La loi Guizot de 1833 ne s'occupait pas des séminaires. En 1838 cependant, on voit des vérificateurs de l'Enregistrement et des inspecteurs des finances se présenter dans les établissements ecclésiastiques pour en vérifier les comptes. Ils sont en général fort mal reçus. L'archevêque n'admet pas cette ingérence du gouvernement dans ses affaires. Il proteste énergiquement. Là ne se borne pas sa réaction : du 12 au 16 avril, il écrit à 68 évêques de France pour leur signaler la menace qui pèse sur eux. Et il reçoit de partout des encouragements répétés à maintenir sa résistance. L'évêque de Marseille lui répond le 25 avril : « ...Depuis longtemps, je craignais qu'on en vint à la prétention qu'a eue à Besançon un inspecteur des finances à vérifier les comptes de nos séminaires. J'aime à croire cependant, que, grâce à l'opposition que vous y avez mise, cette première tentative n'aura pas de suite, du moins pour le moment, et qu'on nous laissera encore quelque temps sans nous soumettre à une vexation qui serait d'ailleurs onéreuse sous le rapport pécuniaire... Quoi qu'il en soit, vous avez donné, Monseigneur, un exemple utile à vos collègues qui, j'en suis persuadé, l'imiteront généralement, si le même cas venait à se reproduire à leur égard » (38). De même, l'évêque de Grenoble dans une réponse datée du 13 mai : « ...Je profite d'une occasion favorable pour vous remercier de l'éveil que vous m'avez signalé par rapport à la collision qui pouvait surgir entre nos séminaires et les agents du gouvernement. J'ai pris mes précautions ; elles ont été inutiles jusqu'à ce jour. On s'est tenu sur le qui vive et le statu quo n'a pas été troublé. Sentinelle plus avancée et plus vigilante que moi, veuillez bien, quand il y aura lieu, me donner avis de la présence de l'ennemi ».

---

(37) Cf. Mgr Besson, *Vie du Cardinal Mathieu*, t. I, p. 192.
(38) A. A. Petits séminaires.

Mgr Mathieu devait se réjouir de tels encouragements : plus de quarante réponses sont consignées dans un dossier. L'archevêque a noté lui-même soigneusement la date à laquelle chaque évêque lui a répondu. Tous l'approuvent chaleureusement (39). Quelques-uns seulement signalent des faits analogues dans leur diocèse, tel l'évêque d'Evreux : « Ce n'est donc point assez de nous avoir assujettis aux impositions des portes et fenêtres et à de grandes réductions de traitements ; c'est un essai pour glaner encore sur le clergé » (40).

Fort de tous ces appuis de l'épiscopat, Mgr Mathieu écrit aux supérieurs des petits séminaires de ne transiger à aucun prix et de ne montrer les comptes à qui que ce soit (ainsi qu'on l'a fait au Grand Séminaire).

Il se peut que tels ennuis aient quelque peu gêné la cause du recrutement.

j) *L'arrivée des prêtres espagnols.*

Un autre facteur a pu avoir quelque influence sur le recrutement : l'arrivée de plus de 200 ecclésiastiques espagnols chassés de leur pays par la Révolution de 1840. Ils trouvent asile partout dans le diocèse : on en compte 201 dans le Doubs, 35 en Haute-Saône. Quelques-uns viennent terminer leurs études au Grand Séminaire. D'autres repartent vers l'Italie après quelques semaines. A la fin de l'année, il en reste encore 187 dans le diocèse : leur présence a-t-elle été pour les jeunes gens une invitation à se consacrer au Seigneur ? On peut en douter : « Si c'est pour être persécuté comme ceux-là, ont pu dire quelques parents à leur fils, il vaut mieux que tu restes à la maison » ... Dans une société profondément chrétienne, un appel à une vie risquée pouvait retentir au fond de quelques âmes d'élite. En 1840, cela n'est plus le cas général pour une bourgeoisie voltairienne.

La crise ne semble pourtant avoir duré que cinq ans. A partir de 1846, les ordinations reprennent, la courbe remonte nettement dans la période 1846-1850. A quoi doit-on l'attribuer ?

Pas au nombre de petits séminaires, qui reste le même (quatre). Pas davantage au nombre des bourses qui demeure inchangé au cours de cette période. Il y a même des mesures qui pourraient aggraver la situation, notamment le décret du 21 octobre 1839 qui fixe à nouveau le nombre des élèves ecclésiastiques par diocèse : Besançon s'en voit attribuer un maximum de 400, ce qui le classe après

---

(39) L'archevêque de Besançon était un homme fort écouté, aussi bien de l'internonce Garibaldi et du ministre des Cultes que de la plupart des évêques français, dont plusieurs lui devaient indirectement leur siège. Seuls quelques-uns le trouvaient un peu envahissant, tel l'évêque de Verdun s'élevant « contre l'espèce de patriarcat que l'archevêque de Besançon voudrait exercer sur ses collègues ». La fiche de l'archevêque porte cette note : « Le seul reproche que l'on puisse faire à M. Mathieu est d'avoir un esprit trop actif, et de s'occuper quelquefois des affaires d'autres diocèses que le sien ». A. N. F^{19} 2504. Cf. Poupard, *op. cit.*, p. 96-107 (note 180).

(40) Lettre du 23 avril.

Gap (610), Lyon (600), Saint-Brieuc (480), Toulouse (450), et ex-aequo avec Nantes, Angers et Limoges. On notera que ce chiffre est inférieur à celui qui avait été fixé par les ordonnances de 1828. D'autre part, le gouvernement rappelle par une ordonnance du 16 mai 1843 les dispositions de 1828. Ceci devrait donc plutôt jouer contre le recrutement. Pourquoi remonte-t-il alors ?

Il y a certainement ici, comme à l'origine de tout nouveau régime, une réconciliation entre le clergé et le gouvernement. Le préfet de la Haute-Saône en témoigne quand il écrit au ministre, en 1834 : « Le clergé de Franche-Comté n'a pas accueilli avec sympathie la Révolution de 1830. Il en redoutait les conséquences présumées, habitué dans l'enseignement diocésain à confondre les idées de liberté avec celle de persécution religieuse... » Et le préfet de brosser le tableau suivant :

« ...Le clergé paroissial de la Haute-Saône se montre soumis aux institutions qui nous régissent, il cherche même à vivre en bonne intelligence avec l'autorité, mais je ne le crois pas encore rallié de cœur au gouvernement... Les vieux prêtres, ceux qui, ayant vu la Révolution et l'Empire, savent ce que valent les réactions populaires, désirent surtout la tranquillité et finissent par se rattacher sincèrement à un gouvernement qui maintient l'ordre et fait respecter les croyances publiques.

» Les prêtres de trente-cinq à quarante-cinq ans, élevés dans les principes de la soumission hiérarchique et politique la plus absolue sont restés généralement attachés à la branche déchue et au régime déchu, et les regretteront longtemps...

» Les jeunes gens, pour la plupart, avaient suivi en 1830 les doctrines de l'*Avenir* et les directives de M. l'abbé de Lamennais ; beaucoup en sont revenus, rapportant du moins de leurs utopies l'indifférence des doctrines légitimistes, l'intelligence des idées de notre siècle et plus de tendance que leurs devanciers à se rapprocher d'un ordre de choses qui admet la liberté de discussion.

» Cette division existant au sein du clergé franc-comtois y détruit en partie l'esprit de corps : les individus l'observent matériellement avec défiance. Ils s'isolent et deviennent plus accessibles à l'autorité civile. En revanche, ces habitudes d'obéissance hiérarchique se sont grandement relâchées ; les deux derniers archevêques de Besançon ont pu s'en apercevoir » (41).

L'atmosphère générale est ainsi à la détente. On ne trouve plus dans les archives ces comptes rendus alarmants de 1830 et 1831. Le calme est revenu. D'ailleurs, les catholiques apprécient certainement la loi Guizot sur l'enseignement primaire, votée en 1833. Ils sont dès lors à peu près réconciliés avec le gouvernement, et les vocations peuvent à nouveau s'épanouir.

---

(41) A, N., F^{19} 2504. A. Lettre du 2 août 1834.

Il y a, en second lieu, la création de la Maîtrise de la cathédrale par Mgr Mathieu, en 1840. Un premier essai avait été tenté du temps du cardinal de Rohan. Supprimée à la mort de ce prélat, l'institution reprend vie sept ans plus tard. Elle compte toujours environ cinquante élèves, parfois soixante-dix, qui viennent apprendre, à l'ombre de la cathédrale, à bien chanter, et qui reçoivent en même temps, « une instruction solide et une éducation complètement cléricale » (42). Les documents nous manquent à ce sujet, mais il semble qu'elle a fourni un certain nombre de vocations sacerdotales. Les premières entrent au Grand Séminaire vers 1846-1848 : nous voyons aussitôt la courbe des ordinations remonter.

Il y a, enfin, semble-t-il, moins de départs au Grand Séminaire Pour un même nombre de prêtres qui en sont sortis en 1840-1844 et 1845-1849, soit cent vingt-deux, on compte dans la première période 33 défections, contre 28 dans la seconde. Alors que depuis 1810, il y a toujours eu une moyenne supérieure à 20 % de séminaristes qui abandonnaient leurs études ecclésiastiques, on n'en compte plus, à partir de 1840 que 18, 12 et même 11 % seulement. Cela durera jusqu'à la fin de l'épiscopat du cardinal Mathieu. Davantage d'entrées au Grand Séminaire, moins de départs avant la fin des études, ces deux faits peuvent rendre compte de la reprise des ordinations à partir de 1846.

2. UN EQUILIBRE DIFFICILE DE 1859 A 1865.

Durant les quinze premières années de la seconde moitié du siècle, la courbe des ordinations varie peu : on compte en moyenne 150 ordinations par période quinquennale. Il y a donc peu de nouveau par rapport aux années qui précèdent immédiatement.

Pourtant, en étudiant de près les ordinations, année par année, on constate que par deux fois, celles-ci sont particulièrement faibles : en 1859 et 1861. Avant 1859, il y a toujours plus de trente ordinations chaque année (38 en 1856, 32 en 1857, 37 en 1858) ; subitement, le nombre tombe à 22. De même en 1861, où l'on n'en compte que 19. Il semble qu'il y ait là un phénomène anormal et il est intéressant d'en rechercher les causes.

Certains penseraient immédiatement à la *répercussion de la Révolution de 1848* dans les petits séminaires, puisque les élèves entrés en sixième en novembre 1847 arrivent normalement à l'ordination en 1859. En réalité, la Révolution n'a pas beaucoup troublé les esprits. Si les élèves sont quelque peu excités à Marnay, où ils organisent une garde nationale, l'un d'eux qui rapporte ces faits, ajoute : « Nos maîtres eurent le bon esprit de ne pas contrecarrer cette lubie » (43).

---

(42) Mgr Besson, *Vie du Cardinal Mathieu*, t. II, p. 350.

(43) J. Vernier qui fut élève du séminaire de 1850 à 1856, professeur ensuite dans le même séminaire de 1862 à 1872, enfin curé de Recologne, paroisse voisine de Marnay. Cf. *An. Sem.*, 1914, p. 65.

C'est bien plutôt à la *fondation, en 1850, du Collège Catholique,* « sitôt qu'il fut permis de jouir de la liberté d'enseignement » écrit Mgr Besson (44), qu'il faut attribuer la chute brusquement ressentie. Cent soixante élèves vinrent, en effet, se presser dans le nouvel établissement pour entendre un enseignement de « maîtres qui ne dédaignaient pas de penser qu'ils étaient l'élite du clergé bisontin » (45). Parmi eux, « un bon nombre » d'anciens séminaristes de Marnay ou d'ailleurs « venaient chercher une formation plus sûre de leur avenir : rhétoriciens redoublant leur première pour préparer leur bachot, ou même élèves de quatrième »... Cette classe alla sans cesse en s'appauvrissant à Marnay « de telle sorte qu'il ne restait qu'un élève pour la rhétorique de 1854 » (46)... C'est précisément la classe qui correspond à l'ordination de 1859. Rien d'étonnant, après cela, que le Collège ait plus tard, lui aussi, fourni des prêtres comme l'affirme encore Mgr Besson, qui en fut le premier supérieur : « Un de ses avantages les plus marqués et les plus inattendus fut de donner aussi des recrues à l'Eglise. On compte plus de cent prêtres, religieux et séculiers, sortis de cette maison » (47). Resterait à voir si ce chiffre compense le nombre des vocations qui furent plus ou moins soustraites aux petits séminaires.

Ces raisons sont sans doute encore valables pour expliquer le petit nombre d'ordinands en 1861.

Les cinq années 1861-1865, qui comptent vingt ordinations de moins que les cinq années précédentes, correspondent à *un moment assez difficile pour les petits séminaires de Luxeuil et de Marnay.*

A Luxeuil, le supérieur voulait alors établir une distillerie dans les caves du séminaire et de l'ancienne abbaye. Il avait gardé secrètes ses intentions, surtout vis-à-vis de l'archevêque. Mais la nouvelle finit par se répandre, et les distillateurs de Luxeuil et des environs (ils sont nombreux dans cette région) firent paraître un mémoire de six pages contre ce projet. On pouvait y lire : « Nous pensons que ce n'est point à un prêtre, à un établissement ecclésiastique, qu'il appartient de se livrer à l'industrie des kirschs, à une industrie profane, ou dont les produits ont du moins la destination la plus profane, et le plus souvent la destination la plus immorale ». Ils faisaient également valoir que « l'établissement projeté est contraire à l'ordre public » et demandaient au préfet de la Haute-Saône ainsi qu'à tous les membres du Conseil de Préfecture de rejeter la demande du supérieur. Bientôt l'archevêque fut informé de ces faits et demanda des explications au supérieur. Celui-ci lui répondit en des termes embarrassés, dans

---

(44) *Vie du Cardinal Mathieu,* t. II. p. 349.

(45) J. Vernier, *An. Sem.,* 1916, p. 119.

(46) *Id.,* p. 119.

(47) *Vie du Cardinal Mathieu,* t. II. p. 350 (Mgr Besson écrivait cela vers 1880).

une lettre du 23 juillet 1857, alléguant qu'il voulait « rendre à l'eau de cerise la réputation dont elle jouissait avant que le commerce se fut emparé de ce projet pour le falsifier » (48) et qu'en outre, il y aurait là une source de revenus pour sa maison (49). Mais l'archevêque lui interdit de réaliser son plan.

A Marnay, la situation intérieure de la maison n'était pas non plus très brillante. Le supérieur, M. Martin, n'était pas accepté des professeurs qui l'accusaient de « conduire sa barque tout seul ». En 1848, il dut résigner sa charge. Son successeur, M. Berthet, ne fut guère mieux apprécié. Il avait trouvé la caisse absolument vide à son arrivée et devait faire face à une situation matérielle très difficile. Les années 1850-1857 constituent un « septennat de vaches maigres » (50) pendant lesquelles les récoltes sont très mauvaises, les vignes gelées, ce qui ne facilite pas la tâche de l'économe. « Nos bons propriétaires campagnards durent y regarder pour essayer une éducation qui engageait forcément une période assez longue : six ou sept ans. D'environ 90, nous descendîmes à 65 » (51). En outre, l'entente était loin d'être réalisée entre le supérieur, M. Berthet, et les professeurs. Des sujets bénins (une question de prononciation dans la lecture publique du réfectoire, par exemple) les opposent fréquemment, même devant les élèves. Aussi ceux-ci semblent-ils profiter du malaise. Quelques-uns en « prennent à l'aise avec le règlement ». Un jour, « ils se sauvent de promenade et vont faire la bombe à Charcenne », petit pays des environs (52). Ils tentent même de fonder un syndicat. Et le témoin de conclure : « Enfin, ça n'allait plus ». Il paraît difficile de penser qu'une telle atmosphère n'ait pas eu de retentissement sur les vocations ; les curés du voisinage qui n'ignoraient certainement pas ces faits, pouvaient-ils continuer d'envoyer leurs séminaristes dans une maison en pareille révolution ? Non. Aussi ces derniers sont-ils, en cette période, très peu nombreux en rhétorique (trois en 1863-1864). Du reste, M. Berthet dut démissionner en 1859.

---

(48) Toutes pièces relatives à ce sujet dans les A. A. Dossier des petits séminaires, Luxeuil.

(49) La situation matérielle était certainement difficile. Le supérieur écrit à l'archevêque, en mars 1856 : « J'ai menacé les parents d'un enfant très doué (il a été douze fois premier sur seize compositions) de le renvoyer, s'ils ne viennent pas me solder 200 francs qui étaient encore dûs de l'année dernière » (A. A., Lettres au sujet des petits séminaires sous Mgr Mathieu).

(50) J. Vernier, *An. Sem.*, 1915, p. 89.

(51) *Id.*, 1916, p. 120.

(52) *Id.*, 1917, p. 23.

Un dernier fléau allait s'ajouter à ces différentes causes de chute du recrutement sacerdotal : *le choléra de 1854*. Il a laissé jusqu'à notre époque les pires souvenirs chez les habitants de la Haute-Saône. Certains cantons furent littéralement décimés par l'épidémie : dans le canton d'Autrey-les-Gray nombre de communes perdirent entre 10 et 16 % de leur population (53). En deux mois, le département diminua de 35 000 habitants. Si la maladie ne fit que fort peu de victimes parmi les séminaristes, qui furent d'ailleurs licenciés du séminaire (54), le recrutement en souffrit en ce sens que certains jeunes gens durent rester dans leurs familles pour aider leurs parents dans leur travail (baisse des ordinations en 1866).

On voit combien le recrutement du clergé reflète à la fois la bonne marche des séminaires et les événements extérieurs.

3. LA REMONTEE DES ORDINATIONS DE 1866 A 1875.

Le graphique montre comment, brusquement après 1865, et pour une durée de dix ans, les ordinations remontent : il y a près de cent prêtres de plus en 1871-1875 qu'en 1861-1865. A quoi cela tient-il ?

1) *Le climat politique.*

La vie politique sous le second Empire est passée par deux périodes très différentes qui ont eu une influence en sens contraire sur le recrutement du clergé.

a) Dans les toutes premières années du second Empire, il ne fait aucun doute que la situation politique *est des plus favorables* à l'Eglise. On en connaît de nombreux signes. Mentionnons seulement pour mémoire que le budget des cultes passe de 39 500 000 francs en 1852 à 46 000 000 en 1854 et 48 000 000 en 1868 ; que les traitements du clergé (spécialement ceux du haut clergé) sont réévalués ; que l'Etat accorde de nombreuses subventions pour les bâtiments du culte (de nombreuses églises ont une décoration portant encore aujourd'hui la mention « ex dono Nap. III ») ; qu'en 1853 a été créée une caisse de retraite pour le bas clergé, etc. (55).

---

(53) Cf. P.-D. Mouton, *Histoire d'Autrey, de sa seigneurie et de ses dépendances*, p. 354-355.

(54) Il en fut de même à Luxeuil. La sortie fut avancée de quelques jours (17 août 1854). Un peu plus tard, le supérieur du séminaire demande à l'archevêque « s'il faut différer la rentrée d'octobre à cause du choléra qui a fait quelques victimes à Luxeuil » (A. A., Lettres au sujet des petits séminaires sous Mgr Mathieu).

(55) Ch. Pouthas, *Histoire politique du second Empire*, p. 167-168. Certains faits signalés par M. Pouthas n'ont pas eu de répercussion dans le diocèse de Besançon : ainsi l'augmentation de crédit des bourses dans les grands séminaires « qui permet d'en créer bien davantage ». Le nombre des bourses reste, à Besançon, ce qu'il était depuis 1833, soit 21 bourses et 24 demi-bourses. Il n'augmentera qu'en 1874, pour le Territoire de Belfort, qui se voit attribuer deux bourses et quatre demi-bourses (A. N. F^{19*} 1433).

Tout cela assure à l'Empereur les sympathies du clergé. Le supérieur de Marnay, M. Berthet, qu'on dit « impérialiste », même un peu fanatique, raconte dans ses méditations du matin les beaux exemples de piété de Napoléon III qu'on a découvert « priant incognito et fort humblement dans les églises de Plombières, de Luxeuil, de Fougerolles, etc. » (56). Les séminaristes applaudissent aux succès des troupes françaises dans la guerre de Crimée. C'est ensuite la naissance du prince impérial : « Ce fut un délire et chez les élèves et chez les maîtres ». La même attitude s'observe à Luxeuil : en juillet 1856, après l'avoir salué, un élève lit au cardinal Mathieu un long poème de vingt-six strophes, de sa composition, qui chante les gloires de l'Empereur et qui se termine sur ces paroles :

« Quid debeas, o Gallia, numine
Vectis secondo Napoleonibus ?
Bis tua restituere fata !
Quid multa ? Fulget spes nova Galliae
En surgis aevi fausta salus, puer
Optate nobis ! Eia ! crescas
Dignus ave, patre dignus haeres » (57).

Il en est de même au séminaire de philosophie de Vesoul, ainsi que le rapporte toujours l'abbé Vernier, alors élève à Marnay : « Nos enthousiasmes, qui n'en avaient pas besoin, étaient encore surchauffés par les lettres qui nous venaient du séminaire de philosophie, de nos aînés qui nous racontaient la visite de Napoléon III à sa bonne ville de Vesoul, son respect pour la religion, ses attentions pour le clergé. En passant devant le séminaire, il avait reçu les compliments de Monsieur le Supérieur entouré de toute la communauté... Dans l'après-midi, le souverain dépêcha un aide de camp pour annoncer sa visite à la maison, promesse qui ne put être tenue, le programme des réceptions officielles étant trop chargé » (58). Tout ceci a sans doute favorisé la naissance et l'épanouissement de vocations sacerdotales chez des jeunes qui entrent au petit séminaire dans les années 1855-1860 : cela explique, du même coup, pour une part, la remontée des ordinations entre 1866 et 1875.

b) Une nouvelle conjoncture politique — beaucoup moins favorable au recrutement sacerdotal — se fait cependant jour avec les années 1859-1860. Elle se caractérise par une hostilité croissante d'une bonne partie de la population vis-à-vis du régime impérial, fût-il dit « libéral ». Elle entraînera, progressivement, une baisse des vocations : mais celle-ci ne se fera sentir, dans la courbe des ordinations, qu'après 1875. Il nous faut l'évoquer ici.

---

(56) J. Vernier, *An. Sem.*, 1916, p. 122.

(57) A. A., Lettres au sujet des petits séminaires sous Mgr Mathieu.

(58) *An. Sem.*, 1917, p. 20. Cette visite de Napoléon III à Vesoul eut lieu en 1856. « L'Empereur, écrit Colombot, prenait une saison d'eau à Plombières. De là, il aimait se promener dans le voisinage. Or, une visite fut demandée pour Vesoul. Elle eut lieu le 24 juillet ». Cf. le récit de cette journée dans l'*Histoire du grand séminaire de Philosophie*, p. 161-162 (manuscrit, A. S.).

Il y a tout d'abord l'opposition du clergé et des catholiques fidèles, à partir de 1859. L'intervention de Napoléon en Italie du Nord (Magenta, Solférino) a provoqué le soulèvement de Parme, de Modène et surtout de la Romagne qui, après Villafranca (11 juillet 1859) votent leur annexion au Royaume de Piémont. « Napoléon III porte donc la responsabilité de la perte de la Romagne par les Etats de l'Eglise » (59). Il a beau « expliquer qu'il ne songe pas à fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du Saint Père que nous avons replacé sur le trône, mais le soustraire à la pression étrangère qui s'appesantit sur toute la péninsule » (60), il n'arrive pas à calmer les inquiétudes des catholiques et du clergé en particulier. Un peu partout, des protestations s'élèvent en 1860, et particulièrement en Haute-Saône. Des curés ou desservants sont accusés d'avoir distribué illégalement « des brochures politiques » (61) ou de soutenir le Denier de Saint-Pierre, nouvellement créé. D'autres montrent une attitude résolument hostile au gouvernement lors du service funèbre du Roi Jérôme ou « répandent de fausses nouvelles ayant pour effet de déconsidérer les fonctionnaires publics ». Le préfet du Doubs, de son côté, signale que le cardinal Mathieu vient d'adresser en latin une lettre à son clergé, à titre très confidentiel, où il parle des difficultés du Pape, dit qu'il faudra du courage, etc. Ainsi se développe un climat de méfiance puis d'hostilité, vis-à-vis du gouvernement impérial. Des pamphlets circulent, dont le plus dur est certainement celui qu'a rédigé le desservant de Noroy-les-Jussey, et qu'il a intitulé « Les dix commandements » :

Ton fier César adoreras
Et suivras aveuglément.
Par son seul nom tu jureras
Si tu fais le moindre serment.
Le dimanche tu sanctifieras
Au gré de ton gouvernement.
Préfet et maire tu honoreras
Si tu tiens à ton avancement.
Nul député n'éliras
Qui puisse parler librement.
Ton vrai bulletin tu recevras
Du chef-lieu du département.
Des vérités point ne diras
Car tout profite à celui qui ment.
Indépendant point ne seras
De fait ni de sentiment.
Les plus lourds impôts tu paieras

---

(59) Dansette, *op. cit.*, t. I, p. 390.

(60) Maurain, *La politique ecclésiastique du second Empire...*, p. 328. Cf. infra, p. 315 et sq.

(61) Toutes les citations suivantes, A. N. F[19] 5788.

Sans murmurer aucunement.
A plat ventre tu ramperas
Et tout ira divinement » (62).

Dans le Doubs, les esprits semblent moins échauffés. Cependant le clergé, au dire du préfet, « a beaucoup perdu en considération et en influence, même au milieu des populations de la montagne, où jusqu'à ce jour, son autorité n'avait pas de limites » (63). En 1864, il paraît très modéré : « son attitude est parfaitement sage et réservée depuis les dernières élections législatives ; l'impuissance dont il a fait preuve à cette occasion lui a été une leçon profitable ; il comprend un peu tard que, pour conserver son influence sur les populations, il faut, avant tout, qu'il se tienne en dehors des passions et des rancunes des partis » (64).

A cette opposition du clergé et des catholiques fervents vis-à-vis de l'Empire se joint celle du peuple — moins vigoureuse dans l'expression, mais non moins réelle — pour un régime qui lui semble responsable de la situation économique misérable où il se trouve plongé. Cela se vérifie en Haute-Saône.

Sans vouloir développer à fond ce point de vue qui sera repris plus loin, signalons seulement que c'est à partir de 1860 que les petites industries saônoises disparaissent les unes après les autres : c'est une conséquence à la fois du traité de commerce avec l'Angleterre et de l'invention du procédé Bessemer. La concurrence devient impossible à soutenir avec des usines plus grandes et mieux outillées. Patrons et ouvriers en rendent naturellement responsable le gouvernement. Ceux qui ne sont pas touchés par ces mesures n'en sont pas moins hostiles, eux aussi, au régime. Celui-ci a pris, en effet, certaines mesures à l'égard des cabarets. Les paysans saônois qui cultivaient quelques hectares de vignes, aimaient se retrouver dans ces lieux où, dégustant un vin du cru, on pouvait échanger des idées sur l'administration de la commune, la politique générale, critiquer le gouvernement si bon semblait, etc. Les voici tenus à une plus grande réserve. Raison de plus pour maudire l'Empire.

Ce retournement du clergé et de la population contre Napoléon III dès 1859-1860 a des conséquences sérieuses sur le recrutement sacerdotal : c'est à ce moment qu'entrent au petit séminaire les prêtres qui seront ordonnés après 1876. Or, ils sont beaucoup moins nombreux qu'avant 1860. Sans doute parce que bien des familles, qui ont souffert des mesures prises par le gouvernement, reportent plus ou

---

(62) Le pamphlet fut largement distribué dans l'été 1863. Il fut communiqué au ministre des Cultes par le ministre de l'Intérieur le 19 septembre 1863 (A. N. F^{19} 5788).

(63) *Id.*, 19 juillet 1859.

(64) A. N., F^{19} 5788 (Rapport du Procureur général de Besançon du 13 octobre 1864 après le traité franco-italien du 19 septembre).

moins consciemment sur l'Eglise leur hostilité vis-à-vis du pouvoir. C'est alors que la pratique religieuse s'effondre, en Haute-Saône notamment (65). Les vocations sont, du même coup, beaucoup moins nombreuses.

2) *Les séminaires.*

Si nous revenons à la courbe des ordinations entre 1866 et 1875, c'est dans les séminaires que l'on doit rechercher les causes principales de leur remontée.

a) La plus importante est certainement *la réouverture de l'établissement d'Ornans en 1855*. On se souvient qu'en 1833, la maison avait été fermée lorsqu'on avait ouvert Consolation. La ville d'Ornans s'était montrée fort mécontente de cette mesure et pendant longtemps avait fait des instances auprès de l'autorité diocésaine pour qu'elle rouvre le séminaire. Elle avait même vendu la maison au diocèse en 1844... espérant sans doute forcer ainsi la décision de Mgr Mathieu, car personne ne semblait ignorer qu'il regrettait la suppression du petit séminaire. En 1853, une nouvelle intervention fut tentée auprès de lui par M. Grangier, de Vougeot (Côte-d'Or), qui proposait de racheter l'ancien couvent des Minimes de Consolation. Il faisait valoir que ce lieu était insalubre, qu'on y avait enregistré plusieurs cas de typhoïde mortels, etc., ce qui ne l'empêchait pas de se porter acheteur de la maison « pour y recueillir les enfants pauvres des montagnes et leur apprendre l'horlogerie » (66). Le cardinal Mathieu lui répondit nettement le 10 juin : « Si Consolation n'avait pas existé à mon arrivée, j'aurais gardé Ornans. Mais je ne veux pas changer » (67). Finalement, le transfert eut tout de même lieu, mais sans qu'on supprime Consolation (68). Ce fut même cet établissement qui envoya à Ornans la classe de première en entier, avec son professeur. Bientôt toutes les classes furent complétées, car les vocations étaient nombreuses dans la région. Le 17 novembre 1861, le supérieur du nouveau petit séminaire écrivait au cardinal qu'il dirigeait 117 élèves répartis en huit classes (de la première à la septième, avec en plus une classe de français, comprenant 33 élèves). Si l'on compte qu'il faut habituellement douze ans pour se préparer au sacerdoce, nous arrivons à l'ordination de 1868 qui, avec ses 43 prêtres, marque une nette remontée par rapport aux années précédentes (dont la moyenne est 32).

---

(65) Cf. 2e partie, chapitre VI.

(66) A. S. Dossier des petits séminaires.

(67) *Ibid.*

(68) En reconnaissance, la ville d'Ornans vota une somme de 200 francs « en faveur des établissements ecclésiastiques et des églises mixtes, conformément à une circulaire adressée par Son Eminence à MM. les Curés et Desservants. Le Conseil municipal a voulu par ce vote exprimer à Votre Grandeur la reconnaissance du rétablissement du petit séminaire dans cette ville » (Lettre du préfet du Doubs à l'archevêque, 2 janvier 1858. A. A., Lettres au sujet des petits séminaires sous Mgr Mathieu).

b) *Le séminaire de Marnay* allait, de son côté, fournir davantage de vocations. Cela semble tenir à deux choses : d'une part, un grand redressement s'opère dans la maison à la suite du changement de supérieur, en 1859. Le nouvel arrivé, M. Landry, est très exigeant. Il le montre dès la rentrée. « Messieurs, dit-il aux séminaristes dans sa première allocution, on m'a fait, dans le diocèse, pendant les vacances, la réputation d'être un ogre — autre version, un ours. Je ne la mérite ni ne la regrette. De mon côté, j'ai appris qu'il n'y avait à peu près plus de discipline dans cette maison. Eh bien ! je puis vous assurer qu'elle y sera rétablie, et promptement... Vous pouvez monter au dortoir » (69). De fait, il réussit à réorganiser l'établissement. En même temps, un accent plus fort est mis sur la vie spirituelle. En 1853, un professeur, originaire du canton de Vitrey, s'était plaint à l'archevêque et avait réclamé une retraite au petit séminaire, car « il y a près de sept ans qu'il n'y en a pas eu ». Il déclarait en outre : « J'ai observé une tendance marquée par les jeunes gens de mon pays et des environs pour venir au séminaire de Marnay. Je ne serai porté à favoriser ce mouvement que lorsque je verrai la piété fleurir dans cette maison » (70). Il semble bien qu'il obtint satisfaction. Aussi le recrutement sacerdotal reprit-il. En 1868, un chiffre maximum pour ces années-là était atteint avec 133 séminaristes. Il correspond à la remontée des ordinations de la période 1871-1875.

c) Sur la vie des autres séminaires (Luxeuil, Consolation, La Chapelle-sous-Rougemont) il n'y a rien à dire. Mentionnons seulement que c'est au cours des années 1865-1869 que le pourcentage des élèves entrés au Grand Séminaire et arrivés au sacerdoce est le plus fort. 89 % des séminaristes entrés en théologie parviennent à l'ordination. C'est un chiffre-record. Davantage d'entrées dans les petits séminaires, davantage de persévérance en théologie : cela rend bien compte de la remontée des ordinations de 1866 à 1875.

3) *L'action du cardinal Mathieu.*

Il faut enfin signaler l'action soutenue de Mgr Mathieu en faveur du clergé et des séminaires. A n'en pas douter, elle a servi la cause de la relève.

Grand administrateur, Mgr Mathieu, était aussi très proche de son clergé. Un épiscopat particulièrement long, témoin de plusieurs régimes politiques successifs avec lesquels il eut à collaborer (il suffit de consulter son énorme correspondance pour s'en rendre compte) lui permit de visiter toutes ses paroisses et d'aller jusque dans les hameaux les plus reculés, au moins deux fois. On le voit chaque

---

(69) A. A. Dossier des petits séminaires.

(70) J. Vernier, *An. Sem.*, 1917, p. 28.

année reprendre ses tournées de confirmation pendant plusieurs semaines, tenir un précieux « journal de bord » sur lequel il note ce qui l'a frappé dans la paroisse, en particulier le « vice dominant » (71). Il est particulièrement attentif aux « pays mixtes » dans lesquels il fait construire un certain nombre d'églises, érige des paroisses, demandant à tous ses diocésains de l'aider matériellement dans cette œuvre importante (72). Peu après son installation à Besançon, en 1835, il propose la création d'une Caisse diocésaine de retraite pour les prêtres âgés, fatigués ou infirmes. Le 30 avril 1836, il en fixe les statuts, devançant de près de vingt ans l'initiative de Napoléon III (73).

Au Grand Séminaire, on le voit souvent. Volontiers il supprimerait les deux années d'externat et obéirait au ministre des Cultes qui lui écrit le 16 août 1835 : « Le séminaire de Besançon est le seul de France où la moitié des élèves est externe ; il est nécessaire de se rapprocher de la discipline des autres diocèses » (74). Dans ce but, l'archevêque aggrandit la maison, fait construire une centaine de cellules supplémentaires et achète diverses propriétés en 1865 et en 1868..., ce qui inquiète d'ailleurs le Conseil municipal de Besançon qui ne sait où reloger les personnes qui habitaient ces immeubles (75). Malgré tout, deux pavillons nouveaux sont construits après 1870 (76), mais l'externat ne sera supprimé qu'après 1880. Il faut ajouter que l'archevêque cède, avec beaucoup de regret et après y avoir été contraint, le terrain nécessaire pour la construction de l'arsenal (77)

---

(71) A. A. Carnet personnel de l'archevêque, dont l'écriture est tellement fine qu'elle en devient illisible. Voir aussi les « procès-verbaux de visite pastorale » effectuées sous l'épiscopat du cardinal Mathieu (A. A.).

(72) En 1854, l'archevêque lance un premier appel, en donnant l'état des œuvres entreprises dans les « pays mixtes » (région de Montbéliard). En 1858 et 1859 surtout, il insiste lors de la construction de l'église de Montbéliard même. Certains curés ne répondant pas à son appel, il leur écrit une lettre assez sévère pour les inviter à lire ses mandements (*Recueil des mandements de Mgr Mathieu*, t. II).

(73) *Ibid.*

(74) A. S. Dossier 144, Grand Séminaire.

(75) C'est dès 1847 que l'archevêque avait demandé l'autorisation d'agrandir le séminaire. Il avait été approuvé par le préfet Tourangin, mais la Révolution de 1848 fit échouer le projet. La question fut reprise à partir de 1863 (A. S. Dossier 144, Grand Séminaire).

(76) Le projet de construction de quatre pavillons supplémentaires fut approuvé par Jules Simon, ministre des Cultes, le 11 juillet 1872 (Une nouvelle décision fut prise le 2 mai 1874). A. S. Dossier 144, Grand Séminaire.

(77) L'arsenal de construction d'artillerie avait été créé par ordonnances royales des 31 janvier 1830 et 30 janvier 1831. L'Etat demandait la rétrocession d'un ancien terrain — dit des Capucins — qui avait été donné au Séminaire par Napoléon le 23 juillet 1805. Mgr Mathieu n'était pas décidé à le céder sans indemnité (cf. Lettre à ce sujet au ministre des Cultes, du 5 août 1837). La cession eut lieu en 1844. Mais plusieurs difficultés s'élevèrent par la suite, à propos de la forge (1847) et à propos d'un droit de passage (1873, 1879).

Il s'occupe non moins activement des petits séminaires. Il vient chaque année présider la distribution des prix dans l'un ou l'autre, plus souvent à Marnay, semble-t-il. Il installe la philosophie à Vesoul à Pâques 1835 et, pour donner une allure sulpicienne à cette maison, envoie quelques professeurs se former à la « Solitude » d'Issy pendant un an ou deux (78). Nous l'avons vu déjà rouvrir la Maîtrise en 1840 et l'établissement d'Ornans en 1855. En même temps, il pense à l'enseignement libre, ouvre le collège Saint-François-Xavier (5 novembre 1850), accueille les Maristes à Besançon, multiplie les écoles secondaires tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes (Pontarlier, Clerval, Quingey). En 1852, il établit un projet de règlement pour les petits séminaires et la philosophie. Il consulte beaucoup à ce sujet, à Paris notamment. Il se montre très exigeant pour le corps professoral. Le 29 janvier 1852, le règlement est imprimé et il en prescrit l'observation (79).

Enfin, Mgr Mathieu sait que souvent la vocation est liée à des questions matérielles. Aussi s'inquiète-t-il des ressources nécessaires à chaque séminaire. De nombreuses demandes d'aide financière lui sont adressées ; il en satisfait le plus grand nombre. Son premier mandement de Carême, en 1835, le montre déjà préoccupé de ce problème : « Nous vous recommandons les besoins de nos séminaires et ceux des églises lointaines auxquelles votre générosité fournit des secours... Nous désirons ardemment que cette œuvre excellente se répande de plus en plus dans le diocèse » (80). Le 10 janvier 1837, il écrit une longue lettre à ses doyens, dans laquelle on peut lire : « Depuis quelques années, les aumônes de Carême prescrites par le mandement en faveur de l'Œuvre des Séminaires ont singulièrement diminué.

» Il m'a semblé que cette diminution tenait à ce que l'exécution de cette prescription du mandement n'était pas suffisamment régularisée. Pour remédier au double inconvénient qui s'ensuit pour l'accomplissement de cette obligation grave, et pour l'entretien des vocations ecclésiastiques, je vous transmets une feuille d'observations à faire tenir à chacun de MM. les Curés de votre canton et un état à remplir par vous des aumônes de chaque paroisse...

» Le diocèse de Besançon s'est toujours distingué par son attachement pour le séminaire : c'est la réputation qu'il a et qu'il conserve dans l'Eglise de France ; elle prouve l'excellent esprit de son clergé, ses sentiments et ses affections tout ecclésiastiques. Je suis donc persuadé de l'empressement qu'il mettra à me seconder dans une œuvre qui est la sienne. Après leurs études préparatoires, les jeunes

---

(78) Mgr Besson, *Vie du Cardinal Mathieu*, t. I, p. 192.
(79) *Recueil des mandements de Mgr Mathieu*, t. II.
(80) *Ibid.*, t. I, p. 9-10.

aspirants au sacerdoce ne peuvent plus faire, au moins en entier, les frais qui leur restent, pour parvenir au terme de leur carrière. Les dépenses pour les internes et avances pour les externes sont énormes. Les subventions du gouvernement pour les bourses ayant diminué, le poids n'en est que plus lourd et je dois pourvoir à ce que les vocations ne soient point empêchées par défaut de ressources...

» Il me suffira d'avoir éveillé votre attention et celle de mes chers coopérateurs sur un point important pour obtenir de leur zèle, de leur propre générosité et de la charité des fidèles, les résultats favorables que j'en attends » (81).

En un temps où les séminaristes venaient en majorité de familles de condition modeste, un tel appel — souvent réitéré — et un tel appui ont été certainement très précieux. L'archevêque avait d'ailleurs à cœur de combler, chaque année, de ses deniers personnels, le déficit de chaque maison (82).

---

(81) *Recueil de mandements de Mgr Mathieu*, t. I.

(82) Il donna 4.000 francs au séminaire d'Ornans pour l'année 1860-1861 (A. A. Lettres concernant les petits séminaires sous Mgr Mathieu).

CHAPITRE III

LA CRISE DE 1876 A 1920

En quarante-cinq ans, le recrutement sacerdotal subit une crise effroyable. De 232 ordinations pour la période 1871-1875, il tombe à 20 pour les années 1916-1920. On se retrouve à un niveau plus bas qu'au début du régime concordataire (1).

La descente toutefois n'est pas absolument régulière. Il y a d'abord une chute assez forte après 1875 (baisse de 45 ordinations en cinq ans), puis un glissement plus léger (baisse de 2 à 3 ordinations par an seulement). Après 1890, à nouveau une chute de 33 ordinations en cinq ans. Elle précède un redressement qui dure exactement dix ans (1896-1905). Mais aussitôt après, c'est l'effondrement.

La période s'inscrit entre deux guerres, dont les conséquences sont néfastes pour le recrutement. La première est un désastre, la seconde est trop longue pour ne pas porter atteinte aux vocations. Entre les deux, c'est une lutte extrêmement vive qui met aux prises l'Eglise et la République : elle aboutira à la Séparation. Ces quarante-cinq années difficiles pour les catholiques sont fatales aux vocations sacerdotales.

I. — Un climat défavorable

La période appartient tout entière au même régime politique : la Troisième République. La première question que l'on doit se poser est donc celle de savoir si ce régime, tel qu'il est vécu dans le diocèse de Besançon, est favorable ou non aux vocations.

---

(1) Cf. tableaux n° 18, p. 68 (ordinations année par année), n° 20, p. 71 (taux d'ordinations) et graphiques nos 6 et 7 (annexe).

1. — LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

La guerre de 1870-1871 s'est déroulée en partie dans la Franche-Comté. Elle fut véritablement un désastre pour nombre de pays et de familles, « l'année terrible » ainsi qu'on l'a prénommée (2). Certains épisodes en sont restés célèbres : la défense héroïque de Belfort par Denfert-Rochereau, les combats heureux et malheureux menés par nos troupes à Villersexel et Héricourt (Bourbaki)... Pour tout le pays, ce fut la ruine. L'ensemble de la population fut durement mis à l'épreuve : pays détruits ou incendiés, population parfois décimée, famine, épidémies... Tout s'en mêla. Depuis les heures difficiles de 1814 (mais qui pour certains sonnaient comme des heures de libération), jamais pareil fléau n'avait ravagé la région. On comprend que les désastres causés durent être réparés : sans doute plusieurs garçons furent-ils obligés de rester à la ferme qui, en des temps meilleurs, se seraient orientés vers la carrière ecclésiastique.

D'ailleurs, plusieurs petits séminaires subirent le contre-coup de l'invasion et de la défaite. Marnay avait connu des heures tragiques au moment de l'avance du corps d'armée allemand du général Werder. Plusieurs combats se déroulèrent dans ses environs pour la possession des ponts de l'Ognon. Les troupes allemandes arrivèrent à Marnay le 22 octobre 1870. L'état-major s'installa au seminaire, et les élèves furent immédiatement licenciés. Lorsque la maison fut libre, une petite rentrée s'effectua après la Toussaint ; une trentaine d'élèves seulement arrivèrent. Mais la situation restait troublée. A nouveau les élèves durent regagner leurs familles en janvier 1871 lorsque commença à défiler l'armée défaite de Bourbaki. Il y eut même une « bataille de Marnay ». Les Prussiens occupèrent le séminaire jusqu'à la fin de mars 1871. L'année scolaire fut donc pratiquement perdue. Les événements et les vacances prolongées furent néfastes au recrutement sacerdotal : on s'en aperçut dans les années suivantes. De 102 en 1872, le chiffre des élèves diminua progresssivement pour tomber à 60 en 1880.

Le séminaire d'Ornans, lui aussi, avait subi le contre-coup des événements. Il fut transformé en « ambulance » après le départ précipité des élèves. En janvier 1871, la maison abritait plus de cinq cents soldats malades ou blessés ; en quatre mois, il en passa plus de deux mille dans l'établissement pour se faire soigner. Dès que le séminaire fut libéré, les élèves rentrèrent : mais ici aussi, les vacances prolongées dans des conditions souvent pénibles, furent fatales à bien des vocations hésitantes. En 1872, il y avait encore 110 élèves, dont trente en classe de français (classe qui comportait deux sections, car

(2) Préclin, *Histoire de la Franche-Comté*, p. 124.

on y recevait des jeunes de dix à dix-huit ans). Mais l'effectif ne fit que décroître dans les années suivantes ; il passa de 77 en 1874 (dont dix externes) à 72 en 1880 et 1882, pour tomber finalement à 53. Devant une telle situation, l'archevêque Paulinier songeait à fermer l'établissement. Mais les habitants de la ville, à nouveau, signèrent une pétition pour demander son maintien : ils finirent par avoir gain de cause.

2. — LES RAPPORTS ENTRE LE GOUVERNEMENT, L'EGLISE ET LA POPULATION.

La guerre franco-allemande ne fut malgré tout qu'un épisode de courte durée. D'autres facteurs semblent avoir joué un rôle beaucoup plus décisif sur le recrutement sacerdotal : ils concernent les rapports entre le gouvernement, l'Eglise et la population.

L'accession au pouvoir des républicains (ils obtiennent la majorité au Sénat le 5 janvier 1879) marque le début d'une lutte ouverte entre le gouvernement et l'Eglise. La population se partage en deux camps opposés : les uns soutiennent le pouvoir, particulièrement dans certaines régions qui votent en majorité « radical » ; les autres entendent, plus que jamais, rester attachés aux positions catholiques. Les partis s'affrontent. Le recrutement sacerdotal fait les frais de ces oppositions.

Sans vouloir retracer dans leur détail tous les épisodes de cette lutte — nous aurons l'occasion d'y revenir amplement dans les chapitres III et IV de la seconde partie — citons ici quelques faits significatifs.

a) Il y a d'abord les *lois sur l'enseignement* à partir de 1880. Une forte campagne se déroule contre les projets gouvernementaux. Les catholiques, très attachés aux Frères des Ecoles Chrétiennes et aux religieuses qui dirigent les écoles primaires, ressentent douloureusement les expulsions en avril ou en mai 1881 dans certaines paroisses du diocèse. Partout, la population paraît vivement regretter les décisions du conseil municipal. A Arc-et-Senans « le renvoi des sœurs n'a pas été du goût de la population. En quelques jours, une école libre a été organisée, ouverte, et *toutes les élèves moins deux* ont suivi les maîtresses religieuses » (3). A Pontarlier « les précautions ont été inutiles, plus de 2 000 personnes de toutes classes et conditions, pères de famille et jeunes gens surtout, accompagnaient les Frères des Ecoles Chrétiennes proscrits de leurs écoles par le conseil municipal, après quarante ans de dévouement. Comme la foule ne pouvait pénétrer dans les salles d'attente ou sur la voie, plusieurs personnes ont pris des billets pour accompagner jusqu'à Frasne les bons religieux. Quand

(3) *S. R.* 1881, p. 228-229.

le train s'est mis en marche, la foule a acclamé ces chers expulsés.. La population de Pontarlier ne s'en est pas tenue là. En un jour, et sans qu'une souscription fut ouverte, 50 000 francs ont été remis à un comité pour la construction immédiate d'une école libre. L'école sera prête en octobre et les bons Frères reviendront ». A Gy, les sœurs renvoyées de l'école communale ouvrent également une école libre... Ainsi pare-t-on au plus pressé, mais les catholiques sont mécontents.

En d'autres endroits, c'est le conseil municipal lui-même qui réclame le maintien de l'instituteur congréganiste. Ainsi en est-il à Jougne encore en 1897 : « ...Le maire engage le C. M. à demander une institutrice congréganiste car il serait très difficile que l'accord existât longtemps entre deux institutrices ne pouvant avoir une vie commune. En outre ce serait plus de frais d'avoir à loger et à chauffer deux ménages.

» La population entière demande avec insistance le maintien des sœurs qui sont à Jougne depuis 80 ans environ. Les sœurs ont élevé nos mères, nos épouses et nos enfants, et elles ont la sympathie universelle des familles.

» Le C. M. approuve le maire en son entier. Il expose à l'administration supérieure qu'il y a sept ans, l'institutrice congréganiste adjointe vint à mourir. Notre député, M. Dyonis Ordinaire alla trouver M. Bourgeois qui lui dit : « Faites nommer une religieuse à sa place ». Ce qui eut lieu. Ce que M. Bourgeois a accordé et que vous venez d'accorder à la ville de Pontarlier, vous ne pouvez nous le refuser.

» La commune de Jougne est, vous le savez, profondément attachée aux institutions républicaines. Elle a manifesté ses tendances déjà aux élections législatives en 1869 et au plébiscite en 1870. Enfin, à toutes les élections elle donne l'unanimité de ses voix au candidat républicain. Au nom de la liberté de conscience que nous a léguée la Révolution française, nous vous prions d'accéder à nos désirs et donner satisfaction aux vœux du conseil et de la population entière » (4).

La plus importante étape dans la réforme scolaire est la loi du 30 octobre 1886 qui laïcise tout le personnel de l'enseignement primaire. L'article 25 prévoit que l'instituteur cessera toute fonction à l'église à partir du jour où l'augmentation de son traitement compensera le manque à gagner de ce fait.

---

(4) A. D., T. 703 (1819-1897).

Il y avait longtemps que pareille mesure était réclamée. Déjà en 1833, l'inspecteur primaire du Doubs, signalait dans son rapport que « l'instituteur est avant tout chantre, sonneur et sacristain ; ses fonctions de maître d'école ne sont considérées que comme accessoires » (5). Il est certain que le temps consacré à la classe était, en certaines paroisses, considérablement réduit. Mais le maître y trouvait un avantage : il n'était pas rare de le voir toucher de la paroisse le tiers du traitement que lui allouait la commune (6), ce qui était un appoint important.

Les conséquences de la loi de 1886 sont considérables. De nombreux instituteurs renoncent à leurs fonctions d'église, ce qui les met en lutte parfois ouverte avec le curé et les catholiques. Certains en viennent à ne plus pratiquer leur religion à la suite des vexations subies ; fort peu osent encore envoyer leurs fils dans les séminaires. D'autre part, il faut noter que l'influence de certains d'entre eux est franchement néfaste du point de vue religieux ; de toute façon le recrutement sacerdotal en subit les conséquences (7).

b) Il y a, en même temps, *les lois contre les congrégations.* Partout, les religieux appartenant à des ordres non autorisés sont expulsés, en présence de foules nombreuses venues leur dire leur sympathie. Quelques-uns, il est vrai, s'en réjouissent car ils espèrent que l'expulsion tournera à leur profit personnel ; ainsi celle des trappistes de la Grâce-Dieu « qui exploitent une scierie, un moulin de commerce et un moulin pour le public... sera bien accueillie par de petits commerçants du pays et laissera indifférente une population qui est religieuse, mais ne confond pas cause de la religion avec celle des congréganistes industriels. J'estime qu'il convient de les dissoudre immédiatement. On m'assure que leur intention est de subir la mesure de la dispersion et de laisser trois frères au couvent pour continuer exploitation par serviteurs à gages. En tout cas, deux gendarmes détachés d'une brigade voisine, ayant liste des membres actuels, pourraient être préposés à la surveillance pour un certain temps et ne laisseraient entrer tout individu se présentant à la porte du couvent qu'après constatation formelle d'identité. Congrégation ne pourrait alors se reformer que très lentement et avec des membres portant habit laïque » (8).

---

(5) Rapport sur le canton de Clerval, novembre 1833. A. N. F^{17*} 100.

(6) Ainsi à Sancey où il recevait 100 francs du curé et 300 francs de la commune.

(7) Ce point est abondamment développé dans la seconde partie, chapitre IV.

(8) Télégramme chiffré du préfet du Doubs au ministre de l'Intérieur (3-11-1880), A. N., F^{19} 6072.

A Mancenans-sous-Maîche, trois cents personnes sont présentes, parmi lesquelles Mme Vve Montalembert, la famille Mérode et six prêtres du canton, lors de l'expulsion des Carmes déchaussés, le 16 octobre 1880. Quelques jours plus tard le préfet télégraphie au ministre de l'Intérieur : « Certains journaux prétendent application du second décret produira la plus fâcheuse impression en province. Je crois devoir vous donner assurance que cette assertion est absolument inexacte en ce qui concerne le Doubs. Aucune inquiétude dans le département ; curiosité seulement excitée depuis qu'on a appris que congrégations préparent résistance opiniâtre. Parti clérical et parti réactionnaire seuls se remuent, jouent la violence, mais s'agitent dans le vide et leurs provocations restent sans écho. Habitants des campagnes sont indifférents et grande majorité des populations des villes réclame exécution immédiate de la loi. Ai pu le constater dans canton de Maîche, l'un des plus cléricaux de France, et qui est pour ainsi dire petite Vendée du département. Résistance que j'ai rencontrée pour Carmes n'était qu'une comédie préparée de longue main et qui n'a presque eu pour acteurs que des femmes, des enfants et des prêtres. Majorité population est demeurée calme. Voilà la vérité pour le Doubs » (9).

Cependant une vive résistance semble devoir s'organiser dans le couvent des Capucins de Besançon. « Un groupe de laïques reste jour et nuit dans l'établissement qui serait barricadé. Portes extérieures sont toujours fermées. Messe n'a pas eu lieu dans la chapelle ce matin. Nombreuse affluence stationne dans la rue dès la première heure du jour », note le préfet dès le 19 août. Le 3 novembre, il annonce « que toutes dispositions sont prises pour la dissolution de la congrégation des Capucins, établie aux Chaprais, dans la banlieue de Besançon, qu'il faut « s'attendre à une résistance très vive à l'intérieur du couvent. Nous avons un grand nombre d'obstacles à renverser et l'exécution complète prendra un temps assez long. Mais... il est probable qu'il n'y aura aucun trouble dans la rue. Mon mot d'ordre est celui que vous avez donné vous-même, Monsieur le Ministre, aux préfets, dans votre télégramme d'hier : promptitude et énergie » (10). Le lendemain, 4 novembre, l'*Union franc-comtoise* publie un article très dur contre Jules Grévy. L'expulsion a lieu sans trop de casse ; l'archevêque se trouve à l'intérieur du couvent et accueille à l'archevêché les six religieux expulsés (11).

---

(9) A. N., F^{19} 6072.

(10) Toutes pièces à ce sujet dans A. N. F^{19} 6072.

(11) Procès-verbal de l'expulsion envoyé le 10 novembre.

c) Parmi les nombreux curés qui protestent contre ces mesures ou font le procès du gouvernement, parfois en public, un certain nombre sont signalés. Dix-neuf voient leur *traitement supprimé* en en 1882, ce qui classe le diocèse de Besançon au cinquième rang pour les suppressions de traitement, après ceux d'Albi, Langres, Saint-Dié et Valence. Plus de la moitié de ces curés appartiennent à la Haute-Saône. Quelques-uns, les plus dangereux, sont déplacés (12).

d) *Les élections de 1885 sont l'occasion de nouvelles plaintes contre le clergé,* soit de la part des préfets, soit parfois de la part des populations elles-mêmes. Le préfet du Doubs écrit au ministre le 16 novembre : « Je ne vous dissimulerai pas que le clergé, qui déjà intervenait avec passion dans nos précédentes luttes électorales, n'a jamais déployé un zèle aussi grand que celui dont il a fait preuve depuis la période qui a précédé les élections sénatoriales de janvier dernier jusqu'à ce jour. Dans tous les cantons — j'en excepterai toutefois quelques cantons des arrondissements de Besançon et Montbéliard — nos amis politiques sont unanimes à reconnaître que le clergé a multiplié ses réunions et ses démarches, frappant à toutes les portes, escortant le plus souvent les candidats réactionnaires dans leurs visites, faisant rentrer dans leurs foyer les jeunes séminaristes pour influencer leur famille et leurs amis, allant jusqu'à organiser dans certaines communes, pour le dimanche 4, de grandes cérémonies religieuses. Les femmes étaient de la sorte attirées dans les églises et les hommes obligés de garder les fermes, se trouvaient dans l'impossibilité absolue de voter.

» Dans l'arrondissement de Pontarlier, c'était partout des prières publiques pour le triomphe de la sainte cause.

» Le matin 4 octobre, les dames bien-pensantes devaient aller communier et implorer de la divinité le succès de la liste réactionnaire.

» On a remarqué également qu'un nombre considérable de religieuses ont circulé dans le département pendant la période électorale. Elles se livraient en cours de route à une véritable propagande en faveur des candidats monarchistes.

» Le clergé s'est également servi comme d'un épouvantail de la menace de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'était d'ailleurs un des arguments favoris des réactionnaires. Ils affirmaient que si les républicains arrivaient au pouvoir les églises seraient fermées, les prêtres astreints au service militaire, les congrégations dissoutes et chassées de France. Ils ajoutaient enfin que toute personne pratiquante serait en butte aux vexations de toute nature.

---

(12) A. N., F[19*] 1524.

» En résumé, on peut dire que le clergé a employé les moyens les plus inavouables pour faire échec à nos candidats » (13).

Un volumineux dossier de plaintes de toute nature (14) confirme ce rapport. On devine combien la lutte a été vive. Plus de trente-cinq curés et desservants du Doubs sont ainsi signalés au ministre, contre une dizaine en Haute-Saône et autant dans le Territoire de Belfort.

En 1902, les plaintes sont encore plus nombreuses. Le préfet de la Haute-Saône affirme au ministre de l'Intérieur que « le clergé a participé à la campagne électorale à un degré jusqu'à présent inconnu dans ce département, et l'on peut dire que les élections législatives ont été l'occasion d'une véritable mobilisation des forces cléricales. Un très petit nombre de prêtres seulement se sont tenus à l'écart de ce mouvement... On a beaucoup distribué une brochure intitulée : « La juiverie, la maçonnerie et leurs candidats officiels dans la Haute-Saône »... On a fait des neuvaines pour les « bons candidats » (15). De nombreuses plaintes sont adressées au gouvernement par les républicains.

e) A ceci s'ajoute encore *le contrôle exercé, comme partout, sur la nomination des curés par le gouvernement.* En parcourant certains dossiers relatifs à cette question (16), on voit combien l'attitude du candidat vis-à-vis de la République est un facteur déterminant dans l'acceptation ou le refus du ministre. Les exemples fourmillent. Beaucoup se voient écartés, comme le candidat proposé pour Fougerolles en 1887 : « Je ne saurais donner un avis favorable, écrit le préfet de la Haute-Saône, à une candidature que je sais être hostile à la République. Le parti réactionnaire à Fougerolles a réuni 773 voix aux dernières élections au Conseil général, tandis que les républicains n'en ont obtenu que 579. Appeler à la cure de cette commune un homme que l'on sait être un agent électoral intelligent, actif, entreprenant, à qui nous devons déjà d'avoir perdu une commune, c'est exposer le parti gouvernemental aux plus redoutables surprises, et je ne puis me résoudre à associer mon nom à une mesure que regretteront peut-être un jour ceux-là même qui la proposent aujourd'hui ». Ces nominations font l'objet d'un volumineux courrier entre l'archevêque, le ministre et le préfet. Elles sont souvent appuyées par une pétition des habitants ou par un mot de recommandation d'un député (républicain). Elles nous permettent de voir combien l'Eglise a de la peine à agir librement, tout en nous renseignant sur l'attitude politique des curés et desservants. Cette correspondance, quoique

---

(13) A. N., F^{19} 5894.
(14) A. N. F^{19*} 1522.
(15) A. N., F^{19} 6143.
(16) A. N., F^{19} 2903.

confidentielle, provoquait de part et d'autre des enquêtes auprès du clergé. Il paraît impossible de penser qu'une telle situation ne « refroidissait » pas ceux qui, en des temps meilleurs, auraient songé au sacerdoce.

f) Il n'est pas jusqu'aux *vicaires qui n'aient été étroitement surveillés.* Un certain nombre avaient obtenu, de 1877 à 1881, des dispenses de résidence. Envoyés comme aides à des desservants trop âgés ou infirmes, ils étaient autorisés à toucher leur traitement de l'Etat bien qu'ils ne résident pas dans les paroisses où ces titres existaient. Le 5 mai 1880, le ministre des Cultes faisait remarquer à l'archevêque combien cette situation était anormale. Une enquête fut faite auprès du préfet de la Haute-Saône qui répondit au ministre le 12 avril 1882, justifiant certaines dispenses. Le ministre répondit néanmoins qu'il ne pourrait tenir compte de ses remarques et invita les vicaires à réintégrer leurs véritables paroisses.

g) Il faut aussi parler de *la loi de 1889,* qui oblige les grands séminaristes à faire leur service militaire. Elle provoque l'indignation générale. Le décret est ressenti comme une blessure par le clergé et par les milieux profondément catholiques qui y voient une attaque de plus des républicains contre la religion. « La loi néfaste est votée, écrit *la Semaine Religieuse ;* la haine des ennemis de la religion a triomphé ; après dix ans, ils sont parvenus à envoyer les séminaristes à la caserne. Ne pouvant les y enfermer pendant trois ans, ils se sont contentés d'un an, dans la crainte de ne pouvoir voter la loi avant le départ des Chambres » (17).

De fait, les séminaristes ne font qu'un an de service, alors que l'obligation normale est de trois années. Quelques-uns, au reste, réussissent à échapper au décret, dans les toutes premières années (sur production d'un certificat du préfet au ministre intéressé). Mais la plupart prennent le « sac au dos ».

La loi de 1889 est complétée en 1905 et 1907. La loi du 21 mars 1905 assimile les clercs aux laïques en les soumettant comme eux au service militaire de deux ans. En 1907, plus de cinq mille séminaristes qui avaient bénéficié de la loi de 1889 (en ne faisant qu'un an de service) sont rappelés à la caserne pour deux ans. A nouveau, les protestations s'élèvent : « Le diocèse de Besançon a le grand honneur de compter dix-huit victimes de ce nouveau genre de persécution, dont trois prêtres » (18).

---

(17) 20 juillet 1889, p. 456.

(18) *S. R.,* 19 janvier 1907, p. 44.

Toute la question est ici de savoir si ces différentes mesures ont nui au recrutement sacerdotal comme on le redoutait alors.

Pour nous en rendre compte d'une façon exacte nous avons relevé sur les listes de présences au Grand Séminaire, les noms des « appelés » de chaque année (*militiae adscripti*), et la proportion de ceux qui, une fois leur service terminé, ne rentrèrent pas en théologie. Voici les résultats de cette enquête :

— Entre 1899 et 1903 (soit pour une période de cinq ans) 125 séminaristes sur 805 ont été appelés sous les drapeaux, soit une proportion de 14,5 % d'appelés. Trente d'entre eux ont quitté définitivement les études cléricales, soit 24 % des appelés.

— Entre 1905 et 1910 (pour une même période de cinq ans, car nous ignorons les chiffres de l'année 1906-1907), 61 clercs sur 460 sont partis à l'armée, ce qui représente une proportion de 13,2 %. Seize d'entre eux ne sont pas rentrés au séminaire, soit 26,2 % des appelés.

On ne peut donc pas dire, semble-t-il, que le service militaire de deux ans ait fait plus de ravages dans les rangs des séminaristes de Besançon que la loi de 1889. D'ailleurs, bien des témoignages oraux confirment cette assertion : de nombreux prêtres de cette période nous ont dit que la plupart des clercs qui profitèrent du temps passé à l'armée pour quitter les études ecclésiastiques avaient déjà résolu auparavant de choisir une autre orientation. Faut-il ajouter qu'en bien des cas, plusieurs séminaristes furent réformés par la bienveillance marquée de tel ou tel médecin militaire catholique qui protestait ainsi à sa manière contre la loi militaire ?

Ces faits confirment la remarque de Dansette sur les effets de ces lois militaires : « Jamais pronostics (ceux de Mgr Freppel et de l'épiscopat affirmant que cette incorporation opposerait au recrutement du clergé un obstacle presque insurmontable) n'auront été plus brutalement démentis par les faits. La suppression de leur immunité ne provoquera une baisse du recrutement que pendant quelques années. Par contre, il leur assurera une expérience humaine précieuse pour l'accomplissement de leur mission apostolique et surtout il contribuera, en les faisant participer à la défense nationale lors du premier conflit mondial, à apaiser les querelles religieuses qui, dans le cas inverse, auraient été dangereusement renouvelées et perpétuées » (19).

h) *Loi de 1901 sur les Congrégations :* « Interdiction d'enseigner à tout membre d'une congrégation religieuse non autorisée. C'est, après la suppression du personnel religieux dans les écoles publiques, la ruine de l'école libre elle-même qui, du jour au lendemain, n'aura plus de personnel enseignant » (20).

---

(19) T. II, p. 97.

(20) F. Boulard, *Essor...*, p. 103.

L'effet de la loi ne se fait pas sentir immédiatement. Toutes les congrégations diocésaines demandent et obtiennent, à Besançon, l'autorisation exigée.

C'est l'année suivante que commencent les difficultés. Contraintes, par la laïcisation, d'abandonner l'école publique de Montureux-les-Gray où elles exerçaient depuis plus de cinquante ans, les religieuses de Notre-Dame-de-la-Compassion (congrégation autorisée) avaient ouvert, à la rentrée de 1901, une école libre. Avant la fin de l'année scolaire, le « samedi 28 juin, à 4 h 10 du soir » elles étaient expulsées du local qu'elles occupaient, « par le sous-préfet de Gray, le procureur, l'inspecteur d'Académie, le commissaire de police, un huissier et quatre gendarmes » (21). Ils ne faisaient qu'appliquer le décret signé la veille par le Président de la République, décret ordonnant la fermeture immédiate de tous les établissements congréganistes ouverts postérieurement à la loi de 1901.

Peu à peu, ce sont tous les établissements congréganistes existant au moment de la loi sur les associations qui sont tenus de fermer. La mesure frappe toutes les écoles qui, « appartenant à des congrégations autorisées, n'ont pas pour elles-mêmes demandé une autorisation spéciale » (22). Dans le diocèse, la mesure atteint plus de deux mille fillettes, la plupart confiées aux religieuses de la Charité et de la Sainte-Famille. La fermeture de leurs écoles provoque un grand émoi dans la population. Mgr Petit, apprenant ces nouvelles, alors qu'il se repose à Cauterets, envoie aux supérieures générales des congrégations religieuses une lettre de consolation qui se termine par ces mots d'espoir : « Soyez assurées que des jours meilleurs viendront. Non plus que la vérité et la justice, la liberté ne saurait mourir tout à fait chez nous... Une heure viendra où, vous connaissant mieux, tous les hommes impartiaux et sincèrement amis des libres institutions d'une société civilisée prendront la défense de la liberté de conscience menacée, pour laquelle vous aurez lutté et souffert » (23).

i) Autre source d'opposition entre les catholiques et le gouvernement : *la Loi de Séparation*. Depuis longtemps elle était « une antienne du parti républicain » (24). Le clergé et l'épiscopat français ne l'ignoraient pas. Aussi, dès que la loi entra en discussion devant la Chambre, vit-on des réactions très violentes qui allaient encore augmenter lors de la promulgation de la loi, le 11 décembre 1905.

On avait suivi les événements de très près en Franche-Comté. Bien avant que Rome se fut prononcée pour ou contre la loi, les positions étaient prises dans le clergé.

---

(21) *S. R.*, 1902, p. 446-447.
(22) *S. R.*, 1902, p. 476.
(23) *Ibid.*, p. 487-488.
(24) A. Dansette, *op. cit.*, t. II, p. 334.

En offrant des vœux à Mgr Petit, au nom de tout le clergé, le doyen du Chapitre par intérim, le chanoine Vuillemin avait donné le ton. Il en appelait à la puissance de Saint-Michel, patron de la France, puis de la Vierge, enfin de Dieu même, pour sortir l'Eglise de France de la situation lamentable où elle se trouvait : « Exsurget Deus et dissipentur inimici ejus !... Votre clergé, Monseigneur, ne s'en tient pas à la prière, il soutiendra la lutte » (25).

Quelques jours plus tard, dans un éditorial de *La Semaine Religieuse* du 6 janvier, le chanoine Lagardère écrivait : « J'ai bien dit : il faudra organiser la résistance, quelle que soit la décision du Souverain Pontife, la résistance contre la loi si Pie X a clamé le non licet, ou la résistance par la loi, s'il nous a conseillé de la subir » (26).

Semblable déclaration retentissait encore dans le compte rendu de la cérémonie qui s'était déroulée le 2 février sous les voûtes de la chapelle du Grand Séminaire, lors de la rénovation des promesses cléricales : « Que Dieu vous entende, Monseigneur. Et quand vous nous mènerez au combat, vous verrez que nous sommes de vrais soldats français qui ne boudent jamais, et de vrais Comtois qui ne « se rendent » qu'à Dieu » (27).

Le refus de la loi par le Pape (encyclique « Vehementer nos » du 11-2-1906) et le rejet des associations cultuelles six mois plus tard, malgré les efforts de conciliation de Mgr Petit (28), allaient entraîner les conséquences que l'on sait, une fois le délai d'un an expiré (29).

---

(25) *S. R.*, 1906, p. 5.

(26) *Ibid.*, p. 2.

(27) Allusion à la devise comtoise : « Comtois, rends-toi ! Nenni, ma foi ». *S. R.*, 1906, p. 94.

(28) Cf. l'article de G. Jacquemet sur les « Associations cultuelles » dans encyclopédie « *Catholicisme* », t. I, col. 935 et sq.

(29) Vote des parlementaires comtois sur la loi de Séparation :

		Pour	Contre	Abstention
Députés	Doubs	Beauquier Janet Réville	Grosjean de Moustier	
	Haute-Saône	Couyba Jeanneney Renoult		Peureux
Sénateurs	Doubs	Bernard Borne	Saillard	
	Haute-Saône	Genoux	Gauthier Outhenin-Chalandre	

(d'après J. Guiraud, *La Séparation et les Elections*, p. 390 et sq.

C'est ici que surgit la question des *inventaires*. La résistance des catholiques est assez différente suivant les régions. En tout cas, il est des paroisses où elle est particulièrement vive. Il est nécessaire de faire appel à la gendarmerie, au besoin à la troupe. Ainsi dans de nombreuses paroisses du Haut-Doubs et tout particulièrement au Russey : les portes de l'église ont été solidement barricadées et une équipe d'hommes se relaie jour et nuit pour garder les lieux. Ils ne céderont qu'au dernier moment et après les plus vives protestations (30).

Une autre conséquence de la loi de Séparation était la *suppression du budget des cultes*, et donc la suppression du traitement accordé au clergé par l'Etat. L'article II de la loi prévoyait bien que des pensions pourraient être maintenues à certains prêtres justifiant de 20 à 30 années de traitement et âgés de 45 ou 60 ans, tout en réduisant ces pensions à la moitié ou aux deux tiers de ce qu'elles étaient avant 1905... La plupart des prêtres du diocèse ne rentraient pas alors dans ces catégories et il fallut leur procurer de quoi vivre. L'archevêque donna très vite l'alarme à tous ses fidèles, en leur précisant exactement ce que son clergé allait recevoir du gouvernement. En aucun cas, un curé ne pourrait toucher plus de 975 francs de l'Etat. Il fallait pallier ce manque de ressources : on organisa le Denier du culte. En attendant que celui-ci fonctionne normalement (31), il se peut que la perspective d'une situation matérielle difficile, sinon misérable, ait découragé un certain nombre de parents d'envoyer leur fils au séminaire.

j) Il faudrait enfin signaler *la querelle des manuels scolaires*. Le 14 septembre 1909, l'épiscopat français adresse à tous les catholiques une lettre pastorale collective qui leur rapelle « les droits et les devoirs des parents relativement à l'école » et qui condamne une dizaine d'ouvrages mis entre les mains des enfants. La lettre est lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse le 1er octobre suivant (32). Elle cause une vive émotion. Les catholiques obéissent en général aux décisions épiscopales. Cela jette la perturbation dans les écoles. Sept enfants de Pierrefontaine-les-Varans refusent d'apprendre leurs leçons dans le manuel d'*Histoire de France* de Calvet : ils sont tout d'abord gardés en retenue, puis expulsés. Il en est de même à Fallerans (canton de Vercel) où la lutte est des plus âpres. A Montandon (canton de Saint-Hippolyte), trois enfants sont expulsés de l'école pour trois jours d'abord, puis pour un mois. A Clerval, douze filles sont expulsées en 1910. Aux Ecorces (canton de Maîche) la plupart des parents retirent leurs filles de l'école communale. Le fait ne se retrouve d'ailleurs pas que dans le Doubs : il en est de même en Haute-Saône (à Apremont, par exemple), mais peu de paroisses voient néanmoins des troubles.

---

(30) Cf. Abbé Monnier, *Monographie du Russey* (avec photos à l'appui).

(31) Cf. p. 166.

(32) Texte donné en supplément de la *S. R.* du 2 octobre 1909.

Pendant ce temps, J. Guiraud, professeur d'histoire à l'Université de Besançon, rédige les quatre volumes de son *Histoire partiale, Histoire vraie* pour « répondre, preuves en mains, d'après les documents et les derniers résultats de la science historique », aux erreurs et aux mensonges que renferment les manuels scolaires condamnés par l'Episcopat et imposés par l'Etat aux écoles publiques, en violation de la neutralité scolaire » (33). Son ouvrage a été dédié à l'épiscopat français. De nombreux évêques, à la tête desquels Monseigneur Gauthey, archevêque de Besançon, lui envoient leurs félicitations pour cet « acte courageux ». Le livre de Guiraud, qui comptera quatre volumes (publiés de 1910 à 1917), en sera à sa trente-sixième édition en 1914 : on le rencontre dans tous les presbytères.

On peut penser qu'un tel climat de guerre plus ou moins déclarée entre l'instituteur qui se veut fidèle au gouvernement et les familles chrétiennes ne favorise guère les entrées au séminaire... « Si c'est pour avoir des ennuis avec les républicains, mieux vaut que tu restes à la maison » a dû dire plus d'un père de famille à son fils, surtout si sa foi n'était pas très enracinée (et c'était le cas, nous le verrons, en bien des familles).

3. — LA GUERRE DE 1914-1918.

Point n'est évidemment besoin d'insister sur les conséquences de ce terrible fléau. Comme en 1870, les séminaires sont transformés en hôpitaux. A Maîche, cependant, on tente de rouvrir le séminaire, mais en deux fois. Une première rentrée a lieu dès octobre 1914 pour les trois hautes classes, une seconde pour les autres en janvier 1915. Cela ne favorise malgré tout pas le recrutement : « Il y eut cette fois (la seconde) beaucoup plus de manquants parmi nos anciens qu'à la rentrée des hautes classes. Un certain nombre de septièmes, sixièmes ou cinquièmes de l'an dernier ne répondirent pas à l'appel, les uns parce qu'ils avaient été placés dans des écoles primaires, d'autres parce que ces trop longues vacances les avaient dégoûtés des études latines, quelques-uns enfin pour des raisons de famille » (34). A la Maîtrise, qui n'est pas occupée par l'armée, les élèves reviennent néanmoins beaucoup plus nombreux qu'on ne l'espérait : l'effectif monte à 50 et même 60. Mais le petit séminaire de Luxeuil est transformé en hôpital (49 lits). Les élèves finissent par rentrer, en plusieurs tranches, comme à Maîche. En avril 1915, les quatre classes totalisent 70 élèves, dont 63 internes.

C'est au Grand Séminaire que la guerre se fait assurément le plus sentir. La maison est presque déserte. Il ne reste que ceux qui ont été dispensés du service militaire pour raisons de santé : tous les

(33) Adresse « Au lecteur », p. VII.

(34) *An. Sem.*, 1915, p. 17.

autres sont au front. Pendant quatre ans, les ordinations sont très rares : aucune en 1916, une en 1915 et 1918, deux en 1917 et 1919 (35). De nombreux vides sont à combler. A ceux qui sont tués à l'ennemi, il faut ajouter les séminaristes qui, ayant passé six ou sept ans sous les drapeaux, ne rentrent pas en théologie.

Ces difficultés, nul mieux que l'archevêque, Mgr Humbrecht, ne les ressent. Intronisé sur le siège de Besançon dans la joie de l'armistice de 1918, il mesure vite la grandeur de la tâche du relèvement qui s'impose. Le 5 septembre 1919, il adresse au clergé et aux fidèles du diocèse une émouvante lettre pastorale, pour rappeler à tous la nécessité de repeupler les séminaires : « Vous n'ignorez pas ... que les rangs de nos lévites et de nos prêtres ont été décimés, depuis trente ans, par des lois qui ont méconnu les droits de l'Eglise, par les immolations qu'a exigées, pendant la guerre, le salut de la patrie, et par les décès qu'a multipliés le surcroît de fatigues imposées à ceux qui restaient dans leurs paroisses. Les besoins sont urgents. Pressant est notre appel. Grand doit être votre dévouement. Donnez-nous des séminaristes ; donnez-nous des prêtres » (36).

C'est sur ces mots que s'achève la période que nous étudions. L'appel de Mgr Humbrecht sera entendu : bientôt le recrutement sacerdotal retrouvera sa prospérité d'antan. Le climat général d'union et de paix qui se fait jour avec la victoire des alliés fera oublier les luttes politiques et religieuses qui l'ont contrarié pendant plus de quarante ans. Il nous faut toutefois examiner, avant d'en arriver à cette nouvelle période, les autres facteurs qui semblent s'être conjugués aux précédents pour affaiblir le nombre des ordinations

II. — Une population moins disposée, dans son ensemble, à donner des prêtres

Les faits qui ont été racontés dans les pages précédentes et qui concernent le climat général de la période 1876-1920, ont certainement eu de graves conséquences sur l'attitude des populations comtoises.

1) La plupart des familles ont été peu disposées à donner des prêtres. A mesure que se développait la lutte entre l'Etat et l'Eglise, beaucoup d'entre elles ont préféré orienter leurs enfants vers *d'autres carrières, moins risquées et plus lucratives.* C'est l'époque où l'on commence à percevoir les effets de la déchristianisation : un chapitre spécial (37) tentera d'analyser de près ce phénomène. Notons-le seule-

(35) Ceci ne contredit pas les chiffres donnés p. 68, qui comprennent aussi les religieux et prêtres ordonnés en dehors du diocèse. Il y eut, parmi eux, une ordination en 1915, deux en 1916 et deux en 1919.

(36) *S. R.*, 1919, p. 508.

(37) Cf. seconde partie, chapitre VI.

ment en passant ici : il ne semble pas être sans rapport avec l'évolution de la situation politique. Si bien des chrétiens ont su faire le partage entre les responsabilités de l'Eglise et celles de l'Etat, si quelques-uns n'ont pas hésité à affirmer hautement leur attachement à la foi, beaucoup d'autres n'ont pas eu le même discernement ou le même courage. L'attitude des deux fils Dufournel, dont le père était maître de forges à Renaucourt, et qui partirent s'enrôler dans les troupes pontificales, ne saurait faire illusion : c'est un cas exceptionnel (38). De nombreuses régions se laissent gagner par l'indifférence religieuse : les comptes rendus des missions diocésaines l'attestent. La pratique religieuse est en baisse sérieuse, sauf dans quelques cantons de montagne. Les vocations religieuses se raréfient du même coup.

Et cela d'autant plus que d'autres phénomènes entrent en cause aussi : la dépopulation et la dénatalité.

2) *La dépopulation* a commencé vers 1850. La grande épidémie de choléra qui affecta toute la partie méridionale du département de la Haute-Saône en 1854 ne fit que l'accroître. Quelques années plus tard, L. Suchaux, auteur du *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône,* l'expliquait également par l'émigration : « La diminution que le recensement de 1861 a constatée est due principalement à l'émigration qui a fait sortir du pays, chaque année, un grand nombre de jeunes gens, et même des familles entières, attirés dans les villes et en Amérique par l'appât le plus souvent trompeur d'une meilleure existence » (39). Dès cette époque, certains villages tendent à devenir des villages de retraités : un part de la population active — qui pourrait avoir des enfants et, par conséquent, fournir des vocations — a quitté le diocèse.

3) *La dénatalité* est ainsi en assez forte baisse. Elle sévit d'ailleurs un peu partout. A. Prost l'a signalé (40) et ses conclusions rejoignent celles de L. Borne. Ce dernier, qui fut durant cinquante ans instituteur dans le canton de Boussières (Doubs) a mené une enquête minutieuse sur les familles de ce secteur (41). Il s'est placé dans l'hypothèse la meilleure, ne retenant que les familles où la femme

---

(38) Adéodat et Emmanuel Dufournel s'étaient engagés dans le corps de volontaires du général Lamoricière en 1861. Ils moururent à quelques mois d'intervalle, en 1867, après sept années de loyaux services à Pie IX. Leur père qui avait été député de la Haute-Saône, s'était retiré dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre. Cf. « *Deux frères* », *op. cit.*

(39) 1866, t. I, p. XVI.

(40) *Op. cit.*, p. 49-50. Cf. tableaux p. 53.

(41) L. Borne a écrit deux forts volumes sur l'*Instruction populaire en Franche-Comté avant 1792* (Besançon, 1949-1953). Son étude sur « La natalité à Boussières (Doubs), de 1673 à 1935 », a paru dans les *M. A. B.*, vol. 172, p. 146-157.

s'est mariée avant l'âge de trente ans et n'est décédée, comme son mari, qu'après la cinquantaine (conditions optima d'une forte natalité). Il ressort de cette étude que la moyenne des naissances, par famille, qui était de sept environ entre 1673 et 1800, tomba à six de 1800 à 1870, pour descendre ensuite à un peu plus de quatre de 1870 à 1900. Depuis cette date, cette moyenne resta à environ 3,5 enfants par famille. Nous pensons, après d'autres sondages, que la chute fut quasi générale : seuls quelques cantons ne furent pas touchés par cette dénatalité.

Un tel climat pouvait-il permettre l'éclosion et l'épanouissement de vocations sacerdotales ? Nous ne le pensons pas. Pour s'épanouir, ces vocations ont besoin d'une foi profonde et d'une certaine vitalité humaine : ni l'indifférence religieuse, ni la dépopulation, ni les idées malthusiennes — combattues par l'ensemble du clergé — ne pouvaient les favoriser.

4) Un dernier élément joue contre le recrutement sacerdotal : *la profession d'instituteur représente dorénavant une promotion sociale*, alors que jadis, nous l'avons vu (42), la situation matérielle et morale du prêtre était nettement supérieure à celle du « maître d'école » Un renversement important se produit dans la période 1876-1920, de ce point de vue.

Une première satisfaction est justement accordée à l'instituteur en 1871 : tandis que les traitements ecclésiastiques restent inchangés, il est prévu que l'instituteur ayant moins de cinq ans de service recevra au moins 700 francs, celui qui en aurait plus de cinq, 800 francs.

Toutefois, ce décret de Thiers n'apaise pas toutes les inquiétudes (43). Les traitements ne sont pas régulièrement payés : le 19 janvier 1872, l'instituteur d'Accolans (canton de L'Isle-sur-le-Doubs) écrit au préfet : « Jeudi dernier, je me présentais à la Caisse du receveur municipal de la commune pour être payé du quatrième trimestre 1871. Monsieur le Percepteur m'a répondu que, n'ayant point d'argent en caisse, il ne pouvait me payer et il a ajouté qu'il ne savait quand il serait en mesure de le faire, attendu que la commune n'a aucune ressource » (44).

L'année suivante, l'inspecteur d'Académie rapporte : « Les intéressés (instituteurs) supportent la situation qui leur est faite avec une patience qui est presque de l'abnégation. Mais si leurs plaintes sont discrètes, elles n'en sont pas moins respectables. Le devoir de l'Administration est de se préoccuper de leurs vœux ; or ils demandent unanimement :

---

(42) Cf. supra, p. 109.

(43) Cf. J. Pinard, *op. cit.*, ch. I.

(44) A. D., T. 632.

» — que leur traitement leur soit payé par douzième.

» — qu'il soit mandaté par le préfet » (45).

En même temps, l'inspecteur général pour 1872 demande que les traitements soient augmentés car « leurs ressources sont encore très limitées et leur pension de retraite insuffisante pour les mettre à l'abri du besoin quand ils cessent leurs fonctions » (46).

La loi du 19 juillet 1875 leur donne un apaisement en mettant les traitements des maîtres à équivalence avec ceux des desservants : 900 francs pour la quatrième classe, 1 000 pour la troisième, 1 100 pour la seconde et 1 200 pour la première. En outre, les instituteurs adjoints chargés d'une école de hameau, recevront 800 francs, ceux qui sont adjoints à une école principale, 800 francs. Le « minimum vital » est cette fois atteint.

On peut dès lors hésiter entre les deux situations. Les familles chrétiennes continueront à désirer pour leur fils la vocation sacerdotale ; mais les indifférents, qui voient beaucoup plus les choses sous leur seul aspect matériel, n'hésiteront pas : on est plus tranquille lorsqu'on est instituteur. Ceci deviendra encore plus vrai lorsque les républicains s'installeront au pouvoir et tracasseront l'Eglise. Pourvu qu'on « soit de leur côté », on n'aura aucune difficulté.

Il semble donc que l'on puisse dire réellement que la situation s'est totalement renversée par rapport à ce qu'elle était jusque-là : l'élévation de l'instituteur dans l'échelle sociale a eu comme conséquence une diminution du recrutement sacerdotal.

L'effectif des rentrées à l'Ecole normale de Besançon est intéressant à consulter sous ce rapport. J. Pinard signale qu'elles sont excellentes dans les années 1870-1890 : « Les meilleurs élèves viennent de la campagne et appartiennent à des familles où les mœurs et le sentiment religieux sont de tradition » (47). En 1878, il y dénombre 50 élèves maîtres, dont 18 fils de paysans et 12 fils d'instituteurs. A cette époque, d'ailleurs, fonctionne une autre école normale, à Montbéliard, qui reçoit en grande majorité des protestants.

Après 1890, pour une dizaine d'années environ, le recrutement des instituteurs subit lui aussi une crise. Elle est due, toujours selon J. Pinard, au service militaire obligatoire, au traitement moindre que dans les autres administrations, au fait que l'on exige dorénavant le brevet élémentaire, à la fermeture de l'Ecole-Modèle de Montbéliard Les familles chrétiennes semblent hésiter davantage à envoyer leurs jeunes gens à l'Ecole normale de Besançon : « Envoyer un jeune

---

(45) *Bulletin départemental* [*Doubs*] *de l'Instruction Primaire,* année 1873, n° 1.

(46) A. N., F^{17*} 9260.

(47) J. Pinard cite le rapport de la Commission de surveillance de l'Ecole Normale 1874-1912, A. D., T. 1054.

garçon à l'école normale, c'est l'exposer à côtoyer tous les jours des hérétiques... A une époque où les jeunes gens ne jouissent pas d'une grande liberté, nombreuses sont les familles qui ne tiennent pas à envoyer leurs enfants dans un établissement « qui avoisine le quartier de la prostitution et à proximité du violon, ce qui permet à nos élèves maîtres d'entendre des scènes de violence, les jurons et les expressions obscènes des vagabonds et des filles » (48). Cela a-t-il quelque répercussion sur le recrutement sacerdotal ? C'est précisément l'époque où la courbe des ordinations remonte quelque peu, durant une dizaine d'années (de 1895 à 1906)... Sans prétendre que là soit l'explication de cette augmentation, on doit cependant noter la coïncidence entre les deux phénomènes.

III. — Des séminaires en difficultés

Les vocations eussent-elles été nombreuses, il leur eut fallu les moyens de s'épanouir facilement : le problème des séminaires est aussi au cœur de la question.

1. NOMBRE DES SEMINAIRES.

On en dénombre cinq au lendemain de la guerre de 1870, si l'on compte la Maîtrise qui ne paraît pas uniquement orientée vers le sacerdoce : Luxeuil et Marnay en Haute-Saône ; Besançon, Consolation et Ornans dans le Doubs.

En 1873 s'y ajoute de nouveau l'établissement de La Chapelle-sous-Rougemont dans le Territoire de Belfort.

Le séminaire de philosophie se tient toujours à Vesoul, celui de théologie à Besançon, dans la maison que vient d'agrandir le cardinal Mathieu.

En 1903, première brèche dans ce dispositif, le séminaire de Marnay est définitivement fermé. Les rentrées avaient eu de la peine à reprendre après 1880 et ne faisaient que descendre depuis 1893. L'effectif est cette année-là de 84, en 1898, il est de 75. Il tombe ensuite à 65 en 1899, et à 60 en 1901. Il s'arrête à 50 en 1902. Devant une telle situation, on est obligé de fermer la maison. Pourquoi une telle diminution ?

Le supérieur s'en explique, avec embarras, aux élèves lors de la distribution des prix le 4 août 1903 : la maison doit fermer ses portes, parce qu'elle ne possède pas le titre légal de Petit Séminaire. Il affirme que « tous les efforts avaient été faits pour échapper à cette

---

(48) Rapport de la Commission de surveillance de l'Ecole Normale 1874-1912, A. D., T. 1078.

mesure. Appuyé sur le décret du 5 octobre 1814, le gouvernement ne cessait de faire remarquer que cette maison n'avait pas et n'avait jamais eu d'existence légale, et par suite, ne possédait ni le titre, ni les prérogatives de Petit Séminaire. Il avait donc déclaré à Mgr l'Archevêque qu'il se refusait à accorder plus longtemps le bénéfice d'une situation irrégulière, dont le maintien jusqu'à ce jour était, de sa part, pure bienveillance » (49).

En fait, il faut dire que, même si la maison avait eu droit d'existence légale, elle n'aurait pu être maintenue. Voici comment plusieurs anciens élèves de cette maison expliquent sa fermeture :

— Le séminaire de Marnay se recrutait surtout dans l'arrondissement de Gray et les vocations devenaient de plus en plus rares dans cette région (nous verrons pourquoi).

— Mais, surtout, beaucoup de parents ou de curés ne voulaient plus confier d'enfants au séminaire de Marnay. On raconte que le corps professoral était très déficient, que le supérieur n'était pas à la hauteur de sa tâche, que plusieurs professeurs étaient malades et pratiquement incapables de faire correctement leurs cours ; qu'enfin la situation matérielle des élèves laissait beaucoup à désirer, particulièrement sous le rapport de la nourriture à tel point que certains d'entre eux étaient presque affamés et finissaient, pour apaiser leur faim, par voler des vivres à la cave durant la nuit (50).

En 1906, enfin, quatre séminaires sont confisqués par l'Etat. Le mardi 11 décembre 1906, la notification d'expulsion est faite par la Préfecture du Doubs au Grand Séminaire. Le soir même, le supérieur en donne communication aux élèves et annonce qu'on fera l'impossible pour ouvrir l'établissement ailleurs. Un séminariste se fait alors l'interprète de tous ses camarades : « Il y a un peu plus d'un siècle, en des jours analogues à ceux que nous traversons, le Grand Séminaire de Besançon fut licencié. A cette occasion, les lévites d'alors envoyèrent à leur archevêque une protestation unanime et solennelle... Nous non plus, Monsieur le Directeur, nous ne voulons pas nous séparer de vous sans vous témoigner publiquement notre attachement et notre fidélité... Nos devanciers demandaient à leur archevêque la permission d'aller continuer leurs études sur une terre étrangère. Avec vous, Monsieur le Directeur, nous protestons contre la spoliation dont nous sommes victimes ; mais avec vous aussi, nous revendiquons le droit de vivre sous le beau ciel de France. Pleins de soumission, et malgré tout pleins d'espoirs, nous avons retenu votre rendez-vous dans la maison de la pauvreté... » (51). Le 13 décembre, les élèves évacuaient la maison, précédant de huit jours les directeurs et le supérieur.

---

(49) *An. Sem.*, 1903, p. 82.
(50) Témoignage de M. Carry, ancien élève de cet établissement.
(51) *S. R.*, 1906, p. 809-810.

Trois autres séminaires subissaient le même sort : le séminaire de philosophie de Vesoul, la maîtrise de Besançon, qui avait déjà été « convertie en annexe de la Faculté des Sciences » et avait alors emprunté une partie des bâtiments de l'Institution Sainte-Marie (52), et le Petit Séminaire de Consolation. En dépit de la neige et du froid intense, élèves et maîtres durent quitter ce dernier établissement en toute hâte, à tel point qu'on protesta contre ce geste d'inhumanité.

Ainsi le diocèse ne conservait-il que deux séminaires : Ornans dans le Doubs, qui devenait l'école Perrenot-de-Granvelle (53) et Luxeuil pour la Haute-Saône, transformée en école Saint-Colomban. Cette maison avait d'ailleurs bien failli disparaître : le maire Genoux avait exposé au conseil municipal, dès le 20 octobre 1900, la situation critique des écoles de Luxeuil qui ne disposaient plus des locaux suffisants pour abriter tous les enfants. L'assemblée prit la délibération suivante : « L'assemblée considérant que le séminaire de Luxeuil n'est nullement concordataire et ne sert absolument pas au recrutement des membres du clergé ; que l'installation gratuite dans des bâtiments appartenant à l'Etat d'un établissement d'instruction secondaire congréganiste qui fait une forte concurrence aux lycées et collèges entretenus par le gouvernement et les villes, ne peut se concevoir sous un gouvernement républicain qui se doit à lui-même de protéger l'instruction laïque contre les empiétements de l'enseignement congréganiste ; maintient énergiquement les considérants de la délibération du 28 octobre 1896, et non moins énergiquement, demande aux pouvoirs publics et à MM. les Ministres compétents, de vouloir bien désaffecter au profit de la ville de Luxeuil les bâtiments dans lesquels est installé l'établissement d'instruction secondaire connu sous le nom de Séminaire de Luxeuil ; ou bien mettre en vente lesdits bâtiments... » (54). Le sénateur Bontemps écrivit lui-même au président du Conseil Waldeck-Rousseau, en lui transmetant la délibération du conseil municipal, disant qu'il « lui serait reconnaissant de bien vouloir examiner cette question avec intérêt et dans le sens demandé par le conseil municipal » (55)... Il devait avoir gain de cause, et dès le 13 mars 1901, le séminaire n'était plus que locataire de la maison, à raison de 525 francs par mois. Mais l'administration diocésaine s'émut : une souscription fut rapidement lancée à travers tout le diocèse pour racheter les bâtiments, ce qui fut fait finalement le 12 septembre 1901 (56). Il n'en reste pas moins, qu'à la fin de

---

(52) R.-P. Demoment, *La relève sacerdotale...*, p. 8.

(53) Nicolas Perrenot de Granvelle (1468-1550), ministre de Charles Quint. était né à Ornans. Il eut quatorze enfants, parmi lesquels le cardinal Antoine Perrenot de Granvelle, qui fut ministre de Philippe II, puis vice-roi de Naples et mourut archevêque de Besançon (1517-1586). Note du P. Demoment, p. 9.

(54) A. N., F^{19} 4071.

(55) *Id.*, Lettre du 29-12-1900.

(56) L'histoire détaillée de cette mise en vente a été relatée dans le *Bulletin de l'A. A. E. du Séminaire de Luxeuil*, 1949 (Discours du Président, à la réunion du 21 juin 1948).

1906, le diocèse ne comptait plus que deux établissements, assez excentriques, l'un et l'autre, par rapport à l'ensemble du territoire.

Aussi comprend-t-on l'émouvant cri d'alarme lancé par le bulletin de l'Œuvre des Séminaires en octobre 1907 : « Marnay, Consolation et la Maîtrise ont cessé d'être, fauchés par le Bloc, et notre population scolaire ne dépasse guère 200 élèves. Comment ne pas être effrayé pour l'avenir du diocèse et ne pas craindre qu'à bref délai ne se multiplient les paroisses dépourvues de prêtres, voire de service religieux ?... Nous avons l'obligation impérieuse de pourvoir aux besoins de l'avenir et de ne pas vivre au jour le jour » (57).

2. FONCTIONNEMENT DES SEMINAIRES.

a) *Les petits séminaires.*

Luxeuil comptait 126 élèves en 1887 ; le chiffre monte brusquement et atteint son maximum avec 180 séminaristes en 1892 (58). Mais cela ne dure pas longtemps : la baisse est spectaculaire. En 1899 on est à nouveau au chiffre de 126, et la descente se poursuit jusqu'à 105 élèves en 1901. L'effectif subit des hauts et des bas impressionnants : 121 en 1902, 131 en 1903, puis 120 en 1904, et 93 seulement en 1905 : le minimum n'est pas encore atteint. Que se passe-t-il ?

Le personnel directeur et professeurs de la maison semble pourtant jouir de la confiance de tous ; le supérieur, M. Vallanchon sera très critiqué à son départ en 1907 pour des questions financières qui l'opposaient à l'évêché... Mais est-ce là une des raisons de la baisse ? ...Lui-même se rend compte de la diminution des rentrées : en 1897, il alerte les curés et anciens élèves du séminaire : « Les classes moyennes (31 élèves en rhétorique) vont sortir, et si nous n'y prenons garde, nous retomberons bien vite au chiffre d'il y a dix ans » (59).

Il y a, il est vrai, une diminution des séminaristes étrangers au diocèse (notamment des alsaciens) : ils ont été jusqu'à 23 dans la maison en 1885-1886 ; à partir de 1891, il n'y en a plus que 5, et 7 les deux années suivantes. Cela rend compte d'une certaine baisse, mais non de l'évolution générale.

Y a-t-il des difficultés financières dans la maison ? On serait tenté de le penser, puisqu'on vient de faire allusion au mécontentement de l'évêché à l'égard du supérieur en 1906-1907, d'autant plus qu'un décret du 27 décembre 1900 a enlevé au séminaire son affectation attribuée par l'ordonnance de 1815. Mgr Petit demande, le 19 mars 1901, dans une lettre, « si quelques familles ou paroisses pourront s'engager à l'aider à acheter les bâtiments lorsqu'ils seront mis en

(57) *An. Sem.*, p. 170.

(58) Cf. annexe graphique n° 24 b.

(59) *An. Sem.*, 1897, p. 197.

vente ». Un second appel est lancé le 23 septembre de la même année : fut-on plus exigeant pour la pension des séminaristes ? ...ou les familles hésitèrent-elles à envoyer leurs enfants au séminaire à cause de ces difficultés pécuniaires ?... Les deux hypothèses sont valables. De toute façon cela dut gêner le recrutement du clergé.

A Marnay, on l'a vu, le fonctionnement de la maison est certainement pour beaucoup dans la décision de supprimer l'établissement en 1903. Il semble bien que le désordre ait été à son comble et bien pire que lors du supériorat de M. Berthet sous le second Empire.

Le petit séminaire d'Ornans paraît avoir toujours connu, de son côté, des difficultés d'argent. Plusieurs fois nous l'avons déjà mentionné. En 1867, le supérieur dresse le bilan à l'archevêque : « Nous avons perdu 25 élèves et nous avons 19 nouveaux. Il y aura probablement une petite recrue à Pâques et nous reviendrons au même niveau. ...J'ai fait le moins de remises possible. Cependant il a fallu en faire quelques-unes. Mais je n'ai pas voulu accepter trois élèves qu'on me proposait à un prix trop minime » (60). En 1874 il dit avoir fait 22 remises de 40 francs, 2 de 90 francs et une de 65 francs, au total pour 1 125 francs, « ce qui est beaucoup ».

Dans les années suivantes, le recrutement baisse très fortement (61). Mais une reprise s'amorce à partir de 1886. Elle se poursuit pendant 7 ans : l'année 1894 s'ouvre avec 114 séminaristes. Hélas, ce chiffre ne tarde pas, comme ailleurs, à diminuer ; après s'être maintenu pendant quelques années à un effectif voisin de 90-95, la maison atteint son minimum en 1907, avec 80 présences seulement. En 13 ans, c'est une baisse de près de 35 séminaristes ; le séminaire a perdu presque le tiers de son effectif de 1894. La maison semblait pourtant bien dirigée et son personnel de valeur : on ne voit pas qu'il faille attribuer cette baisse à un mauvais fonctionnement de l'établissement.

Le Séminaire de Consolation suit exactement la même évolution : il compte 103 séminaristes en 1886 et la montée commencée vers 1881 se poursuit régulièrement. Le sommet est atteint en 1894 avec 133 élèves. C'est ensuite la retombée : en 1906, il y a seulement 68 présents à la veille de la fermeture. En 12 ans, la maison a baissé de près de 70 élèves. Peut-on l'expliquer ?

Il y a d'abord la baisse des élèves alsaciens ou suisses (62). La maison en avait toujours compté un certain nombre. Petit à petit, ces élèves étrangers au diocèse se font de plus en plus rares. C'est ce que rappelle le supérieur, l'abbé Monnier, dans une lettre à

---

(60) A. A., Lettres au sujet des petits séminaires sous Mgr Mathieu.

(61) Cf. Annexe, graphique n° 24 a.

(62) Cent cinquante Suisses auraient fait leurs études au Séminaire de Consolation entre 1833 et 1933, dont quarante du diocèse de Lausanne-Genève et Fribourg, et cent dix du diocèse de Bâle « et surtout du Jura bernois ». Vingt-neuf continuèrent jusqu'au sacerdoce. Abbé Cuenin, *Centenaire du Séminaire de N.-D.-de-Consolation*, p. 92-93.

M. Labeuche du 3 novembre 1899 : « Le cercle de notre recrutement devient de plus en plus étroit. La Suisse ne donne plus rien et nous retire les élèves qui étaient chez nous. Le gouvernement fédéral exige que tous les aspirants à l'état ecclésiastique fassent leurs études dans un établissement suisse. L'Alsace ne nous a donné qu'un élève cette année ». Voilà qui explique la baisse dans une certaine mesure.

Le supérieur poursuit, d'ailleurs, en alléguant d'autres motifs : « De plus, on cherche à envoyer les élèves par les voies les plus rapides et nous en perdons de ceux qui sont de notre circonscription naturelle, parce qu'ils n'ont pas le chemin de fer pour venir chez nous. Il faut ajouter que l'idée de l'insécurité, née des tentatives d'incendie il y a deux ans, entretenue contre nous par des esprits peu bienveillants, empêche certaines familles de nous confier leurs enfants. La campagne de dénigrement dirigée contre nous ces derniers temps a porté ses fruits. Notre chiffre moyen devrait être de 110-115.

« ... Le voisinage des écoles libres des Frères de Vercel, Le Russey et Maîche a diminué le nombre des élèves de français et, par contrecoup, des autres classes de 7e et de 6e. Ces écoles, fondées avec l'espoir qu'elles contribueraient au recrutement de notre séminaire, ne lui ont envoyé qu'un chiffre fort minime d'élèves. Les pays de montagne sont, par surcroît, sillonnés de capitaines de recrutement qui enrôlent pour les noviciats de Frères et les écoles apostoliques nombre de sujets qui, au témoignage de leurs curés, feraient de bons prêtres et iraient volontiers au séminaire » (63). M. Monnier signale en outre le manque de zèle de certains curés ou vicaires vis-à-vis du recrutement... Voilà, certes, des considérations intéressantes pour expliquer la baisse des vocations.

Le supériorat de M. Monnier fut vivement critiqué. Un rapport de l'inspecteur des séminaires à l'archevêque signalait combien l'abbé Monnier avait pu nuire au recrutement : une certaine anarchie régnait au séminaire (en une seule année, on dut mettre douze élèves à la porte) ; les finances étaient mal administrées, etc. Le supérieur s'en expliqua en reportant la faute sur son économe, mais fut tout de même remplacé au début du siècle.

Ces difficultés intérieures à chaque établissement, étaient-elles connues de l'administration civile ? Sans doute, et c'est peut-être ce qui explique qu'à compter du 15 janvier 1880 les séminaires pouvaient être inspectés par les représentants du gouvernement. C'était une vieille disposition du 13 messidor an XIII, qu'on avait exhumée et dont le second Empire, en 1858, avait suspendu l'application. L'archevêque invita les supérieurs à s'y soumettre (64).

---

(63) A. A., Dossier des séminaires.

(64) *Lettre pastorale n° 40 de Mgr Paulinier,* du 7 janvier 1880.

En 1885, il était rappelé à nouveau au préfet qu'il devait inspecter chaque année les petits séminaires, en vertu de l'article 7 de la loi du 15 mars 1850. La circulaire du 12 janvier 1899 ajoutait que le rapport préfectoral devait indiquer, en plus, le nombre des élèves présents dans chaque séminaire, s'ils étaient internes, si l'enseignement était uniquement orienté vers le sacerdoce et s'il était purement classique. La plupart de ces rapports ont été conservés : ils attestent que l'inspection s'est faite, en général, sans difficultés, et que les études étaient tout entières données en vue du sacerdoce (65).

b) *Le Grand Séminaire.*

Il comporte deux sections différentes à Vesoul et Besançon : la philosophie et la théologie.

Le séminaire de philosophie n'offre rien de particulier : ses effectifs dépendent essentiellement des sorties de rhétorique des petits séminaires. Toutefois, durant deux ou trois ans, le séminaire de Vesoul connaît une affluence extraordinaire, du fait de l'arrivée de séminaristes alsaciens. C'est ainsi que l'effectif monte à 225 en 1875 et 257 en 1876 (chiffre-record), 251 en 1877. Mais en 1880, il retombe à 170 et descend à 138 en 1883. Le séminaire semble vivre sans à-coups, mis à part le transfert à Delle en 1907. Mais la situation est rétablie dès 1911 lorsque s'ouvre la grande maison de Faverney.

L'organisation du séminaire de théologie subit une profonde modification, désirée depuis longtemps par l'autorité diocésaine mais redoutée par nombre de curés. Les deux années d'externat sont définitivement supprimées en 1881 et 1882. L'année scolaire 1881-82 voit rentrer comme internes les élèves de troisième année, l'année suivante, ceux de quatrième année (8 novembre 1882). C'est la fin d'un système en vigueur depuis deux siècles, l'aboutissement des efforts du cardinal de Rohan et du cardinal Mathieu. Il est possible que dans ses débuts, cette mesure ait provoqué une petite baisse du recrutement : ceux qui entrent au Grand Séminaire vers 1880-1884 sont ceux qui ont vécu les heures difficiles de 1870-1871. Peut-être aspirent-ils à quelque liberté et à une confiance plus grande ?...

Une autre mesure qui affecte, elle aussi, seul le Grand Séminaire est la suppression des bourses. On sait combien elles ont rendu service pendant trois quarts de siècle. Dans les quinze dernières années de leur fonctionnement (1862-1877) c'est un total de 192 séminaristes qui, officiellement ont été aidés par le gouvernement, si l'on compte les quelques Belfortains qui en bénéficient depuis 1874 (66). Quand on

---

(65) A. N., F^{19} 4086. Rapport sur Consolation et Ornans du 28 mai 1901. Cf. aussi Rapports sur tous les petits séminaires du Doubs et de la Haute-Saône 1880-1904.

(66) A. N., F^{19*} 1433. Deux bourses furent créées à Belfort par décret du 16-11-1874, ainsi que cinq demi-bourses.

connaît les difficultés matérielles dans lesquelles se débattaient certaines familles, et également, les exigences que manifestaient sur ce point certains supérieurs de séminaires, on peut penser que le décret de suppression a assez considérablement gêné le recrutement.

Le problème matériel devenait en effet de plus en plus un souci constant pour l'archevêque et les supérieurs, le gouvernement se refusant à toute subvention, ainsi que l'écrivait Martin Feuillée, le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, le 26 janvier 1885 : « Je ne saurais affecter aucun fonds à l'entretien du séminaire de votre diocèse » (67). Nous verrons plus loin comment on imagina de trouver des ressources pour aider les séminaristes pauvres (68).

IV. — **Malgré tous les efforts**

Le bilan que nous avons dressé est singulièrement sombre. Faut-il penser pourtant que la fin du siècle dernier, tout comme les deux premières décades du XX[e], n'ont été les témoins d'aucun effort pour enrayer la crise ou pour reconstruire ce qui était détruit ? Un tel jugement serait certainement injuste.

Il y eut, en effet, des esprits pour se rendre compte de la situation, donner l'alarme, réveiller les énergies endormies. Tel celui qui écrivait ces lignes en 1896 : « De 1877 à 1884... la persécution religieuse battait son plein ; les passions politiques étaient déchaînées contre le clergé ; les catholiques, mis au ban de l'opinion, n'avaient pas encore pu se ressaisir assez pour réagir efficacement contre le mal. Les fonctionnaires n'osaient plus nous confier leurs enfants ; les cultivateurs traversaient une série de mauvaises années ; le diocèse n'avait pas encore à sa disposition certaines ressources trouvées depuis, enfin le manque de prêtres n'était pas encore venu éveiller la sollicitude du clergé pour l'œuvre des vocations ecclésiastiques. Rien d'étonnant dès lors, que les séminaires aient subi une pareille crise et que bien des jeunes gens aient été, de préférence, vers les collèges et les écoles normales » (69).

1. L'ACTION DES ARCHEVEQUES.

Ce sont, en premier lieu, les archevêques qui portent toute leur attention sur le grave problème du recrutement. Ils sont cinq à siéger sur le trône épiscopal durant la période qui nous occupe. Voyons-les à l'œuvre.

---

(67) A. S. Dossier 144, Grand Séminaire.
(68) Cf. infra, p. 172.
(69) *An. Sém.*, mai-juin 1896, p. 81 et sq. (article signé : X.).

Mgr Paulinier (1875-1881) insiste, dans sa seconde lettre pastorale, sur l'unité liturgique, les examens que les jeunes prêtres doivent passer pendant cinq ans après l'ordination, les conférences ecclésiastiques dont il rappelle l'ancienne institution et qu'il voudrait efficaces. Le 8 décembre 1876, il institue deux cours nouveaux au Grand Séminaire, l'un d'histoire ecclésiastique franc-comtoise au séminaire de Vesoul, l'autre d'archéologie pour les étudiants en théologie. En 1880, il lance un appel à ses fidèles pour qu'ils l'aident à reconstruire la chapelle incendiée du Petit Séminaire de Luxeuil.

Son successeur, Mgr Foulon (1882-1887), futur archevêque de Lyon, gouverne le diocèse en une période particulièrement difficile, celle des lois scolaires. Dès avant son intronisation à Besançon, il écrit, dans sa première lettre pastorale, datée de Nancy (4 juin 1882) : « MM. les Directeurs du séminaire, nous savons avec quel soin vous veillez aux grands intérêts qui vous sont confiés. L'avance de la foi en dépend, principalement dans ce temps où les vocations ecclésiastiques sont exposées à tant de périls qui menacent d'en diminuer, ou même d'en tarir la source. Cultivez avec soin ces précieuses espérances ; que, sous votre direction élevée, les jeunes clercs se persuadent tous les jours davantage qu'aujourd'hui plus qu'en un autre temps la science et la piété doivent marcher ensemble : la science, pour faire de la piété une force, et la piété, des sciences une vertu ». Le 1er novembre 1882, il annonce la fondation d'une maison dite des Hautes-Etudes, rappelant ainsi diverses initiatives de ses prédécesseurs (70). Le 15 avril 1883, il fonde l'Œuvre des Séminaires. Elle sera d'une importance capitale dans l'avenir (71). Enfin, il rappelle souvent, à l'instar du cardinal Mathieu, que l'aumône de Carême est « rigoureusement obligatoire » et qu'elle doit être affectée aux besoins des différents séminaires.

Les mandements de Mgr Ducellier, qui lui succède sur le siège archiépiscopal (1887-1893), ne parlent pas des séminaires. Qu'on ne conclue pas, de là, à son indifférence à leur égard : nous savons au contraire qu'il songeait à eux et qu'il ne manquait pas d'occasion de les assurer de son affectueuse sollicitude. Ainsi vient-il, en 1888, présider la première réunion de l'Association des anciens élèves de Luxeuil (72), bien que, par trois fois déjà, il ait honoré le séminaire de sa visite cette année-là.

En 1894, c'est Mgr Petit qui le remplace, inaugurant un pontificat de quinze ans (1894-1909). Les séminaristes sont au premier plan de ses préoccupations. A peine est-il arrivé à Besançon qu'il écrit une Instruction Pastorale sur la formation du sacerdoce (Carême 1895). Il rappelle la fondation de l'Œuvre des Séminaires par Mgr

(70) *Mandements de Mgr Foulon*, p. 33-41.

(71) Cf. infra, p. 172.

(72) 8 août 1888. Compte rendu de la première réunion, p. 2.

Foulon. Il aborde ensuite la question des séminaires eux-mêmes, invoquant l'autorité du Concile de Trente, qui en prescrivit l'établissement. Et il conclut : « Depuis vingt ans, dans ce vaste diocèse, l'Eglise pleure sur des tombes plus souvent qu'elles ne célèbre des naissances à la vie sacerdotale. Nous avons compulsé avec soin les cadres de nos séminaires et le tableau des ordinations sacerdotales et nous sommes arrivés à des conclusions qui seraient lamentables si nous n'avions le droit de compter sur la Providence de Dieu et sur la piété d'un diocèse encore profondément imprégné de ces convictions religieuses et des nobles traditions chrétiennes. Les quinze dernières années qui viennent de s'écouler ont donné à l'Eglise bisontine cent prêtres de moins que les quinze années qui avaient précédé.

» Nous ne voulons pas dire qu'il y ait déjà grande pénurie : le diocèse vit de la surabondance du passé. Mais la loi militaire et les difficultés que nous traversons nous créent une situation pénible. A l'heure où nous écrivons ces lignes, plus de vingt paroisses sont privées de curés ; beaucoup de prêtres sont obligés de desservir deux églises ; vingt-quatre vicariats sont vacants.

» Cependant si les vocations sacerdotales deviennent rares, ce n'est pas que Dieu ne les suscite plus... Ce qui est triste... c'est de ne pouvoir cultiver et faire éclore les germes que nous rencontrons ; c'est de constater l'impuissance où nous sommes souvent d'accueillir dans nos séminaires des enfants que leurs familles ou des prêtres vénérables nous présentent, qui ont de l'attrait pour le sacerdoce, mais auxquels manque une aisance suffisante pour payer les frais entiers de leurs études. Aux uns il faudrait accorder une bourse entière ; pour plusieurs autres, quelques centaines de francs, chaque année, pourraient suffire. Mais avec le nombre de 600 élèves environ nécessaires au recrutement du clergé diocésain, calculez à quelles dépenses cela nous conduit ! Or, depuis vingt ans, le produit des quêtes a diminué chaque année.

» Ajoutez que les bourses autrefois payées par l'Etat aux grands séminaires ont été supprimées et que les frais d'entretien des bâtiments ont été mis à la charge des diocèses... ». Une conclusion s'impose : « Il faut donner davantage pour l'Œuvre des Séminaires ».

Et l'archevêque d'ajouter : « Nous sommes en face de l'une de ces crises graves, profondes, où il y a lieu de ramasser toute son énergie dans un suprême effort ».

Lui-même donne d'ailleurs l'exemple. Un mois après son appel, il rédige un règlement pour l'Œuvre des Séminaires. En 1897, il écrit aux curés qu'il a le projet d'organiser une caisse de retraite pour les membres du clergé diocésain. Mais les curés ne répondent pas. Aussi les avertit-il, le 26 décembre, que tous les prêtres devront verser à cette caisse à compter du 1er janvier 1898.

Cependant, les questions d'ordre matériel, si importantes qu'elles soient aux yeux de Mgr Petit, ne doivent pas faire oublier chez lui d'autres préoccupations.

En novembre 1898 se tient à Besançon le sixième congrès national de l'Action Catholique de la Jeunesse Française, qui rassemble près de 3 000 personnes au Kursaal. On y parle de la « participation de la jeunesse catholique aux œuvres sociales et ouvrières », des « œuvres complémentaires de l'école et de l'organisation de la jeunesse catholique... On y insiste sur la nécessité d'agir... : instruction agricole à tous les degrés, caisses de crédit et d'assurance, jardins ouvriers, patronages, cercles d'études, etc. » (73).

Le Grand Séminaire n'est pas oublié dans cette importante manifestation. « Avec l'autorisation de Mgr l'Archevêque et sur l'invitation des directeurs », l'abbé Soulange-Bodin, l'abbé Lemire, Léon Harmel, Georges Fonsegrive, Mgr Péchenard viennent « successivement donner aux jeunes théologiens des conférences pleines de charme et d'opportunité », parlant respectivement de l'apostolat des classes populaires, du rôle social du prêtre dans la société actuelle, du récent pèlerinage ouvrier à Rome, de la conciliation de la science et de la foi, de l'amour des sciences sacrées (74).

L'A. C. J. F. de Franche-Comté qui comptera, vers 1910, « 130 groupes locaux bien vivants » et dont le « Bulletin *Vers l'Avenir* tirera à 2 500 exemplaires » (75) soutient, à n'en pas douter, la foi des jeunes qu'elle regroupe et, par là, contribue indirectement à favoriser le recrutement sacerdotal.

C'est au cours de la période 1901-1906 que l'action de Mgr Petit est importante. Il passe, aux yeux du gouvernement, pour un « esprit distingué, ferme, bon administrateur, d'un extérieur imposant, appartenant à une famille de républicains modérés » (76).

Le 26 janvier 1901, il écrit une longue lettre de cinq pages au président du Conseil, dans laquelle on peut lire : « La création des ordres religieux et des congrégations n'est que l'application des conseils de l'Evangile. Toute législation qui rendrait leur existence impossible irait à l'encontre, non seulement de la liberté stipulée par le Concordat, mais encore porterait atteinte au respect de la constitution de l'Eglise. Dès lors, nul gouvernement ne pourrait l'imposer aux consciences des catholiques ». En 1902, il consacre sa Lettre Pastorale à la pacification religieuse. Le 7 novembre 1904, il lance sa « lettre à un journaliste » publiée par l'*Univers* : « ...Si la Séparation était une œuvre de paix, et non une machine de guerre,

(73) E. Ledeur, in *Cité Fraternelle*, 3-4-1965.
(74) *S. R.*, 1898, p. 763.
(75) E. Ledeur, in *Cité Fraternelle*, 3-4-1965.
(76) A. N., F^{19} 2504.

il serait possible, je ne dis pas de présumer, mais d'espérer l'établissement d'un nouvel état de choses qui autorisât les croyants à envisager l'avenir avec sécurité et qui permit aux deux pouvoirs de vivre, sinon comme des alliés qui s'entraident, du moins comme des voisins qui traitent de leurs affaires sans chercher à se nuire et qui se rencontrent sans s'injurier ». Plus tard, il prône la conciliation au sujet des cultuelles. Ce qui ne l'empêche pas, une fois la rupture consommée, d'user de toute son énergie pour réparer les dégâts causés par la loi de Séparation et les inventaires.

a) *Le Denier du Clergé.*

Le premier travail est d'assurer la subsistance matérielle du clergé qui se voit privé, en tout ou en partie, du traitement fourni par l'Etat. L'Œuvre du Denier du Culte y pourvoiera. Le 2 février 1906, Mgr Petit lance un premier appel à tous ses fidèles dans *la Semaine Religieuse.* Il institue même un référendum pour savoir quelles sont les paroisses qui peuvent s'engager à subvenir à l'entretien de leur curé. Deux tiers de celles-ci avouent ne pas être en mesure de l'assurer. Le 17 février, 575 réponses sont parvenues à l'archevêché. Sur ce nombre, 195 promettent de payer les frais du culte (90 dans le Doubs, 83 en Haute-Saône et 22 dans le Territoire de Belfort). Mais 380 ne peuvent s'y engager (180 dans le Doubs, 183 en Haute-Saône et 17 dans le Territoire de Belfort). Ce résultat plutôt décevant ne laisse pas d'inquiéter l'administration diocésaine. Aussi chaque numéro de la *Semaine Religieuse* rappelle-t-il aux curés qu'ils doivent tout mettre en œuvre pour trouver l'argent nécessaire à leur subsistance. Finalement le Denier du Culte arrivera à assurer la vie du clergé (77). Mais cela n'est, aux yeux de l'archevêque, qu'un aspect du travail de restauration à entreprendre. Beaucoup plus que la situation matérielle du clergé, est importante la vie spirituelle des fidèles. Il faut à tout prix s'opposer aux idées que sèment des esprits indifférents ou hostiles, lutter contre le « laïcisme » qui se répand et risque de saper la vie religieuse. Cette lutte prendra plusieurs formes. Deux nous retiendront : la création des comités de défense et d'action religieuse et la reconstitution de l'enseignement libre. C'est toujours sous l'épiscopat de Mgr Petit qu'elles se situent.

b) *Les comités de défense et d'action religieuse.*

C'est au cours des années 1907, 1908, 1909 qu'ils se constituent. On insiste, en haut lieu, sur la nécessité pour tout prêtre et tout catholique de « faire de l'action sociale ». Il s'agit principalement, dans la pensée des dirigeants, de lutter contre « les forces ennemies » représentées par « les œuvres laïques... les cafés et estaminets, centres perpétuels de propagande antichrétienne, écoles d'intempérance et d'immoralité... les sociétés de libre-pensée qui prennent les formes

(77) Cf. annexe, graphique n° 8.

trompeuses tantôt du patriotisme, tantôt de la bienfaisance... la mauvaise presse », etc. (78). Ainsi s'érigent à peu près partout, dans les cantons, les comités de défense et d'action religieuse, les comités paroissiaux, les associations de pères et mères de famille (79). On ne cache d'ailleurs nullement le but recherché. A Pont-de-Roide, cette association est créée pour « la surveillance des écoles, infestées par les manuels scolaires condamnés ». C'est le curé de la paroisse qui en a pris l'initiative et il s'est entouré d'un comité formé des parents les plus influents et les plus chrétiens. L'association des chefs de famille pour le canton du Russey précise, elle aussi, à l'article 2 de ses statuts, le but qu'elle poursuit : « promouvoir, propager, défendre les idées et les institutions qui aident la famille dans sa mission, spécialement l'instruction et la bonne éducation de la jeunesse » (80). A tous, le *Bulletin des Œuvres Diocésaines* fixe quatre points principaux à surveiller :

« 1) Les propos tenus par l'instituteur à l'école.

» 2) Les manuels scolaires mis entre les mains des enfants.

» 3) Les cahiers des enfants, dictées, devoirs de style, cours de morale.

» 4) Les conversations tenues par l'instituteur dans la cour de récréation et qui, s'il est sournoisement mauvais, peuvent lui permettre de continuer là son travail de déformation de la conscience des enfants » (81).

C'est ainsi que le diocèse se couvre, en l'espace de quelques mois, d'un vaste réseau de surveillance. *La Semaine Religieuse* donne de nombreux renseignements à ce sujet : elle publie les listes des comités cantonaux, donne le compte rendu des décisions qui y sont prises, cite les exemples d'autres diocèses, insère une lettre de son correspondant romain encourageant vivement les catholiques à s'associer : « Constitutionnelle au premier chef, conforme aux exigences de la conscience, l'Association des pères de famille apparaît ainsi comme un des éléments nécessaires de notre reconstitution nationale » (82). C'est une quasi-mobilisation de tous les curés et des fidèles qui cherche à produire ses effets, réussit à faire observer la loi à tel instituteur ou réunit des signatures pour s'opposer aux projets de loi Doumergue au début de 1908.

---

(78) *S. R.*, 1907, p. 749.

(79) Les Associations catholiques des chefs de familles s'organisent en 1911 au plan national, sous la présidence de J. Guiraud. Elles publient une revue : « *Dieu et Famille* », qui est très répandue dans les foyers chrétiens.

(80) *S. R.*, 1908, p. 944. Cf. infra, p. 360 et sq.

(81) *S. R.*, 1909, p. 247.

(82) *S. R.*, 1908, p. 582.

c) *La reconstitution de l'enseignement libre.*

C'est un aspect plus positif de l'action menée en faveur de l'éducation chrétienne des enfants. On n'a d'ailleurs pas attendu 1905 pour créer des écoles primaires ou secondaires « libres ». Dès la promulgation des lois Guizot et Falloux, certaines s'étaient ouvertes. Mais le besoin s'en était toutefois peu fait sentir, du fait que religieux ou religieuses pouvaient exercer dans l'enseignement officiel.

Une première période de création d'écoles suit la promulgation des lois scolaires. En vingt ans (1880-1899), 34 écoles s'ouvrent dans le diocèse : 21 dans le Doubs, 8 en Haute-Saône et 5 dans le Territoire de Belfort.

Une autre période — de beaucoup la plus importante avec les années troublées du début du siècle : de 1909 à 1919, 72 écoles privées sont érigées : 36 dans le Doubs, 25 en Haute-Saône et 11 dans le Territoire de Belfort.

La fondation de ces écoles est due en général, à l'initiative du curé. Parfois ce sont les parents chrétiens ayant formé une association qui la réclament, surtout si leurs enfants ont été renvoyés de l'école publique pour n'avoir pas voulu utiliser certains manuels (ex. Audincourt). Quelquefois aussi, elle doit sa fondation à la direction d'une usine ou à la générosité de quelque bienfaiteur. Il devient, dans ces conditions, difficile de dire si c'est la foi chrétienne, ou d'autres éléments qui l'ont inspirée directement. Une preuve en est fournie par un rapport du directeur des usines de Varigney (Haute-Saône) à l'inspecteur de l'enseignement libre : « Nous ne connaissons pas d'école de l'Etat sans élève dans nos environs. Toutefois notre école de Varigney a plus d'élèves que celle de la commune. Mais ce n'est pas par préférence des parents, mais par suite de circonstances topographiques. La commune est située à près de 4 kilomètres. Il y a donc, en réalité, deux agglomérations. L'Etat fait les frais de l'école de l'une et laisse l'autre à notre charge. Il est vrai qu'il a déjà essayé plusieurs fois de prendre la nôtre à sa charge et sous sa direction. Nos prédécesseurs et nous, nous y sommes toujours refusés, parce que nous ne voulons dans notre école ni irreligion ni bolchevisme » (83).

L'enseignement distribué dans ces écoles est sans doute très variable d'un endroit à l'autre. Cependant, dans l'ensemble, il paraît satisfaisant. En tout cas, les enfants ont toute liberté pour affirmer et vivre leur foi. On pourrait dire de beaucoup d'écoles sans doute ce qu'affirmait à propos de l'une d'elles un inspecteur primaire de l'enseignement public : « L'impression générale est satisfaisante. Rien

---

(83) Lettre du 21 octobre 1920 (Archives de l'Enseignement libre).

de brillant sans doute, mais les sœurs remplacent l'ingéniosité des méthodes nouvelles par un redoublement de zèle et de dévouement » (84).

Beaucoup de ces écoles sont sécularisées en 1904, mais on tourne la loi : maîtres et maîtresses continuent d'enseigner pour la plupart, mais habillés en civil.

Il faut enfin noter que presque toutes ces écoles sont destinées à recevoir des filles. Sans doute trouve-t-on plus facilement des maîtresses dans les congrégations de femmes (plusieurs congrégations diocésaines consacrent une part de leur activité à l'enseignement : religieuses de la Charité, de la Sainte-Famille, de Notre-Dame-de-la-Compassion). Mais cela tient aussi à ce que l'on n'ignore pas le rôle important joué par la femme dans l'éducation des enfants... et peut-être des futurs séminaristes. Ceci n'est un secret pour personne : en avril 1870, Jules Ferry écrivait déjà : « Celui qui tient la femme, tient tout... c'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme » ; et il ajoutait, pour soutenir son action républicaine : « C'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève » (85).

Ainsi, petit à petit l'Eglise fait-elle face à la nouvelle situation scolaire qui lui est imposée. Elle réussit à reconstituer une grande partie des écoles dont elle avait la charge. Cette reconstitution se fait d'ailleurs à l'intérieur même de cette période 1900-1919, en deux temps : dans les années 1902-1904 d'abord, après la fermeture de nombreux établissements publics, on ouvre 25 écoles (15 dans le Doubs, dont 3 de garçons seulement ; 8 en Haute-Saône, dont 1 de garçons ; 2 écoles de filles dans le Territoire de Belfort) ; et dans les années 1911-1914 (20 nouvelles écoles : 9 dans le Doubs, 7 en Haute-Saône et 4 dans le Territoire de Belfort). A la seule rentrée de 1913, sept nouvelles écoles libres sont ouvertes.

Un tel effort n'aurait pas été possible, c'est évident, sans la collaboration active des catholiques. Beaucoup affirment qu'il en va de la vitalité chrétienne de leur pays. En se proposant de la maintenir et la faire progresser, ils travaillent indirectement au recrutement du clergé.

d) *La restauration des séminaires.*

Le coup le plus dur porté par la loi de Séparation, du point de vue qui nous occupe ici, a été la fermeture des séminaires. Assurément, dès le décret d'expulsion, on se posa la question de la rentrée : mais il fallait trouver des locaux et cela n'était pas facile.

---

(84) Lettre du 21 mai 1913 au Directeur de l'Enseignement libre (Archives de l'E. L.).

(85) Cité par Dansette, *op. cit.*, t. II, p. 85.

Les petits séminaristes de Consolation avaient reçu l'invitation de se rendre, soit à Ornans, soit à Luxeuil. Presque tous y répondirent : dans les classes latines (de la sixième à la première), sur 53 élèves, 30 rejoignirent Luxeuil, 18 Ornans, 1 rentra à Dole, tandis que 4 restèrent dans leur famille. Les défections furent plus nombreuses dans la classe de français de septième : sur 12 élèves, 2 seulement allèrent à Ornans, 1 autre à Besançon. Au total, la « perte » fut malgré tout assez minime (86).

Le Grand Séminaire, lui, se reconstitua dans un ancien couvent de bénédictins, à Delle (Territoire de Belfort). La rentrée y fut fixée au 31 janvier 1907. Il n'y eut que quelques absences motivées par la maladie. Mais à peine la maison commençait-elle à s'organiser que l'on songea à rentrer à Besançon. Dès le mois de mars 1907, on y pensait sérieusement et l'on portait ses yeux sur une maison, dite de Saint-Ferréol qui appartenait autrefois aux Dames du Sacré-Cœur. Un procès fut engagé pour savoir qui devait en hériter. Il se termina au printemps 1908. Le 11 mai, le supérieur du Grand Séminaire faisait connaître que Mme Bolot, ayant acheté l'immeuble de Saint-Ferréol pendant les vacances, pour la somme de 149 000 francs, un bail de location serait passé entre elle et l'archevêque en vue de l'installation du séminaire dans cet immeuble : « Cette installation se fera l'an prochain » (87). On se mit d'accord sur la future organisation du Grand Séminaire, et l'on décida de séparer à nouveau la philosophie de la théologie. Celle-ci rentra, de fait, à Saint-Ferréol, en octobre 1908, tandis que la philosophie s'installait dans l'établissement des Frères de Marie, non loin de la cathédrale.

Au même moment, le petit séminaire de la Maîtrise rouvrait ses portes, conjointement avec l'Institution Saint-Jean, et dans les mêmes locaux que celle-ci. Si durant l'année scolaire 1908-1909, les deux établissements fonctionnèrent ensemble, il était bien précisé néanmoins que l'accès de la Maîtrise serait refusé à ceux qui « n'auraient pas la vocation », et que seuls les séminaristes « auront la charge et l'honneur d'assurer le service du chant et des cérémonies à la cathédrale » (88). A la rentrée de 1909, la séparation entre les deux maisons était effective. La Maîtrise avait d'ailleurs un régime d'externat en faveur des quelques séminaristes de la ville. Elle se transporta dans les locaux qu'elle occupe encore actuellement, lorsque ceux-ci furent laissés libres par les philosophes qui allèrent s'installer à Faverney (Haute-Saône), le 18 octobre 1911. Après 1918, progressivement, l'externat de la Maîtrise fut supprimé : ceux qui ont bénéficié de ce régime sont unanimes à le regretter, car les externes de cette époque ont persévéré dans une très forte proportion.

---

(86) Cf. *A. A. E. de Consolation*, année 1906-1907.

(87) Registre des délibérations du Conseil des Directeurs du Grand Séminaire. Séance du 11 mai 1908.

(88) *S. R.*, 1909, p. 413.

Ainsi, dès 1909, le diocèse de Besançon possédait à nouveau cinq séminaires : les deux sections du Grand Séminaire fonctionnaient normalement. Le Petit Séminaire de Luxeuil, qui n'avait pas été supprimé à la Séparation, devint en 1907 l'Ecole Saint-Colomban, avec pour supérieur l'abbé Vitte, ancien supérieur de Consolation, remplaçant le chanoine Vallanchon. L'école Perrenot de Granvelle, d'Ornans se transporta à Maîche, en 1909, au centre d'une région féconde en vocations, et prit le nom d'Ecole Montalembert (89). Enfin, la Maîtrise jouissait de son indépendance. La situation matérielle étant résolue, il ne restait qu'à remplir les établissements de séminaristes.

Ce dernier point était, somme toute, le principal, et l'archevêque ne le perdait pas de vue. C'est pourquoi, le 21 mai 1909, il envoyait une lettre circulaire au clergé du diocèse. Il attirait son attention sur le recrutement sacerdotal et l'enseignement chrétien. Après avoir noté les difficultés rencontrées un peu partout (« l'hostilité dont le sacerdoce est aujourd'hui l'objet dans beaucoup de milieux, l'inquiétude à la pensée que le prêtre vit désormais de la charité publique, les mesures de rigueur qu'une certaine presse ne cesse de réclamer contre lui »), il insistait pour que l'on choisisse des vocations sûres, dans des familles foncièrement chrétiennes. « Si nous revenons aujourd'hui à ces idées avec une plus pressante insistance, c'est parce que nous avons devant les yeux l'état présent du diocèse, ses besoins urgents, et les dangers dont le menace un prochain avenir. A cette heure, en effet, plus de 120 paroisses sont privées de prêtres ; et tandis que le nécrologe annuel s'allonge au lieu de diminuer, le nombre de jeunes prêtres subit, au contraire, une baisse quasi constante... » (90). A cent ans de distance on se souvient du même appel émouvant lancé par Le Coz.

Le dernier effort de restauration des séminaires allait être entrepris par son successeur, *Mgr Gauthey* (1910-1918). Il consista essentiellement dans la création d'une section spéciale de « Vocations tardives » (91). Le sujet avait été évoqué par le chanoine Salomon, supérieur honoraire du Grand Séminaire, dans un congrès diocésain sur les « Œuvres de jeunesse », tenu à Besançon les 7, 8, 9 et 10 décembre 1911. Le chanoine rappela que cent quarante paroisses étaient vacantes, que vers 1920 il y en aurait « plus de deux cents, peut-être 250, si un effort vigoureux n'est pas fait ». Et il ne pensait pas à la guerre !... Et de rappeler l'initiative de Cortois de Pressigny, en 1820, pour conjurer la crise du recrutement sacerdotal. « Si nous ne pouvons songer

---

(89) En souvenir du comte de Montalembert qui fut député du Doubs à l'Assemblée constituante de 1848, et qui fit divers séjours à Maîche dans le château qui porte son nom.

(90) *S. R.*, 1909, p. 497 et sq.

(91) C'était le terme employé à l'époque. Il l'a été pendant longtemps, aussi sera-t-il conservé dans les pages de cet ouvrage. On lui préfère aujourd'hui celui, plus juste, de « Vocations d'Aînés ».

à une levée en masse, ajoutait-il, est-il défendu de penser à des appels individuels ?... Nous sommes à une heure de la vie de l'Eglise, où, à côté des modes traditionnels de recrutement établis par le Concile de Trente, il faut en chercher d'autres » (92). Son vœu fut retenu : on décida d'ouvrir sans tarder (1912) une section de « Vocations tardives », dans la maison de philosophie de Faverney.

Effectivement, le projet fut réalisé dès l'année suivante et donna satisfaction. Chaque année, une dizaine de « vocations tardives » se joignirent aux philosophes : si le régime scolaire était différent, les exercices de piété étaient communs à tous. Après un temps d'études plus ou moins prolongé selon leur degré d'instruction, les « celeres » entraient en philosophie. Ce système s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Il a certainement donné de bons résultats : en 1929, soit 17 ans après son inauguration, il avait déjà fourni 34 prêtres au diocèse, dont 7 religieux. Quatre « celeres » étaient morts à la guerre, tandis que 33 poursuivaient leurs études : au total, près de soixante-dix vocations sacerdotales s'étaient épanouies grâce à cette initiative.

Que doit-on penser de tous ces efforts de restauration ? Assurément, la baisse ne fut pas enrayée. La pente était fatale et les « forces adverses » trop puissantes pour que la crise des vocations put être totalement conjurée.

Cependant aucune de ces tentatives ne resta sans résultat. La plupart ne visaient d'ailleurs pas directement le recrutement sacerdotal, mais cherchaient à créer un climat favorable à l'éclosion et au développement des vocations, aussi bien le Denier du Clergé, qui prouvait aux prêtres et aux fidèles que le clergé pouvait finalement vivre décemment, que la création des écoles libres qui avaient l'ambition de préparer des générations chrétiennes.

En ce sens, deux initiatives paraissent avoir favorisé le recrutement d'une façon plus positive : l'Œuvre des Séminaires et les Associations des anciens maîtres et élèves de chaque établissement. Ce sont sans doute elles qui expliquent, en grande partie, la remontée des années 1896-1905.

2. — L'ŒUVRE DES SEMINAIRES.

Dans une lettre circulaire au clergé de son diocèse, Mgr Foulon faisait connaître, le 15 avril 1883, la difficile situation matérielle dans laquelle se trouvaient tous les séminaires :

« ...Les comptes de cette année [pour le Grand Séminaire], accusent un déficit de cinquante-trois mille francs (dont)... treize mille francs représentent les frais d'installation de la Maison des hautes études... La fortune de la maison a été, dans l'espace de cinquante

---

(92) Compte rendu du Congrès, p. 95-96.

ou soixante ans, diminuée d'un capital de près de trois cent mille francs ». Malgré tout, « le Grand Séminaire a continué à faire à ses externes, et même aux internes des avances considérables... Mais les ressources, portées jusqu'ici au budget de l'Etat, ont subi dans ces dernières années des retranchements fort notables... Ce serait un bien gros embarras pour nous... si les dix ou douze mille francs que représentent les secours accordés par le gouvernement au Grand Séminaire de Besançon venaient à nous être retirés ; comment alors nous serait-il possible de faire face à nos dépenses et de payer les intérêts de nos dettes, surtout en présence de la crise agricole qui rend improductives la plupart des propriétés foncières du Grand Séminaire, les vignes surtout, et qui nous grèvent ainsi d'une nouvelle charge ? »

Il exposait ensuite « les moyens de remédier à la situation ». Appel aux débiteurs et quêtes permettront de remédier aux difficultés présentes. Mais il faut prévoir aussi l'avenir. Un seul moyen paraît efficace : la fondation d'une nouvelle œuvre : l'Œuvre des Séminaires. « Nous avions même commencé l'Œuvre avant de vous la faire connaître. Dieu a permis, en effet, qu'avec l'aide de plusieurs personnes généreuses, nous ayons déjà pu réunir quelques fonds qui produisent, à l'heure qu'il est, un peu plus de cinq cents francs de rente annuelle. C'est la première assise du monument »... Et il pressait le clergé de s'y intéresser.

Suivait un « Règlement de l'Œuvre » : l'article 1er en définissait le but... « venir en aide à nos séminaires et favoriser les vocations ecclésiastiques ». Puis on précisait les diverses espèces de membres : fondateurs (toute personne qui verse au moins 500 francs), bienfaiteurs (100 francs), associés (5 francs par an). Une quête supplémentaire pour les séminaires serait faite chaque année le premier dimanche de l'Avent, jour où l'on célèbre dans le diocèse la fête de l'Immaculée Conception (93).

L'appel resta-t-il sans réponse ? Il le semble, car on ne parle plus de l'Œuvre projetée dans les semaines qui suivent. Dans son numéro du 26 mai, la *Semaine Religieuse* se contente de signaler la lettre que l'archevêque vient d'adresser au clergé et ajoute : « Nous reviendrons sur cet important travail, bien digne de fixer l'attention des catholiques » (94). En fait, elle n'y revient pas. Le mandement de Carême de l'année suivante, où sont données différentes consignes, n'y fait aucune allusion : l'article 10, qui recommande au zèle du clergé et au dévouement des fidèles sept œuvres différentes, ne mentionne même pas celle des séminaires (95). Aucune trace n'est non plus relevée dans le registre des délibérations du Conseil du Grand Séminaire.

---

(93) *Instructions pastorales, lettres-circulaires et mandements de Mgr Foulon*, p. 85-98.

(94) *S. R.*, 1883, p. 264.

(95) *S. R.*, 1884, p. 108.

Aussi l'Œuvre des Séminaires doit-elle être rétablie par l'Ordonnance du 15 février 1895, de Mgr Petit. Elle eut dès lors son bulletin, publié sous le titre *Annales de l'Œuvre des Séminaires,* qui paraissait tous les deux mois. Dans le premier numéro, Mgr Petit explique l'organisation et le fonctionnement de l'œuvre. Six espèces de membres peuvent en faire partie : fondateurs, bienfaiteurs et protecteurs, souscripteurs, zélateurs, collecteurs et associés. Elle devra être établie dans chaque paroisse. Un directeur diocésain de l'Œuvre est nommé, l'abbé Labeuche, vicaire général (96). Le Bulletin de septembre publie le « règlement organique ». Le but poursuivi est net : « ...Favoriser, parmi nous, le recrutement du sacerdoce ». Les souscriptions arrivent nombreuses, certaines allant jusqu'à 1 000 francs. Dès le sixième numéro, une statistique de la population des séminaires entre 1873 et 1896 est publiée : les lecteurs peuvent mesurer le résultat de leurs efforts. C'est un encouragement. Enfin le « rapport sur les résultats obtenus par l'Œuvre des Séminaires durant l'exercice 1895-1896 » leur apprend que près de 45 000 francs ont été reçus. « C'est quelque chose, sans doute, mais ce n'est pas assez. Il nous faudrait 60 000 francs de rentes à distribuer annuellement à nos établissements. Avec 600 élèves, et nous les avons en dehors du Grand Séminaire de Besançon, ce chiffre ne représente que 100 francs par élève. C'est à peine le nécessaire. Nous le trouverons : fasse le Ciel que ce soit bientôt » (97). Le chiffre fut, en effet, assez rapidement atteint.

Il ne fait aucun doute que cette œuvre a favorisé le recrutement en un temps particulièrement difficile, surtout pour les cultivateurs qui fournissaient la majorité des séminaristes (cf. la grande sécheresse de 1893).

3. — LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS.

Les Associations d'anciens maîtres et élèves des différents séminaires sont nées à la même époque.

La première fut celle du Petit Séminaire d'Ornans (1885). Le but était « d'assurer l'avenir ». Il faut dire que l'année précédente, devant la pénurie de vocations, l'archevêque songeait à fermer la maison. La ville s'émut et ouvrit une souscription qui, en quelques jours, réunit 5 000 francs. « Sa Grandeur ne pouvait être vaincue dans cette lutte de générosité : aussi, le jour fixé pour être le dernier du séminaire d'Ornans fut celui de sa résurrection.

» Ce jour-là, quelques anciens professeurs et élèves réunis ici pour donner à l'établissement et à son digne supérieur un témoignage suprême de leur reconnaissance et de leur affection, résolurent de poursuivre la manifestation commencée par les habitants de la ville

---

(96) *An. Sem.,* juillet-août 1895, p. 3-8. M. Labeuche devint plus tard évêque de Belley.

(97) *An. Sém.,* mai-juin 1896, p. 89-89.

et de lui donner un caractère de durée. De là est née l'idée de notre association » (98). Dès le début l'Association compta 145 membres et le montant des souscriptions s'éleva à 2 382 francs. « Il nous est permis, Messieurs, poursuit le secrétaire, de voir dans ce résultat un succès en même temps qu'un gage d'avenir pour notre association et pour cet établissement ; ce que nous avons si bien commencé, nous aurons à cœur de le continuer mieux encore. Pour cela, que chacun de nous, au secours matériel qu'il donne avec l'appui moral de son influence, suscite autour de lui des vocations ; qu'il s'ingénie, dans la mesure de ses forces, à trouver des élèves pour notre séminaire. Cette œuvre est par excellence une œuvre sacerdotale ; nous osons vous la recommander instamment, comme étant le but principal que nous nous sommes proposés en fondant notre association ; et le jour où nous reverrons cent élèves dans ces murs qui autrefois en abritaient un plus grand nombre, ce jour-là notre succès sera complet et nous pourrons répéter avec l'accent du triomphe : *Ad multos et felices annos* » (99).

L'Association des anciens de Luxeuil voit le jour trois ans plus tard, en 1888. Les buts sont les mêmes : secourir les élèves pauvres et recruter des vocations. Dès la première réunion, le supérieur du séminaire, qui est aussi secrétaire de l'Association, le souligne : « L'année dernière, le chiffre des élèves de la maison a flotté constamment autour de 125 ; cette année, cet été, il a été de 142, soit 17 d'augmentation. Sans doute, plusieurs causes ont pu contribuer à amener ce résultat, mais on peut, sans crainte de se tromper, l'attribuer surtout à l'Association, à l'action directe ou indirecte des anciens maîtres et élèves qui, rattachés au séminaire de Luxeuil par un lien nouveau, se sont souvenus qu'il y avait là de nombreuses places vides, et ont travaillé à les remplir » (100).

A son tour, le séminaire de Consolation crée son Association en 1890. Les statuts en sont plus développés, mais visent aux mêmes résultats. En 1891, trois cents membres y sont inscrits. Leurs cotisations, fixées à 10 francs, permettent de décerner quelques prix, et à partir de 1893, de secourir 20 séminaristes pauvres (4 bourses de 100 francs, 16 de 50 francs). Chaque année, comme pour les autres associations, un bulletin est publié qui relate la réunion et donne la liste des membres.

Il paraît indéniable que, dans la ferveur de leurs débuts, ces associations ont réellement favorisé le recrutement sacerdotal : les premiers séminaristes qui ont bénéficié des secours financiers qu'elles accordaient arrivent au sacerdoce vers 1897-1898 : la courbe des ordinations remonte précisément à cette époque.

---

(98) Rapport du secrétaire, à la première réunion, 31 août 1885, p. 7.

(99) *Ibid.*, p. 8.

(100) Deuxième réunion, p. 11. L'Association comptait à ce moment 435 membres.

CHAPITRE IV

LES QUARANTE DERNIERES ANNEES (1921-1960)

Les années qui se sont écoulées depuis la Première Guerre mondiale ont vu la courbe du recrutement sacerdotal s'élever tout d'abord d'une façon extraordinaire pendant trente ans puis amorcer, dans la dernière décade, un mouvement descendant qui semble atteindre son point le plus bas en 1956-1960. N'ayant pas encore le recul suffisant pour juger de ces toutes dernières années, nous étudierons l'ensemble de la période dans ce chapitre.

Remontée extraordinaire : le mot n'est pas trop fort, si l'on songe que, partie de 97 ordinations pour la période quinquennale 1921-1925, la courbe culmine vingt-cinq ans plus tard (période 1946-1950), à 249 ordinations... Descente non moins rapide, puisqu'en dix ans, le diocèse se retrouve à un niveau à peine supérieur à ce qu'il était dans la période très troublée de 1900 à 1910... (1). Comment expliquer ce double mouvement ?

I. — La remontée de 1921 à 1950

Immédiatement après la guerre, les ordinations sont en forte augmentation : elles passent de 20 pour la période 1916-1920 à 97 cinq ans plus tard. Le phénomène n'a rien d'extraordinaire : les séminaristes mobilisés ou prisonniers sont rentrés en grand nombre au Grand Séminaire. La période 1921-1925 s'en trouve un peu anormalement « gonflée ».

Si la progression se poursuit durant les années suivantes — et elle va durer près de vingt-cinq ans — c'est que d'autres facteurs interviennent. Lesquels ?

---

(1) Cf. tableaux n° 18, p. 68 (ordinations année par année) ; n° 20, p. 71 (taux d'ordinations) et graphiques n^{os} 6 et 7 (Annexe).

1. LE CLIMAT GENERAL DE LA PERIODE.

En premier lieu, *l'atmosphère de paix religieuse* qui suit 1920. Les vieilles querelles de 1905 sont à peu près oubliées. Le gouvernement a rétabli l'Ambassade française au Vatican. Les catholiques ne sont plus systématiquement dans l'opposition. Peu à peu, ils s'efforcent d'avoir part à la vie politique du pays. Si leurs efforts pour améliorer la législation scolaire laïque (qui reste un point difficile dans leurs relations avec la République) n'aboutissent pas aux résultats escomptés, ils ne réveillent pas le vieil anticléricalisme du passé (2).

De ce fait, les craintes manifestées par certains parents lorsque leur fils leur soumettait son désir d'entrer au séminaire, sont désormais apaisées. On peut être dorénavant prêtre et citoyen à la fois. Les nombreux morts laissés par le clergé sur le champ de bataille en ont été la preuve.

A cela s'ajoute *une très forte natalité,* particulièrement dans les années qui suivent la Grande Guerre, jusqu'à 1930 environ. Certaines régions du diocèse ne seront que fort peu touchées, même dans les années qui suivent, par la limitation des naissances qui sévit partout. Les années de plus forte natalité sont 1920-1926 : les garçons nés à ce moment ont douze ans entre 1932 et 1938. Beaucoup d'entre eux entrent dans les petits séminaires. Ils sont ordonnés prêtres après 1945

Enfin *le clergé peut vivre.* La génération de 1920 n'a pas connu le régime concordataire. Elle n'a pas partagé l'inquiétude de nombreux ecclésiastiques lorsque l'Etat leur supprima leur traitement. Peu à peu l'Œuvre du Denier du clergé s'est organisée. Il est finalement peu de familles qui refusent de cotiser. Elles savent d'ailleurs qu'elles s'exposeraient, en refusant leur participation, à ne pas avoir d'obsèques religieuses... ce qui est tout de même assez « mal porté ».

Sans doute l'autorité diocésaine doit-elle, de temps en temps, rappeler aux fidèles leur devoir sous ce rapport. En 1920, par exemple, l'archevêque attire l'attention de ses diocésains sur la cherté de la vie et leur demande « d'atténuer, dans une large mesure, la disproportion qu'ils regrettent eux-mêmes et qui existe entre les traitements rémunérateurs des fonctionnaires et la pauvre indemnité que nous versons à nos prêtres » (3). Peu à peu, ces appels sont entendus. Les paroisses pratiquantes ont à honneur d'être généreuses ; à la veille de la guerre, la *Semaine Religieuse* se met à donner le chiffre total des sommes recueillies par le Denier du Clergé et la moyenne par habitant. Celle-ci se situe alors, dans les paroisses pratiquantes, au-delà de 10 francs par tête. En 1949, elle atteindra, dans ces mêmes paroisses, plus de 200 francs. Le clergé arrive à vivre honnêtement.

---

(2) Nous ne parlons pas des toutes dernières querelles relatives aux lois Marie-Barangé et aux décrets de 1959.

(3) *S. R.*, 1920, p. 496.

2. LE DIOCESE EST BIEN POURVU EN SEMINAIRES.

A maintes reprises, nous avons signalé que le recrutement sacerdotal semblait être en rapport avec le *nombre et la situation des séminaires*. Nous avons précisément l'occasion de vérifier une nouvelle fois cette « constante » entre 1920 et 1939 : le diocèse est bien équipé pour recevoir ceux qui désirent accéder au sacerdoce.

Il y a quatre petits séminaires, à partir de la rentrée de 1920. Consolation, racheté immédiatement avant la Grande Guerre, ouvre ses portes le 19 octobre. Le 2 juillet précédent, Mgr Humbrecht s'adresse à tous ses diocésains pour les en informer. Il trace rapidement l'historique de la maison, rappelle que de 1833 à 1906, cinq cents prêtres sont sortis de Consolation (dont près de quarante religieux et plus de quarante missionnaires). Il s'adresse tout particulièrement « aux prêtres de ces régions pour qu'ils multiplient leur sollicitude attentive, afin de découvrir parmi les enfants de leurs paroisses ceux que le doigt de Dieu a marqués pour le Saint ministère » (4). Il promet enfin d'ouvrir la maison si trente demandes sont enregistrées : son vœu est largement exaucé puisque, à la Toussaint 1920, plus de cinquante élèves sont rentrés, qui ont été répartis en trois classes (5e-6e-7e). « Pusillus grex » écrit le supérieur... mais qui promet de grandir, comme celui de l'Evangile. Cette maison rouverte aux séminaristes, le diocèse se trouve nanti comme aux meilleures années du XIXe siècle : on notera seulement que la Haute-Saône n'a qu'un seul petit séminaire (Luxeuil), et qu'il se trouve légèrement décentré par rapport à l'ensemble du département. Sans exagérer cependant, car le petit séminaire de la Maîtrise, à Besançon, n'est pas très éloigné de certains cantons saônois.

C'est aussi l'époque de la réouverture du Grand Séminaire, rue Mégevand, où l'avait construit Mgr de Grammont à la fin du XVIIe siècle. Depuis 1908, les théologiens avaient trouvé refuge à Saint-Ferréol, dans la proche banlieue de Besançon. En 1929, on peut racheter l'antique séminaire. Après une année de gros travaux (la maison avait été occupée par l'armée et tout était à refaire à l'intérieur), la chapelle est réconciliée et les élèves rentrent le 14 novembre dans le bâtiment restauré. L'archevêque a lancé un appel et une souscription pour l'aider à payer les réparations. De partout les dons arrivent, généreux ou modestes, mais qui prouvent que les fidèles ne sont pas insensibles à la cause du recrutement et de la formation du clergé.

---

(4) *An. Sém.*, 1-8-1920, p. 48.

3. LES ARCHEVEQUES SONT SOUCIEUX DU RECRUTEMENT.

Deux prélats se succèdent sur le trône archi-épiscopal : *Mgr Humbrecht* (1918-1927) et le cardinal Binet (1927-1936). Moins d'un an après sa nomination à Besançon, le premier lance une lettre sur le recrutement sacerdotal, en indiquant les moyens propres à obtenir les prêtres dont le diocèse à un pressant besoin, pour combler les vides laissés par la guerre : la prière, l'action (dans la famille, l'école, les œuvres de jeunesse), l'aumône. Il demande qu'à chaque fête de l'Adoration Perpétuelle (elle revient environ tous les deux ans et demi et se célèbre dans toutes les paroisses du diocèse) on donne un sermon sur le sacerdoce (5). En même temps, il fonde l'Œuvre des Vocations Tardives, annexe de l'Œuvre des Séminaires. Il visite régulièrement les petits séminaires, préside les distributions de prix, écoute volontiers les maîtres et les élèves. Lui-même résume toute sa pensée lorsque le 2 septembre 1920, il annonce à ses diocésains la réouverture du Petit Séminaire de Consolation : « La question du recrutement sacerdotal reste toujours le premier et principal objet de nos préoccupations et de nos inquiétudes » (6).

Son successeur, *Mgr Binet,* ancien directeur au Grand Séminaire de Soissons, suit la même ligne directrice. Durant les neuf ans qu'il passe à Besançon, il multiplie les appels à tous ceux qui peuvent, de quelque manière, favoriser la relève du clergé. A peine installé (18 janvier 1928), il visite tous les séminaires. A Faverney (séminaire de philosophie et vocations tardives), un élève lui demande s'il ne serait pas possible de revêtir l'habit ecclésiastique dès la seconde année de philosophie, au lieu d'attendre comme jusqu'alors, l'arrivée au Grand Séminaire. Le cardinal est heureux de cette initiative et lui accorde une suite favorable. Aucune occasion n'est perdue par lui pour rappeler à tous — aux prêtres en particulier — le devoir grave de se préoccuper des vocations. Que l'on ouvre, par exemple, la *Semaine Religieuse* de 1930 : presque à chaque quinzaine, la même communication du cardinal est insérée, dont on remarquera le ton émouvant : « Nous supplions dans le Seigneur, MM. les Curés, Vicaires, Aumoniers, Professeurs, Directeurs de conscience, s'ils ont vraiment à cœur l'honneur et la prospérité du diocèse de Besançon, de travailler sans relâche, par la prière et par l'action, avec la volonté intrépide d'aboutir, à remplir les quatre petits séminaires diocésains, ainsi que les Maisons-Mères des Religieuses diocésaines. Faisons violence au Ciel pour que, en octobre 1930, la Maîtrise reçoive 25 nouveaux, Luxeuil 40, Maîche 35, Consolation 35 » (7). Le Bulletin

---

(5) *S. R.*, 1919, p. 507. L'Adoration Perpétuelle fut fondée par Mgr Paulinier en 1878. La première cérémonie eut lieu à la métropole, le 23 mars 1878 (*S. R.*, 1878, p. 137 et 153).

(6) *An. Sém.*, 1920, p. 44.

(7) *S. R.*, 1930, p. 3, 35, 77, 122, 217...

de l'Œuvre des Séminaires commente : « Ce n'est pas seulement une ardente supplication que nous adresse son Eminence. Nous devons y voir une consigne, un mot d'ordre qu'on ne discute pas. C'est le Chef qui parle à ses troupes. Une consigne n'est pas une lettre morte qu'on lit avec indifférence ou curiosité au coin d'une proclamation. Un mot d'ordre s'exécute et se transmet » (8). L'appel est-il entendu ? Certainement, si l'on se réfère au nombre des nouveaux d'octobre dans les quatre petits séminaires : si le nombre fixé par l'archevêque n'est pas tout à fait atteint, on s'en approche néanmoins de très près. Deux maisons l'atteignent : Luxeuil a ses 40 rentrées, Consolation 36. Maîche n'en a que 28 et la Maîtrise 20. C'est un gros succès. On ne manque pas d'ailleurs de noter que l'effort doit être poursuivi.

4. CERTAINS PRETRES SONT PARTICULIEREMENT ATTENTIFS A DECOUVRIR ET SUSCITER DES VOCATIONS.

Le directeur de l'Œuvre des Séminaires, M. Lachassine, est ancien supérieur du séminaire de Luxeuil. Son successeur, M. Moniot, se donne tout entier à sa tâche. Le corps professoral des différents établissements s'efforce d'être excellent, à commencer par les supérieurs, jeunes et rayonnants. C'est à ces derniers surtout qu'incombe le souci du recrutement : pendant toute la durée des vacances ils rendent visite aux curés des paroisses, aux familles dont tel enfant est susceptible de rentrer...

Favorisant tout ce mouvement, l'archevêque n'hésite pas à aller ordonner tel diacre dans sa paroisse natale (Pont-de-Roide, Luxeuil...) afin d'éveiller encore davantage l'attention de ses diocésains.

Les curés, de leur côté, sont gagnés à la cause : certains s'ingénient à découvrir, parmi les enfants du catéchisme, ceux qui seraient susceptibles d'être prêtres. Ils les conduisent au séminaire le plus proche lorsqu'une fête y est organisée ou à une distribution de prix... Ainsi se nouent des liens étroits entre les supérieurs de petits séminaires et les familles qui leur font confiance. Nous avions noté, précédemment, combien était importante cette confiance des curés dans les petits séminaires. Elle paraît avoir été la règle durant cette période, sauf peut-être pour le Territoire de Belfort qui marqua quelques réticences, pendant quelques années, vis-à-vis du séminaire de Luxeuil : ce fait, à lui seul, rend compte pour une bonne part, du nombre important de prêtres du diocèse, originaires du Territoire de Belfort, partis vers d'autres diocèses ou les missions (9).

---

(8) *An. Sém.*, 1er mai 1930, p. 4.

(9) Cf. infra, Appendice, p. 485

5. LA FOI DES FIDELES RESTE VIVE EN BEAUCOUP D'ENDROITS.

Le R. P. Demoment a noté lui-même toute l'importance qu'il fallait accorder à la vie religieuse des fidèles, « première cause de la relève » (10). Elle ne date évidemment pas de cette période, mais peut-être trouve-t-elle, ainsi qu'on l'a suggéré plus haut, en ces années de prospérité et de tranquillité, plus de facilité pour s'exprimer. Il n'y a pas de doute qu'il reste, en Franche-Comté, même après les luttes du début du siècle, des « familles très chrétiennes », où les enfants sont formés à une « solide piété », où « l'exemple des parents » reste à la base de l'éducation, où l'on a du respect pour le prêtre, où l'on vénère le souvenir de certains prêtres du diocèse, dont plusieurs moururent martyrs de leur foi sous la Révolution, où enfin l'on garde « le sens du sacrifice » : ces familles ont toujours fourni la majeure partie du recrutement sacerdotal ; elles sont prêtes à entendre l'archevêque.

Ces différents facteurs expliquent dans une large mesure que les petits séminaires soient bien peuplés dans l'entre-deux guerres.

En 1920, les quatre petits séminaires comptaient un effectif total de 371 élèves ; cinq ans plus tard, ce dernier monte à 565. Durant une dizaine d'années, de 1925 à 1938, les effectifs du séminaire de Luxeuil se maintiennent autour de 190-200, ceux de Maîche et de Consolation autour de 150, la Maîtrise subissant d'abord une baisse importante en 1926-1930, pour retrouver son chiffre normal de 90-100 dans les années suivantes (11).

Une telle population dans les petits séminaires, quelle que soit la proportion de ceux qui poursuivent jusqu'au sacerdoce (et elle est assez forte) se traduit par une augmentation sensible du nombre des ordinations de 1937 à 1950.

A quoi peut-on attribuer cette augmentation du nombre des élèves des petits séminaires ? Sans doute au fait qu'ils sont beaucoup aidés et soutenus au double point de vue matériel et spirituel.

Sur le plan matériel, toute une organisation est mise en place pour venir en aide aux familles qui ne peuvent assurer totalement les frais d'études de leurs enfants.

D'une façon générale, il est établi (c'est toujours ainsi) que les familles « donnent ce qu'elles peuvent » ; des « réductions » importantes, parfois même totales, leur sont consenties, grâce aux diverses ressources des séminaires : dons de toute sorte, quêtes en nature, Œuvre des Séminaires.

---

(10) *Op. cit.*, passim.

(11) Cf. Annexe, graphiques nos 24 a, 24 b, 24 c.

— Les quêtes en nature se développent surtout à partir des années 1930-35. Beaucoup de gens, surtout parmi les cultivateurs, préfèrent donner quelques-uns des produits de leur récolte, plutôt que de l'argent. Aussi chaque séminaire organise-t-il, en automne, sur un territoire assez étendu, des « tournées » pour recevoir les dons : ceux-ci constituent une aide précieuse pour équilibrer le budget.

— L'Œuvre des Séminaires fournit également un appoint assez important. Elle connaît, sous les deux pontificats de Mgr Humbrecht et du Cardinal Binet, un certain renouveau.

On s'attache tout d'abord à l'instaurer dans toutes les paroisses. Dans sa lettre du 5 septembre 1919, Mgr Humbrecht déclare : « Cette œuvre doit être établie dans toutes les paroisses du diocèse. Nous voulons que là où elle n'existe pas, elle soit organisée sans retard » (12).

Plus tard, en 1932, elle est érigée en Confrérie de Marie-Immaculée, Reine du Clergé, ce qui doit, pense-t-on, la rendre plus désirable aux yeux des fidèles.

Effectivement, elle manifeste un rapide essor. Si l'on n'en juge que sous l'aspect financier, elle procure des ressources sans cesse croissantes. L'argent provient des cotisations, des quêtes prescrites à l'intention des séminaires durant l'année, des dons faits en toute occasion, des offrandes faites lors du mariage. Il faudrait pouvoir évaluer de façon précise l'évolution de ces recettes : nous avons tenté de le faire, en les comparant au coût de la vie (13). La courbe est assez significative. Si de 1920 à 1927, le produit de l'Œuvre des Séminaires paraît en retard sur la courbe du coût de la vie, la situation s'améliore nettement dans les années suivantes, preuve que les appels sans cesse répétés dans la *Semaine Religieuse* finissent par être entendus.

Il faut d'ailleurs ajouter que le *Bulletin des Annales* s'ingénie à exciter la générosité des fidèles et s'efforce de susciter une bonne émulation entre les paroisses. En août 1931, ce bulletin publie la statistique de l'aide apportée aux séminaires dans seize diocèses différents. On fait remarquer que « le rang occupé par Besançon est honorable (cinquième diocèse, avec 0 fr. 64 par habitant) ». Mais pourquoi nous laisser distancer par Bayonne et par Langres, par Aix et par Valence ? Passe encore pour Bayonne, la foi est très vive en pays basque, dit-on, mais nos bons voisins, les Lingons, ne nous en

---

(12) *S. R.*, 1919, p. 514.

(13) Cf. graphique n° 9. Nous avons tenté de tracer une seconde courbe, celle qu'aurait dû suivre, semble-t-il, l'Œuvre des Séminaires si l'on tenait compte des indications données par Reboud et Guitton dans le *Précis d'économie politique* (Dalloz, 1951), établissant, page 493, les indices simples des prix des 45 marchandises en France entre 1914 et 1938.

voudraient pas si nous faisions aussi bien qu'eux. N'avons-nous pas nos riches plaines de la Saône et nos chrétiennes montagnes du Doubs, où les cœurs, qui sont généreux, ne se contenteront pas du cinquième rang, sachant qu'ils peuvent aspirer au premier ? (14). A l'intérieur même du diocèse, on fait jouer l'émulation en donnant, chaque année, le résultat par paroisse — et la moyenne par habitant — du produit de l'Œuvre des Séminaires. Il reste indéniable que celle-ci a aidé sérieusement les maisons à vivre.

Deux fois par an, les diocésains sont appelés à verser leur offrande, aux offices pour les séminaires : le premier dimanche de Carême et le jour de la Toussaint. Chaque fois, l'archevêque recommande vivement à ses diocésains d'être généreux.

Une dernière ressource est imaginée par Mgr Humbrecht : il obtient de Rome « que les curés du diocèse (soient) dispensés de dire un certain nombre de messes « pro populo », à condition de les appliquer à des intentions particulières, dont les honoraires seraient envoyés à l'archevêché pour être partagés entre l'Œuvre du Denier du Clergé et l'Œuvre des Séminaires » (15). Il serait intéressant de connaître ce qu'a pu rapporter cette innovation. Elle montre, du moins, combien l'archevêque restait soucieux de fournir à ses établissements les ressources qui leur étaient nécessaires.

Les enfants une fois recrutés, il faut les aider à *persévérer*. Ici encore, chacun s'efforce de leur favoriser la poursuite de l'idéal sacerdotal.

D'abord, au séminaire même, où Mgr Humbrecht prescrit qu'un prêtre aura pour unique tâche d'être « Directeur spirituel ».

Puis, en réservant le séminaire aux seuls enfants qui expriment le désir de devenir prêtres : le Cardinal insiste pour que les séminaires ne soient pas transformés en collèges, où certaines vocations risqueraient de disparaître... Bien que la discrimination soit souvent difficile à faire sur ce point, l'archevêque veut que l'on se montre très exigeant : « Nous désapprouvons absolument la manière qui consiste à faire entrer un enfant même pieux sans l'avoir questionné formellement sur ce qu'il veut faire plus tard. Nous irons Nous-même dans le premier trimestre de l'année scolaire interroger chacun des cinq à six cents petits séminaristes sur ses intentions ; les petits les exprimeront selon leur petite aptitude et les plus grands avec une réflexion plus profonde. Et il faudra que chacun puisse nous dire : « Je voudrais bien être prêtre »... Quand arriveront les hautes classes, les jeunes gens seront dûment avertis par Nous et par les supérieurs que, s'ils ne se sentent pas attirés vers le sacerdoce, ils doivent quitter sans retard le petit séminaire... » (16).

---

(14) *An. Sém.*, 1er août 1931, p. 8.
(15) *An. Sém.*, 1er août 1927, p. 4.
(16) *S. R.*, 1928, p. 430.

On pense enfin, surtout aux vacances. L'archevêque ne manque jamais de rappeler cette obligation : « Nous conjurons dans le Seigneur, tous les pasteurs des âmes, à veiller avec un soin jaloux sur les séminaristes particulièrement sur les plus jeunes » (17). A la veille des grandes vacances, il rédige ses « consignes » et demande à tous les adhérents de l'Œuvre des Séminaires qu'ils « aient la volonté, selon les indications providentielles, d'être les tuteurs et les anges gardiens des séminaristes » (18). A l'intention des plus jeunes, une colonie de vacances est ouverte à Bourguignon (Haute-Saône) : tous les parents qui le peuvent sont invités à y envoyer leurs séminaristes.

La grande préoccupation est de favoriser les contacts et les liens entre séminaristes durant les vacances. C'est un moyen, pense-t-on, de soutenir leur vocation. Des rencontres sont ainsi organisées un peu partout : pèlerinages, retraites, récollections, qui regroupent une dizaine, une vingtaine, parfois bien davantage de séminaristes (cent à Frotey-les-Vesoul) dans une ambiance de fraternelle et sympathique cordialité. Une revue nationale, *Le Lien*, poursuit le même but : spécialement rédigée pour les séminaristes. Elle est largement diffusée : près de la moitié des élèves de Luxeuil y sont abonnés (19). Des bulletins locaux circulent. Un des premiers en date voit le jour dans le canton de Giromagny (Territoire de Belfort). Pour assurer un lien entre tous les séminaristes de ce canton, certains d'entre eux lancent, en 1924, la petite revue *Caritas in Deo* qui deviendra, par la suite, le bulletin du séminaire de Luxeuil, tout en continuant d'être rédigé par les séminaristes eux-mêmes. Une autre initiative est prise au Petit Séminaire de Maîche en 1928. Un jeune prêtre, qui vient d'être nommé surveillant, l'abbé Jean-Marie Huot, lance avec les élèves de quatrième une petite revue mensuelle imprimée, *Le Levain* (20). A Faverney, enfin, les élèves de seconde année fondent, trois ans plus tard « *Les voix de notre cloître* » dont le premier but est de préparer l'accueil des rhétoriciens qui se disposent à entrer en philosophie. Il y a ainsi, partout, « une vie des séminaristes en vacances », qui contribue à fortifier la vocation dans ce temps de liberté : à la rentrée, les défections sont moins nombreuses.

Au Grand Séminaire, le même soin se manifeste à l'égard de ceux qui sont au service militaire : on les invite constamment à rester étroitement unis à leurs frères qui poursuivent leurs études. On rédige à leur intention un bulletin, toujours le bienvenu : *Le Rayon*, qui deviendra plus tard *Miles Christi*.

---

(17) *An. Sém.*, 1er août 1928, p. 3.

(18) *An. Sém.*, 1er août 1931, p. 2.

(19) *Id.*, 1926, p. 36.

(20) « *Le Levain* » n'eut que trois numéros. Après avoir chaleureusement encouragé cette initiative, le cardinal Binet — sans doute sur intervention des supérieurs des autres petits séminaires, qui voyaient là une concurrence possible — « interdit formellement » sa parution.

Toutes ces mesures prises par l'autorité diocésaine, en même temps que l'effort des familles, aboutissent à d'heureux résultats : nous les avons mesurés plus haut. Jamais le recrutement n'est aussi prospère qu'en ces années d'entre les deux guerres.

Un dernier fait semble avoir contribué à accroître le chiffre global des ordinations : *le développement des vocations religieuses ou missionnaires* qui sont très nombreuses à cette époque dans le Doubs, plus de 20 % du nombre total des vocations (21). Certains s'en inquiétaient même. On redoutait que le ministère paroissial n'eût a en souffrir. C'est le directeur de l'Enseignement Libre, le chanoine Gaillard, qui donna l'alerte, en une lettre assez vive à l'archevêque. Le problème le préoccupait plus que tout autre, car il avait besoin de personnel enseignant. Voici le texte d'une note qu'il proposa à Mgr Humbrecht, pour la *Semaine Religieuse :*

« ...Nous demandons à MM, les Curés de « s'imposer » la ligne de conduite suivante :

» 1) Sauvegarder d'abord le recrutement des petits séminaires, qui constituent l'œuvre essentielle du diocèse.

» 2) Si un enfant est entraîné par une vocation déterminée vers une congrégation enseignante, avertir de son entrée au Noviciat la direction de l'Enseignement Libre, qui sera d'autant plus forte pour réclamer de cette congrégation du personnel enseignant.

» 3) Surveiller le racolage des vocations. On a signalé en effet à l'autorité diocésaine la présence de religieux étrangers (....) qui parcourent les meilleures paroisses en vue de recruter des enfants pour leurs noviciats.

» Cette manière de faire, qui peut nous enlever de sérieuses vocations pour nos séminaires, sans nous donner le moindre titre à réclamer des secours pour nos écoles desdites congrégations, n'est pas correcte vis-à-vis de l'autorité diocésaine. L'Eglise défend aux religieux de quêter de l'argent, à plus forte raison réprouve-t-elle l'embauchage dissimulé de jeunes enfants.

» Messieurs les Curés voudront bien ne pas accueillir de tels recruteurs, s'ils ne sont pas munis de l'autorisation écrite de l'Ordinaire.

» Ils auront soin également d'avertir au besoin ceux de leurs paroissiens chez qui descendraient ces recruteurs » (22).

Cette mise en garde vigoureuse n'empêche pas Mgr Humbrecht de donner des prêtres aux diocèses plus dépourvus ou aux missions. Son successeur, le cardinal Binet est réticent, au début de son épiscopat à Besançon, pour laisser partir des séminaristes, et a fortiori

---

(21) Cf. infra, Appendice, p. 485.

(22) Note remise à l'archevêque, le 5 avril 1920. Archives de l'E. L. Dossier des Ecoles supprimées.

des prêtres, vers les ordres religieux ou les missions (23). Avec le temps il finit par s'en réjouir : « Parmi les jeunes clercs du diocèse de Besançon, il y a toujours eu un beau courant d'enthousiasme surnaturel pour les Missions à l'étranger et la Société des Missions Etrangères de Paris, en particulier, a vu se multiplier les émules des bienheureux martyrs franc-comtois Cuenot, Gagelin, Marchand. Nous avons tracé, en arrivant à Besançon, aux rhétoriciens et aux philosophes, des règles de prudence, pour ménager les intérêts majeurs du recrutement de nos paroisses et accorder tout ce que nous pouvons aux Sociétés Missionnaires, dont les intérêts sont, de l'avis du Saint-Père, de premier ordre.

» Le résultat n'est pas mauvais, tout au contraire... Il est bien vrai que sur 86 diocèses français, il y en a 6 qui ont en Missions plus de prêtres missionnaires, de la rue du Bac, que le diocèse de Besançon.. (Mais) pour les aspirants ou séminaristes de la rue du Bac, c'est autre chose ; Besançon tient le tout premier rang des diocèses de France... Combien nous souhaitons que se réalise pour le recrutement de notre clergé séculier — dont le zèle d'ailleurs est le gage du recrutement missionnaire — la parole que Nous dit un jour le Saint-Père Pie XI : *Date et dabitur vobis.* Donnez et il vous sera donné » (24).

A considérer cette période d'entre-deux-guerres dans son ensemble, on peut dire que ce vœu se réalisa. Et l'on songe aussi que cent ans auparavant, sous l'épiscopat de Mgr Mathieu, pareille situation s'était déjà rencontrée. Mgr Besson l'avait dit, on s'en souvient : « La grande prospérité ecclésiastique du diocèse de Besançon date du jour où ses fils se sont dirigés sans obstacle vers les missions lointaines et les congrégations religieuses » (25).

---

(23) Témoin le fait suivant : un jeune prêtre, alors professeur dans un petit séminaire, avait manifesté à l'archevêque à plusieurs reprises son désir d'entrer dans un ordre religieux. Le cardinal mit longtemps à accepter son départ, prétextant qu'il lui était difficile de trouver des professeurs pour les établissements ecclésiastiques. Le jeune professeur ayant enfin l'autorisation de quitter le diocèse écrivit au cardinal pour le remercier. Il lui disait son intention respectueuse de lui soumettre un petit mémoire sur les raisons du peu d'enthousiasme du clergé pour le professorat. Le cardinal lui répondit sur un ton qui n'admettait par de réplique : « Je suis assez grand garçon pour, avec mes vicaires généraux, me rendre compte du peu d'esprit diocésain qui anime certains d'entre les jeunes et des meilleurs » (Le cardinal avait alors 61 ans ; ses trois vicaires généraux, près de 70 ans).

(24) *S. R.*, 1934, p. 913-914. Besançon avait alors treize séminaristes aux Missions étrangères.

(25) Besson, *Vie du Cardinal Mathieu*, t. II, p. 343.

II. — Les dix dernières années (1951-1960)

Les ordinations sacerdotales ont subi une baisse considérable dans le diocèse au cours des dix dernières années, et tout particulièrement depuis 1957. Il a fallu constater en 1960 que, mises à part les années difficiles de 1789 à 1810 et des différentes guerres de 1870-1871, 1914-1918 et 1940-1945, l'on avait sans doute atteint le niveau d'ordinations le plus bas depuis la fondation du Grand Séminaire par Antoine-Pierre I de Grammont à la fin du XVII[e] siècle.

Une pareille chute demande des explications. Il faudrait sans doute avoir beaucoup plus de recul que nous n'en avons pour en juger. Nous essaierons toutefois d'avancer quelques réflexions.

La chute s'est fait sentir pour toutes les ordinations originaires du diocèse, qu'elles aient été faites pour le compte du diocèse ou pour des ordres religieux. Le tableau suivant en apporte la preuve :

Périodes quinquennales	Ordinations diocèse	Ordres religieux	Total
1941-1945	158	31	189
1946-1950	179	70	249
1951-1955	103	73	176
1956-1960	67	45	112

Tableau n° 22

Si l'on observe une différence très notable entre les ordinations faites dans le diocèse et dans les ordres religieux pour la période 1951-1955 (les premières en forte baisse, les secondes plutôt en progression) le pourcentage de baisse à la période suivante est du même ordre.

1 LE GRAND SEMINAIRE.

Cette diminution du nombre des ordinations peut dépendre de deux facteurs concernant le Grand Séminaire : d'une part, d'un plus petit nombre de rentrées, d'autre part d'une augmentation du nombre des départs en théologie. Examinons-les successivement.

a) *Les rentrées au Grand Séminaire.* Elles sont directement en liaison avec les effectifs des petits séminaires. En effet, les grands séminaristes de Besançon viennent en majorité des petits séminaires (il en est d'ailleurs de même pour les religieux : la plupart des prêtres qui se sont orientés vers un ordre religieux ont fait leur petit séminaire dans le diocèse. C'est habituellement en philosophie

que se décide cette orientation). Que l'on nous permette de transcrire ici la preuve de cette affirmation, déjà donnée par ailleurs (26).

Pour l'année scolaire 1953-1954, le diocèse comptait dans ses deux maisons de Besançon (théologie) et Faverney (philosophie et section de vocations tardives) 188 élèves. Sur ce nombre, quatorze n'avaient pas suivi d'études secondaires avant d'entrer dans la section de vocations tardives. Le reste (174) se répartissait ainsi :

— En théologie, sur 120 élèves, 116 venaient des petits séminaires.

— En philosophie, sur 46 élèves, 44 venaient des petits séminaires.

— Dans la section de vocations tardives même, qui comptait cette année-là 8 élèves ayant fait des études secondaires partielles, 5 les avaient commencés dans un petit séminaire.

Au total, 165 élèves sur 174 venaient des petits séminaires, soit une moyenne de 94,82 % très supérieure à celle de la France entière qui n'arrive qu'à 68,54 %. Neuf élèves avaient fait leurs humanités dans l'enseignement secondaire public (six) ou privé (trois).

b) *Les départs du Grand Séminaire* sont également à examiner. On pourrait penser que les départs, durant la période 1951-1960, ont été plus nombreux qu'auparavant. De nombreuses causes pourraient être invoquées en faveur de cette hypothèse, notamment les vingt-sept mois passés au service militaire depuis les événements d'Afrique du Nord.

En fait, nous aurons l'occasion d'y revenir (27), la proportion de prêtres par rapport au nombre des « admissi » en théologie est exactement la même à cette époque que durant la période 1935-1939 et se situe autour de 75 %. Ce n'est donc pas là l'explication de la baisse des ordinations, tout au moins en ce qui concerne les prêtres incardinés au diocèse.

2. LES PETITS SEMINAIRES.

La chute des ordinations sacerdotales dans les années 1951-1960 ne tenant pas au Grand Séminaire, nous sommes amené à rechercher si elle ne trouve pas son origine dans la marche des petits séminaires.

Compte tenu de la longueur des études et de la durée du service militaire (il a été porté à plus de deux ans pendant la guerre d'Algérie), les prêtres ordonnés dans les dix dernières années sont entrés pour la plupart au Petit Séminaire entre 1938 et 1949.

De fait, nous constatons *une baisse tant dans les entrées aux petits séminaires que dans le pourcentage des prêtres qui en sortent.*

---

(26) Cf. *Barbizier*, 1955, p. 342.
(27) Cf. infra, seconde partie, chapitre V.

a) *Une diminution du nombre des entrées.* Le tableau suivant indique les effectifs annuels : ils sont en constante diminution depuis la fin de la guerre :

Années	Consolation	Luxeuil	Maîche	Maîtrise	Total
1938	133	164	152	95	544
1939	137	149	155	105	546
1940	130	115	128	94	467
1941	135	127	122	96	480
1942	152	149	144	110	555
1943	160	168	160	103	591
1944	160	181	160	97	604
1945	168	164	150	*65*	547
1946	156	150	142	70	518
1947	132	103	121	75	440
1948	*118*	94	130	74	407
1949	126	*80*	*112*	*65*	383

Tableau n° 23

(Les chiffres les plus bas sont indiqués en caractères italiques).

Les plus petits effectifs sont enregistrés pour le séminaire de Consolation en 1948, pour celui de Luxeuil en 1949, pour la Maîtrise en 1945 et en 1949. Cette même année 1949 le Petit Séminaire de Maîche n'accuse que 112 présences. Ce chiffre tombe à 83 en 1953. Mais, à cette dernière date, les autres petits séminaires sont en remontée : c'est en 1949 que le total des petits séminaires arrive à son point le plus bas (383, contre 604 en 1944).

b) *Une diminution du pourcentage des petits séminaristes qui vont jusqu'au sacerdoce.* Deux exemples en seront donnés concernant les élèves de Luxeuil et de Consolation. Le tableau qui suit indique, par périodes de cinq années de réthorique, le pourcentage de ceux qui ont été ordonnés :

Périodes	Luxeuil	Consolation
1925-1929	65 %	68 %
1930-1934	51 %	61,5 %
1935-1939	58 %	45 %
1940-1944	52 %	44 %
1945-1949	38 %	

Tableau n° 24

Ces deux facteurs conjugués — baisse du recrutement et baisse du pourcentage de prêtres par rapport aux séminaristes — nous paraissent rendre compte assez exactement de la chute des ordinations dans ces dernières années.

Mais comment expliquer cette crise des petits séminaires ?

— Il y a d'abord *les conséquences matérielles de la guerre.*

Le séminaire de Luxeuil est licencié dès la rentrée de 1939 pour être transformé en hôpital. Toutefois la maison est assez grande pour que les élèves des « petites classes » (jusqu'à la quatrième inclusivement) soient autorisés à y rentrer. Les trois autres classes vont chercher abri à Faverney, dans les locaux du séminaire de philosophie. Mais plusieurs élèves ne rentrent pas : l'année 1940-1941 voit diminuer singulièrement les effectifs de ce petit séminaire.

La Maîtrise, elle, subit de profonds bouleversements durant plusieurs années. Elle est tout d'abord transformée en hôpital militaire à l'automne 1939. En 1940, les Allemands occupent la maison. Cela oblige les séminaristes à émigrer au séminaire des Montfortains, à Pelousey, dans la proche banlieue de Besançon. A l'automne 1941, ils peuvent rentrer dans leur établissement, à l'ombre de la cathédrale : les rentrées de 1942 et 1943 s'effectuent à peu près normalement. (cf. les effectifs : 110 et 103). Mais le 31 mai 1944, le séminaire est licencié, sur ordre de la Préfecture, comme tous les autres établissements scolaires de la ville. A la rentrée suivante d'octobre, un hôpital se réinstalle dans les bâtiments. Les élèves sont alors répartis entre les autres séminaires. Un bon nombre (pratiquement les élèves de troisième, seconde et première) se répartissent entre Consolation et Maîche. Les plus jeunes vont trouver refuge au Val-Sainte-Marie, non loin d'Amancey, où ils resteront pendant deux ans. La Maîtrise ne récupère ses locaux qu'en 1946 : en rouvrant ses portes, elle ne compte que 69 élèves (un autre arrivera plus tard), sans classe de rhétorique. Celle-ci ne reprend qu'à partir d'octobre 1947.

Consolation n'avait rien à craindre de la guerre, étant donné sa situation au fond de la vallée. Maîche, par contre, se trouve par deux fois, en juin 1940 et en novembre 1944, au cœur ou non loin des combats. Le séminaire offre les premiers soins aux blessés. Mais la marche de la maison n'en est pas beaucoup affectée.

Toutes ces perturbations ont certainement exercé une influence sur les rentrées : il n'est pas tellement étonnant que celles-ci aient diminué dans de notables proportions.

— Cela n'explique pourtant pas tout. On doit faire appel à d'autres causes, tenant d'avantage au *climat des séminaires et à l'ambiance générale* pendant cette période. Le corps professoral de tous les établissements est touché par la mobilisation de 1939. Cer-

tains professeurs sont faits prisonniers. Cela oblige le Grand Séminaire à pourvoir à leur remplacement, en envoyant comme professeurs de jeunes étudiants en théologie : certains d'entre eux ne sont d'ailleurs pas devenus prêtres. La solution n'était certainement pas idéale.

D'autre part, on doit constater une curieuse coïncidence entre l'ancienneté des supérieurs dans leur charge — avec toute l'usure du métier qu'elle peut représenter — dans trois séminaires sur quatre, et la diminution des effectifs des établissements. Seule la Maîtrise a, à ce moment, un jeune supérieur, en la personne de M. Lucien Ledeur, nommé en 1942 (il avait alors 31 ans) pour succéder à M. Verchot. MM. Rognon (Consolation), Roy (Luxeuil) et Lombardot (Maîche) avaient été, certes, à l'origine de la renaissance de ces trois établissements après 1920 : chacun s'accorde encore de nos jours à leur rendre cet hommage mérité (28). En 1950, cependant, tous ont dépassé la soixantaine et comptent plus de vingt ans de supériorat. M Boulard a montré que la pratique religieuse était souvent en relation avec l'âge du clergé. Ce critère est-il valable en d'autres domaines ? si oui, on peut se demander si la longueur des supériorats n'a pas eu aussi quelque influence sur la baisse des effectifs dans les établissements cités... et cela peut-être d'autant plus que la guerre a amené une génération nouvelle de séminaristes qui diffère, en bien des points, des générations précédentes.

Il y a d'autre part, dans les séminaires, notamment à Maîche et plus encore à Consolation, des enfants qui ont été envoyés là par leurs familles plus par souci de tranquillité que par le désir de donner un prêtre au diocèse. La campagne offre, en effet, à cette époque de multiples avantages sur la ville : il n'y a pas de risques de bombardements et l'on y rencontre beaucoup moins de problèmes d'alimentation. Un certain nombre de ces enfants ne sont que « des séminaristes d'occasion ».

Enfin, il faut bien constater que tous les enfants de ces années sont « difficiles ». Beaucoup ont été « gâtés » par leurs parents, qui étaient plus ou moins hantés par « les restrictions » et les « cartes d'alimentation ». On se plaint que dans beaucoup de familles, les enfants en fassent continuellement à leur guise, qu'ils n'aient aucun sens du sacrifice... toutes choses qui prennent une relative importance quand on se prépare au sacerdoce. Beaucoup entendent parler de « marché noir », de trafic d'argent ; ils vivent dans une atmosphère plus matérialiste qu'auparavant. *La Semaine Religieuse* le souligne : « Si beaucoup d'enfants nous quittent, c'est surtout parce qu'ils n'ont pas reçu à la maison une éducation assez virile et que leurs parents ne les ont habitués ni à l'effort persévérant ni à la pratique du sacrifice... La principale cause du grand nombre de départs semble être celle-ci : le manque de fermeté et d'esprit vraiment chrétien

(28) Cf. par exemple la notice de E. Ledeur sur *M. le chanoine Roy*, p. 37-38.

dans l'éducation familiale... Les enfants font trop souvent ce qu'ils veulent. Les parents ne savent plus s'opposer à leurs caprices et finissent par leur accorder ce qu'ils demandent, même quand c'est coûteux et inutile. Naturellement, plus les enfants reçoivent, plus ils deviennent exigeants. Où se trouve dès lors le souci du renoncement chrétien qu'exige la vocation sacerdotale ? » (29).

Cette vie facile est, aux yeux des supérieurs, la grande ennemie du recrutement. M. Roy y a été de tout temps sensible. En 1938 il note déjà « que les enfants d'aujourd'hui ne savent pas s'appliquer comme ceux d'autrefois ». Et d'ajouter : « Hélas ! les temps sont durs. Les enfants que nous recevons subissent de plus en plus, en largeur et en profondeur, l'influence délétère du laïcisme » (30). Cela ne fait sans doute que s'accentuer avec la guerre et l'après-guerre.

On pourrait penser que cela conduit les supérieurs à être plus intransigeants et à renvoyer dans leurs familles les enfants qui ne montrent pas de désir ou de disposition pour le sacerdoce. En fait, ils hésitent toujours avant de prendre de telles mesures. Il y a peut-être une question de tempérament. Il y a le souci d'éviter des complications avec les curés de paroisses ou les familles qui ne comprennent pas toujours des sanctions d'exclusion. Il y a, enfin, la préoccupation de « faire tourner » la maison... car il est plus facile de vivre avec 150 pensionnaires qu'avec 90. Et qui peut dire si tel enfant a ou n'a pas, au fond de lui-même, le désir de se faire prêtre, en dépit de telle ou telle étourderie ? Il n'empêche que l'on entend des professeurs se plaindre que l'on hésite trop à renvoyer des « indésirables ».

Tout cela finit par créer, à certains moments du moins, quelques malaises à l'intérieur même des séminaires : il est difficile de penser qu'ils n'ont aucune répercussion sur la persévérance des séminaristes.

— *Le clergé perçoit-il alors, dans son ensemble, la nécessité de pourvoir au recrutement ?* On ne voudrait pas l'affirmer. Pendant longtemps, le diocèse a vécu sur les années riches d'avant-guerre, dont on se glorifiait et que nous enviaient les autres diocèses de France. On a beaucoup parlé des ordinations de quarante-cinq ou cinquante prêtres ! Et certains se sont fait illusion, croyant que cela continuait. On est allé répétant que le diocèse était abondamment pourvu de prêtres, que son clergé était le plus jeune de France (31), que c'était un clergé sérieux... Et l'on n'a pas vu que le recrutement des petits séminaires était en baisse.

Sans doute le clergé ne peut-il pas se désintéresser du recrutement des séminaires. Jadis, la première préoccupation d'un curé était d'« assurer la relève ». Il faut bien reconnaître que, depuis la guerre en particulier, cette préoccupation n'a plus tenu la même place majeure

(29) *V. D.*, 1955, p. 356.
(30) E. Ledeur, *M. le chanoine Roy*, p. 46-47.
(31) Cf. Les statistiques données dans *An. Sém.*, 1-11-1947, p. 6 (L'âge moyen du clergé diocésain est alors de 37 ans).

dans l'esprit d'un certain nombre de prêtres, très axés sur les problèmes d'évangélisation et très pris par les charges du ministère. Ce sont les supérieurs et les professeurs des petits séminaires qui se sont sentis principalement chargés du recrutement.

C'est en 1947 que l'on commence, semble-t-il, à se réveiller de cette torpeur. *Les Annales de l'Œuvre des Séminaires* poussent « un cri d'alarme : d'une part, une baisse sensible s'affirme dans le recrutement de nos séminaires ; d'autre part, les ressources de notre Œuvre ne sont plus ajustées à la hausse croissante du coût de la vie » (32). Et le directeur de cette Œuvre, le chanoine R. Flusin d'ajouter : « Une diminution aussi sensible des effectifs a décidé son Excellence Monseigneur l'Archevêque à écrire la lettre publiée en première page de ce Bulletin, et dont les accents émouvants retentiront jusque dans les hameaux les plus reculés du diocèse ».

Effectivement, *Mgr Dubourg* (1937-1954) s'adresse aux fidèles à la page suivante, leur demandant d'accroître leur générosité de toutes manières : en donnant des séminaristes et en assurant la subsistance des séminaires. Jusque-là, il n'avait pas cru devoir insister sur le recrutement à la différence de son prédécesseur, le cardinal Binet, qui profitait de toutes les occasions pour le faire. A partir de 1947, la question préoccupe réellement l'archevêque. Chaque année, jusqu'à sa mort (1954), il réitère le même appel dans les *Annales de l'Œuvre des Séminaires* invitant le clergé et les fidèles à se soucier du recrutement du clergé. En 1952, il écrit une lettre sur « La grave question des Séminaires » (33), abordant à la fois les problèmes de vie matérielle et du recrutement. Il insiste pour que l'on mette « tout en œuvre pour remonter le courant » et demande en particulier que l'on n'attende pas le certificat d'études pour décider d'une entrée au petit séminaire. Il faut toutefois, ajoute-t-il, « se soucier du milieu familial, de la santé physique et morale, etc. ».

Dans le même temps, il nomme de nouveaux supérieurs dans les petits séminaires. M. Rognon est remplacé, à Consolation, par M. Cucherousset en août 1950. M. Roy, à Luxeuil, par M. Parat, l'année suivante. Enfin, à Maîche, M. Lombardot par M. Charle en 1953. Au Grand Séminaire, M. Bringard, décédé le 29 janvier 1949, a été remplacé par M. Terrier, qui se retire, pour cause de maladie, en octobre 1952, M. Etienne Ledeur étant élu à sa place par ses confrères du « sodalitium » et nommé par l'archevêque.

Par ailleurs, dans l'espoir de favoriser l'éclosion des vocations, Mgr Dubourg autorise et encourage le chanoine René Flusin à créer, en 1948, l'Œuvre des Enfants de Chœur. Elle prospère assez rapidement : en 1950, elle rassemble près de 2 000 enfants, dans des « Journées de Vocations », dont 500 au Petit Séminaire de

---

(32) *An. Sém.*, 1-11-1947.

(33) Lettre publiée dans *S. R.* du 23 octobre 1952 et dans *An. Sém.* de décembre suivant.

Consolation le 22 juin. L'année suivante, elle est complétée par l'Œuvre des Grands Clercs. Ces différentes mesures semblent avoir nettement favorisé le recrutement ; les rentrées plus importantes dans les petits séminaires depuis 1950 en sont, pour une part, le résultat.

Ces efforts sont poursuivis par le nouvel archevêque, Mgr Dubois, intronisé le 7 octobre 1954. Le numéro des *Annales* de décembre suivant dit bien ses intentions à cet égard : « C'est avec une joie profonde que l'ancien directeur de l'Œuvre des Vocations du Mans écrit les premières lignes de ce bulletin : ayant consacré aux séminaristes la plus grande partie de sa vie de prêtre, comment ne serait-il pas spécialement heureux de travailler toujours pour eux ? » (34).

En 1956, il détache spécialement un prêtre pour s'occuper de cette grave question, M. Thiébaud, qui prend la relève de M. Flusin. L'Œuvre des Séminaires devient l'Œuvre des Vocations, rajeunit son Bulletin et prend un nouvel essor en organisant des Journées de Vocations dans les divers doyennés du diocèse et des retraites d'enfants.

Ainsi, petit à petit, le diocèse prend-t-il une meilleure conscience de l'urgence de travailler à la relève sacerdotale. Ce ne sont plus seulement les prêtres qui s'en soucient, les laïques commencent à assumer leurs responsabilités à cet égard ; bien des foyers de militants d'Action catholique désirent voir leur fils monter à l'autel. Il a fallu près de dix ans pour que l'ensemble du clergé et des fidèles soit réellement sensibilisé au problème. Les petits séminaires en ont été les premiers bénéficiaires : depuis sept ou huit ans, les rentrées sont nettement en augmentation. Mais l'effet ne pourra s'en faire sentir sur les ordinations sacerdotales que dans les années qui viennent et vraisemblablement guère avant 1970.

---

(35) *An. Sém.*, décembre 1954, p. 1.

DEUXIÈME PARTIE

L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ORDINATIONS

La première partie de ce travail nous a permis d'étudier la courbe historique des ordinations et de rechercher les causes d'ordre général qui paraissent avoir exercé une influence sur le recrutement sacerdotal.

Cette seconde partie concerne la *répartition géographique des ordinations*. D'où viennent-elles ? De quelles régions ? Ont-elles toujours été également réparties dans les trois départements et les soixante cantons qui constituent le diocèse ? En un mot, l'assiette du recrutement a-t-elle toujours été identique ? Telle est la première question à laquelle il faudra répondre. Ce sera l'objet de l'introduction de cette seconde partie, consacrée à l'observation des faits. Nous y exposerons successivement la situation dans les départements et les cantons à travers les quatre grandes périodes déjà déterminées.

Nous essaierons ensuite de rechercher les causes des situations ainsi observées. Cela pouvait être tenté de deux manières différentes :

— L'une aurait consisté à regarder les courbes départementales et les cartes des cantons et à dire, pour chaque période, les influences qui paraissaient s'être exercées. Un chapitre de synthèse aurait résumé à la fin, l'ensemble de ces influences.

On aurait eu la satisfaction d'avoir rapidement une explication des différents phénomènes. Mais cette méthode nous a paru moins « sociologique » : il aurait fallu partir d'un certain nombre d'affirmations, pour les justifier ensuite. Et, d'autre part, elle nous aurait obligé à de nombreuses répétitions.

— Une autre, plus longue et plus empirique, mais plus enrichissante aussi, nous a conduit à évoquer successivement les grandes questions pouvant avoir un lien avec le recrutement sacerdotal. Nous les avons ainsi d'abord étudiées — rapidement, point n'est besoin de le dire — en elles-mêmes. Puis nous avons recherché si chacune avait quelque incidence sur la répartition géographique des ordinations. Elles ont été en quelque sorte des « réactifs » que nous avons mis en contact avec les différents phénomènes du recrutement. Cela nous a permis de conclure soit à de pures coïncidences, soit à des liens plus étroits qui semblent parfois de cause à effet entre ces phénomènes et ceux du recrutement. Parfois, il est apparu qu'il n'y avait aucun rapport entre les deux : cela valait aussi la peine d'être noté.

Ainsi ont été évoquées successivement : l'évolution et la structure de la population, l'économie, la politique, les questions ayant trait à l'enseignement, l'administration ecclésiastique, la vitalité chrétienne, dans toute l'étendue de notre territoire. Cela constitue autant de chapitres de cette seconde partie.

Elle se terminera par l'explication proprement dite des courbes et des cartes, les matériaux accumulés dans les chapitres précédents permettant de faire tout d'abord une analyse précise de chaque situation, puis de dresser une synthèse des causes les plus constamment mises en relief.

⁂

La répartition géographique des ordinations sera donnée successivement en chiffres absolus et par rapport à la population.

1. EN CHIFFRES ABSOLUS.

a) *Au niveau de chaque département,* la répartition s'effectue comme il est indiqué dans le tableau suivant qui comprend toutes les ordinations, qu'elles aient été faites dans le diocèse ou en dehors.

Périodes	Doubs	Hte-Saône	Territoire de Belfort	Total
1801-1805	20	4	0	24
1806-1810	38	10	0	48
1811-1815	53	10	9	72
1816-1820	65	35	8	108
1821-1825	92	55	12	159
1826-1830	164	131	13	308
1831-1835	93	87	9	189
1836-1840	103	76	7	186
1841-1845	55	51	5	111
1846-1850	90	79	6	175
1851-1855	63	74	11	148
1856-1860	80	67	16	163
1861-1865	68	60	13	141
1866-1870	89	87	11	187
1871-1875	119	99	17	235
1876-1880	86	89	15	190
1881-1885	88	73	16	177
1886-1890	80	66	14	160
1891-1895	77	40	10	127
1896-1900	77	67	11	155
1901-1905	97	56	19	172
1906-1910	66	23	9	98
1911-1915	51	16	3	70
1916-1920	9	8	3	20
1921-1925	64	28	9	101
1926-1930	74	26	26	126
1931-1935	109	35	24	168
1936-1940	138	46	26	210
1941-1945	129	35	25	189
1946-1950	152	63	34	249
1951-1955	133	32	11	176
1956-1960	74	24	14	112
Total	2 706	1 652	406	4 764

Tableau n° 25

L'étude des courbes particulières à chaque département (1) est très révélatrice.

1. Deux conclusions s'imposent :

a) Les trois courbes ont à peu près la même physionomie.

b) Cette physionomie est celle de la courbe générale (2).

Sans doute, les oscillations n'ont-elles pas partout les mêmes amplitudes. Mais, le mouvement est généralement identique. Les points les plus hauts sont situés aux mêmes périodes : 1826-1830, 1871-1875, 1946-1950. De même, les « creux » : 1841-1845, 1891-1895, 1916-1920. La courbe générale est donc bien la résultante des trois courbes départementales.

La division en quatre grandes périodes : 1801-1830, 1831-1875, 1876-1920, et 1921-1960 pourra donc être maintenue dans cette seconde partie.

2. On doit cependant s'arrêter à quelques différences tout à fait révélatrices :

a) *Le Doubs,* mis à part les années du début de l'Empire et d'après la Séparation jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, a constamment plus de cinquante ordinations par période quinquennale. La moyenne oscillait, au siècle dernier, autour de 75. De 1931 à 1955, elle dépasse toujours 100 ordinations. En ce sens, le recrutement sacerdotal dans le Doubs n'a jamais été aussi prospère que pendant les vingt-cinq années qui précèdent le fléchissement très sévère de la période 1956-1960.

b) *La Haute-Saône* se maintenait au siècle dernier autour de 70-75 ordinations par période de cinq ans. Elle s'est effondrée après 1905. Depuis cette date, elle n'a jamais dépassé le chiffre de 50 (les années 1946-1950 compensent la faiblesse des années de guerre). La moyenne, depuis 1921, s'établit autour de 25 à 30 ordinations par

(1) Cf. Annexe, graphiques n^{os} 10, 11 et 12.
(2) Cf. Annexe, graphique n° 6.

période quinquennale. La Haute-Saône se trouve donc, depuis cette époque, en contraste de plus en plus fort avec le Doubs. Tandis que celui-ci atteint, durant un quart de siècle, des niveaux qu'il n'a jamais connus, elle a beaucoup de peine à se relever. Il y a là un phénomène qu'on devra tenter d'expliquer.

c) *Le Territoire de Belfort* a été sans cesse en dessous de la Haute-Saône, jusqu'à 1921. Les ordinations y ont été fort peu nombreuses. Un relèvement s'est cependant opéré entre 1926 et 1950.

d) Par deux fois, la Haute-Saône a donné, en chiffres absolus, plus d'ordinations que le Doubs au siècle dernier : en 1851-1855 et en 1876-1880. Dans toutes les autres périodes elle en compte moins. L'écart entre les deux courbes, qui était minime jusqu'à 1880, n'a cessé, depuis, de se creuser.

e) On pourrait encore relever d'autres anomalies : la courbe du Doubs a tendance à monter entre 1836 et 1840 alors que la courbe générale descend. Inversement, la courbe générale est en baisse de 1886 à 1895, tandis que celle du Doubs reste stationnaire.

De même, la courbe de la Haute-Saône décroît entre 1901 et 1905, quand la courbe générale monte encore.

Le rapport du nombre d'ordinations à la population dira si ces constatations doivent être maintenues telles quelles.

b) *Au niveau de chaque canton,* la répartition est la suivante :

DEPARTEMENT DU DOUBS

Cantons	1830 1801-	1831- 1875	1876- 1920	1921- 1960	Total
Amancey	14	41	21	18	94
Audeux	13	21	14	11	59
Baume-les-Dames	19	26	16	13	74
Besançon	41	60	66	98	265
Boussières	5	14	1	8	28
Marchaux	2	14	10	9	35
Ornans	28	45	31	31	135
Pierrefontaine-les-Varans	35	42	36	52	165
Quingey	14	27	17	19	77
Rougemont	7	25	5	11	48
Roulans	11	12	10	14	47
Vercel	26	46	36	53	161
Total de l'arrondissement de Besançon	215	373	263	337	1 188
Audincourt	0	5	9	15	29
Clerval	26	37	25	21	109
Hérimoncourt	1	3	5	8	17
L'Isle-sur-le-Doubs	9	16	24	8	57
Maîche	23	38	50	88	199
Montbéliard	0	1	1	12	14
Pont-de-Roide	10	14	17	35	76
Le Russey	25	33	44	80	182
Saint-Hippolyte	14	17	17	17	65
Total de l'arrondissement de Montbéliard	108	164	192	284	748
Levier	21	41	31	30	123
Montbenoît	24	39	33	41	137
Morteau	16	27	27	72	142
Mouthe	17	27	19	29	92
Pontarlier	11	89	66	80	276
Total de l'arrondissement de Pontarlier	119	223	176	252	770
Total général	442	760	631	873	2 706

Tableau n° 26

Cantons	1801-1830	1831-1875	1876-1920	1921-1960	Total
Autrey-les-Gray ..	0	14	8	3	25
Champlitte	6	27	16	7	56
Dampierre-s-Salon	5	26	9	4	44
Fresne-St-Mamès .	2	17	15	3	37
Gray	7	21	17	20	65
Gy	12	35	12	5	64
Marnay	7	20	16	3	46
Pesmes	12	29	11	4	56
Total de l'arrondissement de Gray	51	189	104	49	393
Champagney	2	12	16	14	44
Faucogney	10	36	14	21	81
Héricourt	1	21	19	4	45
Lure	6	35	27	16	84
Luxeuil	7	28	33	16	84
Melisey	15	37	18	17	87
Saint-Loup-sur-Semouse	15	21	26	27	89
Saulx	10	21	14	6	51
Vauvillers	5	23	16	4	48
Villersexel	9	33	10	11	63
Total de l'arrondissement de Lure	80	267	193	136	676
Amance	19	11	10	11	51
Combeaufontaine .	8	27	12	11	58
Jussey	16	29	18	5	68
Montbozon	7	18	9	9	43
Noroy-le-Bourg ..	6	23	14	7	50
Port-sur-Saône ...	4	14	12	8	38
Rioz	6	20	9	1	36
Scey-sur-Saône ..	8	13	10	10	41
Vesoul	22	44	37	36	139
Vitrey	18	25	10	6	59
Total de l'arrondissement de Vesoul	114	224	141	104	583
Total général	245	680	438	289	1 652

Tableau n° 27

Cantons	1801-1830	1831-1875	1876-1920	1921-1960	Total
Belfort	12	34	45	93	184
Delle	8	21	24	44	97
Fontaine	9	16	5	5	35
Giromagny	12	14	20	20	66
Rougemont-le-Château	1	10	6	7	24
Total général ..	42	95	100	169	406

Tableau n° 28

Sans vouloir tirer d'ores et déjà des conclusions de ces différents chiffres — il faut attendre qu'ait été établi un rapport entre le nombre d'ordinations et la population, à chaque période — on peut toutefois noter une grande diversité dans l'évolution des cantons.

— Le recrutement a constamment varié dans quelques-uns au cours des cent soixante ans. (ex. Mouthe).

— D'autres sont restés stables pendant longtemps (ex. Saint-Hippolyte).

— D'un canton à l'autre, on peut observer de violents contrastes, même entre cantons voisins (ex. Maîche et Saint-Hippolyte) ; les écarts peuvent être considérables, parfois dans le rapport de 1 à 10 (ex. L'Isle-sur-le-Doubs et Le Russey dans la dernière période).

— Si l'on excepte les chefs-lieux de département (Besançon, Vesoul et Belfort), aucun canton de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort n'atteint le total de 100 ordinations pour l'ensemble de la période 1801-1960, alors que dix cantons du Doubs le dépassent, quelquefois de beaucoup.

2. PAR RAPPORT A LA POPULATION.

Les chiffres absolus ont leur intérêt, mais ne donnent qu'un aspect de la réalité. Pour mieux mesurer la part fournie par chaque département et chaque canton, il faut rapporter le nombre d'ordinations à la population, à chaque période.

a) Une première approximation est possible *au niveau des départements*. Le tableau suivant indique le nombre d'habitants ayant fourni un prêtre à chaque grande période ramenée à trente ans :

Périodes	Doubs			Haute-Saône			Ter. de Belfort		
	Ordin.	Sur 30 ans	Soit 1 prêtre pour	Ordin.	Sur 30 ans	Soit 1 prêtre pour	Ordin.	Sur 30 ans	Soit 1 prêtre pour
1801-1830 .	442	442	532	245	245	1 263	42	42	1 017
1831-1875 .	760	506	550	680	453	705	95	63	835
1876-1920 .	631	420	720	438	292	961	100	66	1 275
1921-1960 .	873	629	488	289	217	1 000	169	127	771
	2 706	507	536	1 652	309	809	406	76	868

Tableau n° 29

Il ressort :

— que les pourcentages du Doubs sont partout nettement supérieurs à ceux des autres départements ;

— que le Territoire de Belfort, qui se classait après la Haute-Saône de 1801 à 1920, l'a distancé dans la dernière période 1921-1960 ;

— que si l'on regarde les trois départements dans l'ensemble du siècle et demi que nous étudions, les meilleurs pourcentages se trouvent dans le Doubs, au cours de la période 1921-1960.

Ce ne sont encore là que des approches : nous pouvons aller plus loin, en reprenant ici le *taux d'ordinations* dont il a été déjà parlé. L'I. N. S. E. E. permet de l'établir depuis le recensement de 1951 par département (3).

---

(3) Cf. p. 71. Remarques sur le taux des départements :

a) Les taux avancés ici sont des minima, en raison de la population protestante. Elle constituait, en 1900, 1/7e à 1/10e de la population totale. Ce sont surtout les taux du Doubs qui devraient être majorés, puisqu'on y compte trois cantons protestants, contre un en Haute-Saône.

b) Il semble, étant donné la faible natalité générale des familles protestantes à l'époque récente, que les taux pourraient être majorés également au siècle dernier.

c) Les taux que nous avons calculés sont supérieurs à ceux de M. Boulard. Cela tient sans doute à ce que nous avons pu recenser tous les prêtres, séculiers et réguliers, aux différentes époques envisagées.

DEPARTEMENT DU DOUBS (4)

Périodes quinquennales	Nombre total d'ordinations	Nombre de jeunes hommes 25-29 ans	Taux d'ordinations pour 10 000 jeunes homm.
1851-1855	63	11 758	54
1856-1860	80	11 035	72
1861-1865	68	12 346	55
1866-1870	89	10 335	86
1871-1875	119	13 276	89
1876-1880	86	10 856	88
1881-1885	88	10 772	81
1886-1890	80	11 002	72
1891-1895	77	11 871	64
1896-1900	77	10 944	70
1901-1905	97	10 887	89
1906-1910	66	12 231	54
1911-1915	51	11 702	43
1916-1920	9	—	—
1921-1925	64	8 583	74
1926-1930	74	12 071	61
1931-1935	109	10 021	108
1936-1940	138	13 141	105
1941-1945 (6)	129 [166]	10 500 (5)	122 [158]
1946-1950	152 [115]	7 946	191 [144]
1951-1955	133	13 040	102
1956-1960	74	13 104 (7)	56

Tableau n° 30

(4) Cf. Annexe, graphique n° 13.

(5) Combien de jeunes gens, de 25 à 29 ans auraient été dénombrés dans le Doubs, s'il y avait eu un recensement en 1941 ? Si l'on tient compte qu'il y en avait 10 202 de 30 à 34 ans au recensement de 1946, on ne doit pas être tellement loin de la vérité, en avançant le chiffre de 10 500.

(6) La période 1946-1950 s'est trouvée extraordinairement gonflée (taux 191) du fait que, ont été ordonnés, avec plusieurs années de retard, beaucoup de séminaristes ayant été prisonniers. Nous avons essayé de déterminer ce qu'aurait été le taux entre 1941 et 1950, sans les événements de la guerre.

On peut estimer que dans le Doubs, la première période 1941-1945, aurait compté 37 ordinations en plus, qui sont comptés dans la seconde. Soit 129 + 37 = 166 ordinations. La période 1946-1950 en aurait compté, elle : 152 — 37 = 115. Ce qui conduirait aux conclusions suivantes :

— Période 1941-1945 : 166 ordinations pour 10 500 jeunes gens, soit un taux égal à 158 ;

— Période 1946-1950 : 125 ordinations pour 7 946 jeunes gens, soit un taux égal à 144.

Ce ne sont là, assurément, que des approximations, mais qui nous rapprochent certainement de la réalité, en supprimant une part du caractère artificiel des années qui ont suivi la guerre.

(7) Evaluation établie pour 1960, par l'I. N. S. E. E. Direction régionale de Dijon.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE (8)

Périodes quinquennales	Nombre total d'ordinations	Nombre de jeunes hommes 25-29 ans	Taux d'ordinations pour 10 000 jeunes homm.
1851-1855	74	11 578	64
1856-1860	67	10 237	65
1861-1865	60	11 809	51
1866-1870	87	10 823	80
1871-1875	99	9 124	105
1876-1880	89	9 658	93
1881-1885	73	8 181	89
1886-1890	66	8 807	75
1891-1895	40	9 779	41
1896-1900	67	8 825	76
1901-1905	56	8 824	63
1906-1910	23	9 232	25
1911-1915	16	8 438	19
1916-1920	8	—	—
1921-1925	28	5 514	50
1926-1930	26	7 206	36
1931-1935	35	5 889	59
1936-1940 (9)	47	7 605	60
1941-1945	35 [48]	6 000	58 [80]
1946-1950	63 [50]	4 398	143 [113]
1951-1955	32	6 520	49
1956-1960	24	7 002	33

Tableau n° 31

(8) Cf. Annexe, graphique n° 14.

(9) Mêmes remarques que précédemment pour le département du Doubs. Nous avons évalué à 6 000 le nombre des jeunes gens de 25 à 29 ans vers 1941. Nous avons dénombré, par ailleurs, 13 ordinations pendant la période 1946-1950 qui auraient dû avoir lieu dans les années précédentes. Ce qui donnerait :
— Période 1941-1945 : 48 ordinations, pour 6 000 jeunes gens, soit un taux égal à 80 ;
— Période 1946-1950 : 50 ordinations, pour 4 398 jeunes gens, soit un taux égal à 113.

TERRITOIRE DE BELFORT (10)

Périodes quinquennales	Nombre total d'ordinations	Nombre de jeunes hommes 25-29 ans	Taux d'ordinations pour 10 000 jeunes homm.
1871-1875	17	1 642	103
1876-1880	15	2 119	70
1881-1885	16	2 743	58
1886-1890	14	2 749	51
1891-1895	10	4 016	24
1896-1900	11	3 289	33
1901-1905	19	3 727	51
1906-1910	9	4 173	21
1911-1915	3	4 401	7
1916-1920	3	—	—
1921-1925	9	3 273	27
1926-1930	26	4 044	64
1931-1935	24	3 572	67
1936-1940	26	4 096	63
1941-1945 (13)	25 [35]	3 000	83 [116]
1946-1950	34 [24]	2 063	164 [116]
1951-1955	11	4 200	**26**
1956-1960	14	3 725	**37**

Tableau n° 32

---

(10) Cf. Annexe, graphique n° 15. L'I. N. S. E. E. ne donne pas le nombre des jeunes gens de 25 à 29 ans pour le Territoire de Belfort avant 1871 (il formait alors la plus grande partie d'un arrondissement du Haut-Rhin).

(11) Mêmes remarques que précédemment pour le Doubs et la Haute-Saône. Nous avons évalué à 3 000 le nombre des jeunes gens de 25 à 29 ans en 1941. Par ailleurs, dix ordinations ont été retardées à la période de 1946-1950. D'où l'approximation suivante :
— Période 1941-1945 : 35 ordinations, pour 3 000 jeunes gens, soit un taux égal à 116 ;
— Période 1946-1950 : 24 ordinations, pour 2 063 jeunes gens, soit un taux égal aussi à 116.

TABLEAU RECAPITULATIF DU TAUX DES TROIS DEPARTEMENTS (12)

Périodes quinquennales	Doubs	Haute-Saône	Territoire de Belfort
1851-1855	54	64	
1856-1860	72	65	
1861-1865	55	51	
1866-1870	86	80	
1871-1875	89	105	103
1876-1880	88	93	70
1881-1885	81	89	58
1886-1890	72	75	51
1891-1895	64	41	24
1896-1900	70	76	33
1901-1905	89	63	51
1906-1910	54	25	21
1911-1915	43	19	7
1916-1920	—	—	—
1921-1925	74	50	27
1926-1930	61	36	64
1931-1935	108	59	67
1936-1940	105	60	63
1941-1945 (13)	122 [158]	58 [80]	83 [116]
1946-1950	191 [144]	143 [113]	164 [116]
1951-1955	102	49	26
1956-1960	56	33	37

Tableau n° 33

(12) Cf. Annexe, on pourra superposer les graphiques n°s 13, 14 et 15.

(13) Nous donnons, pour les deux périodes quinquennales de 1941 à 1950, entre crochets, le taux rectifié (cf. notes 6, 9 et 11).

La comparaison des différentes courbes entre elles (taux d'ordinations et chiffres absolus) nous conduit aux remarques et questions suivantes :

1) Nous sommes tout d'abord frappé par *la similitude générale d'allure des trois courbes de taux.* Les dates charnières adoptées pour l'étude historique se retrouvent ici, au niveau de chaque département (1871-1875 et 1916-1920), ce qui montre bien que des causes générales ont influencé le recrutement. L'une d'elles est particulièrement manifeste : si le taux de chaque département est particulièrement élevé de 1946 à 1950 (courbes en pointillé), cela tient au retard des ordinations qui n'ont pu être faites pendant la guerre et qui ont gonflé artificiellement cette période.

2) Les courbes des taux apportent plusieurs rectificatifs aux courbes des chiffres absolus (14). Notons-en deux principaux :

— Ce n'est pas seulement de 1851 à 1856 et de 1876 à 1880 que la Haute-Saône compte plus d'ordinations que le Doubs, mais encore de 1871 à 1890 et de 1896 à 1901. Ainsi, *pendant trente ans, dans la seconde partie du siècle dernier, la Haute-Saône a fourni au diocèse plus d'ordinations que le département du Doubs.* A quoi cela tient-il ?

— Le Territoire de Belfort fournit en réalité, plus de prêtres qu'on ne pouvait le croire. De 1871 à 1875, il a proportionnellement plus d'ordinations que le Doubs, et presque autant que la Haute-Saône.

De 1926 à 1931, il arrive même à dépasser les deux autres départements. Pourquoi ?

3) *Le taux n'a été égal ou supérieur à 100* qu'une seule fois au siècle dernier. Cela représente sans doute un pourcentage considérable. (1 prêtre pour 100 jeunes hommes de 25 à 29 ans par période quinquennale). Seuls, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort ont atteint ce niveau entre 1871 et 1875. Nous aurons à expliquer pourquoi.

De 1901 à 1960, de tels pourcentages sont atteints par le Doubs durant vingt-cinq ans (de 1931 à 1935 : ils sont même parfois nettement dépassés. Jamais le recrutement sacerdotal dans le Doubs n'a été aussi prospère, ce qui confirme la conclusion déjà tirée p. 201), par le Territoire de Belfort de 1941 à 1950, et par la Haute-Saône de 1946 à 1950. Nous aurons à rechercher les raisons de ces différentes situations.

---

(14) Cf. les conclusions provisoires données page 201.

4) *L'évolution du Territoire de Belfort* devra être expliquée : constamment en dessous de la Haute-Saône de 1871 à 1926, il la dépasse subitement pendant les années qui suivent. Il fait par ailleurs une chute très rapide après 1951, avant de se relever quelque peu dans les cinq dernières années. Sous quelles influences ?

5) *D'autres anomalies de détail* pourraient être relevées : par exemple, de 1901 à 1906, le Doubs et le Territoire de Belfort sont en augmentation, tandis que la Haute-Saône est en baisse. Ou encore, de 1926 à 1931, le Doubs et la Haute-Saône diminuent, alors que le Territoire de Belfort croît assez fortement.

Tous ces faits appellent réflexion. Nous nous efforcerons d'en rendre compte.

b) *Au niveau des cantons.* La comparaison des départements entre eux nous a amené à constater que le recrutement sacerdotal n'y a pas été absolument uniforme ni dans le temps ni sur le terrain.

Qu'en a-t-il été dans les soixante cantons du diocèse ? Les tableaux suivants, et les cartes correspondantes (15) le disent. Il eut été souhaitable, étant donné la diversité de ces cantons, de pouvoir y établir les taux d'ordinations. Malheureusement, l'I. N. S. E. E. n'a pu nous fournir les éléments nécessaires à ce calcul.

Le total des ordinations sera donc rapporté à la *population totale catholique.*

Chaque période sera ramenée à *trente ans,* pour permettre de fructueuses comparaisons. (16).

Les meilleurs cantons (c'est-à-dire ceux qui, pour l'ensemble de la période ont fourni le meilleur recrutement) *sont restés stables.* Assurément, le nombre des ordinations y varie légèrement : on a cependant toujours un prêtre pour moins de 500 habitants (en trente ans) dans neuf cantons. Ce sont eux qui ont réellement assumé une bonne part de la relève sacerdotale durant cent soixante ans. Certains arrivent à des proportions très fortes : notons seulement le cas, dans les quarante dernières années, du Russey (1 prêtre pour 93 habitants), de Maîche (1 pour 165) et de Montbenoît (1 pour 172).

Les cantons catholiques du Doubs *les plus pauvres en vocations* (Besançon, Baume-les-Dames et Marchaux) *l'ont toujours été.* A plusieurs reprises, nous les retrouvons au dernier rang. Marchaux a été le plus démuni sous la Restauration, Boussières en 1876 et 1920. Besançon est pratiquement toujours médiocre. Tous les trois se sont cependant améliorés récemment.

Ces deux remarques tendraient à prouver qu'il y a une certaine constante, soit dans l'excellence, soit dans la pauvreté.

---

(15) Cf. Annexe, cartes nos 7, 8, 9 et 10.

(16) Recensements utilisés : 1826, 1851, 1896 et 1936.

DEPARTEMENT DU DOUBS

Cantons	1801-1830 1 prêtre pour =	1831-1875 1 prêtre pour =	1876-1920 1 prêtre pour =	1921-1960 1 prêtre pour =	Moyen. générale pour 30 ans 1 prêtre pour =
Amancey	481	276	372	317	361
Audeux	950	856	934	1 025	941
Baume-les-Dames .	493	564	740	656	598
Besançon	817	1 430	1 409	939	1 149
Boussières	1 409	821	10 000	965	3 299
Marchaux	4 457	1 000	1 225	988	1 917
Ornans	503	483	588	381	488
Pierrefontaine-les-Varans	322	340	335	173	292
Quingey	832	681	772	471	689
Rougemont	1 468	639	2 234	578	1 255
Roulans	2 222	978	940	497	1 159
Vercel	382	350	374	220	331
Audincourt		990	1 670	1 785	
Clerval	319	383	440	345	372
Hérimoncourt ...	1 200	850	1 560	1 300	1 227
L'Isle-sur-le-Doubs	948	973	525	1 148	898
Maîche	395	412	345	165	329
Montbéliard		4 000	7 500	1 555	
Pont-de-Roide ...	676	891	765	324	664
Le Russey	248	321	253	93	229
Saint-Hippolyte ..	495	735	648	414	574
Levier	431	377	414	330	388
Montbenoît	317	316	321	172	281
Morteau	425	440	618	214	424
Mouthe	555	560	620	257	498
Pontarlier	341	265	372	326	326

Tableau n° 34

Deux cantons protestants (Audincourt et Montbéliard) n'ont enregistrés aucune ordination entre 1801 et 1830.

Remarquons aussi *l'évolution caractéristique de certains cantons,* qui n'est pas sans poser de nombreux points d'interrogation :

— Boussières : médiocre dans la première période, assez bon dans la seconde, très pauvre dans la troisième, « moyen » dans la dernière.

— Marchaux : pauvre sous la Restauration et moyen durant les 130 années suivantes.

— L'Isle-sur-le-Doubs : moyen jusqu'en 1875, bon sous la troisième République, médiocre depuis 1920.

— Roulans : qui s'est constamment amélioré.

— Maîche et Le Russey = toujours excellents, mais qui ont amélioré leurs pourcentages de plus de moitié dans la dernière période.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Cantons	1801-1830 1 prêtre pour =	1831-1875 1 prêtre pour =	1876-1920 1 prêtre pour =	1921-1960 1 prêtre pour =	Moyen. générale pour 30 ans
Autrey-les-Gray ..		1 060	1 280	2 140	
Champlitte	1 785	5 550	610	1 005	2 237
Dampierre-sur-Salon	2 740	770	1 275	2 023	1 702
Fresne-Saint-Mamès	4 880	880	670	2 210	2 160
Gray	2 095	1 200	1 295	827	1 354
Gy	1 000	490	955	1 307	938
Marnay	1 225	660	500	1 770	1 039
Pesmes	700	490	890	1 426	876
Champagney	5 030	1 540	1 365	1 095	2 257
Faucogney	1 295	575	1 065	497	807
Héricourt	6 000	470	470	1 600	2 135
Lure	1 990	825	985	1 242	1 260
Luxeuil	2 195	890	715	1 170	1 242
Melisey	935	575	930	633	793
Saint-Loup- sur-Semouse	1 110	1 265	1 080	733	1 047
Saulx	935	630	605	875	761
Vauvillers	2 225	770	780	1 716	1 373
Villersexel	1 420	675	1 475	831	1 100
Amance	450	1 210	1 050	628	834
Combeaufontaine.	1 150	490	790	551	745
Jussey	990	855	1 010	2 562	1 354
Montbozon	1 500	880	1 175	768	1 081
Noroy-le-Bourg ..	1 400	605	610	761	894
Port-sur-Saône ...	2 475	1 070	875	916	1 334
Rioz	1 755	790	1 140	7 125	2 702
Scey-sur-Saône ...	1 500	1 650	1 175	746	1 268
Vesoul	710	590	730	738	692
Vitrey	620	620	1 115	1 198	888

Tableau n° 35

La Haute-Saône est généralement pauvre en ordinations.

Aucun canton saônois n'atteint la moyenne générale de 1 prêtre pour moins de 500 habitants.

Dix atteignent un pourcentage de 1 prêtre pour moins de 1 000 habitants sur l'ensemble de la période, et deux d'entre eux seulement, Vesoul et Melisey, maintiennent cette proportion à chacune des quatre grandes périodes.

Cinq ont une moyenne générale inférieure à 1 prêtre pour 2 000 habitants : Champlitte, Fresne-Saint-Mamès, Champagney, Héricourt et Rioz, celui-ci étant le plus démuni (1 prêtre pour 2 702 habitants).

Rares sont cependant les cantons ayant toujours eu très peu de vocations : si Champlitte n'a eu qu'un prêtre pour 2 237 habitants en moyenne générale, il a connu une bonne période sous la Troisième République (1 pour 610). De même Fresne-Saint-Mamès (1 pour 670).

Marnay, Héricourt et Saulx ont même été parmi les meilleurs cantons durant près d'un siècle (1831 à 1920). Egalement, mais dans une moindre proportion, Vauvillers et Lure.

Quelques cantons seulement suivent une même évolution.

Combeaufontaine, Faucogney, Melisey, Montbozon, Villersexel et Gray sont en progrès entre 1801 et 1875, traversent ensuite une période de crise, dont ils essaient enfin de se relever. Sept autres cantons (Rioz, Lure, Vauvillers, Pesmes, Gy, Dampierre-sur-Salon et Autrey-les-Gray, les quatre derniers appartenant à l'arrondissement de Gray), ont des courbes parallèles jusqu'à 1920. A partir de là, ils continuent à diminuer au lieu de se relever.

Il se vérifie par ailleurs que c'est une grande partie de l'arrondissement de Gray (mis à part ce canton) ainsi que quelques cantons du nord du département (Lure, Luxeuil, Vauvillers et Jussey, entre autres) qui ont été le plus touchés par la baisse du recrutement.

TERRITOIRE DE BELFORT

Cantons	1801-1830 1 prêtre pour =	1831-1875 1 prêtre pour =	1876-1920 1 prêtre pour =	1921-1960 1 prêtre pour =	Moyen. générale pour 30 ans
Belfort	1 000	660	1 430	926	1 004
Delle	1 250	1 150	1 200	525	1 304
Fontaine	675	625	2 000	1 192	1 123
Giromagny	1 000	1 465	1 125	746	1 084
Rougemont-le-Château	1 800	340	760	283	796

Tableau n° 36

Les cantons de Belfort et Fontaine ont atteint leur meilleur pourcentage (1 prêtre pour 600 et quelques habitants) au milieu du siècle dernier. Ceux de Delle, Giromagny et Rougemont-le-Château se sont sensiblement améliorés dans la période toute récente, Rougemont-le-Château allant jusqu'à donner 1 prêtre pour 283 habitants entre 1921 et 1960.

L'évolution de chacun des cinq cantons est, ici aussi, assez singulière. La moins bonne période se situe, dans l'ensemble, durant la crise générale de 1876 à 1920.

C'est le canton de Fontaine qui est le plus démuni depuis 1876.

Nous pouvons, à présent, regarder les cartes dans leur ensemble et comparer les départements entre eux.

Si l'on compare les départements entre eux :

a) **De 1801 à 1830** (17).

C'est le Doubs qui assure à lui seul la plus grande partie des ordinations. Elles sont particulièrement nombreuses dans les cantons de montagne et du plateau, mis à part ceux d'Ornans et de Mouthe. Les cantons de Baume-les-Dames et de Saint-Hippolyte ont, eux-aussi, un prêtre pour moins de 500 habitants.

La vallée du Doubs, en aval de Pont-de-Roide est en situation inférieure. Les cantons de Rougemont et de Boussières n'ont qu'un prêtre pour 1 468 et 1 409 habitants. Ceux de Marchaux et de Roulans sont les plus pauvres, celui-ci avec un prêtre pour 2 222 habitants, celui-là avec seulement 1 prêtre pour 4 457 habitants.

La Haute-Saône n'a qu'un canton qui puisse rivaliser avec les meilleurs du Doubs : celui d'Amance. Sept cantons ne donnent qu'un prêtre pour une population comprise entre 501 et 1 000 habitants. Vingt cantons sont en dessous de cette moyenne. La plupart sont groupés le long des vallées de l'Ognon (limitrophe du Doubs) et de la Saône, encore plus pauvre en sa partie sud. C'est l'arrondissement de Gray qui donne le moins de vocations.

Le Territoire de Belfort se situe à un niveau intermédiaire : ni très bon recrutement ni très mauvais. Les cantons de Belfort, de Fontaine et de Giromagny fournissent respectivement 1 prêtre pour 1 000, 1 000 et 675 habitants. Ceux de Delle et de Rougemont-le-Château suivent avec 1 prêtre pour 1 250 et 1 800 habitants.

Les quatre cantons protestants ne donnent que deux ordinations : une dans le Doubs : dans la commune à moitié catholique de Villars-les-Blamont (200 catholiques sur 452 habitants) et une dans le canton d'Héricourt (commune de Lomont). Le reste du « Pays » compte fort peu de catholiques et ne prend aucune part au recrutement sacerdotal.

---

(17) Cf. Annexe, carte n° 7.

b) **De 1831 à 1875** (18).

Il est évident que le recrutement est en progrès. Très peu de cantons sont vraiment dépourvus : à part les cantons protestants, seul celui de Champlitte (Haute-Saône) a 1 prêtre pour une population supérieure à 2 000 habitants (5 550 exactement).

Les vocations naissent principalement *dans la montagne et le plateau du Doubs* (toujours avec l'exception de Mouthe). Ornans est en progrès. Baume-les-Dames et Saint-Hippolyte ont légèrement baissé (1 pour 564 et 735). Dans la vallée du Doubs, seul Besançon est en décroissance (1 pour 1 430).

En Haute-Saône, trois cantons ont cette fois, un prêtre pour moins de 500 habitants (tous trois atteignent le même pourcentage, 1 prêtre pour 490 habitants) : Combeaufontaine, Gy et Pesmes. La vallée de la Saône reste pourtant en arrière du reste du département. On doit lui adjoindre le canton de Champagney, au nord.

Dans le Territoire de Belfort, enfin, quelques changements sont à relever ; Delle et Fontaine sont stables, mais Giromagny est en baisse (1 pour 1 465). Par contre Belfort, et Rougemont-le-Château surtout, progressent : le premier donne 1 prêtre pour 660 habitants (contre 1 pour 1 000) et le second, 1 pour 340 (contre 1 pour 1 800).

Des cantons protestants (30 ordinations), c'est Héricourt qui arrive nettement en tête avec ses 21 prêtres, soit une proportion de 1 prêtre pour 470 catholiques, ce qui place ce canton au premier rang de la Haute-Saône.

Dans les cantons protestants du Doubs, les ordinations sont ainsi réparties : trois à Hérimoncourt (1 prêtre pour 850 catholiques), cinq à Audincourt (1 pour 990) et une seule à Montbéliard (1 pour 4 000 environ). Les paroisses exclusivement catholiques — car il y en a dans les cantons d'Audincourt et même dans celui d'Hérimoncourt — continuent à fournir très peu de prêtres.

c) **De 1876 à 1920** (19).

La courbe générale nous indiquait, pour ces quarante-cinq ans, une très forte crise, enrayée seulement dans les années 1896-1905. Elle est immédiatement perceptible sur la carte.

On observe toujours le même contraste entre le Doubs et la Haute-Saône. Celle-ci n'a qu'un canton, Marnay, atteignant péniblement 1 prêtre pour 500 habitants. Les autres cantons se répartissent par moitié : les uns, situés dans le triangle Vesoul-Lure-Luxeuil fournissent un prêtre pour une population voisine de 700 habitants, les autres (dont plusieurs le long de la Saône) 1 pour environ 1 300 habitants.

---

(18) Cf. Annexe, carte n° 8.

(19) Cf. Annexe, carte n° 9.

Dans le Doubs, deux cantons n'atteignent pas le pourcentage de un prêtre pour 2 000 habitants : Boussières et Rougemont. Besançon et Marchaux ont respectivement 1 prêtre pour 1 409 (inchangé depuis 1830) et 1 pour 1 225 habitants (légère baisse). Le groupe du plateau et de la montagne reste compact, mis à part Ornans, Mouthe (toujours) et Morteau qui donnent 1 prêtre pour une population supérieure à 500 habitants.

Les cantons protestants comptent 34 ordinations. C'est toujours Héricourt qui arrive en tête avec 19 ordinations (soit une proportion de 1 prêtre pour 470 habitants catholiques). Il n'a donc pas sensiblement baissé. Et il se trouve, une fois encore, être le meilleur canton saônois.

Audincourt (9 ordinations) recrute davantage, mais sa population catholique croît beaucoup trop vite pour qu'il puisse maintenir son pourcentage (1 pour 1 670). Il est légèrement dépassé par Hérimoncourt (5 prêtres, soit 1 pour 1 560 habitants) tandis que Montbéliard reste loin en arrière (1 seul prêtre pour 7 500 catholiques). Les cantons protestants du Doubs sont donc en baisse.

d) **De 1921 à 1960** (20).

L'assiette générale du recrutement ne subit pas de modifications importantes. On note *un renforcement du Doubs* (montée de Quingey, Ornans, Roulans, Rougemont, Pont-de-Roide, Saint-Hippolyte, Morteau, Mouthe). La vallée du Doubs, sauf le canton de L'Isle-sur-le-Doubs, est aussi en progrès, notamment autour de Besançon. Les cantons atteignent des pourcentages supérieurs à ceux qu'ils ont connus souvent jusque-là, certains allant jusqu'à des chiffres extraordinaires : Le Russey (1 pour 93 habitants) Maîche (1 pour 165), Pierrefontaine-les-Varans (1 pour 173), Montbenoît (1 pour 172), Morteau (1 pour 214), etc. Audeux et Besançon retrouvent presque leurs chiffres de la Restauration, Rougemont n'a jamais été aussi prospère. Il y a donc un relèvement magnifique de l'ensemble des cantons du Doubs.

On ne peut en dire autant de *la Haute-Saône.* Si quelques cantons ont remonté (Gray, Faucogney, Melisey, Montbozon, Scey-sur-Saône), la plupart sont en diminution très forte. Rioz s'effondre littéralement, Jussey n'a qu'un prêtre pour 2 562 habitants. L'arrondissement de Gray est particulièrement touché par la crise, ainsi que l'axe Luxeuil-Lure-Héricourt. Seule, la région entourant Vesoul se maintient à peu près. Aucun canton pourtant n'atteint le pourcentage de un prêtre pour 500 habitants.

Le Territoire de Belfort est, dans l'ensemble, en progrès : Rougemont-le-Château arrive à un niveau jamais atteint. Mais le canton de Fontaine est loin en arrière.

---

(20) Cf. Annexe, carte n° 10.

Dans *les cantons protestants,* la situation s'est considérablement modifiée : Héricourt s'est effondré, comme toute la Haute-Saône, et ne compte plus que 4 ordinations, soit une pour 1 600 habitants catholiques. De la première place, ce canton passe presque à la dernière dans le département. Les trois cantons protestants du Doubs sont en nette augmentation, mais les ordinations ne croissent pas aussi rapidement que la population : Audincourt, avec ses 15 ordinations n'arrive qu'à 1 prêtre pour 1 785 catholiques.

***

Nous avons tenté de récapituler toute ces données dans une carte qui recouvre toute la période de 1801 à 1960 (20). Bien qu'elle soit en quelque sorte « fictive », elle est particulièrement éloquente. Elle indique la moyenne générale d'habitants ayant fourni un prêtre pour une période de trente ans, soit pratiquement à chaque génération.

Le contraste apparaît fortement entre les départements.

Trois zones sont assez nettement déterminées :

1. *Une zone de fort recrutement* dans douze cantons du Doubs, tous situés dans la montagne ou sur le plateau (Clerval et Ornans comportent, chacun, une « partie haute »). On y a toujours un prêtre pour moins de 500 habitants. Trois cantons ont été particulièrement féconds en vocations : Le Russey, Pierrefontaine-les-Varans et Montbenoît (1 prêtre pour moins de 300 habitants).

2. A l'opposé, *une zone de « désert »,* constituée principalement par le sud de la Haute-Saône (quatre cantons de l'arrondissement de Gray, plus le canton de Rioz) et par les cantons protestants d'Audincourt, Montbéliard, Héricourt, auquel s'ajoute le canton de Champagney. On doit y ajouter également le canton de Boussières dans l'arrondissement de Besançon.

3. *Entre les deux,* la majeure partie de la Haute-Saône et de la vallée du Doubs. Quelques cantons seulement émergent : Quingey, Baume-les-Dames et Saint-Hippolyte dans le Doubs, Vesoul en Haute-Saône.

Viennent déjà plus loin Faucogney et Melisey, Saulx, Noroy-le-Bourg, Amance, Combeaufontaine, Vitrey, Gy et Pesmes en Haute-Saône ; Rougemont-le-Château dans le Territoire de Belfort ; Audeux. L'Isle-sur-le-Doubs et Pont-de-Roide dans le Doubs.

Ce sont autant de situations que nous aurons à analyser, et à expliquer si possible.

---

(21) Cf. Annexe, carte n° 11.

CHAPITRE PREMIER

ORDINATIONS ET DEMOGRAPHIE

Tout au long des pages qui précèdent, nous avons constamment rapporté le nombre des ordinations aux chiffres de la population à une époque donnée : à la population totale, quand il s'agissait des cantons ; au nombre de jeunes hommes de 25 à 29 ans, quand il s'agissait des départements.

On peut aller plus loin dans l'enquête. Il ne suffit pas, en effet, de constater des rapports, encore doit-on chercher à les expliquer. Une étude démographique précise s'impose.

Parmi les facteurs multiples qui définissent la démographie, il nous semble que quelques-uns méritent ici une attention toute particulière. C'est à cinq d'entre eux que nous nous proposons de confronter le recrutement sacerdotal, son importance et son évolution : le volume de la population, sa densité, le taux de natalité, la répartition des familles nombreuses, l'émigration.

Nous nous efforcerons d'établir cette confrontation au niveau des départements et au niveau des cantons (parfois même, nous étudierons le cas de quelques paroisses), soit dans le déroulement des périodes historiques, soit à une même époque donnée.

Une telle étude est passablement austère, du fait de l'alignement massif des statistiques. Elle nous a paru cependant indispensable : nous essaierons de dégager quelques conclusions d'ordre général qui ne sont pas sans intérêt pour la compréhension du phénomène du recrutement et pour une éventuelle action d'ordre pastoral.

I. — Le volume de la population

1. AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS.

La population des trois départements (Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort) a considérablement varié depuis la Révolution (1).

(1) Cf. Introduction, page 23 et suivantes, et Annexe, graphiques nos 16, 17 et 18. Cf. aussi, J. Rochas, « L'évolution démographique de la Franche-Comté », dans *La Franche-Comté et son économie*, 1965, p. 14 et sq.

Le Doubs qui n'avait guère que 216 000 habitants en 1801 n'a cessé de croître jusqu'en 1886 (250 000 habitants en 1825, 296 000 en 1851, plus de 300 000 à partir de 1876, 311 000 en 1886). Ayant perdu ensuite presque 20 000 habitants en dix ans, il arrive à nouveau à 305 000 en 1931, pour atteindre 327 000 habitants en 1954 et 383 000 en 1962. Dans l'ensemble, sa population a donc été en augmentation pendant la plus grande partie du siècle dernier ; stationnaire ensuite, avec une tendance à la baisse, elle n'a véritablement remonté que dans les toutes dernières années.

La Haute-Saône suit une évolution différente. Elle accuse 291 000 habitants en 1801 et atteint son maximum en 1851 avec 347 000 habitants. Depuis cette date, elle est en constante diminution : elle s'appauvrit de 140 000 habitants en cent ans (209 000 en 1954, 207 000 en 1962).

Le Territoire de Belfort est en hausse constante de 1801 (31 000 habitants) à 1911 (101 000). Il reste alors à peu près stationnaire, mises à part les années des deux guerres mondiales qui font quelque peu diminuer sa population (110 000 habitants en 1962).

Ces évolutions différentes ont-elles un retentissement sur le recrutement sacerdotal ? Il ne le semble pas.

a) Les courbes de population ne coïncident pas, en effet, avec les courbes de taux d'ordinations. Celles-ci suivent, en gros, un tracé parallèle, alors que les premières ont des allures nettement différentes.

Ainsi, l'on observe que, malgré un dépeuplement très important à partir de 1851, la Haute-Saône enregistre un taux d'ordinations supérieur, pendant trente ans, à celui du Doubs, dont la population s'accroît jusqu'à 1886.

Ainsi, encore, peut-on remarquer que les trois courbes de taux sont en baisse depuis 1946, alors que les trois courbes de population sont en remontée.

b) A une même époque donnée, le taux d'ordinations n'est pas, non plus, en rapport direct avec le chiffre total de la population. Un département peu peuplé peut atteindre un taux d'ordinations aussi élevé qu'un département à population importante : à plusieurs reprises, le Territoire de Belfort a un taux d'ordinations très voisin de celui de la Haute-Saône, alors que son volume de population lui est de deux à cinq fois inférieur (cf. de 1851 à 1866, entre 1906 et 1910, entre 1936 et 1940 et entre 1946 et 1950). La même observation peut être faite entre le Doubs et le Territoire de Belfort entre 1927 et 1931.

2. AU NIVEAU DES CANTONS.

Trois cartes nous décrivent l'évolution du chiffre total de la population :

1. La première (2) reproduit l'*évolution de l'ensemble de la période 1801-1954,* avec des points de repère pour 1851 et 1906. Seuls,

(2) Cf. Annexe, carte n° 12.

les cantons urbains ont pratiquement augmenté leur population : Vesoul (seul canton urbain de Haute-Saône) ; la région de Belfort-Montbéliard avec, en plus, les cantons de Pont-de-Roide et de Maîche (ce dernier s'est maintenu, plus qu'il n'a augmenté réellement) ; Morteau, Pontarlier et Besançon-Nord, soit onze cantons au total. Tous les autres, soit quarante-neuf, ont connu une période de baisse plus ou moins longue.

2. La carte suivante (3) manifeste l'*ancienneté du phénomène de dépeuplement :*

a) 25 cantons de la Haute-Saône ont atteint leur maximum, entre 1846 et 1851. Ceux de Champagney et Saint-Loup ont tenu jusqu'à 1906.

b) Dans le Doubs, la plupart des cantons de la plaine et du plateau en sont au même point. Celui du Russey poursuit sa courbe ascendante jusqu'à 1861, celui de Maîche jusqu'à 1911. Le canton de Besançon-Sud ne croît plus depuis 1881. Celui de Boussières s'est arrêté en 1866.

c) Dans le Territoire de Belfort, les cantons de Delle et Giromagny ont stoppé leur croissance il y a cinquante ans ; ceux de Fontaine et Rougemont-le-Château avaient arrêté la leur une décade auparavant.

3. La dernière carte (4) indique, en pourcentage, *les variations de population entre l'époque où celle-ci a atteint son maximum et le recensement de 1954.*

a) En Haute-Saône, seul, le canton de Vesoul, est en augmentation. L'arrondissement de Gray (sauf le canton de Gray) et les trois cantons de Scey-sur-Saône, Montbozon, Villersexel ont perdu la moitié, ou presque, de leur population depuis 1951. Quatre cantons (Rioz, Noroy, Saulx et Vauvillers) ont perdu plus de 60 % de leur population.

b) Dans le Doubs, aucun pourcentage de baisse aussi élevé ne peut être relevé. Cependant, le canton de Rougemont a baissé de près de 60 %. Cinq autres (Audeux, Quingey, Amancey, Mouthe et Clerval) ont diminué de 40 à 49 %. Treize autres cantons ont perdu de 20 à 40 % de leur population, aussi bien dans la plaine que sur le plateau et la montagne (Le Russey). Tout à l'inverse, cinq cantons (Besançon-Nord, Audincourt, Montbéliard, Morteau et Pontarlier ne cessent de croître régulièrement) (5).

c) Dans le Territoire de Belfort enfin, le canton de Belfort a progressé de 322 %, Delle s'est maintenu, tandis que les trois autres cantons enregistrent une perte de 20 à 39 %.

---

(3) Cf. Annexe, carte n° 13.

(4) Cf. Annexe, carte n° 14.

(5) Chiffres donnés dans l'introduction, p. 24.

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Ces cartes peuvent-elles être comparées à celles du recrutement sacerdotal ? Y a-t-il des relations entre les unes et les autres ?

Celles-ci n'apparaissent pas immédiatement. Bornons-nous à quelques remarques :

1. Tous les cantons ont une population stable ou en progrès avant 1851. Le recrutement sacerdotal est, lui aussi, en progrès très net durant la première moitié du siècle... mais nous savons qu'il était pratiquement reparti de zéro en 1800.

2. De 1851 à 1906, quelques cantons seulement continuent leur progression démographique. Ce sont principalement les chefs-lieux de département, la région de Belfort-Montbéliard et quelques cantons sous-vosgiens.

Le recrutement sacerdotal, pour l'ensemble du diocèse, amorce une baisse à partir de 1876. Ce sont, en particulier, les cantons qui augmentent de population, qui fournissent moins d'ordinations, sans être pourtant les seuls : Besançon, Boussières, Marchaux, Delle, la région de Montbéliard-Belfort, voient leur recrutement diminuer... Le canton de Morteau fournit également moins de vocations à partir de cette période, pour un temps.

Il y a là une coïncidence de fait. Peut-on parler d'une relation de cause à effet ? A ce point de notre étude, nous n'oserions l'affirmer, étant donné que d'autres facteurs seront à considérer. Ces cantons en croissance démographique sont pratiquement tous des cantons qui deviennent de plus en plus industriels.

3. Notons enfin la coïncidence entre la baisse de population à peu près générale du sud de la Haute-Saône (arrondissement de Gray, plus quelques cantons voisins) et la baisse de recrutement observée dans toute cette région, à partir du milieu du siècle dernier. Cette situation contraste assez fortement avec celle du plateau et de la montagne du Doubs : ici, le dépeuplement commence à la même époque, mais il n'atteint pas des proportions aussi considérables. Cela tendrait peut-être à prouver que le recrutement n'est affecté par une baisse de population, qu'à partir d'un certain seuil : dans le cas considéré ici, à partir d'une baisse de population supérieure à 30 %.

II. — La densité de la population

Une longue et minutieuse étude serait à faire sur ce point. Nous ne pouvions y songer, et c'est pourquoi nous avons simplement procédé à deux sondages, qui ont permis l'établissement de deux cartes :

1. La première (6) montre ce qu'était *la densité de la population au milieu du siècle dernier, en 1851.*

(6) Cf. Annexe, carte n° 15.

Dans le Doubs, quatre cantons seulement avaient une densité inférieure à 40 habitants au km2 : deux en montagne, Mouthe (30) et Le Russey (38) ; deux sur le plateau, Pierrefontaine-les-Varans (35) et Vercel (36). Les cantons de Besançon, Montbéliard et Audincourt comptaient déjà une densité élevée (respectivement : 278, 123 et 117 habitants au km2). Les cantons voisins de ces deux régions avaient une densité comprise entre 50 et 75 habitants au km2. Le reste du département se situait entre 40 et 50 habitants au km2.

En Haute-Saône, le nord du département, ainsi que le canton de Gray accusaient une densité comprise entre 75 et 90 habitants au km2. Celui de Vesoul atteignait 109 habitants au km2. Les cantons les moins peuplés étaient ceux de Champlitte, Autrey-les-Gray, Fresne-Saint-Mamès, Port-sur-Saône et Jussey (tous compris entre 44 et 48 habitants au km2).

Le Territoire de Belfort avait alors une densité moyenne très supérieure à celle de la France : alors que celle-ci n'arrivait qu'à 51 habitants au km2, le canton de Fontaine atteignait 77, ceux de Delle 81, Rougemont-le-Château 88, Giromagny 90, Belfort 144 habitants au km2. Cela donnait au Territoire de Belfort, une moyenne générale de 110 habitants au km2.

2. La seconde carte (7) indique *la densité en 1936*. De profonds changements sont intervenus.

Le Doubs a considérablement baissé dans son ensemble, mis à part les cantons de Besançon, Morteau, Pontarlier et de la région de Montbéliard. L'ensemble du plateau n'atteint guère plus de 25 habitants au km2, Mouthe est descendu jusqu'à 17.

En Haute-Saône, même constatation : la plupart des cantons qui constituent l'arrondissement de Gray n'ont pas 25 habitants au km2. Le nord du département lui-même a subi des pertes importantes : deux cantons seulement (Vesoul et Luxeuil) dépassent 75 habitants au km2.

Le Territoire de Belfort voit deux de ses cantons diminuer : Rougemont-le-Château et Fontaine. Par contre, Belfort passe de 144 à 446 habitants au km2.

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Y a-t-il un rapport entre la densité de la population et le recrutement sacerdotal ?

Trois remarques semblent pouvoir être faites :

1. Le recrutement se faisait principalement, au siècle dernier, dans des cantons à faible densité. Les cantons qui accusaient déjà en 1851 des densités plus fortes (Gray, Vesoul et, d'une façon générale, le nord de la Haute-Saône et le Territoire de Belfort) étaient parmi les plus démunis en vocations.

(7) Cf. Annexe, carte n° 16.

2. Le même phénomène s'observe actuellement : mis à part les cantons de Morteau et Pontarlier, le recrutement sacerdotal est essentiellement le fait des cantons où la densité de la population ne dépasse guère 25 à 30 habitants au km2.

3. Enfin, l'effondrement dans l'arrondissement de Gray, coïncide avec une chute très forte de la densité dans cette région.

Une question surgit alors : pourquoi la chute de la densité dans le sud de la Haute-Saône, correspond-elle à une baisse notable du recrutement sacerdotal, alors que la même chute de densité sur le plateau du Doubs ne paraît avoir aucun retentissement sur les ordinations ? La question vaudrait d'être creusée, et nous pensons que les pages suivantes pourront nous éclairer, en étudiant le taux de natalité, la répartition des familles nombreuses et le fait de l'émigration.

Il semble bien que, dans le Doubs, le recrutement a été favorisé par d'autres facteurs, qui n'ont pas joué en Haute-Saône. Celle-ci a été victime d'une chute de densité plus forte que partout ailleurs. On a l'impression que certains cantons se sont littéralement effondrés.

On peut remarquer, du reste, que les cantons qui se sont accrus considérablement en population ne sont pas ceux qui ont vu monter en aussi notable proportion leurs ordinations sacerdotales. Les ordinations n'ont pas suivi la marche ascendante rapide de la population.

Ces deux faits ne sont-ils pas le signe que les ordinations sacerdotales constituent un « baromètre très sensible » qui témoigne bien des fluctuations démographiques ? Effondrement de la population d'un côté, accroissement trop rapide de l'autre dans les villes : les deux phénomènes sont liés plus ou moins directement à l'enracinement. Pour qu'une population donne des prêtres, il semblerait qu'elle doive être profondément enracinée, géographiquement et humainement, dans une région, dans un canton. Nous verrons, si les pages qui viennent permettent de vérifier cette hypothèse de travail.

III. — Le taux de natalité

1. AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS.

Deux observations nous ont paru nécessaires : d'une part y a-t-il une différence, à une époque donnée, entre les taux de natalité d'un département à l'autre ? D'autre part, le taux de natalité varie-t-il à l'intérieur de chaque département, à des époques différentes ?

1. On observe une *nette différence entre les taux de natalité, d'un département à l'autre à une époque donnée.*

La réponse ne saurait faire de doute : le département du Doubs a pratiquement toujours eu un taux de natalité supérieur à celui de la Haute-Saône, celui-ci étant par ailleurs inférieur à celui du Territoire de Belfort.

L'étude du taux de natalité n'étant pas facile à faire pour le siècle dernier, nous avons recouru à un biais. Depuis 1851, les recensements nous donnent le nombre de jeunes gens de 25 à 29 ans (ce qui nous a permis de calculer les taux d'ordinations). Ce nombre de jeunes gens correspond, à un certain nombre d'unités près (ceux qui sont décédés avant 25 ans devraient y être ajoutés), aux naissances enregistrées 25 à 29 ans plus tôt. Rapporté donc à la population totale du département, 29 ans plus tôt, ce chiffre nous fournit une indication sur la natalité.

Nous avons procédé à plusieurs sondages, concernant les populations de la Haute-Saône et du Doubs : la comparaison est constamment en faveur du département du Doubs.

Ainsi, en 1866, la Haute-Saône dénombre 10 823 jeunes hommes de 25 à 29 ans, contre 10 335 dans le Doubs : les deux chiffres sont quasi équivalents. On pourrait s'attendre à ce que sa population soit, vingt-cinq ou trente ans plus tôt, sensiblement égale à celle du Doubs. Il n'en est rien. Le recensement de 1836 indique que la Haute-Saône compte alors 67 000 habitants de plus que le Doubs. Nous sommes amenés à conclure qu'avec une population nettement supérieure, la Haute-Saône a moins de naissances que le Doubs.

Elle conserve d'ailleurs un chiffre total de population supérieur à celui du Doubs jusqu'en 1875 : seul le recensement de 1866 indique qu'elle compte un peu plus de jeunes hommes de 25 à 29 ans que le Doubs. Elle a donc bien une natalité plus faible que celui-ci.

De même en 1896-1901 : alors que le Doubs compte 10 900 jeunes hommes de 25 à 29 ans, la Haute-Saône n'en accuse que 8 800. Or, vingt-cinq ans plus tôt, sa population est encore nettement supérieure à celle du Doubs.

Dernière remarque de cet ordre : en 1951, le Doubs a exactement deux fois plus de jeunes hommes de 25 à 29 ans que la Haute-Saône (13 040 contre 6 520). Nous pourrions nous attendre à trouver la même différence de moitié dans la population totale des deux départements. Il n'en est rien : la population du Doubs au lendemain de la guerre de 1914-18 est de 285 000 habitants, celle de la Haute-Saône est de 228 000. Cela traduit donc bien une différence dans le taux de la natalité. La comparaison des pyramides d'âges le traduit d'ailleurs fort bien : la base de la pyramide est toujours plus large dans le Doubs que dans les autres départements (8).

Les mêmes calculs peuvent être faits pour le Territoire de Belfort : ils montrent que, d'une manière générale, ce dernier a un taux de natalité supérieur à celui de la Haute-Saône. Pour n'en donner qu'un exemple, signalons qu'entre 1920 et 1930, alors que la Haute-Saône a un taux de natalité moyen de 18,5 pour mille environ, le Territoire approche de 20 pour mille.

---

(8) I. N. S. E. E. Recensement de 1946. Pyramides de 1911 et 1946. Cf. Annexe, graphique n° 19.

2. *Le taux de natalité a considérablement diminué dans chaque département.*

Le phénomène est ancien. En utilisant les chiffres fournis par l'I. N. S. E. E., nous avons pu établir le tableau suivant :

Périodes	Taux de natalité	
	Doubs	Haute-Saône
1801-1810	29,2	28,1
1811-1820	30,2	29,6
1821-1830	31	28,2
1831-1840	27,4	26,9
1841-1850	24,5	24,7

Tableau n° 37

Ainsi, le taux de natalité commence à baisser dès 1831 ; il n'a pratiquement pas cessé de diminuer jusqu'à notre temps. Le tableau qui suit l'indique nettement pour la période d'entre les deux guerres : on y trouve la proportion d'enfants nés vivants pour 1 000 habitants, dans les trois départements.

Années	Doubs	Haute-Saône	Territoire de Belfort
1920	22,4	20,7	19,3
1921	19,7	22,3	19,3
1922	20,8	19,0	17,9
1923	21,5	18,2	18,0
1924	20,6	17,4	17,9
1925	21,2	19,1	19,6
1926	21,6	18,4	20,6
1927	20,8	18,2	19,2
1928	21,2	17,9	20,2
1929	20,9	17,7	18,3
1930	20,3	18,4	20,4
1931	20,0	17,4	19,5
1932	19,2	17,6	19,1
1933	18,3	16,1	17,9
1934	18,3	16,5	17,9
1935	17,4	16,4	17,1
1936	17,3	16,5	16,4
1937	17,6	15,4	15,9
1938	17,7	15,2	16,6
1939	15,1	12,1	13,0

Tableau n° 38

2. AU NIVEAU DES CANTONS.

On peut faire des observations du même ordre, comme le montrent les exemples donnés dans le tableau suivant :

Cantons	1867	1907
Le Russey	44,4	25,3
Maîche	30,7	25,2
Pierrefontaine	30	24,7
Montbenoît	27,9	22,2
Baume-les-Dames	25,4	19,9
Rougemont	24,9	19,2
Faucogney	39,2	28,6
Melisey	28,9	23,1
Combeaufontaine	24,2	16
Rioz	24,2	14
Fresne	22,9	18,2
Marnay	22,6	16,3
Amance	20,6	16,5
Giromagny	31,1	23
Delle	26	24
Fontaine	23,5	21,6

Tableau n° 39

Le tableau fait ressortir :

— d'une part une différence très importante entre les taux de natalité des cantons de montagne et du plateau (Le Russey, Maîche, Pierrefontaine-les-Varans, Montbenoît, Faucogney, Melisey, Giromagny) et ceux des cantons de plaine, en 1867 comme en 1907. Cette différence persiste encore de nos jours (9).

— d'autre part, une forte baisse de la natalité dans tous les cantons, entre 1867 et 1907.

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Confrontons ces résultats avec ceux du recrutement sacerdotal.

a) *au niveau des départements :* même physionomie de part et d'autre. C'est le département du Doubs qui enregistre les meilleurs taux de natalité, comme les meilleurs taux d'ordinations habituellement.

(9) Un étude sociologique récente sur le canton de Montbozon le montre bien. Comparée à celle d'un secteur du Haut-Doubs (région de Goux-les-Usiers), la pyramide des âges de ce canton saônois, indique que la proportion des vieillards est sensiblement moins forte dans le Haut-Doubs (12,4 % de la population au lieu de 19,4 % en Haute-Saône), mais que la proportion de jeunes y est plus élevée (42 % de la population, au lieu de 35,1 %). Cf. *Situation sociologique et religieuse du canton de Montbozon,* A. M., p. 5 (en note).

Cependant, des nuances s'imposent : l'échelle du département est trop vaste pour que l'on aboutisse à des conclusions certaines. A l'intérieur même d'un département il y a trop de variété, pour conclure immédiatement.

b) *au niveau des cantons :* deux remarques peuvent être faites :

1. Il y a, effectivement, des cantons où la baisse de natalité correspond à une baisse du recrutement sacerdotal.

C'est, par exemple, le cas du canton de Baume-les-Dames. La natalité y est passée (cf. tableau supra) de 25,4 à 19,9 pour mille, entre 1867 et 1907. La même chute est observée dans les ordinations : le canton qui fournissait en moyenne 5 à 6 prêtres à chaque période quinquennale vers 1875, n'en donne plus que 3 de 1896 à 1930. La concordance entre les deux phénomènes est nette, sans que nous puissions établir qu'il y a évidemment relation de cause à effet.

C'est aussi le cas de nombreux cantons dans l'arrondissement de Gray. Ainsi, dans le canton de Marnay, où le taux de natalité passe, dans les mêmes délais de 22,6 à 16,3 pour mille. La natalité est d'ailleurs notée par les missionnaires diocésains. Ils indiquent, à propos de Charcenne, en 1895 : « Population en décroissance ; on se marie peu ; mariages peu féconds » (10). De même au sujet de Bonboillon, plus tard : « village en train de mourir. Très peu d'enfants ». Cette baisse se retrouve dans la courbe des ordinations : le canton ne dénombre que 7 prêtres entre 1896 et 1905, aucun entre 1930 et 1939. Quand la population baissait de 25 %, la natalité diminuait, elle, de 50 % : les ordinations ont suivi cette allure décroissante aussi.

Le canton de Rioz est peut-être encore plus significatif. Le taux de natalité s'y est effondré de 24,2 en 1867 à 14 pour mille en 1907. Et cela ne vient pas seulement du chef-lieu : Fondremand enregistrait 27 baptêmes pour 658 habitants en 1867, mais seulement 7 en 1907 pour 483 habitants... alors que tous les enfants étaient encore baptisés. La population baissait donc de 27 %, mais la natalité diminuait de 75 %. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, qu'il n'y ait aucune ordination dans le canton entre 1906 et 1920, ni entre 1940 et 1956 ? Une seule ordination a eu lieu entre 1920 et 1930, correspondant à un prêtre pour 11 400 habitants.

Le canton de Fresne-Saint-Mamès suit la même évolution. Chute assez forte dans la natalité (22,9 à 18,2 pour mille). Beaujeu est, en 1948, disent les missionnaires, « un pays de vieux, avec des ménages sans enfants ». Dampierre-sur-Salon (chef-lieu du canton voisin) est « un pays victime de l'émigration et de la diminution des familles ». A Montdoré (canton de Vauvillers), « les filles se marient à vingt ans, et même en dessous, bien décidées à n'avoir qu'un enfant, ce qui, du reste, est absolument conforme aux vues des parents ». On ne s'étonne pas que dans tous ces villages les vocations sacerdotales soient rares.

---

(10) Toutes les notes suivantes ont été extraites des Registres de la Mission d'Ecole (cf. notre thèse complémentaire).

Ces remarques pourraient être étendues à de nombreux villages dans les autres cantons : la natalité à Montbozon passe de 27 pour mille en 1860 à 20 pour mille en 1880, 15,8 pour mille en 1928-1937, 13,6 pour mille en 1948-56.

Tous ces exemples concernent des cantons de plaine. La même coïncidence entre la chute de la natalité et une diminution des ordinations se rencontre-t-elle en montagne ? A vrai dire, beaucoup moins. Nous n'en avons pas trouvé d'exemples frappants en ce qui concerne le Doubs. Un seul cas pourrait être cité ici, concernant le canton de Faucogney. Ses deux courbes (taux de natalité, taux d'ordinations) sont parallèles. La natalité y était forte à la fin du second Empire, (39,2 pour mille) ; en 1907, elle a baissé de près d'un tiers (28,6 pour mille). Or, le recrutement sacerdotal y est aussi en diminution : on comptait un prêtre pour 1 200 habitants entre 1896 et 1905, on n'en compte plus qu'un pour 1 620 habitants entre 1921 et la Seconde Guerre mondiale. Ici non plus, on ne peut affirmer que la chute de natalité soit seule responsable de la diminution des ordinations, mais le phénomène doit être noté.

2. Il y a enfin des cas où la baisse de natalité ne correspond pas à une diminution des vocations. Au contraire, quand le nombre des naissances diminue, le recrutement augmente. En voici quelques exemples.

Les plus nombreux se situent dans les cantons de montagne qui ont, dans l'ensemble, amélioré considérablement leurs pourcentages d'ordinations depuis 1920.

Dans le canton de Maîche, le taux de natalité passe, entre 1868 et 1908, de 30,7 à 25,2 pour mille. Or, pendant ce temps, le recrutement reste à peu près stationnaire. On dénombre un prêtre pour 740 habitants entre 1896 et 1905, et un pour 769 dans l'entre-deux-guerres.

Dans le canton du Russey, la chute de natalité est beaucoup plus forte : pour les mêmes dates, elle passe de 44,4 à 25,3 pour mille. On pourrait donc s'attendre à une diminution des ordinations. Or, il n'en est rien : elles sont, au contraire en progrès : un prêtre pour 440 habitants en 1896-1905, contre un pour 275 entre 1921 et 1955. Il n'y a donc pas coïncidence entre les deux phénomènes.

C'est encore le cas de Montbenoît et de Pierrefontaine-les-Varans. Le taux de natalité du canton de Montbenoît décroît de 27,9 à 22,2 pour mille. Or, ses ordinations sont en augmentation : d'un prêtre pour 740 habitants en 1896-1905, le canton passe à un pour 500 de 1921 à 1955. A Pierrefontaine-les-Varans, même constatation : le taux de natalité baisse de 30 à 24,7 pour mille tandis que le recrutement s'améliore : le canton qui fournissait un prêtre pour 700 habitants, entre 1896 et 1905, en compte un pour 475 de 1921 à 1955. Une fois de plus, il n'y a pas concordance entre l'abaissement du taux de natalité et la montée des ordinations.

La même observation peut être faite dans la plaine, encore que bien moins fréquemment. Par exemple, le canton de Rougemont qui voit décroître son taux de natalité de 22,9 en 1867-1868 à 19,2 pour mille en 1907-1908 (11), connaît un recrutement en progrès, puisque le canton qui n'avait que cinq ordinations de 1876 à 1920 en dénombre onze de 1921 à 1955.

Voici deux autres exemples pris dans la Haute-Saône : l'un dans la vallée supérieure de la Saône, l'autre dans une région plus montagneuse, aux abords des Vosges.

Le canton d'Amance avait un taux de natalité d'environ 20,6 pour mille à la fin du second Empire. Il descend à 16,5 pour mille après la Séparation. Or, pendant ce temps, son recrutement passe de un prêtre pour 4 000 habitants entre 1866 et 1895, à un pour 2 470 habitants pour la difficile période de 1906 à 1920 et à un pour 1 810 entre 1921 et 1955. L'amélioration est donc nette.

Le canton de Melisey voit son taux de natalité tomber de 28,9 à 23,1 pour mille (une fois de plus, le taux de natalité des cantons montagneux est supérieur à celui des cantons de plaine). Son recrutement est aussi en progrès : un prêtre pour 5 410 habitants avant 1905, contre un pour 2 870 entre 1921 et 1955. La baisse de natalité, dans ces deux cas, si elle a exercé une influence défavorable sur le recrutement, a été compensée par d'autres facteurs, qui ont accru le nombre des vocations.

On doit donc rester prudent quand on parle de l'influence de la natalité sur les ordinations. Nous croyons qu'effectivement la diminution des vocations dans certains cantons tient pour une part à une baisse de la natalité. Mais il faut se garder de toute généralisation. Il semble bien qu'on doive *porter davantage attention au taux lui-même* (s'il est faible ou fort) *qu'à ses variations*. L'examen des cantons féconds en prêtres tendrait à conduire à cette conclusion. Maîche, Le Russey, Pierrefontaine-les-Varans, Faucogney le prouvent : dans les quatre cas, le taux de natalité a baissé, mais en 1907-1908, il reste encore égal ou supérieur à 25 pour mille. A ce moment, les cantons de plaine n'atteignent plus 20 pour mille (Baume-les-Dames, 19,9 ; Marchaux, 19,2 ; Fresne-Saint-Mamès, 18,2 ; Marnay, 16,3 ; Rioz, 14). *Y aurait-il un seuil au-delà duquel le recrutement devient beaucoup plus difficile ?...* Nous aurions tendance à le penser.

Une étude des ordinations dans une dizaine d'années dira si la remontée générale de la natalité (cf. taux de 1954) qui constitue un fait exceptionnel, correspond à un meilleur recrutement. En tout état de cause, le taux de natalité n'est qu'un facteur parmi tous ceux qui exercent une influence sur le recrutement sacerdotal : nous avons vu combien il est difficile d'en apprécier l'importance.

---

(11) Remarquer, en passant, que ce taux est beaucoup plus faible que ceux des cantons de montagne, même au milieu du XIX[e] siècle.

IV. — La répartition des familles nombreuses

Cette quatrième question est intimement liée à la précédente : comment sont réparties géographiquement les familles nombreuses ? Certaines régions n'en sont-elles pas beaucoup mieux pourvues que d'autres ?

La réponse ne saurait faire de doute ; les familles nombreuses se rencontrent plus fréquemment dans le Doubs — surtout dans le Haut-Doubs — qu'en Haute-Saône ou dans le Territoire de Belfort. Nous en apporterons trois exemples :

a) *En 1906* (12) le nombre total des familles était approximativement le même dans le Doubs et dans la Haute-Saône : 77 285 dans le premier, 77 158 dans la seconde.

Or, à la même date, on dénombrait seulement 9 063 familles de six enfants et plus en Haute-Saône (soit 11,7 % du nombre total des familles) contre 11 825 dans le Doubs (soit 15,3 %).

La Haute-Saône avait donc nettement moins de familles nombreuses que son voisin.

b) *En 1926* (13), le nombre total des familles s'était accru dans le Doubs, passant à 82 711, alors qu'il était en décroissance en Haute-Saône (72 071).

Le nombre des familles de six enfants et plus avait, certes, partout diminué, mais cette diminution était beaucoup plus accentuée dans la Haute-Saône que dans le Doubs : celle-là n'en avait plus que 3 650 (soit 5 %) contre 6 125 dans celui-ci (7,4 du total des familles).

c) *En 1931,* enfin, un dernier exemple est fourni par le recensement, qui donne la répartition des familles. Le tableau n° 40 (cf. ci-dessous) montre, une fois encore, que la proportion des familles nombreuses, par rapport au nombre total des familles, est plus forte dans le Doubs que dans la Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort. On peut donc bien dire que, d'une façon générale, les familles nombreuses se trouvent dans le Haut-Doubs.

Le témoignage des missionnaires vient corroborer cette conclusion : on rencontre aujourd'hui encore de nombreuses familles de huit, dix enfants, parfois plus dans les cantons de montagne (14).

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Y a-t-il un rapport entre la répartition des familles nombreuses et les cartes de recrutement sacerdotal ?

a) Notons, tout d'abord, que de tout temps, la majorité des prêtres sont originaires de familles nombreuses. La remarque a été faite maintes fois.

---

(12) Calcul fait d'après l'I. N. S. E. E., recensement de 1906.
(13) *Id.*, recensement de 1926.
(14) G. Pourchet a insisté sur cette « terre d'élection des familles nombreuses » que constituent les Franches-Montagnes du Doubs, dans un article de l'Almanach populaire comtois, *Barbizier,* 1955, p. 321.

	Doubs	Hte-Saône	Territoire de Belfort
Nombre total de familles	85 575	70 015	29 227
Familles ayant eu le nombre ci-dessous d'enfants nés vivants :			
Non déclaré	6 637	3 352	1 701
0	9 433	7 905	3 448
1	16 435	14 407	6 542
2	16 235	15 434	6 018
3	11 746	10 822	4 040
4	7 922	6 843	2 736
5	5 515	4 030	1 654
6	3 788	2 659	1 061
7	2 606	1 649	680
8	1 851	1 103	446
9	1 231	677	295
10 et plus	2 176	1 134	606

Source : I.N.S.E.E.

Tableau n° 40

Le Petit Séminaire de Consolation accusait, en 1924, une moyenne de 6,50 enfants par famille de séminariste. On dénombrait alors (15) : deux élèves appartenant à une famille de 13 enfants ; 6 à une famille de 12 ; 9 à une famille de 11 ; 10 à une famille de 10 ; 13 à une famille de 9 ; 14 à une famille de 7...

Ce n'était pas là quelque chose d'exceptionnel. En 1946, le même établissement enregistrait une moyenne de 6,95 enfants par famille de séminariste. Un élève appartenait à une famille de 16 enfants ; 4 à une famille de 14 ; 3 à une famille de 13 ; 2 à une famille de 11 ; 11 à une famille de 10 ; 15 à une famille de 9 ; 19 à une famille de 8 ; 14 à une famille de 7...

Et ce qui est vrai de Consolation, l'est également des petits séminaires de Maîche et de Luxeuil, ainsi que du Grand Séminaire. Ainsi, on dénombrait à Luxeuil, en 1953, 26 élèves sur 100 appartenant à des familles de 8 enfants et plus. La moyenne d'enfants, par famille de séminariste, était cette année-là de 5,4. Au Grand Séminaire, de semblables pourcentages ont été relevés la même année.

b) Il n'est pas tellement étonnant, dans ces conditions, que les régions les plus fécondes en vocations soient, en même temps, celles qui comptent le plus de familles nombreuses ; la comparaison des cartes est éloquente à ce sujet. Ce sont principalement les cantons de montagne (Le Russey, Maîche, Montbenoît) et du plateau (Pierre-

(15) *An. Sém.*, 1924, p. 90.

fontaine-les-Varans, Vercel) où l'on rencontre des familles nombreuses qui fournissent des prêtres.

V. — L'émigration

La baisse de population que nous avons précédemment constatée est due, en partie, à la chute de la natalité, mais aussi à l'émigration. Nous voudrions donc nous arrêter quelque peu à ce phénomène.

Malheureusement, les éléments font défaut pour faire une étude précise : nous nous contenterons de quelques indications rapides, mais significatives.

1. *La Haute-Saône a été particulièrement marquée par l'émigration, et cela depuis longtemps.*

Durant toute la première moitié du XIX[e] siècle, nous assure un spécialiste de ces questions, M. Pouthas, elle manifeste « une orientation permanente » vers l'émigration. Et d'indiquer qu'en 1833, seize habitants de Paris sur mille étaient originaires de ce département (16).

Sous le second Empire, un observateur particulièrement bien placé, L. Suchaux, écrit en 1866 : « L'émigration fait sortir chaque année un grand nombre de jeunes gens, même des familles entières, attirés dans les villes et en Amérique par l'appât le plus souvent trompeur d'une meilleure existence » (17).

A la fin du siècle, le mouvement ne se ralentit pas. C'est l'époque du radicalisme. De nombreux hommes politiques saônois font obtenir des places de fonctionnaires, à Paris, à leurs électeurs : après y avoir passé un certain nombre d'années, ces fonctionnaires reviennent passer leurs vieux jours dans leur pays d'origine.

Le mouvement n'a fait que s'accentuer, semble-t-il, jusqu'à notre temps. La Haute-Saône est un pays d'émigration. Un sondage est assez révélateur à cet égard : le petit chef-lieu de canton de Noroy-le-Bourg comptait en 1946, 635 personnes vivantes originaires de ce pays. Or, sur ce nombre, 334 (la moitié) avaient quitté le village, remplacés en partie par des immigrants pour s'en aller : 44 % dans d'autres régions du département, 7,5 % dans des départements limitrophes, 15 % dans la Seine et 33,5 dans 44 départements...

Cela a contribué à donner une physionomie particulière à certaines régions, notamment aux villages situés le long de la vallée de la Saône et de l'Ognon. Beaucoup sont des pays de retraités venus

---

(16) *La population française pendant la première moitié du XIX[e] siècle*, p. 168. La carte donnée à la même page montre qu'en 1833 la Haute-Saône envoie autant de ses habitants à Paris que l'Eure-et-Loir, le Loiret, l'Aube, la Marne, etc.

(17) *Dictionnaire historique, topographique et statistique du département de la Haute-Saône*, p. XVI.

là terminer leur existence dans un cadre doux et agréable. La population totale des villages ne varie pas beaucoup depuis 1920, mais la pyramide des âges s'y trouve sensiblement modifiée. Chassey-les-Montbozon comptait 25 % de vieillards en 1957. Cendrey (même canton) a vu le nombre des sexagénaires s'accroître à chaque recensement : ils formaient 15 % de la population totale en 1876, 19,5 % en 1911, 20 % en 1931, 22 % en 1957. Le problème des retraités se trouve ainsi lié à celui de l'émigration.

2. *L'émigration n'a pas le même caractère dans le Doubs.*

Elle paraît tout d'abord beaucoup moins importante qu'en Haute-Saône dans la première moitié du XIX[e] siècle. En 1833, on compte moins de trois Parisiens sur mille, originaires du Doubs.

Mais elle s'accentue à partir de 1880, jusqu'à la guerre de 1914, et reprend à partir de 1930. C'est elle, écrit Faure-Soulet, qui s'est opposée à l'essor de la population du Doubs (18).

En réalité, c'est une émigration qui témoigne d'un « trop-plein » de population dans bien des cas, si l'on excepte les régions pauvres de la vallée du Doubs, jadis adonnées à la culture de la vigne et ruinées par la crise phylloxérienne. Ce sont les « montagnons » qui sont partis, car tous les enfants de ces familles nombreuses, aux allures parfois patriarcales, ne pouvaient « vivre sur la ferme ».

Le phénomène se retrouve à l'intérieur même du département ; ce sont ces mêmes régions de montagne qui ont apporté la main-d'œuvre nécessaire aux cantons d'Audincourt-Montbéliard qui s'industrialisaient. « Le trop-plein rural, écrit encore Faure-Soulet, quitte d'autant plus la campagne, que le sol est pauvre, et que la transformation du sol en herbages diminue les besoins de main-d'œuvre (19).

On peut ainsi, semble-t-il, distinguer deux zones d'émigration dans le département : le pays-bas (cantons de la basse-vallée du Doubs, dont un type serait Rougemont) où l'émigration s'ajoutant à la baisse de la natalité, a rendu les villages de plus en plus déserts. Et, d'autre part, les cantons de montagne où l'émigration n'a pas atteint la vitalité de la population car celle-ci restait nombreuse du fait d'un fort taux de natalité.

3. *Le Territoire de Belfort* a manifesté, depuis cinquante ans « une tendance à émigrer, proportionnellement plus forte encore que le Doubs » (20). Et pourtant, c'est actuellement encore « un des rares départements à susciter un appel massif de jeunes ». Des raisons historiques (la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne) y ont amené, surtout à la fin du siècle dernier, de nombreux réfugiés du Haut-Rhin, notamment de la région mulhousienne, ainsi que d'importantes usines qui réclament de la main-d'œuvre (21).

---

(18) *Analyse économique du département du Doubs*, p. 8.
(19) *Ibid.*
(20) *Analyse économique du Territoire de Belfort*, p. 5.
(21) Cf. chapitre suivant.

Cela contribue à donner un aspect particulier au Territoire de Belfort où émigration et immigration se conjuguent d'une manière originale.

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Ces phénomènes d'émigration ont-ils quelque rapport avec le recrutement sacerdotal ? Sans doute, et dans deux sens opposés, semble-t-il, si l'on excepte le cas du Territoire de Belfort où trop de bouleversements dus à la guerre ne permettent pas de conclure.

a) En Haute-Saône, et dans certains cantons pauvres de la vallée du Doubs, l'émigration a été surtout le fait de jeunes. Elle a ainsi privé ces régions de la population qui aurait été en mesure de lui donner des enfants, et donc éventuellement des prêtres. On n'est pas surpris de ne voir à peu près aucune vocation dans des villages où le quart de la population est constitué par des retraités et où les foyers actifs n'ont que très peu d'enfants. Dans ces régions, il semble donc que l'émigration a joué contre le recrutement sacerdotal.

b) Dans le Haut-Doubs, au contraire, l'émigration n'a pas nui au recrutement, du fait qu'elle n'a affecté, pratiquement, que des familles nombreuses et qu'elle ne concernait principalement que le surcroît de la population. On pourrait même se demander si elle n'a pas favorisé le départ de nombreux missionnaires : le plus grand nombre de ceux-ci est originaire des cantons de montagne.

***

Au terme de ce chapitre, où nous avons recherché s'il existait des rapports — et quelle était éventuellement la qualité de ces rapports — entre les différents facteurs démographiques évoqués et le recrutement sacerdotal, il nous semble possible de tirer quelques conclusions d'ordre général.

A plusieurs reprises, nous avons relevé la coïncidence entre tel phénomène démographique et tels aspect du recrutement sacerdotal. Nous n'avons pratiquement jamais pu parler de relation de cause à effet. C'est dire que les chiffres demandent d'être interprétés avec une infinie précaution. Plus que partout ailleurs, une solution simple serait, ici, une solution simpliste.

Les chiffres ont cependant leur langage ; nous avons noté qu'il semblait exister *un seuil* du taux de natalité, en dessous duquel le recrutement se faisait plus difficilement. C'est sans doute qu'en démographie, le facteur « taux de natalité » est primordial.

On doit, pourtant, semble-t-il, porter plus d'attention à la *qualité* qu'à la quantité. Il faut sans cesse rechercher les raisons et la signification profonde d'un fait enregistré quantitativement. Le même élément démographique peut s'expliquer différemment et avoir alors

des conséquences divergentes. Ainsi, la chute de natalité peut être le signe de toute une *mentalité restrictive :* on refuse certaines naissances de même que l'on refuse tout ce qui est lourd à assumer : la préparation au sacerdoce oblige les familles à des sacrifices que seuls des esprits ouverts et généreux peuvent accepter. De même, l'émigration peut être le signe d'un pays qui meurt comme aussi d'un surcroît de population. On ne s'étonne pas alors qu'elle joue pour ou contre le recrutement sacerdotal.

Tout, en définitive, nous paraît lié à la *vitalité* d'une région, d'un canton, ou même d'un pays. Les différents facteurs demographiques étudiés plus haut, peuvent tous, à leur manière, être signes d'une plus ou moins grande vitalité humaine.

C'est sans doute là le facteur décisif, et il est évident que, sous ce rapport, c'est le département du Doubs qui vient toujours en tête, depuis le milieu du siècle dernier tout au moins. Tout ceux qui ont étudié sa population ou qui ont parcouru ses différentes régions, notamment le plateau et la montagne, l'affirment. « Seul le Doubs, écrit récemment J. Rochas, directeur régional de l'I. N. S. E. E., en raison de sa forte natalité, possède une structure jeune et dynamique » (22). Et G. Pourchet : « Les villages des Franches-Montagnes, connaissent aujourd'hui encore une vitalité extraordinaire... (ils) ne sont frappés ni de vieillissement ni d'abandon. S'ils perdent leur importance numérique, ils ne meurent pas ; s'ils se dépeuplent, c'est parce que, dans les conditions économiques actuelles, ils disposent de trop de bras... En définitive, tout au long de cette évolution, c'est la vitalité des habitants qui a joué le rôle primordial » (23).

On ne saurait en dire autant de la Haute-Saône, et de certains cantons de la vallée du Doubs (Rougemont et Marchaux, par exemple). Quant au canton de Besançon, au pays de Montbéliard et au Territoire de Belfort, d'autres éléments y ont pris une importance considérable : ce sera le rôle du chapitre suivant d'y analyser l'influence de l'industrie.

Pour l'instant, ces différentes remarques semblent, en tout cas, confirmer l'hypothèse avancée page 226 sur la nécessité d'un enracinement géographique et humain comme condition d'un recrutement sacerdotal prospère : l'enracinement n'est pas, en effet, qu'une question de présence matérielle, il est certainement lié à la vitalité.

---

(22) I. N. S. E. E., *B. R. S.*, n° 1, 1957.
(23) *Op. cit.*, p. 321.

CHAPITRE II

ORDINATIONS ET ECONOMIE

Il est déjà apparu, au cours du chapitre précédent, que la démographie, et plus encore la vitalité de la population, étaient liées, en bien des cas, à des questions touchant l'économie du pays.

C'est ce problème économique qui va nous intéresser particulièrement au cours des pages qui viennent. La perspective est toujours la même : il s'agira de rechercher si des liens peuvent être établis entre l'économie des trois départements comtois et les ordinations sacerdotales, au cours de la période 1801-1960.

Nous commencerons par exposer, dans une première partie, d'une part la répartition urbaine et rurale de la population, d'autre part l'évolution économique des trois départements.

Dans la seconde partie du chapitre, nous dirons quelle a été, à diverses époques, l'origine socio-professionnelle des séminaristes.

Nous serons alors à même de confronter ces données et de voir dans quelle mesure le recrutement sacerdotal est lié ou non aux différents problèmes d'ordre économique évoqués. Les conclusions permettront de dégager quelques orientations possibles pour une « politique » du recrutement sacerdotal dans la conjoncture actuelle.

I. — Statistiques et historique de l'économie comtoise

1. POPULATION RURALE ET POPULATION URBAINE.

a) Un premier tableau nous indique *le volume de la population rurale* (en chiffres absolus), dans les trois départements, depuis 1846 (1).

Années	Doubs	Hte-Saône	T. de Belfort	Total
1846	233 500	311 400	43 000 (2)	587 900
1866	230 500	275 200	44 000	549 700
1886	212 900	243 900	45 200	502 000
1906	187 500	212 400	39 600	439 500
1926	169 300	177 200	34 200	380 700
1946	163 800	162 700	31 500	358 000
1954	162 900	165 000	31 400	358 300

Tableau n° 41

Le tableau appelle plusieurs remarques :

— Le volume de population rurale est partout en baisse, mais spécialement en Haute-Saône (diminution de près de 50 %).

— La population rurale du Territoire de Belfort n'a jamais été importante. Elle atteint son maximum vers 1886 (45 000 habitants).

— En 1946 et en 1954, le Doubs et la Haute-Saône ont un chiffre sensiblement égal de population rurale.

b) Le tableau qui suit est le corrolaire du précédent. Il indique, aux mêmes dates, *le volume de population urbaine* (*en chiffres absolus*) :

Années	Doubs	Hte-Saône	T. de Belfort	Total
1846	58 800	35 600	10 000 (2)	103 400
1866	67 500	42 400	12 500	122 400
1886	98 000	47 100	34 600	179 700
1906	110 900	51 500	55 800	218 200
1926	127 300	49 100	62 400	238 800
1946	134 500	39 800	55 100	229 400
1954	164 200	43 400	68 000	275 600

Tableau n° 42

(1) Rappelons qu'on appelle « population rurale », la population qui vit dans des agglomérations de moins de 2 000 habitants.

(2) Evaluation. En 1852, pour une population totale de 53 390 habitants, le Territoire comptait seulement trois communes urbaines (10 202 habitants). Sa population rurale était donc alors de 43 000 habitants environ.

Les deux tableaux montrent quel bouleversement s'est opéré dans la répartition de la population entre les villes et les campagnes depuis le milieu du siècle dernier. Notons en particulier :

— que la population urbaine s'est considérablement accrue : au total, elle a presque triplé en une centaine d'années. Cette augmentation est essentiellement due au département du Doubs, qui est passé de 58 000 à 164 200 citadins ;

— qu'elle a atteint son maximum en Haute-Saône en 1906. Ce département n'a actuellement qu'un cinquième de sa population totale vivant en ville ;

— qu'elle a régressé entre 1926 et 1946 en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort, sans doute par suite des deux guerres mondiales et d'une chute sensible de la natalité (cf. chapitre précédent). Le Doubs n'a pas été affecté par cette diminution.

c) *L'évolution des chefs-lieux d'arrondissement* fait ressortir la progression considérable de Besançon, de Montbéliard et surtout de Belfort qui décuple sa population :

	1821	1846	1866	1886	1906	1926	1946	1954
Besançon .	26 388	39 949	49 961	56 511	56 168	58 525	63 508	73 445
Montbéliard	4 485	5 829	6 479	9 531	10 455	10 292	14 301	17 023
Pontarlier .	3 740	5 136	4 945	8 098	8 776	11 827	12 722	13 768
Vesoul ...	5 252	7 021	7 614	9 733	10 539	10 859	11 825	12 038
Gray	5 409	7 053	6 764	6 826	6 740	6 649	5 796	6 632
Lure	2 471	3 235	3 747	4 474	6 853	6.062	5 722	6 723
Belfort ...	4 612	6 664	8 400	22 181	34 649	40 516	37 387	43 434

Tableau n° 43

d) Un dernier tableau indique *le pourcentage de population rurale dans chaque département,* à chaque recensement.

POURCENTAGE DE POPULATION RURALE

Années	Doubs	Haute-Saône	Territoire de Belfort
1836	84,4	89,5	
1846	79,9	89,8	
1851	79,5	89	
1856	78,2	89,9	
1861	77,4	88,7	
1866	77,3	86,6	
1872	75,8	86,7	72,9
1876	72,4	84,9	63,4
1881	71,6	83,7	60,9
1886	68,3	83,6	56,6
1891	67,7	83,5	51,6
1896	65,1	82,7	50
1901	63,9	82	42,6
1906	62,8	80,5	41,5
1911	61,7	81,3	39,6
1921	59,7	80,4	38,6
1926	57,1	78,3	35,4
1931	55,6	77,7	33,9
1936	54,5	78,5	32,3
1946	54,9	80,4	36,4
1954	49,8	79,2	31,6

Tableau n° 44

c) *Au niveau des cantons.* Reprenant les expressions de F. Faure-Soulet (3) nous appellerons :

— Population exclusivement rurale, celle qui habite les cantons ruraux, c'est-à-dire les cantons ne comptant aucune « agglomération urbaine » (égale ou supérieure à 2 000 habitants) ;

— Population mixte, celle des cantons semi-urbains, dont une partie de la population est groupée dans des agglomérations urbaines (moins de 50 % de la population totale du canton) ;

— Population essentiellement urbaine, celle des cantons urbains, où l'importance de la ville est prépondérante.

Les tableaux suivants indiquent dans quelle catégorie sont situés les différents cantons du diocèse, à quarante années d'intervalle : 1866, 1906 et 1946.

(3) *Op. cit.*, Doubs, p. 42.

Département du Doubs

Années	Cantons urbains	Semi-urbains	Ruraux
1866	Besançon (Nord et Sud) Montbéliard	Audincourt Baume-les-Dames L'Isle-sur-le-Doubs Morteau Ornans Pontarlier Pont-de-Roide	17 autres cantons
1906	Besançon (Nord et Sud) Montbéliard Morteau Pontarlier	Audincourt Baume-les-Dames L'Isle-sur-le-Doubs Hérimoncourt Ornans Pont-de-Roide	16 cantons
1946	Audincourt Besançon (Nord et Sud) Hérimoncourt Montbéliard Morteau Pontarlier	Baume-les-Dames L'Isle-sur-le-Doubs Maîche Ornans Pont-de-Roide	15 cantons

Département de la Haute-Saône

1866	Champagney Gray Saint-Loup-sur-Semouse	Champlitte Héricourt Jussey Lure Luxeuil Melisey Vesoul	18 cantons
1906	Champagney Gray Saint-Loup-sur-Semouse Vesoul	Champlitte Héricourt Jussey Lure Luxeuil Melisey	18 cantons

1946	Champagney Gray Héricourt Vesoul	Jussey Lure Luxeuil Saint-Loup-sur-Semouse	20 cantons

Territoire de Belfort

1886		Belfort Delle Giromagny	Fontaine Rouge-mont-le-Château
1946	Belfort	Delle Giromagny Rougemont-le-Château	Fontaine
1906	Belfort Delle	Giromagny	Fontaine Rouge-mont-le-Château

Tableau n° 45

2. EVOLUTION ECONOMIQUE DES TROIS DEPARTEMENTS.

C'est l'évolution économique — on le devine — qui explique en grande partie la répartition de la population entre les villes et les campagnes, telle que nous venons de la décrire.

Nous l'évoquerons dans le cadre des trois départements, encore que les divisions administratives ne correspondent pas d'une façon exacte aux régions économiques. A l'intérieur du Doubs et de la Haute-Saône, nous pourrons d'ailleurs observer différents secteurs.

L'évolution économique du Doubs (4).

Essentiellement agricole et pauvre au début du XIX[e] siècle, l'économie du Doubs est allée sans cesse en s'améliorant, grâce principalement à l'industrie qui a pris de plus en plus de place. Elle n'a fait que réaliser ce que pressentait, dès 1826, A. Laurens, chef de division à la préfecture et rédacteur de *l'Annuaire statistique*

(4) On trouvera de nombreuses indications sur l'évolution économique du Doubs dans *E. R.*, revue éditée sous l'égide de la Chambre de Commerce de Besançon, depuis 1957.

et historique du département du Doubs : « Les travaux de l'agricul ture occupent les trois quarts de la population du département, les travaux industriels commencent à s'y multiplier et pourront devenir une ressource précieuse, surtout dans les localités où le sol aride semble ne se prêter qu'avec peine aux cultures que mettent en usage de pauvres et laborieux cultivateurs » (5).

Cette mise en place de l'industrie s'est effectuée en trois régions principales qui ont eu, chacune, une évolution économique différente : les vallées du Doubs et de la Loue, la montagne du Haut-Doubs, le pays de Montbéliard.

LES VALLEES DU DOUBS ET DE LA LOUE (6).

Vers 1815, ces deux vallées font à l'agriculture la part la plus importante. Cependant, dans les bourgs et les villes, des usines et des fabriques groupent environ 3 000 à 3 500 ouvriers. On les rencontre :

— dans la vallée du Doubs : à L'Isle-sur-le-Doubs (tréfilerie de 50 ouvriers, tannerie), Clerval (forges rattachées à Audincourt entre 1830 et 1840, tannerie) et Pont-les-Moulins (sur le Cuisancin, non loin de Baume-les-Dames, une forge de 7 ouvriers) ;

— dans la vallée de la Loue : les forges et tréfileries de Lods (300 ouvriers), les tanneries de Vuillafans, d'Ornans (20 ouvriers), les forges et tréfileries de Chenecey-Buillon (une centaine d'ouvriers), Châtillon-sur-Lizon (150 ouvriers) et Quingey, au confluent du Doubs et de la Loue (30 ouvriers) ;

— à Besançon surtout où l'industrie horlogère occupe déjà la première place à cette époque. Elle y a été apportée en pleine Révolution française par un Genevois, Laurent Mégevand, exilé pour ses idées subversives. Il avait obtenu l'autorisation de s'établir dans la capitale comtoise au cours de l'été de 1793. Le 12 septembre, il y arrivait avec vingt et une familles suisses. A la fin de l'année, ils étaient près de 400. Ils allaient donner une première impulsion à l'horlogerie, dont témoignent les chiffres de production : en 1794 : 5 800 montres ; en 1798 : 15 000 ; en 1803 : 25 000 ; en 1819 : 30 000. Cette même année 1819, pour la première fois, Besançon expédia des montres à l'Exposition de Paris. Elles y furent appréciées comme pouvant soutenir une heureuse concurrence avec les produits étrangers.

Mais l'industrie horlogère n'absorbe pas à elle seule toute l'activité bisontine. On fabrique aussi des tapis (130 ouvriers), de la bonneterie (300 ouvriers), des produits chimiques (40 ouvriers). Dans les abords immédiats de la ville, des forges et martinets fonctionnent à Gouille et Tarragnoz (120 ouvriers), ainsi qu'une huilerie réunissant une vingtaine d'employés. L'ensemble de toutes les industries bisontines

(5) P. 170.

(6) Cf. Annexe, carte n° 2.

groupe une population ouvrière d'environ 2 700 personnes (7). La ville ne compte alors que 25 à 30 000 habitants. Une bonne partie de ses habitants vit encore de la vigne, comme au XVIII[e] siècle (8).

Dans la seconde partie du XIX[e] siècle, l'économie continue à se modifier un peu partout.

La vigne, tout d'abord, est en forte régression devant la concurrence des vins du Midi (qui arrivent par le canal du Rhône au Rhin, mis en service en 1832-1833), et surtout par suite de la crise phylloxérienne après 1880. A Besançon, les vignerons sont le tout petit nombre dès 1889. Dans la vallée de la Loue, cette culture est maintenue, mais chaque année le nombre d'hectares qui lui sont consacrés est en baisse : de 500 ha cultivés vers 1830, il en reste 350 environ vers 1 900, qui produisent un vin de qualité souvent inférieure. La vigne devient de plus en plus une culture sentimentale (9).

L'industrie, par contre, continue de se fortifier. Les anciennes usines et forges subsistent presque toutes, après avoir traversé une crise pendant la fin du second Empire et la guerre franco-allemande. La Société des Forges de Franche-Comté rachète les forges de Lods en 1855. Celles de Vuillafans, créées en 1836, occupent près de 200 ouvriers en 1900.

L'occupation de l'Alsace a ses répercussions dans la vallée du Doubs : une filature de coton d'Egypte s'installe à Baume-les-Dames en 1896, et des papeteries à Torpes (Zuber-Rieder, de l'Ile Napoléon) et Novillars (1882). La voie ferrée Besançon-Belfort (1855-1858) favorise les échanges.

A Besançon deux usines importantes se créent au nord-est de la ville (les Prés-de-Vaux) dans les années 1890 : une papeterie employant près de 500 ouvriers et une usine de soie artificielle à partir de la cellulose, selon les brevets du comte de Chardonnet. Mais les premières années sont difficiles.

La montre prend un essor considérable à partir de 1850. Les usines, la plupart de faible importance, se multiplient et le chiffre de production s'élève rapidement : 59 000 montres en or ou en argent en 1850 ; 211 000 en 1860 ; 300 000 en 1866 ; 419 000 en 1875 ; 454 000 en 1878 ; 635 000 en 1900 (10). La population ouvrière de la ville croît dans des proportions analogues : « Besançon est le centre d'une très importante fabrique de montres qui emprunte ses éléments, pour la très grande part aux départements voisins et pour une petite part à la Suisse. Le chiffre d'affaires de la fabrique de Besançon

---

(7) *Annuaire du Doubs*, 1826.

(8) A. Castan, *Besançon et ses environs*, 2[e] éd., p. 39. Lorsqu'elle avait 14 000 habitants, la ville comptait 6 000 vignerons et la vigne « était la principale source de revenus et l'unique objet du commerce ».

(9) R. Chapuis « *Une vallée franc-comtoise* », *La Haute-Loue*.

(10) A. Mathieu. *Les petites industries de la montagne dans le Jura français*, p. 442.

s'élève à 24 millions de francs, le nombre des fabricants à 191 ; celui des ouvriers est entre 4 000 et 5 000, mais la population qui vit directement de l'horlogerie compte de 15 000 à 16 000 personnes ; la population horlogère de tout le département du Doubs s'élève à plus de 40 000 personnes » (11).

Une Ecole d'horlogerie, pouvant accueillir vingt élèves, s'ouvre par les seuls soins de la ville, en 1861. Elle commence à être subventionnée par l'Etat, à partir de 1891 (12). Elle abrite alors près d'une centaine d'étudiants. L'Observatoire de Besançon est créé en 1885.

Les années 1901-1960 marquent un nouveau progrès dans l'établissement de l'industrie. Si quelques usines disparaissent ou voient leur production très réduite (ainsi à Clerval et dans la vallée de la Loue), par contre certains centres gagnent de l'importance. C'est l'époque de la concentration industrielle, et particulièrement autour de Besançon (13). L'horlogerie n'est plus la seule industrie de la cité comtoise, bien que le chiffre de production s'élève constamment — parfois au mécontentement des ouvriers (14), — et que l'Ecole d'horlogerie devienne une Ecole nationale, pouvant recevoir 300 élèves, dès 1921. D'autres usines importantes continuent de fonctionner (les soieries jusqu'à 1939) et d'autres s'installent (compteurs, industries alimentaires, etc.). Les deux autres centres industriels qui méritent d'être signalés sont Ornans (société Oerlikon) et Baume-les-Dames, où un tissage pour toile d'avion s'est joint à la filature. Ailleurs, la population vit toujours de l'agriculture (la vigne a presque totalement disparu dans la vallée de la Loue et dans le canton d'Audeux) ou s'en va travailler, soit à Besançon, soit vers le pays de Montbéliard. En 1946, le recensement indique, pour chaque canton, la proportion de population vivant de l'agriculture : Clerval, 52,1 % ; Baume-les-Dames, 40,8 % ; Marchaux, 31,6 % ; Boussières, 29 % ; Ornans, 38,9 % ; Quingey, 47,1 % ; tandis que Besançon-Nord n'a que 0,4 % et Besançon-Sud 5,5 %. La moyenne de l'arrondissement de Besançon n'est que de 23,6 %. Les trois quarts de la population n'appartiennent plus au monde agricole.

LE HAUT-DOUBS.

Sous cette étiquette viennent se ranger les cantons de Maîche et du Russey (appartenant à l'arrondissement de Montbéliard, et ceux de Morteau-Pontarlier-Mouthe (arrondissement de Pontarlier). L'ensemble est relativement homogène : c'est « la montagne ».

---

(11) Georges Mégnin, *Naissance, développement et situation actuelle de l'industrie horlogère à Besançon*, p. 97. (La ville de Besançon comptait, en 1881, 57 000 habitants.)

(12) A. Lorbert, *La France au travail...*, p. 148 et suivantes.

(13) Cf. Annexe, carte n° 17.

(14) Les premières grèves — qui n'affectent pas seulement l'industrie horlogère — ont commencé vers 1892. Cf. J. Charles, *Les débuts du mouvement syndical à Besançon*, p. 64 et sq.

L'évolution économique de cette région est assez différente de celle que nous venons de voir dans la plaine et la vallée.

Du point de vue agricole, nous sommes ici en pays d'élevage. C'est la terre d'élection de la race montbéliarde, dont sont justement fiers les cultivateurs. C'est aussi le pays des « fruitières » : association des cultivateurs d'une ou plusieurs communes, pour la fabrication du fromage de gruyère. C'est enfin le pays des sapins, avec ses nombreuses scieries. Sans doute, peut-on observer, au cours de ces cent cinquante années, bien des améliorations dans le travail agricole et le mode de vie des habitants... Mais l'essentiel de l'évolution n'est pourtant pas là : il est dans le fait que depuis une cinquantaine d'années, et chaque décade davantage, l'industrie, principalement horlogère, change la physionomie de cette région.

Sous la Restauration, l'industrie n'était représentée que par quelques hauts fourneaux installés dans les cantons de Mouthe (Rochejean, 25 ouvriers) et Pontarlier. Des forges fonctionnaient à la Ferrière-sous-Jougne (112 ouvriers), des martinets à cuivre aux Gras (50 ouvriers). Ailleurs, on fabriquait surtout des faulx (Les Gras, Grand' Combe-Châteleu, Maison-du-Bois, Jougne). L'industrie était encore, on le voit, très restreinte. La très grande partie de la population vivait de l'agriculture et de l'exploitation des forêts de sapins. Ce n'est qu'avec le développement des moyens de communication, et particulièrement la création du chemin de fer Dole-Mouchard-Frasne-Pontarlier et Frasne-Vallorbe, que la physionomie de la région change.

Elle commence, de fait, à se transformer dès le second Empire. La voie ferrée Pontarlier-Vallorbe (par les Hôpitaux et Jougne) est construite en 1875. Dès lors, les matières premières arrivant plus facilement, on voit s'établir plusieurs usines, en même temps que l'horlogerie prend une place de plus en plus importante dans la région de Morteau et sur le plateau de Maîche. Ainsi la décadence des fourneaux et des forges est-elle compensée — et au-delà — par l'industrie horlogère. Celle-ci était jusque-là pratiquement nulle : à peine signale-t-on, sous la Monarchie de Juillet, quelques ateliers familiaux (Les Gras) « qui ne se composaient que d'un ou deux ouvriers étrangers à la famille » (15). A partir de 1853, au contraire, la montre est travaillée un peu partout : phase de « dispersion » de cette industrie qui vient de Suisse et qui va bouleverser profondément la région. En 1878, Morteau compte onze maisons d'horlogerie ; Villers-le-Lac, six. En 1913, Morteau en a 65, Villers-le-Lac, 33, auxquelles s'ajoutent d'autres fabriques, dans la plupart des communes du canton, en tout presque une centaine (16). On suit alors, dans la plupart des villages, une évolution parallèle : tandis que la population agglomérée, jusque-là très faible, ne cesse de croître (les fabriques nouvelles attirent chaque année davantage d'ouvriers), la population

(15) Lebon, *Etudes...*, p. 226.

(16) Létondal (abbé), *Les Gras et le Val de Morteau*, p. 384.

des « écarts » (population agricole) va en diminuant (17). Certains villages bénéficient de l'électricité longtemps avant Besançon et détrônent, de ce fait, la capitale de la montre (en 1896, les villages qui bordent la frontière, dans les cantons du Russey et de Maîche reçoivent leur électricité de l'usine de la Goule, sur le Doubs). Cette expansion industrielle arrête la dépopulation des cantons montagneux.

Depuis 1900, l'évolution industrielle s'est poursuivie à un rythme accéléré. En 1910, le canton de Maîche groupe 2 000 ouvriers horlogers, Morteau 2 500. La mécanisation, la spécialisation (on ne fabrique plus seulement des montres, mais quantité de pièces détachées) font monter la production d'année en année. Le recensement de 1946 indique que les trois cantons de Maîche, Morteau, Pontarlier, n'ont plus respectivement que 34,6 %, 20,4 % et 17,3 % de population vivant de l'agriculture. Un renversement complet s'est opéré en moins de cent ans. Pontarlier groupe, en outre, quelques autres industries (métallurgiques, Isorel, tricotage mécanique, industries alimentaires). Les vingt-cinq ou trente villages des environs lui envoient chaque jour environ 800 ouvriers, soit 1/8 de leur population adulte (18). De plus, un certain nombre de ruraux vont travailler en Suisse : le nombre des ouvriers est ainsi en progression constante.

LE PAYS DE MONTBELIARD. LA VALLEE DU DOUBS DE SAINT-HIPPOLYTE A L'ISLE-SUR-LE-DOUBS.

Si le pays de Montbéliard s'est de prime abord défini par son histoire (c'est encore, au siècle dernier, essentiellement le pays protestant), il tend de plus en plus à devenir une réalité économique puissante, englobant les cantons de Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, Hérimoncourt, Audincourt, Montbéliard et Héricourt. C'est par excellence, de nos jours, une région industrielle : contentons-nous d'indiquer les principales étapes économiques franchies par tout ce secteur (19).

Sous la Restauration, on peut estimer (20) que les ouvriers sont au nombre d'environ 1 500 à 1 600 dans le canton de Montbéliard, 2 300 dans celui d'Audincourt, et 7 ou 800 dans celui d'Hérimoncourt. Ils sont occupés dans diverses industries, au départ presque exclusivement des forges, puis dans l'industrie horlogère, enfin dans l'industrie métallurgique. Beaucoup sont employés par les deux grandes familles Japy et Peugeot, toutes deux originaires de la région.

C'est l'horlogerie qui domine nettement dans le canton de Montbéliard. On y compte aussi quelques usines de textile (avec leurs

---

(17) Voir à ce sujet, dans G. Pourchet *Les Franches-Montagnes...*, l'évolution de Villers-le-Lac et Damprichard, p. 320-321. Cf. aussi Annexe, carte n° 14.

(18) Farcy et A. Roncon, « Ruraux travaillant en usine... », *Barbizier*, 1957, p. 477-482.

(19) R. Goetz-Girey a analysé les « stimulants et la propagation de la croissance dans le pays de Montbéliard » (*E. R.* n° 33, p. 112 et sq).

(20) *Annuaire du Doubs*, 1826.

accessoires : peignes pour métiers à tisser) ou de petite métallurgie (faulx, bêches, fil de fer, etc.) mais ces dernières sont peu importantes (20 ouvriers dans la plus grande, en 1819).

Le textile est aussi travaillé à Héricourt : plusieurs usines y fonctionnent dès la Restauration. Mais elles n'occupent pas beaucoup d'employés.

Audincourt est un centre actif : les forges emploient, en 1819, 725 ouvriers. Des filatures y sont installées (Japy, puis Peugeot). Des fabriques de pièces pour tissage (Peugeot, usine de Sous-Roche, 150 ouvriers en 1841). Dans le même canton, Japy s'est établi à Dampierre-les-Bois (1807), Badevel (1813, mouvements de pendule), à Valentigney (quincaillerie), suivi ici par Peugeot. Mais le centre de Japy reste Beaucourt, ville du Territoire de Belfort, qui forme presque une enclave dans le département du Doubs. C'est là qu'en 1752, Frédéric Japy, l'ancêtre de la famille, a installé la première fabrique d'horlogerie. Ses fils (il a eu seize enfants), l'établissent à leur tour dans plusieurs communes environnantes. On estimait, en 1815, que les usines Japy groupaient près de 2 000 ouvriers. En 1836-1837, un fils de Frédéric relance l'horlogerie à Seloncourt, où elle était pratiquée depuis 1800 par les frères Seydel, mais connaissait des années difficiles.

Peugeot s'est fixé sur la vallée du Gland, dans le canton d'Hérimoncourt (le chef-lieu en est alors Blamont). En 1805, sa première usine s'établit à La Chapotte (en aval d'Hérimoncourt), suivie en 1811 par l'usine de Sous-Cratet, un peu plus bas, ancien moulin transformé en fabrique d'acier (ressorts de pendule notamment). Non loin de là, Peugeot monte d'usine de Terre-Blanche en 1833 (fabrique de scies et quincaillerie, qui réunit en 1841 une centaine d'ouvriers). Il a également des usines — nous l'avons déjà noté — à Audincourt (filature de Sous-Roche et fabrique de pièces de tissage), et à Valentigney qui deviendra dans la suite un de ses fiefs.

En aval d'Audincourt, la vallée du Doubs abrite quelques ateliers. Bourguignon est connu, dès le XVIII[e] siècle, pour ses forges et son fourneau (450 ouvriers en 1819). Pont-de-Roide accueille Peugeot en 1846, pour y fabriquer des montures de parapluie. Saint-Hippolyte compte une fabrique de limes, gouges, etc. en 1820 et des forges en 1837. L'ensemble de la vallée connaît une activité intense, grâce à la route qui longe la rivière.

La guerre de 1870 marque une rupture dans l'évolution économique du « Pays ». S'il reste encore jusqu'à la fin du siècle « le plus grand centre de montres à bon marché » (21), son destin s'oriente de plus en plus vers la métallurgie.

La région est secouée par une crise dès la fin du second Empire et durant la guerre de 1870. Le traité de commerce avec l'Angleterre

(21) R. Goetz-Girey, *op. cit.*, p. 117.

lui vaut une forte concurrence. La guerre de Sécession suspend de 1861 à 1864 les exportations du coton d'Amérique. Aussi de nombreuses usines de tissage et de filature connaissent-elles le chômage. En août 1862, 13 231 broches sur 29 328 travaillent à Héricourt. En 1863 on chôme parfois trois ou quatre jours par semaine : 700 ouvriers quittent la ville pour aller chercher du travail ailleurs. Des fabriques se transforment en usines métallurgiques (ainsi la maison Lods à Seloncourt).

Cependant l'essor reprend, la guerre terminée. Il est déjà facilité par la voie de chemin de fer Montbéliard-Delle (1866) en attendant celle de Voujeaucourt à Saint-Hippolyte, vingt ans plus tard.

De nouvelles usines se montent, souvent filiales de fabriques alsaciennes : ainsi à Montbéliard, la filature Bourcart, filiale d'une maison de Guebwiller ; ainsi à Héricourt, une filature et un tissage de laine (succursale des Etablissements Grün de Guebwiller) et les établissements Schwob. Une autre filature et un autre tissage se créent à Exincourt.

Surtout, les usines métallurgiques déjà existantes s'agrandissent considérablement : en 1890, Peugeot fait travailler 700 ouvriers à Valentigney, 400 à Beaulieu (début de la bicyclette) et 900 à Hérimoncourt dans l'usine de Terre-Blanche. A la même époque, les premières automobiles apparaissent à Audincourt (1898), tandis que Japy « s'oriente vers la production de petits articles d'usage courant » (22). C'est à ce moment que la population de la région s'accroît dans de notables proportions : mais la plus grande partie de la main d'œuvre habite encore sur place.

Dans la troisième période (1901-1960) on assiste à un prodigieux développement de l'industrie, notamment de Japy et de Peugeot (23). Le premier rassemble, dès 1930, plus de 7 000 ouvriers à Beaucourt (machines à écrire) et Fesches-le-Châtel (quincaillerie). Le second installe ses usines d'automobiles à Sochaux en 1910. On sait le développement qu'elles ont pris, nonobstant certaines difficultés qui amenèrent les ouvriers à user plus d'une fois de la grève (24). De nos jours, plus de vingt mille ouvriers y sont employés : la main-d'œuvre nécessaire est ramassée dans un périmètre dépassant parfois cinquante kilomètres, quand elle ne vient pas au travail par le chemin de fer, ou par ses moyens de locomotion personnels (25). C'est un exode quotidien ou hebdomadaire de travailleurs qui habitent fort loin de l'atelier. Au recensement de 1946, le canton d'Audincourt n'a plus que 3,6 % de sa population vivant de l'agriculture, celui

(22) Gibert, *La porte de Bourgogne...*, p. 507.

(23) Cf. carte des principales industries du pays de Montbéliard, en 1951. Annexe, carte n° 18.

(24) Cf. notamment la grève du 6 juillet au 7 août 1922, dans E. Jacquot, *Un curé dans une grève.*

(25) Cf. Annexe, carte n° 19.

de Montbéliard 5,3 % et celui d'Hérimoncourt 10,9 %. Le canton de Pont-de-Roide lui même, dont un certain nombre de villages sont situés en dehors de la vallée du Doubs, n'en a que 22,9 %. C'est une région à dominante nettement industrielle groupant, en une centaine d'entreprises, environ 35 000 salariés (26).

L'évolution économique du Territoire de Belfort (27).

Au début du XIX[e] siècle, Belfort est une modeste ville qui ne groupe que 4 500 habitants. Les ouvriers sont peu nombreux, employés dans quelques filatures, tissages et hauts fourneaux. L'arrondissement de Belfort est essentiellement agricole : tout au plus trouve-t-on quelques mines de cuivre, surtout dans le canton de Giromagny (Auxelles-Haut), et une « tirerie » à Morvillars. Le fourneau de Belfort est d'ailleurs racheté par la Société des Forges d'Audincourt en 1833.

C'est à partir de 1850, et surtout après la guerre de 1870, que la région connaît un essor industriel extraordinaire. Comme dans la région de Montbéliard-Héricourt on voit s'installer des succursales des grandes filatures d'Alsace à Belfort, Valdoie, Bavilliers, Etueffont-Haut et Bas et Rougegoutte. La Maison Dolfuss-Mieg et Cie, de Mulhouse s'établit à Belfort en 1879 ; quatre ans plus tard, c'est la filature Georges Koechlin. En 1879, c'est encore l'importante usine — appelée au plus brillant avenir — de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques. En 1903, on compte, dans le canton de Giromagny, 60 000 broches de filature et 4 800 métiers à tisser.

Depuis 1900, le progrès est encore plus marqué. Il faut lire, dans la thèse de Gibert, l'évolution de Belfort et des bourgs voisins de Valdoie, Bavilliers, Danjoutin, due en grande partie à l'établissement des voies ferrées venant compenser « le manque de force motrice et de ressources naturelles de cette petite ville de soldats et de fonctionnaires. Création à peu près exclusive de l'exode alsacien arrêté au premier point favorable, Belfort est la ville industrielle neuve, grandie à l'américaine » (28). La Société Alsacienne de Constructions Mécaniques a pris en 1928 le nom d'Alsthom et connaît un développement considérable, spécialisée dans la construction de machines électriques (notamment de locomotives). Elle emploie bientôt plus de 10 000 ouvriers. La filature D. M. C. avait, dès 1930, 3 000 ouvriers. Une autre ville s'est aussi largement développée : Delle, ville frontière avec la Suisse qui lui envoie un certain nombre d'ouvriers. Quant à Morvillars et Grandvillars, ils restent fidèles à la fonderie et « à la production des articles de tréfilerie, de visserie, de quincaillerie », sous la direction des Viellard.

---

(26) *Le pays de Montbéliard. — Etude sociologique faite pour la mission de 1957*, p. 9.

(27) Cf. Annexe, carte n° 20.

(28) *Op. cit.*, p. 533.

Au total, A. Gibert estimait que le nombre d'ouvriers métallurgistes pour l'ensemble du Territoire de Belfort pouvait se chiffrer dès 1930, à 13 000, celui des usines textiles à 6 000 sans parler de 2 000 environ employés dans des industries diverses (29). Il n'est pas loin d'avoir doublé à l'heure actuelle. On mesure, à ces chiffres, le chemin parcouru depuis le second Empire.

L'évolution économique de la Haute-Saône.

La situation n'est pas du tout la même que dans le département du Doubs et le Territoire de Belfort qui n'ont jamais formé un ensemble vraiment homogène, en ce qui regarde l'industrie. Si celle-ci s'est établie à l'origine le long des rivières, elle n'a pas tardé à se grouper, dans ces deux départements, en de petites régions économiques assez nettement caractérisées (vallée du Doubs autour de Besançon, vallée de la Loue, montagne, pays de Montbéliard). On a l'impression, au contraire, que le département de la Haute-Saône réalisait à l'origine, une plus grande unité, malgré la diversité et l'éparpillement considérable de ses établissements industriels. C'est seulement à partir du second Empire que deux régions ont eu tendance à s'y constituer : au nord, l'arrondissement de Lure avec les vallées sous-vosgiennes ; au sud, le pays de Vesoul et de Gray.

Dans la première partie du XIX^{e} siècle, le département accorde la plus large part de son économie à l'agriculture ; céréales pauvres dans les vallées des Vosges, céréales plus riches sur les bords de la Saône et de l'Ognon, vignes dans le Sud, en particulier dans les cantons de Gy, Vesoul, Dampierre-sur-Salon et Champlitte.

L'industrie est pourtant répandue sur la presque totalité du territoire : un coup d'œil sur la carte où l'on a pointé les hauts fourneaux, forges, tréfileries, tôleries, verreries, etc. ainsi que les mines. fait apparaître, sur ce point, l'originalité du département (30). Vers 1825, l'industrie emploie environ 4 500 ouvriers pour une population de 330 000 habitants (31). Ils ne sont pas groupés, comme dans le Doubs, dans des usines déjà importantes comptant parfois plusieurs centaines d'ouvriers, mais en de petits établissements, avec seulement quelques dizaines de travailleurs, parfois moins.

L'arrondissement de Gray fait vivre une main d'œuvre industrielle et commerciale abondante. C'est d'abord le chef-lieu lui-même avec son port fluvial, « en 1830, un des quatre ports régulateurs du prix des grains à côté de Paris, Lyon, Marseille » (32). Gray est alors

(29) *Op. cit.*, p. 354.

(30) Cf. Annexe, carte n° 21. Cette carte a pu être dressée grâce aux renseignements relevés dans les *Annuaires de la Haute-Saône* (il en a paru en 1825, 1827, 1829 et 1835) et à la carte annexée à l'*Annuaire de 1835*.

(31) A la même époque, le Doubs a déjà 9 à 10 000 ouvriers pour une population de 250 000 habitants.

(32) L. Bochet, *Le pays de Vesoul et Gray*, p. 128.

à son apogée : la ville compte 6 500 habitants, la banlieue immédiate (Arc-les-Gray) près de 2 000. Le trafic du port atteint 200 000 tonnes en 1844. La Saône est « la route du fer et la route des grains ». Mais on rencontre aussi des usines dans l'ensemble de l'arrondissement : dans le canton de Fresne-Saint-Mamès, à Beaujeu, Greucourt, Pont-de-Planches, Seveux et Vellexon ; dans celui d'Autrey-les-Gray, à Autrey, Lœuilley, Auvet et Montureux ; dans celui de Dampierre-sur-Salon, à Dampierre, Renaucourt et Vauconcourt ; dans celui de Champlitte, à Mont-le-Franois et Saint-Andoche.

L'arrondissement de Vesoul entretient des usines dans les cantons de Scey-sur-Saône (Scey, Vy-le-Ferroux, Baignes, Port-sur-Saône (tréfilerie de Conflandey) ; ainsi que dans ceux de Rioz (Boult, Breurey, Sorans) et de Montbozon (la région de Loulans-les-Forges).

La région de Lure, enfin, exploite des mines de houille dans le secteur de Champagney-Ronchamp, de sel gemme à Gouhenans (canton de Villersexel), de cuivre, de plomb et autres minerais dans les vallées des Vosges (canton de Melisey, notamment à Château-Lambert et à Fresse). Des industries textiles se sont établies dans les cantons de Lure et d'Héricourt. Enfin, des industries métallurgiques et des hauts fourneaux fonctionnent dans les cantons de Vauvillers (Vauvillers, Ambiévillers) et de Saint-Loup-sur-Semouse (Aillevillers).

Ainsi le département tout entier possède-t-il de petites industries locales qui font vivre une fraction de la population. L'*Annuaire* de 1825 affirme, qu'après le département de la Haute-Marne, celui de la Haute-Saône est celui de toute la France où il y a le plus de hauts fourneaux (33). En 1827, on en compte une cinquantaine : 39 feux d'affinerie pour le fer, dont 30 seulement sont en activité, 4 pour la conversion du fer en acier ; 13 martinets pour le fer, 2 pour l'acier ; 6 fonderies, 2 tôleries, 1 platinerie, 1 manufacture de fer-blanc, etc. à quoi il faut ajouter quelques fabriques de carrés de montres et de vis à bois (à Plancher-les-Mines) qui emploient environ 250 ouvriers. C'est un des points de la plus forte concentration ouvrière avec les houillères de Ronchamp et les usines textiles d'Héricourt.

Cette situation économique fait de la Haute-Saône, vers 1835, un département « des mieux partagés pour l'agriculture et les arts » (34). Et l'on peut alors prévoir qu'avec quelques perfectionnements, il sera « sans contredit, un des beaux départemens de la France » (35).

L'Empire libéral amène, cependant, en quelques années, une brusque modification de l'économie. Les mêmes causes, qui ont

---

(33) *Annuaire du département de la Haute-Saône* 1825, p. 89.

(34) *Annuaire agronomique pour 1832 et 1833*, p. 44.

(35) *Ibid.*, p. 45. L'auteur de l'article, le docteur Pratbernon, qui dit plus loin son « goût passionné pour l'agronomie » n'est pas un idéaliste. En sociologue averti, il décrit « quelles modifications il faudrait apporter dans la circonscription des cantons et des arrondissements » (p. 38-40), et « ce qui manque à la Haute-Saône », p. 46-58.

engendré ailleurs une crise qu'on a malgré tout surmontée (traité de libre-échange, arrêt des exportations de coton d'Amérique, nouveaux procédés de fonte de l'acier), obligent ici la plupart des usines à fermer leurs portes. C'est alors que se réalise ce que prévoyait cent ans plus tôt M. Chevillet, avocat à Gray, lorsqu'il écrivait dans son « *Essai sur le commerce en Franche-Comté* », paraphrasant la célèbre boutade de Rousseau sur la musique française : « Si les Comtois croient avoir un commerce, c'est tant pis pour eux... La rareté du bois a déjà fait tomber ou arrêter quelques usines ; elle les appauvrit toutes et met le commerce des fers en danger. On sent assez que le prix des bois influe sur celui des fers en fontes, que le fer venant à un prix excessif, ou peu proportionné à celui des autres pays, les fers du Comté tomberont et son commerce de fers » (36).

L'industrie sidérurgique tombe, en effet, presque totalement. « La plupart des fourneaux s'éteignent : Chagey, Magny-Vernois, Villersexel, Loulans » et presque tous ceux de la vallée de la Saône. « Le bois et la force hydraulique avaient assuré la vie des forges comtoises » (37) : seules survivent celles qui peuvent employer la houille et la machine à vapeur, comme l'utilisent déjà depuis 1835 Héricourt, Champagney, Baignes et Valay (38).

L'introduction de cette dernière dans les fourneaux saônois aurait pu constituer une excellente affaire pour les mines de Ronchamp. On venait d'y découvrir un nouveau gisement (Eboulet) et l'exploitation, dirigée depuis 1864 par la Société Civile des Houillères, bénéficiait, pour le transport de la houille, jusque-là très coûteux (voie de terre jusqu'au canal, à Bourogne), de la création de la voie ferrée Paris-Belfort-Bâle. En fait, les Houillères purent tout juste maintenir le chiffre de leurs ouvriers (1 500 en 1866, produisant 180 000 tonnes de charbon).

Par ailleurs, le textile traversait une crise. Il occupait dès avant la Révolution de 1848, une place assez importante dans l'économie de l'arrondissement de Lure, avec des usines à Luxeuil, Breuches, Froideconche, Faucogney, Saint-Barthélemy et surtout dans la région d'Héricourt. Les années 1862-1865 sont très pénibles : « Les filatures les moins solides disparaissent, cèdent la place à des ateliers de métallurgie, les autres chôment. Une ville comme Héricourt, adonnée presque exclusivement au travail du coton, connaît la gêne, même la misère. En août 1862, sur 29 328 broches, 13 231 seulement y sont en activité ; on travaille trois jours par semaine. L'année suivante le chômage est général, complet dans la filature, partiel dans le tissage ; seule une émigration continue des ouvriers (700 environ quittent Héricourt) permet de conjurer la misère... Le tissage à domicile, déjà

---

(36) Publié avec introduction et notes par Ch. Godard, 1906, p. 44

(37) Gibert, *La Porte...*, p. 513.

(38) D'après la carte annexée à l'*Annuaire de 1835*.

fort atteint, prend fin partout. Les ateliers de tissage à bras disparaissent, et ne revivront plus. Les usines mécaniques seules subsistent, avec leur matériel, attendant la fin de la crise » (39).

Celle-ci est résolue après la guerre de 1870. Mais l'industrie ne reprend sa place pratiquement que dans l'arrondissement de Lure, la région de Vesoul-Gray redevenant essentiellement agricole. Deux zones économiques apparaissent ainsi.

1. La première (Lure), a l'avantage d'être toute proche des centres de Montbéliard-Belfort et d'être parcourue par deux voies ferrées à grand trafic, qui s'y rejoignent, l'une venant d'Epinal, l'autre de Vesoul, pour se diriger sur Belfort. De nombreuses maisons profitent de ces facilités de transport pour s'établir dans la région, particulièrement des maisons alsaciennes, comme on en a vu s'installer dans le pays de Montbéliard. Ainsi, un tissage, une filature de bourre de soie, deux fabriques de machines pour le textile se montent-elles à Lure entre 1872 et 1885 ; une autre filature et un tissage (Ch. Mieg et Cie) se fondent à Luxeuil en 1875. Ces établissements s'ajoutent à ceux qui ont survécu, notamment les usines de Plancher-les-Mines (1 300 ouvriers en 1890), qui avaient abandonné le carré de montres, quand fut inventé le remontoir, pour fabriquer des chaînes, des mousquetons, des boulons, etc., Froideconche (La Corveraine, où bientôt on fabrique du matériel scolaire), Passavant, Aillevillers, etc. La part de l'industrie dans l'arrondissement de Lure va ainsi en augmentant avec les années. En 1951, les industries de base (40) sont groupées principalement dans les centres de Ronchamp, Plancher-les-Mines et Plancher-Bas, Champagney, Melisey, Lure, et de Luxeuil Fougerolles, Corbenay, Saint-Loup, Dampierre-les-Conflans, Hautevelle et Passavant-la-Rochère (tuilerie). Les industries de transformation (41), beaucoup plus nombreuses, font une part très importante au textile, au bois, au cuir et à l'ameublement (Saint-Loup-sur-Semouse, Froideconche, Corre). Une partie de la population va travailler à Héricourt, Montbéliard et Belfort. En 1946, les cantons de Lure et de Luxeuil n'ont plus que 25 % de leur population vivant de l'agriculture, Saint-Loup-sur-Semouse et Héricourt 21 %, Champagney 10 %.

2. Tout autre se présente le pays de Vesoul et de Gray. L'industrie, en grande partie disparue, n'a pu se relever après 1870. Seuls fonctionnent encore quelques centres, notamment Conflandey, Vesoul, Fretigney (constructions mécaniques) et Port-d'Atelier (chantier de créosotage). Cet arrêt de l'industrie a eu pour conséquence une très forte émigration. En 1866, L. Suchaux la signalait déjà. Quelques années plus tard, une enquête agricole rapporte les plaintes des

---

(39) Gibert, *op. cit.*, p. 518.
(40) Cf. Annexe, carte n° 22.
(41) Cf. Annexe, carte n° 23.

cultivateurs qui ne peuvent plus trouver d'ouvriers agricoles, ceux-ci émigrant vers les villes et vers Paris. Effectivement, jusqu'à une époque récente, « le pays de Vesoul et de Gray est une des régions de France où se fait sentir particulièrement la dépopulation » (42). Ceci a contribué, pour une très large part, à faire de la Haute-Saône, « avec les départements voisins de Paris, et avec les départements du Centre (Cantal et Creuse) un des trois principaux foyers d'émigration vers la Seine. Pour ce qui est de l'émigration vers les autres régions françaises, la Haute-Saône vient en tête des départements, avant même le Cantal et la Creuse. Entre 1896 et 1906, 1 758 habitants ont émigré de l'arrondissement de Gray, et 1 873 de celui de Vesoul » (43).

Jusqu'à 1875 environ, Gray était le principal centre industriel des deux arrondissements. La preuve en est qu'à cette époque encore, une maison lorraine de petit outillage (Gouvy et Cie) vint établir une succursale à Arc-les-Gray. Mais déjà la ville de Vesoul prenait de l'importance grâce à la voie ferrée Paris-Belfort. Elle allait ravir la première place à Gray qui put tout juste, à partir de ce moment, maintenir son chiffre de population, alors que celui de Vesoul passait de 7 500 à 12 000 habitants.

Pouvait-on espérer que la viticulture sauverait le pays ? C'était compter sans la crise phylloxérienne et la concurrence des vins du Midi. Les chiffres sont ici éloquents : le canton de Gy ne cultivait plus que 638 ha de vignes en 1921, contre 1 510 en 1862 ; celui de Dampierre-sur-Salon 103 ha contre 688, celui de Vesoul 401 contre 877 ; celui de Champlitte, enfin, 184 contre 930. La culture de la vigne réclamait beaucoup d'ouvriers : sa disparition progressive libéra à nouveau des travailleurs qui grossirent le flot de ceux qui s'en allaient. La densité de population tomba de 41 habitants au km2 en 1911, à 37 en 1921, dans l'arrondissement de Vesoul, et de 35 à 31 dans celui de Gray.

La Haute-Saône est ainsi restée jusqu'à notre temps, un département à population essentiellement agricole. Dans trois cantons, plus de 50 % des habitants vivent de l'agriculture (Faucogney, 64,2 % ; Vitrey 56,7 % et Saulx 54,3 %). Dans une douzaine d'autres, 40 à 50 % de la population travaille la terre. Seuls les cantons de Gray, Champagney et Vesoul accordent une très nette majorité à l'industrie ou au commerce (respectivement 15,9 %, 10,6 % et 9,5 % de population vivant de l'agriculture).

---

(42) L. Bochet, *op. cit.*, p. 124.

(43) *Ibid.*, p. 125. Ces remarques rejoignent ce qui a été dit dans le chapitre précédent.

II. — L'origine sociale du clergé comtois

Nous voudrions présenter ici les résultats de quelques sondages sur l'origine du clergé comtois, en répondant à deux questions :

1. Dans quelle proportion le clergé est-il originaire de la ville ou de la campagne ?

2. A quelle catégorie socio-professionnelle appartient-il ?

1. L'ORIGINE RURALE OU URBAINE.

Une constatation s'impose : la grande majorité des prêtres ordonnés à Besançon a toujours été originaire de la campagne, le sondage ci-après l'indique nettement :

Années d'Ordinations	Pourcentage de prêtres originaires	
	de la ville	de la campagne
1820-1824	13 %	87 %
1828-1832	9 %	91 %
1850-1854	14 %	86 %
1870-1874	18 %	82 %
1910-1914	16 %	84 %
1930-1934	15 %	85 %
1946-1950	30 %	70 %
1956-1960	32 %	68 %

Tableau n° 46

Cette répartition du clergé suivant son origine rurale ou urbaine affecte tous les départements comtois. Un sondage réalisé pour les années 1828-1832, 1870-1874 et 1930-1934 le montre nettement. Il indique le nombre de prêtres séculiers fournis par chaque département pour 100 000 habitants, dans les quatre années considérées (44) :

Années	Doubs		Haute-Saône		T. de Belfort	
	Ruraux	Urbains	Ruraux	Urbains	Ruraux	Urbains
1828-32	73	33	38	23		
1870-74	39	14	30	8,5		
1930-34	31	4,5	9,9	9,9	18	8,9

Tableau n° 47

(44) Cf. Annexe, graphique n° 20.

Les pourcentages des années 1828-1832 (qui sont parmi les meilleures du recrutement sacerdotal entre 1801 et 1960) se trouvent augmentées du fait de l'appel lancé par Mgr Cortois de Pressigny (45).

Le tableau montre aussi que le pourcentage des prêtres originaires de la ville est en constante diminution. En 1930-1934 on remarque enfin que les villes saônoises donnent, proportionnellement, davantage de prêtres que celles du Doubs, et autant que les campagnes saônoises.

Un mouvement se dessine-t-il, qui verra davantage de citadins accéder au sacerdoce dans les années qui viennent ? Il en est ainsi, on le sait, dans nombre de diocèses français (46). A Besançon, ce sont encore les ruraux qui paraissent dominer, comme on peut le voir sur le tableau suivant. Il indique la répartition — suivant l'origine rurale et urbaine — des cinq cent soixante-dix séminaristes présents en 1953-1954 dans les séminaires diocésains (47) :

Séminaires	Total des élèves	Origine rurale	Origine urbaine
Petits séminaires ..	382	303 soit 80 %	79 soit 20 %
Vocations tardives .	13	10 soit 77 %	3 soit 23 %
Philosophie	47	38 soit 81 %	9 soit 19 %
Théologie	128	100 soit 78 %	28 soit 22 %
Total	570	451 soit 79,2 %	119 soit 20,8 %

Tableau n° 48

2. L'ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE.

Nous n'avons pu réaliser ici une étude d'ensemble faute d'archives suffisamment précises. Nous nous contenterons donc de donner les résultats de différents sondages faits dans les séminaires diocésains au cours de la période 1801-1960.

a) *Le Grand Séminaire vers 1810-1815.*

Les archives du Grand Séminaire, conservent un registre intitulé « Elèves ecclésiastiques, 1810-1816 », donnant, par année d'étude, la liste des élèves, avec différents renseignements, parmi lesquels se trouve indiquée la profession de leurs parents.

Cette statistique englobe tous les séminaristes de l'époque, qu'ils suivent les cours du séminaire (théologie), ceux de l'Académie (philosophie), des collèges (Pontarlier, Dole...), des petits séminaires naissants ou des simples écoles ecclésiastiques.

---

(45) Cf. supra, p. 96.

(46) Boulard, *Essor...*, op. cit., p. 121 et sq.

(47) Une étude portant sur les séminaristes se préparant à entrer dans des ordres religieux aboutirait, croyons-nous, à des résultats analogues.

Au total, 827 noms ont été relevés pour les quatre années 1810, 1811, 1813 et 1814. Les élèves sont originaires de l'un ou l'autre des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône ou du Jura (48).

Si l'on reprend nos catégories socio-professionnelles actuelles, la répartition des professions exercées par leurs parents est la suivante :

— Parents décédés (sans mention de leur profession) ..	4,86 %
— Cultivateurs : 604	73,15 %
— Artisans : 75	9,06 %
— Commerçants : 41	4,84 %
— Fonctionnaires : 22	2,65 %
— Professions libérales : 17	2,06 %
— Propriétaires : 26	3,14 %
— Cadres supérieurs : 1	0,12 %
— Ouvriers : 1	0,12 %

Quelles sont, à l'intérieur de ces catégories professionnelles, les métiers représentés ?

Parmi les artisans : des fils de tailleur d'habits, tailleur de pierre, luthier, maréchal, menuisier, cordonnier (nombreux), fromager, paveur, cuisinier, teinturier (plusieurs), horloger, charpentier, tanneur, maçon, tuilier, serrurier, tonnelier.

Parmi les négociants : des fils de chapeliers, d'herboristes, d'aubergistes (plusieurs), d'épicier, d'un marchand de bois, d'un marchand de vin.

On relève plusieurs fils de vignerons (rattachés aux cultivateurs) et le fils d'un distillateur.

Parmi les fonctionnaires : des fils de percepteurs, d'instituteurs, de militaires, de juges de paix, les fils d'un secrétaire d'hospice, d'un directeur des postes, d'un officier de santé, d'un gendarme.

Parmi les professions libérales : des fils de notaires, d'huissiers, d'artistes, de vétérinaires, de chantres, d'un chirurgien, d'un écrivain-juré, d'un avoué.

On ne manquera pas d'être frappé par le nombre des élèves qui ont perdu un de leurs parents ou tous les deux (40 sur 827, soit presque 5 %) chiffre sans doute dû, pour une bonne part, aux guerres napoléoniennes.

Les fils d'ouvriers (manouvriers, comme on disait alors) sont très peu nombreux, de même que les fils de patrons (le fils d'un entrepreneur du canal Napoléon).

Les fils de propriétaires ou rentiers sont assez mal représentés aussi (3,14 %).

---

(48) Jusqu'à 1823 les séminaristes jurassiens faisaient leur théologie à Besançon.

Cette répartition socio-professionnelle était-elle alors très différente de celles de l'Ancien Régime, et même des années de la Révolution ? (49). On peut le penser, en lisant une *Instruction Pastorale* adressée par Le Coz à ses curés en 1811. Le titre en est significatif : « Sur quelques vérités de la religion et spécialement sur l'obligation pour tout chrétien de suivre sa vocation ». L'archevêque écrivait :

« Il n'est pas loin de nous le temps, où, dans ce diocèse, les familles les plus riches fournissoient au sanctuaire de nombreux lévites qui y portoient des talens et des vertus ; des prêtres dont l'éducation soignée, les études approfondies, les connoissances étendues et variées, jointes aux autres avantages que leur naissance pouvoit offrir, réjouissoient l'église, édifioient toutes les classes de citoyens et sembloient ajouter encore à la puissante influence de la religion. Qui a pu détourner du sanctuaire des canaux si précieux ? Comment la vocation ecclésiastique a-t-elle, tout à coup, cessé dans ces familles ? Jésus-Christ ne veut-il plus de leurs enfans dans son sacerdoce ? Ou bien ces familles ne jugent-elles plus le sacerdoce de Jésus-Christ digne de leurs enfans ?...

« Les biens du clergé ont disparu ! Familles chrétiennes et vertueuses, voudriez-vous donc faire entendre que ces biens seuls attiraient dans le sanctuaire cette multitude de jeunes gens dont la piété et le zèle honorèrent le sacerdoce ? Et seroit-ce là votre motif de détourner vos enfans d'y tendre sur les pas de ces prêtres révérés ? Ah ! loin de vous, comme de nous, une pensée aussi basse, aussi injuste, aussi outrageante !... » (50).

b) *L'année 1815-1816, dans onze établissements.*

Ce sondage concerne le Doubs, la Haute-Saône et le Jura. Les élèves appartiennent à l'Académie, aux Collèges de Dole, Pontarlier, Saint-Claude et Lons-le-Saunier, et aux écoles ecclésiastiques de Luxeuil, Ornans, Ouvans et Amance (actuel diocèse de Besançon) Orgelet et Nozeroy (département du Jura). L'ensemble de ces établissements regroupait donc 374 élèves répartis comme suit :

— Fils de cultivateurs :	59 %
— Fils de propriétaires :	18 %
— Fils de négociants :	5 %
— Fils de fonctionnaires :	4,2 %
— Fils d'artisans :	4,5 %
— Fils de père décédé :	3,4 %
— Fils de divers :	5,9 %

Peut-être cette statistique risque-t-elle de fausser quelque peu la réalité : en effet, Orgelet et Nozeroy signalent un nombre considérable de « propriétaires » (par opposition à « fermiers » ?...).

---

(49) Cf. Chapitre préliminaire, p. 57.

(50) P. 20 et 27.

Si l'on ne retient que les seuls établissements du Doubs et de la Haute-Saône (256 élèves), les cultivateurs restent, de loin, les plus nombreux : 179, soit presque 70 %. Ils sont suivis, de très loin, par les négociants (5,6 %), les propriétaires (5 %), les artisans (4,2 %). Les veuves forment un groupe assez important (5 %). Les fonctionnaires et les professions libérales sont très peu représentées.

c) *Le séminaire de Marnay pour les années scolaires 1827-28 et 1828-29.* (51).

101 élèves sont inscrits au séminaire pour ces deux années, compte tenu des nouveaux de la rentrée d'octobre 1828. L'origine socio-professionnelle est la suivante :

— Fils de propriétaires : ..... 35 %
— Fils de cultivateurs : ..... 19 %
— Fils d'artisans : ..... 16 %
— Fils de commerçants : ..... 5 %
— Fils de fonctionnaires : ..... 5 %
— Fils de professions libérales : ..... 6 %
— Fils de divers et non-indiqués : ..... 14 %

Ici encore, on peut se demander à quoi répondent exactement les titres donnés de « cultivateurs » et de « propriétaires »... Sans doute, faut-il faire à nouveau la distinction donnée plus haut. Même en les additionnant, on aurait un pourcentage plus faible qu'ailleurs : environ 50 à 55 % de cultivateurs (propriétaires ou fermiers)... Par contre, le nombre d'artisans est ici en augmentation.

d) *Le petit séminaire de Consolation de 1833 à 1906.*

Le registre des entrées au petit séminaire de Consolation, pour cette première période de son existence, compte quelques 2 560 séminaristes. Certains n'ont passé qu'un an ou deux dans l'établissement. Mais la plupart y ont accompli le cycle des études secondaires de la septième à la rhétorique.

Les professions ne sont pas indiquées partout : elles n'ont été mentionnées expressément que pour les parents de 1 096 élèves, soit presque la moitié. Voici comment ils se répartissent :

— Parents décédés : ..... 11,7 %
— Cultivateurs 89 :)
— Propriétaires 223 :) ..... 28,5 %
— Artisans : ..... 11,6 %
— Commerçants ..... 14,6 %
— Fonctionnaires : ..... 23,5 %
— Professions libérales ..... 7,5 %
— Cadres-employés : ..... 1,8 %
— Ouvriers : ..... 0,8 %

(51) A. S. Registre de Marnay, 1827-1829.

On remarquera :

— le petit nombre des cultivateurs. Ils sont beaucoup moins nombreux qu'ailleurs, ce qui étonne, car le Doubs est encore à cette époque, surtout dans la région de Consolation, essentiellement rural. A quoi faut-il attribuer leur faible pourcentage ? Plusieurs recoupements nous font penser qu'en bien des cas, lorsque la profession des parents n'a pas été mentionnée, ils étaient en réalité cultivateurs. Nous avons donc vraisemblablement ici un pourcentage très inférieur à la réalité.

— l'assez forte proportion d'artisans.

— surtout le nombre considérable de fils de fonctionnaires. Peut-on en donner les raisons ? Avant de les rechercher, voyons quelles catégories de fonctionnaires sont représentées :

- 73 douaniers (1 inspecteur, 5 capitaines, 12 lieutenants, 1 commandant, 3 vérificateurs, 1 visiteur, 9 brigadiers, 1 inspecteur, 27 douaniers, 13 receveurs).

- 73 instituteurs.

- 24 employés de justice (5 juges de paix, 7 greffiers, 12 huissiers).

- 19 employés des contributions (2 inspecteurs, 4 receveurs, 2 buralistes, 9 percepteurs, 2 receveurs de l'enregistrement).

- 23 appartenant à l'armée et à la police (2 généraux, 1 chef d'escadron, 3 officiers, 11 gendarmes).

- 14 des Eaux et Forêts (6 brigadiers, 9 gardes forestiers).

- 11 des P. T. T. (1 directeur, 3 receveurs, 3 employés, 4 facteurs).

- 9 des Ponts et Chaussées (5 agents voyers, 3 chefs cantonniers, 1 cantonnier).

- 7 employés du P. L. M.

- 1 ancien préfet.

- 2 gardes champêtres.

Ainsi la plupart des catégories de fonctionnaires sont-elles représentées au séminaire. Cela tient sans doute à ce que l'établissement secondaire de Consolation était pratiquement, pendant toute cette seconde partie du XIX[e] siècle, la seule école secondaire de cette région : les familles de fonctionnaires, qui avaient l'ambition de donner quelque instruction à leurs enfants, qui étaient par ailleurs respectueuses de la religion et certaines même désireuses de voir un de leur fils monter à l'autel, les envoyaient volontiers au séminaire le plus proche... Le cas est particulièrement net en ce qui concerne les fils d'instituteurs et les fils de douaniers.

e) *Le séminaire de philosophie de 1836 à 1840.*

Le séminaire de Vesoul a vu entrer, entre 1836 et 1840, au total 209 élèves (52). Pour 52 d'entre eux, la profession des parents n'est pas indiquée. Les autres se répartissent comme suit :

— Cultivateurs 68 : — Vigneron 1 :	69 soit	44 %
— Propriétaires 55 :		35 %
— Artisans 9 :		5,7 %
— Commerçants 9 :		5,7 %
— Fonctionnaires 9 :		5,7 %
— Professions libérales 1 :		0,65 %
— Patron d'industrie 1 :		0,65 %
— Ouvriers 2 :		1,3 %
— Gens de maison 2 :		1,3 %

Il faudrait sans doute compter parmi les cultivateurs, une bonne partie des « propriétaires », ce qui donnerait une proportion d'environ 70 % d'agriculteurs.

L'industrie (patrons et ouvriers) fournit peu de vocations. La grande industrie n'existe pas encore, et les ouvriers des « fourneaux » ou ateliers, vivant médiocrement, ne peuvent engager de frais d'études.

Artisans, commerçants et fonctionnaires sont en nombre égal. Il n'en était pas exactement ainsi dans les séminaires étudiés, notamment à Consolation, ce qui tend à prouver la thèse avancée plus haut : à savoir que bon nombre de fonctionnaires envoient leurs enfants au petit séminaire, car c'est la plus proche école secondaire, et non pas tellement avec le désir qu'ils deviennent prêtres.

f) *Le petit séminaire de Luxeuil de 1883-1913.*

L'origine sociale des séminaristes de Luxeuil a été difficile à établir, car :

— d'une part, elle est loin d'être toujours indiquée.

— d'autre part, il n'existe aucune liste alphabétique. Il faudrait reprendre les noms un à un et vérifier ensuite s'ils n'ont pas été déjà comptés. Ne pouvant entreprendre cet énorme travail, nous avons choisi quelques échantillons, à 7 ou 8 ans d'intervalle de façon à ne pas retrouver les mêmes séminaristes.

Au total, nous avons contrôlé 784 noms. Pour 391, il n'est donné aucune indication sur la profession de leurs parents. En outre, pour 51 d'entre eux, on a seulement mentionné que leurs parents (ou l'un des deux) était décédé. Il reste donc 342 séminaristes dont nous connaissons l'origine sociale. Elle se répartit de la façon suivante :

(52) Source : registre des comptes des élèves de Faverney.

Catégories	Année 1883-1884	Année 1890-1891	Année 1898-1899	Année 1906-1907	Année 1913-1914	Total	%
Cultivateurs	23	23	10	5	16	77	22,5
Propriétaires	9	26	9	6	1	51	15
(Les 2 ensemble) .	32	49	19	11	17	128	37,5
Ouvriers	0	1	2	2	3	8	2,3
Artisans	13	14	16	1	7	51	15
Commerçants	10	18	5	5	2	40	11,7
P. libérales	2	6	5	6		19	5,5
Cadres et employés	1	4	5	1	6	17	5
Fonctionnaires ...	9	18	15	5	12	59	17,3
Patrons ind.	5	1	3	1	4	14	4
Retraités		4	2			6	1,7
	72	115	72	32	51	342	100

Tableau n° 49

Le tableau nous suggère les remarques suivantes :

1) Les cultivateurs (et propriétaires) sont moins nombreux qu'ailleurs : 37,5 % ; seulement ils assurent un peu plus du tiers du recrutement.

2) Par contre, les ouvriers sont légèrement plus nombreux : ils viennent, soit du Territoire de Belfort, soit des nombreuses petites usines de la région de Champagney-Lure.

3) Les pourcentages des artisans et commerçants ne sont pas sensiblement différents de ceux des autres séminaires.

4) Les fonctionnaires sont nettement moins nombreux à Luxeuil qu'à Consolation. C'est que la situation de Luxeuil est toute différente de celle de Consolation. Les fils de douaniers y sont rares... car nous sommes ici loin de la frontière. Mais on y trouve 21 fils d'instituteurs, sur 59 fils de fonctionnaires, ce qui donne une proportion plus forte qu'à Consolation. En outre, un certain nombre de fils d'employés du chemin de fer, ce qui s'explique facilement.

g) *L'année scolaire 1953-1954 dans les séminaires diocésains.*

L'enquête réalisée par nos soins sur les six établissements diocésains (quatre petits séminaires, plus les maisons de philosophie et de

théologie) portait sur 570 séminaristes. Voici comment se répartissaient les professions des parents, d'après les catégories socio-professionnelles utilisées par le recensement de 1954 (53) :

1) Agriculteurs	49,65 %
2) Patrons de l'industrie et de commerce	19,66 %
3) Professions libérales, cadres supérieurs	1,05 %
4) Cadres moyens	9,82 %
5) Employés	6,66 %
6) Ouvriers	12,81 %
7) Autres catégories	0,35 %

La répartition par département, comparativement à la population active, était la suivante (en pourcentage) :
(Les numéros indiquent les catégories socio-professionnelles ci-dessus)

	Doubs		Haute-Saône		T. de Belfort	
	Séminaristes %	Population active %	Séminaristes %	Population active %	Séminaristes %	Population active %
1	56	24	38,5	37	15,6	8
2	19,5	9	23,9	10	3,1	11
3	1,5	3	1,3	2	0	3
4	7,7	6	12,6	5	18,6	8
5	3	10	13,5	7	22	13
6	11,75	41	9,4	32	40,6	49
7	0,55	7	0,8	7	0,1	8

Tableau n° 50

Bornons-nous à quelques remarques :

1) Les vocations sacerdotales proviennent :

— Dans le Doubs, en tout premier lieu, des familles paysannes (56 %), suivies par les artisans et commerçants (19,5 %) et les ouvriers (11,75 %) ;

— dans la Haute-Saône, également en premier lieu des agriculteurs (38,5 %), suivis par les artisans et commerçants (23,9 %), les employés (13,5 %), les cadres moyens (12,6 %), et les ouvriers (9,4 %) ;

— dans le Territoire de Belfort enfin, en majorité des familles ouvrières (40,6 %), puis des employés (22 %) des cadres moyens (18,6 %), enfin des agriculteurs (15,6 %).

---

(53) Cf. Annexe, graphique n° 24.

2) Les pourcentages établis au séminaire ne correspondent pas toujours à ceux de la population active dans chaque département.

— Les agriculteurs du Doubs et du Territoire de Belfort donnent des séminaristes en proportion beaucoup plus forte qu'ils ne se rencontrent effectivement dans la population (deux fois plus dans le Territoire de Belfort, davantage encore dans le Doubs) ; en Haute-Saône, par contre, ils fournissent des vocations à la mesure exacte de leur importance (38,5 % contre 37 %).

— Les ouvriers du Doubs et de la Haute-Saône, au contraire, sont loin de donner des séminaristes en proportion de leur importance réelle (11,75 % de fils d'ouvriers originaires du Doubs au séminaire, alors que la population active de ce département compte 41 % d'ouvriers). Il n'en est pas ainsi du Territoire de Belfort.

— Les séminaristes issus de familles d'artisans et de commerçants sont aussi très nombreux dans le Doubs et la Haute-Saône (19,5 % au séminaire contre 9 % seulement dans la population active). Le Territoire de Belfort est en retard sur ce point.

— Par contre, le Territoire de Belfort envoie beaucoup de fils d'employés dans les établissements diocésains (22 % contre 13).

— Enfin, les professions libérales et les cadres supérieurs ne prennent pas toute la part qui leur reviendrait dans le recrutement sacerdotal.

h) *L'année scolaire 1956-1957.*

Un sondage a été fait dans les six établissements diocésains, pour les classes de seconde, première, philosophie (deux ans) ; et théologie (quatre ans). Elles regroupaient, en décembre 1956, 226 séminaristes.

Les chiffres ont été rapportés à la population active masculine des trois départements. On a soustrait, dans la dernière catégorie socio-professionnelle (armée-police) les chiffres du clergé, habituellement comptés à cet endroit.

Le tableau suivant indique la part prise par chaque groupe socio-professionnel au recrutement sacerdotal :

Catégorie	Pop. active des 3 dépts	Petits sém. 2° et 1°	Philosophie 2 ans	Théologie 4 ans	Vocations tardives	Total	Pourcentage du total sur 10 000
Agricul.	35 574	44	29	37	8	118	33,2
Salariés agricoles	6 916				1	1	0,7
Patrons ind. et com.	18 998	9	7	9		25	13
Prof. lib. et cadres super.	15 717	1	3	3		7	11,4
		8	6	4		18	
Cadres moyens		7	3	1		11	
Employés	12 631	11	4		2	17	13,4
Ouvriers	81 792	22	9	7	2	40	5
Personnel de service	5 639					0	
Armée Police		1		5	1	7	13
Total :	177 267	95	55	62	14	226	12,7

Tableau n° 51

Le tableau fait à nouveau apparaître la part prépondérante prise par les agriculteurs dans le recrutement. Avec un pourcentage de 33,2 séminaristes sur 10 000 personnes actives ils fournissent presque trois fois plus de prêtres que les professions libérales et cadres moyens réunis, les patrons de l'industrie et du commerce, les employés, le personnel de l'armée et de la police. Quant aux ouvriers, ils ne sont représentés que dans la proportion de 5 sur 10 000 : la classe ouvrière, en dépit de l'effort fait par certains foyers chrétiens, est trop loin de l'Eglise pour prendre part, à sa mesure, au recrutement du clergé.

***

Quatre conclusions nous paraissent se dégager des pages qui précèdent :

1) Depuis le début du siècle dernier, la majorité des prêtres du diocèse de Besançon, sont originaires de la campagne.

2) Ce sont les cultivateurs qui ont toujours assuré la plus grande partie du recrutement, en nombre absolu, comme en pourcentage.

3) Les prêtres d'origine ouvrière sont toujours peu nombreux, même à l'époque contemporaine.

4) Le nombre de prêtres appartenant aux autres catégories socio-professionnelles est variable, suivant les périodes et les établissements.

III. — L'économie comtoise et le recrutement du clergé

Nous sommes à présent en mesure de confronter les données de l'économie et celles du recrutement sacerdotal en répondant aux deux questions suivantes :

1) Les vocations sont-elles liées à la répartition de la population entre la ville et la campagne ?

2) Ont-elles été influencées, — et si oui, dans quel sens — par l'industrie ?

1. — VILLE ET CAMPAGNE.

Nous croyons pouvoir faire les remarques suivantes :

a) *Le pourcentage du clergé d'origine rurale reste remarquablement stable, alors que le rapport entre la population rurale et la population urbaine se modifie constamment.*

Un regard sur le tableau numéro 46 en convainc facilement, en ce qui concerne l'ensemble du diocèse. En 1850 le rapport entre la population rurale et la population urbaine était de 6 à 1. Le même rapport se retrouvait alors dans les ordinations (86 prêtres originaires de la campagne pour 14 de la ville). Chaque « secteur » donnait donc des vocations en proportions de son importance.

Cent ans plus tard, le rapport est profondément modifié dans la population générale. La population urbaine est égale aux trois quarts de la population rurale (275 000 citadins pour 358 000 ruraux). Or, la ville ne donne que 20 à 30 ordinations quand la campagne en fournit 70 à 80. Il y a donc un décalage profond qui nous amène à conclure : si les villes ont donné, dans le diocèse, des vocations en proportion de leur importance à une certaine époque, il n'en est plus de même aujourd'hui. Elles ont pris un retard considérable, en ce qui concerne le recrutement sacerdotal, sur les campagnes. Celles-ci donnent toujours près de 80 % des prêtres, alors qu'elles ne groupent guère plus de la moitié de la population totale.

b) *Bien que la majorité des prêtres soient d'origine rurale, il ne suffit pas qu'un département soit rural pour prendre une part active au recrutement sacerdotal.*

Nous en avons un exemple frappant en ce qui concerne la Haute-Saône. Que l'on se reporte au graphique du taux d'ordinations (n° 14) et aux cartes n^{os} 21, 22 et 23 : la constatation est facile à faire. La Haute-Saône est restée un département rural à 80 % jusqu'à nos jours, alors que le Doubs ne l'est plus qu'à moitié, et le Territoire de Belfort à moins du tiers. Or, la Haute-Saône ne participe plus guère au recrutement dans la plupart de ses régions : pour n'en donner qu'un exemple, l'arrondissement de Gray, qui est de nos jours essentiellement rural, ne donne presque plus d'ordinations depuis une cinquantaine d'années : c'est donc que d'autres facteurs sont en jeu, que nous aurons à déterminer.

c) *La plupart des prêtres sont originaires de cantons exclusivement ruraux.*

Neuf cantons du diocèse, tous situés dans le département du Doubs, ont toujours donné un prêtre pour une population inférieure à 500 habitants, sur une période de trente ans (cf. tableau n° 19). Ce sont les cantons d'Amancey, Pierrefontaine-les-Varans, Vercel, Clerval, Maîche, Le Russey, Levier, Montbenoît et Pontarlier. A l'exception de ce dernier, tous sont exclusivement ruraux.

En outre, si l'on considère les cartes de recrutement, on relève dans la première période (1801-1830) que les cantons d'Amancey, de Baume-les-Dames et de Saint-Hippolyte ont donné respectivement 1 prêtre pour 450, 493 et 495 habitants : ils étaient tous les trois ruraux à 80 ou 90 % de leur population à cette époque.

Le canton d'Héricourt, qui a eu d'assez nombreuses vocations entre 1831 et 1920, était lui-même à cette époque « semi-urbain ».

On ferait des remarques analogues pour les cantons qui ont donné un nombre notable de prêtres à toutes les périodes : le recrutement sacerdotal du diocèse s'est fait, principalement, dans des régions à nette prédominance rurale, et même agricole.

d) *Mais tous les cantons ruraux ne donnent pas également d'ordinations.* Il n'est pas besoin d'insister sur ce point : il suffit de regarder les cartes. Plusieurs cantons de la vallée du Doubs (Rougemont et Marchaux par exemple), une grande partie de la Haute-Saône, et notamment l'arrondissement de Gray depuis un siècle environ, le canton de Fontaine dans le Territoire de Belfort, sont pauvres en vocations, bien qu'étant en majeure partie ruraux. C'est le signe que d'autres facteurs sont intervenus qui ont défavorisé le recrutement sacerdotal.

e) *Les cantons urbains accusent pratiquement toujours un faible recrutement* (54). Le tableau suivant le montre, où l'on a indiqué, à trois périodes différentes, le nombre de catholiques ayant fourni un prêtre dans chaque canton urbain du diocèse :

---

(54) Ceci contraste avec la situation du XVIII^{e} siècle (cf. page 47).

Cantons	1831-1875 5 cantons urbains 1 prêtre pour	1876-1920 9 cantons urbains 1 prêtre pour	1921-1960 12 cantons urbains 1 prêtre pour
Audincourt			1 785 habitants
Besançon	1 430 habitants	1 409 habitants	939
Hérimoncourt			1 300
Montbéliard	4 000	7 500	1 555
Morteau		618	214
Pontarlier		372	326
Champagney	1 540	1 365	1 095
Gray	1 060	1 280	2 140
Héricourt			1 600
Saint-Loup	1 265	1 080	
Vesoul		730	738
Belfort		1 430	926
Delle			525

Tableau n° 52

Les vocations sont plus nombreuses dans les cantons de Morteau et de Pontarlier qu'ailleurs : il est à noter que ces deux cantons, où la prédominance de la population urbaine ne s'affirme que depuis un demi-siècle environ, et où les villes sont malgré tout de dimension restreinte, sont tous deux situés en montagne.

On remarquera, par ailleurs, que l'urbanisation rapide de certains cantons a coïncidé avec une chute du recrutement sacerdotal. Le tableau ci-dessus le montre bien pour Montbéliard : c'est au moment où ce canton voit sa population citadine s'élever dans des proportions considérables après 1876, que le nombre de ses ordinations diminue. Mais cela est vrai aussi des cantons comme Audincourt, Hérimoncourt, Belfort, qui ne sont devenus réellement urbains — au sens où nous l'avons défini plus haut — qu'à une époque récente. Tant que ces cantons comptaient une fraction importante de population rurale, le recrutement sacerdotal y était assez florissant. On dénombrait entre 1831 et 1875, une ordination pour 990 habitants catholiques dans le canton d'Audincourt, une pour 850 dans celui d'Hérimoncourt et une pour 660 dans celui de Belfort. Du jour où la population urbaine de ces trois cantons s'est accrue fortement (et cela s'est passé surtout après 1876), le recrutement y a été en baisse : de 1876 à 1920, on ne compte plus qu'une ordination pour 1 670 catholiques dans le canton d'Audincourt, une pour 1 560 dans celui d'Hérimoncourt, une pour 1 430 dans celui de Belfort.

Sans vouloir en tirer une loi générale — car nous avons aussi remarqué la stabilité d'autres cantons en voie d'urbanisation, comme Besançon et Vesoul — ce fait doit attirer notre attention : il nous invite à faire une analyse plus poussée des villes elles-mêmes.

f) *En bien des cas, ce sont effectivement les villes qui font baisser le taux des cantons urbains ou semi-urbains.*

Nous avons pu le vérifier en établissant le tableau ci-dessous. Nous avons compté à part le nombre des ordinations pour la ville elle-même et pour le reste du canton. Nous les avons ensuite reportées, dans des périodes ramenées à trente ans, à la population moyenne du canton à l'époque envisagée.

Le tableau indique le nombre d'habitants ayant donné un prêtre :

1) par rapport à l'ensemble de la population du canton ;

2) par rapport à la population des villes seulement ;

3) par rapport à la seule population rurale.

Cantons		1801-1830 1 prêtre pour	1831-1875 1 prêtre pour	1876-1920 1 prêtre pour	1921-1960 1 prêtre pour
Besançon	1	817 habitants	1 430 habitants	1 409 habitants	939 habitants
	2	1 025	1 200	1 355	1 030
	3	3 570	1 000	3 000	750
Vesoul	1	710	590	730	738
	2	917	750	1 430	1 813
	3	625	470	441	1 066
Belfort	1	1 000	660	1 430	926
	2	940	3 840	7 500	1 600
	3	745	250	884	402
Pontarlier	1	341	265	372	326
	2	233	280	1 100	600
	3	392	250	246	187
Baume-les-Dames	1	493	564	740	656
	2	440	650	750	1 000
	3	514	506	712	520
Gray	1	2 095	1 200	1 295	827
	2	1 800	1 520	3 350	700
	3	2 250	975	875	880

Tableau n° 53

L'hypothèse est vérifiée :

— à toutes les périodes pour les cantons de Vesoul et Belfort ;

— aux trois dernières périodes pour ceux de Pontarlier et Baume-les-Dames.

— à deux reprises (1831-1875) et (1921-1960) pour celui de Besançon ;

— à deux reprises également (1831-1875) et (1876-1920) pour celui de Gray.

Elle est également vérifiée dans un certain nombre d'autres villes, même de moindre importance : ainsi, dans le canton de Morteau, à la fin du siècle dernier, ce sont surtout les villages ruraux de ce canton qui donnent des vocations, Morteau et Villers-le-Lac étant moins féconds ; ainsi encore dans le canton de Maîche ou l'agglomération de Maîche ne donne que 17 % des ordinations, alors qu'elle rassemble 26 % de la population du canton.

Il semble donc bien que l'on puisse affirmer l'influence néfaste de la ville sur les ordinations, du moins jusqu'à une période très récente. Car une analyse détaillée permet de conclure, en même temps, que la situation semble s'améliorer dans un certain nombre de villes, à l'heure actuelle, comme l'indique aussi le tableau ci-dessus ; à l'exception de Baume-les-Dames et Vesoul, toutes les villes ont un meilleur pourcentage de 1921 à 1960 qu'à la période précédente, ainsi la ville de Gray a donné un prêtre pour 700 habitants contre un pour 3 350 à la période précédente.

Comment expliquer ce rôle néfaste joué par la ville, concernant le recrutement du clergé ? Bien des facteurs sont en jeu. Parmi eux, sans doute, figure le « climat » citadin : on vit de manière plus anonyme à la ville. On ne se connaît pas. Les cadres sociaux et religieux ne sont plus les mêmes... quand ils existent encore. Bien des « censures » tombent lorsqu'on passe de la campagne à la ville. Les divorces y sont nettement plus nombreux. Le déracinement, qui est le fait de nombreux citadins, ayant quitté la campagne faute d'y trouver un emploi et qui ont de la peine à s'adapter à un nouveau cadre de vie, ainsi qu'à la mentalité ouvrière, les amène souvent à « laisser tomber » des pans de vie morale et religieuse. D'autre part, le clergé urbain — nous aurons l'occasion d'y revenir — est souvent moins nombreux qu'à la campagne. Il est davantage occupé, a peu le temps de prendre contact avec ses paroissiens. Il connaît moins les enfants de sa paroisse, à qui le catéchisme est souvent fait par d'autres que lui... Les enfants eux-mêmes, les jeunes gens, ont plus de facilité en ville qu'à la campagne pour poursuivre leurs études. Et si la famille cherche du travail à leur intention, les occasions d'embauche sont en général plus nombreuses. Tout cela contribue semble-t-il, à créer à la ville — du moins à certaines périodes — un climat qui ne favorise pas le recrutement sacerdotal. La remarque paraît s'appliquer surtout aux agglomérations ouvrières.

2. LE ROLE DE L'INDUSTRIE.

Ce qui vient d'être dit fera comprendre combien il est difficile d'apprécier à sa juste valeur pour notre sujet le rôle de l'industrie dans les départements comtois. On ne saurait, d'aucune manière, dire qu'elle y a exercé la même influence partout.

Dans les vallées de la Loue et du Doubs en aval de L'Isle, l'implantation de l'industrie coïncide curieusement avec une diminution du recrutement. Alors qu'elle entraîne une certaine vitalité humaine dans les pays où elle s'est installée (et nous avons vu dans le chapitre précédent que le recrutement semblait lié à la vitalité d'une région), l'industrie paraît souvent avoir créé une sorte de désert sacerdotal derrière elle. Donnons-en quelques exemples, parmi les plus significatifs : Clerval a donné des vocations tant qu'il y a eu dans ce petit chef-lieu de canton une certaine vitalité (8 prêtres entre 1854 et 1899). Depuis que les ouvriers vont travailler à Montbéliard-Sochaux, il n'y en a plus : un seul prêtre a été ordonné, dans cette paroisse, depuis 1900. Encore faut-il remarquer que sa famille est originaire du canton du Russey, et que lui-même est entré au petit séminaire quand sa famille habitait ce canton... Baume-les-Dames n'a fait que décroître : 9 prêtres avant 1850, 6 de 1851 à 1900, 5 de 1901 à 1951. Dans la vallée de la Loue, il en est de même : Lods n'a aucune ordination entre 1847 et 1902. Vuillafans n'a plus d'ordinations après 1873, Chenecey n'en a eu qu'une en cent cinquante ans (1872). Les pays de papeterie sont peut-être à un niveau encore inférieur à ceux-là : on ne relève que trois ordinations à Torpes, pour une population d'environ 400 habitants ; trois à Deluz-Laissey pour plus de 1 000 habitants : on dit d'ailleurs couramment que cette paroisse est un « pays de mission »... Aucune ordination non plus à Novillars.

L'industrie du Haut-Doubs, horlogère pour une bonne part, ne s'accompagne pas des mêmes phénomènes. Cela tient sans doute à ce qu'elle a gardé pendant longtemps un caractère artisanal, voire familial.

Ainsi, le canton de Maîche, qui a vu de nombreuses fabriques d'horlogerie s'établir sur son territoire a-t-il conservé un recrutement sacerdotal important. Pas plus à Maîche qu'à Charquemont ou Damprichard, qui sont de nos jours presque exclusivement adonnés à l'industrie, le recrutement n'a subi le contre-coup de l'augmentation du nombre des salariés. Nous y dénombrons plus d'ordinations dans les cinquante dernières années que dans tout le siècle dernier ; l'agglomération de Maîche qui n'avait eu que douze ordinations au XIX[e] siècle en compte dix-neuf depuis 1900 ; Charquemont en compte neuf, contre six entre 1801 et 1900 (on notera que ce chiffre est malgré tout faible pour une population qui approche 2 000 habitants). Damprichard, enfin, en a eu quinze depuis 1900, contre six au siècle dernier. L'établissement et l'affermissement de l'industrie

horlogère, n'ont donc pas fait tomber le recrutement sacerdotal dans ce canton. Il faudrait, bien sûr, aller plus loin dans l'étude et voir si les prêtres originaires de ce canton viennent ou non de familles ouvrières ou paysannes. On en trouve de plus en plus des deux catégories sociales. Mais nous voulons surtout faire remarquer que le « climat » dû à l'industrie ne semble pas, jusqu'ici, avoir défavorisé le recrutement du clergé.

L'étude du canton de Morteau aboutit à des conclusions analogues. Le recrutement du clergé y a traversé une période difficile à un moment où les principales industries se résumaient à des forges, des martinets, des fabriques de faulx, c'est-à-dire vers le milieu du siècle dernier. Depuis cinquante ans, et particulièrement depuis 1920, ce canton est devenu le centre le plus actif de l'industrie horlogère. Cela n'a pas empêché son recrutement de croître dans de notables proportions. Ainsi la ville de Morteau qui n'avait eu que sept ordinations avant 1 900 en a-t-elle dénombré quatorze depuis cinquante ans pour une population passée de 1 700 habitants en 1874 à 3 800 habitants en 1925. De même Villers-le-Lac, qui n'avait eu que sept ordinations au siècle dernier en a compté seize depuis 1900, pour une population passée de 1 500 habitants en 1874 à 2 500 en 1925. Dans les deux cas, l'accroissement de population est essentiellement le fait des ouvriers. Le recrutement du clergé n'a donc pas jusqu'ici subi le contre-coup de cette montée ouvrière.

Le cas de Pontarlier est assez différent. L'augmentation de la population ne s'y accompagne pas, en effet, d'une montée des ordinations. Celles-ci étaient pourtant nombreuses entre 1831 et 1875 (1 prêtre pour 265 habitants sur l'ensemble du canton). Elles diminuent après 1875 (1 prêtre pour 372 habitants), tout en restant dans une très honnête moyenne. Ce qui est plus frappant, c'est le fait que la ville de Pontarlier fournit toujours à peu près le même contingent d'ordinations : 25 entre 1801 et 1850, 24 dans la seconde moitié du siècle, 26 entre 1901 et 1950, ce qui serait assez rassurant si la population de la ville ne s'était pas accrue considérablement : 4 800 habitants en 1874 encore, 10 200 en 1925, 13 700 en 1954. Il y a donc malgré tout, ici, une baisse du recrutement sacerdotal. Nous la préciserions exactement si nous connaissions l'origine sociale de tous les prêtres. Malheureusement elle n'a pu être relevée. Des témoignages récents permettent, en tout cas, d'affirmer que la population ouvrière (qui n'est pas horlogère dans ce canton) prend peu de part à la relève sacerdotale. Nous aurons l'occasion de voir plus loin son comportement religieux.

Dans le pays de Montbéliard, les cartes nous révèlent le peu de part prise au recrutement d'une manière générale, par les quatre cantons industriels de Montbéliard, Audincourt, Hérimoncourt et Héricourt.

On ne saurait pourtant les mettre tous sur un pied d'égalité ni dans le temps ni sur le terrain proprement dit.

Trois cantons ont donné, dans le passé, un certain nombre de prêtres : Héricourt tout d'abord, qui a été en tête des cantons saônois de 1831 à 1920, puis Hérimoncourt et Audincourt, au milieu du siècle dernier.

Depuis que l'industrie a bouleversé ce pays, la situation a changé. Le canton d'Audincourt, le plus peuplé d'ouvriers, accuse une baisse sensible du recrutement sacerdotal : 1 prêtre pour 990 catholiques de 1831 à 1875, 1 pour 1 670 de 1876 à 1920, 1 pour 1 785 de 1921 à 1960. La situation y va donc en se dégradant. On enregistre également une baisse du même ordre dans le canton d'Hérimoncourt. Mais on relève, par contre, une montée des ordinations pour le canton de Montbéliard : d'un prêtre pour 7 500 catholiques entre 1876 et 1920, ce canton est passé à 1 pour 1 555 dans les quarante dernières années, fait d'autant plus significatif que Montbéliard a toujours été le centre du pays protestant.

Une double conclusion paraît donc s'imposer : d'une part, le recrutement sacerdotal est loin d'être aussi fécond dans ce pays de grande industrie que dans les cantons voisins, notamment les cantons ruraux ; et, d'autre part, le recrutement paraît y être en amélioration en ce qui concerne au moins le centre de Montbéliard, et, dans une moindre mesure, le canton d'Hérimoncourt. C'est dire toute l'attention qui devrait être portée sur ce secteur du point de vue pastoral.

En Haute-Saône, l'influence de l'industrie paraît avoir joué différemment, suivant que l'on se place avant ou après l'avènement de l'Empire libéral.

Dans la première partie du siècle, le recrutement paraît peu lié à la situation économique du département. Notons cependant que dans trois cantons, précisément ceux où l'activité économique est importante, la proportion de prêtres par rapport au nombre d'habitants est assez faible : le canton de Champagney (déjà cité, car il a toujours compté une majorité de population urbaine) sur lequel on exploite les mines de Ronchamp et de Plancher-les-Mines, a successivement 1 prêtre pour 1 300, pour 3 720 et pour 4 035 habitants sous les régimes politiques de la Restauration, de la Monarchie de Juillet et du second Empire. Le canton de Saint-Loup-sur-Semouse donne, aux mêmes périodes, un prêtre pour 3 350, pour 3 560 et pour 5 160 habitants. Le canton de Gray, avec son port très actif, progresse un instant (1 prêtre pour 6 300 habitants, 1 pour 4 220, 1 pour 4 600). Mais d'autres cantons, qui ne comportent pas d'industrie, sont au même niveau. Le canton d'Autrey-les-Gray n'a pas d'ordinations sous la Restauration, celui de Port-sur-Saône n'en a qu'une pour plus de 7 000 habitants durant toute la première partie du XIX[e] siècle. Les prêtres sont alors, en majorité, issus de familles paysannes, implantées dans des cantons quasi exclusivement ruraux, tels que ceux d'Amance, de Combeaufontaine et de Faucogney. On ne saurait

donc tirer une conclusion générale : bornons-nous à constater que certains cantons plus industrialisés à cette époque ont un faible recrutement.

Sur le plan des paroisses, on peut faire quelques remarques du même genre : Plancher-les-Mines n'a que trois prêtres au XIX[e] siècle (il en comptera 8 au XX[e], et la population n'a pas beaucoup augmenté) : Aillevillers, 5 contre 8 (même population) ; les quatre communes du canton de Rioz possédant une usine n'ont aucun prêtre de 1801 à 1899 ; la région de Loulans-les-Forges est une des plus pauvres de la Haute-Saône ; Renaucourt (canton de Dampierre-sur-Salon) n'a pas d'ordinations non plus. Dampierre-sur-Salon n'en a qu'une, Autrey-les-Gray 2, Seveux 1, Beaujeu 1, Vellexon 3, etc. On ne peut, pour autant, affirmer que c'est l'économie industrielle qui est responsable de cette situation. La coïncidence n'en est pas moins frappante.

A partir du second Empire, cette situation est sérieusement modifiée. On se souvient que cette période a vu un véritable effondrement de toute une partie du département au point de vue économique.

Dès lors, c'est aussi un effondrement du recrutement sacerdotal dans l'arrondissement de Gray et dans une bonne partie de celui de Vesoul. Les vocations y sont de plus en plus rares depuis une cinquantaine d'années. Entre 1906 et 1919, dix cantons de ces deux arrondissements n'ont aucune ordination. Ceux de Fresne-Saint-Mamès et Marnay n'en ont pas non plus à la période suivante. Ceux de Pesmes et Rioz pas davantage entre 1940 et 1960. On ne peut manquer de remarquer que l'arrondissement de Lure est mieux partagé : six de ses cantons sur huit fournissent un prêtre pour une population inférieure à 2 000 habitants dans les quinze dernières années, proportion qui n'est atteinte qu'une fois dans l'arrondissement de Gray par le canton de Gray, et dans trois cantons sur dix dans celui de Vesoul.

Il n'en est pas exactement de même dans le nord du département, et plusieurs cantons continuent de prendre une certaine part au recrutement sacerdotal. Cela tient peut-être au fait que l'industrialisation de la région de Lure-Luxeuil ou de certaines vallées sous-vosgiennes a redonné vie à cette région. Il est vrai aussi que le mode de vie des habitants de ces vallées n'a pas été tellement modifié par la vie ouvrière, comme l'affirme Antoine Perrier : « La vie industrielle reste (ici) liée à la vie agricole. La main d'œuvre employée dans les usines est avant tout une main-d'œuvre paysanne qui, parfois même à l'époque des travaux agricoles, quitte l'atelier pour aller aux champs. Ainsi s'explique l'influence politique qu'ont gardée sur leur personnel, certains industriels de la vallée du Breuchin qui sont les maires des agglomérations qu'eux et leurs ancêtres ont presque entièrement constituées »... Il est difficile, en effet de comparer le mode de vie ouvrière de ces régions à celui du pays de Montbéliard. Ce n'est, semble-t-il, qu'à une période très récente que la mentalité

de la population a commencé à se transformer : le voisinage de la grande industrie montbéliardaise joint aux difficultés économiques du textile (le chômage sévit à l'état endémique en certaines fabriques) a peu à peu amené un changement dans la façon de juger et de vivre : les signes de la matérialisation croissante de la population peuvent légitimement inquiéter tous ceux qui se préoccupent du recrutement sacerdotal.

Le Territoire de Belfort est caractérisé, du point de vue qui nous occupe, par un double mouvement :

— d'une part, une baisse des vocations, qui correspond à la période d'installation de l'industrie après la guerre de 1870 : seul, le canton de Giromagny ne voit pas diminuer ses ordinations.

— d'autre part, un relèvement, consécutif à la guerre de 1914-1918. Il est surtout sensible dans les cantons de Belfort (1 prêtre pour 926 habitants de 1921 à 1960, contre 1 pour 1 430 précédemment) et de Delle (1 prêtre pour 525 habitants contre 1 pour 1 200 de 1876 à 1920). Mais cette reprise n'affecte pas les seuls cantons urbains ou industriels : le canton de Fontaine, à dominante rurale, double ses ordinations aussi.

L'industrie belfortaine paraît ainsi avoir pu tout d'abord gêner le recrutement sacerdotal : c'était au moment de son implantation et de sa plus grande extension. Belfort devenait d'un coup une ville industrielle importante. Avec le temps, la population a pris une part plus importante à la relève du clergé : un certain nombre de prêtres belfortains sont d'origine ouvrière.

⁂

Pouvons-nous, à présent, tirer quelques conclusions d'ordre général sur le rôle joué par l'industrie dans nos trois départements ? Nous avons rencontré des régions bien différentes les unes des autres :

1. D'une part, des régions où *la montée de l'industrie a coïncidé avec une baisse du recrutement :* tel est le cas des cantons de Besançon, Boussières, Marchaux, Pontarlier, Audincourt, Hérimoncourt, Champagney, Saint-Loup-sur-Semouse et Gray. Tel est également le cas des bourgs ou villes de la vallée de la Loue, de Clerval, de Baume-les-Dames, de Plancher-les-Mines.

2. D'autre part, des régions *où l'essor de l'industrie va de pair avec une montée des ordinations :* c'est particulièrement le cas des cantons de montagne, où l'industrie est essentiellement horlogère (cantons du Russey, Maîche, Morteau, et villes de Maîche, Charquemont, Damprichard, Morteau, Villers-le-Lac). C'est aussi le cas des quatre cantons du Territoire de Belfort qui se sont équipés industriellement après 1870.

3. Enfin, des régions *où la disparition de l'industrie correspond à une baisse très sensible du recrutement sacerdotal :* nous l'avons souligné pour l'arrondissement de Gray en particulier.

3. LES VOIES DE COMMUNICATION.

Elles constituent un dernier facteur qui touche de près à l'économie. En facilitant les relations humaines, elles permettent à toutes les idées de se répandre. N'a-t-on pas curieusement constaté que les divorces étaient plus nombreux le long des routes nationales ! Ainsi avons-nous pensé qu'il serait intéressant de confronter l'implantation des voies ferroviaires et routières aux cartes du recrutement sacerdotal, tout au moins jusqu'à une période récente (55).

De fait, il apparaît que *les ordinations ont été et sont encore plus nombreuses dans les cantons les plus défavorisés par les voies de communication*, les cantons du Haut-Doubs principalement, souvent isolés durant l'hiver par d'abondantes couches de neige et tenus à l'écart des grandes voies ferrées Paris-Vesoul-Belfort, Paris-Dijon-Lausanne et Lyon-Strasbourg autant que des anciennes routes royales (56).

Inversement, les vallées et les plaines saônoises, qui ont été particulièrement favorisées de ce point de vue, sont aussi les régions les moins fertiles en vocations. Celles-ci ont toujours été peu nombreuses aussi bien dans les cantons traversés par les nationales 19, 57, 67 en Haute-Saône, que le long de la vallée du Doubs, en aval de Voujeaucourt où précisément la route et la voie ferrée filent vers Montbéliard, alors que la rivière vient de Pont-de-Roide et Saint-Hippolyte.

Qu'en eut-il été si les démarches de toute sorte faites par les notables bisontins pour obtenir que la grande ligne vers la Suisse passe par Besançon et que se réalise leur projet d'une voie ferrée Avoudrey-Saint-Ursanne (57) avaient abouti ? Les cantons du plateau de la montagne eussent-ils vu moins d'ordinations ? Nous ne le pensons pas, puisque l'ouverture du chemin de fer de Besançon au Locle en 1884, ne modifia pas le recrutement sacerdotal dans les cantons de Vercel, Montbenoît et Morteau. C'est une nouvelle preuve que d'autres facteurs — et la foi de la population certainement en premier lieu — étaient ici en jeu. Nous y reviendrons.

L'automobile, il est vrai, est en train de modifier complètement les possibilités de communications offertes jusqu'ici. Le fait que la grande firme Peugeot soit installée dans le pays de Montbéliard a transformé le mode de vie de ses habitants. Les facilités qui leur sont

---

(55) Cf. Annexe, carte n° 24.

(56) Des quatre routes royales qui traversaient le département du Doubs (route de Metz à Besançon, par Vesoul ; route de Saint-Dizier à Lausanne, par Champlitte, Besançon, Ornans et Pontarlier ; route de Dijon à Pontarlier, par Salins et Levier ; route de Lyon à Strasbourg, par Besançon et la vallée du Doubs), aucune ne passait dans la région comprise entre la basse vallée du Doubs, la vallée de la Loue et la frontière suisse (cf. *Annuaire du Doubs, 1815*, p. 135 et suivantes).

(57) Voir à ce sujet : Cl. Fohlen, « Les échecs ferroviaires de Besançon », dans *M. S. E. Doubs*, 1961-1962, p. 1 à 15.

offertes ont permis à un nombre considérable d'ouvriers d'avoir leur propre moyen de transport, dont un bon nombre d'automobiles. Celles-ci ont, par ailleurs, permis aux habitants des hameaux ou des fermes disséminés dans la montagne, de n'être plus des isolés : il suffit de voir l'intense trafic sur les routes, le nombre des voitures les jours de foires, de comices, ou le dimanche aux abords des églises, pour s'en rendre compte. On sait que le Doubs est, de ce point de vue, un des départements où le pourcentage de véhicules, par rapport au nombre d'habitants est des plus élevés.

Une fois de plus, il se trouve ainsi mieux placé que ses voisins. On peut estimer, en effet, qu'en 1960, il y a une voiture dans le Doubs pour 6,6 habitants, contre une pour 7 dans le Territoire de Belfort, et une pour 8,6 seulement en Haute-Saône. Une statistique des immatriculations de voitures particulières neuves est révélatrice à cet égard (58) :

	1951	1954	1957	1960	1961
Doubs (voitures neuves)	2 510	3 936	6 372	7 169	9 033
Haute-Saône	721	1 214	1 905	2 200	2 434
Territoire de Belfort	527	899	1 393	1 576	2 160

Tableau n° 54

Cette situation — qui traduit sans doute un niveau de vie plus élevé, dont nous avons par ailleurs d'autres indices (59), n'aura-t-elle aucune conséquence sur la vie religieuse des familles du Doubs, et, par contre-coup, sur le recrutement sacerdotal, dans les décades qui viennent ? Nous ne voudrions pas l'affirmer. Elle exige, certainement, en tout cas, une nouvelle éducation de la foi et une pastorale renouvelée.

Cela d'autant plus que la région du Haut-Doubs est encore, parmi tous les secteurs du diocèse, celle où le tourisme va se développant chaque année. La beauté de ses sites, de ses forêts de sapins, de ses pâturages, le calme, le grand air, attirent durant l'été — mais aussi pour les sports d'hiver — un nombre croissant de touristes. Ils apportent des idées et des modes nouvelles. Seront-elles sans prise sur la population ? Certainement pas. Le comportement de celle-ci peut donc être assez profondément modifié dans les années qui viennent. Il n'est pas assuré que le recrutement sacerdotal n'en soit, de quelque manière, lui aussi transformé.

---

(58) I. N. S. E. E., Dijon, B. R. G., 1962, n° 1, p. 30.

(59) Par exemple les versements effectués à la Caisse nationale d'Epargne. En 1955, la Haute-Saône a versé 8 477 000 NF, le Doubs 14 120 000 NF. En 1960, la Haute-Saône 11 373 000 NF, le Doubs 23 461 000 NF. Le rapport s'est modifié au détriment de la Haute-Saône. (*B. R. S.*)

Conclusion.

Au terme de ce long chapitre, deux remarques essentielles paraissent devoir être faites :

1. D'une part, il est apparu nettement qu'on ne peut procéder à une étude sérieuse, en s'en tenant aux divisions d'ordre administratif.. La réalité économique se joue des limites des départements et des cantons. L'analyse nous a conduit à considérer des zones homogènes : c'est à leur niveau que la recherche peut être de quelque intérêt. C'est à leur niveau également que doivent intervenir les solutions d'ordre pastoral.

2. D'autre part, il n'existe pas de déterminisme en matière de vocations. Si l'économie paraît liée au recrutement sacerdotal, celui-ci n'en est cependant pas un simple produit. Une structure, quelle qu'elle soit, ne suffira jamais à tout expliquer. La vocation sacerdotale procède toujours d'un libre choix. Les analyses que nous avons faites ici, tout comme celles du chapitre précédent, nous ont seulement permis de déterminer à quelles conditions d'ordre démographique, économique ou sociologique, ce choix peut au mieux se réaliser ou non. Mais il est toujours des cas où la liberté étonne. Nul ne dira jamais à l'avance, si l'implantation d'une usine dans une région aura une influence bénéfique ou maléfique sur le recrutement sacerdotal. Seule la loi des grands nombres permet d'établir quelques conjectures...

Ainsi sommes-nous conduit à situer le problème du recrutement sacerdotal à un niveau beaucoup plus profond que la démographie ou l'économie : celui de la liberté humaine, avec tout ce qui peut l'influencer d'une manière ou de l'autre, et que nous appelons la « mentalité ». C'est en essayant de définir ce qui fait la psychologie des ruraux, des citadins, des paysans, des ouvriers, des fonctionnaires comtois, en même temps que ce qui les anime sur le plan religieux, que nous arriverons peu à peu à « situer » le problème du recrutement sacerdotal.

Pour n'en donner qu'un exemple, ne faudrait-il pas analyser, d'une manière approfondie, le caractère de « l'homme des plateaux laitiers » (60) pour comprendre la part active qu'il a prise dans le recrutement ? Sur le seul plan humain, son opiniâtreté, sa docilité au réel, son sérieux au travail, ne constituent-ils pas, déjà, un terrain favorable à une « vocation » ? La rudesse du climat, jointe aux exigences d'un sol ingrat lui a forgé un caractère parfois dur ou « bourru », qu'il arrive de juger sévèrement de l'extérieur, mais qui cache un fond de bonté allié à une foi solide, quoique traditionnelle. « Le montagnon est d'une constitution saine et robuste ; il est en général plus spirituel

---

(60) L.-J. Brochet, « L'Homme comtois et son devenir économique », *E. R.*, décembre 1961, p. 561-2.

que l'habitant de la plaine ; il est sobre, économe, hospitalier et religieux » (61). Cela le prédispose sans doute à accueillir avec réalisme et fierté une vocation sacerdotale dans sa famille.

Il faut de l'opiniâtreté pour devenir prêtre. La vie au séminaire, comme dans une paroisse, exige du renoncement : une vie trop facile n'y prépare pas généralement. La façon dont les jeunes ruraux, notamment dans le Haut-Doubs et certaines vallées sous-vosgiennes, concevaient la vie, les préparait peut-être mieux que d'autres à répondre à l'appel de Dieu.

Mais il reste une question : en sera-t-il toujours ainsi ? L'évolution considérable de la région horlogère, voisine de la Suisse, et toutes les conséquences qu'elle entraîne : vie beaucoup plus confortable, nombreuses relations, contacts fréquents avec les gens de l'extérieur grâce au tourisme ou aux voyages que les habitants entreprennent un peu partout, ne va-t-elle pas contribuer à modifier cette vieille mentalité ? Saura-t-on vivre sa foi dans ces nouvelles conditions d'existence ? Une réponse à ces interrogations nous paraît importante pour le recrutement du clergé dans l'avenir.

D'ores et déjà un double effort paraît nécessaire sur le plan pastoral, si l'on veut assurer la relève :

— d'une part, intensifier le souci du recrutement dans les paroisses urbaines, et trouver des moyens appropriés pour le faire. On n'arrêtera pas l'exode rural. Si les campagnes sont seules, dans l'avenir, à donner des prêtres, elles ne suffiront bientôt plus à la relève.

— d'autre part, préparer les jeunes prêtres à leur apostolat de demain. La plupart des prêtres ordonnés actuellement dans le diocèse sont envoyés, dès la sortie du séminaire, comme vicaires de ville. Or, la plupart d'entre eux, viennent de la campagne. Il se pose donc pour eux un problème d'adaptation afin qu'ils comprennent la mentalité urbaine, ouvrière sans doute, mais aussi « indépendante », car ils doivent être pasteurs de tout le troupeau. Le prêtre peut être, lui aussi, un « déraciné ». Un problème se pose donc ici au niveau des séminaires, si l'on veut que le clergé soit de plus en plus adapté à sa tâche pastorale.

---

(61) *E. R.*, mai 1961, p. 163.

CHAPITRE III

ORDINATIONS ET VIE POLITIQUE

L'étude faite dans la première partie de ce travail nous a déjà conduit à évoquer les incidences de la politique générale sur le recrutement sacerdotal : il n'est pas douteux qu'elle ait eu des répercussions sur lui.

Nous voudrions ici nous attacher à une étude plus précise de la vie politique locale : quel a été le comportement politique des populations des trois départements comtois ? Quelle a été l'influence des hommes politiques à telle époque donnée ? Ce comportement, ces influences peuvent-ils expliquer les situations diverses du recrutement sacerdotal, de ses variations dans le temps et à travers les différentes régions du diocèse ?

Il faudrait une étude spéciale, et qui serait très longue, pour rechercher ces influences sous tous les régimes politiques qui se sont succédés depuis 1800. Du moins, voulons-nous en donner une idée, en présentant deux périodes qui paraissent révélatrices : d'une part, la fin de l'Empire et la Restauration, d'autre part, l'époque de la III[e] République jusqu'à la guerre de 1914.

I. — La fin de l'Empire et la Restauration

Nous avons choisi d'étudier le comportement politique de ces quelques années de transition d'abord, et de retour à la monarchie ensuite, car elles ont suscité un certain nombre d'oppositions, et sont ainsi parmi les plus caractéristiques.

Par ailleurs, nous avons la chance de posséder d'assez nombreux renseignements sur ces quelques années. On en trouvera les sources en bibliographie.

1. LA FIN DE L'EMPIRE.

L'opinion se répartit alors, en gros, en trois groupes qui tantôt forment l'opposition, tantôt crient victoire suivant l'évolution du régime qui passe, de 1813 à 1815, de l'Empire à Louis XVIII, puis aux Cent-Jours, enfin définitivement à la Restauration.

Il y a tout d'abord les partisans de l'Ancien Régime, profondément convaincus des droits du Roi et de l'Eglise. Ils n'ont jamais désarmé, et ceux qui ont survécu aux années de la Révolution et du Concordat, font tout pour que revienne le régime qui leur paraît être garant de l'ordre et de la religion.

Les révolutionnaires, eux, constituent un bloc qui veut, au contraire, faire table rase du passé, des privilèges accordés à la noblesse et au clergé : la mystique républicaine dans laquelle ils ont trempé et vécu les rend défiants vis-à-vis de la religion que certains considèrent déjà comme périmée. Beaucoup ont dû baisser pavillon devant l'Empire. Ils entretiennent une flamme qui passera plus tard chez les libéraux et les républicains de 1848 et de 1875.

Il y a, enfin, les partisans du régime impérial. Beaucoup d'entre eux ont pactisé jadis avec la Révolution. Dans les rangs du clergé, ce sont presque tous d'anciens constitutionnels qui ont été réconciliés et installés par le Concordat. On compte, parmi eux, certains évêques (tel Le Coz). Pour eux aussi, le passé est effacé. On ne saurait revenir en arrière, pas plus sur le plan politique que sur le plan religieux.

Ce sont ces différents groupes que nous nous efforcerons d'évaluer et de situer géographiquement dans les départements comtois, afin de voir ensuite s'ils ont joué ou non une influence sur le recrutement sacerdotal.

En tête des groupes d'opposition figure une fraction notable du clergé. Ce sont essentiellement d'anciens réfractaires, qui ont été outrés, sous l'Empire, par les agissements de Napoléon, par son opposition au Pape notamment. S'ils ont gardé le silence, c'était par force : dès que la possibilité leur en est offerte, ils relèvent la tête.

L'occasion est fournie par la défaite de l'Empereur, particulièrement en 1813. Beaucoup pensent, dès ce moment, que la chute du régime est fatale. Aussi commencent-ils à montrer au grand jour leurs sentiments de fidélité à la royauté.

Un des premiers faits à rapporter se passe à Port-sur-Saône, dans un département qu'on pourrait juger peu acquis aux idées royalistes. L'instituteur refuse de chanter le « Domine Salvum fac Imperatorem », qu'il a remplacé par le « Domine salvum fac regem Ludovicum ». Le préfet du département écrit, à ce sujet, le 22 novembre 1813, au ministre de l'Intérieur (1).

A l'approche des armées alliées, nombre de ses confrères ne se contiennent plus. A tel point que Le Coz doit envoyer au clergé et aux fidèles du diocèse, une Instruction Pastorale sur l'Amour de la Patrie, le 20 décembre. Il y cite, en exemple, les habitants de Ternuay (Haute-Saône) courant défendre la France sur le Rhin.

———————

(1) A. N., F^7 3687.

Mais la lutte entre les deux clergés, insermenté et constitution nel, ne fait que s'accentuer, prenant l'allure d'une lutte pour ou contre le gouvernement. Borrey l'a bien noté : « La personnalité de l'archevêque Le Coz et la présence des armées étrangères étaient bien pour donner à cette lutte une grandeur tragique. Alors que le territoire était menacé, envahi, que le devoir de tout citoyen était de se rallier aux hommes qui détenaient le gouvernement, on vit, d'une façon générale, les prêtres assermentés défendre l'Empereur et la France, servir la Patrie, tandis que les insermentés, s'ils ne conduisaient pas les colonnes ennemies, à coup sûr facilitaient leur marche, et même, en 1815, prêchaient aux gardes nationaux la désertion et la grève des bras croisés. C'est pourquoi, si les gens du « plat-pays » de la Haute-Saône, où les assermentés étaient en majorité, en 1815, couraient défendre héroïquement la France à Huningue et à Belfort, les « montagnons » du Doubs, et bon nombre du Jura, dociles à l'appel des insermentés, refusaient leurs bras à la défense de la Patrie » (2).

Dès 1814, on pouvait donc déceler deux comportements différents entre les habitants de la Haute-Saône (auxquels il faut joindre ceux de l'arrondissement de Belfort) et ceux du Haut-Doubs. L'attachement de ces derniers à la royauté les conduisait à favoriser par tous les moyens l'arrivée des armées ennemies, qui devaient, à leur sens, rétablir l'Ancien Régime dont ils continuaient à attendre la prospérité.

Au premier rang de ces royalistes acharnés, figuraient certains curés, tel celui d'Amancey. Le 10 février 1814, pendant le blocus de Besançon, il écrivait au préfet de Scey, au nom de tous les prêtres de son canton, pour lui dire « les sentiments de satisfaction qu'ils éprouvent de ce que les puissances alliées vous ont choisi pour occuper, en ces moments de crise, de troubles et de tribulations, la place importante de préfet dans notre département du Doubs » (3).

Un autre royaliste notoire, l'abbé Breluque, ancien directeur au Grand Séminaire et chef des réfractaires, écrivait lettre sur lettre, pour dire son contentement : « tout semble nous annoncer une prompte et heureuse fin » (4).

De fait, la fin arrivait. Après un blocus de plusieurs mois, les armées entrèrent dans la ville de Besançon, le 19 avril. Un témoin oculaire, qui représentait certainement l'opinion de bon nombre d'habitants, nous a raconté, heure par heure, ces événements. Il ne

---

(2) Borrey, *L'esprit public...*, p. 5.

(3) Le comte de Scey, « chef reconnu des royalistes », était né à Buthiers (Haute-Saône). Emigré, il avait pris de nombreux contacts avec les puissances étrangères. Rentré en France avec leurs armées, il venait d'être nommé préfet du Doubs, en résidence provisoire à Ornans, par un arrêté de son cousin, le baron d'Andlaw, en date du 5 février 1814. (Voir à ce sujet, Borrey, *La Franche-Comté en 1814*, p. 11 et suivantes.)

(4) Vesoul, 12 février 1814. Cité par Borrey, *L'esprit public*, p. 33.

contient plus sa joie : « ...Cette multitude innombrable de personnes de tout âge, de toutes conditions, parcours (sic) aussitôt toutes les rues de cette ville aux acclamations cent et cent mille fois répétées de Vive la Paix ! Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons ! Des cocardes blanches répandues de tous côtés succèdent rapidement à la tricolore : les hommes, les femmes, les enfants, tous se font un honneur et un devoir d'arborer la première et d'appartenir dès ce jour à l'auguste souverain dont la mémoire ne s'effacera jamais dans le cœur de ses fidèles sujets » (5).

En réalité, l'accord n'était pas aussi unanime. Le même témoin est obligé de l'avouer : tous ne chantaient pas un pareil dithyrambe à la royauté restaurée. « Quelques imprudents, écrit-il, armés d'une inconséquence aussi funeste pour eux que déraisonnable dans son principe, ont voulu arracher de force la cocarde blanche à ceux qui la portaient » (6).

De fait, les partisans de l'Empire ne désarmèrent pas, et la lutte continua d'opposer les royalistes aux bonapartistes, à la tête desquels figurait toujours l'archevêque. Le 25 août 1814, le préfet de Scey écrivait au comte Beugnot, directeur général de la police du Royaume : « Aujourd'hui, jour de Saint-Louis, il (l'archevêque) n'a autorisé aucun de ses curés à suivre les mouvements de leur piété et de leur zèle, et au Te Deum, où les autorités étaient rassemblées, il n'a pas donné la bénédiction du Saint-Sacrement. Il avait poussé l'inconvenance jusqu'à oublier et faire oublier « Domine salvum fac regem », et je me suis vu forcé de lui envoyer, à l'autel, un officier d'ordonnance pour lui prescrire de le faire chanter » (7).

De tels agissements ne pouvaient qu'exciter les prêtres réfractaires qui s'étaient toujours montrés intransigeants vis-à-vis des insermentés. Les bruits les plus scandaleux étaient lancés — par eux ? — contre l'archevêque. Certains réclamaient son exil ou sa démission (8). Lui-même dut un jour écrire au préfet, qui ne partageait pourtant pas ses opinions : « ...Des libelles (?) fabriquées par la haine, la calomnie et la lâcheté, contre moi, sont publiquement vendus à Besançon. Ils

---

(5) Manuscrit anonyme, découvert chez les missionnaires d'Ecole, et ayant pour titre : *« Blocus de la ville de Besançon »* (titre complet, note 76, p. 104).

(6) 20 avril 1814, Borrey, *L'esprit public...*, p. 150.

(7) A. N., F^7 9034. (Cité par Borrey, *L'esprit public...*, p. 52.)

(8) La position de l'archevêque était évidemment très délicate. Ancien constitutionnel, connu comme tel, il avait toujours été favorable à l'Empire. Chaque victoire de Napoléon avait fait l'objet d'un mandement pour rendre grâces à Dieu du succès des armées impériales (on ne trouve pas moins de neuf mandements prescrivant le chant du Te Deum à ce sujet, entre 1806 et 1813). Il fallait, à présent, expliquer le retour du petit-fils de saint Louis sur le trône de France. Le Coz le fit, en deux mandements successifs, datés du 26 avril et du 16 mai 1814. Cela lui valut une longue *Lettre d'un fidèle* (35 pages imprimées) parue sans autre indication d'origine que « A Paris, chez les Marchands de Nouveautés ». Il lui était reproché la même « adulation aussi basse et maladroite » vis-à-vis du Roi, que vis-à-vis de l'Empereur dans ses précédentes instructions.

sont publiquement répandus dans les collèges, dans les petits séminaires. J'en suis instruit par les professeurs à qui ces manœuvres paraissent faire horreur. Ne pourriez-vous, Monsieur, arrêter ce scandale, qui certes n'est pas dans les vues de notre sage et bienfaisant monarque ni dans celles de ses ministres, et dont les suites peuvent s'étendre plus loin qu'on ne pense » (9).

Mais le plus grand affront qui lui fut infligé se produisit au moment de la visite de Monsieur, frère du Roi, le 25 octobre. Ce jour-là, deux gendarmes obligèrent Le Coz à rester dans ses appartements, et le lendemain, le comte d'Artois s'en fut à la messe à l'église Saint-Pierre et non à la cathédrale...

Les Cent-Jours semblèrent cependant donner raison à Le Coz. De Besançon, le 26 mars 1815, il adressait une lettre aux curés du diocèse, dans laquelle il les invitait à prier « les dimanches et fêtes, à la post-communion de la grand messe et aux bénédictions du Saint-Sacrement d'usage, pour notre auguste Empereur Napoléon qu'un prodige de la Providence nous a rendu » ...Mais le clergé ne suivait plus l'archevêque. Il fut surpris et peiné « en apprenant que, malgré cet avis pastoral, quelques membres de notre clergé sont accusés, non seulement de s'abstenir de ces prières, mais de porter le scandale jusqu'à se permettre des propos coupables contre l'oint du Seigneur... ». Il avait été renseigné par les notables du diocèse. Aussi demandait-il à tous ses prêtres de reconnaître « l'autorité d'un prince catholique, d'un prince que la nation a adopté par un vœu unanime, et que l'auguste chef de l'Eglise consacra d'une manière solennelle ; d'un prince que le Seigneur écarta momentanément de son trône, comme jadis le successeur de Saül, et qu'il y paraît aussi avoir ramené comme cet illustre roi d'Israël » (10).

L'archevêque ne fut pourtant pas obéi et le clergé du Doubs resta aussi royaliste que dans le passé, témoin le rapport fait au duc d'Otrante, ministre de la police générale, par Henri Lassalle : « Les communications entre les ennemis du gouvernement qui sont hors de la frontière ne discontinuent pas. Ces derniers jours encore, deux individus sont venus à Chantereau à 2 lieues de Pontarlier, apporter des proclamations des prétendus commissaires de Louis XVIII et nul doute que ces libelles ne produisent de l'effet. A Flangebouche, les gardes nationales appelées ont eu de la peine à s'y résoudre, et étaient soutenues par le maire dans leur insoumission ; à Gilley, le curé a prêché contre le gouvernement et a invité les gardes nationales à rester, en disant que Napoléon ne ferait que passer en France. Celui

---

(9) « Lettre de Le Coz à de Scey », 16 août 1814 (citée par Borrey, *L'esprit public...*, p. 51).

(10) Cette lettre, écrite au cours d'une tournée pastorale et datée de Saint-Aubin (Jura) fut la dernière signée par Le Coz. Il mourut quelques jours plus tard à Villevieux (Jura). Cf. *Recueil de mandements de Mgr Le Coz*, t. III, in fine (lettre manuscrite).

de Montbenoît a le même esprit, on le soupçonne même de correspondre avec M. de Scey.

» L'arrondissement de Saint-Hippolyte est très mauvais.

» Les déserteurs sur la frontière et en Suisse sont nombreux.

» Le pays entre Morteau, Baume-les-Dames, Ornans est antibonapartiste. A Landresse, le drapeau tricolore a été jeté au feu. A Ouvans, on porte la cocarde blanche. A Sancey, les gardes nationaux se sont enfuis dans les bois ; ils ont des armes et de la poudre pour résister au besoin. Même situation à Passavant.

» A Bretonvillers, à Rindevillers, à Pierrefontaine, on n'a pas encore prié pour l'Empereur.

» L'ancien préfet de Scey est très actif, et parcourt la frontière pour examiner les travaux de défense » (11).

L'annonce de la défaite de Waterloo (connue à Besançon le 25 juin) et du retour de Louis XVIII, fut à nouveau un cri de triomphe chez beaucoup, notamment dans la montagne du Doubs. Le comportement de cette dernière région continua d'être très différent de celui de la population saônoise et belfortaine, où le clergé constitutionnel ne cessait pas son opposition. Nous pouvons retenir la conclusion de Borrey : « Tandis que le drapeau blanc flotte dans le Doubs et le Jura, en Haute-Saône, Pourcelot (12) constate que, dans une tournée faite à Gy, Gray et Pesmes, « nulle part » on n'a trouvé de drapeau blanc. On en a fait arborer » (13).

Ces diverses données permettent dès à présent de tracer la physionomie politique des départements comtois vers 1814-1815 :

a) Il y a, d'une part, une région où les royalistes règnent à peu près en maîtres : c'est la montagne du Doubs. Pour eux, la Restauration, c'est non seulement le Roi, mais c'est le retour à l'Eglise de l'Ancien Régime. Les curés, souvent anciens réfractaires, sont les animateurs de cette fidélité inconditionnée à la royauté. L'ennemi numéro 1 a été, pour eux, le régime républicain établi sous la Révolution. Bonaparte n'a pas bonne presse chez eux. L'alliance du Trône et de l'Autel qu'inaugure le règne de Louis XVIII présente, à leur sens, les plus riches espérances.

b) Il y a, d'autre part, la vallée du Doubs, les arrondissements de Besançon, Baume-les-Dames et Saint-Hippolyte (14). C'est là que l'on rencontre la plus vive opposition à la Restauration : elle vient des petits cultivateurs, des viticulteurs, des protestants.

---

(11) Besançon, 19 juin 1815. A. N., F^7 9035. Cité par Borrey, *L'esprit public...*, p. 133. (Nous avons respecté l'orthographe des noms de lieu.)

(12) Pourcelot était secrétaire particulier du préfet de Scey. Il est dépeint comme « excellent administrateur, mais royaliste fanatique », par le préfet Derville-Maléchard, qui le renvoya. (Lettre au ministre de la Police, 18 mai 1815. Borrey, *L'esprit public...*, p. 167).

(13) Borrey, *L'esprit public...*, p. 138.

(14) Montbéliard ne fut officiellement rattaché au département du Doubs qu'en 1814. La sous-préfecture fut transférée de Saint-Hippolyte à Montbéliard en 1816 (cf. p. 16).

c) Enfin, l'ensemble de la Haute-Saône, auquel il semble qu'il faille joindre le Territoire de Belfort actuel, fait partie de l'opposition. Les curés assermentés y sont encore nombreux. Tous refusent le régime monarchiste.

2. SOUS LA RESTAURATION.

Cette carte politique ne se modifia pas durant toute la Restauration. Le « pli » était pris : les mêmes régions manifestèrent leur hostilité au régime jusqu'à la Révolution de 1830. Donnons-en quelques exemples significatifs.

A Besançon, comme dans plusieurs autres villes de garnison (Gray, Lure, Vesoul) les militaires s'agitaient (15). Beaucoup avaient participé aux glorieuses campagnes napoléoniennes. Ils continuaient à espérer le retour de l'Empereur et, en attendant, lançaient force cris et propos séditieux, que le gouvernement avait peine à réprimer, malgré des sanctions exemplaires.

A Baume-les-Dames, l'opposition à Louis XVIII était très forte, comme aux Bourbons en général. On vit même circuler une pétition en faveur du duc d'Orléans, représentant l'autre branche monarchiste. Mais les plus opposés regrettaient qui l'Empereur, qui la Révolution (16).

Dans une bonne partie de l'arrondissement de Besançon, c'étaient les viticulteurs — nombreux à cette époque — qui manifestaient. Ne venait-on pas d'établir un impôt sur les vignes et les boissons ? A la fin de septembre 1829, un rassemblement imposant de vignerons se tint dans la capitale comtoise. Il fallut faire appel à des patrouilles pour les disperser (17).

En beaucoup d'autres endroits de la campagne, on craignait la reprise des biens communaux. Celle-ci préfigurait, selon certains, la reprise des biens nationaux (peu importants, il est vrai, dans le département). Et c'était un nouveau motif d'opposition au régime de la Restauration (18).

Dans la région de Pontarlier même, l'opposition au régime était vivement ressentie en 1823 par le sous-préfet. Il indiquait que le

---

(15) En 1817, la garnison de Besançon comprenait la légion du Bas-Rhin, les grands dépôts suisses, le troisième régiment de chasseurs de ligne suisse, le régiment d'artillerie légère de Strasbourg, le régiment des dragons du Doubs, la compagnie départementale, la treizième compagnie de vétérans. (S. Bourriot, *op. cit.*, p. 116, note 2.)

(16) « Notte (sic) sur les partisans de Baume », sans date ni signature, dans A. D., 16 M 28, n° 22.

(17) A. D., 16 M 33 et 14 U8 (f° 219, recto et verso).

(18) S. Bourriot écrit : « Ces mesures qui se développèrent en même temps que le parti ultra reprenait la direction du gouvernement, purent faire craindre aux paysans la reprise des biens nationaux, dont la reprise des biens communaux n'aurait été que le prélude. La population paysanne du Doubs y voyait sans doute les premiers essais de réaction accomplis à ses dépens » (*op. cit.*, p. 133).

canton de Mouthe professait entièrement des idées libérales, que celles-ci avaient de nombreux partisans dans les cantons de Levier et Montbenoît, quoiqu'on y comptât quelques bons royalistes. Dans le canton de Morteau, Les Gras et Montlebon étaient des communes à idées libérales, par opposition aux Fins et à Villers, entièrement acquis à la royauté. Les villes de Pontarlier et Morteau étaient en majorité libérales. Bref, une partie de l'arrondissement de Pontarlier était dans l'opposition. Cela était d'autant plus inquiétant pour le sous-préfet qu'en 1816 cet arrondissement était le seul du département où les ultras aient remporté un succès complet (19).

Enfin, dans le pays de Montbéliard qui venait à peine d'être rattaché à la France, les protestants ne cachaient pas leur hostilité à la monarchie restaurée. C'était elle qui, pendant des siècles, leur avait fait souffrir persécution : les craintes étaient loin d'être éteintes... Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dès 1821, les nouvelles des révoltes d'Italie apportaient satisfaction dans toute la région (20).

Un dernier foyer d'opposition — dont il est d'ailleurs difficile d'apprécier exactement la valeur — venait des sociétés secrètes, répandues en diverses localités du département du Doubs. Ce département se trouvait « dans une situation intéressante, car les sociétés secrètes de la région pouvaient mettre en contact l'opposition française avec la Suisse, et même, par delà les Alpes, avec l'Italie, foyer d'agitation » (21).

Elles étaient surtout répandues à Besançon, où l'on dénombrait, vers 1820, au moins trois loges de la franc-maçonnerie (la première, la loge de « la constante amitié » comptait quarante-quatre membres (22) principalement artisans et commerçants), et plusieurs « ventes de bons cousins-charbonniers » (23). Une autre loge, des « Chevaliers de la Liberté » avait son siège à Jougne (24) où le maître des postes était soupçonné d'adhérer à une vente.

Tout cela obligeait les autorités à surveiller étroitement les allées et venues et à prendre parfois des mesures de répression. La Loge de Misraim dont le siège était à Besançon fut l'objet de perquisitions en octobre 1822. Quelques arrestations furent opérées... Elles n'étaient pas faites pour réconcilier les opposants avec le régime. Dans les der-

---

(19) S. Bourriot, *op. cit.*, p. 137.

(20) A. D., 16 M 31, « Rapport de M. de Montrond au préfet », du 23 mars 1821.

(21) S. Bourriot, *op. cit.*, p. 139.

(22) A. D., 16 M 15, 25 juillet 1815, « Rapport de la préfecture au ministère de la Police générale », et A. D., 16 M 20, liste des personnes qui fréquentaient cette loge au 18 août 1815.

(23) On comptait trois de ces ventes à Besançon vers 1815-1820. Cf. les statuts de l'une d'elles (vente de l'amitié fraternelle) aux Archives de la mairie de Besançon, 1 2 83 (Sociétés secrètes). Cf. Ch. Godard, *Les Bons-Cousins Charbonniers* dans A. F. C., mars-avril et juillet-août 1896.

(24) Société très secrète « puisque le ministre de l'Intérieur demandait à son sujet, des renseignements au préfet, et que les autorités locales ne la connaissaient pas » (S. Bourriot, *op. cit.*, p. 141). Cf. A. D., 16 M 31 (lettres du 14 mai 1823 et 21 juin 1823).

nières années de la Restauration, il est certain que bon nombre d'entre eux étaient prêts à se lancer dans l'aventure de la Révolution pour en sortir...

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Cette situation politique a-t-elle quelque rapport avec le recrutement sacerdotal ? A regarder la carte des ordinations de cette période 1801-1830 (où la grande majorité des ordinations vient des années de la Restauration) peut-on trouver quelque correspondance avec ce qui vient d'être dit ?

Nous le croyons.

a) D'une part, *ce sont les régions où la monarchie était, dans l'ensemble non seulement le moins discutée, mais approuvée chaleureusement,* où l'on avait longtemps espéré qu'elle rétablirait la paix et les droits de l'Eglise, qui *fournissent des prêtres :* plateau et montagne... alors qu'ils sont fort peu nombreux dans les cantons du pays-bas, surtout dans l'arrondissement de Besançon, le plus opposé au régime, dans la région protestante autour de Montbéliard et, d'une manière générale, en Haute-Saône et dans l'arrondissement de Belfort.

b) D'autre part, le *clergé ultra trouvait un appui dans le régime.* En invitant des garçons à entrer dans les écoles presbytérales ou dans les petits séminaires, il avait le sentiment qu'il ne l'embarquait pas à la légère : c'était encore une « situation » que d'être prêtre. L'Eglise était avantagée par le roi. Le clergé était donc tout naturellement enclin à apprécier l'alliance du Trône et de l'Autel. Le climat politique lui paraissait ainsi garant de l'avenir : les prêtres n'auraient plus à subir les humiliations des années révolutionnaires. Ils pourraient, à loisir, remplir leur ministère.

II. — De 1848 à 1914

Si intéressante que soit la vie politique dans la première partie du XIX[e] siècle, elle n'est pourtant que l'expression d'un nombre restreint de citoyens. Il faut attendre le suffrage universel pour pouvoir observer les réactions de l'ensemble de la population.

Aussi voudrions-nous nous attacher à donner ici quelques éléments de la vie politique, à partir de 1848, dans les trois départements de notre région. Nous porterons notre attention spécialement sur l'attitude des catholiques et des républicains. On sait, en effet, que ces derniers ont eu très longtemps mauvaise presse dans l'opinion catholique, qui continuait à considérer le régime républicain comme un régime qui l'avait persécutée. L'attitude des uns et des autres, particulièrement durant les années difficiles de 1870 à 1914 ne manque pas d'être révélatrice. Elle nous permettra de voir si le recrutement sacerdotal est, de quelque manière, lié au comportement politique.

1. L'EVOLUTION POLITIQUE DES DEPARTEMENTS COMTOIS.

a) *Le département du Doubs* (25).

L'arrondissement de Besançon, on l'a vu plus haut, avait compté des opposants sous les régimes qui précédèrent la Révolution de 1848. Beaucoup avaient placé leurs espoirs dans la seconde République : ils furent vite déçus, avec l'avènement de l'Empire de Napoléon III.

Comme nous l'avons déjà noté, l'opposition à celui-ci regroupa, à partir de la guerre d'Italie, non seulement les républicains convaincus, mais encore les catholiques heurtés par l'intervention française dans les affaires temporelles du pape. « Partout, écrit le préfet du Doubs le 19 juillet 1859, les populations se sont montrées convaincues que le clergé était profondément hostile à la guerre d'Italie et que ses vœux n'étaient pas en faveur des armées de la France » (26). Les curés criaient au scandale et ne cachaient pas leurs sentiments hostiles au gouvernement. Aussi les élections devinrent-elles l'occasion de luttes très vives. Au grand étonnement du représentant de l'autorité, le cardinal Mathieu jugea bon d'intervenir. On connaissait pourtant « ses habitudes de prudence et de réserve ». Au début de 1860, il adressait « à titre très confidentiel une lettre en latin à son clergé, où il dit qu'il faut s'armer de résolution et de courage ; que la résignation forte et héroïque avec laquelle le Saint-Père porte la couronne d'épines doit servir d'exemple et de modèle à tous les prêtres et les préparer à supporter avec courage les épreuves du moment et toutes les persécutions qui peuvent les atteindre, jusqu'à la mort elle-même (*usque ad mortem*). Ces mots sont écrits, m'affirme-t-on » (27). Fut-il écouté ? On ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, quatre ans plus tard, le préfet constatait que le clergé avait été parfaitement sage et réservé depuis les dernières élections législatives : « l'impuissance dont il a fait preuve dans cette occasion lui a été une leçon profitable ; il comprend un peu tard que, pour conserver son influence sur les populations, il faut avant tout qu'il se tienne en dehors des passions et des rancunes des partis » (28).

A partir de 1870, les partisans de la République gagnent du terrain. Durant les quinze années qui suivent la guerre franco-allemande, presque tous les cantons de l'arrondissement de Besançon, excepté ceux d'Amancey et d'Ornans, accordent la majorité aux candidats républicains : Besançon leur donne 70 % des suffrages exprimés, Boussières 63 %, Quingey 55 %, Marchaux 52 %, Audeux

---

(25) On voudra bien consulter, à ce sujet, le D. E. S. de Gavoille : *La vie politique dans le département du Doubs de 1871 à 1906* (Besançon 1963), ainsi que l'étude de R. Marlin : « L'évolution politique du département du Doubs sous la IIIe République », *M. S. E. du Doubs*, 1961-1962 (n° 4).

(26) Lettre au ministre. A. N., F^{19} 5788.

(27) « Lettre du préfet du Doubs au ministre de l'Instruction publique et des Cultes », 19 février 1860. A. N., F^{19} 5788.

(28) « Rapport du Procureur général de Besançon à la Direction criminelle, du 13 octobre 1864, communiqué au ministre des Cultes ». A. N., F^{19} 5788.

50 %. Le canton d'Ornans suit de près avec 48 %. L'opposition latente qui se tramait contre le régime impérial s'exprime donc ouvertement. Les forces de la gauche sont à ce point puissantes qu'aux élections de 1885, le préfet du Doubs se plaint des agissements du clergé à travers le département, sauf dans quelques cantons de l'arrondissement de Besançon (29). C'est le signe que les curés se sentent impuissants à y modifier la situation.

Dans les vingt années qui suivent, de 1886 à 1905, les deux circonscriptions électorales de Besançon (urbaine et rurale) donnent toujours la majorité à la gauche. La plupart des cantons lui manifestent de grandes sympathies. Roulans ne vote à droite qu'en 1898, Audeux, Boussières et Quingey qu'en 1889. Ornans est plus indécis (en raison de ses communes du plateau bordant la Loue). Le rapport du préfet au ministre est à nouveau très éclairant : « Dans la première circonscription de Besançon, l'opposition n'a présenté un candidat que pour la forme. L'influence du clergé y est nulle. Dans la seconde circonscription, la situation est toute différente : le candidat républicain ne l'emporte qu'avec 850 voix de majorité. Le clergé, surtout dans la montagne (Amancey et Ornans) y est particulièrement actif ». Et de signaler le cas du curé de Montfort (canton de Quingey) qui attend les élections pour faire la première communion, avec menace de ne pas la faire aux enfants dont les parents votent républicain ; le cas du chanoine Panier, inspecteur des écoles libres du diocèse, qui a donné un sermon retentissant à Besançon, le dimanche de Pâques ; le cas du curé de Guyans-Durnes et de M. Cuinet, professeur au séminaire d'Ornans, le cas du curé de Boussières, etc. (30). La lutte est donc assez vive, en certaines communes.

Après la Séparation, les voix sont beaucoup plus partagées. Les catholiques qui se sont ralliés au régime républicain, réagissent fortement. La gauche ne maintient pas, dès lors, toutes les positions qu'elle pouvait croire conquises. Néanmoins, le canton de Boussières n'a aucune commune accordant la majorité à la droite aux élections de 1910, et la gauche reste forte dans huit communes sur quarante-quatre du canton d'Audeux, et quatre sur trente-sept du canton de Marchaux. Elle est victorieuse dans les chefs-lieux ; Roulans lui apporte 926 voix contre 819 à la droite, Ornans 1 507 contre 1 377, Quingey 1 385 contre 983. Au reste, les deux candidats radicaux des deux circonscriptions sont élus, le premier (Besançon II, soit la ville elle-même) avec plus de 2 000 voix d'avance sur son adversaire de droite, le second (secteur rural) avec seulement 80 voix... La gauche semble ainsi perdre du terrain à la veille de la guerre de 1914. Mais seul le canton d'Amancey lui a toujours résisté.

La situation est quelque peu différente dans l'arrondissement de Baume-les-Dames, mais, comme dans l'arrondissement de Besançon,

(29) A. N., F^{19} 5894.
(30) A. N., F^{19} 6143.

seuls les cantons et la plupart des communes du plateau confirment une solide appartenance à la droite. C'est là précisément que le clergé est influent.

Après 1871, les cantons de Baume-les-Dames et de Rougemont donnent la majorité à la gauche, dans les proportions respectives de 50 et 58 %. Le premier se maintiendra d'ailleurs toujours à gauche, la ville de Baume-les-Dames recueillant en 1910 1 056 bulletins de gauche, contre 784 seulement de droite. Rougemont, fief de la maison de Moustier, évoluera lentement, avec elle, vers la droite. Le cas est intéressant. « Pendant 46 ans, écrit R. Marlin, M. René de Moustier va représenter le Doubs comme député, puis comme sénateur. D'abord bonapartiste, il se proclame républicain, et au scandale de la droite, c'est lui qui fait échouer le conseiller Estignard en 1889 avec l'appui de la gauche. En dépit de la méfiance de quelques isolés, tel Tanchard, fils de quarante-huitard et maire de Cuse, un tel transfuge d'un tel poids social était précieux pour les républicains du Doubs. Mais M. de Moustier n'est ni de droite ni de gauche : il est « le marquis », à la politique personnelle et d'ailleurs peu voyante. Rayonnant depuis son château de Bournel sur l'arrondissement de Baume, il exerce les effets bienfaisants d'une immense fortune, venue en partie d'une alliance matrimoniale avec une riche famille propriétaire de charbonnages du Nord. On l'accuse de profiter de la grande crise agricole de la fin du XIX[e] siècle, pour racheter à vil prix la terre aux paysans dont il fait ses obligés. Si la gauche ne lui pardonne pas de s'être laissé duper par lui, la droite pure et le clergé, incriminant son attitude passée et certains de ses votes actuels, ne lui accordent leur suffrage qu'en rechignant » (31).

Les autres cantons évoluent ainsi vers la droite, notamment celui de Clerval, grâce à ses communes qui bordent le plateau de Pierrefontaine.

En 1902, le préfet signale que « le clergé, tant séculier que régulier, est intervenu très activement dans la lutte électorale » (32). Sept points retiennent son attention :

» 1. Beaucoup de curés ont commenté le mandement de l'archevêque, parfois en le dénaturant.

» 2. Ils ont convié leurs paroissiens à prier et à faire des neuvaines pour les élections.

» 3. Dans les sermons, ils ont attaqué violemment le gouvernement. Il faut voter pour la religion, sous peine de péché mortel (Passavant, Anteuil, Chazot, Roche-les-Clerval, Mancenans, Mondon, Loray, Dammartin, Nancray, Chevigney, Epenouse, Belmont, Passonfontaine, Vernierfontaine).

---

(31) R. Marlin, *L'évolution politique du Doubs... op. cit.*, p. 37.

(32) A. N., F[19] 6143. « Lettre du 1[er] juin 1902 au ministre ».

» 4. Ils ont vendu ou donné « La Croix Franc-Comtoise » ou des images contre les écoles laïques (Chazot).

» 5. Ils ont usé de leur influence en confession.

» 6. Ils se sont attaqués au « Petit Comtois » (journal de gauche).

» 7. Enfin, ils ont fait de la propagande à domicile. »

Le rapport montre que le clergé a été particulièrement actif dans les paroisses du plateau : cela confirme le fait que les cantons de Pierrefontaine et Vercel, ainsi que la partie haute de celui de Clerval, accordent leurs sympathie à la droite.

L'arrondissement de Montbéliard, manifeste une nette orientation vers la gauche du fait de sa population ouvrière et de la place qu'y occupent, à l'époque, les protestants. Elle y est toujours victorieuse, grâce surtout aux cantons de Montbéliard, Audincourt et Blamont. « Pour ces patriarcales familles, écrit R. Marlin (33), la Monarchie de Juillet, avec Guisot comme nouveau Sully, avait longtemps paru l'idéal. La méfiance du cléricalisme politique les rendit républicains très fermes... Jusqu'à 1894, le grand homme politique du « Pays » fut Jules-Stanislas Viette, haut dignitaire du Grand Orient ». Il faut dire que, durant toute cette période, les catholiques n'avaient personne à lui opposer. En 1902, on les vit même faire campagne pour un industriel protestant, d'idées modérées il est vrai, Gaston Japy. Candidat malheureux, il fut battu à peu de voix, par son adversaire le docteur Borne, puis, quand ce dernier passat au Sénat en 1903, par Réville, réélu en 1906, 1910 et 1914. Cet appui apporté par les catholiques à un protestant n'avait pas manqué d'être remarqué : « Dans cet arrondissement, plus encore peut-être que dans le reste du département, les membres du clergé ont prêté un concours actif et dévoué aux adversaires du gouvernement. Chose digne de remarque, leur influence s'est exercée au profit d'un protestant, M. Gaston Japy, maire de Fesches-le-Châtel. Mais ce protestant avait donné des gages sérieux à la cause réactionnaire ; il se posait en ennemi des francs-maçons et flétrissait à tout propos l'arrêt de la Haute Cour. Et les cléricaux ne pouvaient ignorer que sa première visite à Maîche avait été pour l'abbé Tournier, l'auteur d'un libelle diffamatoire où les luthériens du pays de Montbéliard étaient accusés de connivence avec les Prussiens. Aussi sa candidature a-t-elle été, dans toute la force du terme, la candidature des curés... Jamais, depuis 1877, le clergé catholique n'avait mis autant d'ardeur à combattre les républicains » (34). Et le préfet notait l'activité d'un certain nombre de curés appartenant en majorité à la région montagneuse (cantons de Maîche et du Russey). Il terminait son rapport : « Si près de 2 000 ouvriers considérés jusque-là comme républicains ont voté pour le puissant chef d'industrie, le gros de ses voix lui a été amené par les ministres

(33) *L'évolution politique du Doubs...*, op. cit., p. 30.

(34) A. N., F^{19} 6143. « Rapport du préfet au ministre ».

du culte catholique. Mis en minorité dans les cantons protestants de la plaine, Montbéliard, Audincourt, Hérimoncourt, il obtient en revanche une écrasante majorité dans les cantons cléricaux de Saint Hippolyte, que M. le docteur Borne représente à l'Assemblée départementale ; le concours des curés autant que certaines largesses électorales, a assuré au candidat nationaliste un peu plus des 2/5e des voix... ».

L'arrondissement de Pontarlier, enfin, offre davantage de diversité. Dès la Restauration, nous y avons noté l'influence de certaines idées avancées. Nous les retrouvons tout au long du siècle : le canton de Mouthe a toujours voté à gauche jusqu'à la Première Guerre mondiale, et les catholiques n'y ont même pas présenté de candidat en 1881.. Il est possible que ce pays, où vivait une population pauvre, ait été jadis travaillé par les idées de l'illustre philosophe de Ferney-Voltaire, dont peu de kilomètres le séparaient (35).

Dans le canton de Pontarlier, les républicains remportent la victoire durant longtemps. Les prêtres, pourtant, y déploient beaucoup d'activité en faveur de leurs candidats. Sur les dix-sept prêtres qui sont privés de leur traitement à la suite de la campagne électorale de 1885 (36), douze appartiennent à l'arrondissement, dont plusieurs au canton de Pontarlier. Le préfet le remarque : « Dans l'arrondissement de Pontarlier, c'était partout des prières publiques pour le triomphe de la sainte cause » (37).

Reste le cas du canton de Morteau. Deux de ses communes (il n'en compte que sept) étaient déjà libérales sous la Restauration : Les Gras et Montlebon. Elles ont un assez fort pourcentage de voix de gauche, sous la troisième République.

Il n'y a donc guère, dans cet arrondissement, que les cantons de Levier et Montbenoît à servir la droite : encore doit-on noter qu'ils lui ont fait quelques infidélités.

b) *Le département de la Haute-Saône.*

La Haute-Saône a toujours compté, au siècle dernier, un courant républicain. A peine la Révolution de 1848 eut-elle sonné, qu'avant même l'appel du préfet, ses habitants « s'étaient ralliés à la République, qui donnait satisfaction au profond amour de la liberté qu'ils avaient... Les trois arrondissement de Gray, Vesoul, Lure étaient représentés par des députés de l'opposition » (38).

---

(35) Le philosophe Jouffroy, originaire des Pontets a exercé, lui aussi, une certaine influence dans cette région.

(36) Avertissement du ministre à l'archevêque, et réponse de ce dernier, novembre-décembre 1885 (A. N., F19 5894). Le journal *L'Union franc-comtoise* protesta vigoureusement contre cette mesure disciplinaire et ouvrit une souscription qui avait déjà produit, le 30 janvier 1886, la somme de 5 382 fr 10. Les traitements furent rétablis à dater du 1er avril 1886.

(37) A. N., F19 5894.

(38) A. Toulouse, *Un département français sous la Constitution de 1848*, p. 19

Sentiment passager ou conviction profonde ? On peut se le demander. Pour son élection à la présidence de la République, Louis-Napoléon obtint plus de 65 000 voix, alors que Cavaignac, qui était soutenu par tous les journaux, et notamment par *La presse Grayloise*, républicaine, ne recueillait que 6 435 suffrages.

Ce n'était pourtant pas du côté de l'Empire que penchaient les sentiments. Il fallu le Coup d'Etat, et surtout le tournant des années 1860 pour que les républicains montrent leur force. Leur opposition allait grandir de plus en plus, pour s'étaler après 1870.

Dès la proclamation de la chute de Napoléon, une bonne partie de la population manifeste ses sentiments républicains. Il faudrait pouvoir connaître le détail des élections, canton par canton : ce travail n'a pu être fait, mais les renseignements que nous possédons (39) nous permettent de porter déjà un jugement d'ensemble sur la Haute-Saône.

Les premiers députés de gauche sont élus en 1876 dans les deux circonscriptions de Gray et de Vesoul, tandis que Lure I et Lure II (Luxeuil) votent pour des conservateurs.

L'année suivante, après le 16 mai, la droite obtient encore 37,5 à 45 % des suffrages pour l'ensemble du département. Cependant, un nouveau député de gauche est élu à Lure I. La participation au scrutin a été environ de 83 %, sauf à Gray où elle s'abaisse à 70 %. C'est ici d'ailleurs que la gauche a ses plus fortes positions, dépassant la droite de près de 3 000 voix (10 694 voix à gauche contre 8 737 à droite), à tel point que l'on est en droit de se demander si ce ne sont pas surtout les conservateurs qui se sont abstenus, désolés de voir la France se tourner vers la République. Même dans les régions où la droite est victorieuse, comme à Lure II, elle l'emporte de peu (238 voix).

En 1881, tous les élus appartiennent à la gauche. C'est la victoire assurée pour de longues années.

En 1885, la droite semble s'être réveillée : elle déploie tous ses efforts pour conquérir certaines positions et barrer la route aux lois laïques qu'elle commence de subir. Deux tours sont nécessaires dans trois circonscriptions sur quatre, mais aucun élu de droite ne va siéger à la Chambre. La lutte pourtant a révélé aux conservateurs que tout espoir n'était pas perdu, puisqu'ils n'obtiennent que 1 000 ou 2 000 voix de moins que la gauche dans chaque arrondissement électoral, au premier comme au second tour.

Ceci explique qu'en 1889, ils présentent à Lure II (qui groupe les cantons des Vosges), un candidat républicain-conservateur qui emporte la position. Plus tard, le ralliement ramène à la vie politique plusieurs personnalités et nombre de catholiques : en 1893, ceux-ci obtiennent

---

(39) Ils ont été empruntés à F. Goguel, *Géographie des élections françaises*, ou fournis par E. Préclin.

15 à 22,5 % des suffrages exprimés (40). Cinq ans plus tard, en 1898, tandis que Vesoul et Gray maintiennent leur députation radicale (Bontemps à Vesoul et Couyba à Gray), Lure et Luxeuil votent à droite. A Lure, Solignac-Fénélon bénéficie de la division entre les deux partis (quatre candidats étaient en présence) ; à Luxeuil, Colle l'emporte de 1 000 voix sur son adversaire Genoux, connu pour son anticléricalisme militant. Mais c'est le dernier succès de la droite.

En 1902, en effet, les quatre députés appartiennent au radicalisme : Jeanneney à Vesoul, Couyba à Gray, Renoux à Lure et Peureux à Luxeuil. Ils se maintiendront en 1906. Cela ne signifie pas que la droite soit totalement détruite. La statistique suivante nous en fournit la preuve :

a) Dans la circonscription de Lure II (Luxeuil) les conservateurs obtiennent encore la majorité dans trois cantons :

— Luxeuil : 3 079 voix, contre 2 292 à la gauche ;
— Faucogney : 1 450 voix, contre 1 083 à la gauche ;
— Saulx : 868 voix, contre 681 à la gauche.

Ils sont en très forte minorité à Vauvillers (1 024 voix contre 1 052 aux radicaux). Mais ils sont écrasés à Saint-Loup-sur-Semouse, canton plus industrialisé, où la gauche l'emporte par 2 804 voix contre 1 980.

b) Dans la circonscription de Vesoul, deux cantons votent à droite :

— Noroy-le-Bourg : 791 voix contre 699 à la gauche ;
— Port-sur-Saône : 960 voix contre 947 à la gauche.

Notons le faible écart entre les deux partis dans ce dernier canton (13 voix seulement). Dans trois autres cantons, les conservateurs ont environ 200 voix de moins que leurs ennemis politiques :

— Combeaufontaine : 798 voix contre 937 à la gauche ;
— Montbozon : 827 voix contre 988 à la gauche ;
— Vesoul : 2 042 voix contre 2 198 à la gauche.

Par contre, cinq cantons sont acquis au parti de Jeanneney (originaire de Rioz) :

— Rioz : 1 212 voix contre 721 à la droite ;
— Scey-sur-Saône : 1 204 voix contre 944 à la droite ;
— Amance : 1 062 voix contre 757 à la droite ;
— Jussey : 2 060 voix contre 1 088 à la droite ;
— Vitrey : 1 112 voix contre 924 à la droite.

c) Dans la première circonscription de Lure, la droite est encore majoritaire à Melisey (1 372 voix contre 1 281 à la gauche) ...Mais avec seulement 91 voix de supplément. Villersexel constitue une zone de transition 1 238 voix à droite, 1 345 à gauche.

---

(40) F. Goguel, *Géographie des élections...*, p. 33.

Les trois autres cantons accordent une avance incontestable à la gauche radicale : ce sont tous des cantons industrialisés et le dernier est à moitié protestant :

— Champagney : 2 320 voix contre 1 064 à la droite ;
— Lure : 2 067 voix contre 1 567 à la droite ;
— Héricourt : 2 256 voix contre 882 à la droite.

d) Dans l'arrondissement de Gray, c'en est fini de la supériorité de la droite : elle n'est victorieuse dans aucun de ses huit cantons, qui se sont ralliés au député-maire de Dampierre-sur-Salon : Couyba.

— Autrey : 1 088 voix contre 763 à la droite ;
— Champlitte : 982 voix contre 761 à la droite ;
— Dampierre-sur-Salon : 1 186 voix contre 1 161 à la droite ;
— Fresne-Saint-Mamès : 1 067 voix contre 748 à la droite ;
— Gray : 2 181 voix contre 1 229 à la droite ;
— Gy : 1 241 voix contre 751 à la droite ;
— Pesmes : 971 voix contre 662 à la droite ;
— Marnay : 828 voix contre 640 à la droite.

On l'aura remarqué, c'est le canton de Dampierre-sur-Salon qui donne la plus faible majorité à Couyba. Ironie du sort ? ... peut-être ; mais aussi, sans doute, la traduction de l'effort que déploient certains catholiques dans ce canton pour y combattre le député qu'ils accusent d'exercer une influence néfaste sur le plan religieux.

On doit ajouter qu'à ces élections de 1902, le clergé de la Haute-Saône avait apporté tout son concours. Le préfet signalait cette participation à la campagne électorale « à un degré jusqu'à présent inconnu dans ce département, et l'on peut dire que les élections législatives ont été l'occasion d'une véritable mobilisation des forces cléricales. Un très petit nombre de prêtres seulement se sont tenus à l'écart de ce mouvement » (41). Il ajoutait que le clergé n'avait pas hésité à parler en chaire des élections, suivant l'exemple de l'archevêque : « Dans son mandement de janvier 1902, c'est-à-dire dès les premiers jours de la période électorale, M. Fulbert Petit a tracé un programme politique qui servit de thème aux sermons des desservants des paroisses. Ce mandement a pour titre : *Instruction pastorale sur la pacification religieuse.* Et le préfet en extrayait la conclusion, après avoir cité de longs passages : « Obtenons la liberté pour l'Eglise et pour nous, *exigeons-en la promesse de tous les hommes qui sollicitent nos suffrages* ». Le clergé avait, en outre, distribué une « bonne presse » (*Le Petit Saônois,* le *Nouvelliste...*) et surtout une brochure intitulée *La juiverie, la maçonnerie et leurs candidats officiels dans la Haute-Saône.* On avait fait des neuvaines pour les « bons candidats ». Enfin, « l'attitude de Mgr Beauséjour, qui vient d'être nommé à Carcassonne, non sans que cette nomination ait péniblement surpris dans mon département, n'y est pas étrangère non plus, car il est très réactionnaire ».

(41) A. N., F^{19} 6143.

On ne s'étonne pas, dans ces conditions, que de nombreuses plaintes aient été adressées au préfet, et même au président du Conseil, contre les curés.

Les élections suivantes n'apportent d'ailleurs pas de changement : les députés appartiennent toujours au radicalisme. En 1910, P. Morel est élu à Vesoul, Ragally à Gray, Renoult à Lure et Mathis à Luxeuil : ce dernier ne passe qu'au second tour (il en sera de même en 1914) car sa circonscription compte les communes des Vosges qui restent attachées, au moins en partie, à la droite. Mais finalement celle-ci n'arrive pas à faire aboutir son candidat (Mathis conserve 500 voix d'avance au second tour).

c) *Le Territoire de Belfort.*

Cette partie du diocèse aux confins de l'Alsace se trouve dans une situation toute spéciale. Ayant appartenu jusqu'en 1870 au département du Haut-Rhin, ce n'est en fait qu'un arrondissement. Sa population va croissant durant la période qui nous occupe, et le nombre des inscrits sur les listes électorales passe de 15 000 en 1871 à 25 000 en 1914.

Du point de vue politique, on ne peut le juger qu'après 1877. En effet, jusqu'à cette date, sa députation est essentiellement conservatrice, sans doute plus ou moins sous l'effet du rattachement de ce « Territoire » à la France, lors du traité de Francfort. Il n'en est plus de même, une fois la République installée.

Il est vrai que les conservateurs réussissent à garder, à plus d'une élection, jusqu'en 1898, un représentant au Parlement. Mais aux élections de 1877, deux cantons accordent la majorité à la gauche : Belfort et Delle, les deux cantons les plus industrialisés. C'est pourtant le conservateur Emile Keller qui l'emporte, comme il l'a emporté en 1871 et 1876. Il a alors mille voix d'avance, sur son adversaire Jules Grosjean, républicain. La gauche apparaît assez forte dans les cantons de Belfort et de Delle. Elle y avait déjà recueilli, en 1876, 1 858 voix (contre 2 060 à la droite) dans le premier et 1 558 voix (contre 2 263 à la droite) dans le second.

En 1881, c'est un nouveau républicain, le docteur Fréry, qui est élu, ayant atteint la majorité des votants dans les cantons de Belfort, Delle et Fontaine. Ce dernier canton sera dorénavant constamment à gauche jusqu'à la guerre.

En 1885, un revirement se produit : deux députés de droite sont élus. Le premier, Armand Viellard, qui possède de puissantes industries dans le canton de Delle (à Morvillars, Grandvillars...) passe au premier tour. Son colistier, Keller finit par triompher au second tour, mais avec à peine cent voix de majorité (7 630 contre 7 537). Dès lors, le canton de Delle est acquis à la droite. La gauche y restera agissante, mais n'arrivera jamais à contre-balancer l'influence de Viellard.

Vote-t-on pour un parti ou pour un homme ? On peut se le demander. Les plaintes et les enquêtes faites dans plusieurs paroisses

au sujet de l'activité électorale du curé prouvent, de toute façon, que la gauche compte de fortes sympathies. En 1885, les curés de Faverois, Suarce, Lepuix, Courtelevant, Anjoutey et Auxelles-Bas s'étaient donné beaucoup de peine pour faire aboutir les deux candidats conservateurs (42). Dans les mêmes années, plusieurs plaintes sont adressées au ministre contre le curé Roy de Trétudans qui vitupérait contre le gouvernement... On ne semble pas y avoir prêté, toutefois, une grande attention, car on connaissait ce « prêtre libre » qui se « signalait par ses extravagances et ses excès de langage, et ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales » (43). En 1902 aussi, l'archevêque eut à répondre au ministre, au sujet de l'activité électorale des desservants de La Chapelle-sous-Chaux, Bavilliers, Croix (le plus actif), Felon et Florimont. Mais ils n'empêchèrent pas l'élection du républicain Charles Schneider, réélu, d'ailleurs, en 1906 et 1910.

2. L'INFLUENCE DE LA GAUCHE.

Nous sommes mieux à même, à présent, après l'analyse qui vient d'être faite, de mesurer l'influence de ce qu'il est convenu d'appeler la gauche.

a) *Son importance territoriale* apparaît sur la carte (44).

Dans le Doubs, elle tient de solides positions dans la vallée du Doubs, en aval de Saint-Hippolyte. Elle compte également des partisans isolés dans quelques communes du plateau, ainsi que dans les cantons de Mouthe et de Pontarlier. Celui de Morteau lui apporte un certain nombre de voix. La vallée de la Loue est, elle aussi, acquise aux républicains.

Par contre, elle est battue en brèche à peu près partout dans les cantons de Maîche, Le Russey, Pierrefontaine-les-Varans, Vercel, Montbenoît, Levier, Amancey. Certaines communes appartenant à des cantons de la vallée mais situées sur le plateau, sont nettement orientées vers la droite.

D'une manière générale, la gauche a acquis une bonne partie de l'arrondissement de Besançon, les cantons industriels de l'arrondissement de Montbéliard et quelques îlots situés autour de Pontarlier.

En Haute-Saône, l'arrondissement de Gray lui est totalement soumis : seul le canton de Dampierre-sur-Salon lui oppose quelque résistance. Les cantons du département qui accordent la majorité à la droite sont ceux qui entourent Vesoul et ouvrent le chemin des Vosges : Port-sur-Saône, Saulx, Noroy-le-Bourg, Luxeuil, Faucogney, Melisey. Partout ailleurs, ce sont les radicaux qui l'emportent facilement.

---

(42) A. N., F^{19} 5894.

(43) A. N., F^{19} 6143.

(44) Carte dressée par nos soins, à partir de celle de M. Gavoille pour le Doubs, et des indications ci-dessus pour la Haute-Saône et le Territoire de Belfort. Cf. Annexe, n° 25.

Dans le Territoire de Belfort, la situation, assez longtemps confuse, est nette à partir de 1902 : trois cantons sont dorénavant acquis à la droite (Delle, Giromagny, Rougemont-le-Château). Mais la gauche tient solidement le centre le plus important ; Belfort et son canton, ainsi que le canton rural de Fontaine.

b) *L'influence de la gauche sur l'opinion,* notamment sur la mentalité des populations qui la soutiennent, est plus difficile à mesurer. Dans l'ensemble, on peut retenir l'analyse faite par R. Marlin : « En creusant (...) les deux psychologies, jusqu'à buter sur les concepts métaphysiques auxquels aboutit finalement toute analyse un peu poussée, on doit conclure que la gauche, dans sa tendance profonde, répond à une sorte d'humanisme intégral, d'où est généralement exclue toute référence sérieuse et précise au surnaturel. Pour la gauche, interessée surtout par l'individu abstrait, l'homme naturellement raisonnable et bon, ou du moins voué à le devenir par son affranchissement des entraves traditionnelles, est, selon la parole fameuse de Protagoras, la mesure même des choses. Sa finalité est donc en lui-même, comme est humaine la finalité de l'univers, promis à être dompté et régi par l'homme, grâce à la loi du progrès indéfini, aussi bien spirituel que matériel. Cet optimisme naturel de la gauche se heurte à un certain pessimisme provisoire et théocentrique de la droite. Celle-ci, en effet, en invoquant soit la tradition, soit l'expérience, a tendance à limiter les pouvoirs de l'homme dont la véritable destinée se situe au-delà du monde sensible. Pleine de défiance à l'égard de l'individu qui se prétend émancipé, et opposant à un universalisme essentiellement conceptuel la priorité de la particularité concrète où l'être charnel s'accroche et se réfugie par enracinement, la droite affirme que l'homme ne saurait se passer des constantes sociales. Celles-ci ne sont pas des constructions de l'esprit ou des étapes vers un avenir édénique, mais des données qu'il convient d'accepter quelles que soient les servitudes : maintien des cadres naturels et fonctionnels dont le premier est la famille, hiérarchie venant de l'inégalité naturelle des êtres et des groupes sociaux, propriété privée, légitimité de l'emploi de la force et du châtiment légal, etc. Emportée par l'idée de ce qui pourrait être, la gauche croit réalisable une transformation poussée jusqu'à la transmutation de la vie et de la société. Attachée à ce qui est, la droite estime qu'il subsiste en la vie et la société un mystère qui toujours se dérobe. Ce mystère se révèle aussi bien par la contingence des choses que par la permanence du mal et de la mort, et il rend vaines toute investigation et toute maîtrise supposées intégrales du destin... » (45).

Ainsi définie, comment la gauche fait-elle passer ses idées dans l'opinion publique ? Trois moyens sont, à cette époque, à sa disposition, tous de grande importance : la presse, les groupes de libre-pensée et de franc-maçonnerie, enfin les comités républicains locaux.

---

(45) *L'évolution politique du Doubs...*, p. 18 et 19. (Note.)

On sait qu'elle connaît alors une période exceptionnelle. « Jamais, écrit R. Manévy, le journalisme français n'a connu une ère de facilité comparable à celle que lui assura la III[e] République de la fin de la guerre de 1870 au début de la Première Guerre mondiale » (46). Il faudrait pouvoir en dresser un panorama détaillé pour les départements comtois : hélas ! aucune étude d'ensemble n'est encore parue à ce jour (47). Nous ne ferons donc que signaler les principales feuilles imprimées et répandues en Franche-Comté.

Il existait déjà sous l'Empire, une presse d'opposition représentée par *Le Doubs,* fondé en 1869 (48) et *L'est.* Deux journaux voient le jour après 1870, tous deux nettement de gauche : *La République,* qui ne vivra que quelques années (1872-1875) et *La Démocratie franc-comtoise* (fondée en mars 1873). Celle-ci fera place, dix ans plus tard, au *Petit Comtois,* journal de gauche le plus répandu, et aussi le plus redouté par la droite et notamment le clergé. Ce sont là les journaux imprimés à Besançon et qui diffusent le plus largement dans le département. Mais il en est d'autres, plus limités à tel ou tel arrondissement, et qui sont les porte-parole des députés de la gauche : ainsi le *Journal de Pontarlier* et *Quatorze Juillet* lancé par Viette.

Avec l'avènement des socialistes, d'autres feuilles voient le jour, notamment *Le Socialiste comtois, Le Doubs socialiste* et *Le Socialiste bisontin.*

Dans les autres départements, il en est de même : les radicaux ont leur presse à eux. Ils publient notamment *L'Avenir de la Haute-Saône* (bi-hebdomadaire fondé en 1871) et *La Frontière,* dans le Territoire de Belfort. L'un et l'autre sont particulièrement virulents. Dans son numéro du 18 mai 1879, le premier écrit : « Attaques à l'Etat, désobéissance aux lois, menaces à magistrats, refus de l'impôt, voilà où en est le cléricalisme ». Il défend âprement un peu plus tard les lois de Jules Ferry, signalant qu'entre 1861 et 1863, on n'a compté que 55 instituteurs congréganistes condamnés pour crimes et délits. « Il a fallu de la bonne volonté, y lit-on, pour ne pas trouver plus de coupables ».

A ces journaux de gauche, la droite oppose les siens : *L'Union franc-comtoise* (depuis 1846, dirigée par Jacques Michel), *Le Nouveau Courrier de la Montagne* (région de Pontarlier), *Le Courrier franc-comtois,* né en 1857 pour servir les vues du préfet..., enfin, à partir de 1903 : *L'Eclair comtois.*

---

(46) R. Manévy, *La presse de la III[e] République,* p. 7.

(47) R. Marlin a déjà publié un certain nombre d'études partielles, concernant des périodes limitées ou tel journal. Ces travaux sont indiqués en note dans les pages qui suivent.

(48) Cf. L. Germain, *Un journal bisontin d'opposition sous l'Empire,* Besançon, 1933.

Ces divers journaux avaient-ils une réelle prise sur les masses paysannes ? Il ne faudrait sans doute pas exagérer leur influence. Même à un moment où semblait se jouer l'avenir d'une manière toute particulière, vers 1872-1875, « les masses paysannes restaient indifférentes à la politique et auraient adopté aussi bien un roi ou un empereur que la République. Depuis qu'on leur avait accordé le droit de vote, le second Empire leur avait appris à s'en servir, et seuls les politiciens professionnels et libéraux pouvaient trouver scandaleuse une institution comme le journal de la préfecture. Rien ne semblait plus naturel à une foule de citoyens, absorbés par les soucis quotidiens, que d'avoir pour guide électoral le gouvernement lui-même dont on n'avait point lieu d'être trop mécontent. Or, en 1875, il n'y avait plus de journal du gouvernement, mais plusieurs feuilles se proclamant toutes républicaines, sauf celle du curé et du châtelain. Si des nuances presque imperceptibles distinguaient *La Démocratie* de *La République,* un abîme séparait *Le Courrier* de *L'Union.* Peu assurées de ce qu'elles voulaient, mais sensibles à ce qu'elles lisaient et entendaient, ces masses paysannes savaient en revanche fort bien ce dont elles ne voulaient pas » (49).

Ceci est sans doute vrai de la gauche comme de la droite. Si la gauche refusait en effet le gouvernement monarchique et réclamait l'établissement d'un véritable régime républicain, la droite, elle, maintenait non moins son hostilité à l'égard de ce dernier.

Les heurts devenaient, de ce fait, inévitables entre les uns et les autres. Peu après la proclamation de la République, le rédacteur du *Journal de Pontarlier,* Thomas, écrivait : « Ah ! enfin vous vous montrez, messieurs de la robe noire... Petit à petit, troupes immondes, vous sortez de votre trou... Ne salissez pas davantage de votre bave puante des hommes qui sacrifient leur vie pour conserver la vôtre ». Et Roger Marlin de commenter : « Le moins qu'on puisse dire, c'est que des textes de ce genre ne devaient pas encourager les intéressés, très puissants dans la montagne, à se rallier au nouveau régime qui, sur le plan local, permettait précisément à l'ancienne rédaction du *Doubs* et à celle de l'*Est* de prendre les leviers de commande » (50).

La gauche savait d'ailleurs fort bien exploiter la situation et montrer les dangers que tout le peuple courrait à voir se rétablir la royauté : c'était, aux yeux de beaucoup, « non seulement le retour des nobles et des riches, mais celui des prêtres et du pape pour qui il faudrait de nouveau verser son sang. Les malheurs du Saint Père n'émouvaient pas les fidèles au point de les persuader qu'il leur fallait prendre les armes pour assurer sa libération des Italiens, et chez beaucoup la conviction était faite que l'Eglise criait à la persé-

---

(49) R. Marlin, *La presse du Doubs et l'établissement du régime républicain,* p. 132.

(50) R. Marlin, *La presse du Doubs pendant la guerre de 1870-1871,* p. 10.

cution dès qu'on l'empêchait d'exercer sa domination à peu près absolue » (51).

Il serait évidemment intéressant de connaître dans quelles régions la presse de gauche recrutait ses plus nombreux lecteurs (52). Hélas ! nous ne disposons, pour l'instant, d'aucun document d'ensemble. Les quelques sondages réalisés permettent seulement de se faire une opinion : on en acquiert l'impression que la gauche recrutait principalement ses lecteurs dans la partie « basse » du département du Doubs, dans les campagnes saônoises et dans quelques cantons du Territoire de Belfort (53).

Partout, les curés faisaient la guerre aux lecteurs de ces feuilles considérées comme infâmes, et les missionnaires diocésains prenaient la peine de souligner dans leurs comptes rendus, le nombre de lecteurs du *Petit Comtois* (54) qui avaient « naturellement » refusé de venir aux exercices de la mission. Celle-ci était même parfois ridiculisée, comme à Lantenne-Vertière, par *Le Réveil des Campagnes*. D'une manière générale, ces campagnes anticléricales n'incitaient pas les familles à envoyer leurs enfants au séminaire. Il ne paraît pas faire de doute que l'influence de cette presse de gauche, souvent antireligieuse, a pu nuire sérieusement au recrutement du clergé.

---

(51) R. Marlin, *La presse du Doubs et l'établissement du régime républicain*, p. 133.

(52) On ne saurait évidemment comparer le tirage de ces journaux d'alors à celui des quotidiens d'aujourd'hui. L'un des plus lus, *l'Union franc-comtoise*, soutenu par tout le clergé et la droite, ne tirait en 1848-1849 qu'à 1 500 ou 1 700 exemplaires. La loi sur la presse de 1881 et le journal à un sou firent cependant monter le tirage dans de notables proportions.

(53) Quelques indications éparses sont parfois données par *La Semaine Religieuse*. Une notice assez complète concerne le canton de Boussières en 1913 où le Comité cantonal avait fait une enquête « sur l'état de la diffusion de la bonne et de la mauvaise presse ». En voici les résultats globaux :

— quotidiens parisiens mauvais (*Petit Parisien, Matin, Petit Journal*, et divers autres) : 242 ;
— quotidiens parisiens bons (*Croix quotidienne, Echo de Paris, Eclair de Paris*) : 29 ;
— locaux quotidiens mauvais (*Petit Comtois*) : 140 ;
— locaux quotidiens bons (*Dépêche, Eclair comtois*) : 99 ;
— hebdomadaires mauvais : (environ 50 à 60 *Petit Parisien* et *Petit Comtois* vendus le dimanche à Boussières, en supplément de ceux de la semaine ; 7 *Flambeau*) en tout : 67 ;
— hebdomadaires bons (*Eclair du dimanche, Croix franc-comtoise*) : 111.

« Nous avons donc, conclut le rapporteur, dix bons quotidiens parisiens pour cent mauvais et un bon quotidien local pour deux mauvais ; deux bons hebdomadaires pour un mauvais. » (Pour le détail par commune, voir *S. R.* 1913, p. 377-378.)

(54) Mgr Gauthey porta « une condamnation retentissante contre *Le Petit Comtois*, le 25 février 1913, « en défendant expressément la lecture à qui veut fréquenter les sacrements » (J. Gauthey, *Un des quatorze...*, op. cit., p. 278). On comprend qu'un certain nombre de lecteurs, qui eussent malgré tout fait leur mission, s'en soient abstenus après cet avertissement.

Soutenus, eux aussi, par leur presse, notamment *Le Flambeau*, dont l'animateur était le député de Besançon, Beauquier, les groupes de libre-pensée et de franc-maçonnerie affichaient sur le plan religieux, une opposition systématique au « fanatisme », dont témoignaient tant de catholiques à leurs yeux.

Les loges du Doubs étaient toutes rattachées au Grand Orient. Elles étaient nombreuses, et se nommaient « Sincérité, Parfaite Union et constante amitié réunies », à Besançon (200 membres environ vers 1900) ; « Amis éprouvés », à Montbéliard (fondée en 1865) ; « Amitié-Progrès », à Pontarlier (fondée en 1887). « L'affiliation à la maçonnerie, écrit R. Marlin, était de règle pour tout militant bon républicain » (55).

En Haute-Saône, les groupes de libre-pensée et de franc-maçonnerie étaient aussi particulièrement répandus vers le milieu du siècle. Certains avaient une existence déjà ancienne, tel celui de Dampierre-sur-Salon. Vers 1812, une société de charbonnerie y était dirigée par les patrons de la forge arrivés de Salins (Jura). Le registre conservé dans les archives de la paroisse de Dampierre indique que la section locale était rattachée à Dijon. Les membres s'opposaient à une certaine forme de religion, ainsi que le montre cet extrait du « Discours prononcé par le B. C. C. (56) Désert, chef de vente de la Ch. d'honneur de Dijon, à l'Assemblée générale qui eut lieu le 5 juillet, l'an du grand maître 1812 : « Notre société est du nombre de ces sociétés mystérieuses : son institution, comme vous savez, remonte aux premiers siècles de la chrétienté qui était en même temps ceux de la persécution des fidèles. Nos fondateurs qui voulaient vivre les préceptes de la morale de notre divin chef, furent obligés, dans la suite, dans la crainte d'être persécutés, de se retirer dans les forêts, de se placer dans les lieux les plus élevés et les plus inaccessibles que nous distinguons par la fine aiguille ».

Toute la région devient dans la suite, un centre vivant de franc-maçonnerie (surtout à Membrey). De même la libre-pensée s'y développe et recrute de nombreux adeptes. Les archives gardent la copie des statuts de cette dernière société : ils sont intéressants à parcourir, car ils expliquent le comportement religieux d'un nombre important des habitants de cette région.

I. — *Déclaration.*

« La Fédération régionale des groupes de libre-pensée est constituée dans le but d'unir tous les groupes de libre-penseurs et de

---

(55) *Op. cit.*, p. 27. Les programmes des radicaux et des membres des sociétés secrètes se rejoignaient sur le plan antireligieux : cf. le programme radical de 1881 accepté par Pelletan (article 5 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat), dans A. Milhaud, *Histoire du radicalisme*, p. 239 et sq.

(56) Sur les Bons-Cousins Charbonniers (B. C. C.), voir les deux articles de Ch. Godard, dans les *A. F. C.* 1896, p. 77-93 et 262-270.

concentrer tous les efforts de ceux qui luttent pour le triomphe de la liberté de conscience, pour l'affranchissement intellectuel, moral et social du prolétariat.

L'histoire nous enseigne que les religions, chez tous les peuples, sous toutes les latitudes et dans tous les siècles, jouent toutes le même rôle et tendent au même but.

Pour maintenir leurs privilèges, leurs propriétés, leur autorité, les prêtres font cause commune avec ceux qui disposent du pouvoir.

Par intérêt personnel immédiat, les religions se solidarisent avec les classes dirigeantes, de sorte que l'on ne peut songer à abattre l'une sans les autres...

Le cléricalisme, de quelque dieu qu'il se réclame, est donc une forme d'oppression morale et quelquefois physique qui s'ajoute aux oppressions économiques et politiques, sous lesquelles succombe le prolétariat.

II. — *But.*

La Fédération se propose de combattre la superstition sous quelque forme et sous quelque terrain qu'elle se présente et par tous les moyens de propagande dont elle pourra disposer : conférences, brochures, journaux, manifestations.

La Fédération de la Libre-Pensée poursuit la suppression complète, totale, de toute oppression morale, physique, religieuse, politique, économique. Mais elle a pour objet principal et immédiat la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, la laïcisation de tous les services publics, l'enseignement rigoureusement interdit aux écoles non dirigées par l'Etat, le retour à la nation des biens de main-morte, l'expulsion complète de tous les ordres religieux, jésuites, etc., la suppression de l'Ambassade au Vatican, la suppression du serment religieux en justice, la gestion des édifices religieux donnée aux municipalités qui décideront de leur emploi, et, en général, toutes les réformes destinées à affirmer la République et à dégager l'humanité des ténèbres qui obscurcissent la pensée.

Elle rehaussera par les moyens en son pouvoir les trois époques principales de la vie : la naissance, le mariage et la mort.

Elle assure l'exécution des dernières volontés des sociétaires formulées d'après la formule légale.

Les adhérents ne devront jamais se prêter à aucun acte religieux : témoins, parrainages, etc.

Par la persuasion, puis s'il le faut par la fermeté, ils doivent empêcher leurs femmes et leurs enfants de s'atrophier le cerveau, en s'opposant à la pratique et à la soumission aux principes religieux.

L'alcoolisme est incompatible avec la dignité et la volonté, et l'adhérent qui s'y adonne se trouve exclu de la Fédération.

III. — *Règlement.*

— (Mesures concernant les congrès de Libre-Pensée...).

— (Cotisation : 1 franc par mois et par groupe à la Fédération).

— Peuvent faire partie de la Fédération, toutes les personnes, sans distinction de sexe, de nationalité ou de race qui prennent l'engagement de se passer de tout concours religieux dans leurs actes privés, et qui adressent à la Commission fédérale leur volonté formelle par écrit, de se faire enterrer civilement, les mineurs au même titre que les adultes, et dans les mêmes droits.

IV. — *Mariages et enterrements.*

Toutes les fois qu'un sociétaire fait appel à la Commission pour un mariage ou un enterrement civil, la Commission se charge gratuitement de toutes les démarches, et prend à sa charge tous les frais de publication à la mairie...

(Suivent les dispositions pour mariages et enterrements).

V. — *Statuts.*

— Art. 6. Les adhérents s'engagent à ne pas envoyer leurs enfants dans les écoles religieuses.

— Art. 10. Toute demande d'admission doit être présentée à la Commission administrative et présentée par deux parrains en indiquant les nom, prénoms, profession et domicile. Le testament doit y être joint ».

Nous avons cru bon de citer ce texte en détail, car il jette un jour singulier sur l'histoire religieuse de certaines paroisses vers la fin du siècle dernier. Il ne paraît pas douteux qu'une étude approfondie des régions les plus indifférentes du Doubs et de la Haute-Saône montrerait toute la part qu'il faut attribuer à la franc-maçonnerie et à la libre-pensée dans le phénomène de la déchristianisation.

L'exemple le plus parlant que nous connaissions concerne la région de Champlitte, où l'anticléricalisme des années 1895-1914 est nettement lié à l'action de la « Libre-Pensée chanitoise » fondée en 1895 par Abel Simonet. L'homme avait une forte personnalité. Né en 1831, il avait vu son oncle planter l'arbre de la liberté à Champlitte en 1848. Quelques années plus tard, il s'était dépensé sans compter lors de la terrible épidémie de choléra de 1854. Il avait refusé la décoration qu'on lui proposait à cette occasion. Puis il avait voyagé à travers l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et l'Espagne, rapportant de ce périple un profond scepticisme vis-à-vis de toute idée religieuse. « Il avait vu que les prêtres de toutes les religions agissent de même, que toutes les religions ont un fond commun, que tout cela n'est qu'en somme une exploitation de la crédulité humaine » (57).

(57) Discours prononcé à ses obsèques par B. Briard, qui fut président de la Libre-Pensée après Simonet. La citation suivante est extraite du discours prononcé le même jour par Monssu, délégué de Fayl-Billot.

Aussi aimait-il à répéter cette belle parole d'Anatole France : « Avec la science et l'amour, nous referons le monde ».

C'est ainsi qu'il devint « l'apôtre de la libre-pensée dans toute la région ». La Libre-Pensée chanitoise eut cependant de la peine à s'établir. *La Gazette chanitoise,* dont elle devint le porte-parole en 1904, l'avoue expressément dans son premier numéro : « Pendant 8 ans, malgré le zèle déployé par son président et ses membres fondateurs, la Libre-Pensée chanitoise, ne compta pas plus d'une centaine de membres, contre lesquels nos braves vobiscum lançaient chaque jour leurs plus fougueux anathèmes » (58).

Les luttes de l'Eglise et de l'Etat, lors de la Séparation, firent augmenter le nombre des adhérents. « Voilà que soudain nos Chanitois viennent enfin de secouer le joug clérical et d'affirmer leur foi dans les idées nouvelles : depuis deux ans, M. Simonet a vu le nombre de ses adhérents plus que doublé, et la Libre-Pensée chanitoise, jadis languissante, vient de créer des sections à Gray, Arc-les-Gray, Fayl-Billot et Saint-Maurice. Dans chacune de ces sections les membres, de plus en plus nombreux, organisent des conférences, des réunions politiques, toujours couronnées de succès, où s'engage victorieusement la lutte contre le cléricalisme » (59).

Lorsque Abel Simonet mourut en 1907, la Libre-Pensée était solidement implantée dans la région. Les anticléricaux avaient la majorité au Conseil municipal, ce qui permit au maire Debelfort de prendre un arrêté interdisant les processions « en dehors du périmètre de l'église », ardemment soutenu dans sa lutte contre le curé-doyen Lachassine par les républicains de la commune et, au-delà, par l'*Indépendant* de la Haute-Saône. Le curé leur répondait du haut de sa chaire ou dans son bulletin paroissial (fondé en 1904). « *Le fouinard* » et « *Parpaillot* » qui signaient les articles de la *Gazette chanitoise* en 1904 voyaient leur rêve se réaliser : constatons, pour notre part, que la déchristianisation de cette région a été fortement influencée par la Libre-Pensée.

On en reconnaît d'ailleurs la présence agissante — ici comme partout — à l'occasion des banquets du « vendredi dit saint » et des enterrements civils. Ils paraissent avoir été particulièrement nombreux dans certaines régions. On cite, par exemple, le cas de ce paysan du Prélot (hameau de Champlitte) qui profitait chaque année du vendredi saint pour tuer son cochon et inviter ses amis anticléricaux. On cite aussi le cas de ces « rouges » allant déjeuner au restaurant, ce même jour, pour « manger l'andouille »...

L'étude des enterrements civils est plus délicate à faire : si les membres des sociétés de Libre-Pensée refusaient, en effet, l'enterrement religieux, d'autres personnes se le voyaient refuser par l'Eglise parce que « pécheurs publics » (concubinaires, suicidés, etc.). Le tem-

(58) N° du dimanche 10 avril 1904.

(59) *La Gazette chanitoise,* 10 avril 1904.

pérament conciliant ou intransigeant de certains curés pouvait faciliter certaines « régularisations ». Reste enfin la question des protestants : pour les périodes anciennes, nous n'avons, comme moyen d'évaluation, que la comparaison entre les registres d'état civil et les actes de catholicité. Les protestants figurent dans les premiers, sans être, naturellement, comptés dans les seconds.

Nous avons cependant procédé à quelques sondages. Pour la commune de Ronchamp, il y eut 58 enterrements civils entre 1875 et 1879, soit une moyenne de 12,8 % des décès. On en compte 74 entre 1890 et 1894, 59 entre 1895 et 1899, soit un pourcentage voisin de 15 à 16 %. Brusquement, le chiffre tombe à zéro en 1899 : dans les années suivantes, on n'en compte plus que 3 ou 4 par an. Il remonte fortement en 1909 (11) et 1910 (11)... A quoi faut-il attribuer ces variations ? Peut-être aux changements de curé : la paroisse de Ronchamp fut administrée durant 45 ans, de 1853 à 1898, par l'abbé Faivre, originaire d'une paroisse très chrétienne du Haut-Doubs (Montandon) qui passa pour un prêtre exigeant, et qui mourut à 87 ans. Son successeur, l'abbé Jouffroy, originaire d'une paroisse assez indifférente de la Haute-Saône (Esprels), l'administra de 1898 à 1906... Fut-il moins intransigeant ? Les « durs » de la Libre-Pensée avaient-ils disparu ? On ne peut répondre.

Un sondage effectué dans quatre autres paroisses, indique un pourcentage d'enterrements civils de 8 à 10 % à Champagney, de 6 à 8 % à Frahier, 5 % environ à Plancher-Bas, et 3 % à Champlitte.

Une même recherche effectuée dans les cantons du plateau et de la montagne du Doubs montre qu'ici l'enterrement purement civil est une exception. De nombreuses paroisses n'en ont jamais connu. Les exemples cités appartiennent à peu près tous à la catégorie des personnes en situation irrégulière sur un plan matrimonial. On a pourtant noté, durant cette fin du XIX^e^ siècle, un cas d'enterrement civil à Seloncourt qui fit beaucoup de bruit, et un cas de mariage civil à Pontarlier, qui donna au maire l'occasion de féliciter les nouveaux époux pour leur courageuse initiative.

L'ACTION DES COMITES REPUBLICAINS LOCAUX.

A bien des reprises, la presse les signale. De leur côté, les missionnaires ne manquent pas de constater leur influence néfaste, par opposition à ces paroisses fidèles, telle Trévillers, où « ce qu'on appelle la civilisation a peu pénétré jusqu'à présent » et où la foi est restée vive. On signale des comités particulièrement actifs dans la vallée du Doubs, à Beure, à Velesmes, à Roche-lez-Beaupré. Mais aussi, parfois, dans la montagne, comme à Mont-de-Laval où « la politique a beaucoup divisé le pays : 31 hommes faisaient partie du Comité radical. Quelques-uns sont venus à la mission, quatre seulement se sont confessés » (mission de 1904). A Vanclans (canton de Vercel), tout le monde a fait sa mission en 1890, « à l'exception d'un médecin libre-penseur et républicain », etc. Nul doute qu'ici encore,

une étude précise de l'implantation de ces comités, n'éclaire d'un jour singulier la vitalité chrétienne ou l'indifférence de certaines paroisses. Car il semble bien qu'à une époque où la religion était facilement traditionnelle, l'influence de quelques personnes ait été déterminante, dans un sens comme dans l'autre. Les missionnaires attribuent ainsi les nombreuses abstentions à la mission donnée en 1897 à Montagney (canton de Rougemont) à l'influence « néfaste du sénateur Bernard » qui y possède une maison de campagne ; à Damprichard, à l'influence de « l'instituteur, pontife d'une société libre-penseuse » (1893). Toujours selon eux, à Servin (canton de Baume-les-Dames) « des familles entières sont sous la coupe d'un franc-maçon qui les tient par son commerce et son argent » (1909).

Il en était de même en Haute-Saône où, dès 1848, s'étaient formés des comités un peu partout, pour étudier les questions politiques, et surtout, disait l'article premier des statuts du Club indépendant de Gray, « instruire les membres des doctrines démocratiques » (60). Soutenue par la presse grayloise, leur action se poursuivit durant la III[e] République, s'amplifiant même à mesure que le département envoyait une députation radicale à l'Assemblée Nationale.

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT SACERDOTAL.

Les différentes analyses qui précèdent — et dont on mesure le caractère fragmentaire ou trop superficiel — apportent-elles quelque lumière sur le problème du recrutement sacerdotal, vers les années 1880-1900 : à un moment, rappelons-le, où il est particulièrement difficile et en baisse notable par rapport aux belles années du second Empire ? Nous le croyons.

On peut tenter, en effet, certains rapprochements de cartes.

a) Dans le Doubs, de réelles analogies se dévoilent :

— en gros, les régions qui votent à gauche, sont pauvres en ordinations sacerdotales ; celles qui restent fidèles à la droite, fournissent la majeure partie des vocations.

— l'ancienneté de l'orientation à gauche de certaines régions (par exemple, l'arrondissement de Besançon) se retrouve dans les premières cartes du recrutement sous l'Empire et la Restauration : les cantons de Boussières et de Rougemont où, pendant longtemps les libéraux, puis les républicains, ont été les maîtres de la situation, sont aussi ceux qui donnent le moins de vocations. Il y a coïncidence entre les deux ordres de phénomènes.

— Le canton de Mouthe qui a pendant longtemps, au siècle dernier, voté « rouge », a attendu l'entre-deux-guerres pour donner autant de vocations sacerdotales que ses voisins. De même le canton de Morteau sous la III[e] République.

b) En Haute-Saône aussi, certaines ressemblances sont frappantes. Il reste, assurément, quelques anomalies : mais, on l'a déjà dit, l'expli-

(60) A. Toulouse, *op. cit.*, p. 27.

cation de la chute du recrutement ne saurait être donnée à partir d'un seul facteur. Ces anomalies concernent, en particulier, les cantons de Marnay, Pesmes, Gy, Fresne-Saint-Mamès, Champlitte, qui fournissent encore des vocations, bien qu'étant marqués profondément par le radicalisme et les sociétés secrètes. Mais, pour le reste du département, il y a à peu près coïncidence entre les deux faits : politique et recrutement.

Le cas des paroisses dans lesquelles nous avons dénombré un pourcentage assez important d'enterrements civils, et où l'action des radicaux paraît s'être exercée profondément, est particulièrement frappant : Ronchamp, qui avait compté quatre ordinations entre 1832 et 1881 n'en dénombre aucune entre 1881 et 1945 ; Champagney en a eu cinq entre 1872 et 1898, mais aucune entre 1898 et 1947 ; Frahier, six entre 1836 et 1888, mais une seule depuis cette date (1936) ; Plancher-Bas a donné trois prêtres seulement entre 1874 et 1906, et deux tout récemment (1934, 1944) qui sont d'ailleurs frères ; Champlitte, enfin, qui avait fourni six vocations sacerdotales entre 1837 et 1883, doit attendre 1912, pour en voir s'épanouir une autre et les années 1960 pour en retrouver... Certes, on ne saurait rendre la politique totalement responsable de la chute du recrutement sacerdotal en Haute-Saône : mais on ne peut nier, non plus, qu'elle lui ait nui gravement.

c) Le Territoire de Belfort, comme précédemment, offre plus de particularités. Seul le canton de Rougemont voit une correspondance s'établir entre politique de droite et fortes ordinations. Cependant, le fait que le canton de Belfort (en grand progrès démographique) et celui de Fontaine (essentiellement rural) sont orientés vers la gauche, peut expliquer leur faible recrutement. Le canton de Delle pose une question plus difficile : sa forte opposition républicaine n'a pas entraîné de conséquences fâcheuses du moins à cette époque, sur les ordinations. Peut-être est-ce parce qu'on y vote plus probablement pour un homme que pour un programme, comme nous le disions plus haut.

Ces remarques confirment l'affirmation de A. Dansette : « C'est un fait, la carte politique de la France coïncide avec sa carte religieuse. Les régions de fidélité sont conservatrices, les régions indifférentes sont républicaines, et l'on observe la même coïncidence quand on étudie le détail des votes d'une région. Au cours de la III[e] République, la règle ne comporte que de rares exceptions... On peut dire que dans les régions où la foi est vive, les Français votent pour les candidats catholiques ; ailleurs, c'est par un acte conscient qu'ils élisent des députés et des sénateurs anticléricaux... Ils ne veulent pas du cléricalisme, c'est-à-dire de l'autorité ecclésiastique en matière politique, ce qu'on appelle vulgairement « le gouvernement des curés » (61).

(61) *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. II, p. 47-48.

Doit-on établir des liens de cause à effet entre le recrutement sacerdotal et la politique républicaine ? Celle-ci a-t-elle directement fait diminuer le nombre des ordinations ?

Il faudrait, pour répondre à cette question, pousser l'analyse un peu plus loin et se demander *sous quelles influences certaines régions se sont orientées vers la gauche*. Cela permettrait de mieux évaluer les relations que l'on peut établir entre la vie politique et le recrutement du clergé.

Pour J. Gavoille (62), ce sont principalement des facteurs économiques qui expliquent le comportement politique du département du Doubs, mis à part le cas des protestants du pays de Montbéliard, qui votent traditionnellement à gauche, et des fonctionnaires (cheminots, douaniers, employés des chefs-lieux) qui apportent leur concours au gouvernement qui les paie. Les facteurs économiques les plus importants de ce point de vue seraient pour lui :

— l'économie rurale qui oriente vers la gauche les anciens pays de vignobles et les communes de la haute chaîne (Mouthe où le travail est difficile et le faire valoir direct prépondérant). Par contre, elle oriente vers la droite les pays d'élevage et d'exploitation de la forêt, c'est-à-dire les deux zones de plateaux.

— l'industrie, qui se concentre là où passent et où convergent les voies de communication et donne un surcroît de force à la gauche (vallée du Doubs, en aval de L'Isle-sur-le-Doubs, vallée de la Loue, Pontarlier, Morteau, Charquemont).

— les voies de communication, qui étendent l'influence des villes (Besançon, Pontarlier, Baume, Morteau).

— l'habitat enfin : la dispersion caractéristique des cantons du Russey et de Maîche accroît encore la résistance du pays aux influences étrangères.

« Ainsi, conclut J. Gavoille, sans compter les protestants (qui sont d'ailleurs pour la plupart petits exploitants ou ouvriers), le milieu semble bien déterminer l'orientation politique. La propagation des idées dépend des voies de communication.

« Les conditions économiques déterminent chez les électeurs des réflexes « progressistes » (désir d'améliorer leur propre situation, souvent au détriment des autres, et avec l'aide de la loi) ou des réflexes conservateurs (respect de la tradition, des hiérarchies, du rôle politique des notables) ».

Une telle analyse ne va pas encore cependant, à notre sens, au fond des choses. Comment expliquer, en effet, qu'une population qui aurait vécu fidèlement son christianisme, ait accordé ses suffrages à des candidats républicains, dont il était difficile qu'elle ignore les positions sur le plan religieux ?

---

(62) D. E. S., conclusion.

La question mérite d'être examinée de près, notamment en Haute-Saône, où l'on entend souvent répéter que « c'est le radicalisme qui a perdu le département sur le plan religieux » (63). Est-ce exact ? Ne faut-il pas retourner les termes de l'alternative : une déchristianisation préalable n'est-elle pas à l'origine de l'orientation radicale ? La question est d'importance pour le recrutement sacerdotal : si les régions qui ont voté à gauche étaient déjà déchristianisées vers le milieu du siècle dernier, on ne saurait rendre la seule politique radicale responsable de la baisse des ordinations.

Trois remarques paraissent devoir être faites sur la situation religieuse vers 1860 :

1. Tout d'abord, la foi est en baisse à peu près partout.

En témoignent les rapports de nombreux juges de paix, que J. Vendeuvre résume ainsi pour 1857 : « L'esprit se matérialise. Ceux qui s'attachent aux apparences estiment que l'esprit religieux est très vif parce que les églises sont fréquentées. Pour d'autres, dans les villages, les esprits forts, les athées, deviennent plus nombreux, l'extérieur du culte occupe beaucoup plus les villageois que la religion même : en sortant de l'église, on dérobe sans scrupule le bien d'autrui » (64). Certains juges établissent une différence entre la vie religieuse des agriculteurs et celles des ouvriers. Tel celui-ci : « Les régions agricoles sont essentiellement morales et religieuses. L'homme qui doit sa fortune au jeu merveilleux des machines, qui a l'esprit sans cesse tourné vers la matière, oublie plus facilement son origine ; l'homme des champs ne peut oublier son créateur ; dans sa détresse, lorsque le temps est mauvais ou menace ses récoltes, il prie le ciel de le secourir. Dans l'abondance, il remercie Dieu d'avoir exaucé ses vœux, et le prie déjà pour l'avenir. L'ouvrier qui travaille dans les usines ne voit que l'action de la matière, l'agriculteur rapporte tout à l'action divine » (65). Cependant, il est noté partout que « le matérialisme gagne du terrain ». On signale que « la loi du 24 novembre 1814 sur l'observation des dimanches et fêtes » n'est plus respectée et qu'on travaille même pendant les offices : « C'est à Vitrey qu'on rencontre le moins de religion et cet esprit s'est développé depuis que tant d'ouvriers travaillent au chemin de fer. La grande entreprise améliore l'état matériel et diminue l'état moral et religieux » (66).

---

(63) La question se pose, en effet, d'une manière plus aiguë en Haute-Saône que dans le Doubs, resté catholique pratiquant à de fortes proportions, et qui n'a pas suivi la même évolution du point de vue politique. S'il fut, en effet, un temps où tous les députés du Doubs appartenaient à la gauche, en 1939 ses représentants siégeaient tous sur les bancs de la droite, ce qui a fait écrire à R. Marlin : « En apparence, le Doubs est donc passé de la gauche à la droite sous la IIIe République » (*op. cit.*, p. 19). On pourrait reprendre à ce sujet, bien des remarques faites par R. Lebeau, *Géographie électorale du Jura français*, qui étudie les élections de 1946 à 1951.

(64) *L'arrondissement de Vesoul de 1848 à 1870*, p. 48.

(65) *Ibid.*, p. 50.

(66) *Ibid.*, p. 50.

J. Vendeuvre conclut : « En réalité, la matérialisation des esprits était générale. L'ouvrier religieux, ayant un grand besoin de jouir, vivant au jour le jour, sans esprit d'économie, avait besoin de gros salaires pour mener une vie large. Cette mentalité ne s'était pas cantonnée dans les grandes villes, elle s'était transfusée, grâce surtout aux travaux des chemins de fer, chez les ouvriers agricoles, et même chez les paysans. Les plaisirs du cabaret n'étant pas assez variés, le campagnard ne se plaisait plus dans son village et il émigrait vers la ville » (67).

2. On voit surgir, en de nombreux endroits, une hostilité croissante vis-à-vis du clergé.

Elle vient tout d'abord des partisans de l'Empire : ils n'ignorent pas que les curés sont nettement opposés au régime, surtout à partir de la guerre d'Italie. En 1860, lors du service funèbre ordonné pour le roi Jérôme nombre de curés adoptent une attitude hostile (Velesmes, Saint-Broing, Fleurey-les-Faverney). La même année, le vicaire de Luxeuil fait une « catéchisation excitant au mépris de l'Empereur », le curé de Montseugny profère des « paroles injurieuses contre la famille impériale, soit en chaire, soit dans le public ». En 1861, le curé de They se montre très opposé au gouvernement ; ceux de Margilley, Cussey-sur-l'Ognon, Ancier, font pression pour le Denier de Saint-Pierre qui s'organise, tandis que d'autres, plus nombreux, « distribuent des brochures politiques » (68). En 1862, le curé Vernier de Frotey-les-Vesoul est accusé de répandre « des fausses nouvelles ayant pour effet de déconsidérer les fonctionnaires publics », etc. Les élections sont une occasion privilégiée pour montrer « de quel bois ils se chauffent » : en 1863, dans tout l'arrondissement de Vesoul, le clergé intervient pour faire passer le marquis d'Andelarre. Les curés de Colombe et d'Esprels font distribuer des tracts en sa faveur par leur sacristain, d'autres invitent leurs paroissiens à passer au presbytère pour y entendre quelques conseils... Le juge de paix du canton d'Amance, résume bien la situation, en 1865 : « Le clergé... n'aime pas l'Empereur ; il aurait voulu que Napoléon rende au Pape, au besoin par la force, les provinces cédées au Piémont. Il s'attend à ce qu'après le retour de nos troupes, le Pape soit contraint de sortir de Rome, les curés prévoient une persécution, et se considèrent comme de futures victimes. Ils estiment ne rien devoir au gouvernement, pas même l'obéissance, ils prétendent ne rien recevoir de lui, leur traitement n'étant que l'intérêt de ce qu'on leur a pris en 1793 et l'exécution du Concordat. Le curé de Polaincourt vient de le proclamer en chaire. Certains confrères le blâment de l'avoir dit, mais partagent au fond sa manière de voir » (69).

---

(67) *Ibid.*, p. 50.

(68) Il s'agit de la brochure *Le Pape* répandue en mars 1860. Le préfet écrit au ministre de l'Instruction publique et des Cultes : « Cette propagande est générale dans mon département ». A. N., F^{19} 5788.

(69) Vendeuvre, *op. cit.*, p. 130.

Cette hostilité vis-à-vis du clergé vient aussi de ce que les curés s'immiscent dans des questions temporelles, surtout municipales. A Vitrey, le desservant est accusé en 1862, d'avoir semé la division dans le pays. A Amance, le curé est « intriguant, astucieux, entêté, très vindicatif. Disposant de la majorité du Conseil, il contrarie sans cesse le maire » (70)... On pourrait multiplier les citations et les exemples. Il apparaît nettement que « le clergé se mêle trop des affaires communales », suscitant ainsi une opposition de plus en plus grande à son égard ; l'anticléricalisme y a trouvé une de ses sources.

3. Par une curieuse identification enfin, certains reportent sur l'Eglise la haine qu'ils ont pour le régime impérial.

Cette haine est due, comme nous l'avons déjà noté, au fait que l'Empire est, à leurs yeux, la cause directe de la ruine des petites industries qui étaient extrêmement nombreuses le long de la vallée de la Saône. D'autres la puisent dans la législation trop sévère de l'Empire vis-à-vis des cabarets (71), des réunions, de la presse, etc. Cette opposition rejoint celle du clergé, hostile lui aussi à l'Empereur depuis son intervention en Italie. Mais les motifs d'opposition du clergé ont beaucoup moins de prise sur la population du fait qu'ils sont extérieurs à sa vie quotidienne (le Pape est loin, mais la misère est à la porte...) et que la déchristianisation gagne sans cesse du terrain. Beaucoup pensent que l'Eglise ne peut faire cause commune avec un régime qui les opprime et qui risque de les conduire à la ruine. Aussi estiment-ils que l'Eglise est trop favorisée par ce régime qu'ils abhorrent. Le juge de paix d'Amance le note expressément en septembre 1869 : « Les habitants estiment que l'Empire protège trop les curés et leur accorde trop, les réparations aux églises et aux cures passent avant d'autres travaux nécessaires, comme l'installation des fontaines, et cependant les populations sont parfaitement religieuses » (72). Cela provoque de profonds mécontentements : en bien des cas, cet anti-impérialisme devient un anticléricalisme.

---

(70) Vendeuvre, *op. cit.*, p. 98.

(71) On est frappé en lisant le travail de J. Vendeuvre, de l'importance attribuée aux cabarets par les juges de paix. Celui d'Amance écrit en décembre 1865 : « Les cabarets sont mal surveillés par les maires. Ils sont trop nombreux et ne sont ouverts que par des paresseux. Il y a en outre, partout des débits clandestins, où l'on boit et on joue toute la nuit » (p. 148). Même plainte du juge de Rioz en 1869 : « Les débits devraient être réduits, mais le préfet les autorise tous » (p. 187). Les « chefs de visites pastorales » établis au siècle dernier et qui étaient rédigés par les curés avant la visite de l'archevêque, confirment très nettement, sur ce point, les rapports des juges de paix (voir à ce sujet notre thèse complémentaire, p. 90 et sq).

(72) Vendeuvre, *op. cit.*, p. 184. La religion dont il s'agit ici concerne surtout la pratique extérieure du culte. On comprend que les juges de paix n'aient pas analysé la profondeur de la vie de foi. Notons cependant que celle-ci est en baisse sérieuse (cf. infra, chapitre sur la vitalité chrétienne). La pratique religieuse devient de plus en plus conformiste à l'époque, coexistant parfois avec une quasi-absence de foi, jusqu'au jour où le masque étant tombé, cette pratique cesse elle-même.

Ces trois remarques pourraient être vérifiées à peu près partout dans les régions marquées par le radicalisme. Accusant la politique et la législation du second Empire qu'ils rendent responsables de leurs malheurs, les Saônois, dont la foi est déjà plus que fragile, et qui sont agacés par les agissements des curés, mettent leur espoir dans l'avènement du régime républicain. Contentons-nous d'en montrer l'établissement dans les cantons de Dampierre-sur-Salon et de Gy.

Vers le milieu du siècle dernier, et plus encore dans les années 80, la population du canton de Dampierre-sur-Salon est en grande partie agricole. Les forges ou fonderies de Montureux, Dampierre et Renaucourt sont fermées. Psychologiquement, cette population est calme, sans grandes passions : la vie est facile pour qui peut exploiter un petit lopin de terre propice à la culture des céréales. Le climat est relativement doux. Les habitants sont sympathiques et sensibles aux arguments du cœur.

Sur le plan religieux, les missionnaires notent une baisse considérable de la pratique religieuse et de la foi depuis une cinquantaine d'années. En 1863, une mission a lieu au chef-lieu de canton. Il y a plus de deux cents ans que cette paroisse n'en avait pas eue, la dernière remontant à S.-Pierre Fourier en 1637. Plus d'un tiers des hommes s'abstiennent. L'ignorance est générale. On n'assiste pas aux offices. Des familles influentes et riches donnent le mauvais exemple. A Vauconcourt, même situation : la mission de 1862 fait état de beaucoup de respect humain, d'ignorance et de l'opposition de quelques bourgeois. Autet accueille la mission en 1893. « Cette paroisse, jadis un peu plus chrétienne que ses voisines, est maintenant au niveau des plus indifférentes de la vallée de la Saône. Le plus grand nombre des femmes étaient en retard pour les sacrements, et avaient même oublié le chemin de l'église. Quinze à dix-huit hommes sont restés fidèles au devoir pascal » (la paroisse compte alors 400 habitants). Et ainsi de suite...

Les habitants du canton sont violemment hostiles à l'Empire. Un exemple, entre autres : les deux fils Dufournel, dont les parents dirigeaient les « fourneaux » de Renaucourt, partent se battre dans les zouaves pontificaux pour ne pas servir dans les armées impériales. Ils y trouvent, d'ailleurs, tous deux la mort (73).

Tout cela explique l'orientation politique que va prendre, petit à petit, ce canton. La population accorde toute sa confiance aux hommes qui en appellent à son bon cœur. Or, il se trouve que, plus que d'autres, les candidats républicains savent manier les arguments sentimentaux. Il suffit de lire, pour s'en persuader, « l'allocution du citoyen Signard, commissaire du gouvernement, candidat à la représentation nationale du département de la Haute-Saône à ses concito-

---

(73) Cf. l'opuscule qui leur a été consacré : *Deux frères : Adéodat et Emmanuel Dufournel, officiers aux zouaves pontificaux.*

yens de l'arrondissement de Gray, dans une réunion très nombreuse qui a eu lieu en cette ville, au manège, le 9 avril 1848 » (74). On y lit ce propos : « Je suis avec vous de cœur, et j'y serai toujours. Vous m'avez jugé par votre cœur, n'est-ce pas ? C'est le juge que j'invoque... Croyez-moi, citoyens, n'employons jamais que le langage du cœur, et jamais nous ne nous écarterons de la vérité ». Langage d'un républicain de 48 dira-t-on ? Oui... mais il y a plus que cela : ce qui aurait peut-être fait sourire ailleurs est ici pris au sérieux. La leçon n'est d'ailleurs pas oubliée de tous les candidats à la députation. Ils conquièrent la population par leurs déclarations émouvantes. Elle vote pour eux sans hésitation (ils ne se présentent pas toujours sous l'étiquette gauche) puisqu'ils promettent de sauver le pays.

Et ils le sauvent en effet. Il faut le dire à leur honneur et à leur décharge. Ce sont eux qui donnent à la région presque tous les avantages qu'elle acquiert à cette période. Couyba, élu en 1898 et qui fut plusieurs fois ministre, distribue les places à Paris à tous les jeunes gens qui ne trouvent plus la possibilité de s'occuper au pays. Dans sa commune natale de Dampierre-sur-Salon, il est représenté par l'adjoint Pitolet. En peu de temps, les deux hommes font installer l'eau et l'électricité, et personne ne peut ignorer que ce bienfait vient de leur action : leurs deux noms associés sont gravés sur les bornes-fontaines (on peut encore les lire à l'heure actuelle) : Couyba, Pitolet, 1907. La population, même si elle se dit chrétienne (elle ne l'est plus totalement, tant s'en faut) ne voit pas très loin : elle accorde ses suffrages à ceux qui, pour l'instant, la favorisent. Lui en voudrait-on ?...

Une fois la confiance du peuple gagnée, il est facile aux radicaux de poursuivre la lutte anticléricale ou antireligieuse qui figure au dos de leur programme politique. Ils peuvent bien redire, comme Signard en 1848 : « Nous paraissons devant vous en frères ; nous ne voulons pas vous imposer ni nos idées ni vous imposer nos hommes (sic). Nous ne dirons pas : hors de nous point de salut. Nous n'aurons pas une si outrecuidante vanité ».

On a compris l'allusion : très rarement la lutte religieuse sera ouvertement déclarée ; il n'empêche qu'elle est quand même réelle et que la pratique religieuse et la foi diminuent.

Des remarques analogues pourraient être faites pour le canton de Gy. Ici, c'est le conseiller général Pâris, porte-parole de la gauche, ami de Couyba, qui sauve la population de la ruine après la crise viticole des années 1880. Il est lui-même propriétaire dans ces régions et connaît les besoins de ses concitoyens. Pour embaucher les ouvriers, il fait exploiter de grandes carrières qui fournissent la pierre à de très nombreux travaux d'urbanisme jusqu'à Paris. Une ligne de chemin de fer Gray-Gy (longtemps appelée la ligne des carrières) favorise le débouché extérieur. La population témoigne sa reconnaissance au conseiller général qui lui évite la misère en votant radical.

---

(74) Archives de la paroisse de Dampierre.

Mais sa pratique religieuse ira diminuant, car Pâris est très anticlérical... et peut-être affilié à quelque société secrète.

Ce n'est qu'après la guerre de 1914-1918 que la situation se retourne dans ces régions en faveur de la droite. On commence alors à se rendre compte de la lutte antireligieuse menée par la gauche : les effets en sont partout contrôlables. Les catholiques sortent de leur inaction. D'autre part, le sectarisme maintes fois observé chez ceux qui détenaient le pouvoir durant ces années difficiles (on cite bien des refus d'allocations à ceux qui ne pensaient pas comme eux) ouvre les yeux de ceux qui ne sont pas alertés par leur foi religieuse : on pense que la droite rétablira la situation. Mais l'influence de la gauche n'en est pas atteinte pour autant.

Affirmer que « le radicalisme a perdu la Haute-Saône » sur un plan chrétien demanderait donc une explication. Il n'est pas douteux que les forces anticléricales y aient joué un rôle important, et nous croyons qu'elles ont exercé, à longue échéance (75), une influence néfaste sur le recrutement sacerdotal. Mais il reste que la population saônoise, dans son ensemble, constituait un terrain bien préparé pour le radicalisme. Sensible aux avantages matériels et aux services rendus, elle aurait sans doute été moins tentée de voter radical, si elle avait été plus profondément consciente des exigences de son christianisme et si, surtout, elle avait trouvé suffisamment de catholiques qui s'intéressent à la politique générale et à ses légitimes intérêts.

⁂

Une confrontation entre la vie politique locale et le recrutement sacerdotal ne manque pas d'être intéressante. Il nous semble que nous avons-là une des influences les plus sérieuses qui se soit exercée sur le recrutement. Ce n'est évidemment pas une influence directe. La politique n'appauvrit pas, par elle-même, une région en ordinations. Mais le climat qu'elle crée exerce, lui, une influence certaine sur elles. La politique est, par ailleurs, liée étroitement à la vitalité religieuse. Une région qui accueille durablement des candidats qui manifestent alors, ouvertement, leur indifférence vis-à-vis de la religion et leur hostilité à l'Eglise, n'est plus une région chrétienne. Le chapitre sur la vitalité chrétienne viendra donc normalement compléter l'étude que nous venons de faire.

---

(75) Nous disons bien « à longue échéance ». Une influence de cette sorte n'est pas de celles qui se mesurent immédiatement. Le fait que la Haute-Saône, à la fin du siècle dernier, donnait encore régulièrement des prêtres, montre qu'il a fallu attendre une ou deux générations pour que, le radicalisme s'implantant profondément dans les habitudes, le « baromètre » des ordinations sacerdotales s'en ressente.

CHAPITRE IV

ORDINATIONS ET ENSEIGNEMENT

L'étude de l'enseignement constitue un chapitre essentiel dans la question du recrutement sacerdotal. De fait, on n'a pas manqué de lui attribuer contradictoirement, tantôt toutes les qualités, tantôt tous les défauts, suivant le point de vue auquel on s'était préalablement placé.

A plusieurs reprises, au cours de la première partie, nous l'avons déjà évoqué. Nous voudrions ici reprendre le problème dans son ensemble, en toute lucidité et sérénité, nous appuyant sur les faits, qui seuls comptent en ce domaine.

Oui ou non, l'enseignement primaire et secondaire, public et privé, a-t-il favorisé ou contrarié le recrutement sacerdotal ? Quelle a été l'influence de l'école sur la mentalité des enfants et des jeunes gens comme sur les parents ? Les lois laïques — les lois « intangibles » — ont-elles eu réellement l'effet dévastateur qu'on leur a souvent attribué ? etc. Autant de questions qui doivent retenir notre attention.

L'étude se divise naturellement en deux grandes périodes : avant et après la législation scolaire de la troisième République, division d'autant plus à retenir que les années 1876-1880 marquent, elles aussi, un tournant dans le recrutement sacerdotal. Ainsi, pourrons-nous nous reporter aux cartes d'origine géographique des ordinations établies pour les périodes 1831-1875 et 1876-1920.

I. — De Bonaparte à Jules Ferry (1802-1880)

A travers des régimes politiques très différents, les trois premiers quarts du XIX[e] siècle présentent, du point de vue de l'enseignement, une certaine homogénéité. L'Eglise n'est pas en lutte avec l'Etat (l'hostilité de Napoléon à l'égard du Pape compte à peine ici). Elle bénéficie, au contraire, le plus souvent, d'un régime de protection et de faveur. Aussi reprend-elle progressivement certains droits et privilèges qu'elle avait perdus pendant la Révolution et cherche-t-elle à entamer le monopole universitaire instauré par l'Empire. Les étapes

de sa victoire sont marquées par les lois Guizot (1833) et Falloux (1850) établissant respectivement la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Nous diviserons l'étude de cette période en deux parties : avant et après la loi Guizot, qui marque un tournant dans l'histoire de l'enseignement primaire.

I. — DE 1802 A 1833.

Trois points paraissent devoir être retenus :

a) *La religion est la base de l'enseignement.*

Dès 1802, Fourcroy prépare, rédige et soutient la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802), aux termes de laquelle les lycées remplaceront les Ecoles centrales nées sous la Révolution. On y fera, comme dans ces dernières, une place aux sciences, mais les lettres formeront l'essentiel de l'enseignement et le latin retrouvera sa place d'honneur. Le prospectus qui annonce aux pères de famille la rentrée des pensionnaires du lycée de Besançon donne nettement l'orientation de l'établissement : « C'est sous les auspices de la religion et la protection du gouvernement régénérateur, que le lycée de Besançon commencera bientôt sa carrière. La religion, sans laquelle il n'est point de solide vertu, brillante de son éclat et de sa pureté, offrira aux parents la plus sûre garantie de la bonne éducation que les enfants recevront dans ce nouvel établissement. Les élèves de cultes différents seront conduits aux édifices affectés à ces cultes. Le gouvernement charge le Proviseur du lycée de faire instruire les élèves dans leur religion, d'après le vœu de leurs parents... La langue latine, si injustement négligée, reprendra dans l'ordre actuel, la place que lui ont assigné les chefs-d'œuvre de Cicéron, de Virgile, d'Horace... » (1).

La même année, l'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802) réintègre l'enseignement religieux dans les programmes. Il prévoit que l'aumônier chargé de ce cours logera au lycée même.

Le règlement des divers établissements prévoit expressément que les élèves satisferont aux divers exercices de piété. Celui de Lure précise à l'article 6, que « chaque classe, ouverte par la prière *Veni Sancte Spiritus,* sera terminée par le *Sub tuum praesidium* » ; aux articles 17 et 23, les heures auxquelles seront récitées les prières du matin et du soir ; à l'article 29, que les élèves assisteront à la messe dominicale à la paroisse ; enfin, à l'article 33, que « depuis sept ans jusqu'à dix, les élèves catholiques se confesseront quatre fois par an ; depuis dix ans au-dessus, une fois par mois » (2).

L'Université Impériale émet les mêmes principes. C'est d'ailleurs la pensée générale de l'Empereur, pour qui la religion est un soutien

---

(1) Albert Troux, *L'Ecole Centrale de Besançon,* op. cit., p. 211.

(2) Texte complet de ce règlement dans A. Grimal, *Cent ans de la vie d'une collègue,* op. cit., p. 182 et sq.

et un garde-fou de la politique. Le décret du 17 mars 1808, qui crée l'Université stipule à son article 38 : « Toutes les écoles de l'Université Impériale prendront comme base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique, la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur des peuples, à la dynastie napoléonienne conservatrice de la France et de toutes les idées libérales proclamées par la Constitution ».

La Restauration ne fait qu'accentuer la place de la religion dans l'enseignement : l'alliance du Trône et de l'Autel est ici plus que partout sensible. On répète sans cesse les mêmes formules : voici la circulaire annonçant la création d'un collège et pensionnat à Baume-les-Dames, en 1824. Elle est rédigée sur papier à en-tête de l'Université de France et de l'Académie de Besançon :

« La religion, seule base de la vraie vertu, sera aussi la première base de l'éducation. Un pasteur vénérable, M. le Curé de Baume, en dirigera l'établissement. Secondés ainsi par cet ami de la jeunesse, et souvent guidés par ses conseils, les chefs de l'établissement contribueront à en inspirer l'amour à leurs jeunes élèves et à préparer ainsi pour la société, des hommes vertueux et également reccommandables par la pureté des mœurs, la bonté du caractère et la droiture de l'esprit... ». La circulaire précise un peu plus loin : « Les élèves qui n'auraient pas fait leur première communion y seront disposés avec tous les soins qu'exige cette action importante » (3).

b) *L'enseignement est contrôlé par l'Eglise.*

Le titre peut surprendre en ce qui concerne l'œuvre de Napoléon qui a voulu expressément donner à l'Université le monopole de l'enseignement. Mais cela ne l'a pas empêché d'accepter la création des séminaires (petits et grands) et la reconstitution des facultés de théologie : celle de Besançon fut autorisée par décret du 13 octobre 1810, mais ne fonctionna jamais. On doit ajouter aussi que l'Empereur ne réglementait que l'enseignement secondaire et supérieur et qu'il abandonnait les classes primaires aux Frères des Ecoles Chrétiennes et aux religieuses. Ce sont précisément ces écoles de villages qui nous intéressent le plus : elles fournissaient la très grande majorité des élèves aux petits séminaires, et par conséquent comptaient pour beaucoup dans le recrutement sacerdotal.

Mais le titre n'étonne plus quand on regarde l'œuvre de la Restauration. « Son œuvre scolaire, écrit F. Vial, a consisté à éliminer de l'Université Impériale les éléments révolutionnaires que Napoléon avait maintenus, et à rétablir intégralement, dans ses formes, sa structure et son esprit, le système des anciens collèges » (4). Or, revenir à l'Ancien Régime, c'était redonner à l'Eglise une place prépondérante dans l'enseignement. C'était revenir au temps où nul ne pouvait enseigner

---

(3) A. D., T. 267.

(4) *Trois siècles d'histoire de l'enseignement secondaire*, p. 189.

« s'il n'y était autorisé d'une part, par l'archevêque de Besançon qui avait la haute surveillance de l'enseignement et, d'autre part, par les officiers municipaux du lieu où on voulait tenir une école » (5).

Rappelons brièvement cette législation :

— L'enseignement secondaire est régi par les deux lois de 1814 et 1821. La première réorganise les études de la sixième à la philosophie et rétablit, en tête de chaque programme de classe, l'instruction religieuse. La seconde, que l'on a appelé « la charte scolaire de la Restauration », diminue l'enseignement des sciences — ce qui n'était sans doute pas fait pour déplaire aux autorités ecclésiastiques, toujours méfiantes sur ce point — et prescrit le latin dans l'enseignement (cours et devoirs) de la philosophie.

— L'enseignement primaire, de son côté, est réorganisé par les deux lois de 1816 et 1824. Nous les détaillerons quelque peu.

Les articles 2, 10 et 40 de l'ordonnance du 29 février 1816 prévoient que le curé siégera au comité gratuit et de charité du canton ; que le candidat instituteur devra présenter au recteur un certificat de bonne conduite signé par les curés et les maires de la commune ou des communes où il a habité depuis trois ans ; que les archevêques et évêques auront le droit de prendre connaissance de l'état de l'enseignement, etc. En outre, « la pratique de la foi catholique est imposée, et la prière et le catéchisme obligatoirement enseignés » (6). On pourrait croire les évêques satisfaits : certains ne le sont pas du tout, tel le Cardinal de la Luzerne qui écrit un article sur l'instruction publique dans lequel, il fait remarquer qu'en dépit des apparences, ce n'est pas le clergé, comme avant 1789, qui a la haute main sur les écoles primaires, mais l'Université.

L'ordonnance du 8 avril 1824 porte le reflet de la victoire que viennent d'obtenir les Ultras. Cette fois, l'évêque (ou son délégué) devient président du Comité délivrant l'autorisation d'exercer aux candidats munis de brevets pour les écoles dotées ; c'est l'évêque seul qui délivre l'autorisation d'exercer aux candidats pour les écoles non dotées. Les Frères des Ecoles Chrétiennes conservent leur statut. Ainsi l'ordonnance étend-elle le droit de surveillance du clergé sur les écoles : « elle met les aspirants aux emplois d'instituteurs dans l'obligation de solliciter l'autorisation de leur évêque diocésain, qui peut du reste la retirer, après l'avoir donnée » (7). L'enseignement primaire est mis, écrit encore Sevrin « sous la dépendance presque absolue du clergé » (8).

Cette législation, on s'en doute, est strictement appliquée dans le diocèse de Besançon. On use largement de toutes les possibilités

---

(5) L. Borne, *L'Instruction populaire en Franche-Comté avant 1792*, t. II, p. 399.
(6) Sevrin, *Histoire de l'enseignement primaire en France*, t. II, p. 19.
(7) Debidour, *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat*, 1780-1870, p. 377.
(8) *Op. cit.*, p. 35.

qui sont offertes à l'Eglise pour surveiller et même diriger l'enseignement public. Contentons-nous d'en donner quelques exemples :

En 1811 déjà, quand il s'agit de passer un examen d'aptitude à l'enseignement par-devant MM. les Inspecteurs d'Académie, on convoque les candidats des cantons du Haut-Doubs (Maîche, Le Russey, Saint-Hippolyte) ainsi que ceux de Pont-de-Roide et Blamont.... au presbytère du Russey, faute de collège sur place (9).

Moins d'un mois après la loi du 29 février 1816, le recteur d'Académie écrit au préfet du Doubs : « La correspondance que j'ouvre dès ce moment avec MM. les curés de canton, présidents ordinaires de ces comités, me donnera les moyens de suivre dans la confection de ce travail (des comités) la direction religieuse sans laquelle l'instruction primaire ne peut présenter aucune garantie » (10).

Vingt plus tard, en 1836, l'inspecteur des écoles primaires de la Haute-Saône écrira : « L'Académie de Besançon était une de celles où l'ordonnance de 1816 avait été le mieux exécutée » (11).

Dans le secondaire, la présence de l'Eglise est encore plus nettement marquée. Le recteur d'Académie y est favorable : en 1826, un prêtre diocésain, l'abbé Calmuchet remplit même ces fonctions officielles. Un autre est proviseur du collège royal : il est vrai que c'est l'époque où Mgr de Frayssinous est lui-même grand maître de l'Université.

Dans presque tous les collèges, on note la présence d'ecclésiastiques (12).

A Pontarlier, c'est l'abbé Dornier qui ouvre l'établissement en octobre 1809. Son successeur en 1813 est l'abbé Balanche, malgré son âge avancé. Et le recteur tient à le conserver. Il écrit au ministre pendant l'année scolaire 1815-1816 : « Le principal est un prêtre respectable qui a quarante ans d'exercice dans ses fonctions. Je l'ai déterminé à ne point demander sa retraite cette année, ainsi qu'il en avait le projet, car il eut été très difficile à remplacer dans une commune habituée à ne voir l'instruction publique qu'entre les mains des ecclésiastiques, et qui n'a toléré les jeunes professeurs adjoints à M. Balanche que parce que leur conduite a été aussi scrupuleusement pieuse que leur zèle à remplir leurs fonctions était infatigable. Ce collège, dont je suis entièrement satisfait sous ces rapports essentiels, a repoussé le serment exigé par Bonaparte avec une énergie que des sentiments religieux très profonds pouvaient seuls lui inspirer » (13).

---

(9) A. D., T. 267.

(10) A. D., T. 1 (lettre du 20 mars).

(11) A. N., F^{17} 9369.

(12) On revient ainsi, paradoxalement, à une situation très proche de celle de l'Ancien Régime. En 1789, les collèges de Besançon (jadis collège des Jésuites), de Pontarlier et de Baume, étaient dirigés par des prêtres séculiers. Ceux-ci continuèrent à enseigner dans les années suivantes, tout au moins les assermentés. (Cf. A. Troux, *L'Ecole Centrale de Besançon*, p. 1-4.)

(13) A. N., F^{17} 8524.

Aussi, l'abbé Balanche ne quitte son poste qu'en 1819. Et s'il laisse sa place à un laïque, M. Descourvières, ce n'est que pour un temps : dès que l'on a retrouvé un prêtre capable de diriger la maison, on le nomme principal. L'abbé Brocard est principal de 1826 à 1831. Un nouvel intérim de trois ans voit passer deux laïques (dont M. Descouvrières qui a été rappelé), mais l'abbé Brocard reprend la direction du collège en 1834 et la conserve jusqu'en 1847 (14). Ainsi, pendant vingt-huit années sur trente-huit, la direction de l'établissement a été assurée par des ecclésiastiques.

En Haute-Saône aussi, on réclame la présence de prêtres aux collèges de Gray et de Vesoul. En 1815, les trois députés du département demandent que le principal de Gray soit un ecclésiastique. Deux conseillers municipaux, adjoints au maire adressent une pétition dans le même sens aux membres de la commission de l'Instruction publique. Le recteur d'Académie de Besançon insiste « pour que les principaux et régents du collège de Gray fussent des ecclésiastiques, ou au moins des célibataires » (15). Il n'obtient cependant pas satisfaction ; tous les régents sont laïques en 1817-1818, et la plupart mariés. Le seul ecclésiastique de la maison est l'aumônier. Mais la maison marche très bien, la messe est dite tous les jours, et tous les élèves (internes et externes) ainsi que les régents y assistent avec piété.

A Vesoul, une démarche identique est tentée par les membres du Conseil municipal en 1823. Ils voudraient qu'un prêtre soit nommé au collège, « qui serait en même temps aumônier et professeur, car il n'y a aucun ecclésiastique pour s'occuper de la jeunesse, et les parents ne veulent plus mettre leurs enfants au collège, si un prêtre ne s'en occupe pas » (16).

A Lure, enfin, c'est également un prêtre, l'abbé J.-B. Barthélemy Parisey, qui est nommé principal en 1806. Il exerce ses fonctions jusqu'à sa mort, le 30 août 1817.

c) *Les maîtres sont les auxiliaires de la religion et du clergé.*

Si telles sont la volonté du législateur d'une part et la puissance de l'Eglise de l'autre, dans le domaine de l'enseignement, on comprend que ceux qui le dispensent à tous les degrés, mais particulièrement au plus humble, dans les écoles primaires (Frères des Ecoles Chrétiennes, instituteurs laïques, religieuses) se considèrent comme les serviteurs de la religion et du curé (ou du desservant).

Les Frères de Saint-Jean-Baptiste de la Salle sont encore, à la vérité, peu nombreux dans le diocèse. L'Institut vient d'être restauré

---

(14) Nous ignorons pourquoi l'abbé Brocard ne fut plus principal de 1831 à 1834.

(15) A. N., F^{17} 8399.

(16) A. N., F^{17} 8654.

(17). Cependant quatre écoles fonctionnent bientôt (18) : la première s'ouvre à Besançon (paroisse Saint-Jean) en 1806 et atteint rapidement deux cents élèves. Une seconde s'établit à Ornans, le 1er novembre 1807, qui sera très prospère. Deux autres se fondent en Haute-Saône, à Vesoul et Gray, en 1811. Les jeunes garçons qui les fréquentent appartiennent tous à des familles indigentes. « Ils apprennent à lire, à écrire, et l'orthographe. Ils reçoivent aussi, avec un soin particulier, l'instruction religieuse, au degré convenable à leurs âges divers » (19). Parmi ces élèves, l'Institut recrutera un certain nombre de vocations. « La Franche-Comté, écrit Rigault,... donnait beaucoup de ses fils à l'Institut sous l'Ancien Régime ; elle demeurera, aux temps modernes, terre généreuse en vocations » (20).

L'instituteur laïque est lui aussi au service de l'Eglise et de la Religion. On a tenu compte, avant de l'accepter, de ses qualités morales et de sa piété. Surtout, on le prépare à ses diverses fonctions. Voici le règlement d'une école normale de l'époque, installée dans le canton d'Amance en Haute-Saône, et dirigée par des Frères de Marie .

« Dans l'ancien château de Saint-Rémy, se trouve un établissement religieux dans lequel est ouvert une espèce de séminaire ou école normale pour former les jeunes instituteurs primaires aux vertus et aux connaissances propres de leur état, et en faire de bons maîtres d'école pour les campagnes où ne peuvent s'établir les religieux voués à ce genre d'enseignement.

» On y reçoit les jeunes gens issus de parents honnêtes, qui jouissent d'une bonne réputation, et donnent des espérances réelles d'une piété distinguée et d'une capacité suffisante, et qui ont dessein de se vouer à l'enseignement primaire.

» On ne néglige rien d'abord pour leur inspirer les sentiments d'une véritable piété et le goût des choses du ciel qui, seules, peuvent donner l'énergie et le zèle nécessaires pour remplir dignement les importantes mais pénibles fonctions d'instituteur primaire ; ensuite, pour leur faire acquérir toutes les connaissances désirables de leur état.

» Des instructions spirituelles, des exercices de piété, des conférences familières en font de bons chrétiens et des maîtres religieux.

» Des relations fréquentes, une correspondance soutenue avec la maison, des retraites réglées, les entretiendront dans les mêmes sentiments, après leur sortie... » (21).

---

(17) Cf. G. Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. IV, *l'Institut restauré* (1805-1830).

(18) Les Frères tiennent des écoles pour les enfants pauvres, dites « écoles de charité ». Elles avaient été supprimées sous la Révolution et rétablies par un arrêté du 27 prairial an IX (16 juin 1801).

(19) *Annuaire statistique et historique du département du Doubs pour l'année 1815*, p. 295.

(20) *Op. cit.*, p. 82.

(21) A. D., T. 1. Ce règlement est approuvé à la fois par le vicaire général de Besançon et l'inspecteur d'Académie chargé des fonctions rectorales, le 18 juin 1824.

De fait, nous voyons les retraites s'organiser. En 1824, l'inspecteur d'Académie, chargé provisoirement des fonctions rectorales, écrit à MM. les Présidents et les membres des Comités cantonaux, pour leur annoncer les retraites organisées dans la même maison de Saint-Rémy. Lui-même désigne les maîtres qui devront s'y rendre. Les retraites comprennent essentiellement des exercices spirituels « auxquels s'ajoutent quelques exercices d'un autre ordre, ayant pour but le perfectionnement des méthodes dans les procédés de l'enseignement ». En 1827, le directeur de l'établissement de Saint-Rémy, l'abbé Clouzet, qui appartient à la société des Frères de Marie, envoie au préfet la liste des instituteurs ayant participé aux journées de retraite. Il ajoute : « Nous avons été très contents de la conduite édifiante de tous ces Messieurs et de leur parfaite régularité. Ils ont témoigné la plus vive reconnaisance du bienfait que votre sollicitude, M. le Comte, leur a procuré, et dont ils sentent tout le prix » (22). Participaient à ces exercices 123 instituteurs, dont 30 du Doubs, et 93 de la Haute-Saône.

Les instituteurs sont ainsi bien préparés à aider le curé dans les fonctions liturgiques. Presque tous sont chantres ou sacristains. Certains accompagnent le prêtre lorsqu'il va porter la communion aux malades. D'autres doivent sonner les cloches chaque fois qu'il est nécessaire : offices, annonces des décès survenus dans la paroisse, etc. Aussi sont-ils très souvent pris par ces occupations qui les soustraient à leur tâche d'instituteurs, ce qui provoque des réclamations, notamment de l'inspecteur. Ce dernier, en visite dans le canton de Clerval note en 1833 : « J'ai déjà dit ailleurs que dans toutes les communes qui sont une paroisse, l'instituteur est avant tout chantre, sonneur et sacristain ; ses fonctions de maître d'école ne sont considérées que comme accessoires. C'est un abus que l'on ne devrait plus tolérer, même dans le village le moins important, parce que la classe est toujours négligée ; mais cet usage est vraiment funeste dans les communes où l'école réunit jusqu'à cent trente élèves comme à Clerval et à Sancey-le-Grand. Le maître est tenu de chanter tous les jours à deux messes, ce qui le tient à l'église de 8 heures jusqu'à 10 ; et pendant son absence, la classe est surveillée par un élève, qui ne peut obtenir ni silence ni travail. J'ai beaucoup engagé les autorités à détacher des fonctions d'instituteur, tout ce qui concerne le service du culte, dans l'intérêt même de ce service, comme dans celui de l'école, et l'on s'est borné à me promettre de s'en occuper incessamment... Souvent le curé dit sa messe pendant le temps consacré à la classe, et il veut que le maître y conduise les enfants ; je me suis efforcé de concilier les exi-

---

(22) A. D., T. 1. On s'étonne moins, quand on connaît l'existence de ces retraites, que l'archevêque ait pu songer à appeler nombre d'instituteurs au sacerdoce en 1821; au fond, il n'y avait pas grande différence entre les deux vocations dans l'esprit de beaucoup de gens. Et les instituteurs qui répondirent à l'appel pouvaient, dans ces conditions s'adapter assez vite à la vie du séminaire (cf. p. 96).

gences du desservant avec les intérêts des jeunes gens, mais je n'ose compter sur le succès » (23).

Même remarque pour le canton de Rougemont où la plupart des instituteurs sont chantres, et en même temps « chargés de sonner les cloches, remonter l'horloge, allumer les cierges et même à balayer l'église : il est aisé de voir combien la classe en souffre ».

On pourrait multiplier les exemples : l'instituteur est à peu près partout l'auxiliaire fidèle du prêtre. Il y est tenu, d'une part par le contrat qu'il a signé avec la paroisse, d'autre part par le besoin où il est matériellement d'ajouter quelques ressources à son traitement. Telle était déjà sa situation au XVIII[e] siècle (24).

Mais de plus en plus l'administration voudra qu'il se consacre entièrement à ses fonctions d'enseignant. C'est le premier vœu du proviseur Charles Huart rentrant de visiter toutes les écoles de l'arrondissement de Besançon, en novembre 1833 : « il faudrait que l'instituteur ne soit plus « clerc paroissial », mais que les fabriques votent un traitement quelconque pour un clerc chargé de remplacer l'instituteur communal dans des fonctions qui l'obligent assez souvent à s'éloigner de sa classe » (25). C'est un des points sur lesquels le gouvernement portera de plus en plus ses efforts.

Reste la question des écoles de filles. La majorité sont tenues par des religieuses : une statistique dressée par le recteur en 1821 dénombre seulement 163 institutrices dans le Doubs, pour 649 communes (26). Les unes comme les autres ont comme premier souci de former à la piété et aux bonnes mœurs : ce qui n'est point indifférent, quand on sait l'influence, décisive en bien des cas, de la mère de famille sur la vocation de ses enfants.

Plusieurs congrégations religieuses diocésaines, qui voient le jour à cette époque, se donnent pour but de pourvoir à l'éducation des filles, particulièrement les plus délaissées.

Tel est par exemple le souci qui anime la fondatrice des Sœurs de la Charité de Besançon : Jeanne-Antide Thouret. Dès 1799, année même de la fondation, elle a ouvert une école gratuite à Besançon, pour instruire les jeunes filles (27). Dans les années suivantes, d'autres écoles se fondent : en 1815, ses religieuses tiennent huit classes à Besançon, qui groupent 550 élèves, et dix autres écoles dans le Doubs (28).

---

(23) A. N., F[17]* 100.

(24) Le cardinal de Choiseul avait dû lutter contre cette situation. Il spécifia dans ses statuts du 13 mai 1771 qu'il était défendu aux maîtres d'école « sous peine d'interdit, d'être ni cabaretiers, ni greffiers, de faire des rôles, des impositions des communautés, d'avoir aucune occupation incompatible avec l'enseignement ». (L. Borne, *op. cit.*, t. II. p. 297.)

(25) A. N., F[17]* 100.

(26) A.D., T. 1. Le même rapport indique alors 490 instituteurs dans le département.

(27) F. Trochu, *La bienheureuse J.-A. Thouret*, p. 166 (lettre citée).

(28) *Annuaire statistique...*, pour 1815, p. 296.

Tel est aussi le but recherché par Mme Jacoulet, une jeune veuve de 23 ans, qui fonde la congrégation de la Sainte-Famille à la même date (1803). Sa première école est ouverte place des Jacobins, à Besançon, dès 1800. On y apprend aux filles « à travailler de l'aiguille, puis à lire et à écrire. On leur enseigne en outre les premiers éléments de la doctrine chrétienne, et on les prépare à leur première communion » (29). La congrégation essaime aussi dans les années suivantes : en 1827, elle est répandue dans tout le diocèse, donnant l'instruction à 2 290 « élèves gratuites » et 4 480 qui fournissent une petite rétribution (30).

Une dernière congrégation — les Sœurs de la Compassion de Marie — née dans un village du Haut-Doubs (Le Bélieu) à la veille de la Révolution, vient s'installer à Villersexel en 1810 (31) et commence le même travail d'éducation, particulièrement dans cette région de Haute-Saône : il se poursuivra surtout après 1850.

Est-il besoin d'ajouter d'autres témoignages ? Toute cette analyse nous autorise à conclure que, sous la Restauration, les maîtres des écoles primaires sont au service de l'Eglise et de la Religion.

L'Eglise n'est pourtant pas toujours d'accord avec les perspectives du gouvernement. Mais les difficultés entre les deux pouvoirs ne paraissent pas avoir beaucoup de retentissement. Contentons-nous d'indiquer les principaux points du désaccord.

L'Eglise reproche surtout à Napoléon le régime d'exclusivité qu'il a attribué à l'Université : monopole (32), rétribution du vingtième, obligation faite à tous les étudiants, même clercs, de suivre les cours des lycées pour les classes de première et de philosophie. Nous avons déjà montré (33) comment l'archevêque avait réussi à triompher de tous ces obstacles. Il ne faut pas en exagérer la portée (34).

L'Etat, lui, avait aussi de graves griefs à l'encontre de l'Eglise. Deux sont à retenir : la non-acceptation de l'enseignement mutuel

---

(29) *Vie de Mme Jacoulet...*, p. 79.

(30) *Annuaire départemental du Doubs pour 1827*, p. 395.

(31) J. Rossignot, *L'hermitage de Notre-Dame-de-Compassion*, Besançon, 1905, p. 43 et sq.

(32) L'Etat y veillait scrupuleusement, même en des périodes troublées, comme en témoigne le rapport suivant du préfet du Doubs au sous-préfet, le 29-10-1815 : « Pendant l'interrègne, il s'est élevé plusieurs établissements d'instruction publique contre le prescrit des règlements de l'Université de France. Ces établissements qui ont voulu se soustraire à la surveillance des officiers d'Académie, et qui nuisent aux institutions autorisées en leur enlevant une partie des élèves qu'elles devraient avoir, ne peuvent exister plus longtemps ». (A. D., T. 267.)

(33) Cf. supra, p. 100 et sq.

(34) Un seul exemple : en mars 1812, 52 élèves ecclésiastiques suivaient les cours de philosophie et de logique à l'Académie de Besançon. En 1815-1816, il n'y en avait plus que 28 (A. S., E. 1).

(35), et la concurrence faite par les écoles ecclésiastiques aux établissements de l'Etat.

L'enseignement mutuel était suspect pour l'Eglise. Personne n'ignorait qu'il arrivait de l'Angleterre protestante (36) et qu'il tendait à « restreindre singulièrement l'influence de l'instituteur ». Aussi les Frères des Ecoles Chrétiennes et les instituteurs refusaient-ils de se plier à sa méthode (37). Une charge contre cette manière d'enseigner fut faite par le vicaire capitulaire dans le mandement de Carême pour 1819. Le recteur se crut obligé de lui répondre au Conseil Académique, le 12 février, en affirmant que le vénérable ecclésiastique ne connaissait pas le problème et confondait les trois formes d'enseignement : successif ou individuel ; simultané ; mutuel et simultané (il insistait sur la conjonction). Les Frères, très attachés à la méthode simultanée, pouvaient craindre la concurrence si l'enseignement mutuel venait à triompher.

Les autres griefs de l'Etat étaient la mainmise de l'Eglise sur l'enseignement primaire (loi de 1824) et la concurrence faite par les établissements ecclésiastiques aux lycées et collèges. Les libéraux ne pouvaient le tolérer, et c'est ce qui explique que, devenus maître du pouvoir, ils firent voter les ordonnances de 1828. Nombre de collèges, en effet, signalaient combien ils étaient gênés par les petits séminaires. Celui de Lure se plaignait de l'établissement ecclésiastique de Marast dès 1809 (38), et plus tard, celui de Luxeuil du petit séminaire tout voisin. Le collège de Gray allait bientôt récriminer, lui aussi, contre le petit séminaire de Marnay, etc. Les raisons qui poussaient les familles à envoyer leurs enfants plutôt au séminaire qu'au collège étaient sans doute fort diverses : on a relevé le prix moins élevé de la pension (39), la présence de nombreux prêtres pouvant assurer une éducation chrétienne, etc. De toute façon, l'Etat s'inquiétait de cette situation. Les ordonnances de 1828 réduisirent donc le nombre des élèves des petits séminaires ainsi que le nombre des boursiers et

---

(35) Comme le nom l'indique, il s'agissait de l'instruction de l'enfant par l'enfant. Dans les classes les plus nombreuses, certains enfants (appelés « moniteurs ») répétaient à quelques-uns de leurs camarades groupés « en cercle », l'enseignement qu'ils avaient reçu de l'instituteur, celui-ci ne donnant pas lui-même la leçon et se contentant de surveiller pendant ce temps. Cette nouvelle méthode était mise en opposition avec la méthode « simultanée », où l'instituteur faisait lui-même la classe à tous les enfants.

(36) Cf. Rigault, *op. cit.*, t. IV, p. 338-340.

(37) En 1821, il n'y avait que 23 écoles mutuelles dans le Doubs (A. D., T. 1).

(38) A. N., F^{17} 8444.

(39) Il y avait certainement une différence assez importante. Bien qu'il soit difficile d'établir des chiffres précis, relevons que la pension au collège de Luxeuil était fixée à 430 francs par le règlement (art. 3) du 17 octobre 1806. Vingt ans plus tard, on ne payait encore que 225 francs au petit séminaire de Marnay (Registre du Petit Séminaire). Il faut noter aussi, que dans les collèges, la pension se payait « par quartier et d'avance », alors qu'on était plus conciliant dans les établissements ecclésiastiques. Dans tous les cas, il était prévu qu'on pouvait régler la pension « soit en argent, soit en denrées » (règlement du collège de Lure).

supprimèrent les externats : la mesure souleva des protestations... on ne voit pas qu'elle ait porté réellement préjudice à l'Église, localement.

Les autres difficultés n'eurent qu'un caractère limité dans l'espace et le temps.

Une des plus importantes fut l'opposition marquée par l'autorité diocésaine, qui était d'ailleurs en accord parfait avec le préfet et le maire, contre la nomination du libéral Amédée Thierry comme professeur d'histoire au lycée en 1829. L'historien dut quitter sa chaire en 1830. On ignorait alors qu'il reviendrait un jour comme préfet de la Haute-Saône et comme sénateur sous le second Empire (40).

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

On voudra bien se reporter aux cartes et aux graphiques des ordinations correspondant à la période 1801-1830 (41). D'une manière générale, les ordinations sont en très forte progression à la fin de la Restauration, et c'est principalement les cantons du plateau et de la montagne du Doubs qui assurent le recrutement. Cela est-il de quelque manière, lié à la situation de l'enseignement public dans le diocèse ?

Directement, non. Car les jeunes gens qui songent au sacerdoce s'y préparent dans les petits séminaires fondés à partir des années 1809-1812, ou dans les « petites écoles ecclésiastiques » organisées dans certaines paroisses, pour recevoir les garçons les mieux disposés, choisis par le curé, et apprendre chez lui les rudiments du latin, à peine sortis de l'école primaire. Le clergé assure donc directement la formation des séminaristes.

Notons toutefois l'apport très important fourni au recrutement par les quelque deux cents instituteurs qui répondirent, en 1821, à l'appel lancé par Cortois de Pressigny (42). Un grand nombre d'entre eux allèrent jusqu'au sacerdoce. L'enseignement public — le seul qui existait alors — fournit ainsi directement des recrues au séminaires (vocations d'aînés).

Indirectement cependant, on peut dire que l'enseignement d'une part, et l'organisation des écoles de l'autre, favorisent le recrutement sacerdotal.

L'enseignement primaire — nous l'avons longuement vu — est au service de la religion. Par là, il peut favoriser le désir d'être prêtre, chez tel ou tel enfant. La remarque est valable également pour l'enseignement secondaire. D'ailleurs, un certain nombre de prêtres font leurs études secondaires dans les différents collèges du diocèse. Chaque année, plusieurs élèves de ces derniers s'orientent vers le grand séminaire. En mars 1812, on compte parmi les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, 32 élèves du collège de Dole, 19 de celui de

(40) L. Pingaud, « L'Enseignement supérieur à Besançon 1809-1814 », in *Revue internationale de l'enseignement*, n° du 15 avril 1884.

(41) Carte n° 7 et graphiques n^{os} 10, 11 et 12.

(42) Cf. première partie, p. 96 et sq.

Pontarlier, 12 de celui d'Ornans, 6 de celui de Vesoul, 2 de celui de Baume-les-Dames, 1 de celui de Lure, soit 72 séminaristes. Au même moment, on ne dénombre que 77 élèves spécialement formés en vue du sacerdoce : 40 au Petit Séminaire de Marast (le seul ouvert à l'époque) et 37 dans diverses écoles presbytérales (Amance 9, Laviron 9, Hautepierre 5, Cernay 5, Saint-Loup 4, Surmont 3, Morteau 1, et Gésier 1). Les collèges fournissent donc, à cette époque, la moitié du recrutement (43).

Certes, avec la fondation des petits séminaires, la participation des collèges au recrutement du clergé va en diminuant. Cependant, en 1815-1816, on dénombre encore vingt-trois séminaristes au collège de Pontarlier, qui est très proche de l'établissement d'Ornans. Ceux qui y avaient commencé leurs études veulent les y achever (44).

Cette influence indirecte des écoles primaires et secondaires sur le recrutement du clergé, se trouve renforcée par la composition du corps enseignant et la situation sociale du clergé à cette époque.

Comme nous l'avons dit plus haut, le corps enseignant, qu'il soit dans les lycées, dans les collèges ou dans les écoles de villages, est pratiquement toujours catholique pratiquant. Certaines communes l'exigent même avant d'accepter tel professeur ou tel maître d'école. D'autres vont encore plus loin et réclament des ecclésiastiques. Il n'est pas rare d'en voir parmi les proviseurs, les principaux et les professeurs des collèges royaux. On peut supposer que, comme prêtres, ils se préoccupent du recrutement sacerdotal.

En second lieu, la situation sociale du clergé est enviée, aussi bien par les instituteurs que par le peuple (surtout les paysans). Aussi beaucoup considèrent-ils comme un bienfait de Dieu et un honneur, de voir un, et parfois plusieurs de leurs fils, accéder au sacerdoce. Matériellement et moralement, la situation du prêtre est supérieure à celle de l'instituteur. Nous avons déjà insisté sur ce point (45). Rappelons combien modeste est la condition de vie de la plupart des maîtres d'école : beaucoup ont à peine le minimum pour vivre. En 1829, l'instituteur de Mandeure reçoit en tout 200 francs par an et cinquante quartes de blé-froment (46)... et d'autres sont moins bien que lui (47). Mais c'est surtout la considération, la déférence que l'on a vis-à-vis du prêtre qu'ambitionne l'instituteur : le

---

(43) A. S., E. 1.

(44) Le petit séminaire d'Ornans comptait alors 52 élèves et l'école ecclésiastique d'Ornans 26.

(45) Cf. première partie, p. 109.

(46) F. Pourchot, *Ecole d'hier et d'autrefois au pays de Montbéliard*, page 35.

(47) Au premier décembre 1834, les membres du Comité cantonal de Baume-les-Dames signalent que beaucoup de communes ne peuvent donner à l'instituteur 200 francs par an ; et, dans certaines, « les Conseils municipaux cherchent à faire des retenues sur le traitement de l'instituteur. S'il s'y refuse, il est exposé à toutes sortes de tracasseries, et par suite, obligé de donner sa démission ». A. N., F^{17*} 66.

proviseur Charles Huart l'a bien noté, en visitant toutes les écoles de l'arrondissement de Besançon en 1833. C'est sans doute là le motif essentiel qui pousse l'instituteur à envoyer son garçon au petit séminaire. Ce faisant, il donne l'exemple aux autres.

Nous croyons donc pouvoir affirmer qu'avant 1833 l'enseignement (le mot étant pris au sens le plus large) favorise indirectement les vocations. En faisant de la religion la base de toute éducation, en aidant le curé du village, en donnant souvent lui-même l'exemple d'une vie chrétienne sérieuse, l'instituteur a contribué à créer un climat favorable au recrutement. Son témoignage a porté d'autant plus qu'il était reçu, nous le verrons, par une population attachée à la religion, et que la très grande majorité des vocations provenaient de familles chrétiennes.

II. — DE 1833 A 1880.

La date de 1833 est particulièrement importante dans l'histoire de l'enseignement, en cette première moitié du XIX[e] siècle : on est obligé, dès lors, de traiter séparément l'enseignement libre de l'enseignement public.

La victoire en revient aux catholiques qui n'ont ménagé aucune peine pour obtenir ce résultat. Aussi la loi Guizot, et plus encore la loi Falloux, ont-elles été regardées comme une grande victoire de l'Eglise : le monopole universitaire institué par Napoléon et Fontanes était enfin entamé.

L'influence jouée par l'école sur le recrutement du clergé, nous paraît liée à plusieurs questions :

1) Trouve-t-on beaucoup de traces, localement, de la lutte engagée par les catholiques pour obtenir la liberté d'enseigner ?

2) Quelles ont été les conséquences des lois de 1833 et de 1850 ? A-t-on créé beaucoup d'écoles libres, primaires et secondaires ? Les congréganistes ont-ils continué à enseigner dans le secteur public, ou ont-ils au contraire, porté leurs efforts sur l'enseignement privé ? Quelle a été l'influence de l'enseignement public ? etc.

1) *Lutte pour la liberté d'enseignement.*

Au premier abord, il semblerait qu'on dut trouver chez nous, de nombreuses traces de la lutte pour la liberté d'enseignement. Le diocèse était, en effet, sous la Monarchie de Juillet, à majorité très pratiquante. On avait vu, sous les régimes précédents, se fonder de nombreuses écoles ecclésiastiques. Enfin, et surtout, un des grands champions de la liberté d'enseignement, le comte de Montalembert (48) avait de profondes attaches en Franche-Comté. Il avait épousé, en 1836, une jeune fille du pays, Marie-Anne, comtesse de Mérode. Plus tard, de 1848 à 1857, il fut le représentant du département du

(48) Cf. abbé Besson, *M. de Montalembert en Franche-Comté*, Besançon.

Doubs à la Chambre. Il publia, en 1843, un ouvrage qui traitait « *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* ». Comme toujours, son style est direct, ses affirmations nettes, son appel parfois pathétique : « ...Jamais et nulle part, on n'a vu une nation aussi officiellement irreligieuse que la France de nos jours... Conserver ce qui reste de catholicisme en France, et fortifier, par tous les moyens légitimes, l'empire purement moral de la Religion sur les individus et sur les familles qui la professent encore ; défendre les foyers qui n'ont pas encore été atteints contre l'envahissement de la contagion, c'est un devoir impérieux pour les catholiques, et ILS NE PEUVENT L'ACCOMPLIR QU'EN OBTENANT LA DESTRUCTION DU MONOPOLE DE L'UNIVERSITE... Si vous l'aviez voulu, évêques de France et vous pères de familles catholiques il y a longtemps déjà que nous serions libres... » (49).

De telles déclarations trouvèrent-elles des échos en Franche-Comté ? ...on ne saurait, hélas, le dire, tellement les témoignages sont peu nombreux dans ce domaine. Mgr Mathieu venait d'arriver à Besançon quand fut votée la loi Guizot, il connaissait très bien le diocèse lorsque la loi Falloux accorda la liberté à l'enseignement secondaire : aucun de ses mandements de Carême ne parle du problème de l'enseignement. Seul le prospectus annonçant l'ouverture du collège Saint-François-Xavier (5 novembre 1850) annonce que son texte « a été vu par Monseigneur l'Archevêque de Besançon et a reçu son approbation ». Dans le clergé et chez les fidèles, il paraît en avoir été de même : sans doute était-on satisfait des résultats obtenus quant au principe même de la liberté de l'enseignement, mais nulle part on ne signale de manifestations extraordinaires. On profita, plus simplement, des avantages qui avaient été acquis : nous verrons d'ailleurs que, dans l'enseignement primaire surtout, peu d'écoles libres furent créées.

2) *Conséquences des lois 1833 et 1850.*

Cette question demande un examen plus approfondi. Elle réclame, tout d'abord, que l'on étudie successivement l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, en distinguant pour chacun d'eux, la part de l'école libre et celle de l'école publique.

A — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nous commencerons par donner quelques indications sur son importance et sur le rôle qu'il a joué, tant par ses orientations générales que par les maîtres chargés de le dispenser.

---

(49) Ces citations se trouvent aux pages 8, 18 et 21.

1. *L'enseignement privé* (50).

Une première constatation frappe l'historien : l'enseignement privé n'était pas important au milieu du siècle, dans le diocèse de Besançon. A la fin de la période que nous étudions, vers 1872, on ne dénombre qu'une centaine d'écoles libres de garçons et de filles dans les trois départements, alors que le chiffre des écoles publiques dépasse 2 000 (51).

C'est vers 1854 que le nombre des écoles libres semble avoir atteint son maximum. Le Doubs en compte 61 à cette époque. Dix ans plus tard, il en a perdu treize. La baisse vient essentiellement de la diminution du nombre des écoles de filles : de 54 en 1854, elles passent à 38 dix ans plus tard. Les écoles de garçons sont plutôt en augmentation : de 14 à 17. Encore doit-on noter que ce dernier chiffre comprend des écoles non catholiques ; sur 14 écoles recensées par le ministère de l'Instruction publique en 1864 (52), 4 sont protestantes, 2 israélites, 1 réunit des enfants de cultes différents. Il n'y a donc dans le Doubs que dix écoles libres catholiques de garçons.

Comment sont réparties ces écoles libres catholiques à travers le diocèse ? Le tableau suivant l'indique :

	Garçons	Filles	Mixtes	Total
Doubs	10	38		48
Haute-Saône ...	11	26		37
Ter. de Belfort .	3	7	4	14
Total	24	71	4	99

Tableau n° 55

L'effort des catholiques a donc porté principalement sur les écoles de filles (trois fois plus nombreuses que les écoles de garçons) et sur le département du Doubs... Une fois de plus, celui-ci est favorisé du point de vue religieux. La plupart des écoles sont situées dans les agglomérations importantes : Besançon (plus de 20 écoles), Baume-les-Dames, Pontarlier.

2. *L'enseignement public.*

Il comprend deux sortes d'écoles : les unes tenues par des congréganistes (hommes ou femmes), les autres confiées à des instituteurs laïques.

---

(50) Tous les renseignements ont été puisés aux A. D. (T. 632) et aux A. N. (F^{17*} 3159, Enquête Duruy sur l'enseignement libre, et F^{17} 9272, Enseignement dans le Territoire de Belfort).

(51) Le Doubs comptait, en 1864, 927 écoles (879 publiques + 48 libres), la Haute-Saône 1 041 (1 004 + 37) et le Territoire de Belfort, environ 160. Total général : 2 091.

(52) Le dossier des A. N. (F^{17*} 3159) ne recense, en 1864, que 14 écoles libres de garçons alors que les A. D. (T. 632) en dénombrent 17. Nous maintiendrons ce dernier chiffre.

a) Les congréganistes.

Combien enseignent dans le secteur public ? Le tableau suivant le montre, prenant le département du Doubs à titre d'exemple, à trois dates successives, et donnant la répartition des écoles entre congréganistes et instituteurs laïques.

Années	Ecoles de garçons		Ecoles de filles		Ecoles Mixtes			Total
	laïques	congré.	laïques	congré.	Instr.	Instce	Cong.	
1854 .	277	13	189	105	274	21	3	882
1864 .	299	10	162	136	234	36	2	879
1872 .	307	11	165	141	273		4	901

Tableau n° 56

Plusieurs remarques nous sont suggérées par ces chiffres :

1. Les congréganistes sont peu nombreux dans les écoles de garçons : une dizaine environ sur un total de plus de 300 écoles après 1870. Ce sont essentiellement des Frères des Ecoles Chrétiennes : leurs écoles et pensionnats sont situés dans les villes : Besançon, Pontarlier...

2. Par contre, les religieuses tiennent une place très importante dans la direction des écoles de filles. En 1854, elles tiennent 105 écoles tandis que les institutrices laïques en dirigent 189 (53).

3. Tandis que le nombre d'écoles de filles tenues par des institutrices laïques diminue, celui des écoles confiées à des religieuses augmente. Les laïques perdent 34 écoles de 1854 à 1872, les religieuses en gagnent 36.

4. En définitive, les congréganistes sont beaucoup plus nombreux dans l'enseignement public que dans l'enseignement libre. Le tableau suivant le montre pour le Doubs, en 1872.

	Ecoles libres tenues par		Ecoles publiques tenues par des congréganistes	Total des écoles tenues par des congréganistes
	les laïques	les congrég.		
Garçons ..	9	1	11	12
Filles	27	11	141	152
Mixtes ...			4	4
Total	36	12	156	168

Tableau n° 57

(53) Les religieuses appartiennent en majorité à des congrégations locales (la Charité, la Compassion, la Sainte-Famille), quelques-unes à des congrégations extra-diocésaines (Ursulines, Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny...).

Les congréganistes dirigent donc, en 1872, 156 écoles publiques dans le Doubs, alors qu'ils n'ont la charge que de 12 écoles libres.

Ceci pose un problème : pourquoi les catholiques ont-ils préféré travailler dans l'enseignement public, plutôt que de créer des écoles, ainsi que le leur permettaient les lois de 1833 et 1850 ? Sans doute faudrait-il invoquer bien des raisons :

— l'école publique pouvait à beaucoup apparaître comme « religieuse », du fait de l'enseignement (l'instruction religieuse était donnée à l'école) et du fait aussi de ses maîtres (pas de plaintes à leur sujet. cf. infra).

— Une des clauses des lois sur la liberté de l'enseignement permettait aux congréganistes d'entrer facilement dans l'enseignement public (la lettre d'obédience remise par le supérieur tenait lieu et place de titre).

— En agissant ainsi, les catholiques se déchargeaient de lourds soucis d'ordre matériel : les locaux étaient fournis par les communes, les maîtres étaient rétribués... C'était une solution plus facile.

— Enfin, comme l'a écrit l'abbé Boillot, longtemps aumônier de l'Ecole normale de garçons de Besançon, « il ne faut pas être trop surpris quand on rencontre des curés ayant des préférences pour les instituteurs et les institutrices laïques, tels du moins que l'Eglise les comprend et les a d'abord formés. L'influence étrangère sur eux est nulle ou presque nulle ; en tout cas, elle ne s'étend guère qu'aux programmes officiels et un curé habile peut trouver à l'école des auxiliaires intelligents et dociles, pour opérer le bien dans sa paroisse » (54).

On doit ajouter que les protestants de la région de Montbéliard pratiquèrent une politique tout à fait analogue et créèrent peu d'écoles libres. Comme les catholiques, ils préférèrent tenir des écoles publiques. L'Ecole-Modèle, dont il sera question plus loin, leur fournissait les maîtres protestants nécessaires pour diriger ces écoles publiques. Ainsi, peut-on dire que les lois de 1833 et de 1850 eurent finalement pour conséquence d'assurer une présence officielle des catholiques dans l'école publique (faut-il aller jusqu'à dire que l'école publique fut « noyautée » par des éléments confessionnels ?)... ce qui ne laissait d'ailleurs pas d'inquiéter le ministère de temps à autre (55).

b) Les instituteurs laïques.

1. La grande majorité d'entre eux sont encore les auxiliaires du clergé local à titre de chantres. Quelques-uns reçoivent une petite rétribution pour ce service, mais nombreux sont ceux qui ne perçoivent rien : en 1857, malgré la circulaire de Boré publiée par *La*

---

(54) *Autobiographie*, t. II, p. 63.

(55) C'est ce qu'a bien noté Maurain : « Le principal rôle du clergé en matière scolaire était toujours de pousser les communes à confier leurs écoles aux congréganistes ». (*La politique ecclésiastique du second Empire*, p. 762.)

Franche-Comté dans son numéro des 9 et 10 février, « 278 instituteurs se voyaient refuser tout salaire pour le service d'église » (56). Néanmoins, la plupart des maîtres entretiennent avec les autorités locales et le clergé, des relations « convenables, quoique souvent difficiles » (57)

2. « Le principal devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse et de graver profondément dans leurs âmes le sentiment de leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents, envers les autres hommes et envers eux-mêmes ». Ainsi s'exprime l'article premier du règlement proposé par le Conseil Académique du Doubs, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la loi du 15 mars 1850 (58). C'est dire que le but premier de l'école n'est pas encore l'instruction, mais la formation chrétienne.

Cependant, petit à petit un élément nouveau apparaît. En 1854, le ministre de l'Instruction publique écrit : « Faites, M. le Recteur que tout enfant, animé d'ailleurs de ces convictions chrétiennes qui doivent être la règle de sa vie, sorte de l'école primaire sachant lire, écrire et compter, et vous aurez bien mérité du pays... Votre mission serait incomplète si elle devait se borner à la surveillance de l'enseignemnt proprement dit. S'il est indispensable que tout enfant sache au moins lire, écrire et compter au sortir de l'école, il ne l'est pas moins qu'il ait puisé dans cet enseignement les sentiments moraux qu'un bon instituteur trouve mille occasions d'inspirer à ses élèves. Tout peut fournir matière à d'ingénieuses et utiles leçons de morale ; et ces leçons, complétées par l'instruction religieuse, dont le curé surveille particulièrement la direction, doivent contribuer à préparer dans le jeune écolier un homme sensé, honnête, religieux, et par conséquent un citoyen aussi de l'ordre, un bon père de famille » (59).

Ces consignes semblent observées. Ce sont les instituteurs qui assument, tout au moins pour une part (assez mal définie d'ailleurs), l'éducation religieuse des enfants. Le catéchisme est enseigné à l'école. Les enfants en apprennent habituellement la lettre. L'instituteur y veille. Ils ont la faculté, « suivant l'usage établi, de l'apprendre par cœur, soit en dehors des classes, soit à l'école, pourvu qu'en définitive, il soit bien su, et il l'est généralement. Pas de plaintes des curés ni des pasteurs » (60). Dans les écoles de filles « l'enseignement religieux occupe une large part, ce dont en général les populations ne se plaignent pas » (61). La conduite des institutrices « est irréprochable ».

---

(56) A. Latreille, « Autour d'une aumônerie d'Ecole normale », *R. H. E. F.*, 1953, p. 48.

(57) A. N., F^{17} 9260.

(58) F. Pourchot, *Ecole d'hier...*, p. 20. (Voir les articles précisant les prières à réciter à l'école, le catéchisme et l'histoire sainte à apprendre...)

(59) Circulaire du ministre de l'I. P. et des Cultes, 31.10.1054 (A. D., T. 267).

(60) A. N., F^{17} 9260.

(61) L'inspecteur ajoute en marge : « elles n'y connaissent rien ».

Enfin l'instituteur doit accompagner « les enfants aux offices, les dimanches, les fêtes conservées, le jeudi et, suivant les usages locaux, les autres jours de la semaine. Il les conduira à la place qui leur aura été assignée par le curé, et surveillera attentivement leur tenue » (62). Cette prescription n'est-elle pas régulièrement observée ? L'inspecteur primaire en rappelle l'obligation, le 26 juin 1853 : « Je suis informé que dans beaucoup de communes les enfants qui fréquentent l'école publique, n'assistent pas tous régulièrement aux offices religieux le dimanche. Je m'empresse de vous écrire, pour vous inviter de la manière la plus formelle à exiger des enfants qui sont confiés à vos soins l'accomplissement de ce devoir important, l'office religieux étant le complément essentiel de l'enseignement que vous donnez à l'école. Dorénavant, vous ferez l'appel tous les dimanches des enfants présents à l'office, et vous en consignerez le résultat sur le registre d'école de manière que je puisse, lorsque je visiterai votre école, vérifier l'assiduité de chaque élève » (63).

3. On s'étonnerait de cette situation si l'on ne connaissait la formation donnée aux instituteurs et institutrices dans les Ecoles Normales.

Le diocèse en compte quatre à cette époque, dont trois de garçons installées à Besançon, Vesoul et Montbéliard. L'unique Ecole Normale de filles est, elle aussi, édifiée à Besançon.

L'Ecole-Modèle de Montbéliard s'est ouverte le 22 janvier 1838 et n'accueille que des instituteurs protestants. Son caractère confessionnel est très nettement marqué : elle pourvoit d'instituteurs les communes du pays de Montbéliard (64). Ce sont les pasteurs qui assurent son recrutement : Frédéric Pourchot, qui a laissé une notice sur cet établissement (65), y fut envoyé par le pasteur de sa paroisse (66).

L'Ecole Normale de garçons de Besançon, qui fonctionne depuis 1835, se trouve dans une situation particulière : installée sous le même toit que le curé de la Madeleine, qui en est habituellement l'aumônier, elle vit en relations cordiales avec le clergé, mis à part quelques petits incidents vers 1865-1870 (67). Les élèves-maîtres récitent chaque matin la prière, un quart d'heure après le lever qui a lieu à 5 heures, et assistent à tous les offices de la paroisse. L'abbé

---

(62) Article 22 du règlement proposé par le Conseil académique du Doubs, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la loi du 15 mars 1850 (promulgué le 17 août 1851). Cité par Pourchot, *Ecole d'hier...*, p. 21.

(63) Cité par Pourchot, id, p. 24.

(64) En 1903, quatre-vingt-trois instituteurs, anciens élèves de l'Ecole-Modèle, enseignaient dans le pays de Montbéliard, dont treize à Montbéliard même, quelques-uns seulement étaient employés dans d'autres communes non protestantes. (Cf. leur liste, avec dates de promotion, dans *l'Annuaire des anciens de l'Ecole-Modèle*, année 1903, annexé à la notice de F. Pourchot.)

(65) Audincourt, 1903.

(66) F. Pourchot, *Ecole d'hier...*, p. 11.

(67) Latreille, art. cité, et Boillot, *Autobiographie*, t. II, p. 117 et sq.

Boillot précise : « A la paroisse, les usages et les services de l'Ecole fonctionnaient avec une régularité remarquable. Le directeur et ses adjoints étaient toujours en tête des élèves ; tous assistaient, non seulement à la Grand-Messe et aux Vêpres, mais à tous les offices secondaires auxquels les fidèles sont conviés du haut de la chaire au prône du dimanche. En un mot, l'Ecole constituait la partie la plus vivace et la plus édifiante de ma paroisse, comme me le disait avec satisfaction, M. le recteur Caresme.

» Il y a mieux. Les élèves-maîtres tenaient le chœur comme chantres et comme lévites. Ils remplissaient les fonctions de choristes, de cérémoniaires le dimanche, et de porte-croix, porte-dais, thuriféraires et fleuristes à la Fête-Dieu : ce qui faisait dire au même recteur que l'Ecole était la Maîtrise de la Madeleine, et il s'en applaudissait. Par réciprocité, la Fabrique concédait à tout le personnel de l'Ecole la gratuité de ses places à l'église et, par bons procédés, le curé envoyait aux élèves les gâteaux des Rois et de la Fête-Dieu en même temps qu'il recevait les maîtres à sa table » (68).

A Vesoul aussi, les relations étaient excellentes entre les élèves-maîtres et le curé de la paroisse, officiellement chargé de l'Ecole Normale, l'abbé J.-C. Boilloz. « Le personnel de l'Ecole venait assister aux offices de la paroisse, et prenait place au lutrin de l'église ». M. Boilloz « s'attribua, dans l'Ecole, la direction des consciences et, plus encore, l'enseignement religieux ». Il alla même plus loin, organisant, grâce à des subventions du Conseil général et du ministre de l'Instruction Publique, des retraites pour tous les instituteurs du département : elles eurent lieu régulièrement de 1852 à 1859 (69). Celle de 1853 groupa jusqu'à cent cinquante maîtres d'école.

Enfin, l'Ecole Normale de filles de Besançon jouissait d'une situation des plus satisfaisantes aux regards de l'autorité ecclésiastique. L'école, qui s'était ouverte en 1843, avait comme directrice, depuis le début, une femme intelligente, sœur Judith († 1880). Le recrutement se faisait sans difficulté : de 1844 à 1880, elle vit passer 943 élèves, dont 829 sortirent munies d'un brevet, parmi lesquelles 128 brevets supérieurs (70). Sans doute le recrutement s'y faisait-il comme à l'Ecole Normale de garçons : « les meilleures élèves viennent de la campagne et appartiennent à des familles où les mœurs et les sentiments religieux sont de tradition. On peut dire que tous nos élèves ont été choisis dans ces conditions » (71).

d) Un dernier fait pour témoigner du climat religieux qui règne encore à l'école publique laïque de ces années 1870-1875 : en septembre 1876, ont lieu des conférences pédagogiques à Besançon. A cette

---

(68) Boillot, *Autobiographie*, t. II, p. 105.

(69) *Notice biographique de l'abbé Boilloz*, par Mgr de Beauséjour, p. 69-70.

(70) Ch. Suchet, « L'Ecole normale d'institutrices de Besançon », *Chanteclair*, juin 1948.

(71) A. D., T. 1054 (Pinard, *op. cit.*, p. 38).

occasion, les instituteurs sont invités à assister à une messe célébrée « pour leurs confrères décédés pendant l'année scolaire qui vient de finir ». A la séance qui suit, présidée par le recteur, l'archevêque prend la parole pour rappeler aux maîtres « qu'à côté du grand devoir de l'instruction, ils en ont encore un autre plus grand à remplir, celui de l'éducation de l'enfant, et surtout de son éducation religieuse » (72).

INFLUENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUR LE RECRUTEMENT SACERDOTAL DE 1833 A 1880.

1. *L'école — privée ou publique — favorise les vocations.*

A peu près partout, c'est entre les instituteurs et les curés la « coexistence pacifique » sinon « l'entente cordiale ». On voit des curés prêter leur concours pour le certificat d'études primaires qui en est à ses débuts, prendre parti pour l'instituteur injustement calomnié (Corcondray, canton d'Audeux) ou pris à partie par le Conseil municipal (comme à Malans dans le Doubs, où la commune voudrait obliger l'institutrice à céder une partie de son logement au fromager).

La religion a sa place dans l'enseignement : la prière se fait en classe. Les élèves sont conduits aux offices par leurs maîtres. Ceux-ci sont d'ailleurs préparés à leur tâche dans des écoles normales qui donnent à l'Eglise toute garantie au point de vue religieux.

Enfin, nombreux sont les congréganistes qui travaillent dans l'enseignement public, et spécialement dans les écoles de filles. On a sans doute là l'explication de la foi chrétienne profonde qui animait, et qui anime encore de notre temps, ces mères de familles nombreuses qui considéraient comme le plus grand honneur et la plus grande bénédiction de Dieu, de voir un de leurs fils monter un jour à l'autel.

Sans doute, ici ou là, quelques conflits apparaissent. L'instituteur souffre de la bassesse de sa condition, et cherche à en sortir (73). Sa situation a été améliorée par la loi du 15 mars 1850, qui stipule que le traitement minimum du maître d'école, ne doit pas être inférieur à 600 francs. En fait, la loi est loin d'être observée. Les instituteurs

---

(72) *S. R.*, 1876, p. 339.

(73) C'est en 1845 qu'Arsène Meunier, un des « pionniers du syndicalisme universitaire » lance *l'Echo des instituteurs*. Le premier numéro, du 1er janvier, précise l'orientation du journal : « Ce nouveau journal sera une pétition permanente où seront révélées les misères de toutes sortes qui accablent les instituteurs — où seront défendus leurs intérêts et leurs droits, maintenant méconnus et sacrifiés — où seront formulés leurs vœux et leurs réclamations — où seront, enfin, sollicitées et poursuivies avec ardeur et persévérance toutes les améliorations morales et matérielles propres à leur procurer plus de bien-être et d'indépendance et à leur faire remplir avec plus de fruit et de succès leur pénible et importante mission ». Cité par Max Ferré, *Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs* (Thèse, Lettres, Paris, 1954), p. 13. On aimerait savoir quelle fut l'audience du mouvement et du journal dans le diocèse de Besançon.

du Doubs reçoivent en 1864 une moyenne de 709 francs (74) tandis que les desservants disposent d'au moins 900 francs depuis 1859. L'écart est donc sensible. Aussi l'instituteur se trouve-t-il toujours dans une situation morale inférieure à celle du prêtre. Rigault l'a bien montré, qui écrit : « L'instituteur moins mal payé, dispensé de recourir à des industries d'appoint, aux cadeaux et à la table des familles, prenait son juste rang parmi ses concitoyens. On entendait qu'il fut respecté. Mais on se gardait d'encourager, de la même façon qu'Hippolyte Carnot, ses tendances à l'émancipation : il restait, en son milieu social, un serviteur modeste, le préposé des autorités civiles et religieuses, non le représentant d'une corporation autonome et toute puissante. Le maire, le curé, un ou plusieurs habitants, délégués par le conseil académique, surveillaient ses paroles et ses actes. Les ministres des cultes entraient dans les classes comme il leur semblait bon, se rendaient compte de son zèle à inculquer aux élèves les notions catéchistiques » (75). Il n'en faut pas douter : c'est encore une promotion sociale que d'accéder au sacerdoce. Si certains instituteurs préfèrent choisir cette voie pour leurs garçons plutôt que de les voir prendre leur propre relève (76), d'autres, par contre, s'estiment lésés par rapport au curé.

Certains refusent d'ailleurs de rendre pour rien les services de chantre et de sacristain. Le curé de la Madeleine lui-même est mécontent des élèves-instituteurs et s'en prend à leurs maîtres. Les élèves n'ayant pas « paru à l'office vespéral du Jour des Morts » (Toussaint 1868), il prend une sanction dès le lendemain en supprimant son cours de Conférences religieuses à l'école... ce qui dure deux ans, pendant lesquels il est pratiquement en guerre avec le directeur, M. Demongeot, qui assure « à l'intérieur de l'établissement... une espèce de cours de religion » (77).

Toutes ces difficultés finissent par créer certains courants d'opinion. « Il apparaît de plus en plus normal, écrit Pinard, que les mêmes titres puissent être exigibles pour tous. Il apparaît de plus en plus normal que les instituteurs se cantonnent dans leur seul métier d'enseignants » (78). Ces deux points seront bientôt repris par la législation de Jules Ferry et de ses amis politiques. Ce faisant, les républicains soulèveront les protestations des catholiques. Les positions iront en se durcissant. La lutte antireligieuse n'est pas loin ; on peut se demander si le recrutement sacerdotal n'aura pas à en souffrir.

---

(74) A. D., T 33. Certains avaient encore beaucoup de moins : l'instituteur de Villers-sous-Chalamont (canton de Levier, Doubs) ne percevait que 400 francs. Il n'était pas le seul.

(75) *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. V, p. 325.

(76) Les fils d'instituteurs sont encore nombreux dans les petits séminaires. L'établissement de Consolation en a dénombré trente-six de 1833 à 1880, dont quatorze sont devenus prêtres (Archives du Petit Séminaire).

(77) Boillot, *Autobiographie*, t. II, p. 118 et 59.

(78) J. Pinard, *op. cit.*, p. 46.

D'autant plus, qu'à partir de 1875 (loi du 19 juillet) les traitements des instituteurs s'établissent à parité avec ceux des ministres des cultes : les uns et les autres toucheront dorénavant de 900 à 1 200 francs, suivant les classes d'avancement.

2. *Pourtant on observe des différences suivant les départements.*

Le degré d'instruction de la population, qui tient pour une très large part à l'enseignement donné dans les écoles primaires, n'est pas partout le même dans les départements comtois. Une fois de plus, le Doubs, principalement dans la partie montagneuse est beaucoup plus avantagé que la Haute-Saône et surtout que le Territoire de Belfort.

Le Doubs a toujours été classé, quant au degré d'instruction, parmi les meilleurs départements de France : l'enquête faite par L. Borne révèle que, dès avant la Révolution, 85 à 90 % des garçons savaient écrire (79) contre 40 % des filles seulement. A la fin de la Restauration (1827-29) le département enregistre la plus forte moyenne des conscrits sachant lire, 82,5 % (80) ; il est de nouveau au premier rang des départements français de 1851 à 1865. Dans les dix années qui suivent, il est classé second, avec plus de 98 % des conscrits sachant lire (81). Cinq ans auparavant, l'enquête ouverte par Duruy aboutissait au même résultat : sur 1 111 mariages célébrés en 1866, dans le Doubs, 1 086 époux et 1 028 épouses avaient signé leur acte de mariage (82).

Il n'en était pas de même en Haute-Saône. Les exemples cités par L. Borne sont trop limités pour établir des proportions valables. Cependant, ils laissent à penser que le niveau général de l'instruction était plus bas en Haute-Saône que dans le Doubs (dans aucune des six communes citées, la moyenne des femmes sachant lire ne dépasse 22 %). En 1824, les résultats n'étaient pas encore très brillants, aux dires du comité départemental de l'instruction primaire : « Quels qu'aient été jusqu'ici les efforts de l'autorité pour apporter à l'instruction de ce département les améliorations convenables, elle n'a pu encore parvenir à obtenir, en ce genre, un succès véritable. L'ignorance, et l'on est obligé de le dire, l'immoralité de la plupart des maîtres ou teneurs d'école, apportent à ces améliorations un obstacle permanent, pour ne pas dire croissant... L'examen même des inspecteurs d'Acadé-

---

(79) T. II, p. 353-358.

(80) Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, t. I, p. 734.

(81) *Ibid.*, t. I, p. 734. Les résultats du Certificat d'études primaires (institué dans le Doubs en 1872) sont éloquents aussi. En 1872, il y eut 563 élèves présentés, dont 321 furent reçus. En 1878, 1 242 présentés, dont 842 reçus. En 1879, 1 358 présentés, dont 991 reçus. (Ibid.)

(82) A. D., T 632.

mie, lors de leur tournée dans ce département, atteste suffisamment l'ignorance profonde de la plupart des instituteurs » (83). Cette situation a mis assez longtemps pour s'améliorer (84).

Le Territoire de Belfort était encore beaucoup plus défavorisé. Un rapport de 1879 précise : « Cette partie du Haut-Rhin restée française, s'appelle *la Sibérie du Haut-Rhin*. L'ancienne Académie de Strasbourg envoyait là tous les fonctionnaires qui méritaient d'être moins bien traités, et on les oubliait » (85). C'est ainsi qu'on peut expliquer, dit l'inspecteur d'Académie, la présence dans le Territoire de nombreux instituteurs incapables, fatigués, vieux, etc. Il faudrait d'ailleurs ajouter d'autres raisons qui expliquent le peu d'instruction des enfants : « à Montbouton, les enfants ne fréquentent l'école que peu de temps. A 9 ou 10 ans, ils sont envoyés par leurs parents dans les fabriques du voisinage, où ils gagnent par jour 25 ou 30 centimes. Il serait à désirer que les propriétaires de ces fabriques aient assez de philantropie pour envoyer les enfants à l'école pendant quelques instants dans la journée » (86). On comprend, dans ces conditions, que trois écoles seulement du canton de Delle (Beaucourt, Faverois et Florimont) aient été très bien tenues.

Ces différentes remarques montrent que le département du Doubs jouissait d'une situation privilégiée sous le rapport de l'instruction primaire. Cela s'explique, semble-t-il, par différents facteurs, dont un des premiers est sans doute la fréquentation scolaire. Celle-ci paraît avoir été plus forte dans les régions du plateau et de la montagne du Doubs que partout ailleurs :

a) tout d'abord du fait de l'altitude. Les hivers sont souvent longs en montagne — et du même coup, les enfants vont à l'école régulièrement pendant six mois au moins. Au contraire, dans la plaine (ainsi dans l'arrondissement de Besançon), un tiers seulement des enfants assistent aux leçons du maître... et la plupart ne fréquentent l'école que de Noël à Pâques, trois mois environ : « les enfants sont généralement occupés aux travaux agricoles dès les premiers beaux jours du printemps » (87).

b) du fait, aussi, de l'inexistence des « fabriques » dans cette région (à la différence de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort). On a vu que les enfants allaient y travailler fort jeunes. Les inspecteurs d'Académie s'en plaignent souvent, même après la loi de 1841 : « Il serait à désirer que la loi de 1841 relative aux travaux des enfants

---

(83) Simler, *Chaminade*, p. 518.

(84) En 1866, on ne comptait que 6,67 % d'illettrés en Haute-Saône. Au tableau d'honneur de l'instruction le département était classé 11e. Le Doubs était classé 2e (2,81 % d'illettrés). Les Vosges avaient la première place (Leaud-Glay, *L'école primaire en France*, t. II, p. 271).

(85) A. N., F^{17} 9272.

(86) A. N., F^{17*} 141 (1834).

(87) A. N., F^{17} 9260.

dans les manufactures fut observée. Malheureusement cette loi n'existe que sur le papier, et les chefs d'usine emploient trop souvent dans leurs ateliers des enfants de 10-11 ans, qui sont loin de posséder les premières connaissances du programme obligatoire » (88).

A ces deux facteurs qui favorisaient la fréquentation scolaire, devait s'ajouter, semble-t-il, celui de la gratuité. On pourrait penser, en effet, que certains enfants n'allaient pas à l'école parce qu'elle était payante. En fait, on a souvent remarqué que la gratuité jouait parfois en sens inverse. On signale fréquemment que « les élèves gratuits sont, de tous, les plus inexacts » (89). Cela se comprend d'un certain point de vue : celui qui paie la rétribution scolaire tient à ce que ses enfants en profitent..., celui qui ne donne rien croit ne rien perdre en gardant ses enfants chez lui (90).

La différence d'instruction entre les départements peut s'expliquer, croyons-nous, par ces considérations d'ordre géographique et économique. On comprend qu'elles aient pu avoir un certain retentissement sur les entrées dans les petits séminaires : l'accès n'en pouvait être autorisé qu'aux enfants possédant l'instruction primaire suffisante et dont les parents pouvaient payer les frais d'études. Une fois de plus, la montagne a été favorisée par rapport à la plaine.

Jusqu'à ce que la législation s'en mêle. Et ce sera un des points importants — le premier voté — du programme scolaire de la III[e] République. Gratuité et obligation : si paradoxal que cela puisse paraître, on peut se demander si, en obligeant tous les enfants à fréquenter l'école primaire gratuitement, les républicains n'allaient pas favoriser le recrutement sacerdotal... Nous aurons à répondre à cette interrogation dans les pages qui viennent.

B — L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Réorganisé au lendemain de la Révolution, l'enseignement secondaire s'est développé tout au long de la première partie du XIX[e] siècle. Il prend cependant un nouvel essor, à partir de la loi Falloux du 15 mars 1850, qui autorise, à certaines conditions, la création de collèges libres. Ainsi sommes-nous amenés à étudier successivement les collèges institués par l'Eglise et les collèges publics : nous essaierons, ensuite, de voir l'influence des uns et des autres sur le recrutement sacerdotal.

---

(88) A. N., F[17] 9260.

(89) A. N., F[17] 9272.

(90) Le nombre des élèves payants, était peu élevé. En 1875, il y en avait tout juste 25 %, « exactement 16 339 sur un total général (enseignement public et enseignement libre) de 63 658 (d'après la *S. R.* de 1876, p. 362). La loi de 1881 ne soulèvera « aucune controverse dans le Doubs » (Pinard).

1. *Les collèges libres* (91).

Les catholiques s'étaient montrés trop partisans de la liberté de l'enseignement secondaire, pour ne pas, sitôt la loi votée, en profiter.

De fait, le 5 novembre 1850, un premier établissement secondaire libre est ouvert à Besançon : le collège Saint-François-Xavier. Le directeur en est un prêtre de vingt-neuf ans, de grand mérite déjà et qui devait être appelé un jour à monter sur le siège épiscopal de Nîmes, Monseigneur Besson. Avec lui, d'autres prêtres appartenant au clergé diocésain viennent enseigner, parmi lesquels l'abbé Theuret, qui devait devenir plus tard évêque de Monaco, et l'abbé Suchet, futur supérieur du Petit Séminaire d'Ornans. Cent soixante élèves étaient au rendez-vous de la rentrée : quelques jours plus tard, leur nombre s'élevait à cent soixante-quinze. L'archevêque, Monseigneur Mathieu, qui venait d'être élevé à la pourpre cardinalice dans le Consistoire du 30 novembre, tint lui-même, le 3 décembre, à bénir le nouveau collège. L'objectif de l'établissement était net : il s'agissait de former des jeunes gens aux diverses disciplines, mais en même temps de leur donner une solide éducation chrétienne. C'est pourquoi l'autorité ecclésiastique tint à ce qu'il n'y eut, dès qu'on en eut la possibilité (1854), que des prêtres comme professeurs et à ce que l'instruction religieuse occupât une place privilégiée dans les études (92). Durant vingt-trois ans, le collège fut confié aux prêtres du diocèse : en 1873, ils le cédèrent aux Pères Eudistes (93).

La même année 1850, l'école établie dès 1838 à Besançon par les Frères de Marie, organisa une section d'enseignement secondaire. Elle allait connaître, elle aussi, assez rapidement, la prospérité.

Les autres établissements secondaires diocésains ne s'ouvrirent que longtemps plus tard. En 1874, l'Institution de Saint-Rémy (Haute-Saône) que nous avons vu fonctionner, sous la Restauration, comme Ecole Normale d'instituteurs, fit une place aux études du second degré. L'année suivante, les Frères de Marie s'installaient à Belfort. La dernière fondation allait être, en 1876, celle des Bénédictins, à Delle (Territoire de Belfort). Chassés de leur couvent suisse de Mariastein, en mars 1875 par le kulturkampf, ils s'étaient établis dans cette localité frontière. Ils y avaient ouvert, dès novembre, un pensionnat primaire pour garçons, sous le nom d'école libre Saint-

---

(91) Nous ne parlons pas ici des petits séminaires, qui nécessitent une étude particulière (cf. chapitre suivant).

(92) *Histoire du Collège Saint-François-Xavier*, S. R., 1902, p. 623-627.

(93) Le R. P. Ange Le Doré, supérieur général des Eudistes, hésita longtemps avant d'accepter, pour sa congrégation, la charge du collège. Dans une lettre du 10 octobre 1872, le cardinal Mathieu lui laissa entrevoir qu'en venant s'installer à Besançon, les Eudistes, pourraient, « dans un temps plus ou moins rapproché, prendre la direction d'un petit séminaire, voire du Grand Séminaire lui-même ». Le P. Le Doré se laissa convaincre et acheta le collège pour 503 240 francs, dont 280 240 francs de dettes. Il devait bientôt déchanter. Voir à ce sujet J.-B. Rovolt, *Vie du T. R. P. Ange Le Doré*, t. I, p. 257-264.

Benoît. En octobre 1876, la maison accueillit une section d'enseignement secondaire, qui allait recevoir principalement des élèves de Delle et des alentours ainsi que des régions francophones des cantons suisses de Soleure et de Berne (94).

2. *Lycées et Collèges publics* (95).

Neuf établissements publics sont implantés dans les trois départements du diocèse vers 1850 : un lycée à Besançon, et huit collèges à Baume-les-Dames, Montbéliard, Pontarlier, Gray, Lure, Luxeuil, Vesoul et Belfort. En fait, le collège de Montbéliard ne recrute guère que des élèves protestants, et peut être considéré comme une école quasi confessionnelle (96).

Tous connaissent d'assez grosses difficultés. La décadence est générale : il y a partout une diminution notable du nombre des élèves après 1851. Professeurs, principaux, recteur en viennent à s'interroger sur les causes de cette baisse. Deux raisons principales sont mises en avant :

— au premier rang, la concurrence faite aux établissements de l'Etat par les petits séminaires. Le principal de Pontarlier signale qu'elle tient surtout au fait que ceux-ci demandent des prix de pension sensiblement inférieurs à ceux des collèges (97). Il en vient ainsi à accuser le petit séminaire de Consolation. Même allégation du principal de Gray signalant que la rétribution scolaire est trop forte pour les classes élémentaires et les classes de grammaire. Aussi est-elle diminuée par le Conseil municipal (1866)... ce qui n'empêche pas le séminaire de Marnay d'être accusé de concurrence. Il en est encore de même à Luxeuil, Belfort et Besançon, où l'on dénonce les faibles prix de pension exigés par les séminaires de Luxeuil, La Chapelle-sous-Rougemont (Territoire de Belfort) et par le collège Saint-François-Xavier. Notons cependant une voix discordante, celle de S. Droz qui écrit à propos de la loi de 1850 : « Elle a procuré à notre lycée deux avantages : d'une part, elle a diminué l'irritation que soulève en toutes choses le monopole, laquelle s'accroissait ici de la grandeur de la protection ; et, de l'autre, elle a excité l'émulation par la concurrence

---

(94) Cf. J. Joachim, *Histoire du Collège Saint-Benoît à Delle*, 1875-1906. (M. Joachim a été élève de cette Institution, de 1882 à 1889).

(95) Renseignements puisés aux A. N., Dossiers des Collèges : F^{17} 8524 (Pontarlier), F^{17} 8252 (Baume-les-Dames), F^{17} 8263 (Belfort), F^{17} 8444 (Lure), F^{17} 8445 (Luxeuil), F^{17} 8399 (Gray), F^{17} 8654 (Vesoul), et aux Archives départementales (A. D., T. 267, Collège de Besançon, etc.)

(96) A tel point qu'en 1824 « la ville demanda que son collège communal fut transformé en un séminaire protestant, sous l'inspection du Directoire consistorial de Strasbourg. Les 34 000 protestants du Doubs avaient besoin d'un séminaire et c'eût été également un moyen de garder les Alsaciens que leurs parents envoyaient en Suisse. Le ministère répondit l'année suivante par un refus formel » (Ch. Godard) — qui ajoute en note « Le ministère me paraît avoir eu tort » —, « Essai sur le gymnase de Montbéliard », *M. S. E. de Montbéliard*, 1893, p. 244. Il en fut néanmoins ainsi : le collège aidait Montbéliard à jouer son rôle de capitale protestante.

(97) Le reproche n'est pas nouveau, cf. supra, p. 331.

et l'ambition de priorité qu'il semble avoir le droit de concevoir comme établissement de l'Etat » (98). De fait, certains collèges ne peuvent alléguer la concurrence : « Aucun établissement libre, écrit le recteur d'Académie, n'a été fondé depuis plusieurs années dans les parages (Lure). Il n'y a pas d'élèves de Lure au collège catholique de Besançon : l'enseignement libre a donc été jusqu'ici sans influence sur la décadence de l'établissement » (99).

Rien n'est pourtant négligé pour éviter cette concurrence des petits séminaires, notamment sous l'aspect de l'instruction religieuse, souvent réclamée par les familles. « Il ne faut pas pas perdre de vue, écrit encore le recteur, que pour la plupart des familles de ces localités (il parle de la montagne du Doubs, à propos du collège de Pontarlier), la satisfaction et l'avantage qu'elles trouvent à retenir auprès d'elles leurs enfants, sont subordonnés à la condition de leur voir donner, au collège de Pontarlier, une éducation essentiellement religieuse. Aussi tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de cet établissement, réclament un prêtre pour principal. Ils paraissent redouter, quel que soit d'ailleurs le mérite d'un principal laïque que les exemples et les encouragements à la voie ecclésiastique ne manquent à plusieurs des jeunes gens qui sont envoyés dans le collège ; et comme le but des parents pourrait, en ce cas, n'être pas atteint, ils se demandent avec inquiétude si le petit séminaire diocésain distant de 5 à 6 lieues seulement de Pontarlier, ne finira pas par obtenir la préférence des familles. Ces craintes nous paraissent fondées ; aussi n'avons-nous pas hésité à proposer de remplacer par un prêtre le principal actuel, fonctionnaire du reste très recommandable ». Et le recteur d'ajouter : « ...On a vu constamment le collège de Pontarlier prospérer ou décroître selon qu'il était dirigé par un prêtre ou par un laïc, quel que fût d'ailleurs le mérite de celui-ci » (100). Se trompait-il ? On nomma un prêtre comme principal à la rentrée de 1851... mais la décadence ne fut pas enrayée, et il fut remplacé, à la rentrée suivante, par un laïc, du reste fort médiocre.

C'est sans doute pour une raison analogue qu'à plusieurs reprises le recteur Caresme écrivit au maire de Lure pour lui demander avec insistance que les cours d'instruction religieuse fussent donnés au collège même. « Le collège de Lure, dit-il en 1867, est peut-être le seul établissement où il n'ait pas été satisfait, à cet égard, aux prescription réglementaires » (101). Mais le Conseil municipal répondit que « l'instruction religieuse était plus que suffisante ». Le commentateur poursuit : « Il n'y avait jamais eu d'aumônier attitré. Les élèves suivaient les leçons de catéchisme de la paroisse. Le Conseil municipal, quoique composé d'hommes *bien pensants* avait toujours refusé de

(98) *Recherches historiques sur la ville de Besançon, Collège,* t. II, p. 389.
(99) Rapport du recteur d'Académie, 9.10.1850, A. N., F^{17} 8444.
(100) Rapport du recteur d'Académie, 1851, A. N., F^{17} 8524.
(101) Grimal, *op. cit.*, p. 111.

voter un traitement ou une indemnité quelconque pour un aumônier. En 1864, il s'était formé une véritable conspiration pour doter le collège d'un aumônier ; principal, inspecteur d'Académie, recteur, et même Sa Grandeur l'Archevêque de Besançon, s'étaient employés pour faire aboutir le projet : ils ne réussirent pas » (102). Dix ans plus tard, une nouvelle intervention du recteur auprès du maire se heurtait au même refus : « le Conseil se montra intraitable » (103).

Suivant une autre explication, la décadence des établissements secondaires de l'Etat, tenait surtout à la marche interne des collèges. De nombreux désordres y sont relevés, particulièrement dans les périodes troublées de 1848 et de 1851.

A Gray, une véritable insurrection est montée par les élèves, lors des journées de février 1848 : le principal s'en va, l'aumônier est expulsé. Quelques temps plus tard, le recteur signale que plusieurs élèves ont quitté le collège pour venir à Besançon, du fait du principal : « Il a été théoriquement chargé du cours de philosophie, qu'il ne donne jamais ».

A Vesoul, deux professeurs assistent, le 18 juillet 1851, à l'enterrement d'un garde du génie, considéré comme anarchiste. Un discours incendiaire, très républicain, est fait au cimetière. Les deux professeurs sont blâmés.

A Lure, deux professeurs doivent être déplacés en octobre 1849. L'un d'eux est accusé de fréquenter journellement les cafés et de professer des idées contraires aux lois, à la religion, au droit de propriété, à la famille, à la divinité. Le principal, Corneille de Saint-Marc, qui passe pour avoir été extrêmement sévère, demande leur départ de l'établissement. Mais lui-même est accusé, peu après, « de faits d'indélicatesse, d'abus de confiance, d'abus de pouvoir et d'immoralité ». Il est condamné par le Conseil de l'Université à la peine de la radiation, le 22 mars 1850 » (104). Le recteur écrit dans un rapport : « La décadence du collège tient... à la conduite immorale de deux principaux : l'un d'eux vient d'être condamné aux galères à la suite d'un viol... Cela a jeté la défaveur sur l'établissement ».

A Vesoul, encore, de graves reproches sont faits, en 1856, à l'aumônier du collège, au sujet de sa conduite. « C'était un homme parfaitement immoral » écrit le recteur. Et de raconter ses tentatives qui « s'adressaient heureusement à des cuirassiers de la garnison. Sa culpabilité est suffisamment établie par l'enquête du général de brigade, par des lettres révoltantes d'obscénité et par la fuite de l'aumônier » (105).

---

(102) Grimal, *op. cit.*, p. 112.

(103) Id., p. 145. (Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 1874.) Le maire disait que la ville de Lure n'avait pas de ressources financières suffisantes pour indemniser un aumônier. « Il trouvait néanmoins, écrit Grimal, l'argent nécessaire pour élargir la promenade de la Douve aux dépens du terrain du Collège ».

(104) Grimal, *op. cit.*, p. 85.

(105) Rapport du recteur d'Académie, 22.2.1856, A. N., F^{17} 8654.

...On conçoit que les familles aient quelque peu hésité à confier leurs enfants et leurs jeunes gens à des établissements qui traversaient des périodes aussi difficiles. Non que tout fut parfait dans les établissements libres ou même dans les petits séminaires... Nous aurons l'occasion d'y revenir.

INFLUENCE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUR LE RECRUTEMENT SACERDOTAL DE 1833 A 1880.

Nous sommes à présent en mesure de rechercher l'influence jouée par l'enseignement secondaire — privé ou public — sur le recrutement du clergé.

1) Tout nous conduit à penser que, de la Monarchie de Juillet à la fin du second Empire, *l'enseignement secondaire favorise, dans son ensemble, le recrutement sacerdotal.*

Les élèves sont, pour la plupart, catholiques et satisfont aux grandes obligations chrétiennes. A Gray, un rapport de 1844 signale que « tous les élèves, à une exception près « viennent de faire leurs pâques. « Ce fait, est-il ajouté, montre mieux que toute réflexion combien grande est l'action de M. Jacquerey » (106). A Vesoul, comme presque partout, les cours de cathéchisme sont donnés dans l'établissement, trois fois par semaine. Les élèves assistent à la messe le jeudi et le dimanche. Ce dernier jour, les voit même prendre part aux vêpres. Des réclamations sont adressées à l'autorité ecclésiastique ou à l'Académie, lorsqu'il n'y a pas d'aumônier (collège de Gray, 1862), regrettant que les élèves soient obligés d'aller suivre les offices à la paroisse. Principal et professeurs du collège de Luxeuil se plaignent de l'hostilité que leur manifeste le curé de la paroisse. A Lure, enfin, le recteur déplore que « le clergé paroissial, trop débordé, n'ait pas le temps de venir au collège. Mais, dit-il, les devoirs religieux sont scrupuleusement observés par les maîtres et les élèves » (107).

Ainsi les collèges — publics ou privés — forment-ils des chrétiens. Une fois installés dans la vie, ceux-ci occuperont des places parfois importantes dans l'administration (conseillers généraux, maires, etc.), dans le commerce ou dans l'industrie. Pères de familles, beaucoup d'entre eux inspireront à leurs enfants l'amour de la religion et le dévouement à l'Eglise.

On en dirait autant des filles qui sortent des pensionnats, encore peu nombreux, créés sous l'épiscopat de Mgr Mathieu, tels ceux des Dames de Saint-Maur établis à Besançon, Pontarlier (1843) et surtout Vesoul (1838). Eux aussi préparent des mères de familles chrétiennes qui verront avec joie leurs fils monter à l'autel.

---

(106) Il s'agit de l'aumônier. Rapport des inspecteurs généraux des études, 8.4.1844. A. N., F^{17} 8399.

(107) Ceci se passe en 1854. A. N., F^{17} 8444.

Au fond, l'enseignement secondaire tout entier contribue à christianiser le pays. L'école secondaire, même si elle se « laïcise » quant aux choix des professeurs, reste un élément d'influence chrétienne. Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis la Restauration.

2) Une question, cependant, se pose : *les établissements secondaires libres ne portent-ils pas tort aux petits séminaires ?* Ils n'ont, certes, pas été créés dans ce but : les jeunes gens qui se préparent au sacerdoce font à peu près tous leurs études dans les petits séminaires. L'archevêque insiste sur ce point. Mais certains garçons n'hésitent-ils pas entre la vie du collège libre, qui peut sembler plus facile, et l'austérité du petit séminaire ?

La question se pose en particulier pour le collège Saint-François-Xavier qui seul couvre la période que nous analysons. Les historiens du Petit Séminaire de Marnay ont noté qu'un certain nombre d'élèves avaient quitté la maison, en 1850 et 1851, pour entrer au « Catho », dont la réputation allait bientôt s'affirmer. En réalité, ils furent peu nombreux (une dizaine peut-être), et rien n'indique qu'ils aient eu, à l'époque, l'idée de devenir prêtres. D'ailleurs, toutes les institutions secondaires libres fondées alors ont donné des prêtres. En 1882, Mgr Besson écrit au sujet du collège catholique : « Un de ses avantages les plus marqués et les plus inattendus fut de donner aussi des recrues à l'Eglise. On compte plus de cent prêtres religieux ou séculiers sortis de cette maison » (108). En 1893, le bulletin de l'Association des anciens élèves du collège libre recense trente-neuf prêtres parmi ses trois cent quarante membres. Ils seront quarante-neuf en 1904, sur trois cent quatre-vingts adhérents.

Il en est de même au collège Sainte-Marie de Besançon. Célébrant le soixante-quinzième anniversaire de l'Institution et les noces d'argent de l'Association de ses anciens élèves, Mgr Outhenin-Chalandre disait, dans son homélie, le 21 janvier 1912 : « Une éducation si ordonnée et si vigilante a produit ses résultats : près de cent cinquante prêtres, tant séculiers que religieux ou missionnaires sont sortis de l'Institution ».

Le collège des Bénédictins de Delle enfin, a vu, d'après les statistiques dressées par J. Joachim, au moins soixante-deux des quelques douze cents élèves qu'il a formés entre 1875 et 1906, accéder au sacerdoce, soit : un cardinal (le cardinal Feltin), deux pères abbés de Mariastein, quatorze prêtres séculiers des diocèses de Besançon Strasbourg et Nancy, dix-sept prêtres du diocèse de Bâle et vingt-huit religieux ou missionnaires (109). Nous ne pensons pas que ce pour-

---

(108) *Vie du Cardinal Mathieu*, t. II, p. 350. Les affirmations de Mgr Besson, qui était plus orateur qu'historien (il a fait des dizaines de panégyriques) sont toujours à prendre avec précaution. Cette tendance lui a valu la réplique de l'abbé J.-F. Bergier : *Supplément à la Vie du Cardinal Mathieu*, Besançon, 1883. Dans cet ouvrage de polémique, l'ancien vicaire général de Versailles, s'efforce de rétablir la vérité sur certains points. Il n'aborde pas celui qui nous occupe ici.

(109) J. Joachim, *op. cit.*, p. 58.

centage ait été atteint par aucun autre établissement libre du diocèse... Il serait certainement intéressant d'en rechercher les causes. Une des premières serait sans doute l'absence de petit séminaire dans le Territoire de Belfort après la fermeture de celui de La Chapelle-sous-Rougemont (110).

Ces quelques indications nous autorisent à conclure que non seulement les établissements secondaires diocésains n'ont pas nui au recrutement sacerdotal, mais qu'ils y ont participé activement (en notant, toutefois, que le degré de cette participation serait assez variable suivant les établissements).

3) Une dernière remarque paraît devoir être faite, concernant *la répartition géographique des établissements secondaires.*

Tous, qu'ils soient publics ou privés, sont situés dans les villes, à l'exception de l'établissement de Saint-Rémy (Haute-Saône), établi en pleine campagne : mais ce dernier n'a été qu'une école primaire (depuis 1823) tout au long de cette période, puisqu'il n'accueille des classes de second degré qu'en 1874. La règle est donc générale.

Cela contraste fortement avec la position des petits séminaires, dont la majorité (Consolation, Marnay, Ornans, La Chapelle-sous-Rougemont) sont implantés à la campagne et dont le recrutement, nous le verrons, se fait surtout dans les cantons ruraux voisins.

Ne peut-on se demander si les lycées et les collèges ont surtout attiré les enfants de la ville ? Etant externes, ceux-ci occasionnaient moins de frais à leurs parents, alors que le petit séminaire, quoi qu'en disent les principaux des collèges, était relativement exigeant pour les pensions ? Une telle question serait résolue, si nous pouvions établir les cartes de recrutement des collèges à cette époque : hélas ! une telle recherche a été impossible.

Cette remarque, si elle se vérifiait, expliquerait la baisse des vocations dans les villes à la fin du siècle dernier, ainsi que celle d'un certain nombre de cantons de la vallée du Doubs. Celle-ci était particulièrement favorisée par la proximité des collèges de Besançon, Baume-les-Dames, Montbéliard, et même Vesoul pour les cantons de Rougemont et de L'Isle-sur-le-Doubs, ainsi que par les facilités de communication dues à l'installation de la voie ferrée Besançon-Belfort à partir de 1855. La remarque vaudrait aussi pour une partie de l'arrondissement de Gray, assez éloignée d'un petit séminaire (il fallait aller à Marnay ou à Luxeuil), mais qui disposait du collège de Gray et de deux écoles primaires supérieures (Gray et Champlitte).

A l'inverse, le Petit Séminaire de Luxeuil pouvait être concurrencé par les collèges voisins, dont il était soit très proche (celui de Luxeuil), soit peu éloigné (Lure et Vesoul).

---

(110) Cf. chapitre suivant, p. 395.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, si l'analyse du recrutement des petits séminaires, confirme ou infirme ces remarques : en tout état de cause, le lieu d'implantation des établissements a dû exercer une influence assez considérable en un temps où les moyens de communication étaient encore peu nombreux et où les familles trouvaient, dans les collèges publics, l'assurance qu'une éducation religieuse était donnée à leurs enfants.

II. — De Jules Ferry à nos jours

Du jour où les républicains obtiennent la majorité à la Chambre (1876) et plus encore au Sénat (1879), le problème de l'enseignement prend une importance et une tournure tout à fait nouvelles. Aux années de paix d'avant 1870 succède, pour une trentaine d'années, une période de troubles, d'âpres discussions et de luttes violentes qui opposent les catholiques et la gauche. Il ne faudra rien de moins que les quatre années de la Première Guerre mondiale pour faire la paix (?) entre les deux adversaires. Ces années 1914-1918 divisent ainsi notre étude en deux parties.

I. — JUSQU'A 1914.

Les années 1880-1914 ne sont pas seulement marquées par de fortes oppositions politiques qui tiennent beaucoup — nous allons le voir — à la question scolaire. Elles sont aussi celles où le recrutement sacerdotal subit une baisse considérable (111).

Nous sommes ainsi amené à nous demander s'il y a simple coïncidence ou relation de cause à effet entre les deux phénomènes.

L'étude du climat de ces trente ans, ainsi que la situation de l'enseignement primaire et secondaire, nous permettrait peut-être de répondre à la question posée.

Le climat général.

Il ne fait pas de doute que les lois scolaires ont été, dans l'ensemble, fort mal acceptées par les populations du diocèse, et qu'elles ont soulevé de très violentes protestations de la part des catholiques.

---

(111) Cf. première partie, ch. III et Annexe, carte n° 9 et graphiques n°s 13, 14 et 15.

Mgr Paulinier précise sa position dès 1879 dans une *Lettre Pastorale*. Comme les deux années précédentes, il la consacre à la famille. Il y aborde les questions de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité. Des deux premières, il affirme que l'Eglise leur a toujours été favorable, qu'elle fait tout son possible pour assurer l'instruction des enfants pauvres, qu'elle a fait un devoir de conscience aux pères de famille de pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Quant à la dernière, la laïcité, il assure que l'Eglise pourrait l'accepter à certaines conditions. Pour lui, la laïcité n'a d'ailleurs qu'un sens restreint : C'est tout simplement l'affirmation que les maîtres laïques peuvent enseigner : « Si nous réclamons, au nom de la liberté, le droit d'enseigner pour le frère ou la religieuse... nous ne proscrivons pas l'instituteur laïque » (112).

La Semaine Religieuse, qui sert de moyen d'expression à l'archevêque, va bientôt orchestrer la résistance des catholiques aux projets déposés par Jules Ferry. Dans son numéro du 5 avril, elle signale une pétition qui jaillit de partout en France, regrette de ne pouvoir en reproduire le texte, mais espère « que les catholiques de notre religieuse province ne resteront pas en arrière dans cette vaillante manifestation. On trouve des pétitions à Besançon, au bureau de l'*Union franc-comtoise*, et à Vesoul, au bureau du *Courrier de la Haute-Saône*» (113).

Le premier pasteur du diocèse donne d'ailleurs l'exemple en envoyant une protestation indignée à l'auteur du projet de loi.

Quelques mois plus tard, la « rentrée dans les écoles et collèges congréganistes dépasse toutes les espérances. Voilà le démenti que la conscience publique inflige aux ennemis de l'enseignement religieux » (114). On ne croit pas que les projets se réaliseront.

Mais force est bien de déchanter lorsque les décrets du 29 mars 1880 sont promulgués. Cette fois, c'est la guerre ouverte. L'archevêque écrit au Président de la République. Plusieurs curés des cantons de Mouthe et de Marchaux envoient leurs sympathies aux jésuites que l'on vient de proscrire. *La Semaine Religieuse* qui raconte l'expulsion des capucins et des trappistes de la Grâce-Dieu, avec force détails, invite les catholiques à souscrire au Denier des Expulsés.

On rend la franc-maçonnerie « responsable de la guerre actuelle faite à l'Eglise et à l'ordre social » : le mandement de Carême de 1881 est consacré à ce sujet. L'archevêque se fait pressant : « Encouragez toutes les écoles chrétiennes, quel que soit l'habit que portent ceux qui les dirigent. Quand une de ces école se ferme, ne reculez devant aucun sacrifice pour la remplacer par une école libre » (115).

---

(112) *S. R.*, 29 mars 1879, p. 153.
(113) *S. R.*, 5 avril 1879, p. 163.
(114) *S. R.*, du 11 octobre 1879, p. 487.
(115) *S. R.*, 26 février 1881, p. 120.

De fait, les premières laïcisations commencent « dans les communes où les convictions religieuses ne sont pas très fortes », remarque Pinard (116). Elles font pousser les hauts cris. Certaines municipalités vont même très loin. A Ormoy (canton de Jussey, Haute-Saône) le maire fait enlever, en janvier 1882, une statue de la Vierge que son prédécesseur avait fait ériger devant la mairie, en 1858, après la tragique épidémie de choléra qui avait épargné le pays. Sachant qu'il rencontrerait une grosse opposition, il appelle le brigadier de gendarmerie de Corre. Mais mal en prend à ce dernier, raconte *La Semaine Religieuse*. « Coïncidence au moins remarquable !... le brigadier de gendarmerie s'est trouvé en rentrant chez lui, en face du cadavre de son malheureux fils, déjà malade depuis quelque temps ». Cependant la population d'Ormoy proteste énergiquement : une pétition signée par deux cents hommes et trois cents femmes réclame le rétablissement de la statue, mais ils n'obtiennent pas satisfaction (117).

Dans le même temps, une mission est donnée à Bolandoz (canton d'Amancey). Pour ne pas avoir de difficultés avec la population, l'instituteur demande à ses supérieurs hiérarchiques l'autorisation de régler ses heures de classes de telle manière que ses élèves puissent assister aux instructions. Un refus formel lui est opposé. Réaction : les pères de famille (sauf un ou deux) gardent leurs enfants à la maison durant quinze jours consécutifs. Le même fait se retrouve à Montagney (Haute-Saône) quelques semaines plus tard.

Le nouvel archevêque, Monseigneur Foulon, donne d'ailleurs des consignes précises : les catholiques doivent fonder des écoles libres, choisir l'enseignement privé de préférence à « l'école sans Dieu », surveiller l'instituteur laïque afin qu'il n'outrepasse pas ses droits, enfin assurer eux-mêmes l'enseignement du catéchisme aux enfants qui ne le reçoivent plus à l'école officielle (118).

De plus en plus, les fidèles considèrent la laïcité comme incompatible avec la religion. « Pour les curés, il est impensable, écrit Pinard, que l'instituteur puisse échapper au contrôle des autorités religieuses. De plus, le prêtre sent son autorité faiblir en même temps que celle de l'instituteur s'accroît : l'ancien auxiliaire est devenu un redoutable concurrent » (119).

Aussi, de partout, fusent des protestations et des pétitions. Au Conseil général, les représentants de la montagne et du plateau (Maîche, Le Russey, Montbenoît, Vercel, Pierrefontaine, Amancey) forment le vœu « que rien dans l'enseignement, le langage et l'attitude des instituteurs ne soit de nature à blesser, à alarmer la conscience

---

(116) Pinard, D. E. S., seconde partie, p. 21.

(117) *S. R.*, 4 février 1882, p. 57.

(118) *S. R.*, 19 août 1882. « Lettre pastorale à l'occasion de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire ».

(119) Pinard, D. E. S., seconde partie, p. 43.

religieuse des pères de famille catholiques et protestants, qui forment l'immense majorité de la population du Doubs » (120). Mais leur vœu est repoussé par douze voix contre sept.

La protestation des catholiques de Haute-Saône « contre la loi de malheur » est particulièrement violente. « Ils n'admettront pas que les droits du père de famille soient violés dans l'éducation de l'enfant, et ils défendront ces droits par tous les moyens légaux ; s'ils ne sont pas écoutés, et que l'école reste fermée au crucifix et à l'enseignement religieux, ils subiront courageusement les effets de la désobéissance à la loi » (121).

Dans le Doubs, en décembre 1882, le « Comité pour la défense de l'enseignement » (fondé en mai) affirme que vingt-quatre communes n'ayant pas d'école libre lui ont envoyé des feuilles de déclaration des pères et mères de famille, réclamant que l'on replace le crucifix à l'école, que l'on y enseigne le catéchisme et l'histoire sainte, que rien dans le reste de l'instruction ne soit contre la foi. Près de deux mille signatures ont été recueillies. *La Semaine Religieuse* ajoute : « Nous ne sommes qu'au début... » (122).

De fait, la querelle s'envenime chaque jour. En 1883, les motifs de récrimination ne manquent pas. C'est tout d'abord la suppression des aumôniers dans les Ecoles normales. « On se demande ce que vont être des écoles composées de jeunes gens arrivés à l'âge dangereux des illusions et des passions, et ne recevant aucune instruction religieuse. La question a plus d'intérêt encore lorsqu'il s'agit des jeunes filles » (123). On ajoute, il est vrai, que « les élèves dont les parents en feront la demande, seront conduits le dimanche à la messe », mais l'on est manifestement inquiet sur leur sort. Quelque temps plus tard, les manuels d'instruction civique et morale sont mis à l'index. *La Semaine Religieuse* du 10 mars reproduit in extenso, la lettre du cardinal Guibert, archevêque de Paris, sur les manuels condamnés. Mgr Foulon consacre sa *Lettre pastorale* à l'enseignement de la religion « que rien ne pourrait remplacer » (124). Les curés se voient interdire la lecture publique du décret de condamnation. Mais nombreux sont ceux qui passent outre. Leurs traitements sont supprimés par le gouvernement qui ne peut tolérer cette désobéissance à la loi. Le désordre est à son comble.

Deux ans plus tard, catholiques et républicains s'invectivent toujours au Conseil général. Le représentant du canton d'Amancey s'indigne : « Les instituteurs font trop de politique... La plupart des maîtres d'école croiraient se compromettre vis-à-vis de leurs chefs, s'ils

---

(120) Travaux du Conseil général, 1882.
(121) *S. R.*, 20 mai 1882, p. 252.
(122) *S. R.*, 30 décembre 1882, p. 641.
(123) *S. R.*, 27 janvier 1883, p. 39.
(124) *S. R.*, 10 mars 1883, p. 64.

entretenaient de bonnes relations avec le curé. Lorsque l'instituteur faisait le service d'église, qu'il avait sa place d'honneur dans les cérémonies religieuses, il ne perdait rien de son autorité : les écoles ne sont plus surveillées ; on a retranché des délégations l'homme qui avait le plus de compétence et d'autorité morale, le prêtre... » (125). Il est pris à partie par le conseiller de L'Isle-sur-le-Doubs : « M. de Loray voudrait-il expliquer comment il se fait qu'on ne voit jamais un congréganiste sonner les cloches et allumer les cierges, et pourquoi les fonctions que les congréganistes considèrent comme indignes d'eux annoblissent au contraire l'instituteur laïque ?... » La discussion tourne court, mais chacun reste sur ses positions.

La loi de 1886 ne fait que renforcer les positions. Outre qu'elle exclut les congréganistes de l'enseignement public, elle interdit à l'instituteur d'exercer toute fonction à l'église à partir du moment où une augmentation de son traitement viendra compenser ce manque à gagner (art. 25).

Ceci ne plaît pas à toutes les municipalités. Le Conseil municipal de Chalezeule (banlieue de Besançon) délibère le 15 juin 1891 : « Depuis le premier avril dernier, époque à laquelle M. Oudry, instituteur public de notre commune a été invité à cesser ses fonctions de chantre et d'organiste à l'église, le service religieux est complètement désorganisé dans notre petite paroisse. Il n'y a plus, les jours de dimanche et de fête, qu'une simple messe basse.

» Et cependant, l'on sait si les habitants des campagnes tiennent à leurs offices solennels du dimanche. C'est pour eux une manière agréable de remplir leurs devoirs de religion. Comme aussi de passer une partie de la journée consacrée au repos (126).

» La population si paisible de Chalezeule réclame à grands cris un chantre et organiste qu'il est impossible de trouver dans notre localité. M. Oudry, notre instituteur tant aimé de tous, est seul capable de faire ce service et il peut s'en acquitter les jours de dimanches et de fêtes ainsi qu'il l'a fait jusqu'au premier avril dernier sans aucun préjudice pour le service de l'école » (127).

Parfois, c'est l'instituteur lui-même — il tient à rester en bons termes avec la population — qui demande à l'inspecteur l'autorisation de continuer ses fonctions à l'église. Il y voit aussi un appoint à son traitement. Ainsi celui de Montperreux qui essaye de se justifier : « ...Considérant l'impression mauvaise qu'occassionnerait ce changement à la veille des élections chez une population que vous connaissez si difficile à amener à la cause de la République, impression qui vous serait certainement défavorable, vous n'en doutez pas, surtout si l'on

---

(125) Travaux du Conseil général, 1885. Toutes ces pages doivent beaucoup à J. Pinard qui a dépouillé les archives sur cette question.

(126) On notera au passage la façon dont ces fidèles conçoivent les offices religieux...

(127) A. D., T. 703.

se souvient avec quelle peine nous sommes arrivés au résultat obtenu aux dernières élections législatives, j'ose vous prier Monsieur le Député de vouloir bien intercéder en ma faveur auprès de Monsieur le Ministre et des personnes qui pourraient m'être utiles en cette circonstance, afin que l'on me permit de continuer à remplir mes fonctions dans le service des cultes en attendant que mes fils, déjà au nombre de six, puissent les remplir à leur tour » (128). Ainsi encore à Noël-Cerneux, où l'instituteur emploie les mêmes arguments : « Obligé de le quitter (le service d'église), c'est pour moi une perte de 200 francs ; n'étant pas riche, ayant une vieille mère à soutenir, mes frères cultivateurs à qui je devrais aussi venir en aide à cause de la sécheresse (1893), tout cela diminuerait considérablement mon traitement. Je vous suplie donc, Monsieur le Préfet, de bien vouloir me faire connaître si je dois continuer le service d'église. Je tiens à vous le dire, dans nos campagnes encore assez cléricales, cela produira toujours un certain effet si je suis obligé de le quitter... » (129).

C'est au sujet des religieuses que les populations sont le plus divisées. Les catholiques voudraient les garder car elles assurent, presque toujours, en même temps que l'école, le service des malades. Ainsi les fidèles de Charmoille (Doubs) font-ils valoir que la commune « est éloignée de trois lieues du médecin le rapproché » (130). Mais les républicains tirent l'argument contraire. Le maire d'Avoudrey écrit au préfet, le 11 février 1890 : « La laïcisation me paraît d'autant plus indispensable que dans deux mois sans doute, le canton de Vercel sera appelé à élire un conseiller général en remplacement de M. Estignard invalidé. Nous disposons actuellement de cinquante suffrages à Avoudrey. J'ose espérer que le départ des sœurs les augmentera dans une notable proportion. Habitant la localité depuis de nombreuses années, elles ont su y prendre une influence considérable. Les électeurs les écoutent d'autant mieux qu'ils ont besoin de leurs secours et de leurs soins. La supérieure, femme intelligente au plus haut point, se livre incidemment aux pratiques de la médecine et accorde des médicaments aux personnes indigentes. Très répandue dans les familles, elle ne se fait pas scrupule d'y porter les questions politiques et religieuses. Je puis assurer qu'elle est à chaque élection l'agent le plus dévoué et le plus entendu de M. Estignard... Les sœurs ont osé menacer les électeurs qu'elles soupçonnent de ne pas être acquis à leur cause, de la privation de tout médicament, s'ils ne faisaient pas montre de meilleurs sentiments » (131).

Ainsi la politique est-elle étroitement mêlée à ces questions d'école.

---

(128) Lettre de l'instituteur au député Ordinaire. A. D., T. 287.
(129) A. D., T. 355.
(130) A. D., T. 785.
(131) *Ibid.*

De toute façon, les lois sont votées et commencent à recevoir leur application. Aussi les catholiques sont-ils obligés de composer avec la situation concrète, et portent-ils leurs efforts ailleurs (école libre, presse...). Tous les curés lisent *La Semaine Religieuse* qui les tient au courant des décisions prises à propos de l'enseignement et des congrégations : chaque fermeture d'école est mentionnée. Souvent l'éditorial est consacré à la question scolaire. On ne cesse de réclamer la liberté si chèrement acquise en 1833 et 1850, et l'on se réfère au besoin à la législation libérale de la Révolution !

Les catholiques lisent, eux, l'*Union franc-comtoise,* et depuis 1891, le supplément hebdomadaire que *La Croix* publie pour la Franche-Comté. Ils y trouvent matière à réflexion. Aucune occasion d'attaquer l'école laïque n'est manquée... ce qui vaut à Pinard d'écrire : « Pour sa part, *La Croix* est beaucoup plus responsable de l'anticléricalisme des instituteurs que toutes les philosophies socialistes ou libre-penseuses de la fin du XIX[e] siècle » (132).

Il faut pourtant ajouter que la gauche ne reste pas inactive. L'*Avenir de la Haute-Saône,* le *Petit Comtois,* le *Réveil des Campagnes,* le *Flambeau* enfin, ouvrent chaque jour leurs colonnes à leurs correspondants anticléricaux. Le dernier surtout, offre au député de Besançon, Beauquier, une tribune pour faire passer ses idées. « La question de l'enseignement religieux, écrit-il, est une question d'hygiène morale. Les écoles congréganistes ont dû être fermées en vertu du principe même qui fait fermer une école lorsque la fièvre typhoïde se déclare dans la population scolaire. Aujourd'hui, les foyers de pestilence se rallument de tous côtés sous le nom d'écoles libres. Il s'agit de les éteindre, et on n'y arrivera qu'en révisant les livres scolaires, en surveillant le recrutement des professeurs, en décrétant le monopole de l'enseignement » (133).

Est-ce pour répondre à ces attaques ? En 1903, les catholiques lancent un nouveau journal, l'*Eclair Comtois,* qui prend vigoureusement la défense des congrégations et de l'école libre (134). Celle-ci sera bientôt soutenue aussi par les bulletins paroissiaux qui commencent à paraître (135).

Pendant ce temps, les anticléricaux projettent de supprimer totalement l'enseignement congréganiste. Les catholiques en sont dûment avertis. La Fédération anticléricale de Franche-Comté » émet le vœu

---

(132) D. E. S., seconde partie, p. 41. Si l'assertion de Pinard est exacte, elle peut expliquer la vigueur de l'anticléricalisme dans la Haute-Saône, qui a été « longtemps un des départements à avoir le plus grand nombre d'abonnés à « La Croix » en proportion du nombre d'habitants » (E. Ledeur, in *Cité Fraternelle,* 3.4.1965).

(133) Numéro du 16 octobre 1904.

(134) *L'Eclair comtois* « atteint un tirage de dix mille exemplaires dès 1906 » (E. Ledeur, in *Cité Fraternelle,* 3.4.1965).

(135) On en compte une vingtaine au 1[er] septembre 1906 (liste dans *S. R.,* 1906, p. 553). C'est en Haute-Saône qu'ils sont les plus nombreux à cette époque.

que les bourses de tous ordres, et spécialement de licence et d'agrégation, soient désormais réservées exclusivement aux candidats qui ont fait leurs études préparatoires dans les écoles de l'Etat. Invite les représentants républicains de la région à ne recommander, pour l'obtention de tous emplois publics, que des postulants nettement anticléricaux » (136). De son côté, *La Semaine Religieuse* donne in extenso le texte de la lettre des cardinaux Langénieux et Richard au Président de la République (137), puis le texte même du projet de loi...

On connaît la suite... Les écoles congréganistes fermées sont rouvertes avec des religieuses en costume civil. La situation n'est pas sensiblement modifiée.

Après la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, la lutte reprend sur la question scolaire à propos des manuels d'histoire et de morale que l'Eglise a condamnés. C'est pour lutter contre ces manuels, et d'une manière générale, contre ce que l'on nomme « le péril scolaire », que sont fondées, à partir de 1907, sur demande expresse de Mgr Petit, les Associations des Chefs de famille.

Elles commencent à se répandre lorsque apparaissent les projets Doumergue. « Une telle situation nous impose des devoirs : la défense à organiser, des revendications à soutenir. Nous ne pouvons le faire qu'en opposant la *force à la force,* la force de l'organisation à celle de la destruction » (138).

Comment fonctionnent ces Associations ? Au début de 1910, il en existe dans dix-huit cantons, dont la moitié sont déclarées. Elles animent les associations paroissiales. Les plus structurées sont celles des cantons de montagne et du plateau du Doubs : notamment celles de Levier (à Boujailles, 70 familles, Septfontaine les 4/5e de la population ; à Bulle 22 familles etc.), des communes avoisinant Pontarlier, des cantons de Morteau (cinq communes sur sept), du Russey et de Maîche. Les cantons de la vallée du Doubs, entre Saint-Hippolyte et Baume-les-Dames sont peu touchés. Ceux de Marchaux, Roulans Boussières et Quingey, ne comptent qu'une ou deux associations paroissiales.

Elles tiennent fréquemment leurs réunions. Les parents viennent s'entendre rappeler leurs devoirs de chrétiens, par des orateurs distingués. L'un des plus appréciés est Jean Guiraud, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon. Il s'est donné tout entier à cette cause, qu'il estime juste et nécessaire. On le suit dans la plupart des chefs-lieux de canton, en Haute-Saône (Autrey, Marnay...) comme dans le Doubs. Au début de 1910, les associations des trois départements se groupent en une fédération diocésaine dont il accepte la présidence. Lui-même écrit dans la *Semaine Religieuse :* « Je n'ai pas cru que ma

---

(136) *Le Petit Comtois,* 27 avril 1903.

(137) *S. R.,* 24 janvier 1904, p. 66-70.

(138) *S. R.,* 26 février 1910, p. 199. Cf. supra, première partie, p. 167.

qualité de fonctionnaire et de professeur de l'Université dut me l'interdire. Nul ne saurait faire un grief à un fonctionnaire de travailler de toutes ses forces à faire respecter la loi. Professeur fidèle de l'Université, fils moi-même d'instituteur, j'estime de mon droit et de mon devoir de défendre l'enseignement public contre les énergumènes de gauche qui voudraient l'asservir à leurs passions sectaires, enlever les maîtres à leur belle mission d'éducateurs, pour en faire les agents d'un parti contre un grand nombre de familles, et les instruments d'une odieuse persécution contre les croyances des enfants et de leurs parents » (139). Et il invite toutes les associations à se réunir en congrès à Besançon, le 27 janvier...

La même année 1910, une enquête est lancée, portant sur plus de 2 000 écoles laïques des trois départements, pour savoir combien d'entre elles utilisent les manuels interdits par les évêques. Cent vingt ne répondent pas. Pour les autres, les résultats sont les suivants : Les manuels d'histoire condamnés sont utilisés dans 143 écoles du Doubs (sur 850), 204 de Haute-Saône (sur 930) et 46 du Territoire de Belfort (sur 110). Quant aux quatre manuels de morale interdits, on ne les trouve que dans 15 écoles du Doubs (auxquelles il faut ajouter cinquante écoles où l'on dicte des cours « de la même tendance ») 22 écoles de Haute-Saône (plus, 20 cours dictés) et 4 écoles du Territoire de Belfort. C'est donc fort peu.

Mais cela n'empêche pas quelques incidents... A cette date, tant pour le Doubs que pour la Haute-Saône, on indique que cinq cents enfants environ ont été expulsés de l'école pour n'avoir pas voulu se servir de ces ouvrages.

Trois ans plus tard, à la veille de la guerre, de nouvelles pétitions circulent dans les paroisses contre les projets scolaires de 1913. Une fois encore, *La Semaine Religieuse* se fait l'interprète de ces diverses protestations et donne les chiffres des signatures apposées sur les pétitions. C'est l'archevêque lui-même qui demande ces pétitions, dans une lettre du 19 mars 1913. Il est fort peu de paroisses qui ne répondent pas à cet appel, ce qui prouve que le diocèse tout entier est en effervescence...

Au terme de ce long exposé sur le climat de lutte engagé autour de l'école, on peut se demander comment, en ces trente années, des vocations sacerdotales auraient pu s'épanouir ? Si le recrutement est en baisse — et les cartes montrent qu'il s'effondre en bien des cantons — ne le doit-il pas, pour la plus grande part, à ce climat de guerre qui oppose l'Eglise et les catholiques au gouvernement et à l'école laïque ?

---

(139) *S. R.*, 26 février 1910, p. 64.

L'archevêque s'en rendait mieux compte que personne. Le 21 mai 1909, il adressait au clergé du diocèse une lettre circulaire qui avait trait, à la fois, au recrutement sacerdotal et à l'enseignement chrétien (140). « Ces deux questions, écrivait-il, sont vitales et leur influence sur l'avenir religieux du diocèse ne peut être que décisive ». S'il invitait les curés à ne choisir des vocations que « dans les familles demeurées foncièrement chrétiennes », il ajoutait presque aussitôt : « Ce n'est pas dans les écoles publiques que nous avons chance de voir les vocations ecclésiastiques éclore et s'épanouir ». On sent, à travers toute sa lettre, qu'il a mesuré le climat d'hostilité qui pèse sur le clergé : il le combattra au moyen de l'école privée.

Il y eut pourtant des vocations, particulièrement dans les cantons de montagne du Doubs... C'est ici que l'on retrouve un certain nombre de constatations déjà faites : ces régions sont précisément celles des familles nombreuses (et, on le verra, des familles chrétiennes) qui regardaient toujours comme un honneur de voir leurs fils monter à l'autel. Leur influence a réussi à contrebalancer, même en une époque particulièrement difficile, les facteurs d'indifférence, voire d'hostilité, à l'égard de la religion et du prêtre. L'autorité diocésaine le savait bien : c'est pourquoi, de toute manière, elle revenait si souvent sur le rôle des parents dans l'éducation des enfants. On sait que pendant longtemps, l'Eglise n'avait pas utilisé cet argument : dorénavant, il devient un leit-motif de toutes les interventions épiscopales. L'archevêque et les curés insistent de plus en plus sur l'obligation morale qu'il y a pour les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles libres. En étudiant, par le détail, l'enseignement primaire, dans les deux domaines, privé et public, nous verrons quelle influence on peut attribuer à chacun d'eux sur la vie religieuse et sur le mouvement des ordinations.

1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

a) *Les écoles libres.*

Il faut d'abord en mesurer l'importance. Nous savons qu'elles étaient peu nombreuses avant les lois scolaires. L'appel lancé par l'archevêque dès 1881-82, pressant les catholiques de fonder des écoles libres chaque fois que l'école publique était laïcisée, fut-il entendu ?

De 1880 à 1899, trente-quatre écoles libres primaires ouvrent leurs portes : vingt et une dans le Doubs, huit en Haute-Saône et cinq dans le Territoire de Belfort. La période de fièvre correspond aux années 1886-1895 : chaque année, on enregistre de nouvelles fondations, l'année 1895 battant tous les records précédents avec sept nouvelles écoles libres (141). La plupart de ces écoles sont destinées

(140) *S. R.*, 29 mai 1909, p. 497 et sq.
(141) A. D., T. 830.

aux filles et tenues par des religieuses (142). Le Doubs est, une fois encore, beaucoup plus « travaillé » que les deux autres départements. Sans doute cela tient-il aux curés (plus nombreux) et aux catholiques (plus pratiquants, souvent plus fortunés). Une école primaire supérieure libre s'y installe même en octobre 1883, tenue par les Frères des Ecoles chrétiennes.

Dans les vingt années qui suivent (1900-1919), on assiste à soixante et onze nouvelles fondations ; trente-cinq dans le Doubs, vingt-quatre en Haute-Saône, et douze dans le Territoire de Belfort. Un grand effort est donc fait en faveur de l'enseignement libre, la grande période étant 1900-1904 (trente et une écoles ouvertes en cinq ans, soit presque autant que dans les vingt années précédentes). C'est que les dernières religieuses enseignant dans le secteur public le quittent obligatoirement à ce moment ; c'est aussi l'époque des « sécularisations ». Les religieuses n'ont plus la permission d'enseigner ; beaucoup revêtent des habits civils pour continuer leur tâche. Mais l'administration n'est pas dupe : l'administrateur du Territoire de Belfort signale au ministre des Cultes que le 28 octobre 1902 trois écoles, jusque-là tenues par des religieuses de la Congrégation de Portieux (143), viennent de « rouvrir leurs établissements avec des institutrices qui ne sont autres que d'anciennes sœurs de la Compassion sécularisées. Que convient-il de faire ? ».

Le ministre répond huit jours plus tard. Il faudra vérifier si les institutrices ont été rayées des listes de la congrégation ; jamais on ne doit autoriser des sécularisations sur place ; enfin « si les sécularisations se multiplient dans une même congrégation, on serait amené à la considérer comme étant en voie de disparition et à provoquer le retrait de son autorisation »... (144).

Dans le même temps, certaines écoles s'installent de l'autre côté de la frontière suisse, suivant les religieuses dans leur exil. C'est le cas notamment du pensionnat ouvert à Besançon en 1866 par les sœurs de la Charité. Il se réfugie à Vallorbe en octobre 1903, connaît les pires difficultés, est acheté par la compagnie des Chemins de Fer lors du percement du tunnel du Mont d'Or (1910). Les élèves doivent déménager de nouveau, heureusement dans un nouvel institut tout neuf, toujours sis à Vallorbe.

Au Chauffaud (commune de Villers-le-Lac, canton de Morteau), l'école libre est aussi obligée de fermer en 1902. Mais elle rouvre « sur le territoire suisse, à cent mètres du territoire français. Toutes les filles de la paroisse (France et Suisse) y sont élèves ».

---

(142) Vingt-cinq écoles sur trente-quatre étaient destinées aux filles : seize dans le Doubs, sept en Haute-Saône et deux dans le Territoire de Belfort.

(143) Ces religieuses tenaient neuf écoles, toutes fermées le 21 juillet 1902, savoir : Grandvillars (village et forges), Morvillars, Châtenois, Belfort (rue Saint-Joseph), Danjoutin, Delle, Méziré et Saint-Dizier.

(144) A. N., F^{19} 6077.

La plupart des établissements primaires peuvent néanmoins continuer sur place. Au Russey, le frère Pierre-Emile, qui a fondé l'école en 1896, se sécularise et devient en 1903 Monsieur Parret. Un de ses confrères, François Cartonnaz vient fonder une école dans la proche banlieue de Besançon, à Ecole (canton d'Audeux).

Parfois, ce sont d'authentiques laïques qui prennent la succession des frères expulsés de l'enseignement : à Pontarlier, les frères des Ecoles chrétiennes ont été rejetés de l'école publique en 1881. Ils ont immédiatement rouvert une école libre qui groupe bientôt plus de deux cents élèves. Quand elle est fermée, le 13 juillet 1904, les frères partent au Canada. Un instituteur laïque prend la succession...

Il en est de même à Morteau où les frères quittent l'école en juillet 1905. Des laïques continuent. Un jeune homme qui pense au sacerdoce, poursuit l'œuvre pendant la guerre 1914-18... Mais l'école ne survivra guère à la tourmente et fermera définitivement en 1923.

Les écoles de filles connaissent les mêmes difficultés. La plupart des religieuses se voient refuser l'autorisation légale par le gouvernement Combes. Aussi doivent-elles cesser leurs fonctions. Certaines se sécularisent... parfois contre leur gré (145). Cependant l'autorité ecclésiastique les y encourage car elle sait, tout comme Jules Ferry, l'importance de l'éducation donnée aux jeunes filles. Elle pourrait reprendre à son compte, la fameuse déclaration que le leader de l'école laïque prononçait en avril 1870 : « Celui qui tient la femme tient tout... C'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève » (146). Aussi les écoles libres de filles sont-elles plus nombreuses que les écoles de garçons. Le tableau suivant (147) donne le effectifs de chaque catégorie en 1909 :

	Doubs		Hte-Saône		T. de Belfort		Total	
	E. P.	E. L.	E. P.	E. L.	E. P.	E. L.	E. P.	E. L.
Nombre de garçons ..	23 060	1 193	20 074	503	7 565	762	50 699	2 458
Nombre de filles	21 662	2 421	18 420	1 061	7 411	1 091	47 493	4 573
Total ...	44 722	3 614	38 494	1 564	14 976	1 853	98 192	7 031

Tableau n° 58

(145) Nous ne parlons pas ici des autres conséquences des sécularisations sur les congrégations religieuses elles-mêmes. La plupart furent très touchées dans leur recrutement, par cette mesure, et certaines faillirent même disparaître (cf. La Congrégation de la Sainte-Famille, à Besançon).

(146) Cité par Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. II, p. 85.

(147) Extrait de la *S. R.*, 1909, p. 1 013-1 014.

L'enseignement privé regroupe donc, à cette date, un peu moins de 7 % des enfants du diocèse : environ 4 % des garçons et 9 % des filles. Ces pourcentages varient d'ailleurs suivant les départements : si le Doubs compte presque 5 % de ses garçons dans l'enseignement libre, la Haute-Saône n'en a guère que 2,5 %, et le Territoire de Belfort 10 %. L'écart des pourcentages est un peu moins important en ce qui concerne les écoles de filles.

A toutes ces difficultés, s'ajoute encore la crainte des inspecteurs. Toutes les écoles libres, en effet, sont soumises à l'Inspection d'Académie... et beaucoup redoutent des tracasseries. En fait, on doit reconnaître que, la plupart du temps, tout se passe bien sous ce rapport. Une fois même, l'inspecteur va jusqu'à écrire au chanoine chargé de l'enseignement libre pour l'alerter. Il est vrai qu'il est le frère de l'abbé Monnier, curé-doyen du Russey. Chargé de visiter l'école libre d'Héricourt (filles) en 1913 par l'Inspection de Vesoul, il fait un rapport très détaillé à son collègue de l'enseignement privé : « L'impression générale est satisfaisante. Rien de brillant sans doute, mais les sœurs remplacent l'ingéniosité des méthodes nouvelles par un redoublement de zèle et de dévouement... Malheureusement, cette école va être transformée par l'application de la loi relative à la laïcisation. Il faudra s'occuper de la chose sans retard et sans faute » (148).

Pendant la guerre, enfin, bien des écoles doivent fermer leurs portes. L'autorité le regrette d'autant plus que les années 1910-1914 avaient été marquées par de nombreuses créations : douze écoles s'étaient ouvertes dans le Doubs, neuf en Haute-Saône, quatre dans le Territoire de Belfort. Celles de Belfort-Saint-Joseph est « occupée, sinon constamment, du moins périodiquement, par la troupe. Il est très regrettable qu'un local provisoire n'ait pu être aménagé malgré mes instances pour sauver les enfants restants qui, une fois à la laïque, y demeureront » écrit le directeur le 25 juin 1915... De fait, l'école ferme aussitôt. L'année suivante, c'est le tour de Jussey où « les écoles libres ont été transformées en hôpital militaire »...

Ainsi l'enseignement libre connaît de grosses difficultés, même chez les filles.

Quelle a été *l'influence de cet enseignement libre primaire* sur le recrutement des vocations sacerdotales ?

Il est extrêmement délicat de répondre à cette question du fait, tout d'abord, que les écoles primaires libres de garçons ont toujours été peu nombreuses dans le diocèse, et aussi parce qu'aucune statistique n'a jamais été publiée, concernant la période 1880-1920, indiquant avec précision le nombre de prêtres qui ont fait leurs premières études dans ces écoles libres.

---

(148) Archives de l'Enseignement libre. Ecoles de Haute-Saône.

Essayons, cependant, de faire quelques rapprochements.

1. D'une manière très générale, nous sommes frappé de voir que les régions pourvues en écoles libres, sont aussi celles qui donnent, à cette époque de recrutement très difficile, le plus de vocations. Ce sont essentiellement les cantons du plateau et de la montagne du Doubs. Il y a une école libre dans plusieurs chefs-lieux de cantons : Levier, Pontarlier, Vercel, Morteau, Le Russey et Maîche. Des onze écoles libres de garçons que comptait le département du Doubs au 1er janvier 1909 (149), six sont établies dans cette région.

Par contre, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, où le recrutement sacerdotal subit une très forte baisse à ce moment, comptent très peu d'écoles libres de garçons : cinq en Haute-Saône (établies à Vesoul, Gray, Chargey-les-Gray, Gy et Jussey), trois dans le Territoire (Châtenois, Grandvillars et Morvillars). La plupart des cantons dans lesquels elles sont situées participent très peu au recrutement.

2. Peut-on conclure pour autant, à une influence positive des écoles libres sur le développement des vocations ? Pour répondre, nous avons procédé à l'examen minutieux de plusieurs cantons.

Cet examen a été réalisé dans les conditions suivantes : nous avons tout d'abord recensé le nombre exact d'ordinations dans chaque canton — et en particulier dans la paroisse qui abritait une école libre — entre 1893 et 1933 ; ces dates correspondant approximativement à une fréquentation de l'enseignement primaire entre 1880 et 1920. Nous avons aussi supposé — ce qui est plus que vraisemblable dans les cas choisis que les futurs prêtres d'une paroisse avaient fréquenté son école libre, quand elle existait sur place (les garçons allant à l'école libre d'une paroisse voisine ont été peu nombreux). Ainsi nous sommes-nous placés dans l'hypothèse la plus favorable à l'enseignement privé.

a) Le canton de Levier, a compté vingt-six ordinations entre 1893 et 1933. Or, la paroisse de Levier (1 200 à 1 300 habitants environ), qui comptait une école libre de garçons, n'a eu qu'une ordination durant cette période, tandis que sur les quatorze autres paroisses (environ 6 000 habitants) dix voyaient vingt-cinq prêtres monter à l'autel parmi leurs jeunes gens. Ces vingt-cinq prêtres sont vraisemblablement tous allés à l'école publique, alors que celui qui habitait Levier a, vraisemblablement aussi, fréquenté l'école libre.

On concluerait donc, de cet exemple, que l'influence de l'école libre de Levier, a été, sinon néfaste, du moins nulle. Quelles en sont les raisons ? L'école fonctionnait-elle bien ? Quel enseignement y était donné ? Y a-t-il eu d'autres raisons (climat général de cette

---

(149) *Annales de l'Œuvre des Séminaires et de l'Enseignement libre primaire* (le second titre a été ajouté au premier à partir du premier janvier 1905). N° d'avril 1909, p. 74-75.

localité, lutte anti religieuse, scandale donné par le clergé, etc.) qui ont joué contre le recrutement sacerdotal ? Nous l'ignorons... Une exploration en profondeur s'imposerait.

b) Le canton de Maîche (une école libre seulement à Maîche) a compté quarante et une ordinations, dont trois seulement à Maîche. Or, le chef-lieu ne groupe, à cette époque, qu'une population moyenne de 2 300 habitants, contre 8 000 environ dans le reste du canton. La disproportion est assez nette : pour un cinquième de la population, la paroisse de Maîche ne compte qu'un quatorzième des ordinations. Faut-il dire que l'école libre n'a joué aucune influence ? Faut-il aller jusqu'à la rendre en partie responsable de cette situation ?

c) Le canton du Russey (une seule école libre au Russey) fournit un exemple inverse. Le chef-lieu de canton a donné, à lui seul, quatorze ordinations contre trente-sept pour les dix-huit autres paroisses de ce canton. Or, le chef-lieu a eu, en moyenne, environ 1 400 habitants, alors que les autres communes en regroupaient 5 000. La comparaison s'établit donc ainsi :

— 1 400 habitants au chef-lieu pour 5 000 environ dans le reste du canton.

— 14 ordinations au chef-lieu, pour 37 dans les autres paroisses du canton.

Le pourcentage d'ordinations fourni par le chef-lieu est donc supérieur à la proportion strictement démographique. On peut penser que l'école libre du Russey, dont la réputation était connue, et qui continua contre vents et marées au moment de l'expulsion des congrégations, y est pour quelque chose. Cet exemple conduirait à affirmer l'influence positive de l'école libre sur le recrutement.

d) Le canton de Vercel (une école libre au chef-lieu) a compté trente-neuf ordinations dont sept à Vercel même. Or, cette paroisse a regroupé, en moyenne, environ 1 000 habitants, tandis que les autres communes du canton, en ont compté de 7 000 à 7 500. La proportion est donc en faveur de Vercel : l'école libre aurait, ici aussi, favorisé le recrutement sacerdotal...

e) Les cantons saônois, sont tellement démunis en ordinations, à cette époque, qu'il est difficile de tirer des conclusions : les chiffres sont trop faibles. Signalons toutefois que le canton de Gy, qui a compté cinq ordinations entre 1893 et 1933, a vu trois jeunes gens de Gy même monter à l'autel : nous sommes à peu près certains qu'ils ont tous les trois fréquenté l'école libre de Gy... Mais en sens inverse, il y a le cas de Jussey où l'on ne dénombre aucune ordination au chef-lieu durant ces quarante années (il y avait pourtant une école libre) alors qu'on en signale neuf dans les autres paroisses du canton, où il n'y avait qu'une école publique.

f) Les deux écoles de Grandvillars et Morvillars (Territoire de Belfort) n'ont vu que quatre de leurs élèves accéder à la prêtrise :

trois à Grandvillars et un à Morvillars. Ici encore, c'est peu, si l'on pense que d'autres paroisses beaucoup plus petites, telles Auxelles-Bas (canton de Giromagny), qui ne comptaient qu'une école publique, ont vu plusieurs de leurs enfants (quatre en l'occurrence), monter à l'autel.

Il est donc bien difficile de conclure de ces seuls exemples. Sans doute, faudrait-il, comme nous l'avons déjà dit, pouvoir pousser l'analyse plus à fond, voir quel était le recrutement de ces écoles (simplement local ? un peu plus large ? etc.) et examiner comment elles ont fonctionné, pour porter un jugement.

Du moins, pouvons-nous donner une impression d'ensemble. Nous ne croyons pas être très loin de la vérité en pensant que, sur les quelques 900 prêtres ordonnés entre 1893 et 1933, 80 à 90 ont fait leurs études primaires dans les écoles libres, soit un pourcentage voisin de 10 %. Or, nous l'avons noté pour l'année 1909, les effectifs de l'enseignement libre se chiffraient à environ 4 % de l'ensemble des garçons allant à l'école primaire. La proportion de prêtres ayant fait leurs premières classes à l'école privée, serait donc assez nettement en faveur de celle-ci, surtout dans le département du Doubs. Dans certaines paroisses on croit pouvoir dire qu'il y a au moins coïncidence, sinon relation de cause à effet, entre la présence de l'école libre et un assez bon recrutement sacerdotal.

Sans doute, ces paroisses sont-elles très peu nombreuses... une douzaine environ. Et, peut-on encore remarquer, il faudrait savoir si c'est l'école qui a joué l'influence primordiale sur les vocations, ou si ce sont les familles chrétiennes qui ont voulu l'école libre — et donc y ont envoyé des enfants — et que, de toute façon, elles ont encouragé leurs enfants à entrer au petit séminaire.

En réalité, nous nous trouvons en présence d'une situation fort différente de celle que l'on rencontre encore actuellement dans certains diocèses de l'ouest de la France. L'étude consacrée aux écoles publiques, dans les pages qui viennent, le montrera abondamment.

De toute manière, il semble qu'on puisse ajouter, avec beaucoup de vraisemblance, que si les écoles libres avaient été plus nombreuses dans les paroisses chrétiennes, la plupart des futurs prêtres y auraient fait leurs études primaires. Les familles chrétiennes étaient trop respectueuses de l'autorité diocésaine, et de leur curé en particulier, pour ne pas répondre avec empressement, fût-ce au prix de lourds sacrifices parfois, à ce qui leur était demandé. Or, nous savons combien nombreux et pressants ont été les appels lancés aux catholiques par les autorités religieuses pour qu'ils envoient leurs enfants dans les écoles libres. On leur en faisait un devoir de conscience.

b) *Les écoles publiques.*

Les catholiques avaient-ils réellement à tant s'alarmer ? L'enseignement public, tel qu'il était donné dans la plupart des écoles primaires, pouvait-il justifier toutes les méfiances que l'on nourrisait à son encontre ? C'est ce qu'il nous reste à examiner : les conclusions que nous pourrons établir permettront de voir dans quelle mesure l'enseignement officiel, et surtout la manière dont il était vécu dans les écoles de l'Etat, a favorisé ou non, les vocations.

Un point serait, tout d'abord, à élucider : l'école publique était-elle vraiment, comme on le disait souvent à la fin du siècle dernier, « l'école sans Dieu » ? Sans doute faudrait-il mettre quelques nuances à cette affirmation. Mais les catholiques le ressentaient ainsi. Les lois de 1881 (suppression de la lettre d'obédience et gratuité), du 29 mars 1882 (obligation et laïcité de l'enseignement), enfin du 30 octobre 1886 (laïcisation du personnel) ne furent pas appliquées du jour au lendemain. Certaines mirent plus de dix ans à s'imposer, grâce parfois à la complicité des maires, des curés, et même... des instituteurs.

Les curés n'avaient théoriquement plus à entrer dans les écoles. Mais les commissions scolaires, prévues par la loi de 1882, les comptent souvent parmi leurs membres. Trois mois à peine après la promulgation de la loi, les curés de cent sept communes du Doubs figurent parmi les membres de ces commissions. La liste en est donnée par *La Semaine Religieuse :* les trois quarts de ces communes se situent dans la montagne et le plateau (150). Une fois de plus on peut observer une différence de comportement entre ces régions et les cantons de plaine et de la vallée du Doubs : il n'y a que très peu de curés dans les commissions des cantons d'Audeux, Boussières, Quingey et Marchaux. C'est la loi de 1886 qui exclura définitivement le clergé de ces commissions.

L'enlèvement des emblèmes religieux est l'occasion de violentes bagarres à certains endroits. Les catholiques vont eux-mêmes les replacer dans plusieurs classes. A Ecole, le maire qui a voulu s'opposer à l'enlèvement du crucifix, est suspendu pendant trois mois. A Trévillers, c'est l'adjoint qui remet le crucifix à sa place. A Chaffois, une centaine d'hommes, (le pays compte alors 450 habitants) vont ensemble le rétablir (151).

Le catéchisme ne doit plus être enseigné à l'école. Mais en bien des endroits, la prière est encore récitée avant les classes. Le 3 janvier 1887, le *Petit Comtois* publie une lettre de son correspondant de Moncey : « Je pourrais citer une foule d'instituteurs qui font encore, à l'instar des ignorantins, réciter au commencement et à la fin de chaque classe, des prières interminables, des kyrielles de litanies et de

---

(150) *S. R.*, 29 juillet 1882, p. 378.

(151) *Id.*, 20 octobre 1906, p. 662-663.

De profundis, puis de Pater pour la conversion de la paroisse, la conversion des pécheurs et même pour la santé du Pape ». En 1894, la *Croix franc-comtoise* signale que certains instituteurs font encore les prières, mais « en dehors des heures réglementaires de classe ». Cette situation dure longtemps : le 13 février 1901, le sénateur Delpech lit à la tribune du Sénat, la lettre d'un de ses correspondants du Doubs : « Je pourrais vous citer 200 écoles de notre département où, chose inouïe, après 18 ans de laïcisation, on fait encore les prières en classe, on apprend le catéchisme et où le maître et la maîtresse vont surveiller leurs élèves à la messe et aux vêpres » (152).

Ceci pose la question de l'attitude religieuse des instituteurs. Ici aussi, plusieurs comportements peuvent être observés.

Assurément, il y a des républicains farouches qui ont vu dans le vote des lois scolaires une véritable libération et l'indépendance absolue vis-à-vis du clergé. Pinard le remarque justement : « Dans la loi qui laïcise l'école, les instituteurs voient moins la naissance d'une morale nouvelle, affranchie de toute référence explicite aux dogmes, que plus prosaïquement et pratiquement le début d'une ère *d'indépendance :* les enseignants cessent d'être sous la surveillance plus ou moins directe, en tout cas, toujours mal définie, du clergé. Ils sont les maîtres dans leurs classes » (153).

Certains sont très virulents : l'instituteur de Saône, répondant en 1895 au questionnaire qui lui est adressé, écrit : « Depuis longtemps, l'Eglise s'est emparée de la jeunesse pour l'asservir, il est grand temps de réagir. Il est temps de grouper nos jeunes gens afin de les éloigner autant que possible de l'obscurantisme. Pour réussir, une société départementale rayonnante et se subdivisant est de rigueur » (154).

En haut lieu, on observe d'ailleurs attentivement le comportement des maîtres. L'on n'hésite pas à réprimander, en 1903, une institutrice de Vercel qui « a violé la neutralité scolaire en percevant elle-même, et en autorisant sa sœur à percevoir les cotisations de ses élèves pour l'Œuvre de la Sainte-Enfance et pour une messe dite à l'occasion de Sainte-Catherine » (155). De même, on sanctionne une directrice d'école maternelle de Besançon pour avoir « remis à une élève, à titre de récompense, une médaille d'argent ayant un caractère confessionnel » (156).

Les organes républicains, notamment la presse, n'omettent jamais de signaler tout ce qui, en ce domaine, marque une quelconque sympathie ou coopération entre l'instituteur et l'Eglise. Celui de Villers-le-Lac est révoqué en 1885, parce qu'il « s'est absolument

---

(152) Cité par Le *Petit Comtois* du 14 février 1901.

(153) D. E. S., deuxième partie, p. 38.

(154) A. N., F^{17} 11914.

(155) Dossier des peines disciplinaires, A. D., T. 1123.

(156) *Id.*

compromis par ses assiduités auprès du clergé et ses fréquentations exclusivement réactionnaires et cléricales, qu'il a commis une faute grave en accompagnant, en pleine période électorale, le vicaire de la paroisse jusqu'à la porte du chef du parti réactionnaire, que, ce faisant, il s'est rendu volontairement ou non complice des menées anti républicaines du vicaire » (157).

Cet état d'esprit est répandu. L'instituteur ne peut pas pratiquer sans être critiqué ouvertement. Le *Réveil des Campagnes,* le *Flambeau* et le *Petit Comtois* ne laissent rien passer.

Ils s'en prennent à l'institutrice de Pierrefontaine qui assiste à la procession de la Fête-Dieu en 1901. Ils attaquent les deux institutrices adjointes de Charquemont : « On ne peut vraiment tolérer que Melles P. et B. aillent applaudir les membres du Sillon lorsqu'ils viennent jouer des drames très catholiques en trois actes dans une grange d'auberge comme le fait s'est produit le 21 mai. Puisque vous êtes à la solde de la République, un peu de tact s'il vous plaît » (158). A propos de l'assistance à la messe des normaliens de Besançon, ils écrivent : « Nous ne concevons pas de futurs instituteurs allant en groupe assister en uniforme à la messe d'une église quelconque. Ceci se voit à Besançon tous les dimanches. Qu'on respecte la liberté de conscience, très bien, mais cependant que l'on persuade aussi aux futurs éducateurs laïques qu'ils ne sont plus au temps où l'instituteur devait tenir l'orgue et chanter au lutrin, qu'ils ont une tâche plus grande, celle de combattre le cléricalisme, et d'élever les générations futures dans les principes de la science et de la raison. L'audition des « oremus » n'est pas faite pour les préparer à cette mission » (159)

Evidemment, les catholiques protestent. L'*Eclair comtois* en revient toujours au même argument : « De quel droit vous immiscez-vous dans la vie privée des instituteurs ou institutrices ? C'est pour lui un « odieux attentat à la liberté de conscience » (160).

---

(157) Pinard, D. E. S., deuxième partie, p. 80.

(158) *Le Petit Comtois,* 25 mai 1905. De nombreux catholiques comtois étaient adhérents au *Sillon de l'Est* qui tint ses congrès à Belfort (1903), Epinal (1904) et Besançon (1905), et qui lança le 10 mai 1904 un nouveau périodique, imprimé à Belfort : *Vive Labeur.* On rencontrait alors des sillonistes dans tous les centres importants, dans certains bourgs ouvriers (Roche-lez-Beaupré, Deluz, Voujaucourt, Grandvillars, Plancher-les-Mines) et même dans des villages comme Fournet-Blancheroche et Buffard. « Une vie intense anime le mouvement : on multiplie les réunions, les cercles d'études, on se rend visite d'un bout à l'autre de la province. On ne vit nullement replié sur soi : on organise des réunions contradictoires. On va porter la contradiction aux réunions, nombreuses aussi et jusque dans les villages, de la Libre Pensée. Foi chrétienne et foi patriotique sont intimement associées : la grande rencontre du Ballon d'Alsace se termine par le chant de la Marseillaise et du Magnificat ».

Mais cela ne dure qu'un temps. Le Sillon est fortement contesté dès 1905. *Vive Labeur* cesse de paraître à la fin de l'année après avoir plafonné à 2.500 exemplaires (E. Ledeur, in *Cité Fraternelle,* 27.3.1965).

(159) Cité par Pinard, D. E. S., troisième partie, p. 17.

(160) 9 juin 1905.

Mais certains catholiques emploient les mêmes procédés vis-à-vis de l'instituteur non pratiquant. Pergaud est abreuvé d'injures quand il fait enterrer civilement sa fille à Durnes. Plus tard, instituteur à Landresse, paroisse très catholique du canton de Pierrefontaine-les-Varans, il écrit à un de ses amis : « J'ai trois mois de résidence ici, et bien que je fasse consciencieusement ma classe, j'ai déjà, parce que je ne vais pas à la messe, toute cette plèbe puante contre moi. Bien plus, il y a une véritable croisade contre ton serviteur : dénonciations, pétitions, délibérations du Conseil municipal, j'ai tout sur le dos, et je ne m'en porte pas plus mal... Je suis en train de faire sauter le maire et le Conseil, histoire de passer le temps et de leur rendre la pareille » (161).

Il faut dire aussi que les curés entrent parfois eux-mêmes dans la bagarre. Celui de Vellevans organise des prières aux mêmes heures que les cours d'adultes. Celui de Mancenans déclare que « les conférences ont pour but la destruction de la religion catholique au profit du protestantisme ». Au dire du *Flambeau,* celui d'Avoudrey va jusqu'à refuser l'absolution à une dame parce que sa fille fréquente l'école laïque et non celle des sœurs (162).

Quelques instituteurs seulement osent braver les dénonciations (souvent anonymes) et afficher ouvertement leurs opinions. Mais ils sont abondamment critiqués cette fois par les républicains. Celui d'Osselle a mis son fils au petit séminaire. Un « républicain désabusé » écrit au *Réveil des Campagnes :* « Est-ce un instituteur laïque ? L'instituteur de notre commune doit avoir une triste opinion de lui-même et de l'instruction laïque qu'il est chargé d'enseigner, puisqu'il préfère envoyer ses enfants au séminaire plutôt que de les confier aux écoles de l'Etat dont il est le salarié » (163). Un autre instituteur réclame une liberté de conscience effective : « Les conférences pédagogiques ont lieu pour la moitié le vendredi avec repas gras pour détecter les cléricaux. Vous imprimez dans les feuilles à votre dévotion et vous clamez surtout dans vos discours à l'heure du champagne, dans la chaleur communicative des banquets, que vous êtes profondément respectueux des convictions de chacun. Cyniques imposteurs, vous en avez menti. Vous nous faites enseigner et commenter à nos élèves, qui doivent l'apprendre par cœur, la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme : que faites-vous de l'article 7 de cette Déclaration ? » (164).

---

(161) *Correspondance, lettre à Chatot,* 13 janvier 1906.

(162) N° du 15.11.1903.

(163) N° du 6.1.1900.

(164) L'article du journal, intitulé *L'inquisition chez les instituteurs. Un truc inédit pour reconnaître les cléricaux,* est signé par « un instituteur qui voudrait que la liberté de conscience ne soit pas un vain mot » (*Eclair comtois,* 4 septembre 1905). L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme porte : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Ceux-là sont des exceptions : « la grande majorité des instituteurs est conformiste ». L'instituteur de Charquemont « va remplir son devoir pascal à Charmauvillers, son pays d'origine » (165). Il est libre penseur et anticlérical dans l'exercice de son métier, parce que cela fait partie de son travail (et peut-être aussi, laisse entendre la presse de droite, parce qu'une telle attitude est bien notée en haut lieu). Il fait ses pâques dans son pays d'origine, parce que « ça se fait » dans sa famille. Il y a donc deux attitudes calquées sur les milieux dans lesquels il baigne. De telles situations ne sont pas rares : nombreux sont les instituteurs (et surtout les institutrices) qui s'abstiennent d'assister aux offices tant qu'ils n'ont pas fini leur carrière, et qui, la retraite venue, prennent à nouveau le chemin de l'église (166).

Ils ont le même comportement au fond, que ce garde forestier que nous connaissions bien et qui disait dans son patois « Quand j'étais garde à Cubrial, le brigadier m'a dit : « B., si vous voulez grader, il ne vous faut plus aller à la messe ». Je ne suis plus allé à la messe et je suis demeuré B. comme avant ». Ainsi « la liberté d'opinion n'existe pas pour le fonctionnaire » (167).

Tout cela est conséquence de la loi de 1886 qui a laïcisé le personnel enseignant. Certains conseils municipaux, il est vrai, n'ont pas attendu jusque-là pour renvoyer les congréganistes : dès 1880, plusieurs de leurs écoles ont été laïcisées, la première étant sans doute celle des Frères des Ecoles Chrétiennes à Vesoul, au début de l'année. Celles des mêmes Frères, à Besançon-Battant, Arc-et-Senans et Pontarlier, ont suivi en avril 1881. Les religieuses, elles, ont dû abandonner la direction de l'Ecole normale de filles de Besançon à la mort de sœur Judith le 27 juin 1880. Dans les années suivantes, elles quittent les écoles de Gy, Pin-l'Emagny (janvier 1882), Gray, Montbéliard (octobre 1882)...

Les effets de la loi de 1886 se font sentir progressivement. On sait en effet que la loi prévoit le remplacement des Frères dans un délai de cinq ans, et des religieuses au fur et à mesure des vacances de poste. Pratiquement, elles restent dans l'école publique jusqu'aux lois de 1901 et 1904. Et souvent, lorsqu'elles sont obligées de quitter l'école officielle, elles fondent, dans la même commune, un établissement privé.

⁂

(165) *Eclair comtois*, 3 février 1904.
(166) Pinard, D. E. S., troisième partie, p. 67.
(167) *Ibid.*, troisième partie, p. 20.

Quelle a été *l'influence de l'école publique* sur le recrutement sacerdotal ?

Dans la plupart des paroisses, on lui est résolument hostile. Le curé de Delle résume assez bien les positions de l'ensemble du clergé et des fidèles quand il écrit : « Nous voyons l'école neutre préparer une génération d'athées et de sceptiques. L'influence du catéchiste suffit de moins en moins à contrebalancer celle de l'instituteur qui vit en dehors de toute pratique religieuse » (168). Et de transcrire « l'avis que M. Dequaire-Grobel, inspecteur primaire, transmet aux instituteurs de son ressort : « L'école laïque a pour but de former des libres penseurs. Lorsque, à treize ans, il quitte les bancs de l'école, l'élève laïque n'a pas profité de l'enseignement de ses maîtres s'il reste croyant. L'école laïque n'aura porté ses fruits que si l'enfant est débarrassé du dogme, *s'il a renié la foi de ses pères, s'il a renoncé à la foi catholique* » (169). Pour ce prêtre, comme pour nombre de ses confrères, il n'y a pas de doute que l'école laïque est non seulement un obstacle à la foi, mais également au recrutement du clergé.

Pourtant, nous retrouvons encore un certain nombre de fils d'instituteurs dans les petits séminaires. L'établissement de Consolation en a dénombré, à lui seul, trente-sept pour une période de vingt-trois ans (1883-1906), dont douze sont devenus prêtres. Ce chiffre est assez extraordinaire, quand on pense qu'entre 1833 et 1880, soit en cinquante ans, le même séminaire a compté, parmi ses élèves, trente-six fils d'instituteurs, dont quatorze sont arrivés au sacerdoce.

Nous nous trouvons ainsi en face d'une situation singulièrement paradoxale. Nous disions plus haut que le climat de cette période paraissait très défavorable au recrutement sacerdotal, et que ce climat tenait pour une large part à la question scolaire. Nous constatons, en outre, par déduction de ce qui a été dit plus haut au sujet de l'enseignement libre, que 90 % des prêtres de cette période ont fait leurs études primaires dans l'enseignement laïque...

Que faut-il en conclure ?

Tout d'abord, semble-t-il que *les familles ont joué un rôle extrêmement important* dans le recrutement du clergé. Les constatations faites précédemment, dans le chapitre « Ordinations et démographie », seraient à rappeler ici : il y a coïncidence entre la carte des régions à forte expansion démographique (région de familles nombreuses) et la carte du recrutement. Le plateau et la montagne du Doubs, peuplés de grandes familles, qui maintenaient vivantes les traditions chrétiennes, n'ont pas été entamés par la vague laïcisante et républicaine. La question scolaire n'a pas eu, dans ces régions, la virulence qu'elle a connue dans d'autres diocèses : l'influence de l'instituteur, à supposer qu'elle fut néfaste sur le plan religieux, a été largement compensée par celle du clergé et des familles chrétiennes.

---

(168) *Bulletin paroissial de Delle*, janvier 1902, p. 2.

(169) *Id.*, novembre 1903, p. 154. C'est le curé qui souligne.

Cette situation tient aussi, croyons-nous, au décalage que l'on a souvent observé entre l'école et le climat politique. La remarque faite par F. Vial à propos de l'enseignement secondaire pourrait s'appliquer ici : « Les institutions scolaires sont, par nature, toujours en retard sur l'esprit de leur temps » (170). Si effectivement, les lois scolaires étaient le reflet — elles étaient même la conséquence — de la politique républicaine, l'école de village n'était pas pour autant transformée. Il est sûr que, même après la laïcisation, certaines ont gardé leur caractère antérieur. F. Pourchot l'a signalé pour les écoles de Mandeure : « Légalement la laïcisation existe, mais de fait, il n'y a chez nous ni fusion ni laïcisation. Nous n'avons cependant pas admis, pour désigner nos établissements scolaires, les dénominations locales provenant des religions, mais il est regrettable que les parents persistent à présenter leurs enfants à l'école qui, par son origine, semble appartenir aux cultes qu'ils professent » (171). Un phénomène analogue de persistance du caractère confessionnel a dû se produire (à plus forte raison, semble-t-il) pour l'Ecole-Modèle de Montbéliard qui, même laïcisée, a continué d'être protestante (172).

Les faits rapportés plus haut nous font penser qu'il en a été ainsi dans un certain nombre d'écoles publiques en pays catholique. A un moment où la gauche l'emportait largement (elle a eu presque constamment la majorité) dans nos départements, l'école publique restait marquée par l'esprit qu'on lui avait connu vers le milieu du siècle. Cela tient sans doute, pour une large part, au fait que les catholiques, comme nous l'avons fait remarquer, ont peu construit d'écoles libres tant qu'ils ont pu avoir leur place dans l'enseignement public. Cela explique, croyons-nous, que même après les lois scolaires, de très nombreuses vocations sacerdotales soient sorties de l'école publique (enseignement primaire). Si l'on ne saurait affirmer que celle-ci les a positivement favorisées il faut au moins remarquer qu'elle ne les a pas entravées... Evidemment, certains pourraient poser la question : mais n'y en aurait-il pas eu davantage sans toutes ces difficultés et sans ce climat d'hostilité ? Sans doute... Mais cela tient plus au climat général, semble-t-il, qu'à l'école publique elle-même. De toute façon, la question sera toujours sans réponse. Contentons-nous des faits, en laissant tomber toutes les suppositions, ce ne sont pas celles-ci qui intéressent le sociologue.

---

(170) *Trois siècles d'enseignement secondaire*, p. 187.

(171) F. Pourchot, *Ecole d'hier...*, p. 67.

(172) Elle a cessé en 1890.

2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Il continue partout où nous l'avons vu fonctionner vers 1880. Cinq collèges ou institutions libres, et douze lycées et collèges publics accueillent des garçons dans les trois départements comtois. Les effectifs de ces établissements nous sont donnés par le rapport Ribot, du 31 décembre 1898 (173).

Etablissements	Nombre d'élèves	
Collège libre St-François-Xavier à Besançon ..	264	
Collège libre St-Benoît à Delle	77	
Collège libre de Ste-Marie à Besançon	396	1 272
Collège libre de Ste-Marie à Belfort	336	
Institution libre de St-Rémy en Haute-Saône .. (174)	199	
Lycée de Besançon	478	
Lycée de Belfort	276	
Lycée de Vesoul	328	
Collège de Baume-les-Dames	96	
Collège de Montbéliard	184	1 775
Collège de Pontarlier	95	
Collège de Gray	114	
Collège de Lure	94	
Collège de Luxeuil	110	

Tableau n° 59

L'enseignement libre groupe donc, à cette date, un peu plus de 40 % de l'ensemble des élèves inscrits dans les cours secondaires : l'enseignement public 60 %

---

(173) Ribot, président de la Commission de l'Enseignement présenta un *Rapport* fort détaillé (10 volumes) *sur la situation de l'enseignement secondaire* à la session de la Chambre des Députés de 1899. Les renseignements donnés ici sont tirés du t. JII de ce rapport : les statistiques ont été fournies par les inspecteurs d'Académie (t. III, p. 18, 34, 88 et 110).

(174) Le rapport Ribot compte cet établissement libre parmi les maisons d'enseignement secondaire. En réalité, depuis 1876, l'Institution avait été transformée en école pratique d'agriculture (*S. R.* du 24.9.1904, p. 618).

L'enseignement libre subit, quelques années plus tard, le contre coup de la loi sur les congrégations. La plupart de ses établissements disparaissent ; en 1901, les Eudistes quittent le collège Saint-François-Xavier de Besançon (175), les Bénédictins abandonnent leur collège de Delle pour partir en Autriche. Trois ans plus tard, c'est au tour des Frères de Marie. Ceux de l'institution de Besançon annoncent leur départ du collège en juillet 1903, tandis que ceux qui dirigent l'école d'agriculture de Saint-Rémy annoncent la réouverture de l'établissement à l'abbaye d'Hauterive, près de Fribourg, en Suisse (176).

Certes, les catholiques font des efforts pour que tout ne soit pas détruit du fait du départ des congréganistes. L'institution Sainte-Marie de Besançon continue son enseignement de 1903 à 1906. Mais à la fin de l'année scolaire 1905-1906, l'établissement doit être abandonné. C'est alors que les anciens élèves décident de rouvrir un externat (l'externat Sainte-Marie), 8, rue Pasteur, pour continuer l'œuvre. Le président de l'Association des anciens élèves, H. Tissot, en signale l'existence aux familles, dans une lettre datée du 8 août 1906 : « ...D'accord avec l'autorité académique, il a été décidé que les élèves inscrits fréquenteraient les cours du lycée Victor-Hugo... Les fondateurs de l'œuvre se proposent, avant tout, de conserver aux familles chrétiennes de Besançon, le moyen d'assurer à leurs enfants les bienfaits d'une éducation chrétienne dont la nécessité s'impose chaque jour davantage... » (177). Cinquante-deux élèves se présentent le jour de la rentrée (1er octobre 1906).

---

(175) Les Eudistes avaient décidé de fermer le collège dès 1896, en raison d'une situation financière qui ne cessait de s'aggraver. Ils tinrent finalement jusqu'à 1901. Le P. Le Doré offrit alors à l'archevêque, Mgr Petit, de lui céder l'établissement pour 300 000 francs, avec des facilités de paiement. Il offrait également de laisser quelques pères comme professeurs, à la demande du diocèse.

Les discussions furent longues et difficiles. *La Semaine Religieuse* s'en fait l'écho dans son n° du 21 septembre 1901, en annonçant « la pénible nouvelle » de la fermeture. Un comité se forma pour racheter l'immeuble. On émit des actions de 500 francs (*S. R.*, 1901, p. 601-605).

Mais les souscriptions furent peu nombreuses. Le 27 novembre, Mgr de Beauséjour informait le P. Le Doré que le diocèse ne dépasserait pas la somme de 250 000 francs. Le Supérieur général, qui avait reçu entre temps de Rome l'autorisation de vendre « indépendamment du consentement de l'évêque » céda finalement le collège à la ville de Besançon pour 350 000 francs, payables le 12 juin 1902. « Mais le Conseil d'Etat fit traîner en longueur son approbation, nécessaire à l'exécution du contrat, et ne la donna finalement que le 18 mars 1903, précisément le jour où la Chambre, rejetant en bloc les demandes d'autorisation des congrégations, mettait leurs biens en liquidation. Le prix du collège fut versé à la Caisse des Dépôts et Consignations à la disposition du futur liquidateur. Le P. Le Doré ne touchait pas un sou de la vente d'un collège qu'il avait payé 503 000 francs au cardinal Mathieu ». (J.-B. Rovolt, *Vie du T. R. P. Ange Le Doré*, t. I, p. 267-274.)

(176) *S. R.*, 27 juin 1903, p. 409.

(177) *Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institution Sainte-Marie de Besançon. Annuaire de 1912*, p. 94.

Mais c'est surtout la réouverture du collège Saint-Jean (ancienne institution Sainte-Marie) par les prêtres du diocèse, qui attira l'attention. En octobre 1908, six professeurs y accueillaient de nouveaux élèves, sous la direction du chanoine Panier, vicaire général. L'établissement reprit rapidement son essor, avec ceux que l'on nommait alors « les sept fondateurs ».

Ainsi les établissements secondaires libres connaissent, de 1901 à 1906 surtout, de grandes tribulations. Finalement, à la veille de la Grande Guerre, il ne reste plus que le collège Saint-Jean à Besançon, l'externat Sainte-Marie, également à Besançon, et le collège Sainte-Marie, à Belfort.

Ces difficultés font, en quelque sorte, oublier celles que les catholiques rencontrent dans les collèges de l'Etat, et qui, en d'autres temps, leur auraient fait pousser les hauts cris. C'est à peine si *La Semaine Religieuse* signale, par exemple, la fermeture de la chapelle du collège de Belfort : « ...Contre pareille mesure, nous faisant l'interprète de l'émotion douloureuse ressentie par tous les catholiques, nous ne nous donnerons pas la peine de protester : auprès des hommes de parti pris, les protestations sont inutiles... » (178).

Quelle a été *l'influence de cet enseignement secondaire sur le recrutement sacerdotal ?*

Il serait extrêmement intéressant de pouvoir donner, tout d'abord, une statistique précise des prêtres ayant fait leurs études secondaires dans les deux secteurs, public et privé. Hélas ! les renseignements font terriblement défaut. Nous nous en tiendrons donc à des approximations, d'après les notes que nous avons pu recueillir çà et là.

En 1912 fut célébré, à Besançon, le soixante-quinzième anniversaire de l'institution Sainte-Marie. La date marquait également les noces d'argent de l'Association des anciens élèves de l'établissement. Parlant au cours de la messe qui fut célébrée à Saint-François-Xavier, Mgr Outhenin-Chalandre fit un bilan du passé. « ...Une éducation si ordonnée et si vigilante, s'écria-t-il, a produit des résultats : près de cent cinquante prêtres, tant séculiers que religieux ou missionnaires sont sortis de l'institution Sainte-Marie » (179). La liste des associés indique, pour cette année 1912-1913, les noms d'une soixantaine de prêtres ou religieux sur les 430 membres vivant à cette époque.

En 1948, une autre liste est parue dans *Chanteclair* (180), statistique partielle ne donnant que les noms des prêtres vivant à cette époque : certains ont fait leurs études secondaires avant la guerre de 1914, et seraient donc à compter ici.

---

(178) *S. R.*, 27 juin 1903, p. 409.

(179) *Bulletin de l'Association...*, 1912, p. 65.

(180) N° de juin 1948, p. 5 et suivantes. (*Chanteclair* était alors le Bulletin de l'enseignement libre du diocèse.)

Ose-t-on avancer un chiffre global ? Nous pensons être objectif en disant que sur les 1 169 prêtres ordonnés entre 1876 et 1920, il y en a environ une centaine qui viennent de l'enseignement secondaire libre, et qui n'ont donc pas suivi la voie normale des petits séminaires. Au total donc, on peut estimer que 10 % environ des prêtres ont fait leurs humanités dans l'enseignement secondaire libre. Une étude précise montrerait, d'ailleurs, que l'on compte beaucoup de religieux parmi eux, (les congréganistes qui tenaient les établissements secondaires libres y trouvaient évidemment un certain nombre de recrues).

Combien d'autres prêtres ont fait leurs études dans les lycées et collèges publics ? Nous ne le savons pas. Mais le chiffre est certainement très faible, si l'on en juge par comparaison avec l'époque actuelle, où il est encore extrêmement réduit, alors que la mentalité n'est certainement plus la même vis-à-vis des établissements de l'Etat.

Cette situation s'explique : au sortir de l'école primaire, les garçons qui pensaient au sacerdoce (ou ceux que leurs parents, leurs curés, destinaient au sacerdoce... car on rencontre toutes ces situations), entraient habituellement dans les petits séminaires. Ceux-ci, d'une manière générale, ont toujours été réservés aux adolescents présentant des « signes de vocation ». En fait, beaucoup de leurs élèves, ne sont pas parvenus à l'ordination (181). Et on a même vu, en 1881, des maisons ecclésiastiques accepter des enfants qui ne désiraient pas être prêtres. Un communiqué paru dans *La Semaine Religieuse* précise en effet à cette date : « Nous signalons aux familles jalouses de faire élever leurs enfants dans le respect dû à Dieu, à l'Eglise et aux parents, et qui ne trouveraient plus de place dans nos institutions catholiques, nos petits séminaires. Ils sont nombreux, parfaitement établis et dans des conditions d'hygiène qui ne laissent rien à désirer. L'enseignement des lettres et des sciences y est aussi complet que dans les établissements de l'Etat. La surveillance y est rigoureuse, et l'on aurait tort de croire que tout enfant placé dans ces établissements soit absolument dirigé vers l'état ecclésiastique. La plus grande liberté est laissée à l'esprit et au cœur de l'enfant qui, se développant au souffle de la foi, ne peut être plus tard, et quelle que soit sa carrière, qu'un vaillant chrétien, un fils soumis et respectueux, un citoyen vraiment digne de ce nom » (182). Le texte montre bien que dans la mentalité habituelle, les petits séminaires avaient pour but de former des aspirants au sacerdoce, alors que les collèges libres voulaient simplement donner à leurs élèves une éducation chrétienne dans son ensemble. On a donc toujours bien fait la distinction entre les deux institutions.

Il nous a paru, cependant, important de jeter un regard attentif sur l'évolution des lycées et collèges publics à l'époque qui nous occupe. Elle peut aider à comprendre les vicissitudes subies alors par le

---

(181) Cf. chapitre suivant.

(182) *S. R.*, 8 octobre 1881, p. 513.

recrutement sacerdotal, car l'on s'aperçoit vite que la baisse qui affecte le recrutement des petits séminaires avant 1914, affecte également les divers établissements de l'Etat.

Toute cette étude est grandement facilitée par le rapport Ribot, déjà cité. Les chiffres qu'il indique ont été transcrits sur deux courbes (183) : elles représentent les effectifs des lycées et des collèges de l'Etat pour toute l'Académie de Besançon (donc le Jura compris). Nous y avons ajouté, en petit pointillé, la courbe des effectifs des établissements secondaires libres (184), la comparaison ne manque pas d'intérêt.

Une première constatation frappe le regard : la diminution très sensible des effectifs de l'enseignement public. Le recteur d'Académie accuse une perte des 26,9 % des internes et demi-pensionnaires entre 1879 et 1898. Tandis que le nombre des externes se maintient aux environs de 750, celui des pensionnaires passe de 749 (chiffre maximum) en 1881 à 348 en 1898 ; celui des demi-pensionnaires, de 235 en 1879 à 125 en 1892 (chiffre le plus bas), pour remonter, il est vrai, durant les années suivantes (169 en 1898). C'est donc une perte de plus de 450 élèves subie en quelque vingt ans.

Une telle situation avait de quoi faire réfléchir. Les inspecteurs et le recteur n'ont pas manqué de se pencher sur le problème. Voici, selon eux, les raisons de ces variations énormes :

1) La propagande très active faite depuis longtemps en faveur des écoles congréganistes : les curés sont de bons recruteurs de l'enseignement privé, alors que les instituteurs se désintéressent du secondaire. De là, on voit, dans les écoles privées, les enfants de la bourgeoisie, des officiers et des fonctionnaires : « actuellement, dans la bourgeoisie, note le principal du collège de Pontarlier, il semble être de mode et de bon ton de mettre ses fils dans les écoles libres ; on croit se donner ainsi un cachet d'aristocratie et des apparences de fortune. On a l'air de reprocher à nos établissements secondaires de s'être trop démocratisés. Le mouvement en faveur des écoles rivales a même reçu bon accueil chez des fonctionnaires » (185).

2) Le développement de l'enseignement primaire qui a nui au secondaire : l'on en donne comme preuve l'essor des cours complémentaires, des E. P. S., de l'enseignement moderne.

3) La crise commerciale, industrielle et agricole qui sévit un peu partout. A Besançon, l'horlogerie est en grande décadence. Il y a « une gêne réelle dans toute la contrée »... « Un grand nombre de familles se contentent de l'enseignement primaire supérieur qui est gratuit, ou acceptent les offres des établissements secondaires congréganistes qui leur font des remises exceptionnelles » (186).

---

(183) Cf. Annexe, graphique n° 22.

(184) Noter que pour ces derniers, la courbe ne prend tout son sens qu'à partir de 1886 ; jusque-là, en effet, on n'a pas compté, faute de renseignements, les effectifs du collège de Mont-Roland, à Dole.

(185) Ribot, *op. cit.*, t. III, p. 243.

(186) *Ibid.*, p. 244.

La même raison économique est invoquée par l'inspecteur d'Académie du Jura. L'internat se recrutait surtout dans les campagnes, quand elles étaient prospères. La crise qu'elles subissent (destruction du vignoble — série de mauvaises récoltes — abaissement du taux de l'argent) a paralysé le recrutement des lycées et collèges... On trouve les prix de pension trop élevés dans les établissements de l'Etat, et les petits propriétaires de la campagne s'adressent de préférence aux écoles primaires supérieures, et surtout aux institutions congréganistes, où ils obtiennent plus facilement des réductions de tarifs, souvent très importantes... La vigne n'a pas donné, écrit-on, je ne pourrais payer la pension de mon fils au lycée ou au collège. Je suis obligé de le mettre dans tel établissement où les taux sont moins élevés » (187).

Dans la Haute-Saône, c'est la raison principale : l'inspecteur fait observer que « le nombre d'élèves inscrits a fléchi en même temps pour le lycée de Vesoul et pour l'établissement libre de Saint-Rémy. La crise qui a atteint ces deux maisons a duré à peu près le même temps, et nous les voyons simultanément se relever » (188). Cela tient donc plus à une raison d'ordre général, qu'à la façon dont sont dirigés les deux établissements. Et cette raison, c'est la crise économique : mauvaises récoltes des années 1882-1884 et crise industrielle.

4) L'hostilité des familles envers l'Université. « Les familles systématiquement hostiles à l'Université sont nombreuses » notait le recteur dès 1896. « Les hauts fonctionnaires, la grande industrie, le haut commerce, les grades supérieurs de l'armée font, en général, élever leurs enfants dans les maisons religieuses. La vanité n'est pas, à cet égard, le moindre mobile des familles » (189).

Et il tente une explication : « Il faut dire aussi que ces familles ont pour excuse l'exemple donné par certains hommes politiques, élus du suffrage universel, et, bien entendu, sous couleur républicaine. Si je reprochais à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de placer son fils chez les jésuites, il me répondrait que M. X..., conseiller général républicain, a deux fils chez les Eudistes ; que Monsieur le sénateur X... a fait élever son fils chez les Maristes, ce qui n'empêche pas ce fils de devenir sous-préfet, et sans doute un jour, préfet de la République ; que M. X... conseiller général, après avoir fait pendant huit jours l'essai de l'éducation universitaire, a placé son fils dans une maison religieuse. Il a d'ailleurs demandé et obtenu, malgré mon avis défavorable, le remboursement du trimestre » (190).

D'où vient cette hostilité ? Sans doute pour une part, chez les catholiques, de ce que l'on a dénoncé l'école primaire comme étant « l'école sans Dieu » et que l'on y assimile l'enseignement secondaire.

(187) Ribot, *op. cit.*, t. III, p. 248.
(188) *Ibid.*, p. 254.
(189) *Ibid.*, p. 255.
(190) *Ibid.*, p. 255.

Et aussi de ce que les écoles congréganistes donnent un enseignement plus recherché (ex. en français... l'enseignement moderne ne satisfait pas la population).

Il faut ajouter, note le recteur, d'autres raisons intrinsèques aux établissements ecclésiastiques : « ils ont une liberté d'allure, une souplesse peu compatible avec les habitudes de centralisation administrative de l'Etat ; ils ne sont pas entravés par des règlements financiers ; ils peuvent aisément éviter les déplacements du personnel enseignant ou dirigeant. Un directeur laisse-t-il péricliter la maison ? Il disparaît aussitôt. La fait-il prospérer ? On se garde bien de l'envoyer ailleurs. Ainsi l'abbé X... dirige depuis plus de quinze ans l'école des Maristes de Besançon, et l'abbé X... depuis plus de vingt ans celle des Maristes de Belfort. Chez nous, un proviseur qui a réussi dans un lycée médiocre demande de l'avancement, on l'envoie dans un grand lycée où parfois il échoue. Serait-il impossible de récompenser les bons administrateurs par un avancement sur place ? En tout cas, les principaux devraient, à mon avis, être toujours choisis et maintenus dans la région...

» L'Administration, dit-on, n'a pas d'entrailles : je souhaite que parfois elle en ait encore moins pour les personnes et davantage pour les établissements : « ce fonctionnaire, Monsieur le Recteur, a cinq enfants ». Je réponds à l'ami qui intercède : « Ce lycée, ce collège est mon enfant adoptif à moi aussi, et, avec ses trois cents ou cent cinquante élèves, il doit plus m'intéresser que la famille, si intéressante qu'elle soit, de M. X... » (191). Le recteur n'avait pas tort d'attirer l'attention sur ce point : au collège de Lure douze principaux venaient de se succéder entre 1873 et 1898 (192). Certains n'étaient même pas restés un an.

5) A ces causes générales, s'ajoutent naturellement des raisons particulières à chaque établissement :

— le départ des Alsaciens, autrefois très nombreux à Belfort (lycée et collège Sainte-Marie), et même à Baume-les-Dames. Venus en grand nombre après la guerre de 1870, ils diminuent beaucoup dans les années 1880 (193).

— la réputation des professeurs, qui attirent ou éloigent de nombreux élèves (ainsi au lycée de Besançon).

— la discipline plus ou moins stricte (Monbéliard).

— le succès ou l'insuccès aux examens de polytechnique ou de Saint-Cyr, que l'on prépare au lycée de Besançon.

---

(191) Ribot, *op. cit.*, t. III, p. 256.

(192) Grimal, *op. cit.*, Tableau du personnel administratif et enseignement du collège de Lure (1806-1906), p. 203 et sq.

(193) Les Alsaciens formaient la grosse majorité de internes après 1875 au lycée de Belfort. On en a dénombré jusqu'à deux cents. En 1898, ils n'étaient plus que six. A Baume-les-Dames, on a compté également près de 80 ou 90 pensionnaires alsaciens après 1870 ; en 1898, il n'y en avait plus que quatre (Ribot, *op. cit.*, t. III, p. 245).

— la création d'une école professionnelle (E. P. S. avec atelier et d'une école pratique d'industrie à Montbéliard...

L'influence de l'enseignement secondaire sur le mouvement et le recrutement des vocations, paraît ainsi profondément lié à des causes d'ordre général, qui affectent même le recrutement des établissements de l'Etat. Un fait cependant resterait à expliquer : les collèges libres (et, nous le verrons plus loin, les petits séminaires également) semblent avoir mieux supporté le poids des événements que les établissements de l'Etat avant 1900... Mais nous n'en voyons guère les raisons, mises à part celles qui sont invoquées plus haut.

II. — DE 1920 A NOS JOURS.

La guerre de 1914-1918 a marqué une trêve dans les luttes qui opposaient catholiques et républicains, au profit de « l'union sacrée ». Plus qu'en d'autres domaines, peut-être, elle est sensible au niveau de l'enseignement.

1) *L'enseignement public.*

Il est établi dans presque toutes les communes des trois départements comtois, les écoles privées étant fort peu nombreuses. Il est en général de bonne qualité et l'on a rien à lui reprocher habituellement quant à la neutralité.

Certains instituteurs commencent à réagir contre la timidité que beaucoup affichaient — de gré ou de force — au moment de la Séparation, pour vivre chrétiennement. Un certain nombre d'entre eux pratiquent ouvertement leur christianisme dans leur commune même : l'on est aux tout premiers débuts du mouvement qui aboutira à la fondation de la Paroisse universitaire. Avant 1939, elle regroupe principalement des institutrices (mouvement des Davidées). L'animateur est l'abbé Flory, qui s'attache à faire découvrir aux instituteurs catholiques leurs responsabilités dans l'enseignement public et à intéresser le clergé et le « monde catholique » aux problèmes de l'Ecole publique. Ainsi sont progressivement mieux posées les questions délicates de la liberté de conscience et de la laïcité, et les rapports entre instituteurs et curés, qui furent si longtemps difficiles, commencent-ils à s'améliorer (194). « En maints villages écrit plus tard un disciple de l'abbé Flory, l'abbé Ball (195), la paix règne pour le plus

---

(194) Note de l'abbé Kammerer, aumônier actuel de la Paroisse universitaire. Celle-ci tint deux de ses congrès nationaux à Besançon, en 1935 et en 1957.

(195) *Curés et instituteurs, hier, aujourd'hui,* p. 3 et 4.

grand bien de tous et surtout des enfants. Non pas une « paix armée » mais une paix construite sur la confiance et la loyauté mutuelles. Dans ces communes privilégiées, l'Eglise ne retentit plus d'invectives ou d'anathèmes contre l'école publique ni contre le personnel enseignant, la classe s'effectue sans aucune allusion désobligeante pour la foi ou la pratique religieuse. Le curé et l'instituteur entretiennent normalement des relations courtoises, empreintes d'estime, et parfois même de cordialité ». Si l'on rencontre encore ici et là des situations tendues, l'expérience prouve « que très souvent, en ces querelles, chacun des deux antagonistes pris à part est de bonne foi ».

Qu'en pensent les familles ? Beaucoup en sont venues — bon gré, mal gré au début, finalement avec confiance — à s'accommoder de l'école publique. Ceux même qui envoient leurs enfants à l'école libre, lorsqu'il en existe une dans la commune, ne le font pas toujours par pure conviction, mais plutôt par suite des facilités qu'elle offre. La direction des usines de Varigney (Haute-Saône) le dit nettement au responsable de l'Enseignement libre du diocèse, le 21 octobre 1920 (texte déjà cité p. 168) : « Nous ne connaissons pas d'école de l'Etat sans élève dans nos environs. Toutefois, notre école de Varigney a plus d'élèves que celle de la commune. Mais ce n'est pas par préférence des parents, mais par suite des circonstances topographiques. La commune est située à près de quatre kilomètres. Il y a donc, en réalité, deux agglomérations. L'Etat fait les frais de l'école de l'une, et laisse l'autre à notre charge. Il est vrai qu'il a déjà essayé plusieurs fois de prendre la nôtre à sa charge, et sous sa direction. Nos prédécesseurs et nous, nous y sommes toujours refusés, parce que nous ne voulons dans notre école ni irreligion ni bolchevisme » (196).

Le directeur de l'usine répond, manifestement, à une question posée : il y a, en effet, des communes dans le diocèse, où l'école publique ne reçoit que fort peu d'enfants. Le record, en ce domaine, est battu par la commune de Vernierfontaine (canton de Vercel) où une école libre de garçons a été érigée en 1918. Aucun enfant du pays ne fréquente l'école officielle, qui est enfin supprimée en 1932. On peut lire la notice suivante sur le registre de la paroisse. « Année 1933. Départ de M. Humbert, instituteur laïque. Pendant dix ans, cet instituteur n'a eu aucun élève, sauf ses enfants, et même s'en libérait-il en les envoyant en pension. L'un d'eux, Régis, fut envoyé chez les pères de Liesle, où d'ailleurs il fit assez mauvaise figure. Il ne put y rester (j'ajoute cependant aujourd'hui que cela lui a servi. Il est organiste dans sa paroisse). Le maire de Vernierfontaine reçut en 1932 ou 1933, une note de l'Académie disant que l'école de garçons était fermée momentanément pour nombre insuffisant d'élèves (c'est-à-dire zéro). Ce maître d'école venait à la messe tous les matins, cela lui passait un peu le temps, me disait-il. Entre temps, il recevait une

(196) Archives de l'Enseignement libre, écoles de Haute-Saône.

fois par an, la visite de l'inspecteur... » (197). L'école de Morvillars (Territoire de Belfort) fut, elle aussi, fermée durant plusieurs années, faute d'enfants. Tous allaient à l'école libre.

2) *L'enseignement privé.*

Les écoles primaires connaissent de grosses difficultés, notamment financières.

Certaines sont obligées de fermer. Celle de Fallon ne peut obtenir de maîtres, à la veille de la rentrée d'octobre 1924. Le curé écrit à l'archevêque : « Ni maître ni maîtresse ne nous sont annoncés... Nos enfants seront réduits à fréquenter l'école laïque où l'instituteur est excessivement mauvais dans son enseignement oral, comme dans les livres qu'il emploie » (198). Celle de Delle n'est pas en règle avec la législation. Beaucoup d'autres n'ont pas les ressources nécessaires pour payer les maîtres et entretenir les locaux.

Le manque d'argent explique que la direction de l'Enseignement libre n'arrive pas à recruter assez d'instituteurs. Il faut beaucoup de dévouement pour accepter une situation où l'on a tout juste de quoi vivre : certains maîtres sont obligés de prendre un autre petit emploi pour augmenter leurs ressources, tel l'instituteur de Granvillars qui est photographe. Souvent l'attention et la générosité des fidèles sont sollicitées par la direction de l'Enseignement libre, appuyée par l'archevêque : des souscriptions-tombolas sont organisées pour « assurer la survie des écoles ». Les instituteurs libres se trouvent ainsi dans la situation des maîtres sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. On comprend que beaucoup hésitent à se lancer dans cette aventure...

Ceci explique aussi que l'on crée peu d'écoles avant 1939 (199). On porte l'attention principalement sur les écoles de filles, et en particulier sur les écoles ménagères... parce que certaines congrégations religieuses, dont le recrutement est assez prospère, peuvent en assurer la direction et les cours.

Cependant, les religieux commencent à rentrer dans les établissements qu'ils ont quittés vingt ou trente ans plus tôt. En 1933, les Frères des Ecoles chrétiennes se rétablissent à Pontarlier, malgré le mécontentement des maîtres laïques trouvant qu'il n'y avait rien à changer à leur statut. En 1927, les Frères Maristes reprennent possession du pensionnat du Russey que M. Parret tient toujours. Les religieuses rouvrent aussi leurs écoles : celles de la Compassion reprennent leur maison d'Athesans (Haute-Saône). Plusieurs de ces congréganistes ne revêtiront l'habit religieux que pendant la guerre de 1939-1945 (Pontarlier, Athesans...).

---

(197) Notice du curé.

(198) Archives E.-L., Dossier des écoles supprimées, Haute-Saône.

(199) Neuf écoles sont ouvertes de 1920 à 1939 : huit dans le Doubs et une en Haute-Saône.

Dans le même temps, les exilés repassent la frontière. Les religieuses de la Charité se transportent de Vallorbe à Pontarlier (pensionnat des Augustins) en 1925. Celles de la Divine Providence de Ribeauvillé, qui étaient autrefois installées à Belfort et s'étaient réfugiées à Fribourg (Suisse) en 1903, rentrent en 1920 et organisent un vaste externat groupant bientôt plus de quatre cents élèves (Cours Notre-Dame).

Partout, le grand problème est celui de l'argent. Les catholiques sont à chaque instant sollicités. Car, si certaines usines assurent l'existence de l'école libre (ainsi la famille Viellard pour Morvillars, Grandvillard, Méziré ; les Forges à Audincourt, etc.), la plupart des autres établissements primaires libres ne vivent que grâce à la générosité des catholiques. Les archevêques leur rappellent ce devoir. Dès 1911, Mgr Gauthey avait fondé l'Œuvre du Denier des Ecoles. Elle est réorganisée en 1923 par son successeur. Un bulletin commence à paraître qui veut parler « raison, bon sens et foi catholique... et, d'une voix jeune sans doute, mais qui, pour sûr, ne sera jamais timide, rappeler à ce diocèse que l'Eglise ne peut pas se désintéresser, jamais, jamais, de la question scolaire » (200). L'archevêque prescrit deux quêtes annuelles en faveur des écoles libres. Cinq ans plus tard, le cardinal Binet en instaure une nouvelle à tous les mariages (ordonnance du 25 novembre 1928). A la veille de la guerre, Mgr Dubourg consacre sa *Lettre pastorale de Carême* à « Notre enseignement libre ».

Les fondations reprennent après la guerre de 1939-1945, en dépit des difficultés. La plupart des écoles sont ouvertes dans le Doubs. En Haute-Saône, on ne relève que la création d'un internat à l'école de Lure (1947) pour les garçons, et l'ouverture d'une école de garçons à Héricourt (1952). Le Territoire de Belfort est plus déshérité encore.

Une carte (201) indique la répartition de ces écoles libres primaires en 1953. On remarquera que se sont toujours les mêmes régions qui apparaissent :

— le plateau et la montagne du Doubs sont relativement bien pourvus en écoles libres ;

— dans la vallée du Doubs, seule la ville de Baume-les-Dames possède un établissement privé ;

— en Haute-Saône, l'arrondissement de Gray est nettement dépourvu. Seuls les chefs-lieux de Gray et Gy abritent un établissement ;

— dans le Territoire de Belfort enfin, quelques écoles fonctionnent dans les cantons de Belfort et surtout de Delle (Morvillars, Grandvillars, Méziré).

Les maîtres laïques sont de plus en plus nombreux dans l'enseignement privé. Un certain nombre d'entre eux dirigent eux-mêmes les écoles de garçons ou de filles. Plusieurs sont employés, parfois en

---

(200) *Bulletin de l'Enseignement libre primaire*, n° 1, novembre 1923, p. 4.
(201) Cf. Annexe, carte n° 26.

majorité, dans les écoles à direction ecclésiastique (Gray, Gy). Le manque de prêtres, qui se fait sentir depuis une dizaine d'années, et plus encore le manque de religieuses, a obligé la direction de l'Ensei gnement libre à recruter des maîtres laïques : peu à peu leurs traitements ont pu être améliorés. Leur recrutement s'en trouve facilité

L'enseignement secondaire continue, lui aussi, sa progression. Il lui manquait, jusqu'à la guerre, un grand établissement technique. L'ouverture du collège Saint-Joseph, inauguré le 6 décembre 1946, met fin à cette carence. Avec lui, existent toujours, d'une part le collège Saint-Jean, tenu par les Marianistes, puis par les Maristes, aidés de quelques prêtres du diocèse, et d'autre part l'institution Sainte-Marie à Belfort. Vers 1930, leur population scolaire masculine était au total d'environ 700 élèves. Elle dépasse le millier en 1938, pour atteindre 1 200 élèves en 1946.

Pendant la plus grande partie de cette période, ces efforts sont stimulés par un éminent prélat, vicaire général du diocèse, en même temps que directeur de l'Enseignement libre, Mgr Gaillard. De 1920 à 1947, en homme intelligent, robuste et organisateur, il parvient à constituer « la famille de l'enseignement libre » et s'efforce de travailler avec tous les maîtres chrétiens (202). Il meurt trois mois après l'ouverture du nouveau collège Saint-Joseph, laissant à ses successeurs le soin de terminer son œuvre, dont le bulletin *Chanteclair,* trace tout un programme, avec en gros caractères sur sa couverture : « Justice scolaire ».

⁂

Quelle a été *l'influence de l'enseignement, public et privé, sur le recrutement sacerdotal, depuis la Première Guerre mondiale ?*

1) Comme précédemment, nous avons essayé de déterminer combien de prêtres sont passés par chaque école, publique ou privée, en primaire et en secondaire. Malheureusement, les statistiques sont difficiles à établir d'une façon précise.

Un premier résultat a été publié par la revue *Chanteclair* en 1948 (203). Il indique le nombre de prêtres vivant à cette date, qui ont fait leurs études primaires dans une école libre du diocèse :

---

(202) Sa biographie a été écrite par Mgr Panier, Besançon, 1948.
(203) N° de juin 1948, p. 5 et suivantes.

	Prêtres ou religieux vivant en 1948
Besançon : école rue Pasteur	13
Besançon : école Saint-Etienne ..	7
Audincourt : école des Forges ..	6
Pensionnat d'Ecole (Doubs)	32
Saint-Joseph, de Levier	21
Saint-Joseph, de Maîche	25
Saint-Michel, d'Ornans	9
Pensionnat du Russey	33
Saint-Joseph, de Vernierfontaine .	4
Saint-Georges, de Vesoul	21
Saint-P.-Fourier, de Gray	11
Ecole Ménans, de Gy	23
Saint-Joseph, de Lure	9
Châtenois-les-Forges	2
Grandvillars	10
Morvillars	8
Total =	234

Tableau n° 60

Cette statistique demande à être correctement interprétée. En effet, un certain nombre de prêtres (onze) sont comptés deux fois, étant passés successivement par une école libre primaire et par un collège secondaire. On a recensé, d'autre part, des prêtres qui ne sont pas originaires du diocèse (un quinzaine environ) et huit Frères des Ecoles chrétiennes. En les défalquant, nous arrivons à un total d'environ 210 prêtres qui ont fait leurs premières classes dans une école libre... mais nous ne savons pas combien de temps chacun a passé dans cette école. Pour être pleinement valable, ce chiffre devrait correspondre à des garçons ayant fait le cycle primaire tout entier dans l'enseignement libre.

Retenons-le tout de même. Ces 210 prêtres représentent, vers 1948, environ 17 % du clergé originaire des trois départements comtois Or, les écoles primaires libres groupaient à cette date environ 5 à 6 % des garçons fréquentant l'école : le pourcentage de prêtres serait donc favorable à l'enseignement libre.

Autre indication : en 1953, nous avons procédé à une enquête dans tous les séminaires, demandant à chaque élève de préciser dans quel établissement il avait fait ses études primaires (204). Le résultat a été le suivant : sur 570 séminaristes interrogés, 467 venaient de l'ensei-

(204) Cette étude a été publiée dans *Barbizier, almanach populaire comtois*, 1955, p. 337-343.

gnement public (soit 82 %), 56 de l'enseignement libre (9,6 %) et 47 avaient suivi les deux enseignements sans que l'on puisse préciser le temps exact passé dans l'un et l'autre (8,4 %). Or, à cette date, l'enseignement libre primaire regroupait environ 5 % des garçons des trois départements. Le pourcentage de séminaristes sortis de l'enseignement libre serait donc encore ici encore en faveur de celui-ci. Mais ces chiffres sont trop faibles, et ne portent que sur des séminaristes... dont beaucoup ne parviendront pas au sacerdoce, pour tirer des conclusions certaines.

2) Mieux vaut donc s'en tenir à des exemples plus précis. Nous prendrons ceux des écoles libres d'Audincourt (forges) et de Morvillars. Dans le premier cas, l'école de garçons n'a pas de concurrente laïque. Elle est subventionnée par l'usine : les parents n'ont donc pas le choix pour orienter leurs enfants, d'autant plus que la majorité de la population de ce quartier est très ouvrière et peu fortunée. Il est intéressant de voir que la majorité des prêtres originaires d'Audincourt est passée par cet établissement. Cela tient, remarque l'un des anciens, au « climat » que les maîtres laïques y avaient créé.

L'exemple de Morvillars se rapproche de celui-là. Ici aussi, l'école est fondée et payée par les patrons de l'usine, la famille Viellard. Le directeur, M. Perche, y exerce ses fonctions d'instituteur, sans discontinuité de 1903 à 1938. Lui-même nous a écrit que quatorze prêtres, dont trois religieux, sont sortis de son école entre 1920 et 1938. Dans cette période, la majorité de ses garçons étaient des enfants d'anciens élèves de l'école... Pendant longtemps « l'enseignement public a été à peu près inexistant dans la commune, l'école laïque ayant été fermée de longues années faute d'élèves ». On peut évidemment se demander si l'école publique aurait vu autant de ses élèves accéder au sacerdoce. Mais comment répondre à la question ?

D'autres cas seraient encore à citer, notamment celui de l'école libre du Russey. On est obligé de constater que la très grande majorité des prêtres originaires de cette paroisse est passée par le pensionnat.

Mais d'aucuns pourraient alléguer des cas contraires. Beaucoup d'autres paroisses, qui ont participé très activement à la relève sacerdotale, n'ont jamais eu d'école libre : c'est le cas de toutes les paroisses du canton de Morteau (excepté le chef-lieu de canton), de toutes les paroisses du canton de Montbenoît, de Pierrefontaine-les-Varans, etc. Il n'y a eu qu'une dizaine d'écoles libres de garçons dans le Doubs entre 1920 et 1960 : pendant la même période, seize cantons fournissent un prêtre pour moins de cinq cents habitants. L'influence de l'enseignement privé, s'il est donc positif, n'est pas le seul. Il faut au moins affirmer que dans la plupart des communes l'école publique n'a pas empêché l'éclosion et le mûrissement des vocations. Il est même vraisemblable, qu'en certains cas, elle a pu fortifier des vocations.

3) Le nombre des prêtres ayant fait leurs études dans les collèges libre est réduit, pour les mêmes raisons qui ont été évoquées à la

période précédente : ceux qui pensent au sacerdoce s'y préparent la plupart du temps dans les petits séminaires. *Chanteclair* donnait, en 1948, la statistique suivante des prêtres et religieux vivant à cette date :

— Anciens élèves du collège Saint-Jean à Besançon	=	47
— Anciens élèves du collège Saint-Joseph à Besançon	=	27
— Anciens élèves du collège Sainte-Marie à Belfort	=	42
		116

Mais un certain nombre d'entre eux ne sont pas originaires du diocèse. Une trentaine sont religieux ou missionnaires. De toute manière, ce nombre correspond à un pourcentage voisin de 10 % de l'ensemble du clergé : il n'a pas changé depuis la période antérieure.

L'enquête réalisée en 1953 aboutit aux mêmes conclusions : sur 175 théologiens et philosophes, 160 avaient fait leurs humanités dans un petit séminaire. Il n'en restait que six ayant suivi le cycle secondaire dans les établissements publics (trois) et privés (trois également) ; les neuf autres étaient entrés directement à Faverney dans la section de vocations d'aînés.

La part prise au recrutement sacerdotal par les établissements secondaires, publics ou privés, dans le diocèse, reste donc très minime : la voie normale d'accès au sacerdoce reste toujours le petit séminaire.

4) Il aurait peut-être été intéressant de rechercher qu'elle a été, durant cette période, l'influence des écoles de filles. Car nombre de prêtres disent combien leur mère a été pour beaucoup dans leur vocation... Mais il est impossible, dans l'état actuel, de déterminer combien de mères de prêtres ont fait des études secondaires (pour l'ensemble de la période, c'est certainement un nombre assez restreint), ou sont passées par une école primaire libre. Les écoles libres de filles ont toujours été plus nombreuses que les écoles libres de garçons... Mais nous ne saurions aller plus loin dans la recherche...

L'enseignement et le recrutement du clergé.

Ce chapitre méritait une étude détaillée, le lecteur en conviendra. On a tellement entendu de réflexions sur ce sujet, dans un sens comme dans l'autre, on a tellement écrit, parfois sans prendre la peine de vérifier ses hypothèses, qu'il était nécessaire de reprendre la question en profondeur...

Peut-être sera-t-on quelque peu déçu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Faut-il l'avouer ? Après toutes les recherches faites, nous aurions été nous-même heureux de pouvoir aligner quelques principes presque toujours vérifiés, au lieu d'en être réduit la plupart du temps à des conjectures !

Les passions, souvent exagérées, qui se sont cristallisées sur le problème scolaire, et que nous avons actuellement des difficultés à comprendre, laissent, malgré tout, une impression pénible. De bonne foi ou non — et beaucoup étaient certainement de bonne foi — les adversaires ont souvent épuisé leurs forces sur des points où l'entente eut été relativement facile dans un autre contexte politique, et si l'on avait davantage tenu compte, du côté catholique, de la véritable tradition de l'Eglise (nous pensons en particulier aux questions touchant l'obligation et la gratuité). Quant à la laïcité, nous savons à présent, avec l'apaisement des luttes religieuses, qu'elle peut fort bien s'entendre dans un sens qui ne heurte pas la pensée chrétienne. On s'est aperçu que le mot « laïc » avait été totalement détourné de son sens initial. Si, par laïcité, on entend professer le respect absolu de toute personne et de toute croyance philosophique et religieuse, des chrétiens authentiques peuvent être aussi pleinement « laïcs ». Ainsi en est-on venu, sur un autre plan, à proclamer que les catholiques peuvent admettre la laïcité de l'Etat, s'il s'agit de proclamer, par là, « la souveraine autorité de l'Etat dans son domaine de l'ordre temporel... si l'on entend que, dans un pays divisé de croyances, l'Etat doit laisser librement chaque citoyen pratiquer sa religion » (205). Il faut reconnaître que telles n'étaient pas les positions de nombre de « laïcs » au siècle dernier : les textes que nous avons cités montrent assez bien que, pour eux, le mot était pris dans un sens négatif.

Il y avait donc, dans toutes ces luttes, autre chose qu'une simple querelle de mots. Et il est regrettable qu'avant de partir en guerre, on n'ait pu s'entendre. Il est vrai que tout fut lié au contexte politique, et que les catholiques avaient trop de mauvais souvenirs concernant la République pour accepter facilement le dialogue avec des adversaires qui leur paraissaient — pas toujours à tort — vouloir détruire complètement la religion.

Dans le domaine qui nous occupe ici, nous croyons pouvoir affirmer que le principal obstacle au recrutement sacerdotal fut ce climat de haine, d'oppositions quasi irréductibles. Il fallait certainement une foi très profonde, un courage réel, pour s'orienter vers le sacerdoce quand celui-ci était combattu presque officiellement... Du moins, c'est ainsi que les catholiques interprétaient les actes du gouvernement.

En ce qui concerne l'influence de l'enseignement proprement dit, une autre conclusion s'impose : on ne saurait transposer d'une région à l'autre les explications auxquelles on est parvenu. La situation du diocèse de Besançon, en ce domaine, est très différente de celle de nombreux diocèses de l'Ouest. Chez nous, la grande majorité des prêtres est toujours venue de l'enseignement primaire public alors que dans d'autres régions, c'est l'enseignement libre qui fournit petits et grands séminaires.

---

(205) Déclaration du cardinal Gerlier, 21 août 1958, *Informations catholiques internationales*, 1er septembre 1958, p. 3.

Il faudrait aussi, nous semble-t-il, bien situer les buts recherchés par les séminaires et par les établissements libres. En Franche-Comté, les premiers ont toujours été réservés aux séminaristes ; l'enseignement libre visait à former des chrétiens dans le monde. On a parfois trop tendance à penser que c'est le rôle de l'enseignement privé de former des prêtres. Il n'en a pas été ainsi chez nous, ce qui n'empêche pas que son influence a pu être maintes fois positive dans le domaine du recrutement sacerdotal.

Est-ce pour cela que, somme toute, les autorités religieuses et les fidèles catholiques ont peu créé d'écoles libres ? Leur action n'a été importante qu'après la loi de 1850 dans le secondaire et, dans le primaire, après la persécution contre les congréganistes. L'institution chrétienne assez souvent mise en cause de nos jours, n'a pas obsédé les esprits au siècle dernier, tant que les maîtres chrétiens, et surtout les religieux, ont eu un accès normal à l'enseignement officiel.

Il est sans doute plus facile aujourd'hui qu'autrefois d'examiner la question en toute lucidité. Nous le disions au début du chapitre, seuls les faits intéressent l'historien. Nous nous sommes efforcé de rester fidèle à cette ligne directrice, en ne faisant le procès ni de l'enseignement libre ni de l'enseignement public. Nous avons souvent montré le « pour » et le « contre » : rarement une conclusion très nette a pu s'imposer.

C'est que, sans doute, de toutes les explications qui se sont dégagées au fur et à mesure de l'analyse, une seule paraît incontestable pour l'ensemble de la période : c'est l'influence de la famille. Elle a pratiquement toujours semblé prépondérante sur celle de l'école. Même dans un climat politique où la religion, l'Eglise et le clergé étaient violemment attaqués, où la situation matérielle et morale des instituteurs représentait une promotion par rapport à celle du prêtre, des familles ont continué de donner leur fils à Dieu. Nous verrons plus loin dans quelle mesure le recrutement des séminaires a été essentiellement assuré par des familles chrétiennes.

Au fond, ce sont elles qui expliquent presque tout, y compris la présence des écoles libres en certaines paroisses. Jamais ces écoles n'auraient pu fonctionner et prospérer, surtout à certaines périodes où les difficultés de toute sorte s'amoncelaient, si les familles chrétiennes ne leur avaient pas apporté un appui total.

Ainsi en arrivons-nous à penser que, par delà l'influence de l'enseignement religieux, des instituteurs, de l'école libre ou de l'école publique, c'est dans la vitalité chrétienne des familles qu'il faut rechercher le facteur principal du recrutement sacerdotal.

CHAPITRE V

ORDINATIONS ET SEMINAIRES

Il n'est aucune période étudiée dans la première partie où nous n'ayons eu à évoquer le rôle joué par les séminaires dans le recrutement du clergé. Cela se comprend aisément dans un diocèse où l'immense majorité des prêtres sont passés par les petits séminaires et le grand séminaire de philosophie, avant d'arriver en théologie.

Nous voudrions rassembler ici toutes ces données, afin de mieux juger de l'influence exercée par les séminaires sur la courbe générale du recrutement sacerdotal et sur la répartition territoriale des ordinations.

Nous le ferons en deux temps : dans une première partie nous rechercherons quelles ont été les incidences du nombre et de la répartition des séminaires sur les ordinations ; dans une seconde partie, nous nous attacherons principalement au problème de la persévérance des séminaristes dans leur préparation au sacerdoce.

Un bref rappel historique sur les diverses fondations et fermetures des séminaires ouvrira ce chapitre.

I. — Nombre et implantation des séminaires

1. LES PETITS SEMINAIRES.

Ils ont toujours constitué, depuis le début du siècle dernier, la voie normale d'accès au sacerdoce (1). Presque tous les prêtres y ont suivi le cours des études secondaires.

Rappelons leurs dates de fondation, et éventuellement de transfert en un autre lieu, ou de fermeture :

---

(1) L'histoire en a été écrite par M. Colombot, supérieur du séminaire de philosophie de Vesoul, sous le titre : *Notices historiques sur les petits séminaires du diocèse de Besançon, leurs maîtres et leurs élèves les plus distingués.* Ce document manuscrit, qui se trouve aux archives du Grand Séminaire de Besançon, va jusqu'en 1889.

	Nombre d'établissements			Total
	Doubs	Haute-Saône	Ter. de Belfort	
1809 — Ouverture de Marast	0	1	0	1
1812 — Fermeture de Marast qui se transporte à Luxeuil .	0	1	0	1
1813 — Ouverture d'Ornans	1	1	0	2
1818 — Ouverture de La Chapelle-sous-Rougemont	1	1	1	3
1821 — Ouverture de Belvoir ...	2	1	1	4
1822 — Ouverture de Vesoul	2	2	1	5
1825 — Ouverture de Marnay ..	2	3	1	6
1833 — Fermeture d'Ornans et de Belvoir (qui se transportent à Consolation) ainsi que de Vesoul	1	2	1	4
1840 — Ouverture de la maîtrise de la cathédrale (Besançon)	2	2	1	5
1855 — Réouverture d'Ornans ..	3	2	1	6
1869 — Fermeture de La Chapelle-sous-Rougemont qui se transporte à Zillisheim..	3	2	0	5
1873 — Réouverture de La Chapelle-sous-Rougemont ...	3	2	1	6
1880 — Fermeture de La Chapelle-sous-Rougemont	3	2	0	5
1903 — Fermeture de Marnay ..	3	1	0	4
1906 — Fermeture de Consolation et la Maîtrise	1	1	0	2
1908 — Réouverture de la Maîtrise	2	1	0	3
1909 — Fermeture d'Ornans qui se transporte à Maîche ..	2	1	0	3
1920 — Réouverture de Consolation	3	1	0	4

Tableau n° 61

Le tableau appelle les remarques suivantes :

a) Mis à part quelques années (1833-1840), le diocèse a toujours compté cinq ou six petits séminaires entre 1822 et 1903. C'est à ce moment qu'il est le mieux équipé en établissements. Il traverse, par contre, des périodes difficiles sous le premier Empire et entre les années 1906 et 1920 (2).

(2) Cf. Annexe, graphique n° 23.

b) Sur le plan de la répartition géographique, le Doubs est nettement favorisé : de 1855 à 1906, et de 1920 à nos jours, il abrite constamment trois petits séminaires (dont deux sont situés depuis quarante ans à la limite du plateau et de la montagne : Maîche et Consolation). La Haute-Saône, qui en a eu également trois de 1825 à 1833, puis deux de 1833 à 1903, n'en a plus qu'un (Luxeuil) depuis près de soixante ans. Le Territoire de Belfort est plus démuni encore : son unique petit séminaire (La Chapelle-sous-Rougemont) a été fermé en 1880.

2. LE GRAND SEMINAIRE.

Le Grand Séminaire de Besançon a toujours compté deux sections :

— le séminaire de philosophie (3), établi tout d'abord dans la proche banlieue de Besançon (Ecole, 1823), s'est installé à Vesoul en 1835. Il y est demeuré jusqu'en 1906. Après deux années à Delle (Territoire de Belfort), il vient à Besançon, où il ne demeure que très peu de temps. En 1911, le séminaire de philosophie s'installe dans la vieille abbaye de Faverney (4) où il est encore.

L'année suivante, 1912, l'archevêque y adjoint une section de « vocations tardives ». Si l'on excepte les rentrées tout à fait exceptionnelles de 1821 et 1822, c'est la première fois qu'un « séminaire » pour vocations tardives est instauré dans le diocèse. Il a existé jusqu'à notre époque, jumelé avec le séminaire de philosophie.

— le séminaire de théologie, qui avait pu se rétablir, dès 1805, dans l'ancien établissement désaffecté par la Révolution, s'y est maintenu jusqu'à l'expulsion des professeurs et séminaristes en décembre 1906. C'est alors que les deux sections du Grand Séminaire se sont reconstituées à Delle (janvier 1907), où elles ont fonctionné dix-huit mois. En octobre 1908, le séminaire de théologie revient à Besançon, à Saint-Férréol (5). Vingt ans plus tard, le diocèse rachète

(3) M. Colombot, déjà cité en note précédemment, a écrit également une *Histoire du grand séminaire de philosophie*. Il y relate l'installation de la philosophie tout d'abord à Ecole, en 1823, puis à Vesoul, à partir de 1835. Cette histoire qui se trouve, en manuscrit, aux archives du Grand Séminaire de Besançon, s'arrête en 1890.

(4) *S. R.*, 1911, p. 1084, et *An. Sém.*, février 1912, p. 12-18.

(5) La maison dite de Saint-Férréol, sise à Trepillot, dans la banlieue immédiate de Besançon, était un ancien pensionnat des Dames-du-Sacré-Cœur, que celles-ci avaient dû abandonner lors de l'expulsion des congrégations. — Sur les origines du Grand Séminaire de Besançon, on pourra consulter P. Broutin, *La réforme pastorale en France au XVII^e siècle*, t. II, p. 309-326, et Mgr Jacquenet, *Histoire du séminaire de Besançon*. Les « Constitutions » du Grand Séminaire de Besançon le placent dans une situation spéciale par rapport aux autres établissements français du même ordre : les directeurs, qui sont tous des prêtres séculiers du diocèse, se cooptent entre eux et élisent leur supérieur tous les trois ans, en présence de l'archevêque, qui ratifie le choix. Ces Constitutions, qui datent du XVII^e siècle, semblent avoir toujours donné satisfaction : aucun archevêque ne les modifia au cours des âges. Seul le cardinal Mathieu laissa, un jour, entrevoir aux Eudistes qu'elles n'étaient pas immuables. Mais n'était-ce pas de quelque manière un argument de circonstance, pour que le R. P. Le Doré, accepte de reprendre le collège catholique ? (Cf. Rovolt, *Vie du T. R. P. Ange Le Doré*, t. I, p. 260-161. Lettre du cardinal du 10 octobre 1872 au supérieur général des Eudistes, cf. ci-dessus, p. 347).

son séminaire à l'administration militaire : la rentrée s'effectue rue Mégevand à l'automne 1930, quand la maison est restaurée.

INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT.

Le nombre des établissements et leur répartition géographique ont-ils une influence sur le recrutement sacerdotal ?

a) *Le nombre des séminaires.*

On voudra bien se reporter aux courbes établies antérieurement, soit à la courbe générale du recrutement, soit aux courbes départementales (6).

Il apparaît nettement que la première atteint ses sommets lorsque le diocèse compte quatre ou même cinq petits séminaires (seconde partie du XIX[e] siècle, avant que les événements politiques ne viennent empoisonner l'atmosphère et période entre les deux guerres). La baisse du recrutement est, au contraire, très forte au moment de la suppression des petits séminaires de Marnay (1903) et de Consolation (1906)... années qui coïncident avec les plus fortes luttes anticléricales.

A l'échelon départemental, la coïncidence est encore plus sensible :

— Dans le Doubs, la courbe s'élève très haut pendant la Restauration, alors qu'est ouvert le petit séminaire d'Ornans (1812) et que fonctionnent de nombreuses écoles ecclésiastiques (notamment Belvoir et Cerneux-Monnot).

La baisse est ensuite sensible, de 1845 à 1865, après la fermeture d'Ornans et de Belvoir, au profit du nouvel établissement de Consolation. Quand Ornans rouvre ses portes, le recrutement reprend sa marche ascendante (à partir de 1865 : il faut environ dix ans pour que les premiers élèves parviennent au sacerdoce).

La chute qui suit la Séparation est certainement accentuée du fait de l'expulsion des élèves de Consolation en décembre 1906. La courbe remonte à partir de 1931 (le séminaire a été rouvert en 1920).

— Même constatation en Haute-Saône : la montée très forte de la Restauration correspond à l'ouverture de Luxeuil faisant suite à la petite école de Marast, et au dédoublement de la maison avec création de l'école secondaire de Vesoul. Cependant la création de Marnay, en 1825, n'arrête pas la baisse du recrutement (il y a donc d'autres influences en jeu). Sa suppression, en tout cas, en 1903, n'améliore pas la situation, au contraire.

— Enfin, dans le Territoire de Belfort, l'ouverture du petit séminaire de La Chapelle-sous-Rougemont en 1818 semble bien améliorer le recrutement. Son transfert à Zillisheim (Haut-Rhin) à la veille de la guerre franco-allemande de 1870, provoque une chute verticale du nombre des vocations (voir en particulier la courbe du taux d'ordinations). Le Territoire met très longtemps à se relever.

(6) Cf. Annexe, graphiques n[os] 6, 7, 13, 14 et 15.

Le nombre des petits séminaires paraît donc avoir été un élément important dans la question du recrutement sacerdotal. Mais le nombre est essentiellement lié à l'implantation géographique : il ne suffit pas que les séminaires aient été nombreux, encore faut-il voir où ils étaient établis.

b) *La répartition géographique des séminaires.*

On se souvient des nombreuses démarches faites par Mgr Le Coz, sous l'Empire, pour obtenir que le Grand Séminaire de sa province soit établi à Besançon (7). L'archevêque pensait que, du jour où les séminaristes seraient obligés d'aller poursuivre leurs études de théologie dans un autre diocèse (en l'occurrence, à Autun), leur nombre risquerait fort de diminuer.

La remarque de Le Coz, sans doute valable pour le Grand Séminaire, était encore beaucoup plus vraie pour les petits séminaires : l'examen de toute la période 1801-1960 le montre assez nettement.

Dans le Doubs, on s'aperçoit que ce sont essentiellement la montagne et le plateau qui bénéficient de la proximité d'un petit séminaire : on en trouve un à Belvoir (partie haute du canton de Clerval) de 1821 à 1833, puis à Consolation de 1833 à 1906, à Maîche de 1909 à 1955, enfin à Consolation à nouveau à partir de 1920. Deux petits séminaires fonctionnent donc ensemble à partir de 1920 dans la montagne, à trente kilomètres à peine l'un de l'autre : c'est précisément dans cette région que les vocations sont les plus nombreuses. Et c'est essentiellement aussi cette région qui fait monter le taux d'ordinations du département depuis 1931 : les premiers prêtres séculiers sortant de Consolation sont ordonnés en 1932 (8).

Le séminaire d'Ornans a été ouvert une première fois de 1813 à 1833, une seconde de 1855 à 1909 (c'est lui qui s'est transporté à Maîche à cette date). Il est tout proche des cantons d'Amancey, Levier, Vercel... cantons où le recrutement sacerdotal est particulièrement solide. Donc ici encore, la présence du petit séminaire semble avoir favorisé les vocations.

Un dernier petit séminaire s'est établi à Besançon à partir de la Monarchie de Juillet : la Maîtrise. En fait, il n'a été considéré réellement comme un petit séminaire que depuis une cinquantaine d'années. En 1899, l'inspecteur d'Académie le range parmi les établissements ecclésiastiques préparant au sacerdoce, bien que, dit-il, « depuis un an, les trente-cinq élèves de la Maîtrise suivent, comme externes, les classes de l'école catholique de Saint-François-Xavier » (9).

---

(7) Cf. première partie, ch. I, p. 78 et sq.

(8) *A. A. E. Consolation*, 1931-1932, p. 308. La première classe sortie de Consolation en 1925 comptait 13 élèves ; 9 devinrent prêtres dont 1 en Suisse et 1 aux Missions Etrangères de Paris. (*Ibid.*)

(9) *Enquête sur l'enseignement secondaire* (rapport Ribot), *op. cit.*, t. III, p. 243.

Ainsi la vallée du Doubs, en aval de Pont-de-Roide, et les cantons voisins de Besançon sont éloignés de tout petit séminaire pendant la plus grande partie du siècle dernier. Nous avons constaté que ces mêmes régions étaient pauvres en vocations sacerdotales : la coïncidence entre les deux phénomènes est pour le moins étonnante.

En Haute-Saône, la même constatation s'impose : des séminaires ont toujours été établis dans la moitié nord du département, celle qui touche aux Vosges : Luxeuil de 1812 à 1955, Vesoul (secondaire) de 1822 à 1833, Vesoul (philosophie) de 1911 à 1955. C'est précisément la région qui fournit le plus de vocations (10).

Dans l'arrondissement de Gray, au contraire, il n'y a qu'un seul petit séminaire, à Marnay, de 1825 à 1903. Notons qu'il est très excentrique par rapport à l'ensemble du département, puisqu'il est situé à quelques kilomètres seulement du département du Doubs et en bordure du Jura. Néanmoins, tant qu'il a été ouvert, les cantons voisins ont envoyé des prêtres à l'autel : Gy, Pesmes, Audeux (Doubs). Du jour où la maison a été fermée, la région n'a presque plus donné de vocations (11). Certains cantons n'ont recommencé à en fournir que lorsque la Maîtrise a de nouveau ouvert ses portes après la guerre, à Besançon (ainsi les cantons de Gray et de Champlitte).

Dans le Territoire de Belfort enfin, un petit séminaire a fonctionné de 1818 à 1869, puis de 1873 à 1880, à La Chapelle-sous-Rougemont. On remarque que c'est aussi à cette période que la région voisine de l'Alsace donne des prêtres : la carte montre que le canton de Fontaine (dans lequel se trouvait le petit séminaire) s'arrête d'en fournir après 1875. Si d'autres cantons (notamment Rougemont-le-Château) ont donné des prêtres dans une période plus récente, c'est à d'autres causes qu'ils le doivent. Il est manifeste qu'ici aussi le petit séminaire a attiré les enfants de la région où il était situé.

Ces différentes remarques nous autorisent, croyons-nous, à conclure que le recrutement sacerdotal a été considérablement favorisé dans une région par la présence toute proche d'un petit séminaire. Il suffit de considérer la carte du recrutement de Consolation de 1833 à 1906

---

(10) Le cardinal Mathieu avait des idées très arrêtées sur la répartition géographique des séminaires, notamment en Haute-Saône. A peine était-il arrivé dans le diocèse qu'il décide de transférer la philosophie d'Ecole à Vesoul. Il en donne, beaucoup plus tard, une explication au P. Le Doré : « La section du grand séminaire qui existe à Vesoul, chef-lieu de mon second département, est une maison fort importante. Mon diocèse, composé de deux départements, tend à se diviser en deux : la montagne et les pays bas. Pour éviter ce malheur, j'ai placé depuis 36 ans la philosophie à Vesoul, capitale des pays bas. Je n'ai qu'une maison de philosophie ; tout le monde y va et la montagne y passe, comme tout le pays bas se concentre à Besançon pour la théologie. J'ai pu ainsi rétablir l'équilibre » (Rovolt, *Vie du T. R. P. Ange Le Doré*, t. I, p. 260). Ce n'était pas la seule raison : il pensait aussi, contrairement à ses prédécesseurs, qui auraient souhaité n'avoir qu'un séminaire par département, que « plus on a de séminaires, plus on a de chance d'avoir des élèves » (Colombot, *Histoire du grand séminaire de philosophie*, p. 75).

(11) Cf. Annexe, carte n° 10.

pour s'en convaincre. Ce sont pratiquement les régions qui sont situées dans un périmètre de vingt ou trente kilomètres autour d'un petit séminaire qui fournissent à celui-ci la majorité de ses effectifs. Ce sont, du même coup, les mêmes régions qui participent le plus activement à la relève sacerdotale. La fécondité des montagnes du Doubs en vocations paraît liée très étroitement à ce phénomène en ce qui concerne le passé (d'autant plus, comme nous l'avons dit, que la montagne abrite deux séminaires, Consolation et Maîche, depuis 1920).

Cette constatation est également valable pour les « petites écoles ecclésiastiques », particulièrement nombreuses sous l'Empire et la Restauration. Leur répartition a été certes, fort inégale sur l'ensemble du diocèse (12). Le Doubs en a compté plus que la Haute-Saône. D'une manière générale, nous remarquons que ce sont les cantons où elles sont implantées, qui prennent la part la plus active au recrutement du clergé.

Dans le Doubs, ce sont la montagne et le plateau qui sont les plus favorisés sous ce rapport. Des petites écoles sont en effet établies : dans le canton de Mouthe, à Mouthe, Rochejean, Chapelle-des-Bois ; dans celui de Pontarlier, à Jougne, la Planée, Montperreux ; dans celui de Montbenoît, à Arçon et Lièvremont ; dans celui du Russey, à Laval et surtout à Cerneux-Monnot (une des plus importantes). On en rencontre encore trois dans le canton de Vercel (Fallerans, Orsans, Ouvans), deux dans celui de Pierrefontaine-les-Varans (Fuans, Flangebouche), deux dans celui d'Amancey (Fertans, Bolandoz) ; dans la vallée, deux dans le canton de Boussières (Pugey, Avanne) ; autour de Baume-les-Dames, une à Hyèvre-Paroisse, une à la Tour-de-Scay, une à Dammartin-les-Templiers. Ailleurs elles sont fort peu nombreuses. A Besançon même, celle dite des « Demoiselles Lombard » compte une trentaine d'élèves en 1820-21, puis 50 et même 60 dans les années suivantes, mais elle est toute seule et disparaît lors de la fondation du petit séminaire de Marnay (1825). Il n'est pas jusqu'au canton protestant de Blamont qui n'en abrite une au chef-lieu même...

En Haute-Saône, la liste est beaucoup moins longue. Les cantons les plus favorisés sont ceux de Vitrey (Ouge, une des plus florissantes avec 16 élèves), Combeaufontaine (à Bougey), Port-sur-Saône (à Villers-sur-Port), Noroy-l'Archevêque (à Borey), Marnay (à Tromarey), Vesoul (à Quincey), Rioz (à Boult) et enfin à Saulx, Jussey, Villersexel, Vauvillers. Aucun canton n'en compte deux... Notons aussi que la région de Vitrey-Combeaufontaine est particulièrement favorisée, ainsi que celle de Noroy-l'Archevêque.

Cette première remarque sur la répartition des écoles ecclésiastiques à l'intérieur de chaque département, montre l'avantage du Doubs : elle nous semble expliquer la part plus grande qu'il prend au recrutement.

(12) Cf. Annexe, carte n° 27. Voir ce qui a été dit sur ces écoles dans la première partie, ch. I, p. 86-88 et 90-91.

On peut même aller plus loin, et faire des remarques intéressantes au sujet de certains cantons. Le plus caractéristique est sans doute celui d'Amance, qui abritait la célèbre école dont il a été parlé plus haut (13). Erigée officiellement en 1808, elle cesse vers 1816 (?), mais suscite un mouvement de vocations qui se prolonge même après sa fermeture. On peut dire que ce canton n'a pratiquement fourni des vocations que pendant le fonctionnement de l'école, et immédiatement après. Voici le relevé des ordinations pour chaque paroisse :

Amance a eu huit ordinations pour le clergé séculier entre 1789 et 1954. Sept datent de la période comprise entre 1801 et 1836. On les relève aux années suivantes : 1808, 1817, 1822, 1825, deux en 1829, 1836.

Anchenoncourt n'en a eu qu'une : en 1829.

Baulay en compte deux pendant cette période (1809-1810), contre une en 1872.

Buffignécourt, deux aussi : en 1835-1836.

Faverney lui-même, où s'est établi en 1911 le séminaire de philosophie, puis la section des vocations tardives, n'a eu que cinq ordinations au siècle dernier : trois s'inscrivent dans les années 1822-1826-1832.

Menoux, qui fut assez riche en vocations jusqu'à 1875 (on en dénombre 9 entre 1791 et 1875) en a eu surtout pendant cette période : deux en 1817, une en 1819, une en 1832.

Senoncourt, enfin, qui n'a eu que trois vocations en 150 ans, en voit deux consécutives, en 1825 et 1826.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que la présence d'une ou de plusieurs petites écoles dans une région a favorisé très nettement le recrutement sacerdotal. Cela se comprend aisément : à une période difficile, elles ont permis à nombre de jeunes gens de s'initier aux rudiments du latin, sans s'éloigner beaucoup et pour longtemps de leur famille, et sans lui occasionner de lourds frais d'études. Il nous semble que l'influence de ces petites écoles a donc été considérable sous l'Empire et la Restauration. Elles expliquent certainement, pour une large part, la répartition des ordinations à cette époque. On comprend que l'autorité diocésaine et, sans doute plus encore les curés, aient éprouvé beaucoup de peine à obéir aux ordres du gouvernement qui voulait les supprimer.

---

(13) Quelques renseignements sur cette école sont donnés dans l'ouvrage de P.-L. David, *Amance en Franche-Comté*, Paris, 1926, p. 411 et suivantes. Nous les avons complétées par des notes prises dans les *An. Sém.*, passim.

II. — Effectifs et persévérance dans les séminaires

Il ne suffit pas que les séminaires existent, soient même nombreux et bien situés : encore faut-il qu'ils remplissent leur rôle qui a toujours été, dans le diocèse, de préparer uniquement au sacerdoce.

Sous ce rapport, deux questions ont spécialement retenu notre attention :

— d'une part, les effectifs des petits séminaires et des « vocations tardives » ;

— d'autre part, le problème de la persévérance, c'est-à-dire la proportion de ceux qui deviennent prêtres.

Nous les reprendrons séparément.

1. LES EFFECTIFS DES SEMINAIRES.

Les petits séminaires ont toujours formé l'essentiel du recrutement : quatre-vingt-quinze pour cent, au moins, des prêtres, ont fait leurs études dans les maisons ecclésiastiques préparant directement au sacerdoce. Et cela depuis toujours. A tel point qu'on peut négliger, pour le siècle dernier — exception faite de l'appel de 1821 — le problème des vocations tardives et des vocations provenant des collèges de l'Etat ou des collèges libres (14).

Trois graphiques (15) indiquent quels ont été les effectifs des petits séminaires depuis 1876. On n'a pu remonter plus haut, faute de documents. Une courbe indique le total des effectifs de tous les séminaires réunis, établi pour des périodes de cinq ans.

On remarquera que *la courbe générale est en rapport direct avec le nombre des petits séminaires :* ses points les plus élevés (1876-1900, et 1921-1945) correspondent à des périodes où le diocèse possède au moins quatre séminaires (même cinq dans la première période). Au contraire, elle descend sérieusement après la suppression de Marnay (1903) et de Consolation (1906), ce qui indique que les séminaristes alors en cours d'études ont été assez peu nombreux à entrer dans un autre séminaire.

---

(14) Rappelons les craintes de certains au moment de l'ouverture du Collège libre de Saint-François-Xavier, on eut alors grand peur qu'il ne fasse diminuer les vocations sacerdotales (cf., page).

(15) Cf. Annexe, graphiques nos 24 a, 24 b et 24 c.

La courbe ne rend pas compte des effectifs du petit séminaire de la Chapelle-sous-Rougemont (Territoire de Belfort) car on n'a pu savoir exactement combien il abritait de séminaristes pendant les dix années de sa réouverture, après 1873 (le collège de Colmar s'y était joint). D'autre part, la Maîtrise ne compte qu'à partir de 1911, faute de renseignements pour la période antérieure : c'est-à-dire que, jusqu'à cette date, la courbe devrait être légèrement majorée.

Pour mieux faire ressortir l'importance des petits séminaires dans la relève sacerdotale, nous avons porté sur un autre graphique (16) en dessous de la courbe des effectifs des petits séminaires celle des ordinations sacerdotales, avec toutefois, un décalage de dix ans en arrière (à peu près le temps nécessaire pour parvenir au sacerdoce). On remarque la similitude presque absolue des deux courbes : les ordinations de la période 1886-90 correspondant aux effectifs des petits séminaires pour 1876-80.

Il n'y a pratiquement qu'une exception, concernant la période 1931-1935. Les séminaristes de ce quinquennat sont plus nombreux qu'auparavant, mais les ordinations correspondantes (1941-45) sont en baisse. Cela tient à ce que la plupart des grands séminaristes ont fait alors deux années de service militaire, puis l'année de guerre 1939-1940, et certains plusieurs années de captivité. Ils n'ont été ordonnés qu'à leur retour, en 1946, 1947 ou 1948 : le nombre des ordinations de la période suivante s'en trouve effectivement augmenté.

Le recrutement sacerdotal, dans un diocèse comme le nôtre est donc en dépendance directe des effectifs des petits séminaires. Ceci est d'autant plus à noter que tous les diocèses français n'ont pas une aussi forte proportion de prêtres sortant des petits séminaires (17). On ne saurait dire, d'ailleurs, s'il en sera toujours ainsi dans l'avenir.

Les vocations tardives, au sens où ce mot est entendu actuellement (18), étaient peu nombreuses au siècle dernier. Il est vrai que l'on rencontrait fréquemment des élèves âgés de 17 ou 18 ans dans les classes inférieures des petits séminaires. Mais ils n'étaient pas considérés, semble-t-il, autrement que les autres séminaristes et ne constituaient, en aucun cas, une « section spéciale » (19).

C'est à la veille de la Première Guerre mondiale que la question fut réellement posée. Comme nous l'avons mentionné (20), c'est en 1911 que la question fut posée par le chanoine Salomon. On forme

---

(16) Cf. Annexe, graphique n° 25.

(17) F. Boulard, *Essor*, op. cit., p. 69 : « pour l'ensemble de la France, 70 % des élèves des grands séminaires sont en provenance des petits ».

(18) Au sens où la vocation sacerdotale s'est découverte à l'âge adulte, « vocations d'aînés », à la différence des cas où des garçons désirent, depuis leur enfance, devenir prêtres, mais ne peuvent réaliser ce désir à ce moment (« vocations retardées »).

(19) Nous ne parlons évidemment pas de la suite donnée à l'appel de Mgr Cortois de Pressigny, en 1821. Le fait est exceptionnel.

(20) Cf. ci-dessus, p. 171.

des vœux pour que tous les curés « aient l'attention attirée tout spécialement sur les jeunes gens qui leur paraîtraient présenter des signes de vocation ecclésiastique », pour que ceux-ci « n'hésitent pas à s'en ouvrir à leur curé ou à leur confesseur », enfin, pour « qu'une institution destinée aux vocations tardives soit prévue dans le diocèse de Besançon » (21).

On commençait alors à s'inquiéter du petit nombre des ordinations... Une section spéciale fut créée au séminaire de Faverney. Chaque année, elle compta un certain nombre de jeunes gens qui vinrent prendre des leçons de formation générale, notamment de latin, durant deux ou trois années, suivant leur formation antérieure, avant de passer en philosophie.

Cette nouvelle institution contribua au recrutement du clergé : d'octobre 1913 à 1939, on compte près de deux cents jeunes gens inscrits dans la section des « celeres ». Près de la moitié d'entre eux sont arrivés à la prêtrise. Cet apport n'est pas étranger à la remontée extraordinaire des années 1921-1939.

2. LA PERSEVERANCE DES SEMINARISTES.

Rappelons que, sous ce titre, nous désignons le rapport entre ceux qui sont parvenus au sacerdoce, et ceux qui sont entrés dans les séminaires. Il ne suffit pas, en effet, d'y entrer, encore faut-il « continuer » et parvenir au terme, à l'ordination.

Une étude exhaustive serait nécessaire pour savoir quelle a été, pour chaque maison, et à chaque époque donnée, la proportion exacte de ceux qui ont persévéré. Etude intéressante, non seulement parce qu'elle explique, dans une large mesure les fluctuations de la courbe des ordinations, mais parce qu'elle indique, d'une façon précise les moments difficiles de chaque établissement, et permet de mettre le doigt sur les causes lointaines de la montée ou de la baisse du recrutement.

Malheureusement cette recherche ne peut être menée avec toute l'ampleur désirable, faute de renseignements complets. Nous procéderons donc par sondages, d'après les connaissances que nous avons sur chaque établissement.

a) *La persévérance dans les petites écoles ecclésiastiques.*

Elle n'a pu être calculée que pour les deux plus importantes : Cerneux-Monnot et Belvoir, cette dernière faisant d'ailleurs déjà figure de petit séminaire (22).

(21) *An. Sém.*, février 1912, p. 12.

(22) Nous n'avons, sur les autres petites écoles, qu'une seule indication fournie par la *Semaine Religieuse* de 1883, p. 458, concernant l'école d'Ouge (Haute-Saône). Elle aurait donné quinze prêtres au diocèse.

A Cerneux-Monnot, durant le temps qu'a fonctionné l'école (1816-1831) 119 jeunes gens sont venus apprendre les rudiments du latin auprès du curé qu'assistaient quelques professeurs. Cinq d'entre eux sont décédés durant leurs études, dont trois au Grand Séminaire. En les défalquant, il en reste 114. Sur ce dernier chiffre, 39 sont devenus prêtres, soit un pourcentage de 34,2 %.

A Belvoir, nous n'avons pu faire un sondage que pour l'année scolaire 1830-1831 : la maison comptait alors 78 élèves dont 11 externes : 27 d'entre eux ont reçu l'ordination entre 1836 et 1843, dont 4 externes : la proportion des prêtres est donc voisine elle aussi de 34 %.

Cette proportion d'environ un tiers des élèves accédant au sacerdoce peut paraître faible, au premier abord. En réalité, nous verrons, par comparaison avec le pourcentage de persévérance dans les véritables petits séminaires, qu'elle est forte. En effet, l'on entrait certainement très facilement dans ces écoles. Quand un garçon avait été remarqué par son curé pour sa piété et sa bonne humeur, on n'hésitait pas à l'envoyer au presbytère voisin pour y étudier... Et sur l'ensemble, beaucoup n'avaient certainement pas la « vocation » sacerdotale. On pourrait donc s'attendre à de très nombreux départs...

En fait, la persévérance était favorisée par le climat très familial de la plupart de ces écoles. Si quelques-unes, telles celles de Cerneux-Monnot et Belvoir, comptaient un nombre relativement important d'élèves (23), beaucoup n'en avaient que quelques-uns : on comprend que les contacts entre professeurs et séminaristes, ainsi qu'avec les familles, aient été singulièrement favorisés. On vivait, en quelque sorte, en famille au presbytère.

b) *La persévérance dans les petits séminaires.*

Nous l'étudierons dans trois établissements : à Consolation et Ornans (Doubs) et à Luxeuil (Haute-Saône) à des périodes différentes.

LE PETIT SEMINAIRE DE CONSOLATION DE 1833 A 1906.

1. Les soixante-treize années durant lesquelles furent ouvertes les portes du petit séminaire de Consolation, virent entrer 2 560 élèves, soit une trentaine de nouveaux chaque année en moyenne.

Sur ce chiffre : 630 au moins sont devenus prêtres.
1 817 sont rentrés dans la vie laïque.
87 sont décédés avant d'avoir terminé leurs études.
26 sont partis à Ornans, en 1855, à la réouverture de ce petit séminaire.

Nous examinerons successivement ces différents chiffres.

(23) On remarquera que les deux écoles sont implantées dans une région qui compte, à l'époque, de nombreuses vocations (canton du Russey, Maîche et Clerval).

2) Les prêtres (630). On en compte 10 ayant fait tout le cycle des études à partir de la classe de huitième, classe réservée strictement aux élèves de « français ».

En outre, 30 environ ont commencé leurs études en septième.

La plupart ont suivi tout le cycle des études à Consolation même, quelques-uns seulement quittant l'établissement pour continuer ailleurs leur préparation au sacerdoce.

3) Ceux qui ont quitté le séminaire, au total 1 817, se répartissent de la manière suivante :

359 ont quitté après la seule classe de huitième ;
128 ont quitté sans que nous ayons pu savoir en quelle classe ;
166 ont quitté après la septième ;
176 ont quitté après la sixième ;
220 ont quitté après la cinquième ;
170 ont quitté après la quatrième ;
152 ont quitté après la troisième ;
125 ont quitté après la seconde ;
321 ont quitté après la rhétorique.

1 817

4) Les décédés sont au nombre de 87 :

46 sont décédés au petit séminaire, avant d'avoir atteint la rhétorique ;

10 sont morts en rhétorique ;

31 sont morts soit en philosophie, soit en théologie.

5) Ceux qui sont partis à Ornans (26). Le petit séminaire d'Ornans rouvrit ses portes en 1855. Pour faciliter la reprise, par deux fois, Consolation lui envoya une partie de ses élèves.

Le 20 juin 1855, le professeur de première de Consolation, l'abbé Galmiche, partit à Ornans avec 11 de ses élèves.

Le 6 novembre de la même année, à nouveau, le professeur de rhétorique arrive à Ornans avec 12 rhétoriciens.

Trois élèves d'autres classes, jusque-là inscrits à Consolation, rentrèrent au petit séminaire d'Ornans, qui se trouvait plus près de la résidence de leurs parents.

6) Le pourcentage de persérance (soit la proportion de prêtres par rapport à l'ensemble des entrées, y compris la classe de huitième), s'établit ainsi :

Défalquons les décès et les 26 élèves partis à Ornans, il reste 2 447 élèves, qui ont donné 630 prêtres, soit 25,7 %.

En comptant à partir de la septième seulement (car la très grande majorité des élèves de huitième ont quitté : 359 sur 369), on dénombre 630 prêtres, sur 2 088 élèves, soit 30 %.

En comptant à partir de la sixième : 630 prêtres sur 1 922 élèves, soit 33 %.

Dans quelle classe, ou après quelle classe secondaire, les départs se sont-ils produits principalement ? Le tableau suivant l'indique, pour les 1 292 séminaristes qui ont quitté en cours d'études :

Sans indication	128, soit 10 %
Après la sixième	176, soit 13,5 %
Après la cinquième	220, soit 17 %
Après la quatrième	170, soit 13 %
Après la troisième	152, soit 11,8 %
Après la seconde	125, soit 9,8 %
Après la première	321, soit 24,8 %

Tableau n° 62

On remarqua le fort pourcentage de ceux qui ont abandonné après la cinquième et à la sortie de rhétorique : n'est-ce pas, pour les premiers, parce que les études secondaires leur étaient trop difficiles, et pour les seconds, parce que l'heure du choix (vers le sacerdoce ou non) était arrivé ?

7) Combien de réthoriciens sont-ils devenus prêtres ? Les soixante-treize classes de rhétorique (1833-1906) ont réuni 936 élèves. Sur ce chiffre, 41 sont décédés en cours d'études, 321 ont quitté, et 574 sont arrivés au sacerdoce, soit 64,21 %

On ne manquera pas de remarquer l'importance de ce pourcentage : il semble bien indiquer que le séminaire était exclusivement réservé à ceux qui pensaient sérieusement au sacerdoce. On sait, du reste, que le gouvernement veillait à ce que, à aucun moment, l'établissement ne puisse concurrencer les lycées et les collèges publics. Les circulaires ministérielles le rappellent souvent, et les rapports annuels transmis par les préfets au ministre des Cultes y sont toujours attentifs :

« En principe, tous étudient en vue d'entrer au Grand Séminaire ou aux Missions étrangères. Il s'en trouve parfois qui renoncent à entrer dans les ordres et se dirigent vers d'autres carrières, mais ce n'est que l'exception, et on peut en réalité considérer l'école secondaire ecclésiastique de Notre-Dame de Consolation, comme préparant réellement et uniquement à l'entrée au Grand Séminaire.

» C'est ainsi que sur 16 élèves sortant de rhétorique aux vacances d'août 1900, un seul, nommé Jeannin, est rentré dans sa famille, dans le Jura, tandis que les autres sont allés : 12 au séminaire de Vesoul, pour y faire leur philosophie, 1 au séminaire de Sens, 1 au séminaire de Besançon, 1 aux Missions étrangères et 1 à Besançon pour y satisfaire à la loi militaire.

» Dans ces circonstances, il y a lieu, à mon avis, de continuer à maintenir au petit séminaire de Notre-Dame de Consolation, toutes les prérogatives attachées à ce titre (24).

Il est bien évident que le taux de persévérance n'a pas été constamment le même. Un graphique (25) l'indique : nous avons additionné, pour le faire, cinq années de rhétorique successives, et rapporté le chiffre obtenu au nombre de prêtres ayant appartenu à ces cinq classes (26).

Le taux ne cesse de croître de 1835 à 1885, mise à part la période 1875-1880. Il redescend ensuite, pour faire une chute brutale et profonde au début du siècle (lutte antireligieuse, loi sur les congrégations, loi de Séparation surtout qui provoque la fermeture de Consolation). Le taux de persévérance est supérieur à 60 % dans les années qui suivent la réouverture de l'établissement, après 1920. Mais il ne se maintient pas à ce niveau. En 1935, il est inférieur à 50 % et décroît encore dans les années qui suivent. Il est alors loin d'atteindre son niveau habituel du siècle dernier.

LE SEMINAIRE D'ORNANS.

1) Nous ne le connaissons pas d'une façon précise pour le « premier séminaire » (1812-1833). Mais on a toujours affirmé que cet établissement avait fourni de nombreux prêtres au diocèse.

Cela tenait sans doute à ce que l'on veillait à maintenir le séminaire dans sa destination essentielle qui était de former de futurs prêtres. On n'acceptait pas n'importe quel jeune garçon, mais ceux qui désiraient accéder à la prêtrise.

En témoigne une lettre de Mgr de Villefrancon, au supérieur, du 16 février 1822 :

« L'intention du Roi, en autorisant les archevêques et les évêques de son royaume à établir dans les diocèses des écoles ecclésiastiques, a été de leur procurer les moyens de faire instruire, dès l'enfance, des jeunes gens qui puissent ensuite entrer avec fruit dans les grands séminaires.

» Sa Majesté a sagement pensé que pour parvenir à ce but, il fallait de bonne heure, soustraire ces jeunes gens à la dissipation des collèges et leur donner une éducation analogue à celle qu'ils doivent un jour recevoir dans les grands séminaires... ».

---

(24) Rapport du vice-président du Conseil de préfecture au préfet du département du Doubs, rapport établi d'après le compte rendu du sous-préfet de Baume-les-Dames et transmis au ministre des Cultes, le 28 mai 1901 (A. N., F[19] 4086).

(25) Cf. Annexe, graphique n° 26.

(26) Pour le siècle dernier, les renseignements ont été puisés dans le 25e Bulletin de *L'A. A. E. Consolation*, année 1921-22, p. 176-206.

En conséquence, l'archevêque-coadjuteur demandait qu'on n'accepte pas les enfants qui « n'auraient pas la vocation : elle ne naîtra pas parce qu'ils auront fait des exercices religieux ; ils font plutôt du mal aux autres » ; et, en second lieu, « qu'on ne prenne pas non plus des enfants trop jeunes n'ayant pas fait leur première communion (27).

2) Pour le « second séminaire d'Ornans » (à partir de 1855) nous avons davantage de renseignements, notamment les chiffres avancés par le chanoine Suchet, président de l'Association des anciens professeurs et élèves du Séminaire, à la réunion du 27 juin 1900. Le souci historique de l'auteur nous permet de penser que ses chiffres sont exacts (28).

De 1855 (réouverture de la maison) à 1885 le séminaire a vu 112 de ses élèves accéder au sacerdoce.

De 1885 à 1900 il y en a eu 74 et l'on comptait en 1900 35 étudiants au Grand Séminaire.

Les trente premières années ne voient pas un très grand nombre d'élèves arriver au sacerdoce : trois ou quatre par an en moyenne. Le taux de persévérance est donc assez faible par rapport au séminaire de Consolation qui envoie, 251 séminaristes à l'ordination.

Le taux est presque doublé à la période suivante : les quinze années 1885-1900 voient une centaine d'anciens élèves arriver à l'ordination. Chiffre d'autant plus remarquable que c'est, au point de vue politique, l'époque la plus difficile.

Une constatation : le faible taux de persévérance d'Ornans a peut-être une répercussion sur le recrutement local : les cantons d'Ornans et d'Amancey (ceux qui fournissent la majorité des séminaristes à l'établissement) sont plus dépourvus que les cantons entourant le séminaire de Consolation.

LE SEMINAIRE DE LUXEUIL, 1875-1950.

1) Nous ne connaissons que le nombre des rhétoriciens. C'est donc sur ce chiffre seul que sera calculé le taux de persévérance. Durant cette période de 75 ans, nous en avons dénombré 1 286 dont 594 sont arrivés au sacerdoce, soit 44,6 %.

On notera que ce chiffre (594) est un chiffre minimum : si l'on a en effet pu contrôler sur les registres d'ordinations le nom des anciens élèves de réthorique, quelques-uns ont pu cependant échapper, étant partis vers les missions par exemple. Toutefois, l'écart ne saurait être très considérable, car nous avons toujours fait revoir nos pointages par des prêtres encore vivants ayant appartenu aux classes indiquées.

(27) A. D., 119.

(28) *A. A. E. Ornans*, 1900, p. 12.

2) Comme ailleurs, le taux de persévérance est très variable suivant les années. Par deux fois, il a dépassé 80 % (en 1888 et 1912), mais ces années ne comptaient respectivement que 14 et 6 élèves, chiffres trop petits pour en tirer des conclusions.

Une classe de rhétorique (celle de 1911) qui comptait 5 élèves, n'en a vu aucun parvenir au sacerdoce.

Une autre, celle de 1944, n'a vu qu'un de ses élèves sur 10 arriver à l'ordination (nous avons décompté les 7 séminaristes des Vosges, venus faire leur rhétorique cette année-là à Luxeuil, en raison de la guerre).

3) Variations du taux de persévérance de cinq ans en cinq ans. On voudra bien se reporter au graphique (29).

La marche générale est la suivante : la courbe partie de 41 % en 1875, s'élève jusqu'en 1889, enregistrant successivement des taux de 46 et 48 %. Elle descend ensuite de 1890 à 1904 (47,37 et 27 %). Elle reprend alors jusqu'à 1929, mise à part la petite baisse correspondant aux années de guerre 1914-1918, s'élevant par paliers de 34 à 65 %. La chute des années 1930-1934 est très sensible (51 %) mais elle est suivie par une remontée dans les cinq années suivantes 1935-1939 (58 %). Depuis la Seconde Guerre mondiale, le taux de persévérance ne cesse de décroître : 52 % pour la période 1940-1944, et 48 % pour les années 1945-1949.

On peut faire les remarques suivantes :

a) Le taux n'a jamais atteint 50 % avant 1920.

b) De 1920 à 1944, il est resté, au contraire, constamment supérieur à 50 %.

c) La meilleure période correspond aux années 1925-1929 (65 %).

d) Les années de plus faible persévérance sont celles de 1900-1904 : période très troublée ; les rhétoriciens sortis du séminaire à ce moment sont expulsés des grands séminaires de théologie ou de philosophie, à la fin de 1906, lorsque les deux établissements sont fermés à la suite de la loi de Séparation. Quelques élèves rentrent alors dans leurs familles.

4) La même question posée à propos de Consolation revient ici : l'établissement de Luxeuil est-il véritablement un petit séminaire, ou tend-il, à certaines périodes, à jouer le rôle de collège libre ?

Officiellement, à la fin du siècle dernier, il s'agit bien d'un petit séminaire. Les rapports annuels d'inspection, envoyés par le sous-préfet de Lure au préfet de la Haute-Saône en témoignent (30). Par eux, nous savons que la proportion des rhétoriciens entrant au séminaire de Vesoul, est à certains moments très forte. Par deux fois (1895 et

(29) Cf. Annexe, graphique n° 27.

(30) A. N., F[19] 4071.

1897) elle atteint 100 %. Une seule fois, en 1902, elle descend à 50 %, ce qui est considéré comme tout à fait extraordinaire. La moyenne se situe autour de 83 %. Le préfet est toujours attentif à ce point. Ainsi écrit-il au ministre des Cultes en 1888 :

« Luxeuil compte 125 internes qui, pour la plupart se destinent à l'état ecclésiastique. Dans l'un et l'autre de ces établissements (Marnay et Luxeuil), l'enseignement ne s'écarte pas de son but qui est de préparer les jeunes gens à la prêtrise. Après la rhétorique, il y a environ 2 ou 3 élèves qui quittent chaque année le séminaire pour se diriger vers d'autres carrières. Pour l'ensemble de toutes les classes, le nombre des élèves qui chaque année quittent le séminaire, s'élève à 13 ou 15 environ ».

A l'époque, Luxeuil est donc considéré comme petit séminaire. L'élimination de ceux qui ne se destinent pas au sacerdoce se fait donc surtout en philosophie et en théologie. Beaucoup y viennent faire leur retraite de début d'année, où est clairement posé le problème de la vocation, et se décident ensuite à rentrer dans leurs familles ou à continuer. La remarque du préfet, dans son rapport de 1890 et de 1894, est parfaitement exacte :

« Les trois quarts des élèves sortant de réthorique environ entrent en philosophie et la moitié poursuivent leurs études jusqu'au sacerdoce. »

Un tel taux de persévérance semblait alors tout à fait normal aux autorités ecclésiastiques, tant à l'archevêché qu'au séminaire même. Nous n'avons trouvé aucune plainte à ce sujet dans quelque rapport que ce soit. Les prêtres survivants de cette époque, sont d'ailleurs unanimes à déclarer que l'on n'éliminait pratiquement que les élèves ayant manqué gravement à la discipline. Pourtant, l'orientation vers le sacerdoce restait nettement marquée dans les intentions de prières et dans les dix minutes de méditation quotidienne du supérieur, M. Vallanchon.

Ce taux de persévérance était cependant considéré comme trop faible par les autorités publiques qui craignaient pour les établissements secondaires de l'Etat la concurrence des petits séminaires. Cet argument fut mis en avant par la municipalité de Luxeuil pour obtenir, vers 1895-1900, la liquidation du séminaire, ainsi qu'en témoigne la délibération suivante du conseil municipal (républicain), en sa séance du 20 octobre 1900 :

« L'Assemblée, considérant que le séminaire de Luxeuil n'est nullement concordataire et ne *sert absolument pas au recrutement du clergé* (31) ; que l'installation gratuite dans des bâtiments appartenant à l'Etat d'un établissement d'instruction secondaire congréganiste qui *fait une forte concurrence aux lycées et collèges entretenus par le gouvernement et les villes,* ne peut se concevoir sous un gou-

(31) C'est nous qui soulignons.

vernement républicain qui se doit à lui-même de protéger l'instruction laïque contre les empiétements de l'enseignement congréganiste, maintient énergiquement les considérants de la délibération du 28 octobre 1896, et non moins énergiquement, demande aux pouvoirs publics et à MM. les Ministres compétents de vouloir bien désaffecter, au profit de la ville de Luxeuil, les bâtiments dans lesquels est installé l'établissement d'enseignement secondaire connu sous le nom de séminaire de Luxeuil, ou bien de mettre en vente lesdits bâtiments... » (32).

Il faut avouer — chiffres en mains — que l'affirmation du conseil municipal manquait pour le moins de nuances... et que l'archevêque, qui avait été averti de la mesure par le ministre des Cultes, avait quelque raison de protester. Le préfet de la Haute-Saône, consulté lui aussi, soutint pourtant la municipalité, tout en voyant les choses plus justement : Marnay suffira très largement à recevoir ceux qui se destinent à la carrière ecclésiastique. Car un peu plus de la moitié seulement des élèves des deux établissements — et cette proportion est peut-être même exagérée car le directeur du séminaire de Luxeuil lui-même me déclarait dans une conversation particulière, le tiers — se consacre à la carrière ecclésiastique... Les deux établissements de Luxeuil et de Marnay, dont la moitié des élèves seulement se destinent aux ordres, constituent une concurrence redoutable pour nos propres établissements d'enseignement secondaire » (33).

D'ailleurs, le sénateur Bontemps, de la Haute-Saône, s'occupait activement de cette affaire à Paris, et intervenait auprès du président du Conseil Waldeck-Rousseau, dans une lettre du 29 décembre 1900, lui disant « qu'il lui serait reconnaissant de bien vouloir examiner cette question avec intérêt, et dans le sens demandé par le conseil municipal » (34).

Malgré tout, la ville n'obtint pas satisfaction. Les bâtiments furent bien mis en vente, mais achetés par un intermédiaire pour le compte du diocèse. Si bien que le séminaire devenu propriété privée, continua comme auparavant et ne put être confisqué à la Séparation.

Etait-ce pour obtenir encore plus sûrement satisfaction que Luxeuil était déclaré avec un taux de persévérance de 30 %, dans une statistique du ministère des Cultes de la même époque (35), alors que les deux petits séminaires de Consolation et d'Ornans accusaient l'un et l'autre 80 % de jeunes gens se vouant à la carrière ecclésiastique ? Peut-être ?...

(32) A. N., F^{19} 4071.
(33) *Ibid.*
(34) *Ibid.*
(35) A. N., F^{19} 4065.

La comparaison des courbes de différents taux de Consolation, d'Ornans et de Luxeuil, n'est pas sans intérêt, encore qu'elle pose plus de problèmes qu'elle n'aide à en résoudre (36). C'est Consolation qui, dans l'ensemble, a les meilleurs pourcentages. Vient ensuite Ornans, qui à certains moments suit de très près Consolation (en 1880-1884, son rendement lui est même supérieur). Enfin, Luxeuil qui suit difficilement jusqu'à 1900, remonte entre 1900 et 1925, et finit par dépasser Consolation en 1935, à ce moment où le taux de ce dernier établissement est en baisse sérieuse.

Quelle est la signification de ces trois courbes ? Comment expliquer la diversité des comportements de chaque séminaire ? Il est bien malaisé de répondre.

Consolation doit-il sa persévérance plus forte à sa situation géographique ? Ancien couvent de Minimes assis au fond de la vallée du Dessoubre, en un lieu où ne passe personne, il ne permet guère de distractions aux séminaristes... La vie y est calme, renfermée, les visites rares. Les petits séminaires d'Ornans et de Luxeuil sont, au contraire situés en pleine ville. Les élèves y sont davantage au contact « du monde ». Les communications sont relativement faciles pour y accéder. Les séminaristes y ont sans doute plus d'ouverture, mais ne risquent-ils pas, alors, d'envisager plus facilement d'autres orientations ? Certains le pensent.

Il faudrait sans doute aussi invoquer l'origine familiale des séminaristes dans ces divers établissements. Consolation reçoit surtout des fils de cultivateurs et quelques fils de fonctionnaires. Leurs familles, aux uns et aux autres, sont généralement très chrétiennes. Dans leurs paroisses, qui comptent toutes un curé résident, la pratique religieuse est générale : le Haut-Doubs est une terre de chrétienté.

Peut-on en dire autant de la vallée de la Loue, des cantons de Quingey, Boussières, Besançon... ainsi que la majeure partie des cantons saônois ? Il ne semble pas. Si la plupart des séminaristes viennent ici aussi de familles chrétiennes, trouvent-ils dans leur paroisse (certaines sont déjà vacantes avant la guerre de 1914) le soutien qu'ils seraient en droit d'attendre pour leur vocation ? En bien des cas, nous ne le croyons pas : il suffit de voir le peu de vitalité chrétienne de certaines paroisses pour le penser.

Faut-il faire appel à la plus ou moins bonne marche des petits séminaires ? A la vérité, tous ont connu leurs heures de succès et leurs moments de difficultés. Nous y avons déjà fait allusion dans la première partie (37). Il faudrait, en tout cas, une étude extrêmement minutieuse sur la vie de chaque établissement, le nombre, la valeur des professeurs et du supérieur, pour répondre à cette question.

(36) Cf. Annexe, graphique n° 28.
(37) Cf. p. 158 et sq.

Faut-il enfin penser que la persévérance dépend du nombre de séminaristes présents dans l'établissement ? C'est possible. Consolation, qui n'a jamais été très peuplé (150 élèves en moyenne) a un taux de persévérance assez fort. Par contre, Luxeuil, dont les effectifs ont souvent dépassé 200 élèves, a un taux plus faible (sauf pour les années 1925-1929). N'est-ce pas explicable ? On « mène » sans doute plus difficilement un internat plus important. Il y a peut-être, en ce sens, un « optimum » de population d'un petit séminaire. Consolation l'aurait réalisé plus souvent que Luxeuil, du moins pour l'équipement (supérieur, professeurs, situation matérielle) qu'il possédait.

c) *Le grand séminaire de philosophie.*

1) Les éléments nous manquent pour établir le taux de persévérance d'une façon suivie au siècle dernier. Deux sondages ont pu être faits seulement (38) :

— pour la période quinquennale 1872-1876, on dénombre 216 entrées en philosophie ; il n'y aura plus que 196 théologiens, soit une perte de près de 10 %.

— pour les années scolaires 1880-1881 et 1883-1884 où l'on compte 165 jeunes philosophes. Ils ne seront plus que 114 en théologie, soit une élimination de 30 %. Pourquoi celle-ci est-elle plus forte que quinze ans auparavant ? On se le demande. Sans doute, cela peut-il être une conséquence du climat politique, alors particulièrement défavorable... Mais il y a sans doute aussi l'atmosphère générale du séminaire de philosophie, où vient d'arriver, le 15 décembre 1883, un nouveau supérieur, M. Colombot. Il note, en effet, très longuement dans son *Histoire du Séminaire de philosophie*, l'attitude très libre de ses professeurs. Le fait était connu, puisque l'archevêque lui-même avait écrit au supérieur à ce sujet. « La tendance des élèves à s'émanciper, écrit M. Colombot, tient à bien des causes parmi lesquelles nous pouvons assigner leur âge, les passions, la liberté plus grande dont ils jouissent et l'abandon où les laissent les professeurs. Ces Messieurs en général méritent vraiment le reproche que leur fait Mgr l'Archevêque. D'abord, ils tiennent à leur popularité et ont peur de reprendre les élèves ; ensuite étant occupés d'aumôneries où est quasi tout leur cœur, il ne leur en reste plus guère pour le séminaire ; il en est de même de leur temps... Sous prétexte qu'il faut être pratique, ils mettent de côté l'exactitude du règlement, et s'affranchissent de tout ce qui pèse ; ils s'efforcent d'introduire tous les usages abusifs qu'ils connaissent des autres établissements... Ainsi partout les professeurs regardent l'assistance aux exercices communs, surtout à la prière du soir une servitude (sic) et ils rougissent trop

(38) Cf. Archives du Séminaire de philosophie.

facilement devant les élèves d'être obligés à l'exactitude. Aussi sont-ils toujours inexacts aux exercices et s'en dispensent-ils trop souvent ; comme des hommes qui sont au-dessus de ces détails, des petits génies qui travaillent la science dans le but de faire des révélations inédites avant eux, et c'est pourquoi ils ont le droit de se dispenser de tout. De tels maîtres ne sont pas rares... » (39). Le supérieur exagérait-il ? On sait qu'il eut à faire face à une forte opposition. Il est tout de même possible que l'atmosphère générale de la maison n'ait pas particulièrement favorisé la persévérance des séminaristes...

2) Depuis 1911, nous avons la possibilité de connaître, d'une façon beaucoup plus précise, le pourcentage de prêtres par rapport aux entrées en philosophie. Le tableau suivant l'indique (40).

Périodes	Nombre d'entrées en philosophie	Nombre de prêtres	Pourcentage de prêtres
1911-1914	79	26	40 %
1915-1919	136	91	68 %
1920-1924	136	93	68 %
1925-1929	247	174	72 %
1930-1934	317	225	73 %
1935-1939	295	171	59 %
1940-1944	243	143	60 %
1945-1949	172	78	56 %

Tableau n° 63

On remarquera que les meilleurs pourcentages se situent entre les années 1915 et 1934 (entre 68 et 73 %). A quoi cela tient-il ? D'où vient que les années 1935-1950 voient le taux de persévérance diminuer ? Il faudrait longuement s'interroger.

Un fait vient immédiatement à l'esprit : la prise de soutane à Faverney. Elle y fut instaurée en novembre 1929 par le cardinal Binet. Le prélat y voyait, comme il le dit lui-même lors de la cérémonie durant laquelle quarante philosophes revêtirent l'habit ecclésiastique, « un signe visible de leur attachement au service de l'Eglise ». Peut-être cette vêture devait-elle aussi, dans son esprit, affermir la vocation de ces jeunes gens... En fait, nous constatons que la persévérance est aussi bonne avant qu'après cette date. On ne peut pas dire a priori que la prise de soutane dès la seconde année de philosophie l'ait favorisée.

(39) *Op. cit.*, p. 211.
(40) Cf. Annexe, graphique n° 29.

d) *Le grand séminaire de* THEOLOGIE DE 1805 A 1949.

Nous voudrions exprimer sous ce titre la proportion de prêtres sortis du Grand Séminaire, par rapport au nombre de séminaristes qui y sont entrés (ceux que, dans les listes, on nomme les « admissi »).

Au Grand Séminaire comme dans les autres maisons de formation, le problème de la persévérance ne paraît pas avoir préoccupé beaucoup les esprits jusqu'à une période toute récente. Nulle part, nous n'en avons trouvé trace : on considérait certainement comme très normal que, chaque année, tel ou tel élève manifeste son désir de ne pas « continuer » vers le sacerdoce. Pour beaucoup de séminaristes, le pro blème de la « vocation » était à peu près résolu en entrant en théologie. Les hésitants devaient d'ailleurs prendre une décision avant la prise de soutane (cf. infra). Après la retraite habituelle du début d'année, on leur faisait une série de sermons, dits « sermons de vocations », qui devaient les aider à réfléchir et à prendre une « décision », suivant les conseils de leur directeur de conscience. Cette décision n'était, assurément qu'un « oui provisoire » ; mais un certain nombre de séminaristes quittaient alors le Grand Séminaire pour rentrer dans la vie civile. Ceux qui décidaient de « continuer » pouvaient toujours changer d'orientation avant le sous-diaconat, mais il semble qu'ils n'étaient pas très nombreux à le faire ainsi en cours d'études, du moins tant que dura le régime de la prise de soutane à Besançon (41).

Avant de parcourir les résultats de notre recherche, on voudra bien noter :

1) Que sont comptés seulement les séminaristes inscrits en théologie. La philosophie ne s'est jamais donnée au Grand Séminaire de Besançon. Il y a toujours eu séparation entre philosophie et théologie.

(41) De 1833 à 1876 — soit pratiquement pendant l'épiscopat de Mgr Mathieu — il y a deux listes d'admissi : a) les « admissi ex philosophia » sont ceux qui sortent du séminaire de philosophie et, normalement, comptent entrer en théologie ; b) les « admissi in seminario bisuntino » sont ceux qui, effectivement, s'orientent vers le sacerdoce. La première liste compte presque toujours quelques noms qui ne figurent plus dans la seconde. Le taux de persévérance a été calculé, évidemment, par rapport à la liste des « admissi in seminario bisuntino ».

2) Sont comptés comme admissi les élèves entrant au Grand Séminaire. C'est-à-dire de 1805 à 1832, les élèves de seconde année (on entrait après avoir suivi, pendant un an les cours de morale, comme externe et « théologien laïc »), et à partir de 1832, les élèves de première année (la première année d'externat fut supprimée alors par le cardinal de Rohan).

3) Nous n'avons compté que les séminaristes du diocèse ordonnés à Besançon. C'est-à-dire que s'en trouvent exclus :

— les séminaristes du département du Jura, après l'installation du Grand Séminaire à Lons-le-Saunier (42).

— les Suisses (diocèse de Bâle ou Fribourg).

— les Irlandais et les Espagnols réfugiés dans le diocèse vers 1840-1842.

— les religieux et les missionnaires ordonnés ailleurs qu'à Besançon.

— enfin, les prêtres qui, bien qu'ayant été ordonnés à Besançon, ne figurent pas sur les listes d'admissi (par exemple, les cisterciens de l'abbaye d'Acey).

Tout cela explique que le chiffre des ordinations donné ici ne corresponde pas toujours aux chiffres donnés par ailleurs dans cette étude.

4) Les pourcentages des ordinations jusqu'à 1900 sont plutôt à majorer. En effet, nous avons compté, comme « recessi » — selon l'expression employée — tous ceux qui ont quitté le séminaire avant d'arriver à l'ordination. Or :

— quelques-uns sont décédés (il n'est pas rare, au siècle dernier, d'en voir plusieurs de la même classe mourir avant d'avoir fini leurs études).

— quelques-uns ont pu être ordonnés en dehors du diocèse (par exemple ceux qui sont partis vers les missions).

Pour calculer le taux de persévérance exact, il aurait fallu pouvoir les décompter, ce qui n'a pas été possible. Les chiffres donnés pour les prêtres sont minima.

5) Depuis 1900, par contre, les chiffres sont plus rigoureux : nous avons pu, en effet, faire vérifier nos pointages par les prêtres de cette époque encore vivants. Ainsi, ne sont comptés comme « recessi » que ceux qui, effectivement, sont rentrés dans la vie civile.

---

(42) Le diocèse de Saint-Claude a été érigé en 1817. Mais l'évêque, Mgr Antoine-Jacques de Chamon ne fut sacré que le 13 juillet 1823. Le Grand Séminaire de Montciel (Lons-le-Saunier) ne s'ouvrit qu'à cette date. Les Jurassiens figurent sur les listes d'admissi à Besançon jusqu'en 1823 inclusivement.

Variations du taux de persévérance par période de cinq ans

Périodes	Admissi	Prêtres	Quittant	Prêtres %	Quittant %	Observations
1805-1809 ...	119	97	22	82	18	
1810-1814 ...	188	137	51	73	27	
1815-1819 ...	246	185	61	76	24	
1820-1824 ...	330	208	122	64	36	
1825-1829 ...	414	282	132	69	31	
1830-1834 (43)	261	176	85	68	32	
1835-1839 ...	197	145	52	74	26	
1840-1844 ...	155	122	33	79	21	
1845-1849 ...	150	122	28	82	18	
1850-1854 ...	165	145	20	88	12	
1855-1859 ...	138	114	24	83	17	
1860-1864 ...	165	144	21	88	12	
1865-1869 ...	214	190	24	89	11	
1871-1874 (44)	248	200	48	81	19	
1875-1879 ...	185	162	23	88	12	
1880-1884 ...	161	141	20	88	12	
1885-1889 ...	155	124	31	80	20	
1890-1894 ...	165	130	35	79	21	
1895-1899 ...	229	167	62	73	27	
1900-1904 ...	157	107	49	68,5	31,5	1 décédé
1905-1909 ...	115	87	26	77	23	2 —
1910-1914 (45)	62	36	26	58	42	
1915-1919 ...	50	48	2	96	4	
1920-1924 ...	149	136	13	91	9	
1925-1929 ...	131	117	12	90	10	2 —
1930-1934 ...	260	238	19	92,5	7,5	3 —
1935-1939 ...	197	149	47	75,5	24,5	1 —
1940-1944 ...	231	177	53	77	23	1 —
1945-1949 ...	156	131	24	84,5	15,5	1 —
1950-1954 ...	125	96	27	77,6	22,4	2 —
Total =	5 518	4 413	1 192	80	20	13 —

Tableau n° 64

(43) En réalité période 1830-1833 : nous avons additionné les deux listes d'admissi de 1832. (Voir l'explication plus loin.) La période suivante qui compte également cinq ans, comprend les années 1834-35-36-39 (pas de rentrée en 1837). Nous avons adopté ce groupement pour maintenir les périodes égales à cinq ans.

(44) Il n'y eut pas de rentrée en 1870 en raison de la guerre franco-allemande. Deux rentrées eurent lieu en 1871, la première au mois de mai, la seconde, normalement en octobre.

(45) Aucun séminariste ne rentre au Grand Séminaire en 1914, pas plus qu'en 1915, d'ailleurs ; les périodes 1910-1914 et 1915-1919 ne comportent en réalité que quatre rentrées.

Les résultats ont été reportés sur un graphique (46). On remarquera les différentes variations de la courbe :

— descente durant le début du XIX[e] siècle (1805-1819).

— remontée de 1820 à 1854 : le taux passe de 62 % à 88 %. Il y a donc un relèvement extraordinaire.

— stabilité relative 1855-1879.

— grande baisse de 1880 à 1914 : on retombe à 58 %.

— remontée des années entre les deux guerres, particulièrement des années 1920-1934 : on atteint un pourcentage supérieur à 90 %.

— chute et légère remontée dans les toutes dernières années.

Peut-on expliquer ces différentes oscillations ? Comme dans les petits séminaires, la persévérance dépend sans doute de nombreux facteurs. Signalons ceux qui nous paraissent les plus importants :

1) Les événements politiques ont vraisemblablement un retentissement plus grand sur les théologiens que sur les élèves du secondaire. Les guerres se font cruellement sentir : le vicaire général Desbiez, notait déjà, le 3 juillet 1815 : « Plusieurs étudiants, dispensés du service militaire, quittent les études à l'époque de l'entrée des puissances alliées dans le diocèse de Besançon. Plusieurs ont manifesté, depuis, l'intention de les continuer, mais leurs familles ayant beaucoup souffert de la guerre, ces élèves n'ont pu trouver ni chez leurs parents ni auprès des personnes charitables, de quoi fournir aux frais de leur éducation (47).

Des remarques analogues pourraient être faites pour les périodes troublées : 1830 (un des points les plus bas de la courbe) ; guerre de 1870, Séparation, acheminement vers la Première Guerre mondiale, guerre de 1940-45, etc. (48).

2) Le régime du séminaire a vu plusieurs changements se produire durant la période étudiée.

a) Jusqu'à 1832, les élèves entraient au Grand Séminaire (les admissi) en seconde année, après avoir déjà suivi, comme externes. une année de théologie morale, et après avoir satisfait à un examen d'entrée. Seule, cette seconde année, était passée au séminaire en internat, on reprenait ensuite l'externat pour les deux dernières années.

b) Depuis 1832, la première année se passa au séminaire : il y eut donc deux années d'internat (on était « admissus » en première année), et deux années d'externat (49).

---

(46) Cf. Annexe, graphique n° 30.

(47) A. N., F[19] 872 A.

(48) On n'oubliera pas qu'il y a un décalage d'au moins quatre ans, entre l'entrée au Grand Séminaire et l'ordination. La courbe est faite d'après les entrées.

(49) Cf. supra, p. 120.

c) Ce régime cessa définitivement en 1882 : les deux dernières années se passent ainsi, à partir de cette date, comme internes.

d) Autre modification : jusqu'à 1836, on ne faisait qu'une année de philosophie. Le cardinal Mathieu en impose alors deux années (qui se font à Vesoul). Il n'y a pas de rentrée au Grand Séminaire à l'automne de 1837. Le régime n'a pas été modifié depuis lors.

Ces modifications ont-elles eu un retentissement sur la persévérance ?

— A première vue, on serait tenté de le croire : beaucoup de séminaristes quittent, en effet, lorsque le séminaire compte trois années d'externat (cf. faible persévérance des années 1805-1830). Et, au contraire, le taux monte après 1835...

— Cependant, la suppression des deux dernières années d'externat, en 1882, n'empêche pas le taux de diminuer. C'est donc que d'autres causes sont en jeu. On doit donc, semble-t-il rester prudent, quant à l'influence de ce facteur sur la persévérance.

3. La « valeur » des séminaristes, évidemment, n'est pas sans exercer une influence directe sur la persévérance. On se l'explique facilement. Nous en avons une preuve très nette pour les années 1822-23 : elles suivent le célèbre appel de Mgr Cortois de Pressigny, qui vit de très nombreux jeunes rentrer à Luxeuil comme « celeres ». Peut-être le « tri » n'avait-il pas été suffisant à l'entrée : les « départs » du séminaire furent nombreux dans les années qui suivirent.

4. Le service militaire. On sait que les clercs y furent tenus à partir de la loi du 15 juillet 1889 (loi d'un an). Il fut plus tard porté à deux ans (loi du 21 mars 1905), puis à trois ans (loi du 7 août 1913).

Cette obligation nouvelle, qui fit pousser les hauts cris aux catholiques, eut-elle des conséquences néfastes sur la persévérance des séminaristes ? On l'a souvent affirmé, et, effectivement, le taux de persévérance est en baisse après 1889. Mais on doit constater qu'il se relève légèrement après 1905, pour baisser très sérieusement après 1907. En réalité, cette influence a dû être assez minime : au témoignage de nombreux prêtres de cette époque vivant encore actuellement, ceux qui profitèrent des années passées à la caserne pour choisir une autre orientation, auraient quitté leurs études cléricales — pour un grand nombre au moins — sans le service militaire.

L'article 33, du décret du 23 novembre 1889 prévoyait par ailleurs des dispenses en faveur des ecclésiastiques, sur l'envoi d'un certificat du préfet au ministre. On a conservé aux Archives nationales (50) la liste, par diocèse, des élèves dispensés de service, année

(50) A. N., F^{19*} 1397.

par année. Ils sont relativement nombreux : pour la seule année 1890, nous avons relevé trente noms, dont plusieurs avaient déjà été ajournés en 1889. Dans les années suivantes, il est souvent envoyé des duplicata de dispenses à l'archevêque, qui justifie de l'emploi des dispenses.

Il faut ajouter enfin qu'un certain nombre de séminaristes étaient, chaque année, ajournés ou réformés définitivement... On a même connu un général qui se faisait un devoir de conscience d'en réformer un certain nombre...

5. La prise de soutane. Ici encore, le régime a considérablement varié au cours de ces cent cinquante ans.

a) Pendant le XIX[e] siècle, on prenait la soutane le dimanche de la Passion, au Grand Séminaire, en première année.

b) Depuis 1908, la prise de soutane eut lieu au 2 février, puis dans la nuit de Noël.

c) Enfin, en 1929, à la demande du cardinal Binet, elle eut lieu en seconde année de philosophie, à Faverney, le 21 novembre. Cette année 1929, la soutane fut prise au Grand Séminaire le 2 novembre, tandis que le 21 novembre, elle était revêtue par quarante élèves de philosophie (51).

d) Dans ces toutes dernières années, on est revenu à une liberté plus grande. Il y eut toujours, d'ailleurs, possibilité pour les philosophes qui hésitaient sur leur vocation, de la retarder quelque peu la prise de soutane : une seconde vêture avait lieu le 7 mars). Actuellement la cérémonie proprement dite a été supprimée : la soutane se prend en philosophie pour un bon nombre, ou en première année de théologie (à l'agrément et à la demande des séminaristes).

Ces différents régimes correspondent-ils à des taux de persévérance différents ?

— Au siècle dernier, le taux varie beaucoup, alors que la soutane est toujours prise au Grand Séminaire.

— Tous ceux qui ont revêtu l'habit ecclésiastique au Grand Séminaire le 2 novembre 1929, ont continué (ils étaient 34). Les années qui suivent immédiatement (1930-34) connaissent le meilleur pourcentage de prêtres (92,5 %), mais cela ne dure pas. La descente est même assez brusque (cf. en particulier après 1935... ceux qui seront mobilisés — et, un certain nombre prisonniers pendant plusieurs années). Nous n'avons pas encore assez de recul pour dire si le régime actuel est plus ou moins favorable à la persévérance.

(51) *S. R.*, 28.11.1929, p. 779.

6. Les bourses ont fonctionné durant la plus grande partie du siècle dernier, sans difficultés très grandes jusqu'à 1877. Elles sont encore servies dans les années suivantes, mais plusieurs ne sont pas renouvelées en janvier 1883. Le dernier paiement « par anticipation » a eu lieu le 15 juillet 1884 (52). Le montant de la bourse est alors de quatre cents francs, soit l'équivalent du prix de pension demandé par le Grand Séminaire.

De 1823 à 1877, ce sont 819 séminaristes qui ont bénéficié de cette aide de l'Etat (372 boursiers et 447 demi-boursiers), sur un total d'environ 2 100 « admissi » au Grand Séminaire. Le chiffre est important (plus du tiers).

Cette aide financière appréciable a-t-elle eu quelque influence sur la persévérance ? Certains séminaristes se sont-ils crus obligés de « continuer » parce que leurs études avaient été payées ? Nous ne le pensons pas : nous avons relevé les noms de plusieurs boursiers qui n'allèrent pas jusqu'au sacerdoce.

En revanche, la suppression du régime des bourses a peut-être posé question à un certain nombre de familles. Le prix de la pension était certainement très élevé et représentait un lourd sacrifice pour nombre d'entre elles. Il est possible — mais nous n'en avons pas la preuve — que certains séminaristes n'aient pu poursuivre leurs études cléricales, faute de cette aide financière. Si cette hypothèse était vérifiée, elle expliquerait, en partie au moins, la baisse du taux à partir de 1885.

L'Œuvre des Séminaires, qui fut précisément fondée à cette époque (juin 1883) par Mgr Foulon fut, en effet, lente à s'établir, bien que, dès la première année, elle permit de fonder quelques bourses pour les séminaristes les plus démunis financièrement. Comme le notait M. Colombot : « dans notre diocèse... il y a encore beaucoup de familles bien chrétiennes qui aiment et estiment l'état ecclésiastique ; seulement, elles sont pauvres. Aussi, avec des secours, on peut obtenir d'elles des recrues pour l'Eglise. L'Œuvre des Séminaires est une œuvre capitale : c'est non seulement l'œuvre de la Propagation de la foi, mais l'œuvre par excellence de la propagation du sacerdoce » (53).

Les séminaires et le recrutement du clergé.

Toutes les pages qui précèdent font apparaître l'influence considérable jouée par les petits séminaires dans le recrutement sacerdotal de notre diocèse. C'est là un fait qui doit être noté. Certes, il n'en est pas ainsi dans tous les diocèses et l'institution des petits séminaires peut être critiquée, améliorée, voire conçue d'une toute autre manière. Les suggestions n'ont pas manqué sur ce point voici quelques années.

(52) A. S., Dossier 198.
(53) *Histoire du Séminaire de philosophie*, p. 199.

Il reste que, pour ce qui est du passé, des cent soixante années qui font l'objet de cette étude, l'immense majorité des prêtres y ont fait leurs études secondaires et y ont mûri leur vocation.

Le nombre et la répartition des ordinations, nous l'avons souligné, est en dépendance étroite du nombre, de la situation et du taux de persévérance de ces petits séminaires. Les ordinations ont été à peu près constamment plus nombreuses dans les régions proches de ces établissements. On ne pourrait guère faire de projets d'avenir, sans tenir le plus grand compte de ce fait. Assurément, les conditions matérielles, les communications en particulier, ont considérablement modifié le genre de vie des populations : il n'est pas sûr, pour autant, que la suppression d'un petit séminaire, même dans une région qui, en un temps fournit peu de candidats au sacerdoce, soit un bienfait. L'exemple de Marnay le prouve.

Mais l'élément déterminant reste le taux de persévérance et bien des recherches seraient à souhaiter dans ce domaine. Nous avons dû, en effet, nous borner à certaines constatations : il faudrait aller plus loin dans l'explication et rechercher les facteurs dont dépend ce taux. Parmi ceux-ci, il faudrait certainement évoquer :

— le corps professoral et le supérieur du séminaire : leur âge, leur compétence, leur formation. La conception que supérieur et professeurs ont du sacerdoce, les critères suivant lesquels on accepte ou l'on renvoie les élèves, etc. Les professeurs sont-ils surtout considérés comme des « enseignants » ou comme des « prêtres » ? Font-ils de la direction spirituelle, et comment ? Changent-ils souvent, ou restent-ils longtemps dans l'établissement ? Quels sont leurs contacts avec les familles des séminaristes ?...

— le régime général de la maison : le règlement, les études, les sorties, les vacances.

— la situation matérielle. Les élèves ont-ils la possibilité d'avoir des bourses ? Ceux qui ne peuvent subvenir aux frais de pension, sont-ils gardés malgré tout, etc.

— les effectifs du séminaire. Sont-ils en proportion des possibilités (en matériel, en personnel) du séminaire ? N'y a-t-il pas un optimum de population à maintenir dans une maison ? Nous avons déjà mentionné ce point : au-dessous d'un certain effectif, le séminaire risque de n'être plus assez vivant pour remplir correctement sa tâche. Au-dessus, cela nécessite un corps professoral, et, en premier lieu, un supérieur de grande classe.

— enfin, les facteurs extérieurs au séminaire, et notamment le soutien que les séminaristes ont trouvé dans leurs familles et leurs paroisses. On notera, à ce propos, que les séminaristes originaires des paroisses voisines du séminaire de Consolation entre 1833 et 1876 continuent dans une moindre proportion que ceux dont la famille

est plus éloignée (54). Les familles toutes proches de l'établissement, très sensibles aux facilités qui leur étaient offertes, y ont sans doute envoyé leurs enfants sans toujours se préoccuper de savoir s'ils avaient ou non « la vocation »... L'influence du curé serait également à examiner. Elle expliquerait peut-être que la persévérance soit assez souvent plus forte dans les petites paroisses (où le curé est respecté et où il connaît ses ouailles facilement) que dans les bourgs importants. Domprel a compté 5 prêtres sur 5 séminaristes, Longechaux 2 sur 2, Ville-du-Pont 3 sur 3, Aïssey 4 sur 6, alors qu'on n'en dénombre que 4 sur 24 à Pontarlier, 4 sur 21 à Vercel, 2 sur 19 à Pont-de-Roide, 4 sur 23 à Maîche, 3 sur 19 à Pierrefontaine-les-Varans. Il faut pourtant noter que certains curés très soucieux du recrutement, n'ont connu que des échecs : à Randevillers 6 échecs sur 6 essais, à Ouvans 4 sur 4, à Orsans 3 sur 3, à Chaux-les-Passavant 3 sur 3, etc. La question n'est donc pas simple.

Une dernière remarque : la comparaison des taux de persévérance entre différents séminaires et entre différents diocèses serait certainement du plus haut intérêt. Elle montrerait sans doute, en particulier, quelle importance l'on doit accorder aux facteurs d'ordre général, tels que le climat politique, les problèmes de l'enseignement, etc. D'aucuns diront peut-être si le taux de persévérance des séminaires de leur diocèse a été ou non supérieur à celui de Besançon. Contentons-nous de signaler, puisque c'est le seul renseignement en notre possession — que le pourcentage d'élèves entrant au Grand Séminaire (c'est-à-dire en philosophie) qui sont arrivés au sacerdoce, est le même pour le diocèse de Quimper et pour celui de Besançon. Dans un cas comme dans l'autre, le taux oscille autour de 60 %. Il a même été rigoureusement identique pour la période 1945-1949 (56 %). Ceci est d'autant plus curieux que les deux diocèses ont un régime très différent : la philosophie est étudiée dans la même maison que la théologie à Quimper, alors qu'elle en est séparée à Besançon.

La comparaison au niveau des petits séminaires est plus délicate : on se trouve, en effet, en présence de « régimes » assez différents les uns des autres. En certains cas, le petit séminaire fait en même temps fonction de collège ; en d'autres, — ce qui fut toujours le cas dans notre diocèse — le petit séminaire ne reçoit habituellement que des garçons qui pensent au sacerdoce. Les deux systèmes ont sans doute leurs avantages et leurs inconvénients. Nous restons persuadés que, dans le passé, la formule « petit séminaire pur » a favorisé le recrutement. Aussi bien pourrions-nous reprendre la remarque que nous faisions par rapport à l'enseignement : si le rôle des écoles libres n'est pas directement de susciter et de faire mûrir des vocations sacerdotales, le rôle des petits séminaires n'est pas, non plus, de former

(54) Ceci ne contredit nullement ce qui a été dit plus haut : « Les ordinations ont été à peu près constamment plus nombreuses dans les régions proches » des séminaires (p. 424).

des chrétiens qui « restent dans le monde ». Dans un cas comme dans l'autre, la formule n'est-elle pas « boîteuse », et ne dispense-t-elle pas de rechercher d'autres solutions plus audacieuses qui permettent de préparer laïcs et prêtres aux rôles différents qu'ils ont à jouer dans le monde d'aujourd'hui ?

CHAPITRE VI

ORDINATIONS ET VITALITE CHRETIENNE

« Pour divine qu'elle soit, écrit l'abbé Lochet, la vocation fait appel à des médiations. Il n'est pas anormal que le jeu des médiations humaines joue dans l'Eglise pour les appels de Dieu, comme pour l'effusion de sa grâce. C'est l'ordre de l'incarnation... Si l'appel dépend en tout de la grâce, on peut dire qu'il dépend aussi de l'homme qui le transmet » (1).

Cette remarque, qui aurait pu figurer en exergue de toute cette seconde partie, nous paraît particulièrement valable au moment d'examiner l'influence exercée par le prêtre et par la vie religieuse des familles sur l'orientation vers le sacerdoce. Une étude objective concernant la vitalité chrétienne et tout ce qui la favorise ou la contrarie, nous permettra-t-elle de mesurer en quelque sorte cette influence ? Les pages qui viennent nous le diront.

Ce chapitre comprendra deux parties : la première consacrée à l'influence du clergé, la seconde à la vie chrétienne des fidèles.

I. — L'influence du clergé

Il est évident que le clergé exerce une influence, bienfaisante ou malfaisante, en tout cas souvent déterminante, sur le recrutement sacerdotal. C'est en effet le prêtre qui doit le premier songer à la relève, et c'est aussi lui qui, par son exemple, donne — ou ne donne pas — l'envie de lui ressembler aux enfants et aux jeunes gens de sa paroisse.

L'étude de cette influence soulève quantité de questions : comment le clergé a-t-il été réparti (communes sans églises, paroisses vacantes) ? Quelles ont été les créations de paroisses ? Quelle a été la charge pastorale du clergé ? Certains curés n'ont-ils pas été surchargés, alors que d'autres n'avaient pas de quoi s'occuper ? Ont-ils tous eu un même souci de la relève sacerdotale ? Etaient-ils heureux ? Quel visage du sacerdoce présentaient-ils ? N'y a-t-il pas eu aussi des défaillances ? etc.

(1) Lochet, « La vie du prêtre, appel au sacerdoce », dans *V. S. R.*, janvier 1963, p. 37.

Pour rester dans la perspective qui nous intéresse, nous nous en tiendrons à l'essentiel, en examinant successivement pour les cantons catholiques et les cantons protestants, la répartition des paroisses, l'implantation du clergé, l'étendue de sa charge pastorale, enfin son âge moyen. Nous pourrons alors conclure en parlant de sa valeur morale et de son action.

1. DANS LES CANTONS CATHOLIQUES.

Les 56 cantons catholiques du diocèse sont passés par des périodes extrêmement différentes par rapport aux divers aspects qui viennent d'être signalés. Nous les analyserons rapidement.

1. *La répartition des paroisses.*

Chaque commune est loin de constituer toujours une paroisse à elle seule. Le cas contraire est beaucoup plus fréquent, surtout à la campagne : beaucoup de communes n'ont jamais eu d'église ou ne possèdent qu'une petite chapelle où l'on ne fait des offices religieux que rarement.

Quel est le nombre de ces communes coparoissiales ? Comment sont-elles réparties dans le diocèse ? Telles sont les deux questions que nous avons à envisager.

a) Le nombre des communes coparoissiales a été facile à établir. Il suffisait de faire la différence entre le nombre des communes de chaque département et le nombre des paroisses. Ce nombre des communes sans église a constamment diminué : de 470 en 1823, elles passent à 382 en 1855, 367 en 1882, 365 en 1902, 361 en 1922 pour arriver à 353 en 1955 (pour les seuls cantons catholiques).

On voit que le chiffre a baissé surtout pendant la première partie du siècle dernier : c'est le moment où l'on construit de nombreuses églises, sous l'impulsion du cardinal Mathieu. Quatre-vingt-huit paroisses ont été ainsi érigées entre 1823 et 1855, ce qui représente un fort pourcentage. Depuis la mort du cardinal, les créations ont été beaucoup moins nombreuses. La période récente en a vu quelques unes dans les villes et dans les régions en expansion (pays de Montbéliard en particulier).

Il est curieux de constater que cette période de fondation des paroisses nouvelles correspond à un moment où les vocations sont assez nombreuses : on bénéficie alors des grandes ordinations de la fin de la Restauration. Quand le nombre des paroisses aura augmenté, les vocations seront elles-mêmes plus nombreuses...

b) La répartition de ces communes sans églises n'est pas sans intérêt non plus.

Entre les départements, on observe des évolutions différentes, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1823	1855	1882	1902	1922	1955	Nombre total actuel de communes
Doubs	192	166	164	163	160	154	636 (2)
Haute-Saône ..	235	173	160	160	160	160	583
T. de Belfort .	43 (3)	43 (3)	43	42	41	39	106

Tableau n° 65

On remarquera :

— que la Haute-Saône comptait notablement plus de communes coparoissiales sous la Restauration, que le Doubs.

— que les fondations d'églises par le cardinal Mathieu y ont été aussi beaucoup plus nombreuses que dans le Doubs.

— que les deux départements sont à égalité en 1922. En fait, dès cette date la Haute-Saône est déjà défavorisée, puisqu'elle compte moins de communes que son voisin (583 contre 637 communes).

— que, dans la période de l'entre-deux-guerres, l'inégalité entre les deux départements ne cesse de s'accroître... La Haute-Saône n'a pas vu s'édifier de nouvelles églises pratiquement depuis 1882... Plusieurs ont été au contraire construites dans le Doubs.

Si l'on descend au niveau des cantons, les inégalités sont encore plus accusées. Dès 1823, certains cantons sont nettement défavorisés. Celui de Marchaux par exemple : la paroisse de Marchaux compte alors cinq communes, celle de Cendrey cinq aussi, celle de Rigney six. Dans le canton de Gray, toutes les paroisses, sauf deux, réunissent plusieurs communes. Dans celui de Luxeuil, même situation : la paroisse de Breuches regroupe trois communes. Dans celui de Montbozon, la paroisse de Guiseuil en compte six, etc.

Il en va tout différemment dans les paroisses de la montagne et du plateau. Ici paroisses et communes coïncident le plus souvent. Dans le canton de Mouthe, c'est le cas de quinze paroisses sur dix-neuf : à Levier, une seule paroisse groupe deux communes : au Russey, on compte seize paroisses pour vingt et une communes. Seul canton montagneux à faire exception, celui de Faucogney compte onze communes sans église sur dix-sept, rattachées à quatre paroisses différentes.

(2) Le Doubs avait 637 communes jusqu'à 1926.
(3) Chiffre approximatif, mais maximum.

Il y a mieux. Certaines communes rurales (le cas est évidemment fréquent en ville) sont divisées en plusieurs paroisses ; ainsi Bonnétage (canton du Russey, deux paroisses), Villers-le-Lac (canton de Morteau, trois paroisses), Les Combes (même canton, deux paroisses) Montlebon (même canton, trois paroisses). Du fait de sa géographie (nombreux hameaux en montagne), le Doubs est donc favorisé...

On pourrait penser que cette situation s'est modifiée avec les constructions d'églises. En fait, il n'en est rien. Ce sont à peu près les mêmes régions qui sont délaissées. Une carte indique la délimitation des paroisses en 1932 (4). On remarque :

— que les communes coparoissiales sont particulièrement nombreuses aussi dans le Territoire de Belfort (près de la moitié des communes n'ont pas d'église).

— qu'elles sont rares au contraire dans la partie élevée du Doubs. Seules font exception quelques paroisses des cantons de Saint-Hippolyte, Maîche et Mouthe, auxquelles il faut ajouter celles de Montbenoît, Les Alliés et le Bizot.

— que les communes sans église se rencontrent surtout, dans le Doubs, dans la région de Quingey et dans le quadrilatère compris entre Marchaux, Roulans, Baume-les-Dames et Rougemont.

— et en Haute-Saône, dans la région de Villersexel-Héricourt-Faucogney.

Cette délimitation a inévitablement une répercussion sur la vie chrétienne : le curé n'y résidant pas, les fidèles de ces villages sont obligés, pour assister aux offices, de se rendre dans la paroisse de rattachement qui est parfois éloignée de plusieurs kilomètres. Les contacts avec le prêtre sont moins fréquents, celui-ci restant habituellement dans sa paroisse de résidence. Ce sont plutôt les fidèles qui vont à lui. Ils vont assister aux offices dans la paroisse principale, et ils le font avec d'autant moins de difficultés que l'habitude est prise depuis longtemps. On peut se demander s'ils ne trouvent pas assez facilement, parfois, des motifs pour s'en absenter ou pour travailler le dimanche. Le curé n'étant pas sur place, on a moins de scrupules à le faire... Tout cela a, évidemment, des conséquences sur la vie religieuse.

2. *L'implantation du clergé.*

Une paroisse est normalement pourvue d'un curé (5). En fait, faute d'un nombre suffisant de prêtres, l'autorité diocésaine est souvent contrainte de mettre certaines paroisses « en binage » : ces paroisses sont vacantes et donc rattachées à une paroisse voisine.

(4) Cf. Annexe, carte n° 28.

(5) On sait que sous le Concordat, ce titre était réservé aux curés de canton. Les autres étaient des « succursalistes ». Nous employons le terme dans le sens habituel qu'il a pris de nos jours, abstraction faite de sa signification juridique précise.

Trois problèmes se posent à leur sujet : leur nombre, leur répartition et l'ancienneté de la vacance.

a) Le nombre des paroisses vacantes dépend essentiellement du nombre de prêtres dont l'archevêque dispose chaque année, du nombre de postes à pourvoir (décès) et des besoins nouveaux (enseignement, œuvres, etc.).

Ce nombre de « binages » a considérablement varié au cours des cent cinquante ans. Voici, sommairement, l'évolution :

— A la fin de l'Empire, Mgr Le Coz signale qu'il a, pour ses trois départements (Doubs, Jura, Haute-Saône) 63 ou 64 paroisses vacantes (6). C'est fort peu, quand on pense aux ravages de la Révolution en certains endroits.

— Six ans plus tard, la situation a considérablement changé : une statistique indique qu'il manque 4 curés, 133 desservants, 81 desservants d'annexes, au total 215 prêtres. C'est à ce moment qu'on sonne l'alarme et que Mgr Cortois de Pressigny lance son appel aux jeunes gens (1821).

— De fait, à partir de cette date, le nombre des paroisses vacantes diminue régulièrement en dépit des nouvelles créations : à la fin de son épiscopat, Mgr Mathieu pourra dire qu'il a installé des prêtres dans toutes ses paroisses. La remontée a donc été considérable.

— Mais cette situation ne dure pas longtemps. Depuis 1900 environ, chaque année, la liste des binages s'allonge : de 45 en 1902, leur nombre passe à 141 en 1912, 219 en 1922, 306 en 1932. Cela est dû au petit nombre des ordinations du début du siècle, aux morts de la Grande Guerre (7), enfin aux besoins croissants du diocèse dans d'autres secteurs.

— Depuis 1939, le nombre des paroisses vacantes est à peu près stable : environ 300 (304 en 1955). Bien que les besoins d'aumôniers dans les œuvres et de clergé dans les villes aient notablement augmenté (8), bien qu'ait grandi aussi le nombre des prêtres partis dans d'autres

(6) A. S. Affaires du diocèse, 19.

(7) Trente et un prêtres diocésains et vingt grands séminaristes furent tués de 1914 à 1918.

(8) Il suffit de comparer les chiffres données par l'Ordo en 1932 et 1955 pour quelques rubriques :

	1932	1955	Différence
Directeurs des œuvres diocésaines et sociales ..	5	11	+ 6
Aumôniers	26	43	+ 17
Supérieurs et professeurs de séminaires et de collèges	73	86	+ 13
Clergé paroissial	647	682	+ 35
Prêtres employés dans d'autres diocèses	50	75	+ 25
Total	801	897	+ 96

Tableau n° 66

diocèses, l'autorité diocésaine n'a pas eu à « dégarnir » davantage la campagne, grâce aux ordinations particulièrement nombreuses des années 1935-1939 et 1945-1948. Mais un mouvement est amorcé qui fera augmenter le nombre des paroisses vacantes.

b) Comment ces « binages » sont-ils répartis dans le diocèse ? Nous distinguerons les deux périodes les plus critiques : sous la Restauration, et depuis 1900.

Sous la Restauration, il est manifeste que les paroisses vacantes sont particulièrement nombreuses dans la plaine et dans les vallées. De nombreux exemples pourraient être relevés. Signalons quelques cas. En 1817, le canton de Marchaux compte cinq paroisses sur onze sans prêtre résidant. A l'opposé, on n'en relève qu'une dans le canton d'Ornans sur dix-neuf, deux dans celui d'Amancey sur quinze, aucune dans ceux de Quingey, Baume, Saint-Hippolyte (qui ont tous les trois de nombreuses paroisses au-dessus de la vallée), aucune non plus dans les cantons de Pierrefontaine-les-Varans, Le Russey et Pontarlier. Il en est de même en Haute-Saône : le canton de Rioz à six postes vacants sur quatorze, celui de Luxeuil trois sur dix, celui de Villersexel cinq sur dix-sept... alors que les cantons de Faucogney et Melisey n'en ont aucun (9).

La raison de cette situation semble être le fait qu'on veut à tout prix assurer le service religieux (messe, sacrements pour les malades) dans les pays où les communications ne sont pas faciles en hiver par suite de la neige et du froid.

Depuis 1900, la répartition des binages est à nouveau fort inégale La Haute-Saône est plus affectée que le Doubs, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Départements	1902	1912	1922	1932	1939	1955
Doubs	22	67	96	134	130	125
Haute-Saône	23	71	110	156	154	164
Territoire de Belfort	0	3	13	16	14	15
Total	45	141	219	306	298	304

Tableau n° 67

Même à l'intérieur des départements, des inégalités existent entre les cantons :

— le plateau et la montagne du Doubs ont fort peu de paroisses vacantes. Ce sont des régions profondément religieuses (cf. infra), qui donnent habituellement de nombreuses vocations : l'autorité diocé-

(9) A. S. Affaires du diocèse, 20.

saine hésite à y diminuer le nombre des curés (en raison aussi des hivers longs et rigoureux). Les cantons de Levier et de Morteau n'ont aucune paroisse vacante en 1912, celui de Pierrefontaine-les-Varans non plus.

— la situation est très différente dans la vallée du Doubs. En 1912, le canton d'Audeux n'a que 32 prêtres pour ses 44 communes, celui de Boussières 6 sur 16, celui de Rougemont 7 sur 18.

— En Haute-Saône, l'inégalité est encore beaucoup plus frappante. En 1922, le canton de Rioz a 9 paroisses vacantes sur 16, ceux de Scey-sur-Saône 9 sur 18, d'Autrey 8 sur 15, de Champlitte 5 sur 14, de Dampierre-sur-Salon 10 sur 23. Par contre ceux de Champagney et Faucogney n'en ont aucune. Les cantons de Luxeuil, Melisey et Saint-Loup-sur-Semouse n'en ont qu'une seule, celui de Saulx deux.

Ce qui est plus grave, c'est que les communes coparoissiales s'ajoutent aux paroisses vacantes. Et ceci accentue le décalage entre le Doubs et la Haute-Saône, comme l'indiquent les chiffres suivants :

	1902			1922			1955		
	Communes co-par.	Par. Vac.	Total	Communes co-par.	Par. Vac.	Total	Communes co-par.	Par. Vac.	Total
Doubs	163	22	185	160	96	256	154	125	279
Hte-Saône .	160	23	183	160	110	270	160	164	324
T. de Bel.	42	0	42	41	13	54	39	15	54
Total ..	365	45	410	361	219	580	353	304	657

Tableau n° 68

Le tableau met surtout en évidence le fait que la Haute-Saône, qui avait en 1902 deux villages sans prêtre de moins que le Doubs, en avait 14 de plus que lui en 1922 (pour les seuls cantons catholiques) et 45 de plus en 1955. C'est dire qu'on a pratiquement négligé ce département au profit de son voisin... Ce fait ne nous paraît pas étranger à la faiblesse du recrutement sacerdotal dans les régions saônoises.

c) L'ancienneté des « binages » est aussi un facteur important à étudier. Deux politiques peuvent en effet se concevoir à ce sujet. On peut établir un certain « roulement » entre les paroisses vacantes, de façon à ce qu'aucune paroisse ne reste plus d'un temps déterminé — par exemple une dizaine d'années — sans prêtre, ou au contraire considérer que la paroisse est vacante définitivement, du moins jusqu'à ce que des ordinations particulièrement nombreuses permettent de replacer des curés dans toutes les paroisses...

Une carte (10) a été établie, qui permet de voir l'ancienneté de la vacance. On constatera que certaines paroisses sont sans prêtres depuis fort longtemps et que la plupart du temps, il n'y a pas eu de « roulement ».

a) En Haute-Saône, quelques paroisses n'ont jamais eu de prêtres depuis le début du siècle ; le canton de Jussey en compte cinq. Les prêtres originaires de ces cinq paroisses sont extrêmement peu nombreux : elles avaient eu quelques vocations au siècle dernier, elles n'en ont aucune depuis la Séparation.

Beaucoup plus nombreuses sont déjà les paroisses n'ayant pas de prêtre depuis 1912. Il y en a un peu partout, excepté dans le nord-est du département. Elles sont un peu plus nombreuses dans l'arrondissement de Gray que dans celui de Vesoul.

b) Dans le Doubs, le contraste est frappant. Les régions les plus défavorisées de ce point de vue sont : le canton de Mouthe, les cantons limitrophes du Jura (particulièrement ceux de Quingey, Boussières et Audeux) et la région comprise entre le Doubs et l'Ognon, notamment les cantons de Baume-les-Dames et Rougemont.

c) Le Territoire de Belfort a peu de paroisses vacantes. Nous avons vu par contre qu'il comptait un certain nombre de communes coparoissiales.

Cette répartition du clergé nous paraît avoir exercé une influence certaine sur le recrutement des vocations. Les cartes coïncident trop, pour qu'on ne puisse pas le penser.

3. *La charge pastorale.*

Nous avons repris ici une notion mise en lumière par M. Boulard (11). Elle nous paraît avoir une importance très grande : c'est le prêtre qui, en général, discerne les vocations et décide, avec la famille, de l'entrée au petit séminaire. Il est donc très important de connaître la charge des curés.

Nous l'avons calculée par canton : et ceci est déjà révélateur. Mais il va sans dire qu'à l'intérieur même d'un canton, les charges sont inégalement réparties. Certains curés de campagne ont peu de paroissiens, d'autres en ville succombent sous le poids de leur ministère.

Les tableaux suivants donnent la charge pastorale des curés (et vicaires) du ministère paroissial, aux différentes périodes choisies : Restauration, second Empire, veille de la Séparation, entre-deux-guerres et l'époque actuelle.

---

(10) Cf. Annexe, carte n° 29.

(11) *Essor...*, p. 467. « L'indice de charge pastorale est le produit du nombre d'habitants (en centaines) dont un prêtre a la charge, par le nombre de clochers qui les groupent. (Moyenne de la France métropolitaine en 1946 : 19,41). Pour donner un exemple précis : le canton d'Amancey comptait, en 1823, 12 prêtres pour 6 438 habitants, soit 1 prêtre pour 536. Ce canton avait par ailleurs, 17 paroisses (ou clochers), soit 1,41 par prêtre. L'indice de charge pastorale est donc $536 \times 1{,}41 = 7{,}55$.

Les résultats de 1855 et de 1955 ont été reportés sur des cartes (12). Elles permettent d'intéressantes confrontations.

— on voit tout d'abord comment le diocèse s'est « remonté » sous le second Empire. Les indices sont alors généralement faibles : dans le Doubs, seul le canton urbain de Besançon a un indice supérieur à 7, en Haute-Saône ce chiffre n'est dépassé que dans quatre cantons (Gray, Lure, Champagney et Saint-Loup-sur-Semouse). Les curés sont donc, habituellement, peu chargés pastoralement.

— mais à mesure que les années passent, les indices s'accroissent. Fait d'autant plus remarquable que la plupart des cantons ruraux perdent une partie de leur population : ce qui entraîne que les curés y sont de moins en moins nombreux (le nombre des paroisses vacantes va sans cesse en augmentant).

DOUBS

Cantons	1823	1855	1902	1932	1955
Besançon-Sud	7.59	7.62	6.50	10.5	10.67
Besançon-Nord ..		6.30	11.	15.33	6.31
Amancey	7.55	3.94	4.15	4.77	5.13
Audeux	7.01	3.22	3.57	11.76	8.06
Boussières	7.55	3.89	3.82	10.39	7.50
Marchaux	8.42	5.32	4.88	10.04	8.26
Ornans	8.28	4.02	4.31	7.64	13.5
Quingey	10.14	4.48	6.29	7.73	9.94
Baume-les-Dames .	6.31	4.70	4.57	11.35	8.77
Clerval	9.92	3.38	3.06	12.06	6.71
L'Isle-sur-le-Doubs	7.53	6.64	4.81	10.10	11.59
Pierrefontaine ..	6.04	3.86	3.76	5.22	3.89
Rougemont	11.39	4.57	4.83	14.49	17.15
Roulans	5.05	4.78	5.70	13.18	8.42
Vercel	5.21	3.72	3.33	14.29	6.33
Maîche	6.58	3.97	3.79	8.75	5.36
Pont-de-Roide ...	9.73	5.25	5.40	17.65	11.46
Le Russey	3.44	3.04	3.13	4.18	3.98
Saint-Hippolyte ..	5.33	5.63	5.19	11.22	4.31
Pontarlier	6.77	4.76	5.52	13.60	8.92
Levier	9.50	6.09	4.87	4.97	3.63
Montbenoît	7.62	3.79	3.22	6.01	6.31
Morteau	11.19	4.89	7.18	6.97	8.47
Mouthe	10.04	4.56	3.56	8.65	7.70

Tableau n° 69

(12) Cf. Annexe, cartes n°s 30 et 31.

— surtout, de grandes différences sont à faire entre les départements et entre les cantons. En gros, ce sont toujours la montagne et le plateau qui sont favorisés : le canton du Russey (un des meilleurs pour les ordinations) a le meilleur indice (compris entre 3.04 et 4.18), tandis que l'arrondissement de Lure, dans son ensemble, a des indices beaucoup plus forts.

HAUTE-SAONE

Cantons	1823	1855	1902	1932	1955
Vesoul	7.71	5.74	9.34	11.57	13.40
Amance	11.97	6.46	6.42	16.50	9.50
Combeaufontaine	13.68	5.98	4.46	10.62	7.38
Jussey	11.92	6.45	8.03	21.62	13.92
Montbozon	9.82	4.84	4.52	13.22	9.32
Noroy	10.09	6.02	4.14	6.50	10.73
Port-sur-Saône	9.03	5.47	4.60	10.24	23.62
Rioz	18.16	5.12	4.65	12.94	11.74
Scey-sur-Saône	11.53	5.07	4.32	9.84	11.52
Vitrey	9.09	3.69	4.52	7.72	9.28
Gray	10.38	7.51	8.44	13.85	9.67
Autrey	12.52	5.78	4.88	11.63	17.31
Champlitte	9.63	6.49	4.43	9.85	8.87
Dampierre	8.95	4.22	4.37	11.02	11.16
Fresne	13.79	6.12	5.84	11.42	14.62
Gy	10.95	4.86	4.25	9.61	23.52
Marnay	12.87	4.46	5.14	8.60	8.63
Pesmes	10.54	6.11	7.06	5.93	7.30
Lure	10.98	7.04	5.91	19.26	11.04
Champagney	13.91	7.41	8.85	16.86	10.79
Faucogney	10.18	4.65	5.76	5.82	6.59
Luxeuil	13.29	8.25	7.69	11.70	10.89
Melisey	15.23	6.44	4.75	7.60	7.54
Saint-Loup	16,76	7.37	7.58	10.88	8.91
Saulx	10.15	5.13	3.69	9.96	4.72
Vauvillers	10.52	4.59	4.48	5.65	6.71
Villersexel	11.04	4.47	5.34	13.09	9.61

Tableau n° 70

TERRITOIRE DE BELFORT

	1882	1902	1932	1955
Belfort . . .	18.82	12.07	14.81	10.60
Delle	5.50	6.47	9.58	11.52
Fontaine	4.48	4.15	10.21	11.66
Giromagny	6.43	6.32	13.36	14.06
Rougemont	6.50	7.50	10.	4.61

Tableau n° 71

Tout ceci est déjà très révélateur, car on note une correspondance assez générale entre les cartes de répartition de charge pastorale et celles des ordinations, dans les époques passées.

Pour le présent, il faudrait sans doute ajouter pas mal de nuances. En effet, à l'intérieur d'un même canton, les charges pastorales sont extrêmement différentes entre les villes et les paroisses exclusivement rurales. Souvent le curé et le vicaire d'un centre urbain sont pris par de nombreuses activités : aumônerie d'hôpital, de prison, d'établissements scolaires, aumôneries militaires ou de mouvements d'action catholique, œuvres diverses... Cela augmente dans de notables proportions leur charge de pasteur.

Les prêtres ruraux, par contre, sont beaucoup plus libres. S'ils ont souvent à s'occuper de plusieurs paroisses, il leur reste en général du temps, et l'on peut se demander si certains ne sont pas, parfois, sous-employés. Une fois accomplis les gestes du culte, la visite aux malades, le catéchisme aux enfants, à quoi occupent-ils les heures qui leur restent ? Jadis, beaucoup les consacraient à l'étude de telle ou telle question locale, des travaux d'ordre historique ou sociologique. Les changements survenus dans la vie du curé de campagne ont souvent modifié son emploi du temps. Le prêtre rural est appelé actuellement à participer à toutes sortes de réunions, de sessions. Il réside moins dans sa paroisse.

4) *L'âge du clergé. Les sexagénaires.*

Il ne suffit pas qu'un curé ait un nombre relativement peu élevé de paroissiens, il faut encore que son âge lui permette de remplir son ministère. C'est pourquoi nous avons cherché le nombre des sexagénaires, âge où la plupart du temps les laïcs prennent leur retraite.

En 1820, une statistique indiquait, pour l'ensemble du diocèse (comprenant alors encore le Jura), que plus de la moitié du clergé paroissial avait un âge supérieur à 60 ans : exactement 525 prêtres sur 1 048 (et encore le chiffre devrait-il être majoré de la plupart des 54 prêtres décédés cette année-là). C'est une énorme proportion (13).

(13) A. N., F[19] 825 A.

Trente-cinq ans plus tard, le nombre des sexagénaires avait beaucoup diminué. On bénéficiait alors des grandes ordinations faites à la fin de la Restauration : la plupart des cantons accusaient une moyenne d'âge de 42 à 47 ans : seuls les cantons d'Amancey (47,5 mois), d'Audeux (50,6 mois), de Marchaux (51,5 mois), de Levier (52 ans), et de Vercel (49 ans) y faisaient exception.

En 1903, on commence à retrouver un nombre assez important de sexagénaires. Ils comptent, en général, pour le quart de l'ensemble des curés. Mais ils ne sont pas exactement répartis entre les cantons. En quelques-uns, le tiers des curés a plus de soixante ans : à L'Isle-sur-le-Doubs (5 sur 15), à Pierrefontaine (5 sur 14), à Pont-de-Roide (4 sur 12), à Besançon-Sud (5 sur 13) dans le Doubs. En Haute-Saône, la même situation se retrouve dans les cantons de Vesoul (9 sur 18), Montbozon (6 sur 15), Scey-sur-Saône (5 sur 15), Lure (8 sur 12), Luxeuil (6 sur 14). Dans les villes, l'âge plus grand des curés est compensé par la jeunesse des vicaires. En excluant ceux-ci, la moyenne générale est de 52 ans, la moyenne d'âge la plus forte se rencontrant dans les cantons de Vauvillers (57 ans 10 mois), Pierrefontaine-les-Varans et Giromagny (57 ans), et la plus faible, dans ceux de Rioz (43 ans 4 mois), Morteau (44 ans) et Héricourt (40 ans 1 mois).

Cinquante ans plus tard, en 1953, la moyenne d'âge s'est abaissée à 48 ans 7 mois (pour les curés seulement). Le canton de Port-sur-Saône atteint une moyenne de 62 ans 8 mois, à l'opposé de ceux de Montbozon et Autrey (47 ans 6 mois).

Il est assez délicat de tirer des conclusions de cette enquête. Il faudrait sans doute descendre au niveau des paroisses pour vérifier s'il y a des coïncidences entre l'âge du curé et la vitalité religieuse. Aucun cas d'ailleurs ne ressemble au voisin. Il est des paroisses qui ont été remarquablement « tenues » par des prêtres âgés (nous pensons, par exemple, au vieux curé Dotte de Laviron, mort à plus de 90 ans), alors que d'autres paroisses auraient gagné à ce que le curé prenne sa retraite. En règle générale, il semble que l'on puisse dire que lorsqu'un vieillard reste chargé de plusieurs paroisses, il finit par ne plus assurer que le minimum : messe, sacrements, catéchisme... La tradition a été pendant longtemps — et elle est encore sacrée dans la mentalité de certains prêtres — que l'on mourrait dans sa paroisse, comme un soldat sur le champ de bataille. Certains curés sont restés ainsi — le cas a été fréquent au siècle dernier — quarante ou même cinquante ans dans la même paroisse. S'ils étaient toujours entourés de la vénération de la population, on peut se demander si les jeunes gens (et ce sont eux qui nous intéressent dans cette étude) n'ont pas été quelque peu délaissés ou s'ils n'ont pas « profité de la situation ». Si les parents avaient connu le prêtre alors que celui-ci était encore jeune, les enfants, eux, ne l'ont jamais vu que comme un vieillard. Des paroisses ont péréclité parce que l'autorité épiscopale hésitait à contrarier un vieux prêtre au soir de sa vie. Rarement, semble-t-il, on est venu à lui demander sa démission :

de telles situations n'ont pas toujours été favorables au recrutement. Mais ce n'est là qu'un élément de jugement parmi d'autres : nous verrons plus loin, qu'un des points essentiels concernant le clergé tient à sa valeur apostolique. Celle-ci n'est pas toujours le fait du jeune curé ni du vicaire. Elle peut compenser, en certains cas, des déficiences chez un prêtre âgé.

2) DANS LES CANTONS PROTESTANTS.

Les quatre cantons de Montbéliard, Audincourt, Hérimoncourt (tous trois dans le Doubs) et d'Héricourt (Haute-Saône) ont toujours présenté une physionomie particulière, même dans la répartition du clergé. Cela tient au fait que les catholiques y étaient peu nombreux au début du siècle dernier, et que l'évolution industrielle a totalement changé l'aspect, même religieux, de cette région.

Seul le canton d'Héricourt n'a pas subi de modification notable, du fait qu'il a toujours compté un certain nombre de paroisses catholiques.

Ailleurs, une grande évolution s'est produite sur le plan paroissial, qui nous paraît avoir eu de nombreuses conséquences sur la vie religieuse et sur les vocations.

Le décret du 30 septembre 1807 fondait six paroisses seulement dans ces trois cantons : Montbéliard, Mandeure, Voujeaucourt, Blamont, Glay et Villars-les-Blamont (14). La paroisse de Montbéliard était alors la plus grande paroisse française en étendue. De Lougres au sud-est, à Badevel au nord-est du canton, le curé devait parcourir près de 25 kilomètres. La paroisse comprenait tout le canton de Montbéliard (soit 20 communes) et une bonne partie du canton d'Audincourt (17 communes, y compris le chef-lieu de canton). Un seul prêtre était prévu pour desservir cet immense territoire, qui groupait environ 2 000 catholiques et près de 20 000 protestants.

Il faut attendre la Monarchie de Juillet pour que soient créés des postes de vicaires (15). La première modification territoriale intervient à la suite du décret du 24 avril 1847 qui crée, dans le canton d'Audincourt, les paroisses d'Audincourt, Etouvans et Dampierre-les-Bois. Montbéliard ne garde dès lors, dans ce canton, que huit communes : Béthoncourt (16), Grand-Charmont, Vieux-Charmont, Nommay, Dambenois, Brognard et Sochaux, Courcelles. La paroisse de Mont-

(14) Cf. Annexe, carte n° 32.

(15) Nous ne connaissons pas la date exacte du premier vicariat. L'état du clergé de 1832 ne le mentionne pas encore. Le second vicariat fut érigé par l'ordonnance du 31 mai 1844.

(16) Béthoncourt appartenait alors au canton d'Audincourt.

béliard groupe environ 2 500 catholiques. Trois prêtres la desservent. Deux autres paroisses sont érigées dans le canton d'Hérimoncourt en 1851 et 1854 (17).

Cette situation se prolonge pendant cinquante ans. C'est en effet en 1900 qu'est érigée la paroisse de Vieux-Charmont, qui réunit autour d'elle toutes les communes environnantes, à l'exception de Dambenois qui reste attaché à Montbéliard (18). On s'explique mal une telle répartition. Le curé de Montbéliard devait en effet traverser obligatoirement la paroisse de Vieux-Charmont pour atteindre le village de Dambenois. Trois paroisses du canton d'Audincourt restent ainsi attachées à Montbéliard : Béthoncourt, Dambenois et Courcelles.

Cette répartition n'est modifiée que vers 1908, quand Dambenois est relié à Vieux-Charmont, et Voujeaucourt chargé de la commune de Bart (1909) (19).

En 1931 seulement, le canton de Montbéliard est démantelé. Ses communes sont rattachées aux paroisses les plus proches des cantons voisins (20) :

Voujeaucourt dessert Bart et Bavans.

Montenois : Aibre, Arcey, Beutal, Bretigney, Désandans, Echenans, Lougres, Saint-Julien, Sainte-Marie, Semondans.

Saulnot (Haute-Saône) : Le Vernoy.

Tavey (Haute-Saône) : Laire.

Restent rattachées à la paroisse de Montbéliard, les communes d'Allondans, Béthoncourt, Courcelles, Dung, Issans, Présentvillers, Raynans et Sainte-Suzanne.

Sept ans plus tard, en 1938, quatre de ces communes sont rattachées à d'autres paroisses : Raynans et Issans à Tavey (qui desservait déjà Laire) ; Dung et Présentvillers à Voujeaucourt (en plus de Bavans et Bart).

C'est en 1942 qu'est créée la paroisse de Sochaux : bien que du canton d'Audincourt, elle allège Montbéliard de quelques paroissiens (21). Quatre ans plus tard, la chapelle du Sacré-Cœur d'Audincourt est le siège d'une nouvelle paroisse. L'église nouvelle sera construite dans les années qui suivent.

Béthoncourt est érigé en paroisse, à son tour, en 1948. A ce moment, Montbéliard ne dessert plus qu'Allondans, Courcelles et Sainte-Suzanne (22).

---

(17) Annexe, carte n° 33.
(18) *Ibid.*, carte n° 34.
(19) *Ibid.*, carte n° 35.
(20) *Ibid.*, carte n° 36.
(21) *Ibid.*, carte n° 37.
(22) *Ibid.*, carte n° 38.

Les dernières modifications ont eu lieu dans les toutes dernières années. L'afflux de plus en plus grand de population catholique nécessitait l'érection de paroisses et l'édification de lieux de culte. Le 20 décembre 1951, Mgr Dubourg écrivait une lettre à ses diocésains, sur les églises à construire dans le pays de Montbéliard en particulier (23). L'année suivante était érigée la paroisse de Sainte-Suzanne (24). En 1956, c'est le tour de Grand-Charmont, puis d'Exincourt (1958 et d'Etupes (1959). La paroisse de Montbéliard ne comprend plus alors que la ville elle-même (encore certains de ses habitants, plus proches de Sochaux, sont-ils rattachés à cette dernière paroisse).

Les communes de l'intérieur du Pays de Montbéliard sont ainsi réparties entre 29 paroisses, dont 22 sont situées à l'intérieur même des cantons protestants (25). Que de chemin parcouru depuis 1825 !

Le problème que l'on est en droit de se poser est le suivant : *s'est-on suffisamment préoccupé, du point de vue religieux, de Montbéliard, et en général des pays protestants ?*

Il ne nous le semble pas. Entre l'action menée par l'archevêque Mathieu vers 1847-1854, et le démantèlement du canton en 1931, puis de cette date à la création de Sochaux, Béthoncourt et Sainte-Suzanne (1942, 1948, 1952) : on ne paraît pas avoir accordé une importance suffisante au « Pays ».

S'était-on rendu compte de la montée prodigieuse de la population catholique, des grandes distances à parcourir pour les prêtres allant rendre visite à quelques paroissiens disséminés entre 20 ou 25 communes ?

Nous ne le croyons pas.

D'ailleurs l'équipement sacerdotal tenderait à le confirmer : vers 1847, on comptait environ 2 500 catholiques pour la paroisse de Montbéliard : il n'y avait pour les desservir qu'un curé et deux (quelquefois trois) vicaires.

Ceci est d'autant plus frappant que les catholiques n'étaient pas tous groupés au chef-lieu. Loin de là. En 1882, l'Ordo mentionne des catholiques un peu partout : 12 à Aibre, 149 à Bart, 29 à Bavans, 26 à Dung, 147 à Sainte-Suzanne, 156 à Vieux-Charmont, 27 à Courcelles, 28 à Nommay, 86 à Sochaux, etc. Comment pouvaient-ils être en contact avec le prêtre ?

Vers 1900, la paroisse de Montbéliard était toujours administrée par un curé (et il avait été ordonné en 1854...) et deux vicaires. Les

(23) *S. R.*, 1951, p. 361-365.
(24) Cf. Annexe, carte n° 39.
(25) *Ibid.*, carte n° 40.

dimensions de la paroisse interviennent donc lourdement quand il s'agit d'apprécier la charge pastorale. Calculée pour la seule population catholique, celle-ci a été théoriquement la suivante :

	1823	1855	1902	1932	1955
Montbéliard	17.25	6.12	4.95	6.25	5.6
Audincourt	7.30	6.09	7.32	18	6.45
Hérimoncourt ...	9	5.33	12	12	6.17
Héricourt	6.60	5.65	5.08	10	10.11

Tableau n° 72

En fait, cette charge pastorale a été beaucoup plus forte que les chiffres ne l'indiquent. Car, s'il faut tenir compte, pour le passé, de l'étendue très grande de la paroisse, on doit aussi noter, comme nous l'avons fait plus haut, que les prêtres de ce secteur ont toujours été absorbés par quantité de ministères que ne connaissent pas les campagnes : hôpital, aumônerie du collège, catéchisme d'adultes, etc.

Il a fallu attendre une période toute récente pour que la situation du clergé soit améliorée. Les chiffres semblent indiquer que des progrès ont été réalisés, surtout depuis le démantèlement du canton de Montbéliard. Mais l'énorme afflux de population qui, depuis quelques années, se manifeste dans cette région, ainsi que les besoins extra-paroissiaux croissants (aumôneries, œuvres diverses...) font que le clergé y est sans cesse trop peu nombreux. Tous les rapports sont unanimes sur ce point.

L'INFLUENCE DU CLERGE SUR LE RECRUTEMENT SACERDOTAL.

Reportons le résultat des analyses qui précèdent sur les cartes du recrutement sacerdotal. Plusieurs coïncidences sont à relever :

1. Ce sont, en gros, les régions qui ont le moins de communes coparoissiales et le moins de binages, qui donnent le plus de vocations. La charge pastorale du clergé est, en général, peu élevée. C'est le cas, notamment, des cantons du plateau et de la montagne du Doubs.

2. Inversement, les régions où de nombreuses communes n'ont pas d'églises, où bien des paroisses sont en « binage », sont pauvres en ordinations. C'est le cas des régions de plaine, des vallées du Doubs en aval de L'Isle, de l'Ognon, de la Saône.

3. Nous avons vu aussi que la charge pastorale du clergé de ville est très notablement plus importante que celle du clergé de campagne. Il y a coïncidence entre ce fait et le peu d'ordinations fournies par les villes à l'heure actuelle.

4. Enfin, le peu de prêtres originaires des cantons jadis presque exclusivement protestants, ne s'explique-t-il pas par le fait que les catholiques qui se sont installés dans ces régions n'ont pas bénéficié d'un nombre assez grand de paroisses et de prêtres jusqu'à une période toute récente ? Les structures ecclésiastiques ont été en net retard sur la croissance démographique qui était essentiellement le fait de familles catholiques. Les prêtres du pays paraissent avoir été « débordés », leur âge ne leur permettant pas toujours au surplus de subvenir à tous les besoins religieux de leurs ouailles : en 1904, le curé de Montbéliard était âgé de 73 ans et installé dans la paroisse depuis 1874 ; celui d'Audincourt avait 82 ans et avait été nommé en 1848... Il est vrai que l'un et l'autre avaient deux vicaires, mais ces vénérables chanoines avaient-ils pu facilement suivre l'évolution extraordinaire de leurs paroisses alors immenses ? On peut se le demander.

Ces quatre remarques montrent l'importance que l'on doit accorder aux « structures » ecclésiastiques : délimitation des paroisses, création d'églises nouvelles pour des communautés à taille humaine (on ne peut pas dire que le canton de Montbéliard ait réalisé cette condition avant l'époque toute récente), problème des communes sans église, des paroisses sans prêtre, etc. Il ne faudrait pourtant pas en exagérer la portée. Certains facteurs peuvent d'ailleurs se « contrebalancer » : le Doubs a, en général, plus de prêtres que la Haute-Saône ; mais ils y sont souvent plus âgés, et donc peut-être moins actifs. Au reste, ces données doivent être conjuguées avec toutes les autres que nous avons déjà examinées. Pensons seulement à la question des communications. Elles sont infiniment plus faciles aujourd'hui que jadis, et c'est pourquoi les raisons qui nous paraissent avoir joué jadis un rôle dans l'évolution du recrutement sacerdotal, ne le jouent plus forcément à l'heure actuelle, et le joueront sans doute encore moins dans l'avenir. En définitive, une structure, quelle qu'elle soit, n'explique pas tout : il faut voir la manière dont elle est « vécue » par le prêtre et par les fidèles.

Par le prêtre tout d'abord : c'est essentiellement sa valeur apostolique qui explique son influence, bienfaisante ou malfaisante sur les vocations. Nous terminerons cette première partie, en nous attardant sur ce point.

On conçoit qu'il ne soit pas facile de répondre à une telle question. Comment mesurer cette valeur ? Comment porter un jugement d'ensemble sur un clergé qui a toujours compté plus de mille prêtres, à travers une période d'un siècle et demi ?

Nous ne pouvons guère que rapporter certains faits. Ils montrent, du moins, combien le clergé peut être tenu pour responsable du recrutement. D'une manière générale, seuls les faits extraordinaires ont d'ailleurs été signalés... Ce sont la plupart du temps des scandales. Un clergé qui accomplit habituellement sa tâche avec conscience et honnêteté, n'est pas remarqué. Ne nous étonnons donc pas si les

rapports d'archives sont à peu près muets sur ce point. Nous les avons complétés en lisant de nombreuses notices nécrologiques des prêtres (26) en prenant ce « genre littéraire » avec quelques précautions. Il est normal qu'au jour de ses obsèques le prêtre soit plutôt mis en valeur.

Dans l'ensemble, on croit pouvoir affirmer que le clergé du diocèse a constamment observé une tenue morale rigoureuse. Le prêtre du siècle dernier sortait peu de son presbytère. Le séminaire l'avait formé assez durement : on lui avait appris la discrétion dans les visites, une réserve marquée vis-à-vis des jeunes filles et des femmes. Il savait que l'essentiel de sa tâche devait s'accomplir à l'église. Tôt levé le matin, on le voyait auprès de son confessionnal avant la messe, attendant ses gens. Il participait peu aux fêtes de famille, s'absentait rarement de sa paroisse. Beaucoup de prêtres utilisaient le temps dont ils disposaient soit pour l'étude (27), soit dans les travaux matériels du presbytère. Tous les deux ans, le clergé était convié, à tour de rôle, à une retraite pastorale au Grand Séminaire. L'archevêque y assistait en personne et en profitait pour voir ses curés. Dans l'intervalle avaient lieu, à l'occasion de la Confirmation ou d'une autre fête religieuse exceptionnelle, les visites pastorales.

Ces traditions se sont poursuivies jusqu'à notre temps dans le clergé comtois. Le souvenir de certains prêtres de valeur a marqué quelques paroisses. Depuis un siècle, le mouvement missionnaire s'est confirmé, s'amplifiant beaucoup depuis trente ans (28). On garde vivant le souvenir de ces prêtres qui, durant la grande révolution et dans les missions lointaines, sont allés jusqu'à donner leur sang pour la gloire de Dieu.

Aussi le R. P. Demoment, dans l'étude qu'il avait consacrée, avant la dernière guerre, à *La relève sacerdotale dans le diocèse de Besançon* (29), n'hésitait-il pas à voir dans « le zèle des prêtres » une des raisons majeures de l'excellent recrutement depuis 1920... Il notait « le soin qu'ils apportent à l'enseignement du catéchisme », le souci qu'ils ont gardé « de rechercher et de diriger les vocations. Actuellement, plus de quatre cents paroisses ont au moins un séminariste, parce que les prêtres ont mis en pratique ce principe que formulait ainsi, M. l'abbé Joseph Pernot de Servance (Haute-Saône) mort en 1933, curé de Montbouton (Territoire de Belfort) : « Chaque curé doit s'assurer un successeur et laisser près de lui un continuateur de son œuvre ».

---

(26) Dans *La Semaine Religieuse* principalement.

(27) Il faudrait noter ici les noms des très nombreux prêtres qui ont tenu une place honorable dans les Sociétés savantes de la région, ou qui ont laissé une œuvre littéraire importante. Pensons, par exemple, à l'abbé Eberlé (sur *Faverney*), à l'abbé Richard (*Histoire du diocèse de Besançon*), à l'abbé Loye (*id.*), à l'abbé Tournier (*Le protestantisme dans le pays de Montbéliard*), etc.

(28) Cf. Appendice, p. 485.

(29) *R. S.*, avril-mai-juin 1936, p. 205 et suivantes.

Il faut dire que les archevêques ont, dans l'ensemble, partagé vivement ce souci des vocations. De notre temps, le cardinal Binet, en particulier, n'a cessé de rappeler ce devoir à ses prêtres. Dans une feuille d'avis donnée à ceux d'entre eux qui participaient à la retraite pastorale de septembre 1933, et qui commence par le sous-titre « prêtres avant tout », on peut lire cette phrase : « Un curé qui a un ou des séminaristes doit y penser tous les jours et en toute occasion... La cure doit être pendant les vacances une annexe du séminaire ». Bien des prêtres ont mis cela en pratique.

Ceci nous est confirmé par une enquête faite dans le diocèse en 1956, auprès de prêtres d'ordinations très différentes se situant entre 1928 et 1953. « La grosse majorité des prêtres que je connais, dit l'un d'eux, a le souci de réveiller les vocations ». Un autre ajoute : « Un vieux prêtre souffre de n'avoir pas vu un seul de ses paroissiens parvenir au sacerdoce », tandis que plusieurs écrivent : « Je dois mon entrée au séminaire à mon curé ».

Certains ont eu la réputation, de tout temps, d'avoir été d'excellents recruteurs de vocations. Nous avons déjà signalé les noms des abbés Breuillot et Nachin, sous la Restauration. Ils ont eu des successeurs. Nous n'en citerons que deux : l'abbé Moziel, né en 1841, mort curé de Baudoncourt en 1909, dont a écrit : « Il donna aux autels des clercs et des prêtres qui sont l'honneur ou l'espérance de l'Eglise » (30), et l'abbé Gustave Barrand, né à Avoudrey en 1840, mort curé de Laval en 1916. Il ouvrit largement sa cure aux enfants du voisinage pour leur donner des leçons de latin avant de les faire entrer en seconde ou en troisième au petit séminaire voisin de Consolation. Avec les années, le presbytère s'élargit et reçut des enfants de Besançon, Gray et Audincourt. Vingt à vingt-cinq élèves y sont passés. Une dizaine de prêtres en sont sortis. Le curé avait, au fond, repris le système des petites écoles ecclésiastiques si répandu sous la Restauration. Il a eu, parmi ses confrères de nombreux imitateurs. On raconte même que tel curé (Grandfontaine) fut nommé chanoine pour le soin avec lequel il s'occupait de ses séminaristes... Certains autres prêtres, qui n'avaient pas de ministère paroissial direct (professeurs, aumôniers...) partageaient la même préoccupation : nous ne citerons que l'exemple du « Père Callier », professeur au petit séminaire de Maîche.

Mais tout ceci n'a-t-il pas été, en quelque sorte « neutralisé » par certains scandales ecclésiastiques ou par l'apathie de quelques-uns ? Nous voudrions répondre à cette question avec autant d'objectivité qu'à la précédente. Et il faut bien dire que cela n'est pas facile non plus. Car il n'existe pas un « registre des sanctions » du clergé, comme on en peut trouver un de celles qui ont été affligées à l'instituteur... L'évêque, s'il est administrateur, sait aussi qu'il doit être père. Et s'il arrive qu'un de ses prêtres s'écarte de son devoir, il doit sans doute l'aider à y revenir, mais il sait aussi oublier et pardonner.

(30) *S. R.*, 1909, p. 373.

Y eut-il beaucoup de scandales ecclésiastiques au siècle dernier ? Nous ne le savons pas. Quelques-uns seulement ont été relevés. Nous les donnerons à titre d'exemple, car ils montrent bien l'influence tout à fait néfaste du mauvais prêtre sur les vocations.

A la fin de l'Empire, un des plus célèbres est celui du curé de Saint-Loup-sur-Semouse. L'archevêque Le Coz lui écrit le 15 octobre 1812 : « Des bruits affligeants sont répandus sur votre compte non seulement dans votre paroisse, mais même dans toutes les paroisses du canton... Je vous déclare, Monsieur, que je vous interdis toutes fonctions pastorales et ecclésiastiques dans la paroisse de Saint-Loup et dans toute autre de mon diocèse, et cet interdit aura tout son effet à dater du 26 de ce mois d'octobre ». Mais le curé refuse d'optempérer. La situation reste ainsi embrouillée pendant dix-huit mois. Les enquêtes se succèdent. Finalement, le 3 août 1814, paraît « enfin l'ordonnance du roi confirmant celle de l'archevêque qui destitue le curé »... ce qui n'empêche pas le curé de réclamer toujours (31).

Quarante ans plus tard, un autre scandale éclate dans le canton voisin, à Blondefontaine. Le curé est accusé d'avoir une conduite plus ou moins douteuse avec une fille du pays. Le préfet alerte le ministre des Cultes. Enquête est faite auprès du cardinal Mathieu. Les faits sont-ils réels ou inventés par les ennemis du curé ? Il est difficile de le savoir. Toujours est-il que le préfet affirme nettement que cette affaire a causé du scandale, et que le curé de Blondefontaine est déplacé... (32). Les vocations en ont-elles pâti ? Nous le penserions volontiers : de 1825 à 1858, six prêtres sont sortis de ce pays. Brusquement, les vocations sont taries (le scandale aurait duré de 1856 à 1858. Le curé a été changé en 1861)... Un seul prêtre sera originaire de cette paroisse dans les cent dernières années (en 1895).

Dans les années 1880-1906, deux cas sont particulièrement frappants. Le premier concerne un prêtre originaire du Jura, ancien bénédictin de Solesmes. En difficulté, puis en rupture de ban avec Dom Guéranger, il était venu s'installer dans son diocèse natal, à l'abbaye d'Acey, dont il s'intitulait « fondateur et premier supérieur ». Défroqué à la suite de bagarres interminables avec l'évêque de Saint-Claude, il vint s'installer dans un pays du canton de Boussières, à Grandfontaine. Pierre des Pilliers (ou Dom des Pilliers, comme on continuait à l'appeler), épousa une ancienne religieuse et devint nettement anticlérical et antireligieux. Il passait son temps à écrire des pamphlets

(31) A. N., F^{19} 2902.
(32) *Ibid.*

ou à donner des conférences contre la religion (33). Il s'attaquait surtout à la confession. Il a circulé dans le canton pendant vingt ans à la fin du siècle dernier et fut enterré par un pasteur protestant. On en parle encore. Son influence a été considérable. Des prêtres qui l'ont connu nous ont dit combien eux-mêmes avaient eu de la peine à redresser certaines situations. Plusieurs de ses anciens fidèles ont refusé de se confesser avant la mort... Si l'on ajoute que dans ce même canton, aux mêmes périodes, plusieurs autres prêtres ont eu une conduite quelque peu douteuse, qu'un curé du même secteur a défroqué il y a une vingtaine d'années, on comprend pourquoi cette région est particulièrement pauvre en ordinations sacerdotales. Nous l'avons souvent remarqué : elle arrive au dernier rang des cantons du Doubs. La paroisse de Grandfontaine elle-même n'a eu que quatre ordinations sacerdotales depuis la Révolution : deux sous la Monarchie de Juillet (1832-1836) deux avant la dernière guerre (1937-1939). L'influence de des Pilliers a presque totalement neutralisé, pour les vocations, l'influence de plusieurs prêtres de valeur apostolique certaine, tels en particulier que l'abbé Laurent Walzer qui fonda, sur place, la congrégation religieuse du Saint Nom de Jésus et de Marie (34).

L'autre cas est celui de l'abbé Tavel, auquel il a été également fait allusion. Au début de 1907, il arrive dans la région de Contréglise (canton d'Amance) où une cultuelle a été créée. Il oblige le curé légitime a quitter les lieux. Celui-ci se réfugie dans la paroisse voisine où il continue d'administrer les sacrements à ceux qui refusent de les recevoir de l'intrus. La paroisse est divisée en « Tavel » et « anti-Tavel » jusqu'au jour où une violente bagarre éclate, qui coûte la vie au chantre de Venisey, le 20 décembre 1907. Bien que déjà parti de la paroisse, Tavel était revenu bénir un mariage... il ne put le présider, le préfet de la Haute-Saône l'obligeant à partir immédiatement. Il vint alors s'installer sur les bords de l'Ognon, à Cussey (canton de Marchaux), paroisse limite entre les deux départements. Mais il ne put y introduire le culte schismatique, et dut disparaître une seconde fois. L'église profanée par les « cultuellistes » devait être rendue au culte catholique romain après un jugement du Tribunal civil de Vesoul en date du 2 juin 1908. La cérémonie de réconciliation eut lieu le 2 juillet suivant (35). Il est bien certain que le scandale causé

(33) Nous avons sous les yeux une de ses œuvres les plus considérables : « La Cour de Rome et les trois derniers évêques de Saint-Claude », 3 volumes, formant un tout de 1 600 pages. Au dos de la couverture, sous le titre « propagande anticléricale » figure une liste de ses ouvrages : *Les bénédictins et la congrégation de France; Le célibat ecclésiastique; Les moines dévoilés; Du cléricalisme et des moyens de le terrasser; Manuel du vrai républicain; La confession auriculaire; La franc-maçonnerie et Léon XIII son calomniateur; Echantillons de cinq morales cléricales : la Sacerdotale, la Monacale, l'Abbatiale, l'Episcopale et la Papale; La Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, etc. Des « conditions spéciales » étaient faites « aux propagandistes », une remise « proportionnée » était consentie pour l'ouvrage sur la franc-maçonnerie...

(34) *S. R.*, p. 133.

(35) *S. R.*, 1908, p. 573-76.

dans cette paroisse — s'il a obligé certains catholiques à réagir vigoureusement — en a entraîné d'autres vers l'indifférence ou l'hostilité, et qu'il n'a pas favorisé le recrutement du clergé. En 1912, les missionnaires signalaient que la paroisse était encore complètement désorganisée, et que les deux tiers des hommes s'étaient abstenus de la confession. Il a fallu une trentaine d'années pour « digérer » cette influence.

Cependant qu'un prêtre en vienne à prêcher contre la religion ou à établir une église schismatique, le cas est malgré tout exceptionnel. Il y a, dira-t-on, tous les autres scandales causés par le clergé. Ici encore il faut être objectif.

Le défroqué est assez rare. Combien y en eut-il au siècle dernier ? Nous ne saurions le dire. On peut penser qu'ils ne furent pas légion De notre temps, où chacun pense que les cas sont plus nombreux, un pointage précis nous indique qu'il y en eut vingt et un depuis 1901 qui ne se réintégrèrent pas dans le clergé, et dix qui, parfois après un temps très court, rentrèrent « dans le rang ». Chiffre finalement infime, puisque de 1901 à 1960, furent ordonnés près de dix sept cents prêtres. Mais le scandale demeure et s'étend parfois assez loin. Il est certain que nombre de chrétiens et de vocations sacerdotales ont été ébranlés à chaque fois, quels que soient les motifs qui aient déclanché la rupture. Quand plusieurs scandales se produisent dans une même région, à des intervalles de temps assez rapprochés, ils nuisent sûrement au recrutement sacerdotal. A moins alors que l'on ait affaire à des familles très profondément chrétiennes : il faut noter la bienveillance avec laquelle certaines ont réagi. Chez elles, ce sujet de conversation était toujours évité devant les enfants, et l'on connaît même des personnes qui ont cherché non seulement à excuser, mais à réparer.

Sans doute y eut-il aussi d'autres candales, qui n'allèrent pas jusqu'à la rupture totale. Et peut-être ceux-ci sont-ils plus malfaisants encore. Le prêtre qui est accusé d'avoir une vie plus ou moins double, qui s'enivre parfois, qui ne remplit pas son ministère, qui ne fait rien, que l'administration diocésaine est obligée de changer perpétuellement de paroisse, nuit à la vie chrétienne et au recrutement des vocations. On a cité, au siècle dernier, deux cas où un prêtre neurasthénique s'est suicidé... Mais ce ne sont là encore que les faits les plus visibles et les plus exceptionnels. Il y eut un certain nombre de prêtres ivrognes, plus ou moins exaltés, faisant parfois des fugues. Il y eut des prêtres trop attachés à l'argent. Au total, dans les soixante dernières années, peut-être soixante-dix cas de scandale. Il est sûr qu'ils ont porté préjudice au recrutement, car l'enfant qui pense au sacerdoce, le voit à travers le prêtre qui est le plus proche de lui. Les témoignages donnés par l'enquête déjà citée sont unanimes à ce sujet : « Il ne suffit pas de parler pour éveiller des vocations. Il faut le faire de façon à être entendu. C'est toute la vie qui parle »...

« J'avais un curé que les gens craignaient mais n'aimaient pas. Il était un peu dictateur. Il était souvent « mal tourné ». Il n'avait pas l'air heureux. Il faisait ses exercices de piété avec une rigueur mathématique, mais pour autant ne nous donnait aucune envie d'aller à lui ; je me représentais les autres curés à son image. Je ne voulais absolument pas devenir un homme de cette espèce »...

« L'enfant voit trop souvent le prêtre seulement comme un professeur de religion »...

« Des prêtres ne semblent pas heureux, contents de leur sort. Ils n'ont pas l'air profondément joyeux. Je connais un doyenné où plusieurs prêtres sont neurasthéniques ou neurasthénisants, plusieurs autres blasés, déçus, sceptiques, aigris. Certain prêtre expédie l'administration des sacrements (20 minutes pour une messe du dimanche). Certain autre s'enivre souvent, d'où critiques dans les familles. Les enfants ont évidemment plus de difficultés d'envisager le sacerdoce »...

Il est bien certain que pour des centaines de prêtres qui vivent leur vocation avec joie et dans un souci authentique d'apostolat, l'exemple de celui qui n'est pas fidèle à ses obligations est beaucoup plus remarqué. Et c'est pourquoi les misères du clergé — fussent-elles rares — ont toujours une influence sur le recrutement des vocations.

Il nous semble qu'il reste une dernière chose à signaler. Elle concerne la mentalité de certains curés. Mentalité qui était jadis assez répandue et qui tend actuellement à se perdre un peu.

On parle volontiers, dans le diocèse — comme partout sans doute — de « bonnes » et de « mauvaises » paroisses. Celles-ci sont situées, dans la basse vallée du Doubs, principalement en Haute-Saône, ainsi qu'il sera montré plus loin.

Au début du siècle, cela posait peu de problèmes (36). Ces régions fournissaient un certain nombre d'ordinations. Les prêtres qui en étaient originaires étaient en général employés sur leur terrain. L'état du clergé de 1855 nous l'a confirmé : les prêtres sont habituellement nommés dans leur département, parfois, dans leur région d'origine (37)

(36) Certains prêtres, pourtant, refusaient d'aller dans les paroisses déjà peu ferventes où l'administration avait l'intention de les envoyer. On lit dans la notice nécrologique de l'abbé Laurent Walzer, curé de Grandfontaine : « Le nouveau prêtre fut envoyé comme vicaire à Montbenoît... C'est là que vint le surprendre, le 22 août 1834, sa nomination à la cure de Grandfontaine. M. le vicaire général Gousset lui écrivait en ces termes : « Plusieurs succursalistes ayant refusé la paroisse de Grandfontaine, nous nous sommes rabattus sur les vicaires, espérant qu'ils seraient plus dociles. En conséquence, je vous annonce que vous êtes nommé curé de Grandfontaine ». (*S. R.*, 1883, p. 131.)

(37) La remarque s'applique aux deux départements. Quelques exemples le prouvent : dans le canton du Russey, sur 20 prêtres, 19 sont originaires du Doubs ; dans celui de Levier, 14 sur 15 ; dans celui de Vercel, 20 sur 26. Tous les prêtres (15) du canton de Montbenoît sont nés dans le département. En Haute-Saône, on trouve quelques prêtres du Doubs parce que les saônois ne sont pas assez nombreux ; mais ceux-ci gardent la majorité : 14 sur 22 dans le canton de Lure ; 10 sur 15 dans celui de Gy ; 14 sur 15 dans celui d'Autrey...

Depuis la Séparation, au contraire, la situation s'est complètement modifiée. La Haute-Saône donne peu de vocations. Malgré l'augmentation du nombre des paroisses vacantes, ces vocations ne suffisent pas à assurer le ministère partout dans le département. On est donc obligé de faire appel à des prêtres du Doubs pour exercer dans les régions saônoises. Le phénomène s'est particulièrement amplifié entre les deux guerres. Or, cela a contribué à créer, chez les prêtres et les fidèles du plateau et de la montagne, un certain sentiment de frustration. Chez les prêtres, car ils considèrent parfois comme une punition d'être nommés en Haute-Saône. Chez les fidèles, car ils pensent que l'administration diocésaine doit d'abord pourvoir les paroisses qui donnent des vocations. « On ne peut pas, disent-ils supprimer le curé à une paroisse qui compte des séminaristes ». Au besoin, le maire n'hésite pas à venir défendre cette thèse à l'archevêché, quand il a entendu dire qu'on ne « remettrait pas de curé » dans sa commune. C'est, pense-t-il, une question de justice et de mérite.

Ceci a une double répercussion : les prêtres de la montagne et du plateau sont en général d'âge mûr. Ils ont fait leurs preuves ailleurs. Et, d'autre part, les prêtres redoutent d'aller dans la vallée de la Saône, considérée un peu comme « une Sibérie »... Le curé y est, certes, respecté. Mais il ne jouit pas de certains avantages que lui procurent les « bonnes paroisses de la montagne ». Le ministère offre peu de « consolations ». On y est davantage isolé puisque les confrères y sont moins nombreux. La pratique religieuse est pauvre... Si, par hasard, l'autorité épiscopale y envoie, on garde le secret espoir que l'exil ne durera pas trop longtemps. On se l'entend même dire par la Hiérarchie. Il suffit d'étudier de près les nominations ecclésiastiques pour se rendre compte du phénomène : après avoir passé quelques années comme vicaire, on est nommé dans un village saônois. Au bout de quelques années, on « se rapproche » et on finit par aboutir, souvent, dans une cure du Haut-Doubs. Sans doute y a-t-il eu et y a-t-il de plus en plus des exceptions : des prêtres originaires de la Haute-Saône ont administré des paroisses du Doubs, tout comme des prêtres de la montagne sont restés en Haute-Saône. Mais les exceptions confirment la règle. D'ailleurs, les moyens de communications actuels modifient cette mentalité : on n'est plus aussi isolé qu'autrefois.

Il nous semble que le fait de savoir et de sentir qu'on est seulement « provisoirement » dans une paroisse, peut avoir des conséquences sur certaines entreprises qui demandent un travail de longue haleine. S'il semble néfaste de vouloir mourir à tout prix dans sa paroisse, il l'est au moins autant de ne faire que d'y passer. Une vocation sacerdotale — bien des prêtres peuvent en témoigner — se forme lentement et n'est souvent que le résultat d'un très long effort apostolique.

En définitive, le recrutement sacerdotal paraît avoir été dépendant en ce qui concerne le clergé, de trois éléments essentiels :

— d'une part, de *sa charge pastorale*. Il y a des prêtres qui sont trop chargés, comme il y en a d'autres qui sont sous-employés. Dans l'un et l'autre cas, les vocations paraissent en souffrir.

— d'autre part, de *sa valeur apostolique*. Un prêtre qui ne donne pas à tous ceux dont il a spirituellement la charge, l'impression que sa vie tout entière veut être au service de Dieu et au service de ses frères, et que cela le remplit de joie, n'incite personne à lui ressembler.

Si c'était jadis une promotion sociale que d'être prêtre, il n'en est plus ainsi. Ce n'est plus la « situation » dont le prêtre bénéficie, ou la considération dont il jouit qui peuvent attirer les vocations. C'est avant tout sa valeur apostolique. Un prêtre pauvre est sûrement, à l'heure actuelle, un appel plus grand pour le sacerdoce, qu'un prêtre embourgeoisé, au mauvais sens de ce mot — car il est plus proche de l'Evangile, s'il accepte cette pauvreté. Le témoignage du prêtre paraît ainsi très important pour susciter des vocations. « Il ne s'agit pas seulement, écrit l'abbé Lochet, de prononcer ici ou là quelques paroles qui invitent à la prière pour les vocations ou qui présentent le sacerdoce. Il s'agit de présenter dans la vie même d'un prêtre les valeurs profondes du sacerdoce évangélique capables, avec la grâce, d'éveiller chez un autre, le désir surnaturel d'être prêtre » (38). C'est dans la mesure où certains prêtres ont vécu de cette manière que l'appel de Dieu a été entendu.

— enfin, de *son souci des vocations*. On peut se demander si tous les prêtres du diocèse l'ont eu. Pour certains, la réponse ne fait aucun doute. Pour d'autres, ce souci a dû passer après d'autres préoccupations.

Ces divers éléments, lorsqu'ils ont été conjugués dans une pastorale des vocations, ont permis de créer des conditions favorables pour que l'appel de Dieu soit entendu. Restait, évidemment, aux enfants et aux familles à y répondre.

II. — La vie chrétienne des fidèles

Si réelle que soit l'influence du clergé dans l'éclosion et le discernement d'une vocation sacerdotale, elle n'empêche pas les parents d'en être, en dernière analyse, l'élément le plus décisif. C'est la plupart du temps de leur degré de foi que dépend finalement la vocation sacerdotale ou religieuse d'un ou de plusieurs de leurs enfants. On peut concevoir, et cela arrive, qu'un jeune homme décide de devenir prêtre contre la volonté de ses parents. Mais le cas est, semble-t-il, assez rare en Franche-Comté. Nous n'en connaissons que fort peu d'exemples à notre époque : il y a tout lieu de croire qu'ils n'étaient pas plus nombreux au siècle dernier.

(38) Lochet, « La vie du prêtre, appel au sacerdoce », dans *V. S. R.*, janvier 1963, p. 37.

D'ailleurs, cette influence de la famille chrétienne est d'autant plus forte que la très grande majorité des prêtres sont entrés au petit séminaire, donc à un moment où l'autorité des parents est certaine.

Nous chercherons donc à apprécier la vie chrétienne des familles qui ont donné des prêtres à l'Eglise de Besançon. L'étude, on le conçoit, est délicate à mener. Mais les travaux nombreux qui, depuis une dizaine d'années sont consacrés à la pratique religieuse, peuvent nous servir de guide. Comment pénétrer dans ce monde intérieur des rapports entre l'homme et Dieu ? Comme l'écrit le professeur Le Bras : « Nous voici arrêtés au seuil d'un monde plus secret, celui de la conscience. Mais, poursuit-il, quand une masse d'humains s'accorde dans la soumission ou dans l'indifférence, les conditions ou les effets de son attitude se laissent présumer. Bien que l'homme conserve toujours sa liberté naturelle et que sa religion, comme son impiété, puissent être personnelles, il est bien évident qu'il adore ou renie en général avec son groupe. Le groupe inspire ses comportements et dépend de sa servitude » (39).

Essayons de découvrir quelle a été la pratique religieuse des différentes régions du diocèse, depuis la Révolution. Nous ferons un sondage à travers quatre périodes : sous la Restauration, sous le second Empire, dans les années de la Séparation, et de notre temps.

1. SOUS LA RESTAURATION.

La répartition du clergé, on s'en souvient, n'était pas uniforme à cette époque. La pratique religieuse en souffre-t-elle ?

Nous avons, à la vérité, assez peu d'éléments pour répondre à la question. Tout de même, on doit signaler que quelques régions saônoises commencent à manifester une certaine indifférence. Trois choses nous le font penser :

a) Un long rapport du préfet de la Haute-Saône au ministre des Cultes, au lendemain de la Révolution de 1830. Il écrit : « ...J'ajouterai quelques mots touchant les idées religieuses parmi les populations de la Haute-Saône. Elles ont de vieilles habitudes d'église et de prêtres bien plus qu'une foi vive et profonde : mais ces habitudes, contrariées par l'autorité, pourraient réveiller un peu de fanatisme. Les communes ne demandent l'éloignement d'un prêtre que pour en obtenir un autre : elles le veulent patriote, parce qu'elles sont elles-mêmes patriotes, mais elles deviennent inquiètes aussitôt que le presbytère est vacant » (40).

b) Second indice : beaucoup de paroisses n'ont pas eu de mission depuis fort longtemps, souvent depuis le milieu du XVIII[e] siècle. En certains cas, depuis plus de cent cinquante ans. Le record, en cette matière, semble avoir été battu par la paroisse de Dampierre-sur-Salon

(39) *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France*, t. I, p. 126.
(40) A. N., F[19] 5721.

où il n'y a pas eu de mission entre celle qui fut donnée en 1637, par Saint-Pierre-Fourier et celle de 1863. D'autres paroisses du même secteur n'ont, semble-t-il, jamais eu de mission... tout au moins personne ne s'en souvient.

c) Enfin, comme nous l'avons signalé plus haut (41) c'est dans cette région que se développent les sociétés secrètes : leur influence n'a certainement pas favorisé la vie chrétienne, c'est le moins que l'on puisse dire.

On trouve fort peu de traces de leur activité dans la région montagneuse du Haut-Doubs... On y vit, au contraire, dans le souvenir des persécutions révolutionnaires. C'est à ce moment d'ailleurs, qu'est écrite l'histoire des prêtres martyrs de la grande Révolution (42). Beaucoup de ces prêtres, qui s'étaient enfuis en exil en Suisse (43) étaient revenus apporter les secours de leur ministère aux habitants des montagnes... Ne bénéficie-t-on pas également, de l'action qu'un prêtre plein de foi et d'ardeur avait entreprise trente ans plus tôt, aux origines même de la Révolution, pour « l'éducation de la jeunesse et pour fournir au peuple les secours des exercices spirituels de la retraite », le père Antoine-Sylvestre Receveur ? (44). Il avait fondé à ce moment un Institut, pouvant abriter des « solitaires » des deux sexes qui partageraient leur vie entre « le spirituel et le travail corporel », et pouvant recevoir aussi (la maison comptait environ 200 cellules) des retraitants de tout âge et de toute condition. En 1791 l'Institut avait accueilli plus de 1 200 personnes, venant sans doute principalement des environs : il ne paraît pas faire de doute que l'action de ce prêtre a aidé les populations de ce secteur à conserver leur foi pendant les années terribles de la Révolution. On continue à en bénéficier durant la première moitié du XIX[e] siècle.

Ainsi, dès ce moment, apparaît une différence du point de vue religieux, entre les régions montagneuses et les vallées. Si elle n'est point encore très accusée, on commence cependant à l'apercevoir.

Est-il besoin de remarquer que la carte qui s'ébauche ainsi coïncide assez bien avec celle du recrutement sacerdotal sous la Restauration ?

---

(41) Cf. supra, p. 306 et sq.

(42) *Notices historiques sur les prêtres du diocèse de Besançon, condamnés à mort ou à la déportation pendant la persécution de la fin du dix-huitième siècle.* (L'ouvrage parut sans nom d'auteur. Il était de Monseigneur de Chaffois.)

(43) Notamment dans le canton de Neuchâtel (au Landeron, à Cressier). Voir les dossiers concernant ces prêtres aux archives du Landeron.

(44) Mgr Fourier-Bonnard : *Le Vénérable Père Antoine-Sylvestre Receveur, fondateur de la Société de la Retraite Chrétienne* (1750-1804), Lyon 1936. Statuts et esprit de l'Institut, p. 164-167.

2. SOUS LE SECOND EMPIRE.

La situation se modifie-t-elle après la Révolution de 1848, et notamment sous le second Empire qui est témoin déjà de grandes transformations économiques et sociales ?

A première vue, les traditions chrétiennes, dont parlait Amédée Thierry en 1830, restent vivantes. La carte des délais de baptême dressée pour les années 1867-1868, en témoigne (45). On y a noté le temps nécessaire pour que la moitié des baptêmes d'une paroisse soient administrés : c'est l'immense majorité des familles qui continue de faire baptiser à moins de huit jours. Est-ce parce que les familles connaissent véritablement les effets du sacrement de baptême, ou par suite de traditions toujours suivies, ou enfin parce que le curé use, au-delà de ce délai, d'un certain nombre de sanctions ?... Il est difficile de le savoir.

A parcourir, en tout cas, les comptes rendus faits chaque année par les juges de paix de l'arrondissement de Vesoul sous le second Empire (46), on a le sentiment que, chez beaucoup de gens, la religion est purement traditionnelle. Nous l'avons déjà signalé à propos de l'attitude des populations vis-à-vis du radicalisme (47). Tous les juges constatent que « l'esprit religieux est très superficiel. Si l'on va aux offices, c'est par habitude ; puis, où aller pendant les offices puisque les cabarets sont fermés ? Mais comme on se dédommage au cabaret après la messe et les vêpres ! » (48).

Partout aussi les juges de paix notent que les ouvriers (ouvriers d'industrie ou du chemin de fer) sont beaucoup plus indifférents que les cultivateurs vis-à-vis de la religion. Chez eux, la pratique religieuse elle-même a disparu.

Un juge décrit l'affaiblissement des mœurs. « L'état moral ne s'améliore pas. La Révolution de 48 avec les ateliers nationaux et l'impôt de 45 centimes a laissé d'assez mauvais souvenirs aux paysans paisibles et laborieux. Mais la multiplicité des routes, les chemins de fer, la concentration d'ouvriers de tous pays pour ces constructions, l'activité commerciale amènent une fusion continuelle qui modifie les mœurs locales. Les longs séjours dans les cabarets, la vie plus large, les salaires plus élevés ont enlevé aux ouvriers ruraux leur vie simple et frugale, les ont dégoûtés de la culture, leur ont créé des besoins et le désir ardent de les satisfaire, le luxe grandit rapidement dans les campagnes » (49).

---

(45) Cf. Annexe, carte n° 41.

(46) Cf. J. Vendeuvre, *L'arrondissement de Vesoul*, op. cit.

(47) Cf. supra, page .

(48) Vendeuvre, *op. cit.*, p. 50.

(49) Ibid, p. 73.

Ces remarques, qui sont générales dans les différents rapports des juges de paix, sont largement confirmées par celles que font, au lendemain des missions paroissiales, les missionnaires d'École. Leurs registres nous offrent une mine de renseignements. A la fin de chaque mission, les prédicateurs ont consigné leurs impressions. Ils signalent l'état général de la paroisse, l'ambiance de la mission, ceux qui se sont refusés à la suivre... indication d'autant plus intéressante que, la mission n'étant donnée habituellement que tous les dix ans, celui qui s'abstient peut être considéré comme véritablement indifférent, sinon hostile (50).

Dans le canton d'Autrey-les-Gray, qu'on signale comme généralement indifférent, la mission de 1866 faite à Bouhans a laissé à l'écart le tiers des hommes. « Ceux qui se sont confessés, ne l'ont fait qu'une fois, et tous à la faveur des ténèbres » (51). A Nantilly, sur 432 habitants, 10 hommes et 20 femmes seulement faisaient leurs pâques en 1861. Les missionnaires doivent subir l'opposition de quelques sectaires et de protestants du voisinage. Il y a 20 abstentions en 1861.

Dans le canton voisin de Dampierre-sur-Salon, la situation n'est guère plus brillante. La mission donnée à Membrey en 1864 « laisse beaucoup à désirer. Un cinquième des hommes s'abstiennent des sacrements ». A Vauconcourt, s'il y a peu de retardataires, les missionnaires ont à lutter contre beaucoup de respect humain, une ignorance de la religion et l'opposition de quelques bourgeois.

La paroisse de Soing, toute proche de cette dernière, mais qui appartient au canton de Fresne-Saint-Mamès, « est une terre en friche : pour beaucoup d'hommes et de femmes il n'y a ni prière, ni sacrement, ni dimanche ». On suit cependant assez bien les exercices de la mission prêchée en 1963.

A Igny (canton de Gray), il n'y a jamais eu de mission, pas plus que dans le voisinage. « La paroisse est divisée en quatre sections, et travaillée par un homme originaire d'Oyrières, qui sème l'impiété et tient sous sa coupe un certain nombre de ses adeptes. Les mauvais journaux sont répandus ». Aussi, compte-t-on 25 abstentions sur 400 habitants.

---

(50) Cf. notre thèse complémentaire.

(51) Il ne s'agit pas ici du « délai d'absolution » dont la pratique était courante au début du XIX[e] siècle (cf. Sevrin, *Les missions religieuses en France sous la Restauration*, t. I, p. 241). On se confessait habituellement au début de la mission pour pouvoir communier. Mais les missionnaires exhortaient les fidèles à se présenter une seconde fois au tribunal de la pénitence, pour une « confession générale » ou « confession de mission ». Il les aidaient à s'y préparer par les examens de conscience, qui tenaient une place fort importante parmi les exercices. Ils y « épluchaient » les commandements. Ces examens de conscience étaient fort goûtés (le mot n'est pas trop fort) par les chrétiens les plus ferventes... On comprend mieux, à la lumière de ces explications, l'appréciation citée sur la mission de Bouhans.

Le hameau de Vellemot (canton de Gy) a été très travaillé par la Révolution de 1848 : sur moins de 200 habitants on enregistre 30 abstentions. Dans le même canton, Oiselay abrite beaucoup d'indifférents.

Dans le canton de Marnay, Avrigney (689 habitants) a une vingtaine d'abstentions en 1866, dont quelques-uns nettement hostiles.

...Et l'on peut poursuivre la liste : on trouve de nombreux indifférents dans les cantons plus au nord : Scey-sur-Saône et Jussey notamment. Dans ce dernier canton, le juge de paix note, en 1865 : « ...le dogme catholique est livré de nouveau à la discussion. L'athéisme, le panthéisme et le déisme se propagent dans les campagnes. On y colporte les idées de Renan sur le Christ. On y entend des ouvriers, des propriétaires, de petits bourgeois dire : « Je crois en Dieu, mais je ne crois pas aux curés... Depuis que j'ai vu tel curé faire ceci ou cela, je ne crois plus à aucun, et ne veux plus faire des mômeries d'église. Je me confesse à Dieu et l'honore en esprit ». Sans doute, les églises sont très fréquentées par les femmes et même les hommes, mais c'est habitude, calcul ou hypocrisie, la conduite restant la même et souvent les femmes plaisantent sur l'acte qu'elles viennent d'accomplir » (52).

Parfois, ce sont les notables qui jouent le plus mauvais rôle. C'est le cas de la paroisse de Vougécourt (canton de Jussey) où « la plupart des hommes sont en retard ; presque tous auraient fait leur mission sans l'influence de quelques notables du pays ». C'est le cas également de Saint-Marcel (canton de Vitrey) où la mission a été précédée d'un conflit entre l'autorité civile et l'autorité religieuse et où, sur 400 habitants, on compte 11 abstentions d'hommes et 5 de femmes. Le même phénomène est observé encore à Saint-Loup-sur-Semouse : s'il y a peu d'abstentions en 1870, même chez les ouvriers, les « bourgeois et fonctionnaires se sont fait remarquer par leur éloignement ostensible et systématique ». La plupart sont affiliés aux sociétés secrètes. « De même à Conflans (même canton) où il n'y a pas eu de mission depuis 1784. A celle qui est prêchée en 1862, 30 ou 40 hommes s'abstiennent du devoir pascal. « Les hommes ont peur de venir à l'église en plein jour ».

Certes, toutes les paroisses de Haute-Saône ne sont pas aussi indifférentes. On en signale quelques-unes où la foi et la pratique religieuse sont restées en honneur. Telles par exemple, celles qui gravitent autour de Vesoul (Ex. Noidans-les-Vesoul) qui « peuvent être comptées parmi les meilleures du diocèse » (1861). Le canton de Noroy-l'Archevêque en possède quelques-unes. Au chef-lieu même, il y a peu d'abstentions : deux ou trois fonctionnaires étrangers au pays et deux autochtones. Les auberges exercent cependant une influence néfaste (on le notait déjà à la mission de 1847). A Esprels (canton de Villersexel) on n'enregistre également que deux ou trois abstentions en 1863. De même, la

(52) J. Vendeuvre, *op. cit.*, p. 144.

région de Melisey est assez bien cataloguée. Il n'y avait pourtant pas eu de mission depuis 1780. Peu de notables s'abstiennent des exercices en 1866. A peu près toutes les femmes font leur mission. Le plus gros obstacle est l'éloignement de toute une partie de la population.

Le département du Doubs ne permet pas de faire des observations aussi précises. A lire les comptes rendus des missions, on a l'impression que certains cantons ont été particulièrement travaillés par les missionnanres : plusieurs paroisses, assez rapprochées parfois, ont des missions à peu d'années d'intervalle : c'est le cas des cantons de Levier et Pierrefontaine-les-Varans.

Dans le premier, la mission de Levier (1860) ne connaît pratiquement pas d'abstentions, les fidèles connaissent bien leur religion. A Dompierre (1862) et Septfontaines, on enregistre aucune absence. A Frasne (1862) 7 ou 8 hommes seulement s'abstiennent, sur 1 000 habitants.

Dans le second, les missions sont encore plus nombreuses : Pierrefontaine-les-Varans est une « très bonne paroisse » avec seulement trois ou quatre abstentions (1865) ; à Domprel (1863), « tout le monde est venu » ; Landresse et Ouvans (1863) n'ont que deux ou trois récalcitrants. Laviron (1864) a déjà eu une mission en 1857 par des jésuites et ne compte que trois refus. Orchamps-Vennes enfin (1861) laisse une très bonne impression aux missionnaires.

La très grande majorité des appréciations sont aussi élogieuses (Vernierfontaine, Fallerans, Mont-de-Laval, Dommartin, Mouthe, etc.). La mission de Labergement-Sainte-Marie est un peu moins bonne : 12 abstentions. Notons que presque toutes ces paroisses se trouvent à une altitude assez élevée : la plaine paraît avoir été moins évangélisée.

Ainsi, dès le milieu du XIX[e] siècle, le diocèse présente-t-il, sous le rapport de la pratique religieuse, une physionomie très variée. Il y a une nette différence entre les régions de plaine et de montagne. La vallée de la Saône en particulier, ainsi que celle du Doubs en aval de Clerval, sont souvent indifférentes. Assurément, les traditions chrétiennes sont encore fortes : partout, les délais de baptême sont très courts. Mais ce n'est là qu'un signe tout extérieur, insuffisant pour juger de la vie chrétienne. Tout au plus peut-on remarquer que sur le plateau et dans la montagne du Doubs, on fait baptiser les enfants le jour même ou le lendemain de la naissance, quelle que soit la période de l'année, fût-ce en plein hiver... Ailleurs, on est beaucoup plus large...

3. AU MOMENT DE LA SEPARATION.

Les catholiques ont soutenu de durs combats dans les années 1880-1905. Ont-ils partout résisté avec la même ardeur ? Nous savons déjà que non. En fait, la vie chrétienne se ressent des luttes qui ont opposé l'Eglise et les républicains.

La pratique religieuse est en forte baisse dans certaines régions. Les missions sont pourtant nombreuses : certains cantons en ont eu dans toutes leurs paroisses entre 1890 et 1905. Les catholiques commencent à se rendre compte des progrès de la déchristianisation et essaient de réagir.

Contentons-nous de quelques exemples pris parmi les cantons les plus indifférents.

a) *La Haute-Saône* en compte un bon nombre. Dans le canton de Vitrey qui compte 19 paroisses en 1901, dont deux vacantes, huit missions sont donnés entre 1894 et 1910 par les missionnaires diocésains. Partout, les prédicateurs notent une grande indifférence et l'abandon de la pratique religieuse par une bonne partie de la population.

C'est le cas de Vitrey, où le maire de la commune emploie en 1900 « les moyens les plus odieux pour empêcher les gens de venir aux exercices : les comédies n'ayant pas réussi, il a eu recours aux menaces et aux calomnies sur le compte des missionnaires... Les gens sont difficiles à remuer. Sur 868 habitants, 40 électeurs et 20 jeunes gens seulement, avec un nombre important de femmes, se sont confessés ».

A Chauvirey-le-Châtel, même tableau : c'est une « triste paroisse, où 130 habitants sur 400 communiants (53) font leurs pâques ; les offices sont abandonnés même par les jeunes filles qui pour un rien se dispensent de venir à la messe. La mère de famille chrétienne ne s'y trouve qu'à l'état de phénomène. 208 personnes, dont 52 électeurs se sont confessés ».

La mission donnée à Morey en 1882 est un échec. Aussi le curé redoute-t-il celle de 1897. Il dit que ses paroissiens « ont la tête dure, sont orgueilleux... ». Il y a beaucoup de divorcés, de faux-ménages, de riches détenteurs du bien d'autrui. Ils sont frondeurs, discuteurs, et pour le moment très divisés par les luttes électorales. Il n'y a pas 10 hommes qui fassent leurs pâques et assistent à la messe le dimanche. « Finalement la mission porte quelques fruits : « sur 114 hommes mariés, 36 s'abstiennent ; sur 68 garçons, 9 ; sur 138 femmes mariées ou veuves, 8 ne reçoivent pas les sacrements, et sur 85 filles, 2 ; en tout 55 abstentions sur 405 ».

---

(53) Les missionnaires emploient souvent ce terme. Il désigne le nombre des habitants soumis au devoir pascal.

Ouge n'est guère meilleur : « 36 électeurs sur 467 habitants seulement ont fait leur pâques en 1910. Une quarantaine d'autres font leur mission, mais 63 s'abstiennent ; 20 femmes sur 131 les imiteront dans leur obstination ».

A Preigney (415 habitants), il a « 44 abstentions, dont 10 femmes » « La moitié des électeurs de Saint-Marcel ne font pas leur mission, mais la jeunesse est bonne. »

Deux paroisses enfin ont une pratique légèrement supérieure à celles que nous venons de citer : Laitre (145 électeurs sur 180 se confessent) et Noroy-les-Jussey (un peu plus d'abstentions).

On le voit, la situation est dans l'ensemble peu brillante. Malgré tous les efforts des missionnaires et des curés, le canton reste très indifférents.

Prenons un autre exemple dans le canton d'Autrey.

A Autrey même, une mission est donnée en 1903 : sur 800 habitants, on comptait alors 12 hommes faisant leurs pâques et les deux tiers des femmes. A la mission, 44 électeurs reçoivent les sacrements, mais plus de la moitié des femmes s'abstiennent.

Fahy-les-Autrey compte en 1897 environ 200 communiants. Il n'y a jamais eu de mission dans la paroisse. Aussi, semble-t-elle bien accueillie : mais 30 hommes refusent néanmoins de recevoir les sacrements.

A Mantoche (667 habitants), on ne fait guère de différence entre le dimanche et les autres jours de la semaine. La plupart des hommes et quelques femmes ne changent même pas de vêtements ce jour-là. La foi est morte chez le plus grand nombre. 62 électeurs se confessent sur 240, 20 jeunes gens et 190 femmes.

Les habitants d'Oyrières « n'ont pas le temps d'être chrétiens. Ce sont tous des cultivateurs. Seuls 40 hommes faisaient leurs pâques en 1898 ; 20 finalement acceptent, en dehors d'eux, de faire leur mission. Il n'y a jamais eu de mission dans ce pays à l'indifférence légendaire ».

Le tiers de la population de Vars est pratiquant. « Le reste vit dans l'indifférence et se contente de quelques actes chrétiens « aux bonnes fêtes ». Les deux tiers des femmes, la moitié des garçons, et 35 électeurs sur 80 font leur mission ». La commune d'Ecuelle qui est rattachée à cette paroisse et compte 150 habitants, ne voit que 6 électeurs s'approcher des sacrements, 15 mères de familles, et la moitié des jeunes filles. Tous les garçons de 14 à 20 ans (8) s'abstiennent. « Le catholicisme se meurt ».

Le canton de Fresne-Saint-Mamès est lui aussi peu pratiquant. Une mission est donnée au chef-lieu en 1894. Les fonctionnaires s'abstiennent : le maire, le notaire, l'instituteur (on note qu'« heureusement ils n'ont que peu d'influence sur le reste de la population »).

A Beaujeu (mission de 1892, 800 habitants), « la religion semble remonter depuis 1850 ». Elle ne devait pas être alors très en honneur, si l'on en juge par le piteux résultat obtenu : la moitié des femmes et le tiers des hommes environ (80 à 90 électeurs) ont communié.

Fretigney (540 habitants) n'avait vu que 7 hommes accomplir leur devoir pascal en 1898.

Mercey-sur-Saône est dans le même état : 30 électeurs sur 280 habitants font leur mission en 1892.

Saint-Gand est tombé « bien bas, par suite du passage d'un curé qui a fait scandale ; les offices du dimanche ainsi que les pâques sont abandonnés ». En 1897, la mission provoque 130 à 140 retours sur 300 habitants.

A Vellexon, 10 électeurs faisaient leurs pâques en 1895 (800 habitants), la moitié des femmes étaient en retard et la masse était dominée par le respect humain et l'influence néfaste de quelques francs-maçons, dont le maire : 105 électeurs font malgré tout leur devoir.

La paroisse de Vezet est un peu meilleure, encore que la foi n'y soit « pas très solide » ; en 1897, 16 abstentions à la mission (dont 15 hommes et jeunes gens).

Si l'on compare avec les périodes précédemment étudiées, on ne peut manquer de remarquer le grand nombre des missions qui ont été données, mais aussi l'élargissement très net de la zone d'indifférence religieuse ; ce ne sont plus quelques paroisses isolées qui se désintéressent de l'Eglise, mais l'ensemble de toute une région.

b) *Dans le Doubs,* les mêmes remarques pourraient être faites, pour quelques cantons.

Ainsi dans celui de Marchaux : la mission qui est prêchée dans cette paroisse en 1898 laisse 200 récalcitrants (dont 140 hommes) sur 800 habitants environ (il y a plusieurs communes coparoissiales). « La foi est faible, la conscience nulle. Une grande indifférence ».

Cendrey a 12 abstentions (300 habitants) en 1895. Il y a beaucoup de légèreté, peu de piété et une ignorance religieuse considérable.

A Devecey, « la qualité ne remplace pas la quantité ». La mission est froide. 16 abstentions sur 175 habitants. La commune de Chevroz est peuplée surtout d'ouvriers qui n'ont « point le dimanche habituellement et seront bientôt tout à fait en dehors de toute vie religieuse. A la messe de clôture, célébrée tout exprès dans le pays même, il n'y avait qu'un homme (un infirme) sur 90 habitants.

Rigney (700 habitants pour la paroisse) compte 106 électeurs ayant fait leur devoir pascal ; la masse est indifférente ; quelques-uns manifestent même de l'impiété et ont de l'influence.

Roche-lez-Beaupré, a été autrefois très travaillée par la franc maçonnerie, elle y conserve encore de l'influence. 60 électeurs sur 200 se confessent à la mission de 1900, 35 garçons sur 54. « Une société de musique a organisé un bal pendant la mission et le soir à 8 heures des répétitions. Presque tous les jeunes gens qui la composent n'ont pas paru à l'église et, par ordre, se sont abstenus des sacrements ». C'est sans doute déjà pour combattre l'influence de la franc-maçonnerie qu'une mission avait été donnée en 1891 (la moitié des hommes s'étaient confessés).

Thise (400 habitants) est en révolution : l'instituteur lutte contre le maire et « organise un parti avec tout ce qu'il y a de moindre au pays ». Plusieurs familles semblent ne pas avoir la foi. Sur 280 communiants, 70 s'abstiennent, dont 52 hommes. Cependant les ouvriers d'usine ont presque tous fait leur devoir.

A la Tour-de-Scay, enfin, si la masse des hommes a conservé la foi, il n'y a plus de pratique religieuse. « Beaucoup sont des fermiers plus ou moins aigris par les désastres de 1893 » (sécheresse). Il y a 18 abstentions sur 280 habitants, dont le maire, un ancien officier divorcé.

La situation de ce canton est à peu de chose près celle de Bous sières et de Rougemont, et d'un certain nombre de paroisses de la vallée du Doubs. Il faudrait seulement apporter quelques nuances ou précisions, telle que la « maudite influence du sénateur Bernard à Baume-les-Dames, qui a arrêté presque tous les fonctionnaires », l'abstention de la bourgeoisie, des fonctionnaires et des employés des salines d'Arc-et-Senans (canton de Quingey), telle aussi que cette remarque à propos de Deluz : « C'est un pays de mission » (canton de Roulans).

Dans la montagne et le plateau, les rôles sont inversés : c'est la majorité — sinon l'unanimité — qui suit les exercices et fait sa mission. Les abstentions sont toujours peu nombreuses, peut-être pas assez aux dires d'un missionnaire, qui note pour la paroisse de Chasot (partie haute du canton de Clerval), en 1897 : « 300 communiants ; 380 communions ; 18 retardataires, 3 récalcitrants. Peut-être n'y en a-t-il pas assez, car il est maintenant à Chasot quelques familles fort peu chrétiennes, et qui, transportées dans un milieu moins fervent, ne vaudraient absolument rien ». Il faut noter quand même, en bien des paroisses, l'abstention fréquente des « officiels » : maire, instituteur, douanier, gendarme... C'est le cas du Russey : sur 50 abstentions en 1901 (population de 1 250 habitants), il y a 30 fonctionnaires. Le cas n'est pourtant pas général : quelques fonctionnaires n'ont pas peur de montrer leurs convictions religieuses, dussent-ils en subir les conséquences : ainsi à Maîche en 1896 où « la douane, le poste de gendarmerie (le brigadier excepté) ont bien fait leur devoir ». Et le rédacteur de la notice de conclure « Qu'on dise ce qu'on voudra, il n'y a rien de meilleur que nos montagnes du Doubs ! ».

c) *Dans le Territoire de Belfort,* enfin, la pratique religieuse est généralement en baisse. A Châtenois, la mission de 1901 survient après un grand mouvement d'effervescence (grève du textile). Elle est bien accueillie. Mais « quatre-vingt-dix impies n'ont pas paru à l'église. La foi semble péricliter chez les jeunes gens élevés par des instituteurs irréligieux ». Cette situation fait contraste avec celle de Meroux « une des paroisses les plus chrétiennes du Territoire » (1891). « Les hommes eux-mêmes, sauf une quarantaine (la population est d'alors d'environ 500 habitants), font leur devoir pascal, ont leur chapelet et ne craignent pas de le réciter publiquement. Malheureusement l'alcoolisme commence à exercer de terribles ravages parmi les ouvriers ». Dix ans plus tard, les missionnaires notent que « l'idée et la pratique religieuse perdent du terrain ; l'alcoolisme fait beaucoup de ravages, la jeunesse ne prie pas ».

A Delle, la bourgeoisie s'abstient en 1903. Les fonctionnaires « sont terrorisés par peur des dénonciations. Ils n'ont pas paru, sauf les douaniers ». La paroisse de Beaucourt « est faite de déracinés, arrachés à leur sol catholique et transplantés de Suisse, d'Alsace et de tous les pays français sur une terre où domine le protestantisme. Presque toutes les familles sont apparentées à des protestants et ces mariages mixtes occasionnent souvent des apostasies. Un tiers est bon, un tiers pratique à peu près, le reste ne vaut rien ».

A La Chapelle-sous-Rougemont (canton de Fontaine), « la moitié des hommes ne va pas à l'église et ne fait pas de pâques. On attribue une grosse influence à l'ancien député, M. Grisey, paroissien de La Chapelle (député radical) ».

A Giromagny, les missionnaires avouent n'avoir pas réussi « à saisir la population pendant les trois semaines de la mission de 1901. C'est une population alcoolisée, dégénérée, peu attachante. Prise dans son ensemble, elle inspire plutôt la pitié. Les jeunes gens ne sont pas venus ».

La population de Rougemont-le-Château, enfin, serait facile à émouvoir. Mais « M. le Curé n'a pas voulu qu'on utilise tous les bancs pour tout le monde. Beaucoup de bancs sont loués, et beaucoup d'hommes doivent rester debout ou se cacher sous les tribunes. Cette population est légère et superficielle comme toutes les populations ouvrières... Les ouvriers ne sont pas groupés : ils ont chacun leur petit intérieur et pas d'autre trait d'union que l'usine. Les patrons de trois usines se disent catholiques et pratiquants : tous se sont éclipsés pendant la mission, les uns en villégiature, les autres en tournée d'affaires. C'est un mauvais exemple qui a été remarqué ».

L'ensemble du tableau, on le voit, n'est pas très brillant.

La carte des baptêmes de cette époque (54) révèle les mêmes différences de comportement religieux (55). Dans les régions de basse altitude (notamment dans les vallées du Doubs, de la Loue, de la Saône), les délais de baptêmes sont particulièrement longs : en général de deux à trois mois, alors que les fidèles de la montagne et du plateau, dans leur ensemble (sauf quelques centres, par exemple à Morteau) font baptiser beaucoup plus tôt. Ici se vérifie que les délais longs de baptême révèlent des pays à foi assez mince. Quand une famille attend deux ou trois mois pour faire baptiser, on peut dire, à coup sûr, que les parents ne savent pas exactement ce qu'est le baptême. Cela est d'autant plus vrai que l'obligation de baptiser *quam primum* selon la formule canonique — en pratique, dans les huit jours — a été souvent rappelée par l'autorité ecclésiastique.

Les oppositions sont donc nettes entre le plateau, la montagne et les cantons de plaine : ici l'indifférence est beaucoup plus accentuée que là.

Notons, pour terminer, la coïncidence entre ces cartes de pratique religieuse et celle de la politique locale. Les régions les plus à gauche sont celles où la foi n'est pas très solide (exception faite pour le canton de Mouthe). C'est là aussi qu'on fleuri les société secrètes. Nous les avons déjà vues à l'œuvre dans le canton de Dampierre-sur-Salon. On les retrouverait particulièrement actives dans les cantons d'Audeux et de Boussières. C'est un marchand de vin qui en est l'animateur, Charles Tramu, qui fut maire de Saint-Vit de 1871 à sa mort en 1919. Personnage autoritaire (on raconte qu'il faisait signer leur démission « en blanc » aux employés de la mairie, le jour même où il les nommait à leur emploi), mis en rapport de par sa profession avec beaucoup de monde, une législature député du Doubs aux temps des radicaux, il était le chef de la franc-maçonnerie. Chez lui se tenait le banquet du vendredi saint où ses confrères allaient « manger l'andouille ». C'est lui qui, en écharpe, présidait aux enterrements civils, alors assez nombreux (presque la moitié). Au reste, bien avec tout le monde, se promenant toujours avec sa blouse de paysan, parlant patois... il avait garde de n'attaquer ouvertement ni la religion ni le curé. Il appelait des jeunes gens non pratiquants ou hostiles et leur offrait à boire au café pendant que passait la procession... Il faisait rédiger des testaments avec, bien sûr, la mention expresse de se faire enterrer civilement... Peu avant sa mort, il adresse une lettre à « Monsieur l'Archevêque » au sujet de la location du presbytère. Il y parle sur un ton assez méprisant... Tel était l'homme. Chacun de ceux qui l'ont connu et que nous avons interwievés s'accorde à dire qu'il eut une influence considérable dans ce secteur...

---

(54) Cf. Annexe, carte n° 42.

(55) F.-L. Charpin a bien montré qu'il existait une « corrélation entre l'empressement au baptême et d'autres gestes religieux » dans son étude approfondie sur Marseille : *Pratique religieuse et formation d'une grande ville*, op. cit., première partie, ch. VI.

4. DE NOTRE TEMPS (1920-1960).

La vitalité religieuse s'est-elle améliorée après la Première Guerre mondiale ? On sait qu'en général, les guerres comme toutes les périodes troublées, ne sont pas très favorables à la vie morale et à la vie chrétienne.

Certes, en bien des paroisses, la situation n'a pas été modifiée depuis cinquante ans. Nous l'avons dit, on oppose volontiers quelques « bonnes » paroisses de la montagne aux villages saônois. L'enquête « Boulard » qui sera publiée prochainement donnera la mesure exacte de la pratique religieuse. Contentons-nous, ici, de noter quelques exemples dans l'un et l'autre sens.

D'une manière générale, la *Haute-Saône* est considérée comme peu pratiquante. Les anciennes familles n'ont pas beaucoup changé leur attitude. Cependant, beaucoup se sont améliorées. Les enterrements civils qui furent un instant très répandus n'existent pratiquement plus. D'autre part, la J. A. C. a contribué à former des jeunes foyers chrétiens qui s'efforcent de vivre leur foi.

La plupart des cantons sont ainsi très partagés. Les paroisses chrétiennes voisinent avec les plus indifférentes. Ainsi, dans le canton de Combeaufontaine, voit-on les paroisses d'Aboncourt, Gésincourt et Fouchécourt pratiquer à plus de la moitié de la population... alors que tout à côté des villages comme Arbecey et Confracourt (celui-ci est rattaché au canton de Dampierre-sur-Salon) ont à peine 10 % d'hommes faisant leurs pâques.

D'une façon habituelle, les grandes fêtes sont suivies par la majorité de la population. Vereux (canton de Dampierre-sur-Salon, qui ne passe pas pour une bonne paroisse et qui groupe plusieurs familles retraitées venant de la région parisienne (le reste étant composé de deux tiers d'ouvriers et de un tiers de paysans), ne compte qu'une dizaine d'hommes ne venant jamais à l'église. Tout les enfants y sont baptisés.

Les paroisses de la bordure des Vosges sont plus pratiquantes. Sauf quelques ouvriers allant travailler dans les mines de Ronchamp ou à Sochaux, le reste de la population est, en général, pratiquant. De gros progrès ont été réalisés depuis une vingtaine d'années. Les pays les moins chrétiens seraient actuellement les gros bourgs qui groupent une certaine petite bourgeoisie encore fidèle au parti radical.

La région de Montbéliard a fait l'objet d'une enquête, par paroisse, pour préparer une mission régionale donnée en 1957. Elle nous permet donc de mesurer plus exactement la pratique religieuse. Mais la région est très particulière, étant marquée à la fois par le phénomène industriel et par le protestantisme. Il n'empêche que les résultats sont extrêmement variables d'une commune à l'autre.

Les paroisses totalement ouvrières, et anciennement à majorité protestante, ont une pratique très faible : Sochaux n'a recensé que 408 personnes adultes (de plus de quatorze ans) à la messe sur 6 171 catholiques ; Audincourt 957 sur 7 200 ; Valentigney 331 sur 2 300.

Les paroisses mi-ouvrières, mi-paysannes voient la proportion monter : Villars-les-Blamont a dénombré 55 adultes à la messe sur 200 catholiques.

Au total, la pratique est voisine de 19 %.

Les cantons de montagne et du plateau contrastent fortement avec ceux du pays de Montbéliard. L'industrie de la vallée se trouve prolongée, certes, par celle de la montre ; mais la montagne est avant tout faite de fermes isolées au milieu de vastes pâturages et des forêts de sapins. L'aspect rural domine, mis à part de gros bourgs tels Maîche, Charquemont, Damprichard, Morteau ou Villers-le-Lac.

Dans l'ensemble, la population conserve une foi profonde. Bien sûr, il y a, comme partout, quelques indifférents. Certaines paroissses frontières entre la France et la Suisse sont moins pratiquantes : Les Gras accusaient, en 1924, 140 abstentions à la mission, alors que 461 personnes accomplissaient leur devoir. Mais il y a des paroisses où la pratique religieuse est quasi générale. Elle l'est d'autant plus que les villages ont conservé leur ancienne allure rurale. L'exemple le plus caractéristique en ce genre est sans doute Grand'Combe-des-Bois (canton du Russey). Village isolé, dominant la profonde vallée du Doubs qui fait frontière avec la Suisse, il est entièrement pratiquant. En 1920, tout le monde y fait ses pâques. A la mission donnée cette année-là, le maire et le curé ont renouvelé, côte à côte, le vendredi du Sacré-Cœur, la consécration de la commune. Les seuls non pratiquants sont parfois les douaniers (souvent étrangers au pays). Les villages qui sont restés à majorité rurale connaissent également des taux de pratique très élevés : la mission de dix jours donnée au Barboux en 1923 ne signale que cinq abstentions sur 200 habitants (l'institutrice et deux ménages irréguliers). Le Bélieu n'a que deux abstentions en 1945. Le Bizot une seule en 1943.

C'est à mesure que l'on s'approche des petits centres industriels jaillis autour de l'industrie horlogère que la physionomie religieuse de la région change quelque peu (56). Bonnétage compte une dizaine d'hommes ne faisant pas leurs pâques ; Le Russey en a une cinquantaine ; Damprichard avait, en 1930, une bonne centaine d'hommes et de femmes n'accomplissant pas leur devoir pascal. La moitié d'entre eux font néanmoins leur mission...

Les cantons de Pontarlier, Montbenoît, Levier et Mouthe présentent à peu près la même physionomie. Les paroisses qui entourent le chef-lieu sont moins pratiquantes que celles du reste des cantons de Levier et Montbenoît. Aux différentes missions, on signale surtout

(56) G. Pourchet, *Le Haut-Doubs horloger*, p. 36.

l'abstention de certains fonctionnaires, notamment des douaniers. La population agricole est fidèle à ses devoirs religieux. Mais on éprouve parfois des surprises : à la mission de 1930, donnée à Montperreux, « une vingtaine d'hommes ne mettent pas les pieds à l'église. A voir pareille indifférence, conclut le missionnaire, on ne se croirait pas dans la paroisse du Bienheureux Gagelin » (57). Aux Hôpitaux, la lecture du *Journal de Pontarlier* (considéré comme très hostile à la religion) est répandue : « des familles entières n'ont pas paru à l'église » (en 1922). Aux Granges-Narboz, petit village situé non loin de Pontarlier, une dizaine de lecteurs du *Journal de Pontarlier* n'ont assisté à aucun office. De même, « un jeune lecteur de l'*Action Française* ne s'est pas approché des sacrements ». Aux Alliés, canton de Montbenoît, une quinzaine de personnes boycottent la mission de 1947 (250 habitants). Ce ne sont pourtant que des cas d'exception : l'ensemble de l'arrondissement est formé de paroisses largement pratiquantes.

On peut donc dire que, dans l'ensemble, la montagne pratique à une très grande majorité. Les paroisses voisines du plateau ne démentent d'ailleurs pas cette affirmation : les cantons de Pierrefontaine-les-Varans, Vercel, Amancey comptent de nombreuses paroisses qui « valent » celles citées plus haut.

Il n'en est pas de même des *cantons de vallée* (notamment ceux de la vallée du Doubs autour de Besançon), où l'indifférence religieuse est répandue.

A plusieurs reprises les missionnaires remarquent que la pratique et la foi ont baissé depuis 1900. Ainsi à Auxon-Dessous (canton d'Audeux) où un tiers des hommes et dix-huit femmes (sur à peine 200 habitants) ne font plus leurs pâques vers 1920. A Berthelange (même canton) est donnée une mission en 1947. Il y a 102 ans qu'il n'y en a pas eu dans cette paroisse. Elle permet de régulariser plusieurs mariages et de faire un certain nombre de baptêmes... A Mercey-le-Grand (même canton) en 1924, la moitié seulement des électeurs (52) font leur mission et six familles ne mettent jamais les pieds à l'église.

Le canton voisin de Boussières n'a rien à envier à ces paroisses. Avanne, village de maraîchers, compte 530 habitants en 1948. La mission est loin de les voir accourir aux exercices : 58 hommes seulement (sur 150), 76 femmes (sur 160), 27 jeunes gens (sur 39) et 43 jeunes filles (sur 55) viennent s'y « approcher des sacrements ». Et les autres paroisses ne sont guère meilleures...

Les communes suburbaines, qui abritent de nombreux ouvriers et employés venant travailler à Besançon, laissent percevoir une situation analogue. A Roche-lez-Beaupré, en 1931, sur 1 000 habitants, 50 hommes et 150 femmes seulement font leurs pâques. Les missionnaires notent que l'hostilité contre la religion a disparu, mais a fait

(57) Prêtre des Missions Etrangères de Paris, originaire de Montperreux, mort martyr, en Extrême-Orient, en 1833.

place à l'indifférence quasi totale. La petite paroisse de Vaire-le-Grand (canton de Marchaux aussi) ne voit que 165 personnes accomplir leur devoir sur 335 qui y étaient soumises en 1928. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de mission depuis cinquante ans.

Le Territoire de Belfort se situe, dans son ensemble, au même niveau de pratique religieuse que les cantons industriels et les cantons de plaine : c'est dire que la vie religieuse y est assez faible. Retenons seulement quelques remarques faites par les missionnaires vers 1925-1930.

A Bavilliers (proche banlieue de Belfort) 70 hommes et jeunes gens font leurs pâques. Cinquante assistent régulièrement à la messe du dimanche (1929). L'*Action Française* est lue dans plusieurs familles, et « l'on n'a tenté aucune démarche de réconciliation ». A Bermont, Lachapelle-sous-Rougemont, à Lepuix-Gy, on lit volontiers *La Frontière*. A Bourogne, plus de la moitié des femmes et les deux tiers des hommes s'abstiennent (1935). Il y a de nombreux faux-ménages. Grandvillars offre de meilleurs résultats : la pratique religieuse exceptionnelle de cette paroisse est attribuée à l'influence du curé et des écoles libres « Toutefois, un nombre notable d'ouvriers, surtout depuis les dernières grèves, se tiennent éloignés de l'église » (1921).

D'une manière générale, les missionnaires signalent le peu de pratique régulière et une forte proportion d'abstentions, lors de la mission, de la population ouvrière... Or, celle-ci est très importante dans tout le Territoire.

Une fois encore la carte des délais de baptême est éclairante. Comparée à celle des années 1907-1908 (57), elle montre qu'en plusieurs cantons la situation s'est améliorée (58). Les régions ayant les délais les plus courts restent le plateau et la montagne. Est-ce un signe de foi ou de simple tradition chrétienne ? Il ne faut pas trop rapidement conclure. En tout cas les délais sont assez souvent longs dans la plaine. Si le respect humain y joue peut-être moins, si l'on se veut plus indépendant à l'égard du clergé, on y est aussi plus indifférent...

Telles sont les principales remarques à faire sur la pratique religieuse à notre époque. Assurément, il faudrait apporter beaucoup de nuances à ce tableau. Car on note volontiers qu'à l'heure actuelle certaines paroisses de Haute-Saône « remontent » grâce à leurs jeunes foyers, aux mouvements d'action catholique, au zèle des curés, etc., alors que certaines paroisses de la montagne continuent de vivre sur la vitesse acquise, à un moment précis où elles sont en pleine transformation. Aussi la pratique religieuse évolue-t-elle sans cesse.

(58) Cf. Annexe, carte n° 43.

Un simple coup d'œil fait apercevoir la coïncidence frappante entre les cartes de pratique religieuse et les cartes du recrutement sacerdotal. Ce sont les régions de foi profonde qui ont toujours donné des prêtres, tandis que celles où l'indifférence s'installait peu à peu, voyaient diminuer sans cesse le chiffre de leurs ordinations.

Comme l'écrivent M. Delabroye et R. Izard, « L'éveil de la vocation est avant tout conditionné par la vitalité même de la communauté » (59). La remarque vaut pour toutes les périodes que nous avons étudiées. Dès la Restauration, on voit se dessiner un sillon dans la vallée de la Saône, aux abords de Dampierre-sur-Salon et de Gray. Ces régions sont de plus en plus indifférentes sur le plan religieux. En même temps le nombre des vocations y est en sérieuse baisse.

Par contre, se maintiennent sur le plan du recrutement les cantons et les paroisses où l'ensemble de la population continue à pratiquer sa foi. Le culte extérieur, le seul élément que nous puissions facilement observer (60), n'y est pas forcément dû à la simple tradition. Si le pharisaïsme n'en est pas parfois totalement absent, la pratique religieuse témoigne aussi d'une vitalité religieuse certaine. Il n'est qu'à voir encore à l'heure actuelle la signification que prend une première messe dans certaines paroisses, par exemple, pour s'en rendre compte. On doit ajouter qu'un assez grand nombre de foyers militants chrétiens désirent aujourd'hui avoir un de leurs fils prêtres.

Il y a donc plus qu'une simple coïncidence entre la vie chrétienne et le recrutement sacerdotal. Un christianisme de pure tradition n'est plus suffisant pour assurer une relève du clergé. Si Dieu appelle dans une histoire humaine, son invitation est accueillie essentiellement par les chrétiens les plus fervents. On citerait ici certaines familles du diocèse, où l'appel de Dieu a particulièrement retenti et où il a été entendu. Nous pensons à la famille Chabod, par exemple. Originaire de la Chaux-de-Gilley (canton de Montbenoît), elle compte aujourd'hui plus de cent prêtres ou religieux issus d'une même souche vivant en 1800. Il est des familles qui ont vu deux, trois, parfois quatre de leurs enfants monter à l'autel. Toutes étaient profondément chrétiennes, souvent très humbles. Nul doute qu'elles aient considérablement favo-

(59) *Jalons pour une théologie de la vocation*, p. 158.

(60) N'en a-t-on pas un autre signe dans la participation au Denier du Culte ? La carte n° 44 (cf. Annexe) indique ce qu'elle a été en 1938 pour quelques cantons du Doubs et de la Haute-Saône. La différence notable qui apparaît entre les cantons de montagne (notamment Le Russey), les cantons de la vallée du Doubs et les cantons saônois ne tient pas seulement à la richesse des habitants de ces diverses régions. Elle traduit aussi l'intérêt qu'ils portent ou non au clergé et à la religion.

risé la réponse du séminariste. Nul doute aussi qu'elles n'aient été aidées par la communauté chrétienne. Le mot du professeur Le Bras se révèle parfaitement juste : « La plus haute dévotion est celle de soi-même, ordination ou profession religieuse. Une famille, une paroisse, témoigne son attachement au catholicisme et à l'Eglise en lui donnant des prêtres et des religieuses. A cette vocation aboutit, par elle se traduit la ferveur d'un individu, d'un milieu. En renonçant au monde pour servir Dieu, le chrétien franchit la barrière qui sépare les fidèles des consacrés » (61).

(61) *Introduction..., op. cit.*, t. I, p. 49.

CHAPITRE VII

LES FACTEURS DU RECRUTEMENT SACERDOTAL

Les analyses faites au cours des six chapitres qui précèdent nous ont fourni un certain nombre de renseignements concernant l'influence que peuvent avoir, sur le recrutement sacerdotal, des données aussi diverses que la démographie, l'économie, l'enseignement, la politique, les séminaires ou la vitalité chrétienne.

Muni des conclusions auxquelles nous sommes arrivé, nous essaierons ici d'expliquer la répartition géographique des ordinations d'après les quatre cartes dressées, correspondant aux périodes 1801-1830, 1831-1875, 1876-1920 et 1921-1960 (1).

I. — La période 1801-1830 (2)

L'ensemble des cantons forme un ensemble assez disparate où il ne paraît pas possible de délimiter de grandes « zones » mis à part le plateau et la montagne du Doubs, où le recrutement est important. Cette région, qui s'étend sur douze cantons, offre un contraste frappant avec les autres régions du diocèse.

1. MONTAGNE ET PLATEAU.

Ces cantons qui fournissent un grand nombre d'ordinations sont marqués par les caractères suivants :

• Région assez impénétrable, sans beaucoup de voies de communication et, de ce fait, population vivant éloignée de tout centre important, à l'abri des divers courants d'idées (p. 279).

---

(1) Pour ne pas allonger par trop le texte, nous emploierons un style très « télégraphique ». Lorsque nous invoquerons un point qui a fait l'objet d'un paragraphe assez important dans l'une ou l'autre des parties de l'ouvrage, nous ferons un simple renvoi, directement dans le texte, en indiquant la page où se trouve ce développement.

(2) Cf. Annexe, carte n° 7.

• Forte natalité, familles nombreuses.

• Villages exclusivement agricoles.

• Politiquement, ces cantons sont royalistes, notamment ceux qui bordent la frontière suisse. On y arbore le drapeau blanc. On refuse d'y prier pour l'Empereur (p. 285 et sq.).

• Les petites écoles ecclésiastiques y sont nombreuses dès les dernières années de la Révolution. Elles ont continué longtemps, en dépit des interdictions du gouvernement. De nombreux prêtres en sortent (cf. Cerneux-Monnot et Belvoir) (p. 86 et 401).

• Un petit séminaire s'est établi à Ornans en 1813 : il favorise l'éclosion et l'épanouissement des vocations dans les cantons limitrophes (notamment Levier, Amancey, Pontarlier, Vercel).

• Il y a peu de paroisses vacantes en montagne (p. 429).

• L'indice de charge pastorale est partout inférieur à 10, souvent même il est en dessous de 6 en montagne (p. 435).

• Le père Receveur a exercé une influence chrétienne indéniable dans toute la région du Russey (p. 453).

• Il n'y a pas eu d'abbayes dans cette région, sauf celle de la Grâce-Dieu, près de Vercel, mais elle touche déjà au « pays bas ».

• La population a opposé une résistance très forte à la constitution civile du clergé durant la Révolution. Les prêtres ont, pour la plupart, refusé de prêter le serment ou se sont aussitôt rétractés. Certains, qui s'étaient exilés en Suisse, n'ont pas hésité à venir apporter les secours de la religion aux paroissiens qu'ils avaient dû abandonner. On parle beaucoup, durant cette période de ces prêtres notamment des « martyrs de la Révolution » (p. 62).

• C'est dans cette région (canton de Pierrefontaine-les-Varans), qu'a été organisée la Petite Vendée.

• Sous la Restauration, tous ces cantons maintiennent très vivantes leurs traditions chrétiennes. La pratique religieuse est générale sinon tout à fait unanime.

2. VALLEE DU DOUBS EN AVAL DE PONT-DE-ROIDE.

• Les cantons « protestants » de Montbéliard, Audincourt et Hérimoncourt (alors Blamont) comptent très peu de population catholique. Exemple : le canton de Montbéliard dénombre 25 000 protestants, contre 1 700 catholiques. Il n'est pas étonnant que ce canton n'ait pris aucune part au recrutement du clergé (p. 21 et sq.).

• La vallée du Doubs, de L'Isle-sur-le-Doubs à Besançon, fournit peu d'ordinations (mis à part les cantons de Baume-les-Dames et de Roulans). La vigne occupe une part assez importante du sol. Or, les

viticulteurs ont de la peine à « s'en tirer ». Un impôt est mis sur les vignes à la fin de la Restauration : il est à l'origine d'un très grand mécontentement qui se traduit par une manifestation à Besançon en 1829. Certains vignerons sont, dès lors, très hostiles à tout ce qui rappelle l'Ancien Régime. L'Eglise en subit peut-être le contre coup... et le recrutement sacerdotal aussi (p. 289).

• On retrouve une opposition encore bien plus vive à l'Ancien Régime chez les protestants. Pour eux, Ancien Régime est synonyme de persécution. Leur influence est peut-être plus grande qu'on ne le pense, en ce domaine, sur certains catholiques.

• Enfin, les cantons de Boussières et d'Audeux comptent un certain nombre de paroisses vacantes. Ce fait est moins explicable dans le canton de Boussières que dans celui d'Audeux qui compte 44 communes (p. 433).

3. L'ENSEMBLE DE LA HAUTE-SAONE.

• Les cantons de Champagney et de Gray, qui sont parmi les plus démunis en ordinations, sont à l'époque les moins ruraux du département : la mine occupe de nombreux ouvriers à Ronchamp, Champagney et Plancher-les-Mines, le port de Gray, un des plus importants de France pour le grain, est très actif (p. 253 et sq.).

• La Haute-Saône était déjà dans un certain état de déchristianisation au début du XIX[e] siècle. Avait-elle été suffisamment évangélisée ? On en doute, quand on voit des paroisses sans mission pendant plus de deux cents ans (Dampierre-sur-Salon) (p. 452).

• L'influence des châteaux (la Haute-Saône en comptait 106, le Doubs 88, le Territoire de Belfort 21 à la fin du XVIII[e] siècle), n'a pas toujours été heureuse sur les populations : le clergé qui était souvent très bien reçu dans ces familles d'aristocratie n'était pas forcément « bien vu » des populations laborieuses.

• L'influence des abbayes qui étaitent elles aussi fort nombreuses en Haute-Saône (le Doubs en comptait peu) n'a pas été non plus très heureuse : les moines ont été plus occasion de scandale à la fin du XVIII[e] siècle, qui d'édification : les paysans n'ont pas hésité longtemps avant d'envahir les monastères à la Révolution, pour s'emparer du « butin » (p. 49 et sq.).

• La Haute-Saône a été plus touchée par la Révolution que le Doubs. Les prêtres assermentés y ont été plus nombreux. Ceux qui ont refusé le serment et sont partis en Suisse sont revenus plus rarement (éloignement de la frontière). (p. 61).

• Le canton d'Amance, qui fournit beaucoup de prêtres, a été le siège d'une petite école célèbre (p. 87).

• De même, le canton de Melisey a abrité l'école du Mont-de-Vanne (p. 86).

• Les paroisses vacantes sont assez nombreuses dans les cantons de Rioz, Luxeuil, Villersexel. Par contre, il n'y en a pas dans ceux de Faucogney et Melisey (p. 433).

• L'indice de charge pastorale est presque partout supérieur à 10.

• Certaines populations saônoises commencent à manifester de l'indifférence vis-à-vis de la religion : « elles ont de vieilles habitudes d'églises et de prêtres bien plus qu'une foi vive et profonde », note le préfet en 1830 (p. 452).

4. LE TERRITOIRE DE BELFORT.

• Le Territioire de Belfort, n'existe pas en tant que tel à cette époque : il fait partie du département du Haut-Rhin (l'arrondissement de Belfort était plus étendu que l'actuel Territoire) (p. 17 et 19).

• Ce sont les cantons les plus proches des Vosges (Giromagny, Rougemont-le-Château) qui fournissent le plus d'ordinations. Comme les cantons du Haut-Doubs, ce sont des régions à familles nombreuses, profondément chrétiennes, éloignées de toute influence néfaste.

• Le canton de Belfort fournit, lui aussi, des vocations : il est encore composé de très nombreuses communes essentiellement rurales. La ville de Belfort, qui ne compte guère que 5 000 habitants, n'est qu'un gros bourg de campagne.

• Un petit séminaire est installé à La Chapelle-sous-Rougemont, depuis 1818. Mais on en sent peu les effets avant 1830 (p. 92).

II. — La période 1831-1875 (3)

1. REFLEXIONS D'ORDRE GENERAL.

• La carte de cette période montre que l'effort entrepris sous la Restauration commence à porter ses fruits. Les vocations avaient été particulièrement nombreuses dans les années 1825-1830 : elles ont permis à l'archevêque de placer des prêtres dans presque toutes les paroisses. On peut penser que cela n'est pas étranger à la remontée générale du recrutement.

• Par ailleurs, le long pontificat de Mgr Mathieu (1834-1871), a permis une continuité, qui, elle aussi, est bénéfique pour les vocations sacerdotales. Le diocèse est bien équipé en séminaires (trois en

(3) Cf. Annexe, carte n° 8.

Haute-Saône : Luxeuil, Marnay et Vesoul), deux dans le Doubs de 1833 à 1855 (Consolation et la Maîtrise) et trois à partir de 1855 (Ornans à rouvert ses portes) ; enfin, un autre petit séminaire dans le Territoire de Belfort (La Chapelle-sous-Rougemont) (p. 396).

• La charge pastorale des curés est partout améliorée : notons seulement que dans le Doubs, tous les cantons sauf un (Besançon-Sud) ont un indice de charge pastorale inférieur à 7, tandis qu'en Haute-Saône quatre cantons seulement ont un indice supérieur à 7 (Gray, Lure, Champagney et Saint-Loup-sur-Semouse). Ce sont précisément les cantons qui commencent à s'industrialiser (p. 435).

2. DANS LES DEPARTEMENTS.

• Comme à la période précédente, *ce sont les cantons du plateau et de la montagne du Doubs qui fournissent le plus d'ordinations.* Certaines raisons, déjà invoquées antérieurement, conservent leur valeur :

— ce sont des régions à forte natalité (familles nombreuses).

— des régions où la foi est profonde (cf. la carte des délais de baptêmes, Annexe n° 41 A).

— où l'on n'enregistre pas d'opposition très vive à l'Empire.

— où l'ensemble des instituteurs embauchés par les communes se comportent de façon exemplaire et sont les auxiliaires précieux du clergé (p. 326 et sq.).

• Par contre, *les régions de la Saône continuent à se déchristianiser,* comme en font foi les remarques des juges de paix de l'arrondissement de Vesoul et les missionnaires diocésains. La décadence des mœurs est générale. L'émigration importante, surtout après la récession économique amorcée sous le second Empire et l'épidémie de choléra de 1854. La natalité est en baisse, les éléments les plus dynamiques de la population cherchent des places ailleurs, notamment dans la région parisienne. Les sociétés de libre pensée et de franc-maçonnerie paraissent actives (cf. Champlitte) (p. 227, 255, 306).

Politiquement, la Haute-Saône s'oriente vers le radicalisme. Elle a manifesté une opposition très vive à l'Empereur Napoléon III. Les curés lui en veulent pour sa politique en Italie, mais les populations lui gardent rancune pour sa législation tracassière sur les cabarets (on sait combien ils étaient alors fréquentés) (p. 130, 297 et sq.).

On aperçoit, ainsi sur la carte, tout un fossé qui commence à se creuser le long de la vallée de la Saône (depuis le canton de Vauvillers, jusqu'à Gray et Autrey-les-Gray, en passant par Amance, Port et Scey-sur-Saône). Champlitte, éloigné de l'ensemble du diocèse n'a presque pas d'ordinations. La situation, sans être encore critique, n'est donc pas très brillante.

Quatre cantons seulement en Haute-Saône participent activement au recrutement : Héricourt, qui n'est encore qu'un ensemble de paroisses rurales (mi-protestantes, mi-catholiques, où l'industrie est

encore peu importante) ; Gy et Pesmes, favorisés sans doute par la proximité du petit séminaire de Marnay ; Combeaufontaine, dont il est plus difficile d'expliquer la fécondité en vocations (notons, cependant, que ce canton a toujours compté quelques « bonnes » paroisses tels qu'Aboncourt, Gésincourt...).

• *Dans le Territoire de Belfort,* enfin, Giromagny est en baisse, sans que nous trouvions d'explication à cette évolution.

III. — La période 1876-1920 (4)

1. LE DEPARTEMENT DU DOUBS.

Il continue, durant toute cette période à être en expansion démographique et économique. Les familles nombreuses se rencontrent encore souvent, surtout en montagne. Le recrutement sacerdotal conserve une assiette presque identique à celui de la période précédente.

• *La montagne et le plateau* sont des terres de chrétienté. Le curé y est partout à l'honneur. Il est respecté. C'est une promotion que d'accéder au sacerdoce pour la majorité des jeunes gens. La vie chrétienne est profonde, la pratique générale (cf. la carte des délais de baptême où dans bien des paroisses plus de la moitié des enfants sont encore baptisés le jour même ou le lendemain de leur naissance). Les missions sont bien suivies : le nombre des récalcitrants est faible (p. 457).

Toutes ces régions, qui sont à l'écart des grandes routes et des voies ferrées, résistent aux idées républicaines. La Séparation, et plus encore les Inventaires, sont partout mal accueillis. En certaines paroisses, on voit de véritables mobilisations contre les forces de l'ordre (Le Russey) (p. 149).

Seuls les cantons de Mouthe et de Morteau participent peu au recrutement du clergé : le premier est un canton où la vie est difficile (les petits cultivateurs et les vignerons de cette région ont du mal à vivre). Le second voit l'industrie s'implanter (horlogerie), les hommes et les idées nouvelles se répandre (passage du Col des Roches vers le Locle et La Chaux-de-Fonds) (p. 248).

• *La vallée du Doubs* est plus démunie en ordinations. A mesure que l'on descend du plateau vers la plaine, la transition est sensible. C'est que les cantons n'offrent pas du tout la même allure que ceux du Haut-Doubs.

(4) Cf. Annexe, carte n° 9.

La culture de la vigne, qui occupait encore à la fin du siècle d'importantes surfaces, subit une crise profonde avec le philloxéra et la concurrence des vins du Midi. La population, vivant difficilement sur cette terre, s'en va vers les centres industriels qui se créent : Baume-les-Dames, Besançon surtout, Torpes (papeterie) (p. 246).

L'urbanisation trop rapide des villes comme Besançon et Montbéliard n'est pas suivie par une augmentation du nombre des ordinations. La population catholique qui arrive en secteur ouvrier est-elle suffisamment préparée à affronter une mentalité toute différente dont les signes de matérialisation ne manquent pas ? On fait baptiser les enfants à quinze jours ou même à un mois... ce qui montre que beaucoup ne savent plus quelle est la signification vraie du sacrement. Les missions sont parfois « boycottées ». Les comités républicains sont nombreux et actifs : l'ensemble du « pays bas » vote à gauche ; l'influence des radicaux est parfois considérable (le sénateur Bernard à Baume-les-Dames ; le député Réville à Montbéliard). Les catholiques désemparés en arrivent à voter pour un protestant de droite (l'industriel Japy) (p. 271, 293, 295, carte 42 A).

Sur le plan religieux, de nombreuses paroisses sont sans curé dans la vallée du Doubs (cantons d'Audeux, Boussières, Rougemont). Le canton de Boussières est le siège des agissements du moine défroqué des Pilliers. Tout cela ne favorise pas le recrutement (p. 433, 446).

2. LA HAUTE-SAONE.

Elle est en train de perdre ce qu'elle avait gagné durant les années 1831-1875. Il semblait alors, à la fin de cette période du moins, que son recrutement sacerdotal était relativement bien établi... La Haute-Saône en bénéficie encore dans les années 1890. où elle a un taux d'ordinations supérieur à celui du Doubs. Mais des signes d'inquiétude apparaissent.

• Tout d'abord le département se dépeuple considérablement. La baisse démographique des années 1850-60 n'a pas été enrayée. Beaucoup de jeunes foyers sont partis. Ils ont cherché des places, à Paris notamment. Le taux de natalité subit une chute extraordinaire : il passe, à Rioz, de 24,2 pour mille en 1867 à 14 pour mille en 1907. Certains villages deviennent, dès lors, des villages de « vieux ». Les missionnaires signalent le peu d'enfants que comptent certaines paroisses. Le département perd ainsi petit à petit sa vitalité, sur le plan économique et humain (p. 226 et sq., 235, 238).

• Politiquement, ce sont les radicaux qui ont la situation en main. Ils ont su s'assurer l'attachement des populations qu'ils ont favorisées. L'hostilité contre l'Empereur a profité aux républicains. Leur influence est très forte (Couyba) (p. 129, 316 et sq.).

• Le petit séminaire de Marnay ferme ses portes en 1903, celui de Vesoul en 1906. La Haute-Saône n'a plus qu'un séminaire : celui de Luxeuil, qui subsiste malgré la tourmente, mais l'on a eu bien de la peine à le conserver (p. 400, 412).

De nombreuses paroisses sont vacantes dans les cantons de Rioz, Scey-sur-Saône, Autrey, Champlitte, Dampierre-sur-Salon (ces trois derniers appartiennent à l'arrondissement de Gray, le plus démuni en ordinations). Quelques paroisses du canton de Jussey n'ont plus de prêtres depuis longtemps... On s'y habitue fort bien (p. 434).

• Le scandale causé par Tavel, dans le canton d'Amance, puis dans celui de Marchaux, à la limite de celui de Rioz, n'est sans doute pas non plus sans répercussion (p. 447).

• Partout, l'on observe une baisse profonde de la pratique religieuse et de la foi. En bien des paroisses, seules les femmes pratiquent. Les ouvriers ne se dérangent plus pour assister aux exercices de la mission, qui ne leur sont d'ailleurs pas toujours bien adaptés. Les ouvriers qui travaillent aux chemins de fer, ont répandu des idées nouvelles : si l'on croit encore en Dieu, on ne croit plus à l'Eglise (p. 314, 455 et sq.).

En bref, la situation, sans être encore très critique, laisse beaucoup d'inquiétude : les prêtres sont en diminution constante et l'on ne voit pas les éléments positifs qui pourraient alors favoriser le recrutement sacerdotal.

3. LE TERRITOIRE DE BELFORT.

Il est en pleine décadence sur le plan du recrutement sacerdotal. A quoi tient-elle ?.

• Il y a certainement les effets de la guerre de 1870, particulièrement ressentis ici.

• Belfort s'urbanise rapidement. De simple petite cité, elle devient un centre important, aux allures de ville-champignon (p. 29, 271).

• L'industrie alsacienne se replie dans la région belfortaine (p. 278).

• Le petit séminaire de la Chapelle-sous-Rougemont est supprimé en 1883. Le Territoire se trouve, dès lors, éloigné des autres établissements ecclésiastiques (p. 400).

• La pratique religieuse est en baisse aux alentours de Belfort, et même dans certaines paroisses rurales (canton de Fontaine).

IV. — **La période 1921-1960** (5)

La carte étonne, au premier abord, par le contraste violent qui oppose seize cantons du plateau et de la montagne du Doubs, aux quarante-quatre autres cantons du diocèse, où, quelques-uns mis à part, la relève sacerdotale ne se fait pratiquement plus.

(5) Annexe, carte n° 10.

DEPARTEMENT DU DOUBS.

• *Montagne et plateau.* A quoi faut-il attribuer le maintien ou la montée extraordinaire des ordinations dans les seize cantons de cet ensemble ? Notons ce qui paraît l'essentiel :

— La vitalité de la population. Une population qui reste nombreuse, qui travaille, qui vit assez facilement (p. 227, 233, 238).

— Deux petits séminaires : Consolation et Maîche (p. 179).

— Une population qui reste chrétienne dans son ensemble. (cf. la carte des délais de baptême : on baptise encore généralement dans ces cantons, le dimanche qui suit la naissance). Les recherches sur la pratique religieuse (pascalisants et messalisants) confirment la solidité de la foi (p. 429, 432, 436, 465).

• *Les cantons protestants,* que nous continuons d'appeler ainsi par fidélité historique (ils sont en effet, tous, des cantons à majorité nettement catholique à l'heure actuelle) donnent quelques vocations, mais dans une très faible proportion de leur population catholique. Ce sont essentiellement les régions industrielles du diocèse, avec les villes (Besançon, Belfort). La pratique religieuse, et la foi sans doute aussi, ont subi la pression sociologique du monde ouvrier déchristianisé.

• *La vallée du Doubs,* en aval de L'Isle-sur-le-Doubs, assure un recrutement légèrement supérieur à celui d'avant la guerre de 1914. Cela est dû principalement, semble-t-il, à l'apaisement des luttes politiques. Les divers représentants élus au Conseil général ou à la Chambre sont bienveillants pour la religion. Les vieilles discussions sont oubliées. La ville de Besançon fournit, en chiffres absolus, beaucoup plus d'ordinations qu'auparavant : mais sa population a tellement augmenté que le pourcentage reste faible.

2. LA HAUTE-SAONE.

L'effondrement du recrutement sacerdotal est général dans l'arrondissement de Gray, mis à part le canton de Gray. L'arrondissement de Lure, lui aussi, mis à part les cantons de Faucogney et Melisey, fournit très peu d'ordinations.

• La région de Gray a certainement souffert de la suppression du petit séminaire de Marnay. Certes, les enfants qui désirent se préparer au sacerdoce peuvent venir soit à la Maîtrise de Besançon, soit à Luxeuil ; mais ils sont assez éloignés de leurs familles. Celles-ci n'hésitent-elles pas, quelquefois, à faire ce sacrifice ?

• La raison essentielle tient à la déchristianisation. Le nombre des pratiquants est très faible dans beaucoup de paroisses. Bien des pays importants restent sans mission pendant longtemps (p. 464).

• Le clergé ne tient pas tellement, quand il est originaire du Doubs, à « aller se perdre » en Haute-Saône. On considère volontiers un ministère dans ce département comme un exil, voire comme une punition dans certains cas. L'espoir reste chez beaucoup de prêtres d'avoir une « bonne » paroisse du Haut-Doubs (p. 450).

• Nombre de paroisses sont vacantes. Rattachées à une paroisse où réside le curé, elles ne voient celui-ci que quelques heures le jeudi et le dimanche. Aussi les familles n'ont-elles, en bien des cas, que peu de liens avec lui. Et les enfants, encore moins... Or, une vocation se cultive longuement...

• La charge pastorale des curés de la Haute-Saône est plus forte que celle des curés du Doubs. Dans le canton de Jussey, elle est en 1932 de 21,62... Quand on doit s'occuper de cinq ou six communes, on ne peut évidemment tout faire (p. 436).

• Seuls les cantons sous-vosgiens sont encore chrétiens. On y rencontre une forte pratique religieuse dans certaines paroisses. Ce sont elles qui fournissent les prêtres (canton de Faucogney notamment).

3. LE TERRITOIRE DE BELFORT.

Le Territoire de Belfort est en progrès par rapport à la période précédente. Tous ses cantons, sauf Fontaine, ont davantage d'ordinations. Bien que de plus en plus industrialisé, il manifeste encore souvent une foi assez vivace. Le clergé y est d'ailleurs plus nombreux qu'en Haute-Saône. Il y a très peu de paroisses vacantes. Il est cependant désavantagé du fait qu'il se trouve éloigné de tout petit séminaire, bien que les communications soient faciles pour se rendre à Luxeuil.

Conclusion

Faut-il tirer une conclusion des différentes analyses qui précèdent ? On ne peut pas manquer d'être frappé par la similitude générale des cartes : dans toutes les périodes, le Haut-Doubs et son plateau ont assuré l'essentiel du recrutement sacerdotal. Des soixante cantons qui forment le diocèse, il en est une quinzaine seulement qui fournissent régulièrement de nombreuses ordinations.

Cette situation était déjà celle que connaissait le diocèse au XVIII[e] siècle : à cette époque, en effet, la Haute-Saône donnait déjà deux fois moins d'ordinations que le Doubs.

Pareille continuité — dans l'abondance ou dans la pauvreté — n est pas sans étonner. A quoi peut-on l'attribuer ? Elle dépasse les événements, les régimes politiques, la question scolaire. Elle est même au-delà de certains problèmes démographiques, puisque la Haute-Saône avait jadis une population très supérieure à celle du Doubs... Elle dépasse la question des séminaires.

N'est-elle pas alors essentiellement liée à la vitalité chrétienne ? Nous retrouvons ici le facteur important de la famille. C'est dans les familles chrétiennes que naît la vocation sacerdotale : nous sommes contraint de remarquer que ces familles chrétiennes ont été, d'une manière générale, plus nombreuses dans le Doubs que dans la Haute-Saône ou dans le Territoire de Belfort.

Cette conclusion nous fait rejoindre un certain nombre de remarques de D. Szabo dont les hypothèses de travail paraissent être vérifiées ici dans leur grande ligne (1).

« La vie sacerdotale considérée du point de vue sociologique, écrit-il, comprend trois éléments :

» La vocation, qui a trait au surnaturel : l'appel de Dieu, médiatisé par l'Eglise, imprégnant l'homme qui a reçu cette grâce d'une spiritualité et d'une piété profondes ;

» La profession, qui traduit la fonction et le genre de vie du prêtre dans l'Eglise et dans la Cité : il s'agit d'un ensemble de traits sociaux qui situent l'homme de Dieu, lui assignent ses droits et ses devoirs dans les sociétés civique et ecclésiastique ;

(1) *Essai sur quelques aspects sociologiques de la crise du recrutement sacerdotal en France*, dans Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XXIV[e] année, 1958, n° 8, p. 635-646.

» Le métier, qui exprime les caractéristiques de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, l'organisation de l'exercice quotidien du ministère, la nature du travail concret accompli par le prêtre.

» Si le clergé ne perçoit pas toujours nettement cette dimension de son ministère, les laïcs, eux, la distinguent dès l'abord ».

Et Szabo de remarquer ensuite que « les ouvriers et tous ceux qui exercent un travail manuel sont presque exclusivement sensibles à l'aspect du métier, qui leur est le plus familier, le plus accessible mentalement », tandis que « dans les classes moyennes et les professions libérales, les gens sont extrêmement attentifs à l'aspect professionnel du prêtre ». Pour conclure : « On constate une perception différente de la dimension sociologique de la prêtrise suivant les grandes catégories sociales. Il va de soi que l'attitude qui résulte de cette perception détermine l'importance que ces divers milieux attachent aux trois éléments constituant la dimension sociologique de la prêtrise ».

Appliquées au diocèse de Besançon, ces remarques paraissent être vérifiées plus d'une fois. Nous avons noté, à diverses reprises, l'influence de la psychologie sociale sur le recrutement. Il nous paraît exact de le souligner : « l'idée que les jeunes se font du sacerdoce est fortement influencée par les opinions stéréotypées qui ont cours dans leur milieu ». Il ne fait aucun doute, par exemple, qu'au moment des luttes religieuses entre l'Eglise et l'Etat, l'opinion publique n'ait défavorisé le recrutement sacerdotal. Le fait que le monde ouvrier et les citadins aient pris peu de part à la relève peut aussi s'expliquer de cette manière. « Les travailleurs manuels considèrent le prêtre comme un bourgeois, qui a la « planque », comme ils voient d'ailleurs de la même manière tous ceux qui ne travaillent pas de leurs mains. L'aspect surnaturel des vocations leur échappe complètement... ». Les membres des classes moyennes et des professions libérales, eux, ont été sans doute aussi frappés, dans les époques troublées, par la précarité des conditions d'existence du clergé, la dureté de son métier, d'un mot par les conditions terrestres faites à l'exercice de cette vocation « pour qu'ils puissent accepter avec sérénité l'idée d'une vocation dans leur famille ».

En dirait-on autant des ruraux, et notamment des familles paysannes qui ont donné, on le sait, le plus grand nombre de prêtres à l'Eglise ? Nous ne le croyons pas, du moins, dans les régions où la foi est restée vivace. La part qu'elles ont prise au recrutement, la part qu'elles maintiennent encore, ne tient-elle pas, avant tout, à l'idée que ces familles se faisaient du prêtre ? Pour elles, nous l'avons noté aussi, ce dernier était avant tout l'homme de Dieu. On l'entourait de respect, de déférence. On admirait son abnégation. On attendait de lui une disponibilité totale, beaucoup de compréhension, finalement une attitude pleinement évangélique. De là les exigences profondes à l'égard du curé de la paroisse, comme aussi la souffrance de voir,

à certains jours ou dans certains cas, la plupart du temps isolés, qu'il ne répondait pas à cet idéal. Nous dirions volontiers que les familles de paysans chrétiens ont été surtout sensibles à l'aspect « vocation » du prêtre.

Ce qui suppose, évidemment, la foi. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ce soient d'abord les régions de foi profonde qui assurent la relève du clergé.

La vitalité chrétienne apparaît ainsi comme l'élément premier à analyser lorsqu'on veut expliquer l'histoire du recrutement sacerdotal. Pour naître, pour s'épanouir, pour parvenir à son terme, une vocation sacerdotale a besoin d'un climat de foi.

Restera toujours, évidemment, la difficile question d'évaluer ce « climat de foi ». On a beaucoup opposé, ces dernières années surtout, la foi traditionnelle et la foi vivante. En ce sens, on peut se demander si la foi des « montagnons » est assez vécue dans toutes les dimensions de la vie, pour n'être pas, petit à petit, grignotée par le matérialisme de la société moderne.

Cette foi, en tout cas, semble avoir suffi, jusqu'à la période récente, pour permettre aux vocations de s'acheminer vers l'ordination sacerdotale.

Suffira-t-elle encore dans l'avenir ? On peut légitimement se poser la question. Nous aurions personnellement tendance à y répondre par la négative. Dans un monde difficile, où le prêtre n'a plus la situation qu'il occupait aux dix-neuvième siècle, où il n'est plus entouré du même respect, où souvent il est inconnu ou méconnu, il faudra sans doute une foi plus profonde aux familles et aux jeunes gens — avec toutes les exigences qu'elle comporte — pour envisager le sacerdoce.

Faut-il s'en lamenter ? Dans la mesure où le prêtre sera davantage prêtre, où il cherchera à mieux se situer, comme l'Eglise elle-même (2) dans le monde où il vit, où toute son activité sera de révéler Jésus-Christ et son Evangile aux hommes de son temps, la grandeur du sacerdoce apparaîtra mieux. Elle sera peut-être capable, alors, de susciter d'autres vocations (3), qui auront à se réaliser à travers de nombreuses médiations humaines, dont est précisément chargée la Pastorale des Vocations.

---

(2) Cf. Vatican II : Constitution dogmatique sur l'Eglise (*Lumen gentium*) et Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps (*Gaudium et spes*).

(3) Cf. le Décret de Vatican II sur le ministère et la vie des prêtres (*Presbyterorum ordinis*), notamment le § 11.

APPENDICE

CEUX QUI ONT QUITTE LE DIOCESE...

On trouvera ci-dessous quelques indications rapides sur le nombre des prêtres qui ont quitté le diocèse pour entrer dans des ordres religieux et des congrégations missionnaires ou pour exercer leur sacerdoce dans d'autres diocèses (1).

Les renseignements ont été puisés dans les archives du Grand Séminaire ou fournis par les réponses à une enquête que nous avons adressée à plus de vingt ordres religieux.

1. *Six cent quarante-six prêtres* au moins, originaires du diocèse, l'ont quitté de 1801 à 1960, pour exercer ailleurs leur ministère.

Ils sont répartis d'après leur origine géographique et suivant les périodes définies précédemment :

Périodes	Doubs	Hte-Saône	Territoire de Belfort	Total
1801-1830	11	5	2	18
1831-1875	66	44	6	116
1876-1920	88	56	21	165
1921-1960	231	59	57	347
Total	396	164	86	646

Tableau n° 73

On notera :

1) la progression constante d'une période à l'autre ;

2) le nombre beaucoup plus grand de départs dans les quarante dernières années ;

3) la part très inégale de chaque département, aussi bien en nombres absolus que par rapport à la population : à lui seul, le Doubs a fourni plus de la moitié des départs vers l'extérieur.

(1) Nous ne parlons ici que des prêtres ayant quitté définitivement le diocèse (que nous désignerons par l'abréviation « Ext » = Extérieur). Ne sont donc pas compris les aumôniers militaires, les aumôniers de divers mouvements sur le plan national, ni les prêtres « prêtés » momentanément à d'autres diocèses et qui restent incardinés au diocèse de Besançon.

2. Quel est le *pourcentage de ceux qui partent* vers l'extérieur, par rapport au nombre total de prêtres originaires du diocèse ?

Pour l'établir, nous donnerons tout d'abord, en nombre absolus, à chaque période et pour chaque département, la répartition des prêtres restés dans le diocèse (D) et de ceux qui l'ont quitté (Ext) :

Départements	1801-1830			1831-1875		
	D	Ext	Total	D	Ext	Total
Doubs	431	11	442	694	66	760
Haute-Saône ...	240	5	245	636	44	680
Ter. de Belfort .	40	2	42	89	6	95
Total	711	18	729	1 419	116	1 535

Départe.	1876-1920			1921-1960			Total général		
	D	Ext	Total	D	Ext	T	D	Ext	T
Doubs	543	88	631	642	231	873	2 310	396	2 706
H.-Saône .	382	56	438	230	59	289	1 488	164	1 652
T. de Belf.	79	21	100	112	57	169	320	86	406
Total	1 004	165	1 169	984	347	133	4 118	646	4 764

Tableau n° 74

Le pourcentage de ceux qui sont partis, par rapport à l'ensemble, s'établit comme suit :

Départements	1801-1830	1831-1875	1876-1920	1921-1960
Doubs	2,5 %	8,6 %	13,9 %	26,4 %
Haute-Saône ..	2	6,4	12,7	20,4
T. de Belfort ..	4,7	6,3	21	33,7

Tableau n° 75

Ce tableau appelle quelques remarques :

a) La progression est constante suivant les périodes chronologiques : le diocèse a vu sans cesse augmenter la proportion des séminaristes et des prêtres qui s'orientaient vers un ministère extérieur, dans tous les départements.

b) L'augmentation affecte tous les départements, mais elle est particulièrement forte dans le Territoire de Belfort depuis 1876.

3. *Où sont-ils partis ?* Dans trois « directions », essentiellement :

a) Ce sont, en premier lieu, les missions lointaines qui ont attiré les prêtres : certaines congrégations missionnaires ont particulièrement recruté en Franche-Comté, telles les Missions Etrangères de Paris, les Missions Africaines de Lyon et les Pères Blancs. En 1881, on comptait 49 prêtres du diocèse « employés dans les missions » ; il étaient 61 en 1890, et pendant longtemps leur nombre n'a pas beaucoup varié. Mais de 79 en 1940 ils sont passés à 303 en 1960. Un graphique (2) indique l'effectif des missionnaires de 1840 à 1960.

b) Les religieux exerçant leur ministère en France n'ont pas été très nombreux jusqu'à la période récente : en 1940, on n'en dénombrait qu'une vingtaine, si l'on en croit l'*Ordo* (cisterciens, oratoriens, rédemptoristes, dominicains, etc.).

c) Enfin, le nombre des prêtres séculiers partis définitivement dans d'autres diocèses n'a augmenté, lui aussi, que dans les trente dernières années. Les renseignements donnés par l'*Ordo* avant 1950 sont sur ce point très incomplets. En 1960, on comptait 122 prêtres franc-comtois employés dans une quarantaine de diocèses français, et notamment dans ceux de Troyes, Sens, Langres, Dijon, Saint-Claude et Nice. Le départ de prêtres séculiers — vers d'autres diocèses français ou vers l'étranger — s'est accru depuis 1960.

(2) Cf. Annexe, graphique n° 31. Renseignements puisés dans les *Ordos* diocésains.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A. A. : Archives de l'Archevêché de Besançon.

A. A. E. : Association des Anciens Elèves.

A. B. : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

A. D. : Archives Départementales du Doubs.

A. F. C. : Annales Franc-comtoises.

A. G. : Annales de Géographie.

A. L. U. B. : Annales Littéraires de l'Université de Besançon.

A. M. : Archives de la Mission d'Ecole.

A. N. : Archives Nationales.

A. S. : Archives du Grand Séminaire de Besançon.

An. Sem. : Annales de l'Œuvre des Séminaires.

B. R. S. : Bulletin Régional de Statistique (I. N. S. E. E.).

D. E. S. : Diplôme d'Etudes Supérieures.

E. R. : Economie et Réalités franc-comtoises.

M. S. E. : Mémoires de la Société d'Emulation.

N. R. Th. : Nouvelle Revue Théologique.

R. S. : Le Recrutement Sacerdotal.

S. A. H. S. : Société d'Agriculture de la Haute-Saône.

S. G. E. : Société Grayloise d'Emulation.

S. R. : Semaine Religieuse.

V. D. : Voix Diocésaine.

V. S. R. : Vocations Sacerdotales et Religieuses.

BIBLIOGRAPHIE

Les indications bibliographiques qui suivent donnent, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, la liste des *principaux travaux* que nous avons consultés ou qui sont cités dans cet ouvrage. Elles ne comprennent pas les très nombreux articles extraits des différentes revues comtoises citées, sauf quelques études importantes qui méritent d'être signalées.

Pour les sigles et les abréviations, se reporter à la page précédente.

I - BIBLIOGRAPHIE GENERALE

BIROU (A.). — *Sociologie et religion*, Paris, Econ. et Humanisme - Ed. ouvrières, 1959. 265 p.

BOULARD (F.). — *Essor ou déclin du clergé français*, Paris, Cerf, 1950, 479 p. — *Premiers itinéraires en sociologie religieuse*, Paris, Ed. ouvrières, 1953, 157 p., pl., graph.

BRUGERETTE (J.). — *Le prêtre français et la société contemporaine*, 3 vol., Paris, Lethielleux, 1933-1938, VIII-312, XII-637, VI-793 pp.

BUISSON (F.). — *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 2 vol., Paris, Hachette, 1882, 3 103 p.

CARRIER (H.). — *Psycho-sociologie de l'appartenance religieuse*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, 1960, 314 p.

CHARPIN (F.-L.). — *Pratique religieuse et formation d'une grande ville*. Le geste du baptême et sa signification en sociologie religieuse, Paris, Centurion, 1964, 332 p.

CHOLVY (G.). — *Les vocations sacerdotales et religieuses du diocèse de Montpellier* (1801-1956), D. E. S., Montpellier, 1956.

DANSETTE (A.). — *Histoire religieuse de la France contemporaine*, 2 vol., Paris, Flammarion, 1951, 528-691 pp.

DEBIDOUR (A.). — *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870*, 2e éd., Paris, Alcan, 1898, II-740 pp.

DELACROIX (S.). — *La réorganisation de l'Eglise de France après la Révolution* (1801-1809). T. I, Les nominations d'évêques et la liquidation du passé, Thèse, Lettres, Paris, 1957. Paris, Le Vitrail, 1962, VI-487 p.

DELABROYE (M.) et IZARD (R.). — *Jalons pour une théologie de la vocation*, dans V. S. R., mars 1960, p. 137-173.

DELBREL (J.). — *Pour repeupler nos séminaires*, Paris, Lethielleux, 1907, VIII-420 pp.

DONCŒUR. — *La crise du sacerdoce*, Paris, Flammarion, 1932, VII-202 pp.

DUDON (P.). — *Les séminaires sous le premier Empire*, dans R. S., mars 1908, p. 46-58.

DUQUESNE (J.). — *Les prêtres*, Paris, Grasset, 1965, 309 p.

FERRE (M.). — *Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs*. Thèse, Lettres, Paris, 1954. Paris, Soc. Universitaire d'édition et de librairie, 1955, 337 p.

GOGUEL (F.). — *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*, Paris, Colin, 1951, 144 p. (cartes).

GOGUEL (F.) et DUPEUX (G.). — *Sociologie électorale*, Paris, Colin, 1951, 89 p.

GUIMET (F.). — *L'âge et le nombre de nos prêtres*, dans *Vocations et Sacerdoce*, bulletin de l'œuvre des vocations du diocèse d'Autun, nos 78-79, 1948-1949, p. 16-28, graph.

GUIRAUD (J.). — *La Séparation et les élections*, Paris, Lecoffre, 1906, VIII-436 pp.

HOUTART (F.). — *Sociologie des vocations*, dans les Actes du congrès international de Rome, 10-16 décembre 1961, Paris-Fribourg, Ed. Saint-Paul, 1963, p. 29-43.

LATREILLE (A.). — *Autour d'une aumônerie d'Ecole normale :* prêtres et instituteurs dans les dernières années du second Empire, dans Revue d'Histoire de l'Eglise de France, 1953, p. 46-63.
— *L'Eglise catholique et la Révolution française,* 2 vol., Paris, Hachette, 1946, VIII-279-292 pp.
LEAUD (A.) et GLAY (E.). — *L'école primaire en France : ses origines, ses différents aspects au cours des siècles, ses luttes, ses victoires, sa mission dans la démocratie,* 2 vol., Paris, La Cité française, 1934, 313-314 pp.
LE BRAS (G.). — *Etudes de sociologie religieuse,* 2 vol, Paris, P. U. F., 1955-1956, XIX-819 pp.
— *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France,* 2 vol., Bibl. des Hautes Etudes, Paris, P. U. F., 1942-1945, 128 et 153 pp.
LEBRET (L.-J.). — *La France en transition,* Econ. et Humanisme - Ed. ouvrières, 1957, 165 p.
LOCHET (L.). — *La vie du prêtre, appel au sacerdoce,* dans V. S. R., janvier 1963, p. 21-44.
LUZZI (J.). — *L'Amérique latine a besoin de prêtres,* dans N. R. Th., sept.-oct. 1955, p. 822-846.
MALMENDIER (J.) et HEUSCHEN (J.). — *La crise des vocations dans le diocèse de Liège,* dans Revue eccl. de Liège, t. 34, 1947, p. 353-357.
MANEVY. — *La presse de la IIIe République,* Paris, J. Foret, 1955, 255 p.
MAURAIN (J.). — *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1859.* Thèse, Lettres, Paris, 1930. Paris, Alcan, 1930, LI-991 pp., carte.
MILHAUD (A.). — *Histoire du radicalisme,* Paris, Société d'éd. françaises et internationales, 1951, 415 p.
MOLS (R.). — *Croissance et limites de la sociologie religieuse,* dans N. R. Th., 1955, p. 144-152.
PERRIN (Mgr). — *Les vocations sacerdotales en Ile-et-Vilaine de 1910 à 1945,* dans Economie et Humanisme, sept-oct. 1947, p. 523-529.
POUTHAS (Ch.). — *Histoire politique du second Empire,* Paris, C. D. U., 1954, 3 fasc., 240 p.
— *La population française pendant la première moitié du XIXe siècle,* I. N. E. D. Travaux et Documents, n° 25, Paris, P. U. F., 1956, 225 p.
— *L'Eglise catholique de l'avènement de Pie VII à l'avènement de Pie IX,* Paris, C. D. U., 1945, 315 p.
— *L'Eglise et les questions religieuses sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848),* Paris, C. D. U., 1961, 298 p.
— *Les rapports des Eglises et de l'Etat de 1815 à 1848,* Paris, C. D. U., 1942, 5 fasc., 330 p.
REMOND (R.). — *La droite en France de la première Restauration à la Ve République,* Nouv. éd., Paris, Aubier, 1963, 415 p.
— *Recherche d'une méthode d'analyse historique de la déchristianisation depuis le milieu du XIXe siècle,* Colloque d'histoire religieuse, Lyon, oct. 1963, p. 122-156.
RIBOT (A.). — *Enquête sur l'enseignement secondaire,* présentée par..., Paris, Impr. de la Chambre des Députés, 1899, 6 vol.
RIGAULT (G.). — *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes,* 9 vol., Paris, Plon, 1937-1953.
ROUSSEAU (H.). — *L'œuvre des vocations ou la question vitale du recrutement,* Paris, Saint-Paul, 1901, VII-296 pp.
ROVOLT (J.-B.). — *Vie du T. R. P. Ange Le Doré. supérieur général des Eudistes (1834-1919),* 2 vol., Besançon, Jacques et Demontrond, 1925, XVI-395-399 pp.
SEVRIN (E.). — *Les missions religieuses en France sous la Restauration (1815-1830),* 2 vol., Saint-Mandé, Proc. des prêtres de la miséricorde 1948 et Paris, Vrin, 1959, XXVII-366-531 pp.
SEVRIN (R.). — *Histoire de l'enseignement primaire en France sous la Révolution, Le Consulat et l'Empire* (t. I). *La Restauration* (t. II), Paris, Vrin, 1933, 76-156 pp.
STOETZEL (J.). — *La psychologie sociale,* Paris, Flammarion, 1963, 316 p.
SZABO (D.). — *Essai sur quelques aspects sociologiques de la crise du recrutement sacerdotal en France,* dans le bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain, XXIVe année, 1958, n° 8.
VIAL (F.). — *Trois siècles d'histoire de l'enseignement secondaire,* Paris, Delagrave, 1936, VIII-287 pp.

Enquêtes pastorales (I)

Diocèses de Suisse Romande, aspects sociologiques et religieux, Lausanne, Publ., de l'Action Catholique Romande, s.d., 43 p., cartes, pl., graph.

Le Calvados, diocèse de Bayeux et Lisieux. Sociologie et pastorale, Bayeux, Evêché, 1961, pp. 55-59.

Pratique religieuse et orientations pastorales. Diocèse de Séez, Alençon, Dir. des Œuvres, 1956, 32 p., pl.

Regards sur la Picardie, Amiens, Yvert et Cie, 1959, 29 p., pl.

II - BIBLIOGRAPHIE COMTOISE

Le chercheur trouvera de nombreuses indications bibliographiques dans les deux ouvrages suivants :

FOHLEN (Cl.). — *Bibliographie franc-comtoise, 1940-1960* (sous la direction de...). Cahiers d'études comtoises, n° 2, Paris, Les Belles Lettres, 1961, A. L. U. B., vol. 40. L'ouvrage comprend quatre sections : I, Antiquité ; II, Histoire ; III, Géographie ; IV, Dialectologie. 116 p.

GIRARDOT (J.) et TREVILLERS (J. de). — *Répertoire bibliographique des ouvrages concernant le département de la Haute-Saône imprimés jusqu'en 1957*, S. A. H. S., Vesoul, 1957. Les auteurs mentionnent d'abord les ouvrages généraux sur la Franche-Comté, puis les publications des différentes sociétés savantes. Vient enfin une liste des ouvrages classés par ordre alphabétique des auteurs et des écrits anonymes. Table raisonnée des matières à la fin du volume. 207 p.

Périodiques

De très nombreux articles et renseignements concernant l'histoire du diocèse ont été publiés dans les différentes revues comtoises :

Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon. Besançon, Daclin, puis Jacques et Demontrond, 1806-

Annales de l'Œuvre des Séminaires du diocèse de Besançon. Besançon, Jacques et Demontrond, 1895-1955.

Annales franc-comtoises, revue religieuse, historique et littéraire. Besançon, Jacquin, 2 séries : I, 1864-1870 (14 vol.) ; II, 1889-1905 (17 vol.).

Annuaire (statistique et historique) du département du Doubs. Besançon, 1811-1925.

Annales littéraires de Franche-Comté, organe de l'Université de Besançon et de l'Institut d'études comtoises et jurassiennes. Besançon, 1946-1949, devenu : *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, Besançon, 1950-

Bulletin de l'enseignement primaire libre du diocèse de Besançon. Besançon, Imp. de l'Est, 1924-1945.

Bulletin de l'Association des anciens professeurs et élèves du petit séminaire de Consolation, Jacquin, puis Imp. de l'Est, 1890-

Bulletin de l'Association des anciens maîtres et élèves du petit séminaire de Luxeuil. Diff. édit., 1888-

Bulletin de l'Association des anciens professeurs et élèves du petit séminaire de Marnay, Besançon, Jacquin, 1891-1903.

Bulletin de l'Association des anciens professeurs et élèves du petit séminaire d'Ornans, Besançon, Jacquin, puis Bossanne, 1855-1909.

Bulletin de l'Association des anciens professeurs et élèves du petit séminaire d'Ornans et des amis du petit séminaire de Maîche. Besançon, Bossane, puis Imp. de l'Est, 1910-

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. Vesoul, Suchaux, puis Bon, 1869-

Bulletin de la Société grayloise d'Emulation. Gray, Roux, 1898-1938. 23 vol.

Bulletin des anciens professeurs et élèves de la Maîtrise. Besançon, Imp. de l'Est, 1926-

---

(1) Toutes les enquêtes pastorales réalisées ces dernières années n'abordent pas le problème des vocations sacerdotales. Nous ne mentionnons que celles qui nous ont réellement servi.

Bulletin régional de statistique. I. N. S. E. E., Direction régionale de Dijon, 1952-
Chanteclair, revue d'éducation chrétienne. Besançon, Imp. de l'Est, 1946-
Economie et Réalités franc-comtoises. Chambre de commerce de Besançon et du Doubs, 1957-
Etats du diocèse de Besançon publiés en 1815, 1823, 1841, 1855, 1873, et chaque année depuis 1882, en annexe de l'Ordo diocésain.
Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, Barbier, puis Soc. anonyme d'imp. montb., 1862. (Parus sous le titre : Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'Emulation de Montbéliard, de 1852 à 1861.)
Mémoires de la Société libre d'Emulation du département du Doubs. Besançon, diff. édit., 1841-
Semaine Religieuse (La) du diocèse de Besançon. Besançon, Jacquin, puis Imp. de l'Est. 1876-1941.
Vocations, bulletin trimestriel de l'Œuvre des vocations du diocèse de Besançon. Besançon, Jacques et Demontrond, 1956-
Voix diocésaine (La) de Besançon. Besançon, Imp. de l'Est, 1942-

Monographies

BAILLE (Ch.). — *Le Cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon (1788-1833), Paris, Perrin,* 1904, 489 p.
BALL (J.). — *Curés et instituteurs, hier, aujourd'hui.* Besançon, Imp. de l'Est, 1951. 75 p.
BASCOUL (L.). — *Vie de Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais (1821-1888).* 2 vol. Arras-Paris, Sueur-Charruey, 1902 (XVIII-402-472 pp.)
BEAUSEJOUR (Mgr de). — *Monsieur l'abbé J.-C. Boilloz, 1805-1890, notice biographique.* Besançon, Jacques et Demontrond, 1916. 166 p.
BERGIER (J.-B.). — *Histoire de la communauté des prêtres missionnaires de Beaupré et des missions faites en Franche-Comté depuis 1676 jusqu'en 1850, pour servir de complément à l'histoire des diocèses de Besançon, Saint-Claude, Langres, Dijon, Bâle et Strasbourg.* Besançon, Monnot, 1853. 460 p.
BERGIER (J.-F.). — *Supplément à la vie du Cardinal Mathieu, de son vivant archevêque de Besançon.* Besançon, Bonvalot, 1883. 332 p.
BESSON (Mgr). — *M. de Montalembert en Franche-Comté.* Besançon, Turbergue, 1872. VIII-302 pp.
— *Vie de M. l'abbé Busson, ancien secrétaire général des affaires ecclésiastiques.* Besançon. Turbergue, 1862. X-516 pp.
— *Vie de Mgr Paulinier, évêque de Grenoble, archevêque de Besançon.* 3e éd. Paris, Bray-Retaux, 1886. IX-428 pp.
— *Vie du Cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.* 2 vol. Rouen-Paris, Retaux-Bray, 1887. X-516-680 pp.
— *Vie du Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.* Paris, Bray-Retaux, 1882. VIII-492-513 pp.
BILLEREY (M.-. — *Les rapports entre le catholicisme et le protestantisme dans le Pays de Montbéliard de 1676 à 1875.* D. E. S., Besançon.
BINET (Cal). — *Lettres pastorales et mandements de Charles-Henri, Cardinal Binet, 1928-1936.* Besançon, Imp. cath. de l'Est, 1936. 493 p.
BOCHET (L.). — *Le Pays de Vesoul et de Gray,* A. G. XXXIII, 1924, p. 115-129.
BOILLOT (J.-M.). — *Autobiographie de Joseph-Marcellin Boillot, curé-doyen de la Madeleine, à Besançon.* 2 vol. Besançon, Dodivers, 1891. 280-504 pp.
— *Mélanges de quelques questions agitées de mon temps dans mon coin de pays.* Besançon, Dodivers, 1888. VI-253 pp.
BOITEUX (L.). — *Lamennais et les Franc-comtois,* A. B., 1937, p. 24-52.
— *Les mennaisiens franc-comtois, MM. Hugo, Busson, Doney, Gousset, Jeanjacquot, Blanc, Gaume et Gerbet,* A. B., 1928, p. 65-94.
BORNE (L.). — *L'instruction populaire en Franche-Comté avant 1792.* 2 vol. Besançon, Imp. de l'Est, 1949-1953. VI-644-475 pp.
— *Natalité à Boussières (Doubs) de 1673 à 1935,* A. B., 1955, p. 146-157.
BORREY (F.). — *La Franche-Comté en 1814.* Thèse, Lettres, Besançon, 1912-1913. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912. XX-309 pp.
— *L'esprit public chez les prêtres franc-comtois pendant la crise de 1813 à 1815. Documents inédits, recueillis et publiés avec une introduction, des éclaircissements et des notes, par...* Thèse, Lettres, Besançon, 1912-1913. Paris, Leroux, 1912.
BOURRIOT (S.). — *La vie politique dans le département du Doubs, de 1815 à 1830.* D. E. S., Besançon, 1948, 162 p., carte.

BRETILLOT (Abbé). — *L'industrie et le commerce à Besançon depuis 1820.* A. B., 1877, p. 99-114.
BRIFFAUT (abbé). — *Histoire de la seigneurie et de la ville de Champlitte (Haute-Saône).* Langres, Dallat, 1869. VII-205
BROCHET (L.-J.). — *L'homme comtois et son devenir économique.* E. R., n° 50, déc. 1961, p. 560-565.
BROUTIN (P.). — *La réforme pastorale en France au XVII^e siècle.* T. I, ch. XVI : Antoine-Pierre I de Grammont, archevêque de Besançon (1663-1698). Paris Tournai, Desclée et Cie, 1956, p. 309-326. T. II, ch. XX : Antoine-Pierre I de Grammont et le séminaire de Besançon, *Id.*, p. 301-309.
BURLET (Ch.). — *L'abbé Marc Brésard, fondateur et premier supérieur du petit séminaire de Luxueuil.* Besançon, Jacquin, 1896. 48 p.
CASTAN (A.). — *Besançon et ses environs,* 3^e éd. Besançon, Jacques et Demontrond, 1936. 402 p.
Centenaire du séminaire de Luxeuil (18 juin 1912). A. A. E., Luxeuil, 1912, 92 p.
Centenaire du séminaire Notre-Dame-de-Consolation (14 juin 1933). Besançon, Imp. cath. de l'Est, 1934, 130 p.
CHAPUIS (R.). — *Une vallée franc-comtoise, la Haute-Loue.* D. E. S., Besançon, 1957. Les Belles Lettres, Paris, 1958. A. L. U. B., vol. 23, 222 p.
CHARLES (J.). — *Les débuts du mouvement syndical à Besançon, la Fédération ouvrière (1891-1914).* D. E. S., Besançon, 1960. Paris, Ed. sociales, 1962. 220 p.
CHEVALIER (M.). — *Ouvriers-paysans et migrations quotidiennes dans la région de Belfort et Montbéliard,* E. R., n° 41, janv.-févr. 1961, p. 38-57, cartes.
— *Les migrations de travailleurs dans le département du Doubs (région de Montbéliard exclue).* Paris, Les Belles Lettres, 1960. A. L. U. B., vol. 37, 16 p., carte.
CHEVALIER (M.) et SCHERRER (J.-J.). — *Documents sur le développement urbain de Besançon en 1840 et 1940.* Paris, Les Belles Lettres, 1957. A. L. U. B., vol. 18, 37 p., fig. dépl.
CHEVILLET (M.). — *Essai sur le commerce de Franche-Comté (1755). Travail inédit publié avec introduction et notes par Ch. Godard.* S. G. E., n° 9, 1906, p. 15-68.
COLOMBOT (L.). — *Histoire du grand séminaire de philosophie,* manuscrit, A. S., 1890, 230 p.
— *Notices historiques sur les petits séminaires de Besançon, leurs maîtres les plus connus et leurs élèves les plus distingués,* manuscrit, A. S., 1889, 386 p.
DAVEAU (S.). — *Les régions frontalières de la montagne jurassienne, étude de géographie humaine.* Thèse, Lettres, Paris, 1957. Trévoux, Imp. de Trévoux, 1959. 572 p., XIV pl.
DAVID (P.-L.). — *Amance en Franche-Comté.* Paris, Picard, 1926. XX-511 pp.
DEGAUDRAN (J.). — *Négociations pour l'échange des paroisses alsaciennes contre des paroisses franc-comtoises (1757 à 1782).* Revue d'Alsace, mars-avril 1904, p. 198-211. (Article publié sous le pseudonyme de A. Linotte.)
DEMOMENT (A.). — *La relève sacerdotale dans le diocèse de Besançon.* R. S., n° 40-41. Tiré à part, Moulins, Crépin-Leblond, 1936. 48 p.
DOLLFUS (E.). — *Notes pour servir à l'histoire de l'industrie cotonnière dans les départements de l'Est.* Bull. de la Soc. industrielle de Mulhouse. Mulhouse, Baret, 1857, p. 435-462.
DROZ (S.). — *Recherches historiques sur la ville de Besançon. Collège.* Besançon, Turbergue, 1856, VII-540 pp.
DUBOURG (Mgr). — *Regards sur le ministère sacerdotal. Conférences à mes séminaristes.* Besançon, Imp. de l'Est, 1942. XII-318 pp.
DUCELLIER (Mgr). — *Instructions pastorales, lettres, circulaires et mandements de Mgr Arthur-Xavier Ducellier, archevêque de Besançon, 1887-1893.* Besançon, Outhenin-Chalandre, 1893, sans pagin.
DUFFET (Lt). — *Combats autour de Besançon à Cussey, Buthiers, Auxon, Châtillon, 22 et 23 octobre; Cussey, 21 janvier; Vorges, Busy, 24, 25, 26 janvier.* Besançon, Cariage, 1914. 42 p.
FARCY (L.) et RONCON (A.). — *Ruraux travaillant en usine. Région de Pontarlier.* Barbizier, 1957, p. 477-482.
FAURE-SOULET (F.). — *Analyse économique de la Haute-Saône.* Institut d'économie régionale de Bourgogne-Franche-Comté. Université de Dijon. Faculté de Droit, s.d., 49 p., tabl., graph.
— *Analyse économique du département du Doubs.* Institut d'économie..., s.d., 64 p., tabl., graph.
— *Analyse économique du Territoire de Belfort.* Institut d'économie..., s.d., 31 p., tabl., graph.

FEBVRE (L.). — *Philippe II et la Franche-Comté. Etude d'histoire politique, religieuse et sociale.* Thèse, Lettres, Paris, 1911-1912. Paris, Champion, 1912. LVI-807 pp.
— *Histoire de la Franche-Comté,* 2e éd., Paris, Boivin, 1922, XI-306 pp.
FOHLEN (Cl.). — *Cent vingt-cinq ans de communications,* M. S. E. Doubs, 1965, p. 158-177, cartes.
— *Les échecs ferroviaires de Besançon,* M. S. E. Doubs, 1961-1962, p. 1-15.
FOULON (Mgr). — *Instructions pastorales, lettres-circulaires et mandements de Mgr Joseph-Alfred Foulon, archevêque de Besançon, 1882-1887.* Besançon, Outhenin-Chalandre, 1887. 560 p.
FOURIER-BONNARD (Mgr). — *Le vénérable père Antoine-Sylvestre Receveur, fondateur de la Retraite Chrétienne (1750-1804).* Paris, Vitte, 1936. XVII-450 pp.
GAGEY (J.). — *Quelques réflexions sur l'évolution économique de la Haute-Saône.* Barbizier, 1957, p. 535-539.
GAUTHEY (J.). — *Un des quatorze. Mgr François-Léon Gauthey, évêque de Nevers, archevêque de Besançon (1848-1918).* Paray-le-Monial, Maison des Chapelains, 1927. XXIX-350 pp.
GAUTHEY (Mgr). — *Instructions pastorales et mandements de Mgr François-Léon Gauthey, archevêque de Besançon,* 1910-1918. 2 vol. Besançon, Jacques et Demontrond. 527-573 pp.
GAVOILLE (J.). — *La vie politique dans le département du Doubs de 1871 à 1906.* D. E. S., Besançon, 1953.
GERMAIN (L.). — *Un journal d'opposition sous l'Empire.* Besançon, Imp. de l'Est, 1933. 19 p.
GIBERT (A.). — *La Porte de Bourgogne et d'Alsace (Trouée de Belfort). Etude géographique.* Thèse, Lettres, Paris, 1930, Colin, 1930. XIV-637 pp.
GIRARD (J.). — *La vigne et le vin en Franche-Comté. Les vignobles comtois devant le problème des appellations d'origine.* Besançon, Jacques et Demontrond, 1939. 233 p.
GIRARDOT (J.). — *Un curé franc-comtois aux Etats-Généraux : l'abbé Rousselot, député du baillage d'Amont, d'après sa correspondance, 1789-1791.* S. A. H. S., 1927, p. 86-107.
GODARD (C.). — *Essai sur le gymnase de Montbéliard,* M. S. E., Montbéliard, 1893, p. 1-248.
— *Les ports de Gray,* S. G. E., 1913, n° 16, p. 23-55.
GOETZ-GIREY (R.). — *Un exemple de croissance économique, le « Pays de Montbéliard »,* dans Le Pays de Montbéliard et les régions voisines dans l'histoire et dans l'économie, Dijon, Bernigaud-Privat, 1958, p. 13-25.
— *Stimulants et propagation de la croissance dans le Pays de Montbéliard.* E. R., n° 33, avril 1960, p. 112-121.
GOUSSET (le chanoine). — *Le Cardinal Gousset, sa vie, ses œuvres, son influence.* Besançon, Bossanne, 1903. XV-603.
GRIMAL (A.). — *Cent ans de la vie d'un collège. 1801-1906. Essai historique sur le collège de Lure.* Belfort, Devillers, 1906. 253 p.
GUIDEE (A.). — *Vie du R. P. Joseph Varin, religieux de la compagnie de Jésus, ancien supérieur général des Pères du Sacré-Cœur en Allemagne et des Pères de la foi en France.* 2e éd. Paris, Douniol, 1860. 405 p.
HIRSCHI (E.). — *Evolution de l'horlogerie dans le cadre comtois, 1840-1965.* M. S. E., Doubs, 1965, p. 109-132.
HUMBRECHT (Mgr). — *Lettres pastorales et mandements de Mgr Joseph-Marie-Louis Humbrecht, archevêque de Besançon.* Besançon, Imp. cath. de l'Est. 566 p.
HUOT-PLEUROUX (P.). — *Belvoir, un petit séminaire oublié.* Barbizier, 1957, p. 487-491.
— *Deux siècles de recrutement sacerdotal.* Barbizier, 1956, p. 434-442, cartes.
— *D'où viennent nos futurs prêtres ?* Barbizier, 1955, p. 337-342, carte.
— *La Vie chrétienne dans le Doubs et la Haute-Saône de 1860 à 1900, d'après les comptes rendus des missions paroissiales.* Thèse complémentaire, Lettres, Paris, 1965. Besançon, Néo-Typo, 1965, 384 p.
JACQUENET (J.-B.). — *Histoire du séminaire de Besançon.* Reims, Bonnefoy, 1864. XXXII-598 pp.
JACQUOT (E.). — *Un curé dans une grève aux automobiles Peugeot (6 juillet-7 août 1922).* Paris, Spes, 1924. 151 p.
JOACHIM (J.). — *Histoire du collège Saint-Benoît, à Delle (1875-1906).* Colmar, 1950.

LAMBERT (R.). — *Structure agraire et économie rurale du plateau de Levier,* dans Bull. Ass. géog. franç., 1953, p. 170-178.
LANDMANN (F.). — *Le collège épiscopal de Zillisheim.* Mulhouse, 1932.
LEBEAU (R.). — *Géographie électorale du Jura français,* dans Université de Rennes, cinquantième anniversaire du laboratoire de géographie, 1902-1952. Rennes, 1952, p. 328-349, fig.
LEBON (E.). — *Etudes historiques, morales et statistiques sur l'horlogerie en Franche-Comté.* Besançon, Bullet, 1860. 347 p.
LE COZ (Mgr). — *Mandements de Mgr Claude Le Coz, archevêque de Besançon, 1805-1815.* 3 vol. Besançon, Mourgeon, sans pagin.
LEDEUR (E.). — *Cent vingt ans de vie catholique dans le diocèse de Besançon (1834-1954).* M. S. E., Doubs, 1965, p. 37-93.
— *Monseigneur Bringard, supérieur du Grand Séminaire de Besançon.* Besançon, Imp. de l'Est, 1951. 75 p.
— *Monsieur le chanoine Roy, supérieur du séminaire de Luxeuil (1922-1951).* A. A. E., Luxeuil, 1960. Tiré à part, Luxeuil, Valot, 1960. 54 p.
LIGIER (S.). — *Recherches sociologiques sur la pratique religieuse du Jura.* Lons-le-Saunier, 1951. 4 fasc. ronéot. 582 p.
LORBERT (A.). — *La France au travail, Champagne, Franche-Comté, Jura.* Paris, Roer, 1926. 286 p.
LOVY (P.). — *Protestantisme.* M. S. E., Doubs, 1965, p. 95-108.
LOYE (A.). — *Histoire de l'Eglise de Besançon.* 6 vol. Besançon, Jacquin, 1901-1903.
MAILLARD (F.). — *L'industrialisation en Pays de Montbéliard.* Thèse, Droit et Sciences écon. Nancy, 1952, ronéot. 265 p.
MARECHAL (Ph.). — *La Révolution dans la Haute-Saône.* Paris, Champion, 1903. XXI-624 pp.
MARLIN (R.). — *Courte histoire de la presse politique du Doubs aux XIX^e^ et XX^e^ siècles.* M. S. E., Doubs, 1965, p. 179-214.
— *La presse du Doubs et l'établissement du régime républicain,* dans *La presse de province sous la III^e^ République* (cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n° 92). Paris, Colin, 1858, p. 109-135.
— *La presse du Doubs pendant la guerre de 1870-1871.* Dole, Imp. Chazelle, 1956. 23 p.
— *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte dans le Doubs, le 10 décembre 1848.* Paris, Les Belles Lettres, 1955. A. L. U. B., vol. 7, p. 33-46.
— *L'évolution politique du département du Doubs sous la III^e^ République.* M. S. E., Doubs, 1961-62, p. 17-63. En annexe : répertoire des parlementaires du Doubs depuis 1789, des conseillers généraux et conseillers d'arrondissement depuis 1870, et des hauts fonctionnaires et notables du Doubs depuis 1800.
— *L'opinion franc-comtoise devant la guerre de Crimée.* Paris, Les Belles Lettres, 1957. A. L. U. B., vol. 17. 68 p.
— *Un journal légitimiste de province sous la seconde République : l'Union franc-comtoise,* dans Revue d'Histoire moderne et contemporaine, janvier-mars 1955, p. 67-75.
MARTIN (L.). — *Géographie de Franche-Comté.* Paris, Bordas, 1948. 64 p.
MATHIEU (A.). — *Les petites industries de la montagne dans le Jura français.* A. G. XXXVIII, 1929, p. 439-459.
MATHIEU (Mgr). — *Lettres pastorales et mandements de Mgr Jacques-Césaire Mathieu, archevêque de Besançon, 1834-1875.* Besançon, Outhenin-Chalandre, sans pagination.
MAUVAIS (L.). — *Au val de Consolation, cinq siècles d'histoire.* Besançon, Jacques et Demontrond, 1948. 188 p.
MEGNIN (G.). — *Naissance, développement et situation actuelle de l'industrie horlogère de Besançon.* Thèse, Droit, Nancy, 1909. Besançon, Millot et Cie, 1909. 300 p.
MERCIER (H.). — *Notice historique sur le premier séminaire d'Ornans,* dans An. Sem., à partir de 1917.
— *Notice sur les petites écoles ecclésiastiques du diocèse de Besançon (1798-1808),* dans An. Sem., à partir de 1912.
METIN (A.). — *Histoire des communes du canton d'Ornans.* Besançon, Millot, 1913. 195 p.
Missionnaires d'Ecole. — *Situation sociologique et religieuse du canton de Montbozon,* ronéot., 1959. 65 p.

MOILLOT (H.). — *Joseph Véraut, prêtre catholique, curé insermenté, Carnet de voyages pendant la Révolution, 1793-1801.* Besançon, Imp. cath. de l'Est, 1910. 29 p.
MONNIER (E.). — *Monographie du Russey.* Besançon, Imp. cath. de l'Est, 1912. 833 p.
MONNIER (L.). — *Le clergé de la Haute-Saône pendant la Révolution française.* Vesoul, Moitoiret, 1896. 93 p.
MOREY (J.). — *Les capucins en Franche-Comté.* Paris, Poussielgue, 1881. IX-410 pp.
MOUTON (P.-D.). — *Histoire d'Autrey, de sa seigneurie et de ses dépendances.* Gray, Roux, 1868. 383 p.
OLLIER (J.-P.). — *Seloncourt. L'évolution économique et démographique d'une commune du Pays de Montbéliard.* Thèse, Droit, Paris, 1955, s.l.n.d., 273 ff., tabl., graph., plans, cartes.
PANIER (J.). — *Le Cardinal Binet, archevêque de Besançon (1927-1936).* Besançon, Imp. de l'Est, 1942. X-270 pp
— *Mgr Paul Gaillard (1884-1947).* Besançon, Imp. de l'Est, 1948. LII-222 pp.
PAULINIER (Mgr). — *Instructions pastorales, lettres-circulaires et mandements de Mgr Pierre-Antoine-Justin Paulinier, archevêque de Besançon 1875-1881.* 2 vol. Besançon, Outhenin-Chalandre, 1882. 612-304 pp.
PERRIER (A.). — *L'évolution industrielle des vallées vosgiennes de la Haute-Saône.* A. G. XXXIV, 1925, p. 272-277.
PETIT (Mgr). — *Lettres-circulaires et instructions pastorales.* 2 vol. Besançon, Jacquin, sans pagin.
PILLIERS (des). — *Les Bénédictins de la Congrégation de France.* T. II, L'Abbaye d'Acey. 6e éd. Chambéry, Ménard, 1887. 512 p.
PINARD (J.). — *L'école primaire et les instituteurs dans le Doubs, l'école laïque (1870-1905).* D. E. S., Paris, 1958, 152 p.
PINGAUD (L.). — *Jean de Bry, 1760-1835. Le congrès de Rastatt. Une préfecture sous le premier Empire.* Paris, Plon, 1909. VII-401 pp.
— *L'enseignement supérieur à Besançon 1809-1814,* dans Revue internationale de l'enseignement, 15-4-1884. Extrait, Paris, Chamerot, 1884. 16 p.
POUPARD (P.). — *Correspondance inédite entre Mgr Antonio Garibaldi, internonce à Paris et Mgr Césaire Mathieu, archevêque de Besançon.* Rome, Université Grégorienne, 1961, XXIII-426 pp.
POURCHET (G.). — *Le Haut-Doubs horloger.* Villers-le-Lac, 1956, ronéot., 53 p., carte, graph.
— *Les Franches-montagnes du Haut-Doubs.* Barbizier, 1955, p. 315-321, graph.
POURCHOT (F.). — *Ecole d'hier et d'aujourd'hui au Pays de Montbéliard.* Besançon, 1896. Réédité par J. Carrez (suppl. au Bulletin n° 7 de la F. E. N. du Doubs), Besançon, Imp. du Comtois, 1947. 74 p.
POUSSIGUE (L.). — *Notes historiques sur les houillères de Ronchamp.* Mulhouse-Belfort, Soc. gén. d'imp., 1924. 64 p., 2 plans.
PRATBERNON (Dr). — *Topographie et statistique agricole de la Haute-Saône,* dans l'Annuaire agronomique publié pour 1832 et 1833, par la Société centrale d'agriculture du département de la Haute-Saône. Vesoul, Bobillier, 1832, p. 25-58.
PRECLIN (E.). — *Histoire de Franche-Comté.* Paris, P. U. F., 1947. 136 p.
— *La situation ecclésiastique et religieuse de la Franche-Comté à la veille de la Révolution,* dans Bulletin de la Fédération des Sociétés savantes de Franche-Comté, n° 2, 1955, p. 3-28.
PROST (A.). — *L'immigration en Franche-Comté.* Thèse, Droit, Lyon, 1929. Besançon, Jacques et Demontrond, 1929. 190 p.
RENARD (L.). — *La Franche-Comté, Histoire et civilisation.* Besançon, Jacques et Demontrond, 1943. 287 p., cartes.
— *Nouvelle Histoire du Pays de Montbéliard.* Montbéliard, Metthey fr., 1950. 391 p., ill., cartes, pl.
RENAUD (M.). — *Gray, essai de géographie urbaine.* D. E. S., Besançon, 1950. 168 p.
RICHARD (M.). — *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude.* 3 vol. Besançon, de Cornu, 1847-1851. XXII-637-556-91 p.
RIONDEL (H.). — *La Mère Jacoulet, fondatrice de la congrégation de la Sainte-Famille de Besançon et de celle d'Amiens, 1772-1836.* Paris, Lethielleux, 1934. 156 p.
ROSSIGNOT (J.). — *L'hermitage de Notre-Dame-de-Compassion.* Besançon, Jacquin, 1905. 106 p.

ROUSSEL (F.). — *Correspondance de Le Coz, ancien évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, archevêque de Besançon.* 2 vol. Paris, Picard, 1900-1903. XIV-430 et XV-521 pp.
— *Un évêque assermenté (1790-1802), Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest.* Paris, Lethielleux, 1898. XIX-566 p.
SAHLER (L.). — *L'industrie cotonnière du Pays de Montbéliard et ses origines.* M. S. E., Montbéliard, 1903, p. 75-158.
SAUZAY (J.). — *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, de 1789 à 1801, d'après les documents originaux inédits.* 10 vol. Besançon, Turbergue, 1867-1873.
SCHURRER (R.). — *Mémoire concernant le collège libre du Haut-Rhin, situé à La Chapelle-sous-Rougemont.* Manuscrit, A. S., 1876.
SUCHAUX (L.). — *La Haute-Saône. Dictionnaire historique, topographique et statistique du département.* 2 vol. Vesoul, Suchaux, 1866. XX-400-412 pp.
— *Galerie biographique du département de la Haute-Saône.* Vesoul, Suchaux, 1864. XXIV-424 pp.
SUCHET (chanoine). — *L'école normale d'institutrices de Besançon.* Chanteclair, mars-avril 1948, p. 19-24 et juin 1948, p. 14-19.
SUCHET (J.-M.). — *Les frères des écoles chrétiennes à Besançon.* Besançon, Jacquin, 1881. 108 p.
SURUGUE (R.). — *Les archevêques de Besançon.* Besançon, Jacques et Demontrond, 1930. XXV-634 pp.
THIRRIA (E.). — *Manuel à l'usage de l'habitant de la Haute-Saône.* Vesoul, Suchaux, 1869. XVI-1 003 p.
TOULOUSE (A.). — *Un département français sous la Constitution de 1848. Histoire de la Haute-Saône de 1848 à 1852.* Thèse, Droit, Paris, 1923. Vesoul, Cival. 300 p.
TOURNIER (C.). — *Le protestantisme dans le Pays de Montbéliard.* Besançon, Jacquin, 1889. XI-439 pp.
— *Les seigneuries d'Héricourt et du Chatelot.* Besançon, Jacques et Demontrond, 1921. XXIV-346 pp.
TROCHU (F.). — *La bienheureuse Jeanne-Antide Thouret, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon et de Naples, 1765-1826.* Lyon-Paris, Vitte, 1933. XII-475 pp.
TROUX (A.). — *L'école centrale du Doubs à Besançon (an IV-an XI).* Bibl. d'histoire révolutionnaire, publiée sous la dir. de M. A. Mathiez, nouv. série, IX, 1926. XXI-225 pp.
TRUCHI (de). — *La population rurale et la crise agricole en Franche-Comté,* A. F. C., 1898, p. 353-375.
VENDEUVRE (J.). — *L'arrondissement de Vesoul de 1848 à 1870.* Ronéot. Hors commerce, 1933. 195 p.
VERNIER (J.). — *Notice historique sur le petit séminaire de Marnay,* dans An. Sem., à partir de 1913.
VIENOT (J.). — *Histoire de la réforme dans le Pays de Montbéliard, depuis les origines jusqu'à la mort de P. Toussain, 1524-1573.* Thèse, Théologie protestante, Paris-Montbéliard, 1900. 2 vol. M. S. E., Montbéliard, 1900. XX-356-358 pp.
VIRTON (P.) et CHAFFANJON (J.). — *A l'occasion de la mission catholique 1957. Le Pays de Montbéliard.* 29 p.
X. — *Deux frères, Adéodat et Emmanuel Dufournel, officiers aux zouaves pontificaux.* Lille-Paris, Desclée de Brouwer, 1898. 83 p.
X. — *Notices historiques sur les prêtres du diocèse de Besançon condamnés à la mort ou à la déportation pendant la persécution de la fin du dix-huitième siècle.* 2e éd. Besançon, Petit, 1821. XII-418 pp. (L'ouvrage est attribué à M. de Chaffois.)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(Les numéros de pages indiqués en italique renvoient aux passages les plus importants.)

ANDLAW (d'), 285.
ARDANT, 10.
ARTOIS (d'), 287.
AZNAR, 11.
BAILLE, 97.
BALANCHE, 325.
BALL, 384.
BARANGE, 178.
BARDENET, 99.
BARRAND, 445.
BAUD, 79.
BAUTAIN, 119.
BEAUQUIER, 148, 306, 360.
BEAUSÉJOUR (de), 299, 341, 378.
BENOIT XIV, 18.
BERNARD, 148, 311, 461.
BERGIER, 352.
BERNIER, 76.
BERTHET, 127, 129, 159.
BESSON, 79, 98, 123, 125, 126, 135, 187, 334, 347, 352.
BEUGNOT, 79, 286.
BIGOT de PREAMENEU, 100.
BINET, *180*, 183, 194, 387, 416.
BOCHET, 253, 257.
BOILLOT, 119, 338, 341, 343.
BOILLOZ, 341.
BOITEUX, 117, 118.
BOLOT, 170.
BONAPARTE, 288.
BONNECHOSE (de), 98.
BONTEMPS, 157, 298, 413.
BORÉ, 338.
BORNE (L.), 94, 152, 324, 329, 344.
BORNE (sénateur), 148, 295, 296.
BORREY, 285, 286, 288.
BOULARD, 8, 9, 10, 11, 21, 38, 42, 43, 59, 67, 69, 71, 82, 146, 192, 206, 259, 404, 434, 464.
BOURBAKI, 138.
BOURCART, 251.
BOURGEOIS, 140.
BOURRIOT, 289, 290.
BRELOT, 57.
BRELUQUE, 285.
BRESARD, 87.
BREUILLOT, 87, *88*, 92, 99, 445.
BRIARD, 308.
BRINGARD, 194.
BROCARD, 326.
BROCHET, 281.
BROUTIN, 397.
BRY (de), 83.
BUISSON, 344.
BUSSON, 87.
CALLIER, 445.
CALMUCHET, 325.
CARESME, 341, 349.
CARNOT, 343.
CARRY, 156.
CARTONNAZ, 365.
CASTAN, 245.
CAVAIGNAC, 297.
CHABOD, 468.
CHAFFOIS (de), 453.
CHAMON (de), 418.
CHAPUIS, 246.
CHARDONNET (de), 246.
CHARLE, 194.
CHARLES (J.), 247.
CHARLES X, 116.
CHARLES-QUINT, 157.
CHARPIN, 463.
CHARUE, 11.
CHATOT, 373.
CHEVILLET, 255.
CHOISEUL (de), 329.
CHOLVY, 70.
CHOPPIN D'ARNOUVILLE, 117.
CHRYSOLOGUE (de Gy), 19, 52.
CLERC, 77.
CLOUZET, 328.
COLLARD, 79.
COLLE, 298.
COLOMBOT, 96, 119, 129, *395* et sq., 415, 423.
CORTOIS DE PRESSIGNY, *94* et sq., 171, 259, 332, 404, 421, 431.
COSTE, 10.
COUYBA, 148, 298, 299, 318, 477.
CUENOT, 187.
CUINET, 293.
DAINVILLE (de), 8.
DANIELOU, 76.
DANSETTE, 94, 95, 98, 105, 109, 130, 146, 147, 169, 312, 365.
DARTOIS, 112.
DAVID, 402.
DEBELFORT, 309.
DEBIDOUR, 324.
DEGAUDRAN, 19.
DELAA, 11.
DELABROYE, 468.
DELAMARCHE, 79.
DELBREL, 10.
DELLEPOORT, 10.
DELPECH, 371.
DEMANDRE, 74.

DEMOMENT, 12, 157, *182*, 444.
DEMONGEOT, 343.
DENFERT-ROCHEREAU, 16, 138.
DENISOT, 117.
DEQUAIRE-GROBEL, 375.
DERVILLE-MALECHART, 288.
DESBIEZ, 420.
DESCOURVIÈRES, 326.
DESERT, 306.
DEVILLERS, 88.
DINGEMANS, 10.
DOLFUS-MIEG, 252.
DONCOEUR, 10.
DONEY, 117.
DORÉ (Le), 347, 378, 397, 399.
DORNIER, 325.
DOTTE, 438.
DOUMERGUE, 167, 361.
DROZ, 348.
DUBOIS, 195.
DUBOURG, 108, *194*, 387, 441.
DUBUISSON, 117.
DUCELLIER, 163.
DUDON, 98.
DUFOURNEL, 152, 317.
DURFORT (de), 19, *59*, 74.
DURUY, 336, 344.
EBERLÉ, 444.
ESTIGNARD, 294, 359.
FAIVRE, 53, 85, 310.
FALLOUX, 109, 167, 322, 334.
FARCY, 249.
FAREL, 21.
FAURE-SOULET, 23, 236, 242.
FEBVRE, 32.
FERRÉ, 111, 342.
FERRY, 169, 321, 343, *353* et sq., 365.
FEUILLÉE, 162.
FLAVIGNY, 62, 74, 76, 77.
FLORY, 384.
FLUSIN, 194, 195.
FOHLEN, 279.
FONSEGRIVE, 163.
FONTANES, 103, 334.
FOULON, *163*, 172, 356, 357, 423.
FOURCROY, 322.
FOURIER-BONNARD, 453.
FOURIER (Saint-Pierre), 317, 453.
FRAIGNE (de), 19.
FRANCE, 309.
FRANÇOIS, 77.
FRAYSSINOUS (de), 325.
FREPPEL, 146.
FRERY, 300.
GAGELIN, 187, 466.
GAILLARD, 186, 388.
GALMICHE, 407.
GARIBALDI, 117, 123.
GAUTHEY, 150, *171*, 305, 387.
GAUTHIER, 148.
GAVOILLE, 292, 301, 303.
GENOUX, 148, 298.
GERLIER, 393.
GERMAIN, 303.
GIBERT, 12, 15, 251, 252, 255, 256.
GIRARD, 321.
GIRARDOT, 63.
GLORIOT, 103, 104.
GOBEL, 19.
GODARD, 255, 290, 306, 348.
GOETZ-GIREY, 249, 250.
GOGUEL, 297, 298.
GOSCHLER, 98, *119*.
GOUSSET (chan.), 97, 119.
GOUSSET (Cal), 87, 97, 119, 449.
GOUVY, 257.
GRAMMONT (de), 179, 188.
GRANGIER, 132.
GRAPPIN, 94.
GREVY, 142.
GRIMAL, 322, 349, 383.
GRISEY, 462.
GROSJEAN, 148, 300.
GRÜN, 251.
GUERANGER, 446.
GUIBERT, 357.
GUIDEE, 103.
GUIMET, 11.
GUIRAUD, 150, 167, 361.
GUIZOT, 109, 122, 124, 167, 295, 322, 334.
HARMEL, 165.
HEUSCHEN, 11.
HOUTART, 12.
HUART, 329, 334.
HUGON, 16.
HUMBERT, 385.
HUMBRECHT, 151, 179, *180*, 183.
HUOT, 185.
IZARD, 468.
JACOULET, 330.
JACQUEMET, 148.
JACQUEREY, 351.
JACQUIN, 83.
JACQUOT, 251.
JANET, 148.
JAPY, 31, *249*, 295.
JACQUENET, 57, 397.
JARRY, 8.
JEANNENEY, 148, 298.
JEANNIN, 408.
JEROME, 315.
JOACHIM, 348, 352.
JOSEPH II, 19.
JOUFFROY (abbé), 310.
JOUFFROY (Th.), 296.
JUDITH (sœur), 341.
KAMMERER, 384.
KAUFMANN, 11.
KELLER, 16, 300.
KOECHLIN, 252.
LABBENS, 11.
LABEUCHE, 160, 174.
LACHASSINE, 181.
LACROIX, 34.
LAGARDERE, 148.
LAMENNAIS, *117* et sq., 124.
LANDMANN, 92.
LANDRY, 133.
LANGÉNIEUX, 361.
LASSALLE, 287.
LATIL (de), 94.
LATREILLE, 61, 62, 109, 339, 340.
LAURENS, 244.

LEBEAU, 314.
LEBON, 248.
LEBRAS, 452, 469.
LEBRET, 12.
LE COZ, *74*, 76 et sq., 261, 284, 285, 286, 287, 399, 431, 446.
LEDEUR (E.), 8, 165, 192, 193, 194, 360, 371.
LEDEUR (L.), 192.
LEMIRE, 165.
LETONDAL, 248.
LINOTTE, 19.
LOCHET, 427, 451.
LOMBARD, 90.
LOMBARDOT, 192, 194.
LOMENIE DE BRIENNE, 58.
LORAY (de), 358.
LORBERT, 247.
LOUIS XIV, 15.
LOUIS XV, 52.
LOUIS XVI, 53.
LOUIS XVIII, 93, 99, 104, 287, 288, 289.
LOYE, 39, 444.
LUZERNE (de la), 324.
LUZZI, 11.
MAGNONCOURT (de), 117.
MAILLY (de), 85.
MAISTRE (de), 67.
MALFROY, 79.
MALMENDIER, 11.
MANEVY, 303.
MARCHAND, 187.
MARECHAL (Ph.), 53, 56, 62.
MARIE, 178.
MARLIN, 292, 294, 295, 302, 303, 304, 305, 306, 314.
MARSAN (de), 92.
MARTIN, 92.
MARTINS, 10.
MARULAZ, 85.
MASSON, 11.
MATHIEU (A.), 246.
MATHIEU (Mgr), 105, 108, 117, *120* et sq., 155, 161, 162, 187, 292, 335, 347, 351, 352, 397, 400, 417, 428, 431, 441, 446, 474.
MATHIS, 300.
MAURAIN, 130, 338.
MAXIMILIEN, 16.
MEGEVAND, 245.
MEGNIN, 247.
MENEGOZ, 110.
MENESTRIER, 119.
MERODE, 142.
MEUNIER, 110, 342.
MEYNIER, 77, 118.
MICHEL, 303.
MIEG, 256.
MILHAUD, 306.
MOILLOT, 64.
MOLS, 12.
MONCEY, 80.
MONIOT, 181.
MONNIER (abbé), 148, 159, 160, 366.
MONNIER (L.), 53, 62.
MONSSU, 308.
MONTALEMBERT (de), 142, 171, 334.
MONTROND (de), 290.
MOREL, 300.
MOREY, 50.
MOURET, 62.
MOUSTIER (de), 148, 294.
MOUTON (C.), 54.
MOUTON (P.-D.), 128.
MOZIEL, 445.
NACHIN, 88, 99, 445.
NAPOLEON I^er^, 74, 77, 83, 93, 260, 284, 287, 288, 321 et sq.
NAPOLEON III, 107, *128* et sq., 292, 297, 315.
ORDINAIRE, 140, 359.
ORLEANS (d'), 289.
ORLODOZ (d'), 94.
OTRANTE (d'), 287.
OUDRY, 358.
OUTHENIN-CHALANDRE, 148, 352, 379
PACCANARI, 103.
PANIER, 293, 379.
PARAT, 194.
PARIS, 318.
PARISEY, 326.
PARRET, 365, 386.
PAULINIER, 139, *163*, 180, 352.
PELLETAN, 306.
PERCHE, 390.
PERGAUD, 373.
PERNOT, 444.
PERRENOT de GRANVELLE, 157.
PERRIER, 277.
PERRIN, 11.
PERROT, 10.
PETIT, 147, 148, 158, *163*, 174, 299, 361, 378.
PEUGEOT, 31, *249*, 279.
PEUREUX, 148, 298.
PHILIPPE II, 157.
PIE VII, 74, 101.
PIE X, 148.
PILLIERS (des), 446, 447.
PINARD, 153, 154, *341* et sq., 371, 372, 374.
PINGAUD, 332.
PITOLET, 318.
PORTALIS, 74, 82.
POUPARD, 117, 123.
POURCELOT, 288.
POURCHET, 26, 32, 233, 238, 249, 465.
POURCHOT, 22, 110, *333* et sq., 376.
POUTHAS, 76, 102, 112, 115, 128, 235.
PRATBERNON, 17, 254.
PRECLIN, 49, 53, 138, 297.
PROST, 26, 32, 33, 152.
PROTAGORAS, 302.
PROUDHON, 95.
RAGALLY, 300.
RECEVEUR, 79, 453.
REMOND, 21, 38.
RENAN, 456.
RENOULT, 148, 298, 300.
REVILLE, 148, 295.
RIBOT, *377* et sq., 399.

RICHARD (abbé), 19, 20, 39, 59, 75, 78, 79, 88, 95, 98, 444.
RICHARD (cardinal), 361.
RIGAULT, 327, 331, 343.
ROCHAS, 221, 238.
ROGNON, 192, 194.
ROHAN-CHABOT (de), 95, 97 et sq., 108, 119, 120, 121, 161.
RONCON, 249.
ROSSIGNOT, 330.
ROUSSEL, 76, 80, 85, *101* et sq.
ROUSSELOT, 63.
ROVOLT, 347, 378, 397, 399.
ROY, 192, 193, 194, 301.
SAILLARD, 148.
SAINT-MARC (de), 350.
SALOMON, 12, 404.
SAUZAY, 39, 49, *55* et sq., 75.
SCEY (de), 285, 286, 288.
SCHNEIDER, 301.
SCHWOB, 251.
SEGUIN, 74.
SEVRIN (E.), 455.
SEVRIN (R.), 109, 324.
SIGNARD, 317, 318.
SIMLER, 345.
SIMON, 134.
SIMONET, 308, 309.
SOLIGNAC-FENELON (de), 298.
SOREL, 98.
SOULANGE-BODIN, 165.
STOETZEL, 8.
SUCHAUX, 31, 52, 152, 235, 256.
SUCHET, 341, 347.
SURUGUE, 50, 52.
SZABO, 481, 482.
TANCHARD, 294.
TAVEL, 447, 478.
TERRIER, 194.
THEURET, 347.
THIEBAUD, 195.
THIERRY, 332, 454.
THIERS, 16, 153.
THOMAS, 304.
THOURET, 329.
TISSOT, 378.
TOMBAL, 79.
TOULOUSE, 296, 311.
TOURANGIN, 134.
TOURNELY, 103.
TOURNIER, 21, 295, 444.
TOUSSAINT, 21.
TRAMU, 463.
TROCHU, 329.
TROUX, 322, 325.
ULRICH VI, 21.
UZUREAU, 59.
VALLANCHON, 158, 171, 412.
VARIN, 103.
VENDEUVRE, *314* et sq., 454, 456.
VERAUT, 64.
VERCHOT, 192.
VERNEREY, 79, 102.
VERNIER, 79, *125* et sq., 315.
VIAL, 323, 376.
VIELLARD, 252, 300, 387, 390.
VIENOT, 21.
VIETTE, 295, 303.
VILLEFRANCON (de), 95, 96, 409.
VOLTAIRE, 296.
WALZER, 445, 447.
VUILLEMIN, 148.
WALDECK-ROUSSEAU, 157, 413.
WALZER, 447, 449.
WERDER, 138.
ZUBER-RIEDER, 246.

LISTE DES CARTES

(Cf. Annexe)

(Nous avons indiqué les pages du texte où les cartes sont citées)

1 Carte administrative 13
2 Régions géographiques 13
3 Carte hydrographique 14
4 Limites de l'ancien diocèse 18
5 Le protestantisme dans le Pays de Montbéliard 21
6 Prêtres constitutionnels en 1792 61
7 Répartition géographique des ordinations (1801-1830) 212
8 Répartition géographique des ordinations (1831-1875) 212
9 Répartition géographique des ordinations (1876-1920) 212
10 Répartition géographique des ordinations (1921-1960) 212
11 Répartition géographique des ordinations (carte récapitulative). 219
12 Evolution démographique des cantons (1801-1954) 222
13 Ancienneté du dépeuplement 223
14 Variations de population des cantons depuis leur maximum.... 224
15 Densité de population des cantons en 1851 224
16 Densité de population des cantons en 1936 225
17 Les industries du Doubs (sauf Montbéliard) en 1957..... 247
18 Principales industries de la région de Montbéliard en 1957..... 251
19 Les migrations des travailleurs Montbéliard-Belfort en 1957..... 251
20 Principales industries du Territoire de Belfort en 1957..... 252
21 Principales industries de la Haute-Saône en 1825 253
22 Principales industries de la Haute-Saône (ind. de base) en 1957. 256
23 Principales industries de la Haute-Saône (industries de transformation) en 1957 256
24 Voies de communication 279
25 Carte politique (1870-1906) 301
26 Etablissements primaires libres en 1953 387
27 Etablissements ecclésiastiques (1795-1830) 401
28 a Limites des paroisses en 1932 (Doubs) 430
28 b Limites des paroisses en 1932 (Haute-Saône) 430
29 a Ancienneté de la vacance des paroisses (Doubs) 434
29 b Ancienneté de la vacance des paroisses (Haute-Saône) 434
30 Charge pastorale du clergé en 1855 435
31 Charge pastorale du clergé en 1955 435
32 Paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1807 439
33 Paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1854 440
34 La paroisse de Montbéliard (1901-1908) 440
35 La paroisse de Montbéliard (1909-1930) 440
36 Les paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1931 440
37 Les paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1942 440
38 Les paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1948 440
39 Les paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1952 441
40 Les paroisses dans le Pays de Montbéliard en 1959 441
41 a Délais de baptême dans le Doubs (1867-1868) 453
41 b Délais de baptême dans la Haute-Saône (1867-1868) 453
42 a Délais de baptême dans le Doubs (1907-1908) 463
42 b Délais de baptême dans la Haute-Saône (1907-1908) 463
43 a Délais de baptême dans le Doubs (1951-1952) 467
43 b Délais de baptême dans la Haute-Saône (1951-1952) 467
44 Denier du culte en 1938 468

LISTE DES GRAPHIQUES

(Cf. Annexe)

(Nous avons indiqué les pages du texte où les graphiques sont cités)

1 Evolution démographique des trois départements (1801-1954) .. 23
2 Evolution démographique des cantons du Doubs (1851-1906-1954) 25
3 Evolution démographique des cantons saônois (1851-1906-1954) . 29
4 Evolution démographique des cantons du Territoire de Belfort (1872-1906-1954) 30
5 Ordinations sacerdotales au XVIII[e] siècle 45
6 Ordinations sacerdotales (1801-1960) 67
7 Taux d'ordinations du diocèse (1871-1960) 71
8 Denier du clergé (1906-1920) 166
9 Œuvre des Séminaires (1915-1935) 183
10 Ordinations du Doubs (1801-1960) 201
11 Ordinations Haute-Saône (1801-1960) 201
12 Ordinations Territoire de Belfort (1801-1960) 201
13 Taux d'ordinations du Doubs (1851-1960) 207
14 Taux d'ordinations de la Haute-Saône (1851-1960) 208
15 Taux d'ordinations du Territoire de Belfort (1871-1960) 209
16 Evolution démographique et taux d'ordinations du Doubs 221
17 Evolution démographique et taux d'ordinations de la Hte-Saône 221
18 Evolution démographique et taux d'ordinations du Territoire de Belfort 221
19 Pyramide des âges du Doubs et de la Haute-Saône en 1911 227
20 Origine urbaine et rurale du clergé des trois départements..... 258
21 Origine socio-professionnelle des séminaristes (1953-1954)..... 266
22 Evolution de la population des lycées et collèges (1879-1898) .. 381
23 Nombre des petits séminaires (1801-1960) 397
24 a Effectifs des petits séminaires d'Ornans et Maîche (1876-1960) 403
24 b Effectifs des petits séminaires de Luxeuil et Consolation (1876-1960) 403
24 c Total des effectifs des petits séminaires (1876-1960) 403
25 Effectifs des petits séminaires et courbe d'ordinations 404
26 Taux de persévérance, Consolation (1835-1945) 409
27 Taux de persévérance de Luxeuil (1875-1945) 411
28 Taux de persévérance des rhétoriciens des trois petits séminaires de Consolation, Luxeuil, Ornans et Maîche (1875-1954) 414
29 Taux de persévérance du séminaire de philosophie (1911-1949) . 416
30 Taux de persévérance du Grand Séminaire (1805-1960) 420
31 Missionnaires originaires du diocèse (1840-1960) 487

LISTE DES TABLEAUX

(Nous avons indiqué les pages du texte où figurent ces tableaux)

1 Evolution démographique des arrondissements du Doubs (1801-1954) 24
2 Evolution démographique des cantons d'Audincourt, Montbéliard, Morteau et Pontarlier 24
3 Evolution démographique des cantons d'Audeux et Roulans 25
4 Evolution démographique des autres cantons du Doubs 25
5 Evolution démographique des deux cantons de Besançon 26
6 Evolution démographique des arrondissements de Haute - Saône (1801-1954) 27
7 Evolution démographique du canton de Vesoul 27
8 Evolution démographique des cantons de Champagney et Saint-Loup 27
9 Evolution démographique des cantons d'Héricourt, Lure et Luxeuil 28
10 Evolution démographique des autres cantons saônois 28
11 Evolution démographique des cantons de Belfort, Delle et Giromagny 29
12 Evolution démographique des cantons de Fontaine et Rougemont-le-Château 30
13 Ordinations au XVIII[e] siècle 46
14 Abbayes et couvents dans le Doubs et la Haute-Saône (1788) .. 49
15 Recrutement des capucins dans le Doubs et la Haute-Saône (1788) 50
16 Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne en Franche-Comté en 1771, 1774 et 1790 54
17 Ordinations dans le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort (1791-1800) 59
18 Ordinations 1801-1960, année par année dans l'ensemble du diocèse 68
19 Ordinations du diocèse par période de trente ans et pourcentage de prêtres par rapport au nombre d'habitants 70
20 Taux d'ordinations du diocèse (1871-1960) 71
21 Nombre de boursiers du Grand Séminaire (1827-1833) 114
22 Ordinations : séculiers et religieux (1941-1960) 188
23 Nombre d'entrées dans les petits séminaires (1938-1949) 190
24 Pourcentage des petits séminaristes de Luxeuil et Consolation devenus prêtres (1925-1949) 190
25 Ordinations 1801-1960, par période quinquennale dans chaque département 200
26 Ordinations 1801-1960 par grande période et par canton (Doubs) 203
27 Ordinations 1801-1960 par grande période et par canton (Haute-Saône) 204
28 Ordinations 1801-1960 par grande période et par canton (Territoire de Belfort) 205

29 Nombre d'habitants ayant donné un prêtre par période de trente ans et par département 206
30 Taux d'ordinations du Doubs (1851-1960) 207
31 Taux d'ordinations de la Haute-Saône (1851-1960) 208
32 Taux d'ordinations du Territoire de Belfort (1871-1960) 209
33 Taux récapitulatif des trois départements (1851-1960) 210
34 Nombre d'habitants ayant donné un prêtre par grande période ramenée à trente ans et par canton (Doubs) 213
35 Nombre d'habitants ayant donné un prêtre par grande période ramenée à trente ans et par canton (Haute-Saône) 214
36 Nombre d'habitants ayant donné un prêtre par grande période ramenée à trente ans et par canton (Territoire de Belfort)..... 215
37 Taux de natalité, Doubs et Haute-Saône (1801-1950)..... 228
38 Proportion d'enfants nés vivants pour 1.000 habitants (Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort) 228
39 Taux de natalité des cantons du Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1867 et 1907) 229
40 Répartition des familles par nombre d'enfants, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1931) 234
41 Volume de la population rurale, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1846-1954) 240
42 Volume de la population urbaine, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1846-1954) 240
43 Evolution démographique des chefs-lieux d'arrondissements, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1821-1954)..... 241
44 Pourcentage de population rurale, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1836-1954) 242
45 Répartition des cantons (urbains, ruraux) dans les trois départements en 1866, 1906 et 1946 243-244
46 Pourcentage de prêtres originaires de la ville et de la campagne (1820-1960) 258
47 Pourcentage de prêtres originaires du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (1828-1832, 1870-1874, 1930-1934) 258
48 Origine urbaine et rurale des 570 séminaristes de 1953-1954..... 259
49 Origine socio-professionnelle des élèves de Luxeuil (1883-1913).. 265
50 Origine socio-professionnelle des séminaristes du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (1953-1954)..... 266
51 Origine socio-professionnelle des séminaristes du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (1956-1957) 268
52 Pourcentage de prêtres originaires des cantons urbains (1831-1960) 271
53 Pourcentage de prêtres originaires des villes (1801-1960)..... 272
54 Nombre de voitures immatriculées dans le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort (1951-1961) 280
55 Répartition des écoles libres catholiques du diocèse (1864) 336
56 Répartition des écoles tenues par les instituteurs laïques et les congréganistes dans l'enseignement primaire public dans le Doubs (1854, 1864, 1872) 337
57 Répartition des écoles libres et des écoles publiques (laïques et congréganistes) dans le Doubs (1872) 337
58 Effectifs de l'enseignement public et de l'enseignement libre, garçons et filles, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1909) 365
59 Effectifs de l'enseignement secondaire (public et privé) d'après le rapport Ribot (1898) 377
60 Nombre de prêtres vivants en 1948 ayant fait leurs études primaires dans une école libre 389
61 Nombre et implantation des petits séminaires 396
62 Pourcentage des départs du séminaire de Consolation, classe par classe (1833-1906) 408
63 Pourcentage des philosophes arrivés au sacerdoce (1911-1949) .. 416

64 Variations du taux de persévérance, Grand Séminaire (1805-1954) 419
65 Répartition des communes coparoissiales, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort (1823-1955) 429
66 Répartition des prêtres suivant leur fonction (1932 et 1955) 431
67 Répartition des binages dans le diocèse (1902-1955) 432
68 Répartition des communes coparoissiales et des paroisses vacantes dans le diocèse (1902, 1922, 1955) 433
69 Indices de charge pastorale dans les cantons du Doubs (1823-1955) 435
70 Indices de charge pastorale dans les cantons de Haute-Saône (1823-1955) 436
71 Indices de charge pastorale dans les cantons du Territoire de Belfort (1882-1955) 437
72 Indices de charge pastorale dans les cantons « protestants » (1823-1955) 442
73 Prêtres originaires du diocèse exerçant leur ministère à l'extérieur 445
74 Répartition des prêtres exerçant leur ministère dans le diocèse et à l'extérieur 486
75 Pourcentage de ceux qui ont quitté le diocèse, par département, dans chaque grande période 486

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 7

Introduction :
— Les vocations et la sociologie religieuse 9
— Le terrain de l'enquête :
— la carte géographique 13
— l'histoire générale 15
— l'histoire religieuse 17
— la population 23
— l'économie comtoise 30

Sources et méthode 35

Limites de l'enquête 41

Chapitre préliminaire : Le recrutement sous l'ancien régime et sous la Révolution 45

I. — Le recrutement vers 1750 45
1. Les prêtres séculiers 45
2. Les religieux 49
3. Incidences sur le recrutement 50

II. — Le recrutement pendant la Révolution 58
1. Les ordinations 59
2. L'attitude du clergé 61

PREMIERE PARTIE : LES ORDINATIONS DANS LE TEMPS

Introduction 67

— La courbe des ordinations du diocèse (année par année) 67
— Comparaison des grandes périodes entre elles 70
— Le taux d'ordinations 71

Chapitre premier : Le recrutement sous l'Empire et la Restauration 73

I. — Un départ difficile : 1801-1806 74
1. Un archevêque mal accepté par le clergé 74
2. Difficultés pour rétablir un séminaire 78

II. — Les progrès du recrutement de 1807 à 1814 81
1. Réconciliation avec le régime et avec l'archevêque ... 82
2. Les séminaristes dispensés du service militaire 83
3. L'établissement des bourses 84
4. Les petites écoles ecclésiastiques 86
5. L'action du clergé 88

III. — L'essor extraordinaire de la Restauration 90
1. On bénéficie des efforts de la fin de l'Empire 90
2. De nouvelles mesures favorisent la relève 91
3. Les archevêques s'occupent beaucoup du recrutement 94
4. L'action de quelques prêtres 99

Chapitre II : Le recrutement de 1830 à 1875 107

I. — Stabilité de la courbe générale des ordinations 107
1. Plusieurs régimes politiques différents 107
2. L'action des archevêques, notamment de Mgr Mathieu 108
3. Le diocèse est assez bien équipé en séminaires 108
4. Le régime des bourses 109
5. Situation sociale du prêtre 109
6. La foi de la population 111

II. — Les anomalies de la courbe des ordinations 111
1. La crise des années 1841-1845 112
2. Un équilibre difficile de 1859 à 1865 125
3. La remontée des ordinations de 1866 à 1875 128

Chapitre III : Le recrutement de 1876 à 1920 137

I. — Un climat défavorable 137
1. Les conséquences de la guerre franco-allemande 138
2. Les rapports entre le gouvernement, l'Eglise et la population 139
3. La guerre de 1914-1918 150

II. — Une population moins disposée, dans son ensemble, à donner des prêtres 151
1. Recherche d'autres carrières 151
2. La dépopulation 152
3. La dénatalité 152
4. Situation sociale supérieure de l'instituteur 153

III. — Des séminaires en difficultés 155
1. Nombre des séminaires 155
2. Fonctionnement des séminaires 158

IV. — Malgré tous les efforts 162
1. L'action des archevêques 162
2. L'œuvre des séminaires 172
3. Les associations d'anciens 174

Chapitre IV : Les quarante dernières années (1921-1960) 177

I. — La remontée de 1921 à 1950 177
1. Le climat général de la période 178
2. Le diocèse est bien pourvu en séminaires 179
3. Les archevêques sont soucieux du recrutement 180
4. Certains prêtres sont particulièrement attentifs à découvrir et susciter des vocations 181
5. La foi des fidèles reste vive en beaucoup d'endroits .. 182

II. — Les dix dernières années (1951-1960) 188
1. Le Grand Séminaire 188
2. Les petits séminaires 189

DEUXIEME PARTIE : L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ORDINATIONS

Introduction 199

1. Répartition des ordinations (chiffres absolus) :
— par département 200
— par canton 203

2. Par rapport à la population de chaque département :
— dans chaque grande période 206
— par période quinquennale (taux d'ordinations) 207

Chapitre premier : Ordinations et démographie 221

I. — Le volume de la population 221
1. au niveau des départements 221
2. au niveau des cantons 222
Incidences sur le recrutement 224

II. — La densité de la population 224
1. La densité en 1851 224
2. La densité en 1936 225
Incidences sur le recrutement 225

III. — Le taux de natalité 226
1. au niveau des départements 226
2. au niveau des cantons 229
Incidences sur le recrutement 229

IV. — Répartition des familles nombreuses 233
Incidences sur le recrutement 233

V. — L'émigration :
1. Dans la Haute-Saône 235
2. Dans le Doubs 236
3. Dans le Territoire de Belfort 236
Incidences sur le recrutement 237

Chapitre II : Ordinations et économie 239

I. — Statistiques et historique de l'économie comtoise 240
1. Population rurale et population urbaine 240
2. Evolution économique des trois départements 244
II. — Origine sociale du clergé comtois 258
1. L'origine rurale ou urbaine 258
2. L'origine socio-professionnelle 259
III. — L'économie comtoise et le recrutement du clergé 269
1. Ville et campagne 269
2. Le rôle de l'industrie 274
3. Les voies de communication 279

Conclusion 281

Chapitre III : Ordinations et vie politique 283

I. — La fin de l'Empire et la Restauration 283
1. La fin de l'Empire 283
2. Sous la Restauration 289
Incidences sur le recrutement 291

II. — De 1848 à 1914 291
1. L'évolution politique des départements comtois 292
2. L'influence de la gauche 301
Incidences sur le recrutement 311

Chapitre IV : Ordinations et enseignement 321

I. — De Bonaparte à Jules Ferry (1802-1880) 321
I. — De 1801 à 1833 322
II. — De 1833 à 1880 334

II. — De Jules Ferry à nos jours 354
I. — Jusqu'à 1914 354
II. — De 1920 à nos jours 384

L'enseignement et le recrutement du clergé 391

Chapitre V : Ordinations et séminaires 395
I. — Nombre et implantation des séminaires 395
1. Les petits séminaires 395
2. Le Grand Séminaire 397
Incidences sur le recrutement 398
II. — Effectifs et persévérance dans les séminaires 403
1. Les effectifs des séminaires 403
2. La persévérance des séminaristes 405
Les séminaires et le recrutement du clergé 423
Chapitre VI : Ordinations et vitalité chrétienne 427
I. — L'influence du clergé 427
1. Dans les cantons catholiques 428
2. Dans les cantons protestants 439
L'influence du clergé sur le recrutement sacerdotal 442
II. — La vie chrétienne des fidèles 451
1. Sous la Restauration 452
2. Sous le Second Empire 454
3. Au moment de la Séparation 458
4. De notre temps 464
Vitalité chrétienne et recrutement sacerdotal 468
Chapitre VII : Les facteurs du recrutement sacerdotal 471
I. — La période 1801-1830 471
1. Montagne et plateau 471
2. Vallée du Doubs en aval de Pont-de-Roide 472
3. L'ensemble de la Haute-Saône 473
4. Le Territoire de Belfort 474
II. — La période 1831-1875 474
1. Réflexions d'ordre général 474
2. Dans les départements 475
III. — La période 1876-1920 476
1. Le département du Doubs 476
2. La Haute-Saône 477
3. Le Territoire de Belfort 478
IV. — La période 1921-1960 478
1. Le département du Doubs 479
2. La Haute-Saône 479
3. Le Territoire de Belfort 480
Conclusion 481
Appendice : Ceux qui ont quitté le diocèse 485
Liste des sigles et abréviations 489
Bibliographie 491
Index des noms de personnes 501
Liste des cartes 505
Liste des graphiques 507
Liste des tableaux 509
Table des matières 513

Vu, le 26 février 1965
Le doyen de la Faculté des Lettres
et Sciences humaines
de l'Université de Paris,
Marcel DURRY.

Vu
et permis d'imprimer,
Le recteur de l'Académie de Paris,
Le vice-président du Conseil
de l'Université de Paris,
DURRY.

Achevé d'imprimer sur les presses
de NEO-TYPO - Besançon
Dépôt légal n° 27899
— 1er trimestre 1966 —